

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2011

RECHERCHE ET
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2011 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2011-2013.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2011 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2010, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2010 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2011.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2011 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9
Présentation de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits	16

Programme 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	23
Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	28
Présentation du programme et des actions	34
Objectifs et indicateurs de performance	45
Justification au premier euro	72
Opérateurs	120
Analyse des coûts du programme et des actions	193

Programme 231

VIE ÉTUDIANTE	199
Présentation stratégique du projet annuel de performances	200
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	203
Présentation du programme et des actions	208
Objectifs et indicateurs de performance	213
Justification au premier euro	219
Opérateurs	231
Analyse des coûts du programme et des actions	243

Programme 172

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES	247
Présentation stratégique du projet annuel de performances	248
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	250
Présentation du programme et des actions	257
Objectifs et indicateurs de performance	268
Justification au premier euro	279
Opérateurs	305
Analyse des coûts du programme et des actions	355

Programme 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	361
Présentation stratégique du projet annuel de performances	362
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	364
Présentation du programme et des actions	369
Objectifs et indicateurs de performance	375
Justification au premier euro	382
Opérateurs	390
Analyse des coûts du programme et des actions	418

Programme 193	
RECHERCHE SPATIALE	423
Présentation stratégique du projet annuel de performances	424
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	426
Présentation du programme et des actions	429
Objectifs et indicateurs de performance	434
Justification au premier euro	439
Opérateurs	450
Analyse des coûts du programme et des actions	457
Programme 190	
RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES	461
Présentation stratégique du projet annuel de performances	462
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	465
Présentation du programme et des actions	475
Objectifs et indicateurs de performance	485
Justification au premier euro	493
Opérateurs	516
Analyse des coûts du programme et des actions	535
Programme 192	
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE	539
Présentation stratégique du projet annuel de performances	540
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	542
Présentation du programme et des actions	547
Objectifs et indicateurs de performance	555
Justification au premier euro	562
Opérateurs	578
Analyse des coûts du programme et des actions	595
Programme 191	
RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)	599
Présentation stratégique du projet annuel de performances	600
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	601
Présentation du programme et des actions	604
Objectifs et indicateurs de performance	609
Justification au premier euro	611
Opérateurs	622
Analyse des coûts du programme et des actions	626
Programme 186	
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE	629
Présentation stratégique du projet annuel de performances	630
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	632
Présentation du programme et des actions	635
Objectifs et indicateurs de performance	640
Justification au premier euro	643
Opérateurs	653
Analyse des coûts du programme et des actions	658
Programme 142	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES	663
Présentation stratégique du projet annuel de performances	664
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	666

Présentation du programme et des actions	670
Objectifs et indicateurs de performance	674
Justification au premier euro	677
Opérateurs	692
Analyse des coûts du programme et des actions	702

MISSION

MISSION**RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Présentation de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits	16

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi

Hervé Morin, Ministre de la Défense

Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la communication

Bruno Le Maire, Ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRES) est caractérisée par une forte dimension interministérielle puisqu'elle associe au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) cinq autres ministères : le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le ministère de la défense et le ministère de la culture et de la communication. En outre, par l'intermédiaire des cotutelles d'organismes de recherche, elle associe également les ministères en charge de la santé, des affaires étrangères et du travail.

Sur le plan budgétaire, la MIREs intègre la quasi-totalité des dépenses de recherche civile de l'État et l'essentiel de ses dépenses d'enseignement supérieur puisque relèvent de cette mission, outre les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les écoles dépendant des ministères en charge de l'économie, de l'industrie et de l'agriculture.

Les politiques ainsi financées, qui s'inscrivent pleinement dans le cadre des grandes orientations tracées au niveau de l'Union européenne, transcendent les programmes et les frontières des différents ministères parties prenantes de la MIREs. Aussi, les objectifs et indicateurs en matière de production scientifique, de valorisation de la recherche ou de participation à l'espace européen de la recherche sont-ils, dans une très large mesure, communs aux différents programmes de cette mission.

Le système d'enseignement supérieur et de recherche a connu des évolutions majeures avec :

- le cadre construit pour la mise en place de l'organisation Licence-Master-Doctorat (LMD) au début de la décennie afin de développer un espace européen de l'enseignement supérieur ;
- les grandes évolutions promues par la loi de programme pour la recherche en 2006 en matière notamment d'évaluation - avec la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) - ou de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche - avec les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) ;
- la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 avec en particulier le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies et l'inscription de la mission d'insertion professionnelle des étudiants parmi les grandes missions des établissements d'enseignement supérieur.

Ces réformes ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des formations et établissements d'enseignement supérieur. De fait, de nombreuses écoles dépendant de ministères autres que le MESR participent à des PRES ou ont demandé l'application des compétences élargies. Le regroupement des écoles d'agronomie, et bientôt de statistiques, sous le statut de grand établissement (établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel - EPSCP), permet de créer de toutes nouvelles dynamiques entre établissements et de tirer parti des leviers offerts par les compétences élargies. On observe également que le dialogue contractuel, qui structurait la relation de l'État aux universités et que la loi LRU a conduit à rénover et à rendre obligatoire pour tous les EPSCP, est un modèle se généralisant à tous les établissements d'enseignement supérieur.

Cette dynamique transversale aux différents ministères vise notamment :

- la satisfaction des besoins de qualifications supérieures du pays, par l'accroissement de la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur et la réponse aux besoins de l'économie et de l'État en ingénieurs et cadres de haut niveau scientifique ;
- l'amélioration de la réussite étudiante sous toutes ses formes par le développement systématique du dispositif d'orientation active ;
- le développement d'une offre de formation qui joue sur les complémentarités entre toutes les filières de l'enseignement supérieur et qui prend systématiquement en compte l'insertion professionnelle des étudiants ;
- le passage des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur aux responsabilités et compétences élargies : au 1er janvier 2011, plus de 80 établissements (universités et écoles) dont plus de 90 % des universités, vont pouvoir ainsi disposer des leviers leur permettant de renforcer la qualité de leur politique de formation et de recherche ;
- l'objectif de l'égalité des chances, qui s'appuie sur une politique d'aide sociale rénovée et sur une orientation plus efficace des bacheliers et des étudiants, est également poursuivi à travers l'essor de dispositifs permettant la diversification sociale des recrutements dans des filières telles que les classes préparatoires aux grandes écoles et les grandes écoles elles-mêmes, au profit des boursiers et des étudiants issus des milieux défavorisés ;
- la définition d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) et sa déclinaison dans la programmation de la recherche : adoptée à l'automne 2009, la SNRI s'appuie sur une analyse des forces et faiblesses de notre dispositif de recherche et des besoins et attentes de l'ensemble de la société ; elle permettra d'orienter les contrats d'objectifs des organismes publics et la programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Elle a intégré les exercices stratégiques et de programmation existants, notamment ceux liés au livre blanc de la défense et au volet recherche du « Grenelle de l'environnement ». Les orientations de la SNRI se déclinent en programmes de recherche par un travail articulé entre organismes de recherche, coordonnés dans des Alliances, et l'ANR. L'ensemble des priorités de la SNRI est désormais couvert par les cinq Alliances existantes (sciences de la vie et de la santé, énergie, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement, sciences humaines et sociales) ;
- la synergie entre acteurs de la recherche : les organismes de recherche, coordonnés en Alliances, et parfois même regroupés (INRETS et LCPC, Cité des Sciences et de l'Industrie et Palais de la Découverte), développent désormais un partenariat renouvelé avec les établissements d'enseignement supérieur dans une logique de simplification de la gestion des laboratoires ;
- l'ensemble des opérateurs de la MIREs apporte un appui important aux politiques publiques en matière de transport et de développement durable, d'agriculture, de santé ou de défense, intégrant largement le volet recherche du « Grenelle de l'environnement ».

L'attractivité du système français d'enseignement supérieur et de recherche et le développement du partenariat entre la recherche publique et la recherche privée sont le fil conducteur de nombreuses réformes menées ces dernières années et des différentes actions des programmes « Investissement d'avenir » dont l'enseignement supérieur et la recherche sont les principaux bénéficiaires avec 22 milliards d'euros. Les actions correspondantes des « Investissements d'avenir » permettront à la fois un approfondissement de cette politique et un renforcement très substantiel de la compétitivité de la recherche et de l'enseignement supérieur de notre pays.

S'agissant de l'attractivité, les réformes entreprises au titre de la loi d'orientation et de programme pour la recherche et de la LRU, ainsi que les dispositifs qui les accompagnent ont pris en compte le souci de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans le cadre notamment des pôles de compétitivité et des PRES ou encore des RTRA qui comportent généralement une dimension formation. L'attractivité de l'enseignement supérieur français est également au centre de l'opération Campus, laquelle a permis de sélectionner douze sites majeurs, comprenant des universités et écoles regroupées le plus souvent dans des PRES. Les actions inscrites dans le programme « Investissements d'avenir » (laboratoires d'excellences, instituts hospitalo-universitaires, instituts de recherche technologique, initiatives d'excellence) ont tous un caractère très affirmé, lié à l'attractivité et l'objectif de faire émerger des sites majeurs sont réunis formation initiale et continue, recherche, innovation et développement économique.

La réforme du crédit d'impôt recherche de 2008 procède également de cette objectif d'attractivité du territoire national et de ses territoires.

Recherche et enseignement supérieur

Mission PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

La politique publique de recherche française vise également à promouvoir le renforcement de la recherche privée, notamment par des projets partenariaux (Instituts Carnot, pôles de compétitivité...), mais surtout à travers le crédit d'impôt recherche. Cet objectif s'inscrit également dans le cadre des engagements de la stratégie de Lisbonne et des recommandations issues des états généraux de l'industrie. Les actions prévues dans les « Investissements d'avenir » doivent permettre de changer de dimension pour la valorisation de la recherche publique par la création de sociétés régionales d'accélération et de transfert de technologie et de réaliser de véritables clusters de recherche technologique (instituts de recherche technologiques - IRT et instituts d'excellence d'énergie décarbonées - IEDD).

Le rôle majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la croissance économique et les politiques de relance se traduit par une réelle priorité au sein du budget de l'État ; elle a pour corollaire une attente accrue à l'égard de la MIRE et de ses opérateurs dans la mise en œuvre des politiques de modernisation de l'État menées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques : dynamisation de la gestion des ressources humaines des organismes et des universités dans le cadre du plan carrière, de la répartition des moyens entre universités et entre unités de recherche davantage fondée sur la performance, de la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche (UMR) par délégation globale de gestion, de la rationalisation des circuits de financement du soutien public à la recherche en entreprise, de la meilleure connaissance des coûts de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'optimisation des fonctions support au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

■ ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2011-2013

Numéro et intitulé du programme		PLF 2011		2012		2013	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
150	Formations supérieures et recherche universitaire	12 477 756 441	12 270 039 804	12 628 480 131	12 444 872 103	12 830 817 636	12 616 608 258
231	Vie étudiante	2 081 485 502	2 083 895 502	2 155 881 523	2 153 301 523	2 168 148 330	2 168 818 330
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 132 326 835	5 132 326 835	5 109 050 070	5 109 050 070	5 116 372 470	5 116 372 470
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 245 064 278	1 245 064 278	1 245 302 884	1 245 302 884	1 249 040 029	1 249 040 029
193	Recherche spatiale	1 393 253 193	1 393 253 193	1 436 793 193	1 436 793 193	1 469 793 193	1 469 793 193
190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 335 036 461	1 374 236 461	1 433 786 461	1 362 786 461	1 392 686 461	1 351 686 461
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 087 738 988	1 076 838 988	1 006 028 516	1 040 841 897	978 385 445	1 022 390 357
191	Recherche duale (civile et militaire)	196 868 745	196 868 745	196 868 745	196 868 745	196 868 745	196 868 745
186	Recherche culturelle et culture scientifique	121 833 034	121 533 034	119 926 049	120 533 034	116 476 049	119 533 034
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	297 621 272	300 143 272	301 236 553	302 758 553	306 029 713	307 451 713
Total (plafond pour la mission)		25 368 984 749	25 194 200 112	25 633 354 125	25 413 108 463	25 824 618 071	25 618 562 590

La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » reste la première priorité du Gouvernement ce qui se traduit par l'inscription en crédits de paiement de 25,19 milliards d'euros en 2011 (+0,468 Md€ par rapport à 2010), 25,41 milliards d'euros en 2012 (+0,69 Md€ par rapport à 2010) et 25,62 milliards d'euro en 2013 (soit +0,89 Md€ par rapport à 2010).

Concernant l'enseignement supérieur, les moyens prennent en compte l'augmentation des dépenses de personnel des universités rémunérées par l'État et des universités ayant accédé au régime des responsabilités et compétences élargies, ce qui se traduit par :

- l'accroissement des charges de pensions (contribution au CAS pensions) ;
- l'accroissement des autres dépenses de personnels.

Il est à noter que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît une stabilité de ses effectifs entre 2010 et 2013.

S'agissant des autres crédits de paiement consacrés à l'enseignement supérieur, un nouvel effort conséquent en faveur des universités et des étudiants est par ailleurs prévu à l'horizon 2013,

- avec une augmentation des moyens alloués aux universités afin de conforter l'autonomie des universités,, accompagner la dévolution du patrimoine immobilier et favoriser la réussite des étudiants.
- une augmentation des crédits de la vie étudiante qui permettra notamment de poursuivre les efforts en faveur des bourses notamment avec la mise en place à compter de la rentrée 2011 du 10ème mois de bourses, et en faveur du logement étudiant.

Par ailleurs, la dotation allouée à l'immobilier devrait permettre à l'État de respecter ses engagements pluriannuels dans le cadre des CPER et accompagner les universités expérimentatrices de la dévolution immobilière.

Concernant la recherche, les budgets des organismes de recherche bénéficient de moyens nouveaux notamment au titre de l'évolution prévue de leurs dépenses de personnel et de la mise en œuvre des plans interministériels de recherche. Ils devront en parallèle optimiser leurs dépenses de fonctionnement. Le niveau de leurs emplois est maintenu. Les autres opérateurs rattachés à la mission participent également aux efforts de réduction des dépenses de fonctionnement. Les activités civiles du CEA bénéficient d'un effort important.

Par ailleurs, les crédits de la mission prennent en compte la mise en place d'une nouvelle tarification des très grandes infrastructures de recherche à compter de 2011.

La dotation par l'État d'Oséo Innovation se verra renforcée de 0,11 Md€ en 2011. Ces crédits supplémentaires viennent en remplacement de financements extrabudgétaires, ce qui assure le maintien du niveau d'intervention de cette agence auprès des entreprises.

Enfin les crédits consacrés à la recherche spatiale comprennent une augmentation de la subvention au CNES et une augmentation des contributions à ESA EUMETSAT qui permettra à la France de respecter ses engagements pluriannuels passés et futurs.

Les crédits de la mission comprennent le remboursement d'une partie des sommes qui avaient été avancées dans le cadre du plan de relance de l'économie.

La mission comporte également un important volet fiscal, dont le principal dispositif est le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR). Le PLF prévoit la pérennisation du remboursement immédiat des créances de CIR aux petites et moyennes entreprises (entendues au sens communautaire) dès 2011, annoncée par le Président de la République à l'occasion des États généraux de l'industrie.

■ INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF : Répondre aux besoins de qualification supérieure

Indicateur 150-1.1 : **Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 150)</i>	Unité	Prévision 2011
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	47

Recherche et enseignement supérieur

Mission | PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Indicateur : **Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés**

Sous-indicateur (voir le détail dans le programme concerné)	Unité	Prévision 2010 ou 2011
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous domaines de formation) trois ans après leur sortie de formation initiale (P150)	%	82
dont CDI	%	72
% niveau Licence (tous domaines de formation)	%	67
% niveau Master (tous domaines de formation)	%	86
% niveau Doctorat (tous domaines de formation)	%	90
% domaine de formation lettres et sciences humaines (tous niveaux : L/M/D)	%	71
% domaine de formation sciences et techniques (tous niveaux : L/M/D)	%	89
% domaine de formation droit éco. et gestion (tous niveaux : L/M/D)	%	85
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme (P192)	%	92
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme (P142)	%	73,6

Les 8 premiers sous indicateurs ci-dessus proviennent de l'indicateur 1.2 du programme 150. Les données sont issues des «enquêtes génération» réalisées par le CEREQ tous les trois ans et les valeurs affichées correspondent aux prévisions 2010 faute de nouvelles valeurs. Il convient de souligner que les taux d'insertion retracés par ces sous-indicateurs sont observés trois ans après la sortie de la formation initiale, dès lors qu'elle procure le grade de référence (L, M ou D) et ce quel que soit l'établissement d'enseignement supérieur qui assure une telle formation : le périmètre ne se limite donc pas aux établissements d'enseignement supérieur du programme 150 qui sont dans ce cas ; il s'étend à toutes les formations supérieures qui confèrent le grade de référence.

La méthodologie utilisée pour les 2 derniers sous-indicateurs ci-dessus relevant respectivement des programmes 192 et 142 est différente puisque la mesure est effectuée dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme et que seuls les établissements d'enseignement supérieur relevant du programme sont concernés, que le diplôme qu'elle délivre confère ou non un grade L, M ou D. Les valeurs affichées correspondent aux prévisions 2011.

Compte tenu de la diversité des méthodologies employées, toute comparaison directe entre les valeurs des 8 premiers et des 2 derniers sous indicateurs est à éviter.

OBJECTIF : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau internationalIndicateur : **Production scientifique des opérateurs des programmes**

Sous-indicateur (voir le détail dans le programme concerné)	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Réalisation
Part des publications de référence internationale des opérateurs des programmes dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	13,3	13,2	13,0	12,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs des programmes dans la production scientifique mondiale	%	4,5	4,4	4,3	4,2

Cet indicateur agrégé porte sur la France entière. L'évolution au cours du temps constituant le signal le plus important, ce sont les données réalisées qui sont présentées ici.

OBJECTIF : Participer activement à la construction de l'Europe de la rechercheIndicateur : **Taux de présence des opérateurs des programmes dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne**

Sous-indicateur (voir le détail dans le programme concerné)	Unité	5ème PCRD (1998-2002)	6ème PCRD (2002-2006)	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2008	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2009
Taux de participation des opérateurs des programmes dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	5,7	5,0	5,9	5,2

Sous-indicateur (voir le détail dans le programme concerné)	Unité	5ème PCRD (1998-2002)	6ème PCRD (2002-2006)	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2008	7ème PCRD (à partir de 2007) Réalisation 2009
Taux de coordination des opérateurs des programmes dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	6,8	8,7	8,4	8,3

Cet indicateur porte sur les programmes 150, 172, 187 et 190 qui regroupent la totalité des opérateurs de recherche dont la participation au PCRD (programme cadre de recherche et développement) est significative. L'évolution au cours du temps constituant le signal le plus important, ce sont les données réalisées qui sont présentées ici.

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
150	Formations supérieures et recherche universitaire	12 500 480 623	12 477 756 441	61 490 000	12 145 373 506	12 270 039 804	71 490 000
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 751 639 246	2 700 179 268		2 751 639 246	2 700 179 268	
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 192 435 445	2 328 977 108		2 192 435 445	2 328 977 108	
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	331 375 075	337 145 658		331 375 075	337 145 658	
04	Établissements d'enseignement privés	67 405 852	82 405 852		67 405 852	82 405 852	
05	Bibliothèques et documentation	364 712 395	371 210 754		364 712 395	371 210 754	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	852 852 962	861 873 870		852 852 962	861 873 870	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	375 219 528	374 746 551		375 219 528	374 746 551	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	535 831 932	533 035 887		535 831 932	533 035 887	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 348 458	14 754 967		14 348 458	14 754 967	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	139 203 349	139 364 235		139 203 349	139 364 235	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	902 638 004	908 717 507		902 638 004	908 717 507	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	911 546 551	992 277 233		911 546 551	992 277 233	
13	Diffusion des savoirs et musées	79 736 433	82 862 411		79 736 433	82 862 411	
14	Immobilier	1 725 891 495	1 412 124 057	60 000 000	1 370 784 378	1 204 407 420	70 000 000
15	Pilotage et support du programme	1 255 643 898	1 338 081 083	1 490 000	1 255 643 898	1 338 081 083	1 490 000
231	Vie étudiante	2 015 331 298	2 081 485 502	9 000 000	2 014 331 298	2 083 895 502	6 500 000
01	Aides directes	1 568 497 348	1 661 163 224	4 000 000	1 568 497 348	1 661 163 224	4 000 000
02	Aides indirectes	282 050 625	268 375 625	5 000 000	281 050 625	270 785 625	2 500 000
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	65 788 939	62 947 845		65 788 939	62 947 845	
04	Pilotage et animation du programme	98 994 386	88 998 808		98 994 386	88 998 808	
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 198 548 454	5 132 326 835		5 169 548 455	5 132 326 835	
01	Pilotage et animation	250 352 307	184 724 416		221 352 307	184 724 416	
02	Agence nationale de la recherche	839 853 491	771 853 491		839 853 492	771 853 491	

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 162 525 149	1 180 026 251		1 162 525 149	1 180 026 251	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	504 549 593	509 205 095		504 549 593	509 205 095	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	617 867 312	615 452 846		617 867 312	615 452 846	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	330 568 783	338 714 875		330 568 783	338 714 875	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	303 902 793	299 777 946		303 902 793	299 777 946	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	316 087 711	312 473 710		316 087 711	312 473 710	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653	60 892 135		60 268 653	60 892 135	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333	74 143 510		74 431 333	74 143 510	
13	Grandes infrastructures de recherche	240 725 000	286 340 000		240 725 000	286 340 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	497 416 329	498 722 560		497 416 329	498 722 560	
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 238 606 460	1 245 064 278		1 238 606 460	1 245 064 278	
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	271 989 993		276 571 820	271 989 993	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	272 865 874		262 800 335	272 865 874	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	86 206 670		88 176 636	86 206 670	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	71 450 186		74 236 345	71 450 186	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	169 609 796		168 841 243	169 609 796	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	73 461 773		70 210 399	73 461 773	
07	Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	51 841 000		47 200 000	51 841 000	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682	247 638 986		250 569 682	247 638 986	
193	Recherche spatiale	1 302 245 693	1 393 253 193		1 302 245 693	1 393 253 193	
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	132 241 318	174 941 554		132 241 318	174 941 554	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	215 129 842	269 851 861		215 129 842	269 851 861	

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 979 394	108 630 748		140 979 394	108 630 748	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	438 907 165	485 042 084		438 907 165	485 042 084	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 982 800	218 993 292		226 982 800	218 993 292	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	114 795 174	96 573 654		114 795 174	96 573 654	
07	Développement des satellites de météorologie	33 210 000	39 220 000		33 210 000	39 220 000	
190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 409 677 471	1 335 036 461	12 000	1 296 319 227	1 374 236 461	12 000
10	Recherche dans le domaine de l'énergie	665 833 898	664 082 655		666 889 186	664 082 655	
11	Recherche dans le domaine des risques	251 328 277	221 694 399		251 726 610	221 694 399	
12	Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	112 758 846	112 867 151		112 937 561	112 867 151	
13	Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	67 629 476	52 397 852	12 000	66 990 903	58 398 525	12 000
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	312 126 974	114 994 404		197 774 967	148 193 731	
15	Charges nucléaires de long terme des installations du CEA (nouveau)		169 000 000			169 000 000	
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 034 042 462	1 087 738 988	1 260 000	937 483 115	1 076 838 988	1 260 000
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	340 201 321	304 438 988	1 260 000	301 201 321	305 438 988	1 260 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	330 655 000	419 300 000		330 655 000	419 300 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	363 186 141	364 000 000		305 626 794	352 100 000	
191	Recherche duale (civile et militaire)	196 554 054	196 868 745		196 868 745	196 868 745	
01	Recherche duale en sciences du vivant	12 088 074	12 107 428		12 107 428	12 107 428	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 931 081	3 937 375		3 937 375	3 937 375	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 157 095	162 416 714		162 416 714	162 416 714	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	18 377 804	18 407 228		18 407 228	18 407 228	
186	Recherche culturelle et culture scientifique (LFI 2010 retraitée)	125 097 019	121 833 034	245 000	122 546 928	121 533 034	245 000
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	9 352 034	9 338 049	245 000	9 352 034	9 338 049	245 000
02	Recherche en faveur de la création (ancien)	0			0		
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	115 744 985	112 494 985		113 194 894	112 194 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme (ancien)	0			0		
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	299 404 502	297 621 272		303 028 659	300 143 272	
01	Enseignement supérieur	256 737 113	258 923 004		260 177 114	261 445 004	

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
02 Recherche, développement et transfert de technologie	42 667 389	38 698 268		42 851 545	38 698 268	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	12 500 480 623	12 477 756 441	61 490 000	12 145 373 506	12 270 039 804	71 490 000
Titre 2. Dépenses de personnel	3 357 112 474	1 592 911 187		3 357 112 474	1 592 911 187	
Autres dépenses :	9 143 368 149	10 884 845 254	61 490 000	8 788 261 032	10 677 128 617	71 490 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 264 785 171	10 281 324 127	1 490 000	8 264 785 171	10 281 324 127	1 490 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	155 199 925	62 422 666	60 000 000	166 902 500	126 139 566	70 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	83 421 561	98 286 561		83 421 561	98 286 561	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	639 961 492	442 811 900		273 151 800	171 378 363	
231 / Vie étudiante	2 015 331 298	2 081 485 502	9 000 000	2 014 331 298	2 083 895 502	6 500 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	424 994 773	409 399 195		424 994 773	409 399 195	
Titre 5. Dépenses d'investissement	28 000 000	14 200 000	5 000 000	27 000 000	16 610 000	2 500 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 562 336 525	1 657 886 307		1 562 336 525	1 657 886 307	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			4 000 000			4 000 000
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 198 548 454	5 132 326 835		5 169 548 455	5 132 326 835	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 699 319 020	3 895 359 551		4 670 319 021	3 895 359 551	
Titre 6. Dépenses d'intervention	499 229 434	1 236 967 284		499 229 434	1 236 967 284	
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 238 606 460	1 245 064 278		1 238 606 460	1 245 064 278	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 238 606 460	1 245 064 278		1 238 606 460	1 245 064 278	
193 / Recherche spatiale	1 302 245 693	1 393 253 193		1 302 245 693	1 393 253 193	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	584 033 193	599 033 193		584 033 193	599 033 193	
Titre 6. Dépenses d'intervention	718 212 500	794 220 000		718 212 500	794 220 000	
190 / Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	1 409 677 471	1 335 036 461	12 000	1 296 319 227	1 374 236 461	12 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 045 469 801	1 180 943 869	12 000	1 047 126 780	1 182 143 840	12 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	171 116 845	94 096 756		129 945 761	129 896 717	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	193 090 825	59 995 836		119 246 686	62 195 904	
192 / Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 034 042 462	1 087 738 988	1 260 000	937 483 115	1 076 838 988	1 260 000
Titre 2. Dépenses de personnel	98 363 363	99 752 400		98 363 363	99 752 400	
Autres dépenses :	935 679 099	987 986 588	1 260 000	839 119 752	977 086 588	1 260 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	250 154 254	250 626 278	1 260 000	250 154 254	250 626 278	1 260 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0			0		
Titre 6. Dépenses d'intervention	645 524 845	737 360 310		587 965 498	725 460 310	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	40 000 000			1 000 000	1 000 000	
191 / Recherche duale (civile et militaire)	196 554 054	196 868 745		196 868 745	196 868 745	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	196 554 054	196 868 745		196 868 745	196 868 745	
186 / Recherche culturelle et culture scientifique (LFI 2010 retraitée)	125 097 019	121 833 034	245 000	122 546 928	121 533 034	245 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	120 154 126	116 985 541	25 000	117 604 035	116 685 541	25 000

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
Titre 5. Dépenses d'investissement	485 067	384 652		485 067	384 652	
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 457 826	4 462 841	220 000	4 457 826	4 462 841	220 000
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	299 404 502	297 621 272		303 028 659	300 143 272	
Titre 2. Dépenses de personnel	170 934 190	178 521 272		170 934 190	178 521 272	
Autres dépenses :	128 470 312	119 100 000		132 094 469	121 622 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	78 519 540	69 391 596		81 959 541	71 913 596	
Titre 6. Dépenses d'intervention	49 950 772	49 708 404		50 134 928	49 708 404	
Total pour la mission	25 319 988 036	25 368 984 749	72 007 000	24 726 352 086	25 194 200 112	79 507 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	3 626 410 027	1 871 184 859		3 626 410 027	1 871 184 859	
Autres dépenses :	21 693 578 009	23 497 799 890	72 007 000	21 099 942 059	23 323 015 253	79 507 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	16 902 590 392	18 244 996 373	2 787 000	16 876 451 973	18 248 418 344	2 787 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	183 684 992	77 007 318	65 000 000	194 387 567	143 134 218	72 500 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 734 250 308	4 672 988 463	220 000	3 635 704 033	4 696 888 424	220 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	873 052 317	502 807 736	4 000 000	393 398 486	234 574 267	4 000 000

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	28
Présentation du programme et des actions	34
Objectifs et indicateurs de performance	45
Justification au premier euro	72
Opérateurs	120
Analyse des coûts du programme et des actions	193

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Le système d'enseignement supérieur et de recherche est engagé dans un effort important d'amélioration de ses performances afin de mieux répondre aux besoins de qualifications supérieures du pays et d'améliorer l'efficacité de la recherche universitaire, en vue de porter la France au meilleur niveau mondial dans ces domaines. Cette ambition s'accompagne d'une recherche d'efficience accrue.

Ces orientations stratégiques se déclinent en plusieurs objectifs qui les traduisent de manière opérationnelle, mesurés par différents indicateurs qui permettent d'en apprécier la progression.

Mieux répondre aux besoins de qualifications supérieures du pays

La compétition internationale impose à l'ensemble des États européens de fonder leur économie sur la connaissance et l'innovation. Pour relever ce défi, la loi sur l'école fixe pour objectif à l'horizon 2015 de porter la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur à 50% d'une génération. Actuellement, ce pourcentage s'élève à 44,7 % (2008) et la stratégie de performance mise en œuvre ambitionne d'atteindre la cible de 50% dès 2012.

Accroître la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur suppose d'abord l'amélioration de la réussite des étudiants. Le Plan pour la réussite en Licence permet de concentrer les efforts budgétaires sur le premier cycle d'études qui connaît les taux d'échec les plus importants. Les crédits sont alloués en fonction des difficultés des étudiants concernés et de la qualité des projets présentés par les établissements pour leur accompagnement, l'aide à l'orientation et le renforcement des savoirs préparant à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. L'accroissement du taux de diplômés de l'enseignement supérieur dépend aussi du taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des nouveaux bacheliers.

L'ensemble des mesures mises en œuvre pour la réforme de l'enseignement supérieur doit en améliorer l'attractivité. Les efforts faits en matière de formation continue permettent d'autre part d'attirer davantage d'actifs dans l'enseignement supérieur, ce qui accroît encore le niveau de qualification de la population.

Pour que la hausse du niveau de compétence de la population réponde véritablement aux besoins de l'économie, il convient de s'assurer de la bonne insertion professionnelle des diplômés. La loi a désormais confié expressément cette mission aux établissements d'enseignement supérieur et l'année 2011 verra la première utilisation des données relatives à l'insertion professionnelle.

Améliorer l'efficacité de la recherche universitaire

La production des connaissances scientifiques au meilleur niveau international se caractérise désormais par l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques tant au niveau européen que mondial.

Cette intensité de la compétition mondiale dans laquelle se situe la recherche française lui impose d'améliorer encore davantage les performances du programme dans ce domaine. Les cibles retenues au niveau des indicateurs du programme pour la recherche universitaire traduisent cette volonté. Les mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche et celles qui le seront en 2011, dans le cadre des investissements d'avenir, devraient permettre de les réaliser.

L'effort de regroupement et de mise en cohérence des différents établissements proches dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur doit notamment y contribuer, en permettant une mise en synergie des équipes de recherche.

Améliorer l'efficacité des acteurs

Différents indicateurs du programme traduisent les efforts assignés aux établissements, en matière de rationalisation de l'occupation des locaux, de recherche de ressources propres, de diminution des filières à faibles effectifs, de réduction de la durée d'obtention des diplômes, d'accroissement de la proportion des enseignants-chercheurs effectuant leurs recherches dans des unités de recherche de haut niveau.

Les leviers d'action communs aux différents objectifs

Outre les différents leviers d'action principaux déjà cités, en appui des différents objectifs précédemment mentionnés, d'autres leviers permettent d'agir sur l'ensemble des objectifs :

La revalorisation de la situation des personnels

Sur le fondement du rapport de la Commission relative à l'avenir des personnels de l'université présidée par Rémy Schwartz, remis le 8 juillet 2008 à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreuses mesures de nature à revaloriser les métiers de l'enseignement supérieur afin d'en améliorer l'attractivité et de diffuser la culture du résultat ont été mises en place. Il s'agit en particulier d'un ambitieux « plan carrières » dont toutes les mesures sont opérationnelles depuis septembre 2009 : nouvelles conditions statutaires et de classement des enseignants-chercheurs qui améliorent nettement le niveau de rémunération des jeunes maîtres de conférences et accélèrent le déroulement de carrière des professeurs, création de la prime d'excellence scientifique qui reconnaît l'investissement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'activité de recherche, évolution des taux de promotion, augmentation des crédits consacrés à la politique indemnitaire pour les personnels BIATOS, amélioration de la situation des personnels d'encadrement.

L'amélioration des conditions matérielles d'exercice des missions

Le chantier sur les conditions d'exercice des missions d'enseignement et de recherche de l'université doit permettre aux personnels de bénéficier de meilleures conditions matérielles de travail qui contribueront à améliorer l'attractivité et l'efficacité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. L'opération Campus permet ainsi, grâce à l'affectation du produit de la vente d'actions d'EDF et du complément de financement apporté dans le cadre des investissements d'avenir, de financer 10 opérations de rénovation de grande envergure bénéficiant à plusieurs établissements par site. Afin de maximiser l'effet de ces crédits, les opérations retenues sont ciblées et répondent à un cahier des charges qui garantit que l'effort accompli en matière immobilière sert des projets d'enseignement supérieur et de recherche qui permettront de donner à ces sites une visibilité internationale et d'améliorer les performances globales du programme.

L'autonomie accrue des établissements

La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités adoptée en 2007 vise à renforcer les marges de manœuvre des établissements en les dotant d'un budget global incluant les rémunérations de personnel jusqu'ici versées par l'État, en assouplissant les modalités de recrutement et de gestion des personnels et en facilitant les partenariats (fondations, mécénat). Les établissements, au plus près des réalités du terrain, auront ainsi en mains tous les leviers pour conduire les stratégies les plus adaptées à leur contexte afin d'améliorer leurs performances. La loi a par ailleurs renforcé la gouvernance des établissements afin de mettre leurs responsables en situation de tirer pleinement profit de ces marges de manœuvre. D'ici 2012, la totalité des 85 universités seront passées aux compétences élargies. La mise en œuvre effective de la loi se fait à un rythme soutenu : en 2009, 18 universités ont bénéficié du nouveau régime ; 33 universités et 6 établissements d'enseignement supérieur supplémentaires ont disposé d'une autonomie renforcée à compter du 1er janvier 2010 ; 24 universités et 7 établissements d'enseignement supérieur supplémentaires en disposeront au 1er janvier 2011. Au total, 75 universités, soit 90 % d'entre elles seront ainsi autonomes trois ans après le vote de la loi. Des crédits ont été par ailleurs consacrés dès 2008 à la requalification des emplois des établissements pour les doter des compétences nécessaires à la prise en charge des nouvelles responsabilités. L'administration centrale a été réorganisée début 2009, réduisant ses tâches de gestion, et développant ses capacités de pilotage, d'évaluation et prévention des risques. Les rectorats jouent également un rôle accru en matière de contrôle budgétaire et de légalité. Au-delà du transfert de masse salariale, et dans une logique

d'expérimentation, 2011 sera la première année de transfert de la compétence immobilière pour quelques établissements.

L'allocation des moyens aux établissements d'enseignement supérieur

Un nouveau dispositif d'allocation des moyens mis en place dès 2009, et ajusté en 2010, organise une répartition des dotations entre établissements, plus équitable, et qui incite à l'amélioration des performances. En fondant le financement à l'activité sur le nombre d'étudiants présents, il conduit les établissements à attirer davantage de bacheliers dans l'enseignement supérieur. En fondant le financement de la recherche sur le nombre d'enseignants chercheurs publiant à un haut niveau, il répartit les moyens de recherche à proportion de l'intensité de l'activité de recherche. Les critères de performance permettent notamment, en matière de recherche, de financer davantage les universités qui bénéficieront des meilleures évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). En matière de formation, la répartition du financement en fonction de la performance se fondera notamment sur les évaluations des formations réalisées par l'AERES, sur la réussite en licence en tenant compte de la valeur ajoutée par les établissements au regard des antécédents scolaires des étudiants, et sur l'insertion professionnelle.

L'adaptation de la procédure contractuelle

Le programme est exécuté par des opérateurs aux statuts variés (universités, grands établissements, écoles ...) liés à l'État par des contrats quadriennaux. C'est donc essentiellement par le biais des engagements pris par les établissements dans ce cadre que les objectifs du programme sont déclinés opérationnellement. Depuis une quinzaine d'années, la procédure contractuelle a considérablement évolué. Elle permet, sur la base d'un bilan établi par l'établissement et d'une évaluation réalisée désormais par l'AERES, de définir des objectifs répondant à la fois aux enjeux stratégiques de l'établissement et aux priorités de l'État. En le rendant obligatoire désormais pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités a consacré l'intérêt que représente le contrat en tant qu'outil permettant de s'assurer que les marges de manœuvre offertes aux établissements seront utilisées pour réaliser des objectifs contribuant aux performances du programme.

La discussion contractuelle évolue en ce sens et dans le cadre désormais du nouveau dispositif d'allocation des moyens : elle devient plus stratégique c'est-à-dire qu'elle porte sur un nombre restreint d'objectifs relatifs aux résultats finaux attendus, tient compte de l'évaluation, et précise davantage les cibles accompagnant les objectifs fixés aux établissements. Cette évolution s'appuie sur l'acquis de l'expérience développée jusqu'à présent en matière de contractualisation, et qui a notamment permis la mise en place du LMD puis le resserrement et la mise en cohérence de l'offre de formation, la mise en place de politiques de site communes à plusieurs établissements en matière de recherche et de formation, et l'articulation de la recherche avec la formation doctorale.

L'ensemble des objectifs et des indicateurs évoqués dans la présentation stratégique du programme sont commentés plus précisément ci-après.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure
INDICATEUR 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.2	Insertion professionnelle des jeunes diplômés (L/M/D) trois ans après leur sortie de formation initiale
INDICATEUR 1.3	Pourcentage d'une classe d'âge diplômée aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur
OBJECTIF 2	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
INDICATEUR 2.1	Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac
INDICATEUR 2.2	Réussite au DUT et BTS
INDICATEUR 2.3	Réussite en L
INDICATEUR 2.4	Réussite en M
INDICATEUR 2.5	Réussite en D

- **OBJECTIF 3** **Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**
 - INDICATEUR 3.1 Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
 - INDICATEUR 3.2 Nombre des validations des acquis de l'expérience
- **OBJECTIF 4** **Accroître l'attractivité internationale**
 - INDICATEUR 4.1 Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat
 - INDICATEUR 4.2 Nouveaux inscrits pour une thèse en co-tutelle
 - INDICATEUR 4.3 Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs
- **OBJECTIF 5** **Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**
 - INDICATEUR 5.1 Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
 - INDICATEUR 5.2 Fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
- **OBJECTIF 6** **Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements de l'enseignement supérieur**
 - INDICATEUR 6.1 Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
 - INDICATEUR 6.2 Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements
 - INDICATEUR 6.3 Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
 - INDICATEUR 6.4 Taux d'occupation des locaux
- **OBJECTIF 7** **Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche**
 - INDICATEUR 7.1 Production scientifique des opérateurs du programme
 - INDICATEUR 7.2 Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
 - INDICATEUR 7.3 Dynamisme des équipes de recherche
- **OBJECTIF 8** **Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
 - INDICATEUR 8.1 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
 - INDICATEUR 8.2 Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs
- **OBJECTIF 9** **Consolider l'Europe de la recherche**
 - INDICATEUR 9.1 Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
 - INDICATEUR 9.2 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	289 792 768	2 410 386 500				2 700 179 268	
02	Formation initiale et continue de niveau master	373 566 073	1 955 411 035				2 328 977 108	
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	44 258 103	287 024 462		5 863 093		337 145 658	
04	Établissements d'enseignement privés				82 405 852		82 405 852	
05	Bibliothèques et documentation	9 270 092	361 940 662				371 210 754	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	222 650 920	639 222 950				861 873 870	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	61 568 484	313 178 067				374 746 551	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	79 643 858	453 392 029				533 035 887	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 061 448	10 693 519				14 754 967	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	27 504 173	111 860 062				139 364 235	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	91 914 344	816 803 163				908 717 507	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	174 161 758	818 115 475				992 277 233	
13	Diffusion des savoirs et musées	30 352 518	52 493 703		16 190		82 862 411	
14	Immobilier	17 051 974	889 837 517	62 422 666		442 811 900	1 412 124 057	60 000 000
15	Pilotage et support du programme	167 114 674	1 160 964 983		10 001 426		1 338 081 083	1 490 000
Total		1 592 911 187	10 281 324 127	62 422 666	98 286 561	442 811 900	12 477 756 441	61 490 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	289 792 768	2 410 386 500				2 700 179 268	
02 Formation initiale et continue de niveau master	373 566 073	1 955 411 035				2 328 977 108	
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	44 258 103	287 024 462		5 863 093		337 145 658	
04 Établissements d'enseignement privés				82 405 852		82 405 852	
05 Bibliothèques et documentation	9 270 092	361 940 662				371 210 754	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	222 650 920	639 222 950				861 873 870	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	61 568 484	313 178 067				374 746 551	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	79 643 858	453 392 029				533 035 887	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 061 448	10 693 519				14 754 967	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	27 504 173	111 860 062				139 364 235	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	91 914 344	816 803 163				908 717 507	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	174 161 758	818 115 475				992 277 233	
13 Diffusion des savoirs et musées	30 352 518	52 493 703		16 190		82 862 411	
14 Immobilier	17 051 974	889 837 517	126 139 566		171 378 363	1 204 407 420	70 000 000
15 Pilotage et support du programme	167 114 674	1 160 964 983		10 001 426		1 338 081 083	1 490 000
Total	1 592 911 187	10 281 324 127	126 139 566	98 286 561	171 378 363	12 270 039 804	71 490 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	745 194 484	2 006 444 762				2 751 639 246	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	671 777 977	1 520 657 468				2 192 435 445	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	61 684 609	263 827 373		5 863 093		331 375 075	
04	Établissements d'enseignement privés				67 405 852		67 405 852	
05	Bibliothèques et documentation	93 742 949	270 954 446		15 000		364 712 395	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	282 722 861	570 130 101				852 852 962	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	115 230 479	259 989 049				375 219 528	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	158 260 310	377 571 622				535 831 932	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 914 352	9 434 106				14 348 458	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	42 194 619	97 008 730				139 203 349	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	276 546 589	626 081 415		10 000		902 638 004	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	243 886 095	667 660 456				911 546 551	
13	Diffusion des savoirs et musées	32 738 075	46 982 168		16 190		79 736 433	
14	Immobilier	129 734 730	800 995 348	155 199 925		639 961 492	1 725 891 495	56 000 000
15	Pilotage et support du programme	498 484 345	747 048 127		10 111 426		1 255 643 898	
Total		3 357 112 474	8 264 785 171	155 199 925	83 421 561	639 961 492	12 500 480 623	57 400 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	745 194 484	2 006 444 762				2 751 639 246	860 000
02 Formation initiale et continue de niveau master	671 777 977	1 520 657 468				2 192 435 445	540 000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	61 684 609	263 827 373		5 863 093		331 375 075	
04 Établissements d'enseignement privés				67 405 852		67 405 852	
05 Bibliothèques et documentation	93 742 949	270 954 446		15 000		364 712 395	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	282 722 861	570 130 101				852 852 962	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	115 230 479	259 989 049				375 219 528	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	158 260 310	377 571 622				535 831 932	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 914 352	9 434 106				14 348 458	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	42 194 619	97 008 730				139 203 349	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	276 546 589	626 081 415		10 000		902 638 004	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	243 886 095	667 660 456				911 546 551	
13 Diffusion des savoirs et musées	32 738 075	46 982 168		16 190		79 736 433	
14 Immobilier	129 734 730	800 995 348	166 902 500		273 151 800	1 370 784 378	56 000 000
15 Pilotage et support du programme	498 484 345	747 048 127		10 111 426		1 255 643 898	
Total	3 357 112 474	8 264 785 171	166 902 500	83 421 561	273 151 800	12 145 373 506	57 400 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 2. Dépenses de personnel	3 357 112 474	1 592 911 187	3 357 112 474	1 592 911 187
Rémunérations d'activité	1 980 359 475	928 994 186	1 980 359 475	928 994 186
Cotisations et contributions sociales	1 336 948 814	633 062 005	1 336 948 814	633 062 005
Prestations sociales et allocations diverses	39 804 185	30 854 996	39 804 185	30 854 996
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 264 785 171	10 281 324 127	8 264 785 171	10 281 324 127
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 920 549	13 602 354	11 920 549	13 602 354
Subventions pour charges de service public	8 252 864 622	10 267 721 773	8 252 864 622	10 267 721 773
Titre 5. Dépenses d'investissement	155 199 925	62 422 666	166 902 500	126 139 566
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	155 199 925	62 422 666	166 902 500	126 139 566
Titre 6. Dépenses d'intervention	83 421 561	98 286 561	83 421 561	98 286 561
Transferts aux autres collectivités	83 421 561	98 286 561	83 421 561	98 286 561
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	639 961 492	442 811 900	273 151 800	171 378 363
Dotations en fonds propres	639 961 492	442 811 900	273 151 800	171 378 363
Total hors FDC et ADP prévus	12 500 480 623	12 477 756 441	12 145 373 506	12 270 039 804
FDC et ADP prévus	57 400 000	61 490 000	57 400 000	71 490 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	12 557 880 623	12 539 246 441	12 202 773 506	12 341 529 804

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre pour 2009	Chiffre pour 2010	Chiffre pour 2011
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 5 301 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 200</i>	989	1 000	1 000
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 19 400 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 238 bis-1 et 4</i>	326	410	410
400203	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt de solidarité sur la fortune <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 27 500 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 885-0 V bis A-I, II, IV et V</i>	51	70	70
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les organismes d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 27 500 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 757 C</i>	40	50	50
Coût total des dépenses fiscales²		1 406	1 530	1 530

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

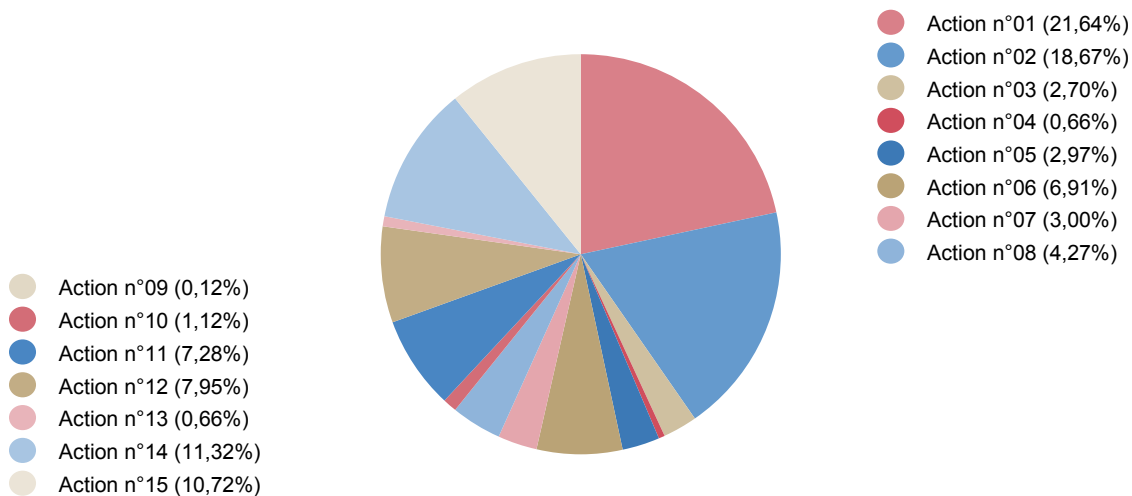
² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 700 179 268	2 700 179 268
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 328 977 108	2 328 977 108
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	337 145 658	337 145 658
04	Établissements d'enseignement privés	82 405 852	82 405 852
05	Bibliothèques et documentation	371 210 754	371 210 754
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	861 873 870	861 873 870
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	374 746 551	374 746 551
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	533 035 887	533 035 887
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 754 967	14 754 967
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	139 364 235	139 364 235
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	908 717 507	908 717 507
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	992 277 233	992 277 233
13	Diffusion des savoirs et musées	82 862 411	82 862 411
14	Immobilier	1 412 124 057	1 204 407 420
15	Pilotage et support du programme	1 338 081 083	1 338 081 083
Total		12 477 756 441	12 270 039 804

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La politique publique financée par l'État sur le programme 150 «Formations supérieures et recherche universitaire» est pour l'essentiel mise en œuvre par les opérateurs qui bénéficient au titre de leurs subventions pour charges de service public ou de la rémunération de leurs personnels de près de 98% des crédits inscrits sur le programme.

Les trois missions principales des établissements d'enseignement supérieur financées sur le programme 150 «Formations supérieures et recherche universitaire» sont la production des connaissances, leur transmission et l'insertion professionnelle des étudiants.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens, ainsi que la bonne formation des cadres de la Nation.

En deuxième lieu, ce programme, par la formation à la recherche ainsi que par la recherche menée dans les laboratoires universitaires en imbrication étroite avec les organismes de recherche relevant du programme 172 «Recherches scientifiques et technologiques disciplinaires» et du programme 187 «Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources», vise à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En troisième lieu, les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle déterminant à jouer pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants qu'ils forment. Si l'enseignement supérieur est, dans son principe même, fondé sur la transmission de connaissances, il a également pour objet de préparer les futurs diplômés à l'insertion dans la vie active.

Le pilotage des opérateurs du programme

Les opérateurs de ce programme sont principalement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les IUFM en cours d'intégration au sein des universités et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements. Les pôles universitaires et les chancelleries constituent l'essentiel des autres opérateurs.

L'outil principal de pilotage de ces opérateurs est le contrat quadriennal d'objectifs passé avec l'État. Il précise les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation. La mise en place de l'AERES, autorité administrative indépendante, donne sens et légitimité à cette nouvelle relation. Les moyens alloués aux établissements dépendront ainsi pour une part des résultats obtenus au cours de l'exécution du précédent contrat.

Le passage à l'autonomie renforcée, promue par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités redéfinit la relation entre la tutelle et les établissements d'enseignement supérieur. La loi prévoit en effet l'élargissement des compétences des établissements en matière budgétaire et de ressources humaines de toutes les universités dans un délai de cinq ans. Elle ouvre également la possibilité aux universités volontaires de se voir transférer la propriété du patrimoine immobilier appartenant aujourd'hui à l'État.

Les 15 actions du programme

Les trois premières (**actions 1 à 3**) déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne «L.M.D» qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la «déclaration de Bologne» (1999). Toutes les universités ont basculé en «L.M.D» en septembre 2006.

Les sept actions relatives à la recherche universitaire (**actions 6 à 12**) miroitent intégralement avec celles du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» (programme 172) en raison de la mixité à

la base des activités de recherche conduites en commun entre universités et organismes de recherche au sein des UMR. Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques (**action 5**) et la diffusion des savoirs (**action 13**). Deux actions transversales portent l'une (**action 14**) sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et fonctionnement courant des bâtiments) et l'autre (**action 15**) sur les activités dites de « support ». Enfin, une action spécifique (**action 4**) regroupe l'ensemble des crédits destinés aux établissements d'enseignement supérieur privés.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

21,6 %



Accueillant un public hétérogène, issus des baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels, les cursus relevant du cycle licence doivent contribuer de façon décisive à l'objectif qu'à terme 50 % d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils ont une double vocation : assurer une formation professionnelle répondant à un besoin d'embauche à un niveau de technicien supérieur ou d'encadrement intermédiaire, d'une part ; permettre une poursuite d'études en cycle master pour les étudiants qui s'orientent vers des fonctions d'encadrement supérieur ou de recherche, d'autre part.

Les indicateurs relatifs à l'origine des étudiants (notamment en fonction du baccalauréat obtenu), au déroulement des études et à leur issue permettent de mesurer l'efficacité de ces cursus en matière d'égalité des chances, de réduction des taux d'échec, d'insertion professionnelle des diplômés et d'accès au cycle master.

Dans ce contexte, la revalorisation du cycle licence qui accueille au total 1.200.000 étudiants (dont 900.000 dans les universités, IUT inclus) constitue un enjeu majeur.

Prenant appui sur les recommandations émises par les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle, le Plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012), lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2007, a pour objectif de renforcer l'attractivité de ce cycle de formation et d'en faire un cursus de réussite débouchant sur un diplôme doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.

Le Plan Licence s'organise autour de trois grands principes :

- 1- Généraliser l'orientation active et permettre les réorientations, notamment par une spécialisation progressive des études et la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus.
- 2- Développer la professionnalisation en élargissant le champ des compétences acquises.
- 3- Renforcer l'encadrement pédagogique afin de mieux prendre en compte la diversité des étudiants et de mettre en place, notamment grâce à la désignation d'enseignants référents et à la constitution d'équipes pédagogiques homogènes et permanentes, un accompagnement individualisé de chacun.

Ces principes sont au cœur du cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence, qui constitue le document de référence tant pour l'évaluation par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) que pour le dialogue contractuel conduisant à l'habilitation des formations concernées.

Le financement du plan pour la réussite en licence représentera un effort cumulé de 730 M€ sur la période 2008-2012. Ces moyens supplémentaires sont en particulier destinés à accompagner la mise en œuvre de l'orientation active, la rénovation de la licence et de son encadrement ainsi que la rénovation de la carte des formations courtes professionnalisées qui sont appelées à accueillir en leur sein un plus grand nombre de bacheliers technologiques et professionnels.

L'offre de formation initiale et continue doit être bien entendu définie en cohérence avec les besoins de la nation et des différents secteurs économiques et sociaux. A cet effet, l'inscription de toutes les formations universitaires au Répertoire national des certifications professionnelles impose aux universités de décliner désormais leurs formations non seulement en termes d'acquisition de savoirs mais aussi en termes de compétences.

La généralisation du processus d'évaluation interne et externe doit enfin permettre de garantir la qualité des formations quant aux acquis et compétences nécessaires à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.

ACTION n° 02

Formation initiale et continue de niveau master

18,7 %



Le cursus master assure la formation des cadres supérieurs nécessaires au développement social, économique, scientifique et culturel du pays, en leur dispensant à la fois un enseignement scientifique de haut niveau et une spécialisation professionnelle qui garantit leur employabilité. Il s'agit donc de constituer une offre de formation étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, lisible et attractive au niveau national et international. En particulier, toute formation menant au diplôme national de master doit répondre, dans ses contenus et méthodes d'enseignement, à un double objectif, avec le même souci d'excellence dans les deux cas : préparer les étudiants qui s'engageront dans les études doctorales à une pratique de recherche exigeante, d'une part ; leur offrir un parcours menant à une qualification et à une insertion professionnelle de cadre supérieur, d'autre part.

A ce niveau de l'enseignement supérieur, l'identification, la consolidation et la valorisation différenciées de pôles de compétences sur le territoire conduisent à encourager les partenariats et à inciter aux regroupements et aux rapprochements fonctionnels d'établissements, mais également à favoriser la mobilité internationale, la création de formations conjointes avec les établissements étrangers et la reconnaissance mutuelle des diplômes. Enfin, la qualité des formations doit être garantie par la mise en place de processus d'évaluation interne et externe.

Le cursus de master correspond à 120 crédits européens au-delà de la licence et le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Ce diplôme relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique, effectuée par l'AERES, en lien avec le dialogue contractuel et sur les compétences scientifiques reconnues dans l'établissement. Depuis la rentrée 2006, toutes les universités ont décliné leurs formations selon ce nouveau schéma, démontrant ainsi l'intérêt qu'elles ont trouvé dans une approche qui accroît leurs marges d'initiative pédagogique. Depuis 2007, la phase II du LMD vise à améliorer encore la lisibilité des cursus, à conforter les politiques de site, à renforcer la professionnalisation des établissements pour constituer des pôles de compétence attractifs et reconnus sur le plan international.

Avec l'intégration des IUFM dans les universités et l'exigence d'un master pour les métiers de l'enseignement, les universités mettront en œuvre à la rentrée 2010 des formations adaptées qui se conjuguent avec la préparation des candidats aux différents concours (professorat des écoles, CAPES et agrégation).

L'architecture européenne des diplômes (LMD) a vocation à s'appliquer à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur de notre pays, dès lors que celles-ci sont fondées sur l'acquisition de savoirs scientifiques et que leur qualité est reconnue par l'État, garant de la valeur des diplômes. Cela concerne les universités, comme les grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce et de gestion, qui sont soumises à une évaluation périodique menée par des commissions spécialisées.

En ce qui concerne les disciplines médicales (médecine, odontologie, maïeutique) et pharmaceutiques, leur intégration dans le schéma LMD est désormais engagée puisque la réforme de la première année des études de santé prendra effet à la rentrée universitaire 2010. Elle exige de concilier d'une part les principes de souplesse, d'ouverture et d'autonomie institués par le processus de Bologne, d'autre part l'exigence d'une formation conforme aux directives européennes, conduisant à la délivrance d'un diplôme d'État autorisant l'exercice d'une profession réglementée.

S'agissant des formations des écoles d'ingénieurs qui délivrent un titre conférant par ailleurs le grade de master, l'un des principaux objectifs du LMD est de favoriser leur collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités, dans le cadre d'une politique de site. Ces écoles délivrent également des diplômes de master qui complètent les formations d'ingénieurs, en les ouvrant notamment sur la recherche et en privilégiant la voie de l'habilitation conjointe entre écoles et universités, ou « cohabilitation », grâce à la constitution d'une équipe de formation commune et d'enseignements communs s'adressant à une même promotion d'étudiants. Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs peuvent, en complément de leurs filières traditionnelles, créer de nouveaux cursus de master conçus spécifiquement pour les étudiants étrangers, afin de développer leur attractivité internationale.

Concernant les écoles supérieures de commerce et de gestion, la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est compétente pour se prononcer sur les demandes de visas de diplômés par l'État et pour évaluer, le cas échéant, les masters proposés. Le haut niveau de formation tant sur le plan professionnel que sur le plan académique

doit être garanti. A ce titre, l'évaluation s'attache particulièrement à l'appréciation de la production scientifique en sciences de gestion des enseignants de ces écoles.

ACTION n° 03**Formation initiale et continue de niveau doctorat****2,7 %**

La formation à et par la recherche des doctorants s'effectue au sein des écoles doctorales qui maillent le territoire national. L'objectif des écoles doctorales est de former des spécialistes et des chercheurs de très haut niveau en vue d'irriguer le service public d'enseignement supérieur et de recherche, les administrations et le secteur économique privé. L'action a pour objectif majeur l'organisation d'une offre de formation initiale et continue fondée sur des pôles de recherche et des réseaux d'excellence, visible et compétitive aux plans européen et international. Les écoles doctorales concourent ainsi au rayonnement européen et mondial du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

La qualité scientifique de l'offre de formation est garantie par un processus d'accréditation qui permet de vérifier, dans le cadre du contrat quadriennal des établissements d'enseignement supérieur et sur la base d'indicateurs de performance, la qualité des équipes et de l'offre de formation ainsi que la cohérence globale de cette offre dans le cadre d'une politique de site. Les écoles doctorales sont accréditées après une évaluation nationale conduite par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), par la ministre chargée de l'enseignement supérieur dans le cadre du ou des contrats d'établissements, ou en cohérence avec la politique de site pour les établissements ne disposant pas d'un contrat.

Cette action s'inscrit dans le cadre défini en mai 2005 à Bergen par les ministres de l'enseignement supérieur des pays engagés dans le processus de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les ministres ont en effet confirmé à cette occasion le caractère central de la formation doctorale et ont recommandé que les programmes doctoraux garantissent une formation interdisciplinaire et le développement de compétences transférables répondant ainsi aux besoins du marché de l'emploi le plus large possible. Ils ont également invité à une mobilité accrue aux niveaux doctoral et post-doctoral. L'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale traduit l'ensemble de ces orientations que renforce le contrat doctoral, contrat de travail de droit public protecteur, reconnaissant l'élaboration d'une thèse comme une expérience professionnelle, offert aux doctorants des universités comme des organismes de recherche depuis 2009.

ACTION n° 04**Établissements d'enseignement privés****0,7 %**

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient financièrement les établissements privés (établissements d'enseignement supérieur libre et établissements d'enseignement supérieur technique privés reconnus par l'État), réunis, pour la plupart, en fédérations ou unions. Parmi celles-ci, on distingue :

- l'Union Des Établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA),
- la Fédération d'Écoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres (FESIC),
- l'Union des Grandes Écoles Indépendantes représente l'enseignement privé laïc dispensé au sein d'écoles d'ingénieurs et de commerce-gestion,
- l'Union des nouvelles facultés libres (UNFL) qui regroupe également les facultés libres de Paris affiliées à l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur Libre (APPEL).

Par ailleurs, le ministère finance des établissements « non affiliés », dont des écoles de journalisme, d'architecture, de communication.

59 établissements d'enseignement supérieur privés, érigés en associations « loi 1901 » ou en fondations, reçoivent ainsi une subvention annuelle de fonctionnement de la part de l'État, qui a pour objectif de promouvoir une formation de qualité, conforme aux missions du service public. En 2010 et pour la 1ère année ces établissements entrent progressivement dans un processus contractuel avec l'État, ce qui permettra d'apprécier et de valoriser les performances de ces établissements en matière de formation et de recherche, et de stimuler les partenariats avec les universités.

ACTION n° 05**3 %****Bibliothèques et documentation**

Le développement des ressources documentaires et de leur accessibilité dans de bonnes conditions correspond à des enjeux à la fois pédagogiques et scientifiques. La mise en œuvre d'une pédagogie de plus en plus fondée sur le travail personnel de l'étudiant exige que celui-ci soit en mesure de recourir à des documents en nombre, diversifiés, faciles d'accès et de plus en plus disponibles dans le temps. Par ailleurs, les activités de recherche ne peuvent être conduites qu'à la condition de disposer des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international.

Autour des services communs de la documentation (SCD), les universités sont en situation de conduire une politique documentaire cohérente avec la stratégie globale de l'établissement, en mobilisant les moyens nécessaires tant en crédits qu'en équipements. Dans le même temps, l'émergence très forte depuis 1997 de la documentation numérique (bases de données et revues électroniques), dont les coûts progressent de façon importante, contribue à accélérer la rationalisation de l'offre documentaire en s'inscrivant notamment dans des politiques documentaires de site.

ACTION n° 06**6,9 %****Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé**

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec les organismes de recherche, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

ACTION n° 07**3 %****Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies**

Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines. Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 08**Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

4,3 %



Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée.

ACTION n° 09**Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies**

0,1 %



Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies en collaboration avec le CNRS et le CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international.

ACTION n° 10**Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

1,1 %



Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre », du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre. En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

ACTION n° 11**Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société**

7,3 %



Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel. L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création des maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale. Le progrès de la connaissance repose, tout autant que

sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 12**8 %****Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine. La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée par discipline. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.

ACTION n° 13**0,7 %****Diffusion des savoirs et musées**

Cette action s'inscrit dans la mission de diffusion de la culture scientifique dévolue aux établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à assurer une meilleure diffusion des travaux effectués au sein des établissements dans une perspective de valorisation et d'information à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes. Elle comprend également les actions de conservation et de valorisation des collections des musées sous tutelle du MESR, des musées universitaires et des collections scientifiques dont le ministère assume la tutelle technique (universités, muséums d'histoire naturelle en région, autres musées) et les actions de formation et d'information des professionnels des musées et de la culture scientifique et technique.

Cette action comprend des moyens consacrés :

- au fonctionnement des établissements nationaux de culture scientifique : Muséum national d'histoire naturelle, musée des arts et métiers du CNAM, musée du quai Branly et Cité nationale de l'histoire de l'immigration,
- aux opérations de conservation et de valorisation des collections des musées scientifiques nationaux et des collections scientifiques et techniques dont le ministère assure la tutelle technique (établissements d'enseignement supérieur, 60 muséums d'histoire naturelle en région, autres musées) ;
- aux activités de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de différents publics conduites par les acteurs du secteur, principalement les musées et les établissements d'enseignement supérieur ;
- au fonctionnement de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne, centre de ressources à vocation nationale (édition, formation, documentation), pour les acteurs du domaine.

ACTION n° 14 11,3 %**Immobilier**

Cette action regroupe les moyens financiers et humains que l'Etat consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur (hors les 5 Mds€ dédiés à l'opération campus), dont l'objectif principal est de disposer d'un patrimoine de qualité, respectant les normes de sécurité et répondant aux besoins induits par les activités d'enseignement et de recherche.

Cette politique doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du parc immobilier, une bonne maîtrise de sa gestion et une meilleure utilisation. Pour cela, les établissements sont amenés à élaborer un schéma directeur immobilier qui fournit à la fois un diagnostic de l'état de leur patrimoine, de son utilisation et de ses insuffisances au regard de la politique de formation et de recherche et une vision prospective des opérations à entreprendre pour améliorer la qualité

et l'adéquation aux besoins. Il constitue un outil essentiel de pilotage et de dialogue pour les établissements sur le développement, l'amélioration et l'entretien du parc immobilier bâti et non bâti : constructions, restructurations, maintenance, logistique immobilière (locations, entretien et fonctionnement courants) et mise en sécurité de locaux et espaces extérieurs.

Les diagnostics techniques permettent, pour leur part, d'appréhender l'état du parc immobilier universitaire et d'estimer les moyens nécessaires à sa remise à niveau par le biais d'une programmation pluriannuelle. Associées à des indicateurs portant sur la qualité du pilotage de la gestion immobilière, ces informations constituent des éléments importants de la démarche contractuelle dont l'objectif est d'inciter les établissements à mener une politique immobilière performante garantissant une amélioration de l'état du patrimoine et une optimisation des coûts de logistique immobilière.

Ces schémas sont également un outil d'évaluation du coût des travaux nécessaires à la mise aux normes des locaux notamment en termes de sécurité incendie ou de réglementation relative à la santé publique dans le cas de présence d'amiante et plus particulièrement pour les interventions permettant de lever des avis défavorables émis par les commissions de sécurité.

Par ailleurs, ces schémas, en conduisant à un diagnostic de l'utilisation des locaux, doivent favoriser une pratique de mutualisation. L'effort d'optimisation du patrimoine bâti fait l'objet d'une évaluation à partir de l'indicateur « taux d'occupation des locaux » qui dans son périmètre actuel mesure l'utilisation des locaux d'enseignement.

Les crédits consacrés à la politique immobilière financent :

- des opérations inscrites aux contrats de projets État-région (CPER) 2007-2013 destinés à améliorer la qualité (mises en sécurité lourdes, réhabilitations, ...) et l'adéquation des locaux aux besoins induits par la mission d'enseignement supérieur et recherche universitaire (notamment la construction ou l'extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales), ce qui correspond à une modernisation des structures d'enseignement supérieur par une mise au standard international ;
- des opérations de construction ou réhabilitation plus spécifiques qui ne sont pas prévues dans les CPER comme la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), les travaux de l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ou la mise en œuvre du contrat triennal « Strasbourg ville européenne » ;
- des opérations réalisées dans le cadre de contrat de partenariat public-privé (PPP) notamment pour les campus prometteurs et innovants ;
- des mises en sécurité de locaux étant donné le risque que peut faire encourir aux usagers un défaut de mise en conformité ;
- le désamiantage, la mise en sécurité et la rénovation du campus de Jussieu par l'établissement public du campus de Jussieu, puis par son successeur l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France, afin de prendre en compte le traitement du risque amiante ;
- la maintenance et la logistique immobilière dont les crédits sont globalisés dans le système d'allocation des moyens ;
- des charges locatives de certains établissements quand ceux-ci ne disposent de surfaces suffisantes (en cours de restructuration par exemple) ;
- l'expérimentation du transfert de l'immobilier pour quelques établissements.

ACTION n° 15

10,7 %



Pilotage et support du programme

Cette action comprend notamment les moyens consacrés :

- au pilotage du système universitaire : tutelle et pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur, en particulier la responsabilité du cadre général, du financement et du contrôle de la qualité des formations ;
- à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements (AMUE) chargée, dans le cadre de la modernisation des établissements, de la mise au point d'outils de gestion et de pilotage ;
- au pilotage opérationnel des établissements (fonctions de direction, d'administration, de gestion financière et de GRH des établissements) pour une gestion performante des établissements, une maîtrise de la cohérence entre leurs objectifs à atteindre et l'allocation de leurs ressources ;

- à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur (notamment les bourses de mobilité, les dotations aux établissements dans le cadre des relations contractuelles) ;
- à la formation des personnels enseignants chercheurs et Personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service (IATOS) ;
- aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en place dans les établissements des services numériques pour l'ensemble des activités et services.

Enfin, cette action permet de financer les dépenses des personnels affectés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ainsi que les dépenses de fonctionnement de celle-ci.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

La cible, inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005), de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur (**indicateur 1.1**) tend à l'élévation globale du niveau de qualification supérieure. L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend non seulement de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existent cependant pour viser une meilleure insertion des jeunes diplômés dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification (**indicateur 1.2**).

Le rapport de la Commission du débat national Université-Emploi, en octobre 2006 et le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, en mars 2007 ont souligné l'enjeu que représente une meilleure articulation de notre appareil de formation supérieure avec l'ensemble des acteurs du monde professionnel et ont préconisé des mesures destinées à la renforcer. Ces préconisations ont été approfondies dans le cadre des comités de suivi mis en place à l'occasion du déploiement du dispositif LMD. Les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle ont émis en particulier des recommandations propres à développer, à côté des unités d'enseignement de savoirs fondamentaux, des unités d'enseignement de professionnalisation. Celles-ci favoriseront l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants aux licences professionnelles et rendront par ailleurs la licence générale doublement qualifiante, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion.

Le « plan licence » contribuera à la mise en œuvre de ces actions.

L'insertion professionnelle des diplômés qui est, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, une mission du service public de l'enseignement supérieur, constitue une des priorités du Gouvernement.

Pour améliorer cette insertion, plusieurs leviers sont utilisables :

- la généralisation de l'orientation active, qui prend en compte les débouchés associés à chaque formation ;
- la généralisation, dans chaque établissement ou dans chaque site universitaire, des observatoires qui ont notamment pour mission de mesurer les taux d'insertion pour chaque filière à chaque niveau ;
- le développement de la professionnalisation des formations : développement et généralisation de stages en entreprises, en milieu associatif, en administration) dans tous les cursus notamment en 3ème année de licence, développement de partenariats avec le monde économique ;
- la création, dans chaque université d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants : ce bureau est notamment chargé de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variés, en lien avec les formations proposées par l'université, et de les assister dans leur recherche de stages et de premier emploi ;
- les plates-formes d'insertion professionnelle, outil supplémentaire au service de l'accès à l'emploi des diplômés, favorisent un travail en commun du monde professionnel et des milieux académiques, en particulier pour la définition de l'offre de formation ; elles ont également pour fonction de caractériser l'environnement socio-économique des établissements d'enseignement supérieur en exploitant les différentes informations produites au niveau local.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	44,7	n.d.	47		47	50

Précisions méthodologiques

Il s'agit d'un indicateur « synthétique » dont la valeur est obtenue en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge, dans une tranche d'âge de 17 à 33 ans.

La valeur intégrant les diplômés de la session n n'est disponible qu'en décembre n+1 et n'apparaît donc qu'au RAP n+1. La valeur 2008 qui intègre les diplômés de la session 2008 n'a été disponible qu'en décembre 2009.

Le champ observé est plus large que celui de l'indicateur 1.3 dont il ne peut être rapproché sans précaution. Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DEUG, DEUST et DUT), la licence (lorsque c'est le premier diplôme dans le supérieur), les BTS et les autres diplômes : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, des écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...), ces derniers diplômes au prorata des entrants issus des CPGE ou titulaires du baccalauréat seul, pour ne pas compter deux fois dans les diplômés les étudiants y entrant sur titre.

Limites et biais connus

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne serait procurable que par un recensement de la population.

La répartition par âge des DEUG, DEUST, DUT, BTS et licence est connue mais la répartition par âge pour les autres diplômes n'est pas connue et des répartitions théoriques sont appliquées

Source des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

La cible 2013 reprend en anticipant son échéance celle qui est inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 : « 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 10 ans ». L'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme bac+2 (BTS ou DUT) ou bac +3 a été fixé aux niveaux national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence.

Historique des valeurs

	unité	réalisé 2005	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	42,5	43,8	44,4	44,7

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (L/M/D) trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2010 Cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous domaines de formation)	%	sans objet	sans objet	82		-	82
dont CDI	%	sans objet	sans objet	72		-	72
% niveau Licence (tous domaines de formation)	%	sans objet	sans objet	67		-	67
% niveau Master (tous domaines de formation)	%	sans objet	sans objet	86		-	86
% niveau Doctorat (tous domaines de formation)	%	sans objet	sans objet	90		-	90
% domaine de formation lettres et sciences humaines (tous niveaux : L/M/D)	%	sans objet	sans objet	71		-	71
% domaine de formation sciences et techniques (tous niveaux : L/M/D)	%	sans objet	sans objet	89		-	89
% domaine de formation droit éco. et gestion (tous niveaux : L/M/D)	%	sans objet	sans objet	85		-	85

Précisions méthodologiques

La valeur de l'indicateur résulte d'une observation triennale réalisée par le CEREQ dans le cadre des «enquêtes génération» qui s'intéressent au moins de 35 ans (« jeunes »). Le millésime n de la donnée est celui de la réalisation de l'enquête. Cette donnée n'est disponible qu'au RAP de l'année n+1.

Le champ global de l'enquête est celui des élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail. On extrait pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés en L, M ou D l'année n-3.

Limites et biais connus

Cet indicateur est très dépendant de la conjoncture du marché du travail. D'autre part, il mesure la qualité de l'insertion en ne considérant que les emplois au niveau cadre ou profession intermédiaire, niveau de débouché présumé normal d'un diplômé LMD ; pour mesurer l'insertion professionnelle globale, il faudrait également disposer des taux de chômage selon les différentes variables.

Compte tenu du caractère triennal de cette enquête, l'indicateur n'est renseignable qu'une année sur 3 et la cible 2010 reprend simplement la réalisation antérieure 2007 seule disponible au moment de sa détermination.

L'indicateur est en effet très sensible aux évolutions conjoncturelles du marché de l'emploi qui ne peuvent être correctement anticipées sur une durée triennale.

Sont exclus des niveaux de sortie observés pour le supérieur, les BTS, DUT, ainsi que les formations post-DUT ou post-BTS qui ne délivrent pas la licence

Source des données : CEREQ

Commentaires

Même si les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, l'état du marché du travail est également pour eux un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Néanmoins, trois années après la fin de leurs études, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 7%, soit un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. En effet, toutes catégories d'emplois confondues, les conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur sont globalement favorables. Trois ans après la fin de leurs études, près de 90% ont un emploi et, dans plus de 70% des cas, il s'agit d'un emploi à durée indéterminée. C'est respectivement 20 et 10 points de plus que pour les jeunes ayant au plus un baccalauréat.

Des clivages apparaissent toutefois parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. 75% d'entre eux sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés de filières générales.

S'agissant plus particulièrement des diplômés de licence, ceux-ci semblent s'insérer plutôt convenablement. Leur taux de chômage est de 7% en fin de troisième année de vie active. Il existe toutefois des différences, entre disciplines : les licenciés des filières lettres et sciences humaines se trouvent dans une situation bien moins favorable, avec un taux de chômage de 13%. (NB : les données comparatives ci-dessus sont extraites de l'enquête Génération de 2004 – interrogation en 2007).

Pour rendre le diplôme de licence pleinement qualifiant pour l'insertion professionnelle, le plan Réussite en licence prévoit notamment la mise en œuvre d'unités d'enseignement à caractère pratique ou professionnel, la généralisation du projet personnel et professionnel et, dans le cadre de la professionnalisation des formations, une période de stage, notamment en troisième année.

Les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, dont la création a été prévue dans chaque université par la loi n° 2007 1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, sont chargés de diffuser aux étudiants des offres de stages en lien avec les formations proposées par l'université.

Enfin, la réforme de l'allocation des moyens aux universités prévoit d'intégrer un indicateur de mesure de l'insertion professionnelle des diplômés parmi les critères d'évaluation de la performance des universités, qui conduira les établissements à procéder à des enquêtes d'insertion pour l'ensemble de leurs diplômés. Cet indicateur est en cours d'élaboration.

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge diplômée aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
de niveau DUT et BTS	%	18,4	n.d.	18,2		18,4	19
de niveau licence	%	17,10	n.d.	19,8		19,8	22
de niveau master	%	10,0	n.d.	10,7		10,7	11
de niveau doctorat	%	0,9	n.d.	1,2		1,2	1,5

Précisions méthodologiques

Ce pourcentage est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge (indicateur synthétique), sur une tranche d'âge allant de 17 à 33 ans.

La donnée millésimée n intègre les lauréats de la session de diplomation de l'année n. **Elle n'est disponible qu'en décembre n+1 et communiquée au RAP de n+ 1.**

Cet indicateur couvre un périmètre différent et sensiblement plus étroit que l'indicateur 1.1, qui prend en compte les DEUG et les formations d'ingénieurs, mais aussi les formations relevant d'autres ministères. Les diplômes retenus ici sont les brevets de techniciens supérieurs, les diplômes universitaires de technologie ainsi que tous les diplômes délivrés dans les universités en fin de cursus L (y compris licences professionnelles), M ou D (y compris DU).

Limites et biais connus

Cet indicateur conjoncturel mesure le taux de diplômés d'une population fictive. Un taux de diplômés pour une véritable génération ne peut être calculé annuellement : il serait fourni par un recensement de la population. Il peut rester des doubles comptes de diplôme.

Tous les diplômés pour un niveau d'étude sont recensés ici. **Les différents taux ne peuvent être sommés puisque les étudiants des niveaux les plus élevés ont pour la plupart déjà obtenu un autre diplôme du supérieur.**

Source des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

Commentaires

Pour les niveaux DUT, BTS et licence, les cibles fixées expriment, en cohérence avec l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, à la fois la volonté d'accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques (cibles BTS et DUT) et d'augmenter le taux des sorties au niveau bac+3.

Historique des données

	unité	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur de niveau DUT et BTS	%	18,1	17,8	17,7	18,4
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur de niveau licence à l'université	%	17,9	18,3	17,8	17,1
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur de niveau master à l'université	%	9,3	10	10,3	10
Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur de niveau doctorat à l'université	%	1	0,9	0,9	0,9

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux.

L'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus licence constitue un enjeu majeur.

Le plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012) se traduira dans les contrats par un effort cumulé de 730 millions d'euros sur la période 2008-2012. Ces moyens supplémentaires attribués aux établissements sont modulés en fonction de la qualité des projets et de l'évaluation des résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce plan.

Il prévoit la mise en œuvre conjointe de plusieurs actions :

- le développement de l'orientation active, associée à la généralisation du dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur, afin de favoriser une meilleure adéquation entre les aspirations et les capacités des lycéens et les formations leur offrant les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le décret n° 2007-540 qui dispose que l'admission des bacheliers technologiques dans une section de technicien supérieur fait l'objet d'un examen prioritaire, y contribue, ainsi que l'attribution de moyens supplémentaires aux IUT en proportion du nombre de bacheliers technologiques accueillis ;
- le développement de la pluridisciplinarité, couplée à l'apprentissage de la méthodologie du travail universitaire, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique avec la désignation d'enseignants référents assurant un suivi personnalisé des étudiants, l'augmentation des horaires d'enseignement et la mise en œuvre de dispositifs de soutien aux étudiants en difficulté ;
- l'organisation, au sein de chaque licence, d'un nombre limité de parcours, dans la mesure où cela constitue une des conditions de la mise en place d'équipes pédagogiques homogènes assurant un accompagnement suivi des étudiants ;
- un renouvellement des méthodes pédagogiques, se traduisant par la généralisation des groupes de petite taille, un suivi individualisé du travail personnel et par le développement du contrôle continu qui favorise la progression de l'étudiant.

INDICATEUR 2.1 : Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	n.d.	n.d.	17		17,0	≤16

Précisions méthodologiques

Les données sont tirées d'une enquête INSEE auprès des ménages, l'enquête « emploi en continu » : la donnée annuelle est la moyenne des résultats des quatre trimestres. La valeur de l'indicateur est un ratio obtenu en divisant le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou diplôme d'établissement) par le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Les "sortants de formation initiale" sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête.

Limites et biais connus

Les données définitives ne sont disponibles qu'à l'été de l'année n+2 pour les sortants de l'année n et ne sont donc communicables pour information et analyse qu'au RAP n+2.

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension (600 en moyenne chaque trimestre), **les variations d'une année à l'autre sont peu significatives.**

Source des données : INSEE

Commentaires

Lancé à la rentrée 2008, le plan pluriannuel pour la réussite en licence, fondé sur le développement de l'orientation active, sur le renforcement de l'encadrement pédagogique, sur la spécialisation progressive dans les études avec la possibilité de réorientation, sur la professionnalisation ainsi que sur l'évaluation de la qualité des enseignements, vise une baisse significative du taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Historique des valeurs

	unité	2004	2005	2006	2007
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	19	20	19	19

INDICATEUR 2.2 : Réussite au DUT et BTS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de réussite au BTS	%	76,4	76,5	77		77	77,4
dont BAC général (en BTS)	%	86,4	86,2	87		87,0	88
dont BAC technologique (en BTS)	%	75,6	75,5	76		76	77
dont BAC professionnel (en BTS)	%	58,1	58,4	58		58,0	58
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	75,5	n.d.	79		79,0	81
dont BAC général (en DUT)	%	81,5	n.d.	84		84	86
dont BAC technologique (en DUT)	%	67,1	n.d.	68		68,0	70
dont BAC professionnel (en DUT)	%	46,9	n.d.	46,5		46,5	50
Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur	%	70,6	71,4		-	-	-
dans les seuls IUT (bacheliers technologiques)	%	12,9	13,0	13,5		13,5	15,6
dans les seuls IUT (bacheliers professionnels)	%	2,9	3,2	3,5		3,5	6
dans les seuls STS (bacheliers technologiques)	%	56,9	57,0	57		57,0	63,5
dans les seuls STS (bacheliers professionnels)	%	71,5	74,4	69,5		72,0	72

Précisions méthodologiques

Pour le BTS, on rapporte le nombre de candidats admis à l'examen à celui des candidats présentés c'est-à-dire ayant participé à au moins une des épreuves. La réalisation de l'année n concerne la réussite à la session de cette même année.

Pour le DUT, les primo-inscrits en 1^{ère} année d'IUT une année donnée sont suivis durant trois années universitaires consécutives. Ainsi, la réalisation n constate le taux de primo-inscrits de l'année universitaire n-3/n-2 diplômés en année n.

La valeur de l'année n est disponible dès le RAP n pour les STS et au RAP n+1 pour les DUT.

En ce qui concerne la part des inscrits dans les formations professionnelles courtes parmi les bacheliers technologiques et professionnels, le sous-indicateur rapporte le nombre de nouveaux bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans le périmètre observé au nombre de nouveaux bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur public et privé sous et hors contrat).

Limites et biais connus

Ces indicateurs de réussite ne sont pas construits de même. Seul le second résulte d'un suivi de cohorte qui permet d'apprécier la réussite de ceux qui suivent la formation diplômante. Le premier mesure seulement un taux de succès à l'examen de ceux qui s'y présentent et qui d'ailleurs peuvent n'avoir pas suivi la formation correspondante.

Pour le 2nd sous-indicateur (réussite en DUT), la donnée de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+1.

Source de données : DEPP et DGESIP/DGRI-SD-SIES

Commentaires

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les STS sont, par la pédagogie mise en oeuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologique et professionnelle. En ce qui concerne les IUT, filière importante au regard de l'objectif de conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, les moyens financiers mis en place au titre du plan pluriannuel pour la réussite en licence sont proportionnels au nombre de bacheliers technologiques et professionnels accueillis, et favoriseront un accompagnement pédagogique renforcé de ces étudiants.

Historique des valeurs

	unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
I- Taux de réussite en BTS	%	74,7	74,3	73,5	74,9	76,4	76,5
dont bac général	%	84,2	83,9	83,8	85,1	86,4	86,2
dont bac technologique	%	73,5	73,6	72,5	74,3	75,6	75,5
dont bac professionnel	%	57,6	56,1	56,4	56,6	58,1	58,4
II- Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	76,1	75,9	75,4	75,7	75,5	
dont bac général	%	81,7	81,8	81,5	82	81,5	
dont bac technologique	%	66,7	66,6	66,3	66,9	67,1	
dont bac professionnel	%	47,8	44,6	46	45,9	46,9	

INDICATEUR 2.3 : Réussite en L

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des licences obtenues en 3 ans après une première inscription en L1 dans le total des licenciés	%	37,8	n.d.	40		40,0	43
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%	43,2	n.d.	50		50,0	52

Précisions méthodologiques

Le champ du premier sous-indicateur est celui des étudiants (enseignement public universités et assimilés) inscrits en 1^{ère} année de licence (Licence, licence bi-disciplinaire, licence IUP, licence professionnelle, licence pluridisciplinaire, licence cursus LMD), de DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle l'année n-3/n-2.

Le principe est de dénombrer, parmi les étudiants diplômés en licence (ancienne licence, licence IUP, licence professionnelle, licence cursus LMD) l'année n, ceux qui étaient inscrits à l'université en L1 l'année N-3 et qui ont donc obtenu leur licence en trois ans (un licencié en 3 ans à la session 2009, inscrit en L3 en 2008-2009 était primo-inscrit en 2006-2007).

Le dénombrement n'est donc pas réalisé par le biais d'un suivi de cohortes mais s'effectue par un appariement sur l'identifiant national étudiant (INE) du fichier des diplômés en L3 l'année n avec celui des inscrits en année n-3.

Tous les diplômés en licence n'ont pas suivi l'intégralité d'un cursus L à l'université, ils peuvent aussi provenir de DUT, de BTS ou de CPGE. Les réorientations n'étant pas intégrées dans le calcul, un étudiant ayant sa licence en 3 ans ne sera pas comptabilisé dans le numérateur s'il n'était pas inscrit à l'université la 1^{re} année.

Source des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

Commentaires

Diverses mesures ont été prises depuis 2008 dans le cadre du plan pluriannuel pour favoriser la réussite en licence. Si le premier sous-indicateur permettra d'apprécier globalement l'efficacité à terme de ce plan, le second permettra de mesurer spécifiquement celle des mesures prises pour lutter contre un taux d'abandon actuellement élevé en première année.

Historique des valeurs

	unité	2004	2005	2006	2007	2008
Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1 ^{ere} année de licence ou de Deug ou d'IUT) dans le total des licenciés	%	37,9	37,7	38,7	38,3	37,8
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%			47,7	46,6	43,2

INDICATEUR 2.4 : Réussite en M

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de réussite en M2	%	77,2	n.d.			77,3	77,5

Précisions méthodologiques

Cet indicateur rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le courant de l'année n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M2 (année n-1).

Les valeurs de réalisation sont disponibles en novembre de l'année n+1 pour la session de l'année n.

Sources des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

Commentaires

L'introduction de cet indicateur au PAP 2011 permet de compléter l'observation de la réussite aux différents niveaux de diplômes, finalité de l'objectif auquel il se rattache. L'adjonction de l'item procure désormais une observation de la réussite en M.

Valeurs disponibles

	unité de mesure	réalisé 2005	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008
Taux de réussite en M2	%	76,3	75,8	77,0	77,2

INDICATEUR 2.5 : Réussite en D

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	%	34,4	35,1			35,5	n.d.
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	%	67,3	70,2			71,0	n.d.

Précisions méthodologiques

Les données sont issues d'une enquête sur les écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (Moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois).

Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.

Le chiffrage 2008 est fourni à titre indicatif. En effet, lors de l'édition 2009 de l'enquête sur les écoles doctorales, l'interrogation sur les docteurs portait sur l'année universitaire, elle porte désormais sur l'année civile. **Aussi, pour cet indicateur nouveau, la cible 2013 sera précisée au PAP 2012 en fonction de la donnée 2010.**

Limites et biais connus

La mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée.

Source des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

Commentaires

Cet indicateur remplace l'ancien indicateur 2.5 « pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans et plus » inscrit au PAP2010, qui à brève échéance ne pouvait plus être renseigné du fait de la suppression du dispositif ministériel des allocations de recherche, liée à la réforme du contrat doctoral. Il permet de mesurer plus pertinemment la réussite au niveau D.

OBJECTIF n° 3 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

Aujourd'hui, l'ensemble des universités sont en mesure d'offrir des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à leur ouverture au monde de l'entreprise, à la professionnalisation de leurs formations ainsi qu'à la définition de leurs diplômes en compétences.

L'objectif est maintenant d'améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, notamment par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Dans cette perspective, les universités doivent développer encore leur offre de formation, mettre en place des parcours modulaires, aménager les horaires pour les publics salariés, développer l'enseignement à distance et étendre leurs activités d'orientation et d'accompagnement aux adultes.

L'évolution de la formation tout au long de la vie au sein des universités est mesurée par :

- la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue
- le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE).

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	9,3	n.d.	8,5		9,3	10

Précisions méthodologiques

L'indicateur est un ratio obtenu en rapportant pour l'année universitaire n-1/n le nombre de diplômés en formation continue en année n au nombre total de diplômés en année n des établissements observés (universités et assimilés), étant précisé que les diplômes propres des établissements ne sont pas retenus dans ce calcul.

Pour les données relatives aux diplômés de formation continue (numérateur), qui proviennent des services de formation continue des établissements, on recourt à l'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur ». Cette enquête, qui couvre un champ beaucoup plus large, n'est lancée qu'en mai n+1, en sorte que la valeur de l'indicateur pour l'année n n'est disponible qu'au RAP de n+1

Sources des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

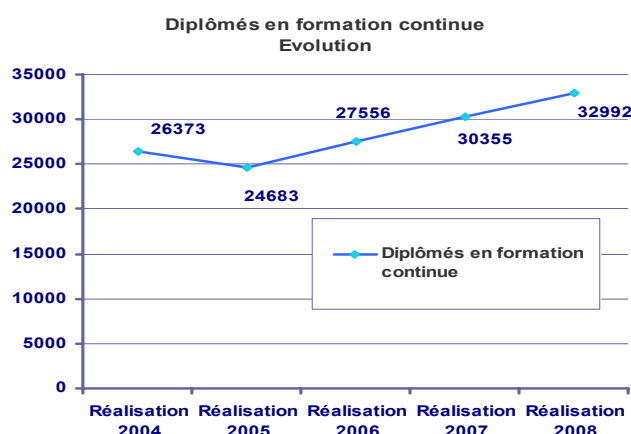
Commentaire

On observera que l'évolution de l'indicateur peut être défavorable du fait d'une évolution plus favorable au dénominateur qu'au numérateur. Mais, quoi qu'il en soit, l'augmentation linéaire du nombre des diplômés en formation continue devrait se poursuivre au cours des prochaines années malgré un déplacement des usagers vers les formations courtes non diplômantes observé ces dernières années et alors même que les Pôles emploi ne financent plus les formations universitaires (baisse de 12 % des demandeurs d'emplois dans ce type de formations). Aussi est-il intéressant de mettre en regard de la valeur du ratio calculé l'évolution de la donnée primaire du numérateur (effectifs des diplômés en formation continue).

Historique des valeurs et données primaires

	Unité	Réalisation 2004	Réalisation 2005	Réalisation 2006	Réalisation 2007	Réalisation 2008
numérateur	Effectifs	26 373	24 683	27 556	30 355	32 992
dénominateur	Effectifs	579 578	439 179	372 863	364 428	356 593
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	4,7	5,6	7,4	8,3	9,3

Synthèse graphique



INDICATEUR 3.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	4 081	n.d.	5 700		5 700	7 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	2 016	n.d.	2 600		2 600	3 000

Précisions méthodologiques

Le premier sous-indicateur est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience ; les chiffres étant transmis par chaque établissement). Le deuxième sous-indicateur fournit le nombre de décisions favorables en matière de VAE, accordant le diplôme dans sa totalité. Seules sont comptabilisées les VAE sur diplômes nationaux à l'exclusion donc des diplômes propres des établissements.

Les établissements enquêtés sont les universités, le CNAM et les écoles d'ingénieur, ces dernières faisant toutefois très peu de VAE.

Source des données : DEPP

Commentaires

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Les premières années de mise en œuvre de la VAE se sont caractérisées par une forte croissance du nombre de validations et du nombre de diplômes attribués en totalité. Mais la cible fixée initialement sur ces bases se révèle trop optimiste. L'année 2006 marque un arrêt de cette évolution puisque le nombre de VAE a reculé par rapport à l'année 2005. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- les services de VAE ont atteint leur capacité limite de réponse à la demande,
- la fin du volet national du FSE,
- une absence de campagne d'information sur la VAE, la dernière remontant à 2002.

Historique des valeurs

	unité	réalisé 2005	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 838	3 705	4 199	4 081
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 655	1 842	2 154	2 016

OBJECTIF n° 4 : Accroître l'attractivité internationale

L'ouverture et l'action internationales, l'accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, se traduisent par des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Dans une compétition désormais européenne et mondiale, le système français doit être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française à travers la formation d'étudiants étrangers, et fortifier des pôles d'excellence sur notre territoire par l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers.

Le nombre d'étudiants étrangers se formant en France doit être mesuré aux niveaux master et doctorat (**indicateur 4.1**), pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre, dans le cadre d'une négociation contractuelle qui s'engagera désormais sur les résultats de l'évaluation des formations des établissements. Le renforcement de la lisibilité et de l'attractivité internationale d'une offre master adossée aux forces scientifiques et en phase avec les partenaires économiques pourra être particulièrement observé.

Au niveau doctoral, en outre, l'accroissement des partenariats peut être évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers (**indicateur 4.2**). En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'intensifier le processus d'internationalisation et pour éviter qu'il ne revête un contenu superficiel, de développer une forme élaborée de partenariat comme la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ». La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'État, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

L'accueil de chercheurs étrangers, indispensable à la circulation des connaissances et à l'interconnexion, donc à l'enrichissement, des systèmes nationaux, est à la fois une condition et un indicateur de l'excellence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les réformes engagées les ont dotés des outils leur permettant d'ouvrir davantage encore leur recrutement à l'international. La mise en place d'une dispense de qualification pour les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, est susceptible de faire évoluer les tendances observées ces dernières années.

En complément, le dispositif du visa scientifique et de la carte de séjour mention « scientifique » offre une procédure simplifiée en vue de l'accueil d'enseignants-chercheurs non ressortissants de l'Union européenne.

L'**indicateur 4.3** vise à apprécier annuellement le dynamisme des dispositifs de recrutement mis en place et l'attractivité, sur ce plan des établissements du programme 150.

INDICATEUR 4.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
inscrits en master	%	14,1	14,7	16,5		16,5	17
dont étudiants OCDE	%	2,7	2,8	3		3,0	3,1
inscrits en doctorat	%	33,5	34,7	33		33,0	33
dont étudiants OCDE	%	7,2	7,9	7,8		8,3	9

Précisions méthodologiques

On rapporte le nombre d'étudiants étrangers (non titulaires d'un baccalauréat français) inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé (ou, selon le cas, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat) à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

Le même ratio est calculé, pour complément d'information, sur le périmètre plus limité des étudiants étrangers ressortissants de pays membres de l'OCDE (les valeurs présentées prennent en compte le champ OCDE actualisé).

Limites et biais connus

Pour mieux cerner la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.

Les évolutions de l'indicateur peuvent être perturbées par une modification du périmètre de calcul. Par exemple, l'intégration des IUFM dans les universités en 2009 a eu pour effet mécanique de faire diminuer la proportion d'étrangers en augmentant le nombre porté au dénominateur.

Commentaires

On notera que les évolutions de l'indicateur résultent soit des variations démographiques de la population de référence au dénominateur, soit des variations propres de la population observée au numérateur. Ces dernières sont non moins intéressantes par conséquent que les évolutions du ratio dans un contexte international où la compétition entre universités est accrue et où de nouveaux pays prennent une place grandissante. Les effectifs utilisés au numérateur pour le calcul du ratio sont donc mentionnés en enrichissement de l'historique des valeurs de l'indicateur.

Historique des valeurs

L'historique ci-dessous présente les données redressées sur un même périmètre (neutralisation des effets de structures dus à l'intégration des IUFM)

I-Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

	unité	Périmètre	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
inscrits en 2ème cycle	%	nouveau champ	-	13,5	14,1	14,7
inscrits en 2ème cycle	%	ancien champ	14,5	15,4	16,1	16,6
... dont étudiants OCDE	%	nouveau champ	-	2,6	2,7	2,8
... dont étudiants OCDE	%	ancien champ	2,9	2,9	3	3,1
inscrits en 3ème cycle	%	-	29,3	31,4	33,4	34,7
... dont étudiants OCDE	%	-	6,8	7	7,2	7,4

II-Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France) : effectifs de référence

	périodicité de mesure	Périmètre	Effectifs de référence 2007		Effectifs de référence 2008		Effectifs de référence 2009	
			numérateur	dénominateur	numérateur	dénominateur	numérateur	dénominateur
inscrits en 2ème cycle	Annuelle	nouveau champ	74 670	553 863	77 152	547 208	80 541	546 240
inscrits en 2ème cycle	Annuelle	ancien champ	74 231	480 669	76 745	478 098	80 126	482 975
... dont étudiants OCDE	Annuelle	nouveau champ	14 400	553 863	14 756	547 208	15 167	546 240
... dont étudiants OCDE	Annuelle	ancien champ	14 086	480 669	14 470	478 098	14 881	482 975
inscrits en 3ème cycle	Annuelle		22 617	71 937	23 418	70 048	24 017	69 117
... dont étudiants OCDE	Annuelle		5 068	71 937	5 075	70 048	5 145	69 117

INDICATEUR 4.2 : Nouveaux inscrits pour une thèse en co-tutelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	1 227	1 328	1 320		1 400	1 400

Précisions méthodologiques

Il s'agit du recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, réalisé par l'école doctorale d'accueil. Ce recensement est effectué en fonction de trois paramètres : le nom de l'établissement de rattachement principal de l'école doctorale ; le pays partenaire pour la cotutelle ; le secteur disciplinaire dans lequel s'inscrit la cotutelle de thèse.

Source des données : DGESIP/DGRI-SD-SIES

Commentaires

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplomation au niveau doctorat. La cible de croissance ambitieuse, fixée en escomptant un impact positif de la rénovation de la réglementation, est d'ores et déjà en passe d'être atteinte.

Historique des valeurs

Formations supérieures et recherche universitaire

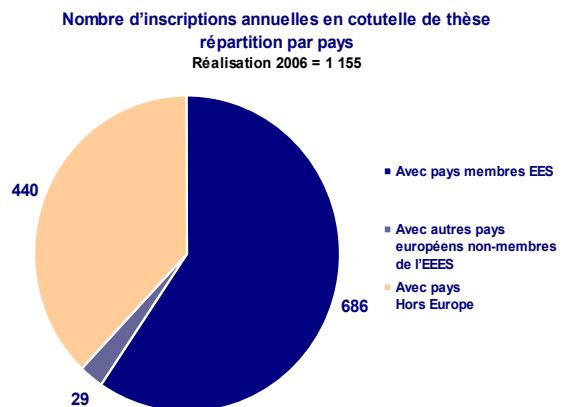
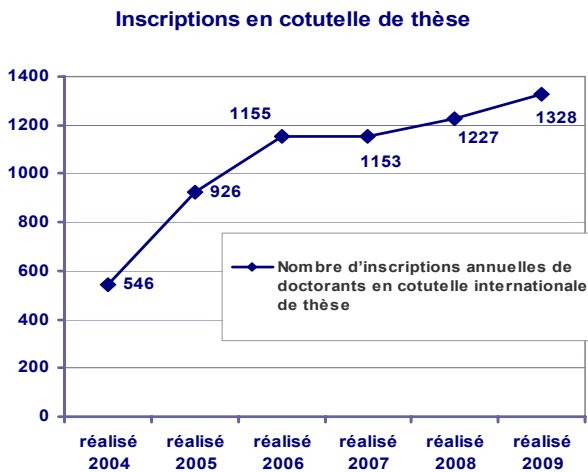
Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	unité de mesure	périodicité de mesure	2004 réalisé	2005 réalisé	2006 réalisé	2007 réalisé	2008 réalisé	2009 réalisé
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	valeur	annuelle	546	926	1155*	1153	1227	1328

*Données complémentaires et synthèse graphique - Réalisé 2006

	Total Réalisé 2006	Avec pays membres EES	Avec autres pays européens non-membres de l'EEES	Avec pays Hors Europe
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	1155	686	29	440

Synthèse graphique



INDICATEUR 4.3 : Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés	%	14,1	15,9	20		16,0	20

Précisions méthodologiques

L'indicateur rapporte le nombre d'enseignant-chercheurs de nationalité étrangère recrutés dans l'année à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sur la même période.

Il est donc centré sur les flux de recrutement et non les stocks : il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

Source : DGRH A1-1

Biais et limites

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences. Si l'on exclut cette population, la part de professeurs d'université de nationalité étrangère recrutés dépasse le tiers des enseignants-chercheurs recrutés en 2009.

L'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat qui donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale de ces personnels.

Commentaires

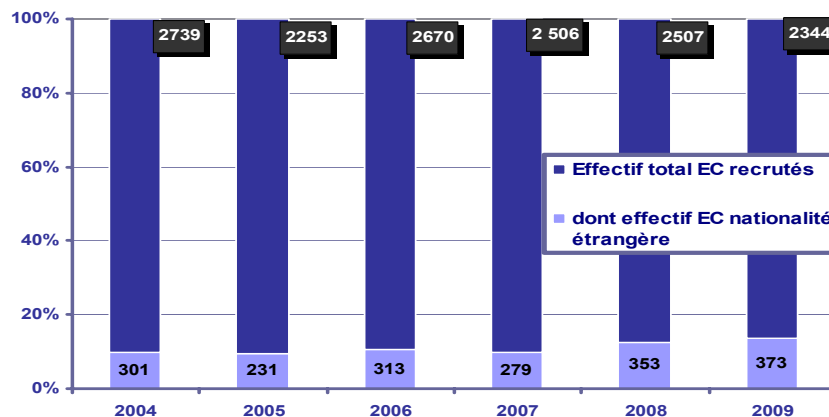
Cet indicateur qui préexistait au PAP 2010 (cf. indicateur 10.1) a été renuméroté et intégré au présent objectif afin d'assurer une lecture de l'attractivité du système sur l'ensemble des champs financé par le programme 150, formations supérieures, d'une part, recherche universitaire d'autre part.

Historique des valeurs*1- Part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année*

	Réalise 2004	Réalise 2005	Réalise 2006	Réalise 2007	Réalise 2008	Réalise 2009
MCF	10,4%	9,8%	10,9%	10,1%	14,7%	15,9%
PR	12,7%	11,7%	14,1%	14,0%	12,7%	15,9%
ensemble enseignants chercheurs	11,0%	10,3%	11,7%	11,1%	14,1%	15,9%

2- Historique des données primaires – Effectifs et part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés de l'année

	Réalise 2004	Réalise 2005	Réalise 2006	Réalise 2007	Réalise 2008	Réalise 2009
Effectif EC nationalité étrangère	301	231	313	279	353	373
Effectif total EC recrutés	2739	2253	2670	2 506	2507	2344
% d'EC de nationalité étrangère	11,0%	10,3%	11,7%	11,1%	14,1%	15,9%

Synthèse graphique**Part des enseignants-chercheurs étrangers recrutés****OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**

Afin que la documentation devienne un élément majeur d'attractivité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, plusieurs actions doivent être simultanément conduites :

- le renforcement de l'analyse de la demande afin de définir l'offre documentaire au plus près des besoins des usagers ;
- l'amélioration des services, grâce en particulier à la généralisation de l'accès direct ou à distance aux ressources.

Depuis 2008, l'ouverture de nouvelles surfaces importantes permet l'augmentation continue des places assises. L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, une des actions visant également à la réussite en licence, accroîtra la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques. L'horaire moyen d'ouverture sera porté de 57 heures hebdomadaires à 58h30 et les périodes annuelles d'ouverture seront étendues en préservant la qualité des services offerts aux usagers ;

- le développement des ressources dans le cadre d'une organisation cohérente par l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation et par l'élaboration de plans de développement des collections ;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, donnant accès à l'ensemble des ressources électroniques disponibles ;
- la structuration du réseau national autour de bibliothèques de référence et de recours ainsi que d'outils collectifs favorisant notamment les achats groupés, le signalement et l'accès direct aux documents, ainsi que la conservation et l'archivage.

INDICATEUR 5.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heure/semaine	4h51	5h05	4h53		5h05	5h15

Précisions méthodologiques

Le périmètre observé est celui des services communs de documentation des universités et des services inter-établissements de coopération documentaire.

L'équation de calcul est la suivante : Nombre de places de travail x durée hebdomadaire d'ouverture rapporté au nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

La valeur définitive de l'année N est fournie au RAP de N+1.

Source des données : DGEIP-DGRI A4 – Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Commentaires

Cet indicateur mesure l'amélioration quantitative de l'offre d'accueil des usagers.

L'interprétation de son évolution doit tenir compte d'un biais éventuel lié à la variation du dénominateur. La variation significative est celle du numérateur qui évolue selon deux facteurs : l'augmentation des horaires d'ouverture (mais pour le calcul, on se réfère à une durée hebdomadaire standard de 58h) et l'augmentation des places assises (dont le volume est précisée pour information ci-après).

Historique des valeurs

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heures, minutes	annuelle	4h24	4h27	4h34	4h44	4h51	5h05

Evolution du nombre de places de travail en BU 2004 – 2008

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Places assises	110 220	111 299	114 893	116 327	123 484

INDICATEUR 5.2 : Fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre moyen d'entrées par lecteur inscrit	Nombre	54	49	60		55	64

Précisions méthodologiques

Cet indicateur consiste à diviser le nombre d'entrées totales en bibliothèques par le nombre de lecteurs inscrits. Ce ratio mesure donc le nombre moyen d'entrées par lecteur inscrit.

La valeur définitive de l'année N est fournie au RAP de N+1.

Source des données : DGEIP-DGRI A4 – Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Commentaires

Cet indicateur mesure le taux d'usage de la bibliothèque par lecteur, dans le cadre limitatif de l'accueil du public sur place.

Les bibliothèques universitaires, au même titre que certains grands équipements publics, ont réussi depuis plusieurs années à fidéliser leurs lecteurs. Cependant, le développement de l'accès à distance pour les usagers, qui est un autre des axes de la politique des bibliothèques universitaires, joue en sens contraire de la fréquentation comptabilisée à travers les entrées : les usagers n'ont plus besoin de se déplacer et ont ainsi accès aux ressources électroniques des bibliothèques dans le cadre d'une « fréquentation » non comptabilisable. Ce biais pèse de manière défavorable sur le numérateur du ratio.

Un autre biais pèse sur le dénominateur (et accessoirement sur le numérateur) : celui de la démographie étudiante, dont les évolutions peuvent influencer sur le ratio de manière exogène

Historique des valeurs

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Nombre d'entrées par lecteur inscrit	Nombre	Annuelle	49	50	50	52	54	49
Taux de réponse	%	Annuelle	99%	100%	100%	100%	99%	69%

Evolution du nombre d'entrées en BU (fréquentation) de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'entrées	58 792 188	60 898 508	59 649 190	60 370 674	62 294 175

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements de l'enseignement supérieur

Cet objectif conjoint deux dynamiques qui, en matière de financement public et particulièrement dans le contexte de la loi LRU avec l'accroissement de l'autonomie des établissements et la globalisation de leur subventionnement, doivent être rapprochées et sont parfois indissociables (cf. problématique de l'indicateur 6.3).

En matière d'offre de formation, le système français d'enseignement supérieur souffrait d'une superposition et d'un enchevêtrement de dispositifs diplômants qui le rendaient peu compréhensible en France et l'étranger.

L'instauration du LMD a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire ;
- le cursus master, qui s'appuie sur les compétences scientifiques reconnues d'un établissement, assure la formation des cadres supérieurs nécessaires au développement social, économique, scientifique et culturel, en leur dispensant à la fois un enseignement scientifique de haut niveau et une spécialisation professionnelle qui garantit leur employabilité ;
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique.

Dans ce cadre général clarifié, l'optimisation de l'offre de formation vise à :

- structurer le niveau doctorat autour de pôles d'excellence en recherche associant écoles et universités,
- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, de façon à éviter notamment, sauf cas particuliers, les formations à très petits effectifs (indicateur 6.1).

L'optimisation de la gestion implique un changement de culture de la part des établissements sur différents plans : une démarche d'amélioration de la qualité de la gestion doit être fondée sur une véritable évaluation ; l'accroissement des libertés et responsabilités des établissements a pour corollaire le renforcement de l'évaluation interne et externe ; parallèlement à la mise en place d'une évaluation externe indépendante réalisée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), chaque établissement doit s'engager dans une démarche d'autoévaluation désormais mesurée dans les contrats ;

- le renforcement de la capacité des établissements à générer des ressources propres (indicateur 6.2) permettra de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire ; le nouveau système d'allocation des moyens tient d'ailleurs compte des efforts de valorisation au sens large effectués par l'établissement ;
- une meilleure connaissance par les établissements de leur patrimoine immobilier sur les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité).

Ce changement de culture est particulièrement nécessaire dans le cadre du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) induit par la loi LRU. En prévision de ce passage aux RCE, des audits préalables au transfert de compétences sont réalisés systématiquement par l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation et de la recherche (IGAENR) sur la base d'un cahier des charges réalisé conjointement avec l'IGF. Cet audit analyse la gestion des ressources humaines, la gestion financière, le pilotage de l'établissement et des systèmes d'information, la politique et la gestion immobilière. Les recommandations de l'audit indiquent les pré-requis à mettre en œuvre par les établissements pour réussir le transfert de compétences et les actions à engager pour tirer le meilleur profit des marges de manœuvre qui leur sont offertes. Un plan d'actions est demandé à chaque établissement, dans lequel il expose le calendrier de mise en œuvre des préconisations. Un avenant au contrat quadriennal fixe les principaux engagements d'amélioration de la gestion pris par l'établissement consécutivement au passage aux compétences élargies.

INDICATEUR 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	33,1	33,7	32		32,0	30
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	31,7	31,0	31,6		31,5	31,5

Précisions méthodologiques

On rapporte le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou master) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master).

Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master (au titre de leurs inscriptions principales).

Limites et biais connus

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention. Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des spécialités est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts.

Source des données : DGESIP-DGRI/SD-SIES

Commentaires

Le resserrement de l'offre de formation des établissements au niveau licence doit contribuer à une meilleure lisibilité et se traduira par une mutualisation des mentions de licence à petits effectifs. Mais si les habilitations prononcées dans le cadre des vagues contractuelles visent cet objectif, une baisse éventuelle de la démographie étudiante joue dans le sens inverse.

La diminution constatée des mentions à faible effectif en master s'accroît en année grâce notamment aux efforts entrepris par les établissements d'enseignement supérieur au travers de la politique définie contractuellement avec l'Etat, pour renforcer les coopérations et réduire le nombre de mentions et de spécialités.

Historique des données

Unité	Mentions à faibles effectifs Licence inférieur à 50		Pour info: Etudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Licence : inférieur à 50		Part des mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30		Part des étudiants inscrits dans les mentions à faibles effectifs Master : inférieur à 30	
	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs	Part en %	Nombre	Part en %	Effectifs
Réalisé 2006	31,5	436	6,7	12 229	32,9	567	7,9	9 336
Réalisé 2007	31,9	460	7	12 736	32,3	563	7,5	9 263
Réalisé 2008	33,1	473	7,5	12 998	31,7	538	7	8 765
Réalisé 2009	33,7	475	7,9	13 197	31	527	6,5	8 249

INDICATEUR 6.2 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements	%	49,95	33,0			35,0	49,34
Montant des ressources propres procurées par les prestations de service	Nombre	2 412	2 478			2 500	2 564

Précisions méthodologiques

Le périmètre du dénominateur du 1er sous-indicateur a été revu au PAP 2009 : auparavant limité aux recettes de fonctionnement des établissements, il a été étendu aux recettes totales des établissements (hors prestations internes). Il y a eu également un changement de périmètre pour le second sous-indicateur puisqu'il comprend depuis le PAP 2009 les droits d'inscription.

Limites et biais connus

La variation du 1er sous-indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur. Le transfert de la masse salariale aux établissements qui passeront aux responsabilités et compétences élargies (et cela concernera de toute façon toutes les universités d'ici 2012) va multiplier par 3 en moyenne la recette de subvention laquelle représente en moyenne nettement plus de la moitié de la recette totale. Sur toute la période de transition (2009/2012) la variation du ratio devra être appréhendée en tenant compte de ce changement de périmètre. Aussi convient-il d'être surtout attentif à l'évolution du 2e sous-indicateur.

Source des données : DGESIP

INDICATEUR 6.3 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	73,3	76,6	72		75,0	70

Précisions méthodologiques

L'indicateur est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESR.

Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE.

L'île-de-France et les COM sont exclus des dénombrements. La répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur dans ces régions relève en effet de problématiques particulières

Limites et biais connus

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives.

L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

L'indicateur a connu en 2008 une modification des modes de collecte des données de base qui a conduit à prendre en compte trois sites secondaires non comptabilisés auparavant et induit une réévaluation de la prévision 2009 et de la cible.

Source des données : DGESIP/DGRI-SD-SIES

Commentaires

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-région 2007-2013 peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des

formations. Enfin, on remarquera que l'objectif de conduire 50% d'une classe à un diplôme d'enseignement supérieur peut éventuellement entrer en tension avec l'objectif d'un resserrement de la carte des implantations des établissements.

Historique des données

	unité	réalisé 2006	réalisé 2007	réalisé 2008	réalisé 2009
% de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	74,8	73,2	73,3	76,6
pour info : nombre de sites secondaires	Nombre	111	112	116	111

INDICATEUR 6.4 : Taux d'occupation des locaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'occupation des locaux.	%	70,5				70,0	n.d.

Précisions méthodologiques

Périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'exams ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Mode de calcul

Le taux d'occupation est établi en deux étapes :

- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1.120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.
- détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Les données 2008 ont été collectées par une enquête auprès des établissements dont le taux de réponse est de 82 %, représentant 84 % de la surface totale SHON des établissements d'enseignement supérieur (18,6 millions de m²).

Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent : 18 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur, 44 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

Source des données : DGESIP

Commentaires

Les établissements d'enseignement supérieur, dont l'immobilier bénéficie d'un effort financier important, sont appelés à optimiser et rationaliser l'utilisation de leurs locaux et plus particulièrement des espaces les plus standards comme les amphithéâtres ou salles banalisées.

Même si de nombreuses disparités peuvent être constatées entre les établissements, s'expliquant notamment par une implantation géographique éparpillée, une organisation pédagogique laissant une large place aux travaux pratiques à l'exemple dans les universités scientifiques ou la présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire, il convient de remarquer la volonté forte des établissements de mieux connaître l'utilisation de leurs locaux d'enseignement grâce au déploiement d'outils informatisés de gestion de salles. Ceci se traduit par une évolution importante du taux d'équipement des établissements en logiciel de gestion de salles : de 54 % en 2007, ce taux est passé à 79 % en 2008.

Une amélioration de l'occupation des locaux est attendue dans les prochaines années : l'abandon de toute référence aux surfaces dans l'allocation des moyens devrait inviter les établissements à une meilleure mutualisation de leur parc immobilier et les exigences de performance des établissements notamment en termes de qualité du pilotage devraient conduire à une meilleure concertation entre les services immobiliers et de scolarité.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international.

Pour fortifier à cet effet la recherche universitaire financée sur le programme 150, différents leviers sont mobilisés.

La loi LRU donne à l'université la liberté indispensable pour être plus réactive dans la compétition mondiale de la connaissance. D'autre part, le nouveau système d'allocation des moyens en usage depuis 2009 qui répartit les crédits et les emplois sur les 2 volets formation et recherche, raisonne leur attribution non seulement sur l'activité mais aussi sur la performance, de façon à inciter les universités à l'amélioration de leurs résultats : les conclusions de l'évaluation (par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)) consolident cette modalité de répartition qui a pour conséquence une forte modulation des financements en fonction des résultats. Cette politique

conduira à renforcer les points forts du dispositif de recherche universitaire, avec pour conséquences l'émergence de grands sites pluridisciplinaires visibles dans la compétition internationale, la consolidation des points forts des sites de taille moyenne et la spécialisation des autres sites sur des « niches scientifiques ». Cette fortification des sites de recherche universitaire est aussi un des effets attendus du développement des PRES.

Par ailleurs, pour mieux reconnaître l'engagement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'activité de recherche, la prime d'encadrement et de recherche (PEDR), qui distingue les enseignants-chercheurs ayant un investissement particulier en recherche et formation doctorale, évolue en une prime d'excellence scientifique (PES) créée par décret en juillet 2009. La PES sera attribuée non plus dans le cadre d'un concours national, mais par les établissements eux-mêmes, au plus près de la réalité de l'activité et en cohérence avec la stratégie scientifique de chaque établissement.

Enfin, la promotion de la qualité scientifique, à travers l'institut universitaire de France (IUF) est renforcée. Cet institut permet à ses membres juniors et seniors sélectionnés par un jury international (environ 500 membres en 2009 contre 300 antérieurement et 650 à compter de 2010) de poursuivre leurs travaux de recherche dans leurs établissements avec une décharge de service d'enseignement et des crédits de fonctionnement supplémentaires. La prime d'excellence scientifique sera attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs distingués au titre de l'IUF.

Deux indicateurs bibliométriques mesurent la part de la science française par rapport au reste du monde. Dans un contexte de concurrence directe avec de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout au niveau mondial, des pays de l'Asie tels que la Chine et l'Inde, le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme (**indicateur 7.1**) constituera en soi un bon résultat ; par ailleurs la reconnaissance scientifique des opérateurs (**indicateur 7.2**) de ce programme, mesurée par un indice de citation, apprécie la visibilité à l'international de ces publications.

Au-delà de l'approche bibliométrique, le dynamisme des équipes de recherche universitaires peut également être apprécié dans leur évaluation par l'AERES préalablement à la contractualisation avec l'établissement (**indicateur 7.3**).

INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,8	n.d.	8,2 à 8,6		> 8,2	≥ 8,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,83	n.d.	2,2 à 2,6		> 2,2	≥ 2
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'espace France-Allemagne-Grande-Bretagne	%	17,9	n.d.			> 17,9	≥ 17,7

Précisions méthodologiques

La part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE 27 (part européenne), de l'espace France/Allemagne/Grande-Bretagne (nouveau périmètre d'observation), du monde (part mondiale) ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Commentaires

Cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'introduction d'un nouveau sous-indicateur au dénominateur resserré sur la production du triangle France/Allemagne/Grande-Bretagne, pays caractérisés par la maturité de leur recherche, permet de cibler l'observation du positionnement des opérateurs du programme en neutralisant l'augmentation des publications des pays émergents et en le contextualisant avec des pays comparables.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

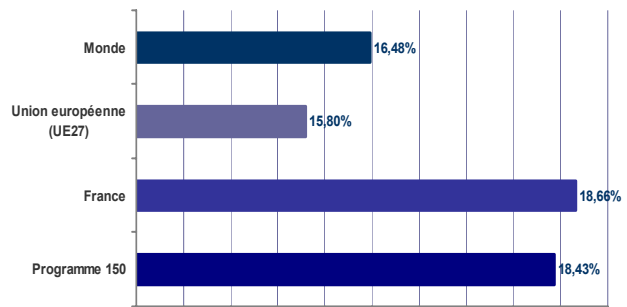
Historique des valeurs

	unité de mesure	périodicité de mesure	résultats 2002	résultats 2003	résultats 2004	Résultats 2005	Résultats 2006	Résultats 2007	Résultats 2008
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'union européenne (UE27)	%	annuelle	9	8,9	8,7	8,8	8,8	8.60	8.80p
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du Monde	%	annuelle	3,2	3,1	2,9	2,9	2,9	2.78	2,83p
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production de l'espace France/Allemagne/Grande-Bretagne	%	annuelle			17,0	16,9	17,1	17,3	17,9

Synthèse : tableau et graphique

Evolution des productions scientifiques mesurées à l'aune des publications

Evolution du nombre de publications	Résultats 2007	Résultats 2008 (provisoire)	Evolution
Programme 150	26 397	31 262	+ 18,43 %
France	38 851	46 103	+ 18,66 %
Union européenne (UE27)	306 909	355 392	+ 15,8 %
Monde	949 114	1 105 552	+ 16,48 %



INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	n.d.	n.d.	0,95 à 1		> 0,95	> 0,95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme.

Mode de calcul

L'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Disponibilité : il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production). D'une manière générale la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite

un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Commentaires

Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Historique des valeurs

	unité de mesure	périodicité de mesure	Résultat 2002	Résultat 2003	Résultat 2004	Résultat 2005	Résultat 2006	Résultat 2007
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme en référence internationale	indice	annuelle	0,9	0,93	0,94	0,97	0,99	1.05p

INDICATEUR 7.3 : Dynamisme des équipes de recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Proportion d'enseignants-chercheurs producteurs	%	81,0	82,0				n.d.
Proportion d'enseignants-chercheurs dans les unités classées A+	%	21,0	24,0				n.d.

Précisions méthodologiques

Mode de calcul

L'indicateur prend en compte les enseignants-chercheurs des équipes évaluées par l'AERES sur la base d'une production scientifique qui ne se limite pas à la publication (cf. définition AERES).

En ce qui concerne le 1er sous-indicateur, le nombre d'enseignants-chercheurs « producteurs » est rapporté au nombre total des enseignants-chercheurs dans les équipes évaluées.

En ce qui concerne le 2nd sous-indicateur le nombre d'enseignants-chercheurs dans les unités classées A+ est rapporté au nombre total des enseignants-chercheurs, dans les équipes évaluées.

Pour les deux sous-items, les valeurs sont révisées après chaque vague d'évaluation préliminaire à la contractualisation.

Les valeurs de réalisation sont disponibles à clôture de la campagne d'évaluation AERES des établissements concernés par la vague en cours de contractualisation, soit ¼ environ de la population totale par vague

Limites et biais connus

Les données (dénominateur et numérateur) n'incluent pas l'ensemble de la population d'enseignants-chercheurs. Seuls sont pris en compte les enseignants-chercheurs appartenant à une équipe de recherche évaluée par l'AERES dans le cadre des contrats quadriennaux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La qualité collective des unités de recherche (notation) n'étant pas exactement la résultante de la somme des qualités de productions scientifiques individuelles (nombre de « producteurs »), des différences peuvent s'observer entre sous-items.

Enfin, si la détermination du nombre d'enseignants-chercheurs « producteurs » résulte d'une méthodologie explicite pour chaque secteur scientifique, la notation des unités de recherche (A+, A, B, C) est fondée sur une appréciation globalisante.

Source des données : DGESIP/AERES

Commentaires

L'introduction de cet indicateur permet d'évaluer de façon explicite le dynamisme des équipes de recherche à travers deux prismes interdépendants et correspondants au deux sous-indicateurs décrits plus haut.

Plus le taux d'enseignants chercheurs « producteurs » est fort dans un établissement (premier sous-indicateur), plus la proportion d'unités de recherche classées A+ est importante et donc la part d'enseignants chercheurs dans des unités de recherche A+ est élevée (deuxième sous-indicateur).

Le point de départ sera entièrement connu en 2011 seulement.

OBJECTIF n° 8 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

La production de connaissances par les opérateurs de recherche du programme doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Pour la recherche universitaire, différents leviers sont mobilisés dans ce but.

L'attribution des crédits scientifiques répartis dans le cadre du nouveau système d'allocation des moyens prend en compte à travers le nombre de « publiants » l'ensemble de la « production scientifique » des établissements. Le terme de « publiants » recouvre en fait les enseignants-chercheurs ou chercheurs qui ont un nombre minimal de « publications » (c'est-à-dire : revues de rang A, ouvrages de référence, communication dans des congrès internationaux sélectifs) mais renvoie aussi aux brevets, logiciels, développement instrumental ou technologique, création artistique. La contribution des établissements au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche est donc bien prise en compte dans l'évaluation des résultats et le financement attribué en conséquence.

En outre, le nouveau dispositif de répartition des moyens accorde depuis 2009 des financements sur le critère spécifique de l'activité de valorisation, dans le cadre du financement de la performance.

Par ailleurs, la création de 17 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) depuis 2007 a permis de prolonger l'action entreprise par l'agence nationale de la recherche (ANR) pour la mutualisation du transfert technologique et la maturation des projets innovants. Les PRES permettront aux établissements universitaires, membres fondateurs, une action mutualisée et plus efficace au sein des pôles de compétitivité. Dans le cadre des contrats passés entre les établissements et le ministère, seront examinés, dans une logique de site, les complémentarités et les partenariats entre les différents établissements (universités, écoles publiques ou privées mais aussi grands organismes de recherche, CHU,...).

Enfin, le ministère a lancé en 2007 un monitorat d'initiation à l'entreprise comme il existe aujourd'hui un monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur sur le plan national. Le monitorat d'initiation à l'entreprise consiste en une mission effectuée par un doctorant dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à la réalisation de sa thèse. Un des objectifs attendu de ce monitorat est le rapprochement de la formation doctorale et de l'entreprise, contribuant ainsi à l'objectif visé.

Deux indicateurs d'efficience permettent de mesurer cet objectif. L'**indicateur 8.1** mesure le développement de cette culture de la valorisation chez les opérateurs du programme : il permet une appréciation qualitative de la pertinence des brevets déposés en fonction des redevances qu'ils génèrent. L'**indicateur 8.2** complète cette approche en mesurant financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises.

INDICATEUR 8.1 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,25	n.d.			> 0,25	0,3

Précisions méthodologiques

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale.

Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément dans les comptes mêmes des opérateurs les ressources de recherche des ressources d'enseignement. Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que **la valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+2.**

Limites et biais connus

La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Source des données : DGRI-DGESIP /SD-SIES

Historique des valeurs de l'indicateur

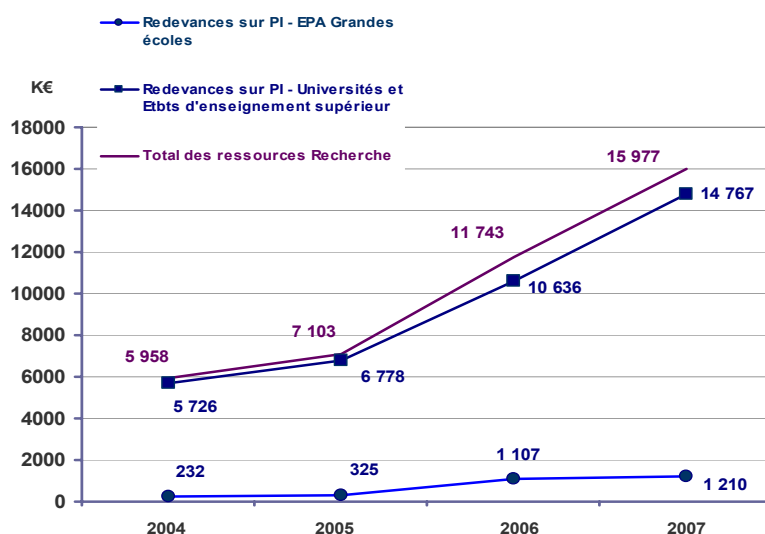
	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle	0,16	0,26	0,33	0,25

Historique des données primaires
(en K€)

	2004		2005		2006		2007	
	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources	Ressources sur redevances	Total Ressources
EPA Grandes écoles	232	210 746	325	217 386	1 107	230 618	1 210	242 012
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	5 726	4 204 460	6 778	4 196 014	10 636	4 259 029	14 767	4 562 754
Totaux	5 958	4 415 206	7 103	4 413 400	11 743	4 489 647	15 977	4 804 766

Synthèse graphique

Evolution des ressources apportées par les redevances sur titre de propriété intellectuelle



INDICATEUR 8.2 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	n.d.	n.d.			> 2,2	2,5

Précisions méthodologiques

Mode de calcul

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale.

Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément dans les comptes mêmes des opérateurs les ressources de recherche des ressources d'enseignement. **Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+2.**

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Limites et biais connus

La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Source des données : DGRI-DGESIP / SIES

Historique des valeurs de l'indicateur

	unité de mesure	périodicité de mesure	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle	1,8	2,1	2,1

Historique des données primaires**I-Historique Total financements Entreprises par catégorie d'établissements**

(en K€)

Catégorie d'établissements	2004		2005		2006		2007	
	Total Entreprises		Total Entreprises		Total Entreprises		Total Entreprises	
EPA Grandes écoles	13 336	15%	14 869	19%	16 957	18%	19 509	19%
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	72 953	85%	64 212	81%	78 392	82%	82 830	81%
Total	86 289	100%	79 081	100%	95 349	100%	102 339	100%
Variation			-8%		+ 21%		+ 7%	

II- Evolution des Ressources « entreprises »**Historique - Montant des financements apportés par type de financeurs**

(en K€)

	2004		2005		2006		2007	
	Montant	part en %	Montant	part en %	Montant	part en %	Montant	part en %
Ressources Ent. Françaises	81 943	95%	75 310	95%	89 168	94%	95 332	93%
Ressources Ent. Étrangères	4 346	5%	3 771	5%	6 181	6%	7 007	7%
Total ressources entreprises	86 289	100%	79 081	100%	95 349	100%	102 339	100%

Historique détaillé - Financement Entreprises françaises/catégorie d'établissements

(en K€)

Catégorie d'établissements	2004		2005		2006		2007	
	Entreprises françaises		Entreprises françaises		Entreprises françaises		Entreprises françaises	
EPA Grandes écoles	11 865	14%	14 556	19%	16 582	19%	18 929	20%
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	70 078	86%	60 754	81%	72 586	81%	76 403	80%
Total	81 943	100%	75 310	100%	89 168	100%	95 332	100%
Variation			-8%		+ 18%		+ 7%	

Historique détaillé - Financement Entreprises étrangères/catégorie d'établissements

(en K€)

Catégorie d'établissements	2004		2005		2006		2007	
	Entreprises étrangères		Entreprises étrangères		Entreprises étrangères		Entreprises étrangères	
EPA Grandes écoles	1 471	34%	313	8%	375	6%	580	8%
Universités et Etbts d'enseignement supérieur	2 875	66%	3 458	92%	5 806	94%	6 427	92%
Total	4 346	100%	3 771	100%	6 181	100%	7 007	100%
Variation			-13%		+ 64%		+ 13%	

OBJECTIF n° 9 : Consolider l'Europe de la recherche

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'État des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts. C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer, à un bon niveau, à la compétition internationale.

L'espace européen de la recherche, conçu au sens large, regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche, mais n'est pas actuellement doté de mécanismes et/ou d'instances de décisions appropriés. Leur absence pénalise de fait les efforts menés pour lutter contre la fragmentation, une caractéristique encore importante de la recherche européenne, et contre le manque de cohérence des politiques et programmes nationaux au service d'un projet commun décidé collectivement. A l'issue du débat lancé par la Commission européenne avec son livre vert de 2007 sur la relance de l'espace européen de la recherche (EER), le Conseil compétitivité a adopté dans ses conclusions de mai 2008 le processus désormais connu sous le nom de «processus de Ljubljana», qui vise à doter l'Europe d'une vision commune de l'EER à long terme et d'un dispositif de gouvernance adapté à sa réalisation. En parallèle, la Commission a proposé au cours de l'année 2008, sur la base de la consultation organisée par le livre vert, plusieurs initiatives destinées à concrétiser cette ambition dans cinq domaines clefs :

- le lancement de programmes conjoints de recherche, entre États membres volontaires, en réponse aux grands défis sociétaux de l'Union européenne ;
- un «partenariat pour les chercheurs» afin de développer les carrières et la mobilité des chercheurs en Europe ;
- une recommandation et un code de bonne conduite sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le transfert de connaissance à destination des acteurs publics de la recherche ;
- une stratégie de coopération internationale de l'UE dans le domaine scientifique et technique ;
- la mise au point d'un cadre juridique européen pour les infrastructures de recherche européennes.

L'action des présidences successives est donc désormais inscrite dans ce cadre et, durant sa présidence du second semestre 2008, la France a grandement contribué à l'avancée de ces initiatives, notamment en inscrivant la démarche du Conseil dans une perspective de long terme. C'est en effet sous présidence française que le Conseil compétitivité a adopté la «vision 2020» de l'EER qui définit l'horizon à atteindre pour résoudre la fragmentation du dispositif de recherche européen. Cette vision met résolument l'accent sur la dimension politique de la construction de l'EER et replace les États membres au cœur du processus d'orientation et de mise en cohérence des stratégies nationales de recherche. Par ailleurs, la question de la gouvernance de l'EER, qui constitue l'un des deux piliers du «processus de Ljubljana», n'a pas encore fait l'objet de débats approfondis. Elle va être le chantier prioritaire des prochaines présidences.

Deux indicateurs permettent de mesurer l'intensité de l'engagement des laboratoires français dans la construction de l'espace européen de la recherche. Le premier, concernant le « taux de présence » intègre deux indicateurs antérieurement distingués ; la participation aux projets sélectionnés par le programme-cadre européen pour la recherche et le développement (**sous-indicateur 9.1.1**), qui traduit simplement l'existence de collaborations européennes pour la réalisation de projets de recherche de qualité et la coordination de ces projets sélectionnés (**sous-indicateur 9.1.2**) qui marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet. Quant aux publications écrites en collaboration (**indicateur 9.2**), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité au niveau européen.

INDICATEUR 9.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,59 actualisation 7ème PCRD	1,59 actualisation 7ème PCRD		1,5	1,5	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	1,38 actualisation 7ème PCRD	1,38 actualisation 7ème PCRD	1		> 1	>1 (7ème PCRD 2007-2013)

Précisions méthodologiques

Mode de calcul

Taux de participation : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, non compris les actions Marie Curie.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Commentaires

Les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur est calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte.

Historique

	unité	5 ^{ème} PCRD (1998-2002) achevé	6 ^{ème} PCRD (2002-2006) achevé	7 ^{ème} PCRD (2007-2013) actualisation 2009
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,99	1,52	1,59

INDICATEUR 9.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U27) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,7	n.d.	28		28,0	33

Précisions méthodologiques

Mode de calcul

Nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 27/nombre de publications des opérateurs. Comme il est d'usage en bibliométrie, les données seront calculées sous forme de moyenne triennale, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline (la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2).

Source des données : Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Commentaires

Les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

Historique des valeurs

	unité de mesure	périodicité de mesure	Résultat 2002	Résultat 2003	Résultat 2004	Résultat 2005	Résultat 2006	Résultat 2007	Résultat 2008
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE27) dans les articles des opérateurs du programme	%	annuelle	20,7	21,1	22,5	23,5	23,9	24,9	23.7p

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	289 792 768	2 410 386 500	2 700 179 268	289 792 768	2 410 386 500	2 700 179 268
02 Formation initiale et continue de niveau master	373 566 073	1 955 411 035	2 328 977 108	373 566 073	1 955 411 035	2 328 977 108
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	44 258 103	292 887 555	337 145 658	44 258 103	292 887 555	337 145 658
04 Établissements d'enseignement privés		82 405 852	82 405 852		82 405 852	82 405 852
05 Bibliothèques et documentation	9 270 092	361 940 662	371 210 754	9 270 092	361 940 662	371 210 754
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	222 650 920	639 222 950	861 873 870	222 650 920	639 222 950	861 873 870
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	61 568 484	313 178 067	374 746 551	61 568 484	313 178 067	374 746 551
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	79 643 858	453 392 029	533 035 887	79 643 858	453 392 029	533 035 887
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	4 061 448	10 693 519	14 754 967	4 061 448	10 693 519	14 754 967
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	27 504 173	111 860 062	139 364 235	27 504 173	111 860 062	139 364 235
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	91 914 344	816 803 163	908 717 507	91 914 344	816 803 163	908 717 507
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	174 161 758	818 115 475	992 277 233	174 161 758	818 115 475	992 277 233
13 Diffusion des savoirs et musées	30 352 518	52 509 893	82 862 411	30 352 518	52 509 893	82 862 411
14 Immobilier	17 051 974	1 395 072 083	1 412 124 057	17 051 974	1 187 355 446	1 204 407 420
15 Pilotage et support du programme	167 114 674	1 170 966 409	1 338 081 083	167 114 674	1 170 966 409	1 338 081 083
Total	1 592 911 187	10 884 845 254	12 477 756 441	1 592 911 187	10 677 128 617	12 270 039 804

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/ 2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré	190	40	-150	2 639 280
Enseignants du 2nd degré	5 692	2 231	-3 461	166 532 995
Enseignants stagiaires	1 177	0	-1 177	
Enseignants chercheurs et assimilés	24 730	10 808	-13 922	859 960 136
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	183	105	-78	5 478 585
Personnels d'encadrement	1 286	901	-385	70 967 265
Personnels administratif, technique et de service	18 320	9 449	-8 871	408 905 475
Personnels des bibliothèques et des musées	1 935	951	-984	47 448 243
Total	53 513	24 485	-29 028	1 561 931 979

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	928 994 186
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	633 062 005 498 867 446
Prestations sociales et allocations diverses	30 854 996

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	(en ETP)					Schéma d'emplois du programme
	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	
Enseignants du 1er degré	6	6	6	6		0
Enseignants du 2nd degré	262	262	262	202	60	0
Enseignants stagiaires	409	352	409		342	0
Enseignants chercheurs et assimilés	2 001	1 766	2 001	714	1 161	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	14	8	14	6	1	0
Personnels d'encadrement	40	11	40	27	4	0
Personnels administratif, technique et de service	962	769	962	685	32	0
Personnels des bibliothèques et des musées	70	48	70	44	5	0
Total	3 764	3 222	3 764	1 684	1 605	0

Ce tableau comprend à la fois les personnels continuant à relever du Titre 2 et les flux des établissements qui accèdent aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2011.

L'écart de 475 ETP entre les sorties prévues et la somme des départs en retraite et des autres départs définitifs correspond aux départs temporaires (détachements, disponibilités, congés longues maladies ...etc).

A – ÉVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le plafond d'emplois du programme est fixé à 24 485 ETPT.

A structure constante, c'est-à-dire avant transferts, l'évolution du plafond d'emplois, +166 ETPT, correspond à une mesure de correction technique afin de prendre en compte l'impact du passage à CHORUS sur le décompte des emplois des agents non indicés, sans impact réel sur les emplois.

A structure courante, le plafond d'emplois varie de -29 028 ETPT ; cette évolution est principalement imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la LRU et au passage aux responsabilités et compétences élargies d'une nouvelle vague d'établissements au 1^{er} janvier 2011 (cf. infra).

1 - Schéma d'emplois

Le programme ne connaît ni création, ni suppression d'emplois en PLF 2011.

2 – Mesures de transferts au sein du programme, entre programmes et entre missions

L'ensemble des différents transferts minore le plafond d'emplois du programme 150 de **29 194 ETPT**.

Transferts entre le titre 2 et le titre 3 du programme

Ces transferts diminuent le plafond d'emplois du programme de **29 177 ETPT**. Ils se décomposent en deux catégories : les transferts liés à la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités d'une part et ceux liés à la mise en œuvre du nouveau contrat doctoral, d'autre part.

Les établissements accédant aux responsabilités et compétences élargies

En application de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, 31 établissements publics d'enseignement supérieur supplémentaires vont accéder aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et seront donc conduits à gérer l'intégralité de la masse salariale de leurs personnels à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette liste est susceptible d'être complétée à l'automne.

Ces 31 établissements comprennent :

- **24 universités** : Amiens, Artois, Bordeaux 3, Bordeaux 4, Caen, Chambéry, Evry, Grenoble 2, La Réunion, Le Havre, Le Mans, Lille 1, Nancy 2, Nîmes, Nouvelle-Calédonie, Orléans, Paris 1, Paris 3, Paris 4, Perpignan, Reims, Rouen, Toulouse 2 ainsi que l'université de Paris-Dauphine ;
- **6 écoles d'ingénieurs** : l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges, l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier, l'école centrale de Nantes, l'école nationale supérieure de chimie de Paris, l'institut national des sciences appliquées de Rouen et l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes ;
- **1 école normale supérieure** : Cachan.

Au stade du projet de loi de finances, le transfert d'emplois effectué à titre prévisionnel est fixé à un montant de **28.561 ETPT**, dont 1342 ETPT au titre des contractuels doctorants et des allocataires de recherche en fonction dans ces établissements.

Ce transfert initial 2011 est réparti entre les différentes catégories d'emplois de la façon suivante :

Catégorie d'emplois	ETPT du Titre 2 du P150 transférés
Enseignants du 1er degré	-150
Enseignants du 2nd degré	-3 464
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	-1 177
Enseignants chercheurs et assimilés dont 1 342 allocataires de recherche	-13 449
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	-78
Personnels d'encadrement	-372
Personnels administratif, technique et de service	-8 886
Personnels des bibliothèques et des musées	-985
TOTAL	-28 561

A ce transfert, s'ajoute une mesure de périmètre de **27 ETPT** (1 enseignant du second degré, 22 enseignants-chercheurs, 3 personnels administratifs et 1 personnel des bibliothèques) consécutive au rattachement à compter de la rentrée 2010 de l'Institut français d'urbanisme à l'université de Paris Est - Marne La Vallée, cette dernière ayant accédé aux RCE en janvier 2009.

La mise en œuvre du contrat doctoral

La mise en œuvre du contrat doctoral prévu par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 conduit à transférer à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur les emplois correspondant aux allocataires de recherche. En effet, ce sont ces établissements d'enseignement supérieur qui procéderont à l'avenir aux recrutements des bénéficiaires d'un contrat doctoral et les rémunéreront sur le budget de chaque établissement.

Le présent projet de loi de finances enregistre donc, en plus des contrats doctoraux des établissements RCE, le transfert en année pleine de la cohorte entrante 2010 des contractuels doctorants et, à la date d'effet de la rentrée universitaire 2011, de la cohorte entrante 2011 affectés aux autres établissements.

A ce titre, le plafond d'emplois du programme est impacté de **-589 ETPT** (-465 ETPT au titre de l'année 2010 et -124 ETPT au titre de l'année 2011). Ce transfert d'ETPT sera complété en 2012 à hauteur de 344 ETPT, correspondant à l'impact sur 2012 du transfert des effectifs à la rentrée 2011.

Autres transferts

Différents autres transferts entre programmes ou missions conduisent à minorer le plafond d'emplois du programme 150 de 17 ETPT.

Transferts entre programmes de la mission :

Afin de renforcer l'expertise au titre du crédit d'impôt recherche au sein des délégations régionales à la recherche et aux technologies (DRRT) et de répondre aux besoins de la direction générale de la recherche et de l'innovation, un transfert de **+10 ETPT** est prévu du P172 vers le P150 en 2011.

Transferts entre missions :

Ils minorent le plafond d'autorisation d'emplois de ce programme de **-27 ETPT**.

Ces mouvements correspondent aux mesures suivantes :

- transfert en provenance de la mission « Enseignement scolaire » de **+2 ETPT** correspondants à deux emplois d'ingénieurs de recherche relevant du service des technologies et des systèmes d'information (STSI) vers la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- transfert vers la mission « Enseignement scolaire » de **-4 ETPT** de personnels administratifs, soit deux emplois de secrétaire administratif dans le cadre de la création de la mission achat au sein du service de l'action administrative et de la modernisation, un emploi de secrétaire administratif destiné à la cellule mobilité du service précité et un emploi de contractuel de niveau A à la direction des relations européennes et internationales et de la coopération ;
- transfert de **-25 ETPT** de personnels d'encadrement, destiné à prendre en compte les créations et les changements de périmètre des services du Premier ministre, soit 2,4 ETPT pour le cabinet du ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, 0,6 ETPT pour le cabinet du ministère des relations avec le Parlement, 1 ETPT pour le cabinet du ministère Jeunesse et solidarités actives et 21 ETPT au titre de la création du commissariat général à l'investissement.

B – STRUCTURE DU PROGRAMME

Les personnels imputés sur le titre 2 de ce programme sont des personnels titulaires, stagiaires et contractuels intervenant majoritairement dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, écoles d'ingénieurs...).

Figurent également sur ce programme les personnels en poste à l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (600 ETPT) ainsi que les personnels de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (72,5 ETPT).

Parmi ces personnels, 68,11% appartiennent à la catégorie A, 10,90% à la catégorie B et 20,99% à la catégorie C.

HYPOTHESES DE SORTIES (à périmètre constant)

Les sorties, estimées à 3 764 en 2011, comprennent les prévisions de départs à la retraite, de décès, de démissions, les accès à d'autres corps, les détachements ou les disponibilités ainsi que les sorties de cohorte des contractuels doctorants (1 139 ETP) et des élèves de l'ENS de Cachan (352 ETP).

Le nombre de départs à la retraite prévus en 2011 est de **1 684** pour les personnels relevant du titre 2 en 2010 (hors établissements RCE 2009 et 2010).

1 - Les personnels non enseignants

762 départs à la retraite de personnels non enseignants sont prévus durant l'année 2011, soit 3,52% des effectifs. 3,55% des personnels IATOSS et de bibliothèque pourraient partir à la retraite chaque année d'ici à 2013, soit en moyenne à effectif constant, 768 départs estimés par an.

2 - Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Sur les 19 562 enseignants-chercheurs et assimilés titulaires rémunérés sur le titre 2 du programme en 2010, **714** devraient partir à la retraite en 2011, soit 3,65% des effectifs. Parmi ces départs, 642 concerneraient des maîtres de conférence et des professeurs d'université de type universitaire, 39 relèvent des grands établissements et 33 de la filière hospitalo universitaire.

Concernant les enseignants du premier et second degré, **208** devraient partir à la retraite en 2011, soit 3,59% des effectifs.

HYPOTHESES D'ENTREES (à périmètre constant)

Les entrées correspondent principalement au remplacement des agents partant notamment à la retraite par des personnels issus des concours auxquels s'ajoutent les recrutements des contractuels doctorants (1 139 ETP) et celui des élèves de l'École normale supérieure de Cachan (352 ETP).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	599
Services régionaux	0
Services départementaux	0
Services à l'étranger	0
Autres	23 886
Total	24 485

Les effectifs de la rubrique « autres » correspondent :

- aux emplois affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ou d'autres établissements dépendant de l'enseignement supérieur comme les chancelleries ;
- aux emplois affectés à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- aux emplois affectés à des services de l'Etat à vocation nationale rattachés au ministère de l'enseignement supérieur (Bureau des longitudes, Académie de médecine) ;
- aux emplois bénéficiant à des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (certains allocataires de recherche), mais dont la rémunération reste imputée sur le T2 du programme 150.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 999
02	Formation initiale et continue de niveau master	5 399

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	543
05	Bibliothèques et documentation	1 178
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	610
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	636
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 173
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	6
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	556
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	3 060
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	413
13	Diffusion des savoirs et musées	550
14	Immobilier	1 592
15	Pilotage et support du programme	4 770
Total		24 485

La répartition des ETPT entre les différentes actions du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été réalisée à partir de l'imputation des personnels sur les actions indiquée par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'enquête relative au contrôle national des emplois de l'enseignement supérieur 2010.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	1 076,9
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	2 319,9
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	-1 306,6
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	63,6
Impact du schéma d'emplois	0
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	0
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	0
Mesures catégorielles	12,8
Mesures générales	7,3
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	5,6
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0
<i>GIPA</i>	1,7
<i>Mesures bas salaires</i>	0
GVT solde	0
<i>GVT positif</i>	16,5
<i>GVT négatif</i>	-16,5
Autres	-2,9
Total	1 094,1

Le montant total hors CAS Pensions de 1 094,10 M€ figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nouveau périmètre du titre 2 du programme 150, après consolidation de toutes les mesures de transfert, et notamment le transfert de crédits entre le titre 2 et le titre 3 pour les établissements d'enseignement supérieur ayant accédé depuis 2009 et accédant en 2011 aux responsabilités et compétences élargies, en application de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

Pour la valorisation des coûts d'entrée et de sortie, les indices retenus sont respectivement, pour chaque catégorie, les indices moyens auxquels s'opèrent les recrutements et les indices moyens détenus par les personnels partant en retraite.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Enseignants du 1er degré	34 154	41 687
Enseignants du 2nd degré	40 665	49 360
Enseignants stagiaires	26 230	26 230
Enseignants chercheurs et assimilés	47 071	66 534
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 554	35 909
Personnels d'encadrement	40 830	68 203
Personnels administratif, technique et de service	26 992	29 210
Personnels des bibliothèques et des musées	25 727	45 659

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

Décomposition et évolution de la dépense de personnel

Le montant des dépenses de personnel du titre 2 du programme s'élève, avant toute mesure de transfert, à **3 479,18 M€**, dont 2 400,67 M€ hors CAS Pensions, (CAS Pensions : 1 078,51 M€). A structure constante, les crédits du titre 2 augmentent de **122,06 M€**, dont 79,13 M€ hors CAS Pensions et 42,93 M€ au titre du CAS Pensions, soit une évolution de 3,64 % par rapport à la LFI 2010.

Cette enveloppe se décompose de la manière suivante :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	2.051,72 M€
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	1.390,55 M€
	<i>dont CAS pensions</i>	<i>1.078,51 M€</i>
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	36,91 M€

L'évolution de la masse salariale s'explique par les mesures générales suivantes :

Ajustement du socle de titre 2 :

Le présent PLF intègre un ajustement de crédits de titre 2 d'un montant de **34,79 M€** dont 63,65 M€ hors CAS Pensions et -28,86 M€ de CAS Pensions.

Impact de l'évolution de la valeur du point Fonction publique :

L'extension en année pleine des mesures de revalorisation du point réalisées en 1^{er} juillet 2010 (0,5%) conduit à une augmentation de la masse salariale de **7,99 M€** dont 5,58 M€ hors CAS Pensions et 2,41 M€ au titre du CAS Pensions.

Moindre dépense de chômage :

Le présent PLF est construit sur la base d'une hypothèse de diminution de la dépense réalisée au titre du chômage de **2,9 M€** des moyens prévus en titre 2 au titre de l'assurance chômage, consécutive au transfert de la masse salariale aux universités RCE.

Impact de la mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) :

La dépense prévue pour 2011 s'élève à 1,67 M€, d'un niveau identique à celle prévue pour 2010.

GVT

L'élaboration du PLF 2011 est basée sur une hypothèse de GVT solde égal à 0, le GVT positif étant compensé par l'effet des entrées et sorties.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Mesures statutaires			11 300 000	11 500 000
<i>Effets extension année pleine mesures 2010</i>			1 200 000	
<i>NES catégorie B</i>		01	8 500 000	8 500 000
<i>Réforme grille MC/PU de médecine et odontologie</i>		09	700 000	2 100 000
<i>Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)</i>		09	600 000	600 000
<i>Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)</i>		01	300 000	300 000
Mesures indemnitaires			1 500 000	1 500 000
<i>Mesures indemnitaires des personnels enseignants</i>		01	1 500 000	1 500 000
Total			12 800 000	13 000 000

Une enveloppe de 12,8 M€ hors CAS Pensions est prévue au titre des mesures catégorielles. Ces crédits doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du Plan Carrières au titre de l'amélioration des carrières des enseignants chercheurs de médecine et d'odontologie, de l'augmentation des taux de promotion des personnels enseignants et non enseignants (personnels ITRF et des bibliothèques) ainsi qu'à la revalorisation de la prime d'administration. Par ailleurs, cette enveloppe permet le financement des mesures liées à la mise en œuvre du nouvel espace statutaire de la catégorie B faisant suite à la publication du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

AUTRES ÉLÉMENTS – MESURES DE TRANSFERT**Les mesures de transfert entre titres du programme 150 :**

Le PLF 2011 reste marqué par les mesures de transfert entre titres en raison principalement de la mise en œuvre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux contractuels doctorants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. En outre, le présent PLF consolide le transfert à l'Université de Marne-la-Vallée à la rentrée 2010 des emplois et de la masse salariale correspondante de l'Institut Français d'Urbanisme.

Transfert des universités accédant à l'autonomie au 1^{er} janvier 2011 :

Pour la troisième année de mise en œuvre du dispositif d'autonomie renforcée, l'accès de nouveaux établissements aux responsabilités et compétences élargies à compter du 1^{er} janvier 2011 conduit à provisionner un transfert de crédits du titre 2 vers le titre 3 d'un montant de **1 710,96 M€** dont 1 169,12 M€ hors CAS Pensions et 541,84 M€ au titre du CAS Pensions.

Le transfert des contrats doctoraux afférents à ces mêmes établissements représente **36,45 M€**.

L'ensemble des crédits de masse salariale transféré aux établissements RCE 2011 s'élève donc au stade du projet de loi de finances à **1 747,41 M€**, dont 541,84 M€ au titre du CAS Pensions.

Par ailleurs, les mesures de transfert entre le titre 2 et le titre 3 intègre un rééquilibrage des moyens correspondant à la masse salariale allouée aux universités ayant accédé à l'autonomie au 1^{er} janvier 2010 au vu des données de l'exécution 2010.

Transfert des contrats doctoraux, hors établissements RCE :

Le dispositif des contrats doctoraux dont le recrutement est assuré par les établissements d'enseignement supérieur représente, hors établissements RCE, un transfert de crédits du titre 2 vers le titre 3 du programme de

12,68 M€ au titre de la cohorte 2010 ;

3,36 M€ au titre de la cohorte 2011, un mouvement complémentaire sera réalisé dans le cadre du PLF 2012.

Transfert de l'Institut Français d'Urbanisme (IFU) à l'Université de Marne-la-vallée :

Le transfert à la rentrée 2010 de l'Institut Français d'Urbanisme à l'université de Marne-la-vallée correspond à un montant de **1,71 M€** dont 0,56 M€ au titre du CAS Pensions.

Les mesures de transfert entre programmes de la MIREs

Afin de compléter les transferts réalisés à compter de 2008 des personnels relevant de la Direction générale pour la recherche et l'innovation, le transfert de 10 ETPT en provenance des programmes 172 et 187 est réalisé pour un montant de **0,90 M€** dont 0,27 M€ au titre du CAS Pensions.

Les mesures de transfert entre missions :

- Transferts d'emplois :

Différents mouvements d'emplois de ou vers d'autres missions, décrits dans la partie relative aux emplois, se traduisent par une diminution des crédits de titre 2 de **3,22 M€** dont 0,29 M€ au titre du CAS Pensions ;

- Autre transfert

La subvention d'équilibre au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels d'État d'un montant de **0,26 M€** est transférée du P214 vers le P150 à compter de 2011. Cette subvention contribue au financement des pensions des ouvriers du CNAM ;

Les mesures de transfert décrites ci-dessus ont pour effet de ramener les dépenses de personnel imputées sur le titre 2 à un montant de **1 592,98 M€** dont 498,88 M€ au titre du Cas pensions, décomposé comme suit :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	928,99 M€
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	633,06 M€
	<i>dont CAS Pensions</i>	<i>498,87 M€</i>
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	30,85 M€

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	1 035 570 000	498 867 446
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	<i>1 035 570 000</i>	<i>498 606 809</i>
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		<i>260 637</i>
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

L'évolution de la dépense du CAS Pensions civiles entre 2010 et 2011 (+ 42,93 M€ à périmètre constant 2010) s'explique par le relèvement du taux du CAS Pensions de 62,14% à 65,39% ainsi que par les mesures ayant un effet sur l'assiette de ces cotisations (revalorisation du point fonction publique, mesures catégorielles).

A structure constante, avant les mesures de transfert, la contribution au CAS s'élève à **1 078,50 M€** dont 1 070,26 M€ au titre des personnels civils et 8,24 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité. A structure courante, elle s'élève à **498,87 M€**, ce montant intégrant la subvention d'équilibre du FSPOEIE pour un montant de **0,26 M€**.

A structure constante, le montant de la cotisation employeur :

- à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de **85,12 M€** ;

- au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de **8,43 M€**, (taux de 0,5%, dont 0,1% pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4% pour la rémunération déplafonnée).

Les prestations sociales inscrites sur le programme concernent le congé de longue durée, le capital - décès, l'allocation d'invalidité temporaire, la prise en charge des trajets domicile travail et les allocations de retour à l'emploi.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée	166	2 400 000
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		1 300 106
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		1 455
Remboursement domicile travail	13 568	2 880 000
Capital décès		1 119 788
Allocations pour perte d'emploi	2 344	22 100 000
Autres		1 054 293
Total		30 855 642

Elles représentent, en structure courante 2011, un montant de **30,86 M€**. A titre indicatif, les grands postes de dépenses sont évalués de la manière suivante :

- **22,1 M€** pour les allocations de retour à l'emploi,
- **2,4 M€** de prestations au titre des congés de longue durée,
- **2,88 M€** pour la prise en charge des trajets domicile travail,
- **3,48 M€** au titre des autres prestations et notamment du capital - décès, des accidents de service ou de travail et de l'action sociale.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Quatre contrats de partenariat public-privé ont été conclus dans le domaine de compétence du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les trois premiers portent sur la construction de nouveaux bâtiments universitaires au bénéfice des universités **Paris IV Sorbonne**, **Paris VII Diderot** et **Versailles Saint Quentin en Yvelines**. Ils ont été signés le 24 juillet 2009 pour les deux premiers et le 20 novembre 2009 pour le troisième. Le quatrième, porté par le **Muséum National d'Histoire Naturelle** et signé le 24 février 2010, porte sur la rénovation du parc zoologique de Vincennes.

Dans ces opérations, l'État s'engage pour un investissement global de 270 M€, auquel s'ajoutent des subventions de 22 M€ au titre des CPER 2007-2013, au bénéfice de ces établissements.

Dans le cas de **Paris IV**, le contrat, d'une durée de 28 ans, porte sur la reconstruction du site de la rue Francis de Croisset dans le 18ème arrondissement de Paris. Il s'agit de porter au meilleur standard de qualité les conditions d'enseignement du site Sorbonne-Clignancourt. L'opération s'élève à un montant d'investissement de 66 M€ (y compris 12 M€ de crédits CPER) et sera achevée à la rentrée universitaire 2013. Il s'agit d'un contrat de partenariat dont les redevances seront financées par le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le programme fonctionnel comprend la démolition des bâtiments existants et la construction en deux phases du nouveau bâtiment de 21.000 m². 8 amphithéâtres dont un amphithéâtre de 500 places, une bibliothèque de 4.500 m²,

un ensemble sportif de 1.500 m², un important pôle de musicologie et une cafétéria composent les parties significatives du programme.

Programmation 2008-2013 (En Millions d'Euros) :

	Nature	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	AE		53,7				
	CP				0,5	1,1	1,5
Fonctionnement	AE		0,6		0,7	1,4	1,8
	CP		0,6		0,7	1,4	1,8
Financement	AE				0,5	1,0	1,4
	CP				0,5	1,0	1,4

CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

Dans le cas de **Paris VII**, le contrat, d'une durée de 30 ans, couvre la deuxième phase d'implantation de l'université dans la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13^{ème} arrondissement. Ce contrat permettra le financement, la conception, la construction et la grande maintenance de quatre nouveaux bâtiments universitaires pour un montant d'investissement de 157 millions d'euros dont les redevances seront financées par le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet d'une surface globale de 44.550 m² sera terminé à la rentrée 2012.

Profitant de l'amélioration de la conjoncture par rapport à la période de conclusion du contrat, l'Université Paris VII a fait jouer les dispositions contractuelles pour obtenir une révision à la baisse des conditions de rémunération des dettes prêteurs. Le gain obtenu, dans le cadre d'un avenant conclu le 22 décembre 2009, est de 343 K€ par an par rapport au contrat initial en euros constants, soit au total 9,3 M€ sur toute la durée du contrat.

Programmation 2008-2013 (En Millions d'Euros) :

	Nature	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	AE		156,7				
	CP				0,2	2,6	5,6
Fonctionnement	AE		2,1		0,3	1,2	1,6
	CP		2,1		0,3	1,2	1,6
Financement	AE				0,1	2,6	5,5
	CP				0,1	2,6	5,5

CONTRAT DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

Le contrat de partenariat de l'Université de **Versailles-Saint-Quentin** porte sur la construction d'un bâtiment de 14 000 m² destiné à accueillir les locaux d'enseignement et de recherche de l'UFR de médecine. La communauté d'agglomération de Saint-Quentin a cédé gracieusement un terrain de 4 700 m² à l'université et apporté une subvention de 6 millions d'euros. Le conseil général des Yvelines a attribué de son côté une subvention de 7 millions d'euros au projet. Le contrat de partenariat, conclu pour une période de 25 ans à compter de la mise à disposition du bâtiment, prévoit la livraison de l'ouvrage pour la rentrée universitaire 2012. Compte tenu des subventions ci-dessus énumérées (13 M€) ainsi que les crédits du CPER (10 M€), le montant d'investissement à financer en crédits PPP a été limité à 29 M€.

Programmation 2008-2013 (En millions d'Euros) :

	Nature	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement	AE		28,9				
	CP					0,7	1,2

Fonctionnement	AE					1,0	1,7
	CP					1,0	1,7
Financement	AE					0,7	1,1
	CP					0,7	1,1

CONTRAT DE PARTENARIAT / MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

Le parc zoologique de Vincennes est une composante du **Muséum national d'histoire naturelle**. Installé en 1931, le Zoo s'étend sur 15 hectares. La vétusté des installations a conduit à sa fermeture en 2008 et imposait une profonde rénovation. Le projet comprend la conception et la réalisation d'un ensemble de 5 biozones, une 6ème étant prévue ultérieurement. L'échéancier comporte un délai de 19 mois pour l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires, de 27 mois de travaux suivis d'une phase d'exploitation de 25 ans. Le contrat, d'un montant de 136 millions d'euros hors taxes, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc, l'État intervenant pour un montant forfaitaire de 30 M€.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement		30	8	18	4		30
Fonctionnement							0
Financement							0

CONTRAT DE PARTENARIAT / PROGRAMMATION INDICATIVE DES AUTRES PROJETS

Outre les quatre projets mentionnés ci-dessus, les autres projets programmés pour être réalisés en PPP concernent l'Université Toulouse 2 (Le Mirail), Paris-Dauphine, ainsi que le pôle technologique de Vélizy (relevant de l'université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines), les Opérations Campus de Lille et de Lorraine ainsi que les neuf campus prometteurs ou innovants : Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Havre, Nantes, Nice, Paris-Est, Rennes et Valenciennes. Ces projets ont régulièrement progressé grâce aux crédits d'ingénierie mis à la disposition de la plupart des universités concernées.

Ces crédits proviennent de deux sources :

- le plan de relance pour les opérations Campus. Les 11 sites mentionnés ci-dessus ont ainsi bénéficié en 2009 de conventions portant sur les montants suivants :

- Campus Grand Lille : 3 M€
- Campus Lorraine : 2,77 M€
- Campus prometteur Paris-Est : 1,57 M€
- Autres campus prometteurs : 942 K€ chacun
- Campus innovants : 628 K€ chacun

- les crédits d'investissement PPP du programme 150. En 2009, l'Université de Toulouse 2 Le Mirail a bénéficié d'une autorisation d'engagement de 1,42 M€. L'Université Paris Dauphine devrait, pour ce qui la concerne, bénéficier de tels crédits d'ingénierie au titre de l'exercice 2010.

Les études menées par les établissements grâce à ces financements se traduisent notamment par la production des évaluations préalables prévues à l'article 2 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat. La première évaluation préalable ainsi produite a été déposée à la mission d'appui aux PPP en juillet 2010.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006**

Action	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
14 Immobilier	33 625 000	58 900 000
Total	33 625 000	58 900 000

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	138 900 000	77 350 000	77 350 000	19 299 580	19 299 580	0
14 Immobilier	1 928 000 000	990 320 000	519 653 000	116 495 333	156 447 233	436 707 000
Total	2 066 900 000	1 067 670 000	597 003 000	135 794 913	175 746 813	436 707 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
209 371 813	495 607 000

Contrats de plan État Régions 2000 - 2006

L'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur des contrats de plan État Régions - CPER 2000 2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,4 % (1757,1 M€) du montant ajusté à mi parcours (2.185,1 M€). Compte tenu des ouvertures et des annulations de crédits de paiement depuis l'origine des CPER, le montant des crédits de paiement restant à ouvrir fin 2011 est estimé à 58,9 M€.

Contrats de projets État Régions 2007 - 2013

Dans les contrats de projets État régions 2007-2013, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe prévue au titre des CPER 2007-2013 pour l'enseignement supérieur est de 2 261,8 M€ répartis de la façon suivante :

- immobilier universitaire : 2 122,9 M€ dont 1 928,0 M€ prévus sur le programme 150 et 194,9 M€ sur le programme 231 ;
- équipements scientifiques concernant la recherche universitaire : 138,9 M€ sur le programme 150.

- volet immobilier universitaire

L'axe prioritaire du volet immobilier universitaire des CPER est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants - des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants.

Depuis 2008, les financements de l'État sont inscrits à la fois sur le présent programme mais également sur le programme 231 pour les opérations relevant de la vie étudiante (logements étudiants).

De 2007 à 2010, ce sont au total **1 075,2 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **577,65 M€** de crédits de paiement (CP) qui ont été ouverts comme suit :

- programme 150 : **990,3 M€** en AE et **519,65 M€** en CP (dont 125,1 M€ en AE et 98,1 M€ en CP au titre du plan de relance de l'investissement public) ;
- programme 231 : **84,9 M€** en AE et **58,0 M€** en CP (dont 17 M€ en AE et 11,4 M€ en CP au titre du plan de relance de l'investissement public).

Le taux d'exécution global en AE du volet immobilier des CPER 2007-2013 sur les deux programmes sera de 50,6 % fin 2010.

En 2011, après transfert d'une part des crédits prévus pour l'exécution des CPER des DOM (6,66 M€ en AE et 0,67 M€ en CP), il est prévu d'ouvrir **130,7 M€** d'AE se répartissant en **116,5 M€ sur le P150** et **14,2 M€ sur le P231**. Un montant de CP de **173,1 M€** est ouvert (**156,4 M€ sur le P150** et **16,6 M€ sur le P231**).

- volet équipements scientifiques

Compte tenu des engagements pris à la signature du CPER 2007-2013, en 2011, **19,3 M€** seront dédiés en AE et en CP aux équipements scientifiques, après déduction du solde du transfert des CPER des DOM (0.327 M€ en AE et en CP).

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Deux réformes transversales nécessitent une présentation spécifique : l'accès progressif des établissements concernés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et la poursuite de la mise en place du nouveau modèle d'allocation des moyens.

L'ACCES DES ETABLISSEMENTS AUX RESPONSABILITES ET COMPETENCES ELARGIES

L'accession aux responsabilités et compétences élargies des établissements d'enseignement supérieur se traduit par le transfert des crédits de masse salariale des personnes affectés dans ces établissements du titre 2 vers le titre 3. Ces transferts sont ensuite actualisés chaque année pour prendre en compte les mesures générales s'appliquant à la masse salariale du programme.

A ce titre, le projet de loi de finances propose l'ouverture de crédits sur le titre 3 du programme 150 d'un montant de crédits de **7540,80 M€** au titre des établissements RCE, toutes vagues confondues. Ce montant est réparti sur les différentes actions du programme.

L'évolution des crédits de masse salariale des universités et établissements d'enseignement supérieur ayant accédé au régime des compétences élargies depuis le 1^{er} janvier 2009 (1^{ère} et 2^{ème} vagues) : 5793,39 M€

L'évolution des crédits transférés du Titre 2 vers le Titre 3 en 2011

Le montant des crédits destinés à la rémunération, en 2011, des personnels des 56 universités et autres établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies depuis le 1^{er} janvier 2009, s'élève à un montant de **4 016,59 M€** hors CAS pensions et **1 776,80 M€** de cotisations au CAS pensions, soit un montant total de **5 793,39 M€**, contre 5 570,48 M€ inscrits en LFI 2010.

Le montant inscrit au projet de loi de finances tient compte des montants définitifs à transférer au titre des RCE 2010 déterminés en début de gestion 2010, pour lesquelles la loi de finances de 2010 n'avait intégré qu'une provision à hauteur de 3 523,54 M€ pour un montant définitif s'établissant à 3 628,86 M€. La méthode retenue permet ainsi de calibrer le transfert en tenant compte de l'exécution réelle constatée l'année précédant le transfert.

Par ailleurs, sous l'effet des mesures nouvelles pour 2011 (revalorisation du point fonction publique au 1^{er} juillet 2010 et du taux de cotisation aux pensions civiles), les crédits augmentent de **101,96 M€**, dont 94,20 M€ au titre du CAS pensions :

l'impact des mesures prises dans le cadre des négociations salariales :

La revalorisation de la valeur du point prévue en 2010, soit 0,5 % au 1^{er} juillet 2010 a pour effet de faire évoluer la masse salariale des établissements RCE 2009 et 2010 de **14,13 M€** dont 7,76 M€ hors CAS pensions et 6,37 M€ au titre du CAS pensions.

l'impact du taux du CAS pensions

L'augmentation du taux du CAS pensions et ATI passant de 62,47 % à 65,72 % a pour effet d'augmenter la contribution au CAS pensions de **87,83 M€**, avant toutes mesures d'extension en année pleine.

La masse salariale transférée au titre des universités accédant à l'autonomie renforcée au 1^{er} janvier 2011 (3^{ème} vague) : 1 747,41 M€

Au PLF 2011 est prévu le transfert de la masse salariale du titre 2 vers le titre 3 pour ces établissements : la troisième vague des établissements accédant aux responsabilités et compétences élargies concerne 31 établissements dont 24 universités, et 7 établissements (École normale supérieure de Cachan, École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges, École nationale supérieure de Chimie de Montpellier, École centrale de Nantes, École nationale d'ingénieurs de Tarbes, Institut national des sciences appliquées de Rouen, Chimie Paris Tech). Cette mesure conduit à provisionner au stade du PLF un transfert de crédits du titre 2 vers le titre 3 d'un montant de 1 710,96 M€ dont 1 169,12 M€ hors Cas pensions et 541,84 M€ au titre du Cas pensions.

Le transfert des allocataires afférents à ces mêmes établissements représente **36,45 M€**.

Le montant de la provision inscrite au PLF 2011 est de **1 747,41 M€**, dont 541,84 M€ au titre du CAS pensions.

LE MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS

Une grande partie des moyens hors titre 2 (1,9Md€ - hors PES et hors contrats doctoraux -) destinés à assurer le financement des actions de formation et de recherche sont alloués aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs du programme 150, sous forme de dotations globalisées dans le cadre d'un nouveau mode de calcul.

La mise en œuvre de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a rendu nécessaire la réforme du système d'allocation des moyens SANREMO, alors en vigueur.

Le nouveau modèle d'allocation des moyens, mis en œuvre pour la première fois en 2009 pour le calcul de la subvention de fonctionnement des universités et des écoles d'ingénieurs, réparti en fonction de leur activité et de leur performance, des emplois et des crédits fixés par la loi de finances. Il contient un certain nombre de mécanismes qui garantissent un passage progressif entre la situation actuelle et les résultats du modèle. Sa dynamique intrinsèque permet une évolution différenciée en fonction de la situation de chaque établissement à l'initialisation du modèle.

Si les grands principes de ce modèle sont d'actualité, l'année 2009 a permis de constater que l'atteinte même de ces objectifs nécessitait encore quelques adaptations. Ainsi, les évolutions du modèle 2010 ont résulté de la concertation conduite par le ministère avec les universités et de la prise en compte du rapport d'information du Sénat rendu en juillet 2009 par MM Adnot et Dupont.

Les principales mesures ont concerné les points suivants :

- le poids respectif des enveloppes licence et master a été porté à 58% pour la licence et 42% pour le master ;
- la situation des universités de taille réduite a été mieux prise en compte ;
- les pondérations des licences et master tertiaires et DUT ont été relevées ;
- la prise en compte de la charge des services interuniversitaires lorsqu'elle est assumée par une seule université.

Les moyens répartis sont ceux fixés en crédits et en emplois par la loi de finances

Les emplois calculés par le modèle comprennent les emplois de titulaires enseignants-chercheurs, enseignants et personnels administratifs et techniques (BIATOSS) délégués aux établissements.

Les crédits répartis par le modèle reprennent le périmètre de la totalité des moyens dédiés avant 2009 à la dotation globale de fonctionnement (DGF) et à la dotation contractualisée ainsi que les crédits de la recherche universitaire.

Le nouveau périmètre du système inclut par ailleurs les crédits correspondants à la prime d'excellence scientifique (PES) qui remplace la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Il englobe également le financement du nouveau contrat doctoral, qui se substitue progressivement depuis la rentrée universitaire 2009 aux allocations de recherche et monitorats : le transfert des crédits correspondants, inscrits jusque là sur le titre 2 du budget de l'État, vers le titre 3 a été initié à partir du 1er septembre 2009 pour la première cohorte des bénéficiaires et consolidé dans le projet de loi de finances 2010. Il comprend enfin les moyens supplémentaires accordés par la loi de finances qui financent le Plan « licence », ainsi que des crédits supplémentaires accompagnant la mise en place du modèle d'allocation des moyens.

Le modèle gère séparément les emplois et les crédits. L'établissement se voit attribuer distinctement des emplois et des crédits. La masse salariale correspondant à la rémunération des personnels titulaires (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATOSS) n'est pas répartie par le modèle. A l'instar des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, la masse salariale de ceux y accédant au 1er janvier 2011 sera fixée à l'issue d'une concertation conduite par le ministère avec chacune des universités concernées.

D'autres crédits ne sont pas répartis par le modèle d'allocation des moyens car ils répondent à des logiques spécifiques : crédits de mise en sécurité et d'accessibilité ; allocations de recherche non contractualisées (allocations sur thématiques prioritaires, de coopération internationale, pour l'accueil de normaliens ou de polytechniciens) ; enveloppe performance négociée dans le cadre du renouvellement du contrat quadriennal ; actions spécifiques diverses. Ces crédits continuent donc d'être notifiés spécifiquement et s'ajoutent aux crédits répartis par le modèle.

Les moyens sont répartis par le modèle en fonction, d'une part, de l'activité, et d'autre part, de la performance des établissements.

Les crédits disponibles sont répartis en deux enveloppes principales, enseignement et recherche, qui se décomposent chacune en deux sous-enveloppes « activité » et « performance ». La part « activité » représente au total 80% des moyens répartis, masse salariale comprise, et la part « performance » 20%.

Les moyens disponibles dans l'enveloppe activité/enseignement sont distribués au prorata du nombre d'étudiants présents aux examens de licence et de master, pondérés selon la discipline et en tenant compte du nombre de boursiers.

Les moyens disponibles dans l'enveloppe activité/recherche sont répartis au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs publiants, au sens de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), pondérés selon les domaines de recherche.

Les moyens disponibles dans l'enveloppe performance/enseignement sont répartis en fonction de la valeur ajoutée des établissements en matière de réussite en licence et du nombre de diplômés de master.

Les moyens disponibles dans l'enveloppe performance/recherche sont répartis en fonction de la notation des unités de recherche effectuée par l'AERES, pondérés selon les domaines de recherche, et en fonction du nombre de docteurs, pondéré selon les domaines de recherche.

Une enveloppe spécifique répartit les crédits du Plan Licence en fonction du nombre d'étudiants en licence, avec un coefficient plus important pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat en retard et une prise en compte de la qualité du projet de l'université.

Enfin, une enveloppe est réservée pour financer les compensations versées le cas échéant pour emplois manquants au regard de la dotation en emploi calculée par le modèle pour chaque établissement.

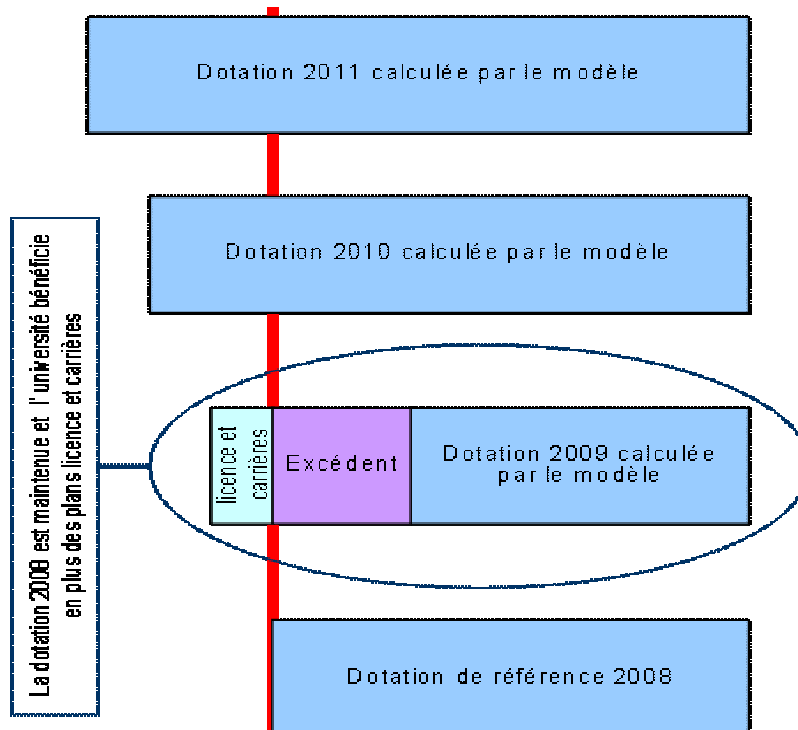
Ces modalités de répartition des moyens initiées par la loi de finances en 2009 ont abouti à positionner, à l'initialisation du système, chaque établissement par rapport à sa dotation de référence 2008. C'est ainsi que, lorsque le modèle attribue à un établissement une dotation supérieure à sa dotation de référence, l'établissement est alors considéré comme « au-dessous » du modèle. Il doit en effet bénéficier d'une dotation calculée au regard de son activité et de sa performance supérieure à celle qui lui avait été attribuée en 2008. Il bénéficie alors d'une plus forte augmentation de ses moyens, permettant le rééquilibrage, que l'établissement considéré comme « au-dessus » du modèle qui voit ses moyens progresser, mais de manière moins importante. Ainsi en 2009, la progression des crédits des établissements situés dans cette dernière catégorie a été limitée aux crédits qui leur étaient alloués au titre du Plan licence et du Plan carrières. Et en 2010, alors que la progression moyenne de toutes les universités se situe à 6% par rapport à 2009, les progressions sont comprises entre 3,7% et 13,8%.

Des mécanismes appropriés garantissent, en crédits comme en emplois, un passage progressif de la dotation actuelle de l'établissement à la dotation calculée par le modèle.

Au niveau des crédits, le nouveau dispositif a garanti tout d'abord le maintien en 2010 d'un niveau de subvention au moins égal à celui de 2009 à périmètre identique.

Ainsi, toutes les universités dont la dotation 2009 était supérieure à celle attribuée par le modèle en 2010 se sont vu maintenir la différence sous la forme d'une enveloppe particulière appelée « excédent d'initialisation ».

De la dotation actuelle à la dotation calculée par le modèle :



A l'inverse, pour les universités qui voyaient leurs moyens calculés progresser très substantiellement, les augmentations de crédits entre 2009 et 2010 ont été plafonnées à 12% (hors contrats doctoraux non fléchés).

Comme pour les crédits, le nouveau dispositif d'allocation des moyens garantit en emplois un passage progressif de la situation actuelle de l'établissement aux résultats du modèle : tous les emplois manquants par rapport à la dotation déterminée par le modèle ont fait l'objet d'une compensation unitaire de 25.000 € en 2010.

La dynamique du modèle permettra d'adapter le financement accordé aux variations du poids relatif des établissements dans l'activité et la performance de l'ensemble des établissements

En matière de crédits, en 2010, chaque établissement s'est donc vu au moins garantir le maintien de sa dotation antérieure et l'incrément de 75 % à 100% des moyens supplémentaires dédiés au Plan Licence et à la compensation de la mise en place de l'équivalence horaire entre TD et TP. Par la suite, la dotation des établissements calculée par le modèle pourra varier en fonction du poids relatif de l'établissement dans l'activité et la performance globales de l'ensemble des établissements.

Les augmentations de crédits calculées par le modèle viendront se déduire de l'excédent d'initialisation (pour les établissements en disposant) jusqu'à sa disparition, hormis en cas d'amélioration de la performance relative de l'établissement par rapport à celle de l'ensemble des établissements. Celle-ci s'ajoutera alors à la dotation.

Pour 2010, les crédits répartis par le modèle l'ont été intégralement à proportion des indicateurs nationaux d'activité et de performance. Au-delà de ces crédits calculés, les établissements de la vague de contractualisation dite « D » ont reçu une part de crédits négociée dans le cadre des discussions contractuelles actuellement conduites. Pour 2011 de même, les établissements de la vague dite « A » recevront une part de crédits négociée dans le cadre des discussions contractuelles.

Le modèle d'allocation des moyens traite de façon équitable toutes les universités dans le cadre d'une progression inédite de leurs moyens depuis 2009

Au total, 102 M€ supplémentaires ont été répartis entre toutes les universités en 2010 par le nouveau modèle d'allocation des moyens. En 2009, ces moyens complémentaires étaient de 117 M€. A titre de comparaison, en 2006, 2007 et 2008, les augmentations de moyens s'étaient établies, tous établissements confondus, respectivement à +10,4 M€, +9,4 M€ et +27,4 M€. Les moyens nouveaux 2009 et 2010 ont donc été sans commune mesure avec ceux des années précédentes.

En 2011, cet effort sera poursuivi dans le cadre des mesures nouvelles au titre du Plan Licence et de la politique contractuelle, représentant un effort supplémentaire de 61,3 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	12 733 377 778 9 376 265 304		12 174 734 422 8 817 621 948		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
903 733 109 903 733 109	12 477 756 441 10 884 845 254	256 673 925 256 673 925	12 013 365 879 10 420 454 692	12 270 039 804 10 677 128 617	1 670 093 102 1 670 093 102
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					272 367 813 272 367 813
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					238 097 477 238 097 477
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					1 159 627 812 1 159 627 812

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le solde des engagements non couverts par des crédits de paiement du programme correspond uniquement au solde constaté sur l'action 14 « Immobilier ».

Le solde prévisionnel des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2011 résulte

- du montant des engagements non couverts en paiement fin 2009 (3) soit **903.733.109 euros**.
- de la prévision d'évolution de ce solde en 2010 : (1) - (2) soit **+ 558.643.356 euros**.
- du solde entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement prévus en PLF 2011 : (4) - (7) soit **+ 207.716.637 euros**.

Ce solde de **1.670.093.102 euros** se décompose comme suit.

838.320.429 euros au titre du financement des contrats de partenariat public-privé : le montant cumulé des ouvertures d'AE s'élève au 31/12/11 à **867,388 M€** ; celui des ouvertures de crédits de paiement est de **29,067 M€** ; le solde nécessitera une couverture en CP au cours des exercices futurs ;

613.942.860 euros au titre des CPER 2000-2006 et 2007-2013 :

l'échéancier théorique du besoin en termes de couverture en CP pour la génération des contrats de projets 2007-2013 présente un solde non couvert de **492,30 M€**, compte tenu des ouvertures de crédits réalisées en LFI, en LFR 2009 au titre du plan de relance 2009 et des ouvertures prévues au PLF 2011 (total de 1.106,82 M€ d'AE et 676,10 M€ de CP). Cette prévision devra nécessairement être actualisée en fonction du rythme effectif des opérations ; pour ce qui relève de l'exercice de **contractualisation 2000-2006**, les autorisations d'engagement non couvertes représentent **121,64 M€** ;

140.591.456 euros représentant le besoin de couverture en crédits de paiement des autorisations d'engagement qui devraient être mises en place au titre de l'établissement public du campus de Jussieu au 31 décembre 2011 ;

77.238.357 euros au titre des opérations de constructions ou de réhabilitation ne relevant pas de l'exercice de contractualisation ; il s'agit notamment du financement de l'opération de relogement de la Maison, des sciences de l'homme de Paris (MSH) et de l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) dans le bâtiment « Le France », des opérations de reconstruction de l'école supérieure de chimie de Mulhouse, de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et d'opérations à Toulouse et au Mans.

Les prévisions de ventilation des crédits de paiement sur les années 2010 et suivantes prennent en compte d'une part les prévisions d'engagement des travaux (Jussieu, constructions hors CPER, contrats de partenariat ou plan de mise en sécurité), d'autre part un échéancier théorique pour la génération des contrats de projets 2007-2013 qu'il faudra nécessairement actualiser en fonction du rythme effectif des opérations et enfin, le solde des engagements non couverts en crédits de paiement pour les CPER 2000-2006.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	289 792 768	2 410 386 500	2 700 179 268
Crédits de paiement	289 792 768	2 410 386 500	2 700 179 268

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	4
Enseignants du 2nd degré	926
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	2 178
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	6
Personnels d'encadrement	38
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	847
Total en ETPT	3 999

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	2 410 386 500	2 410 386 500

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Au titre de l'année universitaire 2008-2009, 832.140 étudiants étaient inscrits dans un cursus Licence dont 118 115 préparent un DUT.

Les crédits prévus au titre des subventions pour charges de service public pour cette action s'élèvent à **2 410,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (1 750,7 M€)** destinés au financement des rémunérations des personnels transférés aux établissements à la suite de leur accession aux responsabilités et compétences élargies.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (659,7 M€)**, répartis comme suit :

a- établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (650,7 M€)

650,7 M€ sont destinés à être alloués aux universités à titre de dotation de fonctionnement pour le financement de la formation initiale et continue de niveau licence. Cette dotation est calculée par le nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux »). Ces moyens comprennent notamment les crédits dévolus au déploiement du **plan pour la réussite en licence** qui augmentent de 41,3 M€ en 2011.

Ce plan a pour objectif de faire de la licence un diplôme national qualifiant d'insertion ou de poursuite d'études, de diviser par deux le taux d'échec en première année en 5 ans et permettra à terme, d'atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Concrètement, il se traduit par des mesures visant :

- l'orientation des lycéens et des nouveaux étudiants par le biais d'une meilleure information des élèves qui envisagent de s'inscrire à l'université, portant notamment sur les caractéristiques des différentes filières ainsi que sur leurs débouchés ; élément essentiel pour la réussite, elle appelle un partenariat renforcé avec les lycées et la consolidation du dispositif de conseils aux candidats, en amont du classement définitif de leurs vœux ;
- l'amélioration de l'accueil des nouveaux bacheliers, à la fois pour leur permettre de se repérer dans un environnement complexe et pour identifier ceux d'entre eux qui, présentant des indices de fragilité, ont besoin d'enseignements de mise à niveau ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique, dans la mesure où la baisse des taux d'échecs observés nécessite, autour d'équipes enseignantes homogènes et permanentes, un accompagnement plus individualisé des étudiants et de leur travail personnel, le développement de groupes de petites tailles ainsi que l'accroissement des horaires d'enseignement ;
- la généralisation de la spécialisation progressive et des possibilités de réorientation, notamment au bénéfice des étudiants qui rencontrent des difficultés ;
- le développement de la professionnalisation, en prévoyant des unités d'enseignement spécifiques permettant l'acquisition de compétences susceptibles d'être réinvesties dans un contexte professionnel ;
- la mise en place de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) et l'élaboration du schéma directeur correspondant afin d'améliorer l'insertion professionnelle de tous les étudiants ;
- l'évaluation des enseignements et de leur qualité, en particulier par les étudiants eux-mêmes ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et de mesure de la performance, tant sur le plan de la réussite que sur celui de l'insertion professionnelle.

b - établissements « hors modèle » (2,6 M€)

2,6 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens, principalement l'université de Corse, le Conservatoire national des arts et métiers et l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine.

c - actions spécifiques (6,4M€)

6,4 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 notamment pour :

- l'accueil des bacheliers technologiques (5 M€)
- et l'accompagnement de l'ouverture de départements dans les IUT (1,3 M€).

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	373 566 073	1 955 411 035	2 328 977 108
Crédits de paiement	373 566 073	1 955 411 035	2 328 977 108

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	19
Enseignants du 2nd degré	1 108
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	2 900
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	11
Personnels d'encadrement	40
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	1 172
Personnels des bibliothèques et des musées	149
Total en ETPT	5 399

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 955 411 035	1 955 411 035

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Au titre de l'année universitaire 2008-2009, 600.000 étudiants étaient inscrits dans un cursus master dont 506.817 étudiants dans les universités.

Les crédits prévus au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **1 955,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (1 464 M€)** destinés au financement des rémunérations des personnels transférés aux établissements à la suite de leur accession aux responsabilités et compétences élargies.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (491,4 M€)**, répartis comme suit :

a- établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (367,3 M€)

367,3 M€ sont destinés à être alloués aux universités et écoles d'ingénieurs à titre de dotation de fonctionnement pour le financement de la formation initiale et continue de niveau master. Cette dotation est calculée par le nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux »).

b - établissements « hors modèle » (109 M€)

109 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée en dehors du modèle d'allocation des moyens, notamment la Fondation Nationale des Sciences Politiques et les autres instituts d'études politiques de province, les Écoles Normales Supérieures, l'École des Hautes Études de Santé Publique, l'Institut National de l'Histoire de l'Art, le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, Supélec ...

c - actions spécifiques (15,1 M€)

15,1 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011, notamment :

- 10 M€ prévu au titre des remboursements de frais de stages IUFM de l'année antérieure ;
- 4,5 M€ pour le financement des concours aux grandes écoles ;

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	44 258 103	292 887 555	337 145 658
Crédits de paiement	44 258 103	292 887 555	337 145 658

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	8
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	380
Personnels d'encadrement	9
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	146
Total en ETPT	543

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	287 024 462	287 024 462

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Ces crédits destinés à la formation initiale et continue de niveau doctorat bénéficient à 290 écoles doctorales qui ont accueilli 80 281 doctorants durant l'année universitaire 2008-2009. L'année 2011 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 44 établissements de la vague A (2011-2014), répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, dont 22 universités.

Les crédits prévus au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **287 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (221,6 M€)** destinés au financement des rémunérations des personnels transférés aux établissements à la suite de leur accession aux responsabilités et compétences élargies.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (65,40 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (58,7 M€)

58,7 M€ sont destinés à être alloués aux universités à titre de dotation de fonctionnement pour le financement de la formation initiale et continue de niveau doctorat. Cette dotation est calculée par le nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux »).

b - établissements « hors modèle » (6,7 M€)

6,7 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée en dehors du modèle d'allocation des moyens, notamment au Muséum National d'Histoire Naturelle, aux observatoires, à l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, à Supélec ...

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	5 863 093

DEPENSES D'INTERVENTION

L'institut universitaire européen de Florence (IUE Florence) : **5,6 M€**

Cet institut est financé depuis 2010 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à hauteur de **5,6 M€**. Sur ce montant, 4,7 M€, correspond à la contribution française au budget de fonctionnement de cet institut qui a pour vocation d'accueillir des doctorants et des post-doctorants de l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE) mais aussi en provenance de pays extérieurs de l'UE.

L'association Bernard Gregory : **0,3 M€**

0,3 M€ sont destinés à l'association Bernard Gregory pour la prise en charge de l'opération « Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse » et d'autres actions de professionnalisation à destination des jeunes docteurs.

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		82 405 852	82 405 852
Crédits de paiement		82 405 852	82 405 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	82 405 852	82 405 852

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur privés en soutien à la contribution de ces établissements au service public de l'enseignement supérieur. Ils s'élèvent à **82,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement** pour 2011.

Les moyens alloués à l'enseignement supérieur augmentent de 15 M€ au titre du présent projet de loi de finances :

- 10 M€ de transfert du programme 139 enseignement privé du premier et second degré de la mission interministérielle Enseignement scolaire ; ces crédits sont destinés à la formation des maîtres de l'enseignement privé, prise en charge par les fédérations de l'enseignement supérieur privé à partir de 2011 ;

- 5 M€ au titre de la démarche de contractualisation.

L'année 2010 constitue l'aboutissement de la démarche de contractualisation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur privés, à l'issue d'une concertation avec les quatre fédérations d'établissements privés :

- l'Union des établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA),
- la fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC),
- l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI),
- l'Union des Nouvelles Facultés Libres (UNFL).

Cette réforme vise à assurer une visibilité pluriannuelle du financement des associations par l'État et à les faire entrer dans un processus d'évaluation périodique.

La reconnaissance par l'État des établissements et le caractère non lucratif des associations supports constituent des conditions minimales d'éligibilité à la subvention de l'État. Les établissements doivent également délivrer un diplôme national, visé ou habilité par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La contractualisation a été ouverte à tous les établissements volontaires dès 2010 pour une durée variable de deux à cinq ans afin d'être synchronisée avec les vagues contractuelles du ministère. Dans un second temps, les établissements feront l'objet d'une évaluation par l'AERES à la suite de laquelle sera élaboré un contrat quadriennal.

Pour l'année 2010, 54 associations « loi 1901 », déjà subventionnées par l'État, ont répondu favorablement à la mise en place du processus de contractualisation. 4 ont souhaité différer la démarche et ont perçu une subvention annuelle équivalente à celle de l'année 2009. 4 nouveaux établissements ont été intégrés au dispositif. Pour ces 4 établissements (une école de management et trois écoles d'ingénieurs) les critères d'attribution sont basés sur une évolution pluriannuelle prenant en compte les effectifs d'étudiants année après année. Pour 2010, sont pris en compte les étudiants inscrits en 1ère année du cursus.

Au total 58 contrats seront signés avec les établissements d'enseignement supérieur privés au cours de l'année 2010. 58 146 étudiants sont formés dans ces établissements (soit environ 2,5% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur).

La démarche s'est appuyée sur l'élaboration par les établissements d'un document d'auto évaluation qui a fait l'objet d'une expertise de la DGESIP. Les axes du contrat prennent en compte les objectifs de la MIRE (programme 150) suivants :

- répondre aux besoins de qualification supérieure
- améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
- accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial
- contribuer à la production et la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques.

Des indicateurs chiffrés et des cibles à atteindre au terme de la période contractuelle sont fixés avec chaque établissement et annexés au contrat.

Des modalités de financement renouvelées :

L'évaluation de la qualité des établissements, de leur attractivité internationale et de leur contribution aux objectifs nationaux assignés à l'enseignement supérieur constitue un élément déterminant du financement attribué par l'État.

Le financement alloué additionne une part fixe et une part variable liée à « la performance » dans le cadre du dialogue contractuel afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque établissement.

- La part fixe est basée sur les effectifs d'étudiants inscrits en formation initiale dans des formations débouchant sur des diplômes nationaux, habilités ou visés par le MESR (à l'exception des filières FLE et en apprentissage). Pour 2010, une augmentation de 5% de la dotation versée en 2009 a été attribuée à chaque établissement.

- Le financement à la performance s'inscrit dans le cadre d'un dialogue et prend en compte les actions inscrites au contrat ainsi que l'engagement de l'établissement à répondre aux objectifs stratégiques de manière qualitative selon cinq critères principaux :

- la qualité de l'auto évaluation,
- la qualité de l'enseignement et de l'insertion professionnelle des étudiants,
- l'ouverture sociale,
- l'investissement de l'établissement dans l'activité de recherche,
- la participation à la politique de site.

L'augmentation des moyens alloués à l'enseignement supérieur privé va permettre de consolider la démarche d'entrée progressive des établissements privés dans le dispositif contractuel et de soutenir leur action dans le cadre des missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	9 270 092	361 940 662	371 210 754
Crédits de paiement	9 270 092	361 940 662	371 210 754

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	4
Enseignants du 2nd degré	10
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	4
Personnels d'encadrement	16
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	375
Personnels des bibliothèques et des musées	769
Total en ETPT	1 178

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 150 916	1 150 916
Subventions pour charges de service public	360 789 746	360 789 746

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à **1,2 M€** en AE et en CP. Elles concernent le financement du droit de prêt, instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action s'élèvent à **360,8 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en

- **crédits de masse salariale (248,8 M€)** destinés au financement des rémunérations des personnels transférés aux établissements à la suite de leur accession aux responsabilités et aux compétences élargies des établissements passés aux compétences élargies.

- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (111,8 M€)**, répartis comme suit :

a – établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens (87,9 M€)

La mise en œuvre progressive du nouveau système d'allocation des moyens. (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **87,9 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement.

b – établissements hors modèle (10,9 M€)

10,9 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée **en dehors du modèle d'allocation des moyens. Sont concernés à ce titre** la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) ; l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) ; la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (GIP BULAC) ; l'École nationale des Chartes ; la Bibliothèque inter-universitaire LSH de Lyon ; les services inter-établissements de coopération documentaire de Bordeaux et de Toulouse ; le Collège de France ; l'EPHE ; le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ; les Écoles normales supérieures ; la FNSP ; l'Institut de France ; les IUFM non intégrés et l'Université de technologie Paris Dauphine.

c – actions spécifiques (13,2 M€)

Dans le cadre du « Plan renouveau des bibliothèques » rendu public en février 2010, la politique menée en faveur de la documentation et de l'information scientifique et technique repose dorénavant sur une double orientation : le soutien aux politiques d'établissement et le soutien à des projets nationaux qui impliquent l'ensemble de la communauté universitaire et permettent de faire face aux mutations du domaine.

En effet, ce secteur, profondément touché par le développement du numérique, nécessite la mise en œuvre de projets structurants, seuls susceptibles d'éviter les dérapages budgétaires liés aux nouvelles règles économiques de l'édition scientifique et universitaire et d'assurer un accès à une production scientifique de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour l'enseignement supérieur, la Mission de l'Information Scientifique et Technique et du Réseau Documentation (MISTRD) s'investit dans plusieurs sujets qui capitalisent les investissements passés : les opérations et réseaux territoriaux structurants, la bibliothèque scientifique numérique, la formation initiale et continue des personnels de la documentation et de l'information scientifique et technique (IST), l'accès des étudiants aux ressources documentaires.

Les actions spécifiques se répartissent en :

- Dotations pour les opérations et réseaux territoriaux structurants **(2,2 M€)**

Face aux enjeux, le choix est fait de consolider les réseaux thématiques et de compétence en confiant des fonctions opérationnelles à des établissements de mutualisation dans le cadre d'un dispositif plus intégré entre enseignement supérieur et organismes de recherche.

Sont concernés les CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) hors modèle (Dauphine, Muséum, Fondation de sciences politiques, Musée du quai Branly, BNU) ; la conservation partagée (CTLES) ; le centre international de l'ISSN (CIEPS) ; l'atelier national de reproduction des thèses (ANRT) ; la normalisation (AFNOR).

- **montée en charge de la bibliothèque scientifique numérique (BSN) (6,4 M€)**

Le projet BSN a pour objectif majeur de permettre à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'accéder, sous forme numérique, à une offre de ressources scientifiques éditée abondante, de qualité et

répondant aux standards internationaux. Cette offre doit constituer un indispensable instrument de travail pour tous les chercheurs et les étudiants du territoire. A ce titre, la BSN intervient sur les axes suivants : acquisition de ressources, numérisation du patrimoine scientifique (notamment le programme Persée), archives ouvertes (notamment HAL), circulation et valorisation de la production scientifique, préservation des données numériques à long terme (avec le CINES). Un comité de pilotage a été mis en place en 2010, dans lequel sont représentées les universités, les organismes de recherche, ainsi que le ministère de la culture et de la communication. Il est épaulé par un comité technique ad hoc.

Sont concernés pour cette action le catalogage, dont l'opérateur national est l'ABES pour 2,6 M€ ; les groupements de commande portés par l'ABES pour 1,6 M€ ; les licences nationales pour 1,7 M€ (crédits destinés à améliorer les modalités d'accès aux ressources scientifiques numériques) ; PERSEE (portail d'accès à de grandes revues scientifiques numérisées en sciences humaines et sociales) pour 0,5 M€.

- soutien à la formation initiale et continue des personnels (3,6 M€)

L'objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles compétences en matière d'IST, notamment autour du numérique, nécessite d'organiser les structures régionales et nationales de formation des professionnels de l'information et de la documentation. Ainsi, cette action finance les centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB, au nombre de 12), les unités régionales de formation à l'IST (URFIST, au nombre de 7) ou l'ENSSIB. Toutes ces structures, qui fonctionnent en réseaux séparés, auront à engager une coopération renforcée y compris avec les organismes de recherche, tant sur les programmes de formation que sur les actions de veille scientifique. Un portail commun d'accès aux programmes de formation sera rendu public à la fin de l'année 2010.

- soutien à l'amélioration de l'accès des étudiants aux ressources documentaires : (1 M€)

En complément de l'effort fait par l'ensemble des établissements pour améliorer l'accès des étudiants aux ressources documentaires, des actions fortes en faveur de l'élargissement significatif des horaires d'ouverture sont spécifiquement soutenues dans le cadre du « Plan renouveau des bibliothèques ». Environ 15 établissements sont concernés.

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	222 650 920	639 222 950	861 873 870
Crédits de paiement	222 650 920	639 222 950	861 873 870

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	1
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	347
Personnels d'encadrement	36
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	226
Total en ETPT	610

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	639 222 950	639 222 950

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action concernait en 2009 870 unités de recherche (soit 33,5% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 13 667 enseignants chercheurs et chercheurs (22,4%) et 8 403 autres personnels (41%) pour 264 167 étudiants. 43% de ces unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 1 036 114 m² soit 30,1% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 48 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 11 720 doctorants. (NB : Les données 2010 ne seront, par construction, disponibles qu'en 2011)

L'année 2011 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 44 établissements de la vague A (2011-2014), répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, dont 22 universités. L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2009, pour cette action, 218 unités de recherche dont 154 sont liées à un organisme de recherche, 3 966 enseignants chercheurs et chercheurs, 2 797 personnels ITA et IATOS pour 70 907 étudiants dont 3 259 doctorants (inscrits 2008-2009) répartis sur 12 écoles doctorales.

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action, s'élèvent à **639,2 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (577,2 M€)** consacrés au financement des rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, aux contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (62 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre progressive du nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **51,8 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES).

b - établissements « hors modèle »

3,6 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens de ces établissements tels que le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), les Écoles normales supérieures (ENS), le Centre national des arts et métiers (CNAM), le Collège de France et l'École pratiques des hautes études (EPHE).

c - actions spécifiques

6,6 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 :

- 5,6 M€ au titre du financement d'équipements scientifiques prévus aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007 2013 ;
- 1,0 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). Le nombre de lauréats qui était de 130 en 2009, est passé à 150 à partir de 2010. Par ailleurs, le régime appliqué aux membres de l'IUF a été amélioré. Outre la compensation des décharges de service (2/3 de service) et l'augmentation des crédits scientifiques (20 000 € au lieu de 15 245 €), chaque membre de l'IUF bénéficie de droit du dispositif de la prime d'excellence scientifique (PES) en 2011.

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	61 568 484	313 178 067	374 746 551
Crédits de paiement	61 568 484	313 178 067	374 746 551

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	13
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	522
Personnels d'encadrement	31
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	70
Total en ETPT	636

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	313 178 067	313 178 067

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action concernait, en 2009, 201 unités de recherche (soit 7,7 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 9 219 enseignants chercheurs et chercheurs (15,1 %) et 1 509 autres personnels (7,4%) pour 116 703 étudiants. 8,8 % de ces unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 462 242 m² soit 13,4 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 33 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 9 786 doctorants.

L'ensemble des établissements de la vague A de contractualisation rassemblaient en 2009, pour cette action, 49 unités de recherche dont 31 sont liées à un organisme de recherche, 2 831 enseignants chercheurs et chercheurs, 514 personnels ITA et IATOS pour 29 978 étudiants dont 3 126 doctorants (inscrits 2008-2009) répartis sur 9 écoles doctorales. (NB : les données 2010 ne seront, par construction, disponibles qu'en 2011)

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action, s'élèvent à **313,2 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (277,8 M€)** consacrés financement des rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, aux contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (35,4 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre progressive du nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **28,2 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement. (hors contrats doctoraux et PES)

b - établissements « hors modèle »

1,8 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens : il s'agit de crédits de fonctionnement pour les Écoles normales supérieures (ENS), l'École supérieure d'électricité

(SUPELEC), l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA), l'Université de technologie de Paris-Dauphine et le Centre national des arts et métiers (CNAM).

c - actions spécifiques

5,4 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 dont notamment :

- 3,1 M€ au titre du financement d'équipements scientifiques prévus aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 1,8 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	79 643 858	453 392 029	533 035 887
Crédits de paiement	79 643 858	453 392 029	533 035 887

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	13
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	761
Personnels d'encadrement	83
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	316
Total en ETPT	1 173

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	453 392 029	453 392 029

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action concernait en 2009, 445 unités de recherche (soit 17,1% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 13.126 enseignants chercheurs et chercheurs (21,5%) et 6.134 autres personnels (29,9%) pour 172 030 étudiants. 23,2% de ces unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 1 346 005 m² soit 39,2% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 60 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 12 842 doctorants. (NB : les données 2010 ne seront, par construction, disponibles qu'en 2011)

L'année 2011 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 44 établissements de la vague A (2011-2014), répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, dont 22 Universités. L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2009, pour cette action, 125 unités de recherche dont 91 sont liées à un organisme de recherche, 4 077 enseignants chercheurs et chercheurs, 2 001 personnels ITA et IATOS pour 48 828 étudiants dont 3 884 doctorants (inscrits 2008-2009) répartis sur 17 écoles doctorales.

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action, s'élèvent à **453,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (386,9 M€)** consacrés au financement des rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, aux contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (66,5 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre progressive du nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **53 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES)

b - établissements « hors modèle »

4 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens tels que les Écoles normales supérieures (ENS), l'École supérieure d'électricité (SUPELEC), l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA), le Centre national des arts et métiers (CNAM), le Collège de France et l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI) ParisTech.

c - actions spécifiques

9,5 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 :

- 6,9 M€ au titre du financement des équipements scientifiques prévues aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 2,6 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	4 061 448	10 693 519	14 754 967
Crédits de paiement	4 061 448	10 693 519	14 754 967

EFFECTIFS

Personnels enseignants chercheurs et assimilés	4
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	2
Total en ETPT	6

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	10 693 519	10 693 519

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action, s'élèvent à **10,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (9,4 M€)** consacrés au financement des crédits de rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, aux contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (1,3 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre du nouveau système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **0,8 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES)

b – actions spécifiques

0,5 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 dont 0,2 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	27 504 173	111 860 062	139 364 235
Crédits de paiement	27 504 173	111 860 062	139 364 235

EFFECTIFS

Personnels enseignants chercheurs et assimilés	321
Personnels d'encadrement	32
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	203
Total en ETPT	556

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	25 915
Subventions pour charges de service public	111 834 147	111 834 147

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement de l'action 10, d'un montant de **0,03 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)**, concernent le Bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action concernait en 2009, 99 unités de recherche (soit 3.8% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 3 130 enseignants chercheurs et chercheurs (5,1%) et 2 041 autres personnels (10%) pour 12 024 étudiants. 6,4% de ces unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 281.508 m² soit 8,2% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 12 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 2 345 doctorants. (NB : les données 2010 ne seront, par construction, disponibles qu'en 2011)

Pour cette action, les 44 établissements dont le contrat quadriennal va être renouvelé rassemblaient 29 unités de recherche dont 25 sont liées à un organisme de recherche, 902 enseignants chercheurs et chercheurs, 503 personnels ITA et IATOS pour 4 190 étudiants dont 657 doctorants (inscrits 2008-2009) répartis sur 3 écoles doctorales.

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action correspondent à **111,8 M€ en AE et en CP**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (91,2 M€)** consacrés au financement des crédits de rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, aux contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (20,60 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre du système d'allocation des moyens. (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Les Coûts synthétiques transversaux » se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **11,9 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES)

b - établissements « hors modèle »

6 M€ sont attribués aux établissements dotés hors du système d'allocation des moyens au titre de la dotation contractuelle de ces établissements, tels que les Observatoires, l'Institut de Physique du Globe, les Écoles normales supérieures (ENS) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

c - actions spécifiques

2,7 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 dont notamment :

- 1,8 M€ au titre du financement des équipements scientifiques prévus aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 0,7 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	91 914 344	816 803 163	908 717 507
Crédits de paiement	91 914 344	816 803 163	908 717 507

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	44
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	2 645
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	7
Personnels d'encadrement	94
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	268
Personnels des bibliothèques et des musées	2
Total en ETPT	3 060

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	816 803 163	816 803 163

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action concernait en 2009 987 unités de recherche (soit 38% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 21 851 enseignants chercheurs et chercheurs (35,8%) et 2 410 autres personnels (11,8%) pour 910 738 étudiants. 18,6% de ces unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche. Elles occupaient 311 564 m² soit 9,1% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 137 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 43 588 doctorants. (NB : les données 2010 ne seront, par construction, disponibles qu'en 2011)

L'année 2011 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux de la vague A. L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2009, pour cette action, 229 unités de recherche dont 59 sont liées à un organisme de recherche, 5 212 enseignants chercheurs et chercheurs, 682 personnels ITA et IATOS pour 234 593 étudiants, dont 9 674 doctorants (inscrits 2008-2009) répartis sur 29 écoles doctorales.

Les crédits prévus au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public pour cette action s'élèvent à **816,8 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (730,2 M€)** consacrés au financement des rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, des contrats doctoraux et à la prime d'excellence scientifique.

- autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (86,6 M€), répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre du système d'allocation des moyens. (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Coûts synthétiques transversaux » se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **34,4 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES)

b - établissements « hors modèle »

48,1 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens, tels que la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH), l'École pratiques des hautes études (EPHE), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), les écoles françaises à l'étranger, les instituts d'études politiques, Paris-Dauphine et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

c - actions spécifiques

4,1 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 dont notamment :

- 0,6 M€ au titre du financement des équipements scientifiques prévus aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 3,3 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	174 161 758	818 115 475	992 277 233
Crédits de paiement	174 161 758	818 115 475	992 277 233

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	1
Enseignants du 2nd degré	11
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	375
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	11
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	14
Total en ETPT	413

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	206 065
Subventions pour charges de service public	817 909 410	817 909 410

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits ouverts au PLF 2011 au titre des dépenses de fonctionnement courant, d'un montant de 0,2 M€, sont destinés à financer le fonctionnement de l'Institut universitaire de France, hors indemnisation de ses membres.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'année 2011 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 44 établissements de la vague A (2011-2014), répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, dont 22 universités.

Les crédits prévus au PLF 2011 sur cette action au titre des subventions pour charges de service public s'élèvent à **817,9 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (714,2 M€)** consacrés au financement des rémunérations des établissements passés aux compétences élargies, des contrats doctoraux et de la prime d'excellence scientifiques.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (103,7 M€)**, répartis comme suit :

a - établissements dont la dotation de fonctionnement est calculée par le modèle d'allocation des moyens

La mise en œuvre du système d'allocation des moyens. (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Les Coûts synthétiques transversaux ») se traduit par l'attribution aux établissements concernés de **73,7 M€** au titre du calcul de la subvention de fonctionnement (hors contrats doctoraux et PES)

b - établissements « hors modèle »

6,3 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens, tels que le Collège de France, Paris-Dauphine, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Institut de physique du globe de Paris (IPG), les Écoles normales supérieures (ENS), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École supérieure d'électricité (SUPELEC) et l'université de Corse.

c - actions spécifiques

23,7 M€ d'actions spécifiques sont prévus en 2011 dont :

- 7,5 M€ au titre du soutien à la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ;
- 11,3 M€ au titre des crédits d'équipements scientifiques prévus notamment aux contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013 ;
- 4,2 M€ au titre de l'Institut universitaire de France (IUF).

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	30 352 518	52 509 893	82 862 411
Crédits de paiement	30 352 518	52 509 893	82 862 411

EFFECTIFS

Enseignants du 1 ^{er} degré	7
Enseignants du 2 nd degré	8
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	30
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	5
Personnels d'encadrement	23
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	464
Personnels des bibliothèques et des musées	13
Total en ETPT	550

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	52 493 703	52 493 703

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits prévus au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **52,49 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (3,59 M€)** consacrés aux crédits de rémunérations des établissements passés aux responsabilités et aux compétences élargies.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (48,9 M€)**, répartis comme suit :

a – établissements d'enseignement supérieur et de recherche (1,28 M€)

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche assure un soutien récurrent à nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des contrats quadriennaux signés entre l'État et chacun de ces établissements.

Pour l'année 2010, 53 universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont bénéficié de financements pour la valorisation du patrimoine scientifique et la diffusion de la culture scientifique et technique dans le cadre de leur contrat d'établissement pour un montant total de **1,28 M€, dont 1 M€** attribué dans le cadre du système d'allocation des moyens et 0,28 M€ attribués aux établissements dont la dotation est calculée hors modèle d'allocation des moyens.

b- musées scientifiques nationaux (45,49 M€)

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exerce la tutelle sur les musées de sciences. Il s'agit principalement des musées scientifiques nationaux et des muséums d'histoire naturelle en région (bénéficiant pour la plupart de l'appellation Musée de France) qui disposent d'un vaste patrimoine sur lequel ils appuient leur activité de diffusion des savoirs, voire de recherche pour les plus importants d'entre eux. L'action du ministère consiste à valoriser le patrimoine scientifique, technique et naturel et à accompagner les grands projets des établissements.

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 12,66 M€

Le contrat 2009-2012 signé avec cet établissement prévoit d'allouer sur cette action une subvention courante de fonctionnement de **9,56 M€** par an. Par ailleurs, **1,5 M€** sont alloués au MNHN pour compenser la perte de ressources propres induite par la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées scientifiques nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans, et, **1,6 M€** pour compenser le manque de recettes provisoire lié à la fermeture du Parc zoologique de Paris.

Le Muséum a reçu, sur l'ensemble des sites payants à Paris et en région, 2 429 682 visiteurs en 2008 et 1 768 768 visiteurs en 2009 (la baisse de fréquentation s'explique par la fermeture du parc zoologique fin 2008).

Les éléments sur l'activité du Muséum figurent dans le volet opérateurs du programme 150.

Le Musée du quai Branly (EPMQB) : 25,92 M€

La subvention allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élève à **25,23 M€** dont 0,6 M€ pour les acquisitions d'œuvres d'art. Par ailleurs, l'établissement recevra un financement complémentaire de **0,692 M€** au titre de la compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées scientifiques nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans et les enseignants.

Outre les expositions permanentes et temporaires (4 par an), les expositions dossiers (5 par an) et les expositions en itinérance, le musée développe un programme d'animation culturelle qui s'articule autour des arts vivants, colloques et cinéma. Il mène des activités de recherche et d'enseignement.

Ouvert au public depuis le 23 juin 2006, sa fréquentation reste un grand succès. L'objectif de fréquentation de 1 250 000 pour 2009 a été dépassé puisque l'établissement a reçu 1 496 439 visiteurs.

Le Musée des arts et métiers (CNAM) : 5,59 M€

Le contrat d'établissement du CNAM prévoit un soutien financier au Musée des arts et métiers pour un montant de **5,34 M€** par an pour le personnel, le fonctionnement et les activités de muséologie et de culture scientifique et technique. Par ailleurs, l'établissement recevra **0,25 M€** au titre de la compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées scientifiques nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans et les enseignants.

La fréquentation a été de 234 821 visiteurs pour l'année 2008 et de 202 238 visiteurs pour l'année 2009.

c- actions spécifiques (3.45 M€)

La part destinée aux actions spécifiques représente **3.45 M€**, dont notamment :

1,39 M€ sont destinés à financer, sur projet, les opérations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et de diffusion de la culture scientifique et technique présentés par les muséums d'histoire naturelle en région et les musées scientifiques nationaux ;

0,29 M€ sont dédiés à la Cité Nationale de l'Histoire de l'immigration (CNHI) ;

0,45 M€ sont alloués à l'Office de coopération et d'information muséographiques - OCIM (université de Bourgogne). L'OCIM, service général de l'université de Bourgogne, est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	16 190	16 190

Les crédits ouverts au titre des dépenses d'intervention, d'un montant de **0,02 M€**, sont destinés au financement de sociétés savantes.

ACTION n° 14 : Immobilier

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	17 051 974	1 395 072 083	1 412 124 057
Crédits de paiement	17 051 974	1 187 355 446	1 204 407 420

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	2
Personnels d'encadrement	25
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	1 564
Personnels des bibliothèques et des musées	1
Total en ETPT	1 592

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	889 837 517	889 837 517

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	62 422 666	126 139 566

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	442 811 900	171 378 363

COÛTS SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION DE LA DEPENSE IMMOBILIERE DU PROGRAMME

L'action « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Il peut s'agir de constructions nouvelles, de restructurations, de réhabilitations, d'acquisitions, ou encore d'opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les modalités d'imputation des crédits de l'action « immobilier » (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires ont pour objectif d'assurer une cohérence entre la dépense « État » et la ressource « Opérateurs » ; ces crédits sont ainsi répartis de la manière suivante :

- sur le titre 3 :

- **catégorie 31** : les dépenses de fonctionnement, principalement pour des frais connexes à des opérations de construction dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État ;

- **catégorie 32** : les subventions pour charges de service public (masse salariale, maintenance et logistique immobilière) ainsi que les subventions pour les opérations de mise en sécurité incendie et de mise en conformité (au sens des remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public du campus de Jussieu) ;

- **sur le titre 5** :

- **catégorie 51** : les dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État ;

- **sur le titre 7** :

- **catégorie 72** : les participations - dotations en fonds propres - portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions réalisées sous maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements ou des collectivités territoriales. Sont également imputées sur cette catégorie les subventions de premier équipement, attribuées à l'établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction.

La dépense globale hors titre 2 de l'action immobilier s'élève à **1 395,072 M€ en AE et 1 187,355 M€ en CP** dont la ventilation par titre et par type d'opérations est présentée dans un tableau récapitulatif ci-dessous.

Ventilation de la dépense immobilière

	Fonctionnement		Investissement		Opérations financières		TOTAL PLF 2011	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Constructions et 1 ^{er} équipement CPER	-	-	50,27	101,14	66,23	88,93	116,50	190,07
Opérations hors CPER hors PPP	-	-	12,15	25,00	36,51	17,15	48,66	42,15
Partenariat public-privé (PPP)	-	-	-	-	238,04	14,33	238,04	14,33
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS	-	-	62,42	126,14	340,78	120,41	403,20	246,55
MASSE SALARIALE RCE	336,86	336,86	-	-	-	-	336,86	336,86
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	434,14	434,14	-	-	-	-	434,14	434,14
Mise en sécurité hors Jussieu	30,00	30,00	-	-	-	-	30,00	30,00
Dévolution du patrimoine	16,00	16,00	-	-	-	-	16,00	16,00
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	72,84	72,84	-	-	102,03	50,97	174,87	123,81
SECURITE	118,84	118,84	-	-	102,03	50,97	220,87	169,81
ACTION IMMOBILIER du programme 150	889,84	889,84	62,42	126,14	442,81	171,38	1 395,07	1 187,36

Les sommes avancées dans la cadre du « plan de relance pour l'investissement public 2009-2010 » font l'objet en 2011 d'une restitution de 144,33 M€ sur le programme 150.

CREDITS DE MASSE SALARIALE (accession des universités aux RCE) : 336,86 M€ en AE et en CP

Les crédits de masse salariale imputés en dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 336,857 M€ sur cette action ; ils permettent de financer des dépenses de rémunérations supportées précédemment sur le titre 2 pour les 82 établissements RCE.

MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIERE : 434,14 M€ en AE et en CP

Le montant en dépenses de fonctionnement consacrés au financement de la maintenance et logistique immobilière s'élève à **434,14 M€ en AE et en CP** qui se répartissent comme suit :

a- crédits de maintenance et logistique immobilière alloués aux établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens : 363,32 M€ en AE et en CP

Ces crédits concernent les universités et les écoles d'ingénieurs dont la dotation globalisée est calculée par le modèle d'allocations des moyens.

b- crédits de maintenance et logistique immobilière alloués « hors modèle » : 51,52 M€ en AE et en CP

Ces crédits sont versés à des établissements non couverts par le modèle comme les écoles normales supérieures, les instituts d'études politiques, les établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements à vocation principale de recherche, les écoles françaises à l'étranger.

c- actions spécifiques en matière de maintenance et logistique : 19,3 M€ en AE et en CP

Ces crédits concernent essentiellement les charges locatives. Ils sont destinés à soutenir les établissements qui sont amenés à recourir à des locations quand ils ne disposent pas de surfaces suffisantes, notamment de façon provisoire lors d'une restructuration.

DESAMIANTAGE, REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DE JUSSIEU : 174,87 M€ en AE et 123,81 M€ en CP

En application des préconisations du rapport de Monsieur Bernard Larroutou sur l'immobilier parisien, un établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) est en cours de création et sera opérationnel d'ici fin 2010.

Pour ne pas créer un établissement supplémentaire, l'EPAURIF est constitué à partir de l'EPCJ et se substitue à l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) créé en 2006 mais qui n'a jamais eu d'existence opérationnelle. Il sera chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage concernant les établissements publics placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et situés en Île-de-France.

Ce nouvel établissement, l'EPAURIF, assurera la continuité des missions qu'exerçait l'EPCJ pour le campus de Jussieu et l'îlot Cuvier. Il poursuivra le chantier de Jussieu, notamment les travaux de restructuration des secteurs Est et Ouest, et prendra en charge les locations extérieures permettant le relogement provisoire des activités pendant les travaux. Les besoins d'engagement pour le campus de Jussieu sont évalués pour 2011 à **167,73 M€**, et les besoins en crédits de paiements à **116,67 M€**.

Aux crédits finançant le chantier du campus de Jussieu, s'ajoute le budget de fonctionnement de l'EPAURIF d'un montant de **7,14 M€**. Il correspond à la somme des moyens de fonctionnement prévus pour les deux établissements dont il est issu : l'EPCJ et l'EPAU.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **72,84 M€ en AE et en CP** ; elles permettent de prendre en charge notamment les dépenses de locations, de désamiantage et de fonctionnement de l'EPCJ.

Les **dépenses d'opérations financières** s'élèvent à **102,03 M€ en AE et 50,97 M€ en CP** ; elles correspondent aux opérations de reconstruction et de restructuration du campus et de l'îlot Cuvier.

MISE EN SECURITE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS JUSSIEU : 30 M€ en AE et en CP

Malgré l'effort financier important de l'État déjà réalisé en faveur de la mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur, les besoins en cette matière restent importants. De façon à disposer d'un état des lieux priorisé le plus exhaustif possible, des schémas directeurs de mise en sécurité élaborés par les établissements et assortis d'une fiche financière classant les travaux à programmer par ordre de priorité seront disponibles au 31 décembre 2010.

Le montant en **dépenses de fonctionnement** consacré au financement de la mise en sécurité de locaux universitaires est de **30 M€ en AE et en CP**.

DEVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER : 16 M€ en AE et en CP

Une dizaine d'universités se sont déclarées candidates au transfert de la propriété du patrimoine appartenant à l'État dans le cadre fixé par l'article 32 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) codifié sous l'article L.719-14 du code de l'éducation. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur a proposé à neuf d'entre elles d'entamer une démarche de réflexion préalable à la dévolution ; il s'agit des

universités d'Avignon, Clermont 1, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Paris 2, Paris 6, Poitiers, Toulouse 1 et, dans un cadre juridique spécifique, de Corte.

La dévolution concernera en priorité les universités expérimentatrices selon un calendrier respectant le rythme de préparation de chacune et autorisant un temps plus long pour les cas les plus complexes.

CONTRATS DE PLAN ETAT REGIONS 2000-2006 ET CONTRATS DE PROJETS 2007-2013 : 116,495 M€ en AE et 190,072 M€ en CP

La description des moyens destinés aux crédits contractualisés a été présentée précédemment, au sein des « Grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Les **dépenses d'investissement** d'un montant de **50,27 M€ en AE et de 101,14 M€ en CP** couvrent les études et travaux d'opérations pilotées par l'État.

Les **dépenses d'opérations financières** correspondant à des dotations en fonds propres s'élèvent **66,23 M€ en AE et 88,93 M€ en CP** ; elles permettent de financer la participation de l'État à des opérations pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage est confiée à un opérateur de l'État, établissement d'enseignement supérieur, ou à une collectivité locale.

Par ailleurs, les contrats de projets 2007-2013 des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion) émargeront à partir de 2011 sur la mission Outre-Mer (programme 123). Le montant de crédits transférés en 2011 pour la réalisation du volet immobilier universitaire représente 6,66 M€ en AE et 0,67 M€ en CP.

Au-delà des crédits budgétaires, il est en outre prévu de rattacher des crédits provenant d'une part de collectivités territoriales et d'autres organismes tels que les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et, d'autre part, du Fonds européen de développement régional (FEDER), pour un montant de 60 M€ en AE et 70 M€ en CP (dont 5 M€ en AE et 15 M€ en CP pour le FEDER). La majorité des opérations liées aux fonds de concours relatifs aux constructions universitaires s'inscrivent dans le cadre des contrats passés entre l'État et les régions.

OPERATIONS HORS CPER (HORS Contrats de partenariat public-privé) : 48,66 M€ en AE et 42,15 M€ en CP

Un certain nombre de projets qui ne sont pas non intégrés dans les contrats de projets signés entre l'État et les régions font l'objet d'un soutien de l'État.

Les **dépenses d'investissement** d'un montant de **12,15 M€ en AE et de 25 M€ en CP** couvrent les études et travaux d'opérations pilotées par l'État.

Les **dépenses d'opérations financières** s'élèvent **36,51 M€ en AE et 17,15 M€ en CP** ; elles correspondent aux opérations pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage est soit assurée par l'établissement, soit confiée à une collectivité territoriale.

Les principales opérations sont les suivantes :

- *Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) :*

Le muséum a élaboré un schéma directeur immobilier afin de remettre à niveau l'ensemble du patrimoine immobilier dont il dispose, dont certains édifices présentent une valeur historique remarquable. Étant donné l'ampleur des travaux et leur coût, la réalisation de ce schéma directeur est échelonnée sur une durée équivalente à deux CPER, 2000-2006 et 2007-2013.

- *Institut national d'histoire de l'art (INHA) :*

La deuxième tranche de rénovation du quadrilatère Richelieu prévoit, pour l'enseignement supérieur, l'installation des bibliothèques de recherche de l'INHA et de l'école nationale des Chartes dans le quadrilatère Richelieu. Elle a fait l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'État et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels du ministère de la Culture (EMOC) en 2006, modifiée par avenant en 2009.

- *Contrats triennaux « Strasbourg capitale européenne » :*

En 2011, l'exécution des contrats triennaux « Strasbourg ville européenne » successifs (comprenant la restructuration de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg - BNUS) sera poursuivie notamment par l'engagement des opérations prévues au contrat 2009-2011, signé le 17 septembre 2009 entre l'État, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin, et pour lequel la participation de l'État est de 26 M€.

- *Décontamination du site d'Arcueil :*

Le site d'Arcueil, dans le département du Val-de-Marne, a accueilli à partir des années 1930 jusqu'à la fin des années 1970 l'institut du radium de l'université de Paris, laboratoire de recherche sur la radioactivité. Depuis sa désaffectation, le site a déjà fait l'objet de travaux importants de décontamination, notamment l'évacuation de la majorité des déchets radioactifs. Cependant, la dépollution n'est toujours pas terminée. Une étude réalisée en 2009 a fixé le coût des travaux restant à réaliser pour assainir le site à 9,5 M€. Ces travaux seront mis en œuvre de 2011 à 2013.

- *relogement de l'EHESS, de la MSH et de l'EPHE dans le bâtiment Le France :*

Le relogement de l'EHESS, de la MSH et de l'EPHE présente pour la période de 2010 à 2016 un coût total de 48,845 M€ comprenant les loyers, les frais annexes et l'indexation à 3 %. Le montant des charges locatives pour 2011 est de 7,146 M€ en CP.

- *création d'une antenne universitaire à Mayotte :*

Une antenne universitaire sera créée à Mayotte à la rentrée 2011. Étant donné l'absence d'infrastructure suffisante, une construction neuve devra être réalisée pour accueillir cette antenne. Ce bâtiment comprendra des locaux d'enseignement, une bibliothèque et un restaurant universitaires.

D'autres opérations ont aussi vocation à s'imputer sur cette enveloppe, à l'exemple de la poursuite de la reconstruction de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse, la construction de locaux pour le RTRA Toulouse School of Economics – TSE ou la remise à niveau du bâti de l'université de Polynésie française.

OPERATIONS REALISEES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) : 238,04 M€ en AE et 14,33 M€ en CP

Hors « opération campus », les projets programmés pour être réalisés dans le cadre de contrats de partenariat public-privé concernent les établissements suivants : universités Paris 4, Paris 7, Versailles-Saint-Quentin, Toulouse 2, MNHN pour le zoo de Vincennes, UT Paris-Dauphine, CNAM, pôle technologique de Vélizy (université de Versailles-Saint-Quentin), les opérations labellisées campus de Lille et Lorraine ainsi que neuf campus prometteurs ou innovants : Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Havre, Nantes, Nice, Paris-Est, Bretagne, Valenciennes.

Fin 2010, 4 contrats de partenariat public-privé auront été signés. Il s'agit des universités Paris 4 et Paris 7 en juillet 2009, de celle de Versailles Saint-Quentin en novembre 2009 et du MNHN en février 2010.

Les **dépenses d'opérations financières**, évalués en fonction de l'avancement des dossiers, s'élèvent **238,04 M€ en AE et 14,33 M€ en CP**.

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	167 114 674	1 170 966 409	1 338 081 083
Crédits de paiement	167 114 674	1 170 966 409	1 338 081 083

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	5
Enseignants du 2nd degré	87
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	341
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	75
Personnels d'encadrement	463
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	3 782
Personnels des bibliothèques et des musées	17
Total en ETPT	4 770

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 219 458	12 219 458
Subventions pour charges de service public	1 148 745 525	1 148 745 525

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant sur cette action s'élèvent à **12,2 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)**. Cette enveloppe permet le financement de plusieurs organismes, notamment l'AERES à hauteur de **8,5 M€**, pour ses dépenses hors masse salariale, et le service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour l'organisation de concours, ou encore de certains moyens de documentation et de fonctionnement des services centraux du ministère.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits prévus sur cette action au titre des subventions pour charges de service public s'élèvent à **1 148,8 M€ en AE et en CP**. Ils s'analysent en :

- **crédits de masse salariale (835,8 M€)** consacrés au financement des rémunérations des établissements passés aux responsabilités et compétences élargies, des contrats doctoraux et de la prime d'excellence scientifique.
- **autres crédits de fonctionnement alloués aux opérateurs (313 M€)** qui sont répartis entre :

a - établissements dont la dotation est calculée par le modèle d'allocation des moyens

125,7 M€ sont destinés à être alloués aux établissements à titre de dotation de fonctionnement pour le financement de diverses actions relevant du pilotage de l'établissement. Cette dotation est calculée par le système d'allocation des moyens (Cf. supra : La présentation du nouveau système d'allocation des moyens dans la partie intitulée « Les Coûts synthétiques transversaux »).

b - établissements « hors modèle »

36 M€ sont attribués aux établissements dont la dotation est effectuée en dehors du modèle d'allocation des moyens, essentiellement au profit de l'Agence de mutualisation des universités et établissements –AMUE- (10 M€), des instituts

d'études politiques, des écoles normales supérieures et des différents grands établissements d'enseignement supérieurs (CNAM, EHESS, Collège et Institut de France principalement).

c - actions spécifiques (151,3 M€)

L'appui au pilotage du système universitaire : 112,6 M€

Une enveloppe de **60 M€** dite de « bonus contractuel » est mobilisée dans le cadre de la politique contractuelle : l'attribution d'un bonus de crédits au moment du renouvellement du contrat permet de conforter l'accord entre le ministère et l'établissement sur les orientations stratégiques de son activité pour la durée du nouveau contrat.

Une enveloppe de **2,9 M€** est mobilisée pour renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'activité universitaire, une enveloppe de **1,4 M€** pour le fonctionnement des chancelleries des rectorats.

Cette action finance également le développement des technologies de l'information et de la communication pour un montant de **28,6 M€**.

Il s'agit du développement des réseaux et matériels, en particulier le réseau RENATER (9,8 M€) : les postes de dépenses sont, outre le financement du GIP RENATER, le fonctionnement et l'équipement du Centre informatique national CINES (4,9 M€) qui à compter de 2009 a pris en charge le coût de fonctionnement et de l'installation du nouveau supercalculateur et le financement du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI) à hauteur de 3,5 M€.

Mais il s'agit également du financement d'actions spécifiques destinées au développement des technologies informatiques liées à la recherche et plus généralement des usages des TIC (10,4 M€).

De cette action relèvent également les crédits destinés à soutenir les centres d'initiation à l'enseignement supérieur pour un montant de **1,5 M€**. La vocation des CIES est en effet d'assurer aux moniteurs une offre de formation les préparant à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur (10 jours de formation annuelle prévoyant notamment la mise en place d'ateliers-projets destinés à la diffusion de la culture scientifique).

Enfin une enveloppe de **18,2 M€** est consacrée au financement de diverses mesures :

- remboursement aux établissements des charges sociales supportées provisoirement au titre des heures complémentaires (loi TEPA) (9,3 M€) ;
- remboursement des coopérants techniques (2,5 M€) ;
- organisation d'examens et de concours pour les personnels (1,1 M€) ;
- revalorisation indemnitaire des membres du Conseil National des Universités (5,3 M€).

L'accompagnement des établissements passant aux responsabilités et compétences élargies : 32,3 M€

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « libertés et responsabilités des universités » du 10 août 2007 et de l'accession des établissements aux responsabilités et compétences élargies, il est alloué à chaque établissement, l'année précédant le passage aux RCE, une dotation « de préfiguration » afin de préparer au mieux ce défi humain et organisationnel. Cette dotation spécifique permettra le recours à des consultants pour les aider à piloter leurs projets de transformation, la rationalisation des fonctions supports et l'adaptation et la mise en cohérence des systèmes d'information, le financement des actions de formation pour les personnels.

Les établissements qui accèdent à ce nouveau cadre de responsabilités bénéficient d'un soutien spécifique, permettant une majoration indemnitaire.

L'action sociale : 2,6 M€

L'action sociale en faveur des personnels de l'enseignement supérieur concerne essentiellement la participation aux frais de restauration et l'aide au logement.

L'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 3,8 M€

2,8 M€ sont consacrés à des actions destinées notamment à soutenir la mobilité et les échanges internationaux des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à développer de formations vers l'international ou encore le soutien à la mise en œuvre de projets communautaires et multilatéraux.

1,0 M€ est destiné à l'International Council for Science (ICSU), correspondant à la participation de la France à des instances de recherche internationales.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	10 001 426	10 001 426

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sur cette action s'élèvent à **4,2 M€** au titre des relations internationales. Elles comprennent également la contribution du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche au financement du dispositif « Jeunes Entreprises Universitaires » pour **5 M€** destiné à favoriser la création d'entreprises par les étudiants ou par toute autre personne impliquée dans les travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur, en accordant les mêmes avantages fiscaux que ceux dont bénéficient les « jeunes entreprises innovantes » exerçant une activité nouvelle et dont les dépenses en matière de R&D s'élèvent à au moins 15% des charges de l'entreprise.

Par ailleurs, **0,8 M€** sont destinés à renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion du système universitaire (Conférence des présidents d'université et l'association Conférence Permanente -Conseil National des Universités).

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 252 864 622	8 252 864 622	10 267 721 773	10 267 721 773
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	639 961 492	273 151 800	442 811 900	171 378 363
Transferts (titre 6)				
Total	8 892 826 114	8 526 016 422	10 710 533 673	10 439 100 136

Financement 2011 des opérateurs de l'État

Pour 2011, l'ensemble des opérateurs du programme devrait se voir attribuer un montant total de subventions évalué à 10.439 M€ en crédits de paiement, pour ce qui concerne le programme 150, dont 10.268 M€ au titre des subventions pour charges de service public et 171 M€ au titre des dotations en fonds propres (443 M€ d'AE sont inscrits à ce titre), crédits auxquels s'ajoutent les subventions versées à partir du programme 231 Vie étudiante.

Ces dotations se répartissent de la façon suivante :

- la masse salariale des 88 établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en 2009, 2010 et 2011 (7.648 M€, y compris allocations de recherche et PEDR, soit 73 % du total),
- les dotations des universités et des écoles d'ingénieurs réparties dans le cadre du nouveau système d'allocation des moyens (1.909 M€ hors allocations de recherche et hors PEDR, soit 18,3 % du total),
- les crédits immobiliers hors maintenance, les dotations aux établissements non intégrés au système d'allocation des moyens et les actions spécifiques (1.154 M€, soit 11 % du total).

S'agissant des dotations de titre 7 (dotations en fonds propres), celles-ci sont réparties pour l'essentiel entre l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF), anciennement EPCJ et les universités.

Budget 2010 des opérateurs de l'ÉtatPrécisions d'ordre méthodologique

Les données relatives au budget des opérateurs résultent d'une enquête déclarative lancée annuellement auprès de chacun d'eux (plus de 200 opérateurs) par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP).

Parallèlement à cette enquête, des travaux sont en cours pour enrichir et fiabiliser les données traitées par l'application COFISUP de centralisation et de valorisation des données financières des établissements (extension de l'application au volet budgétaire, mise en place d'un processus de vérification et de qualification des données, mise à disposition d'indicateurs d'analyse financière et de données comparatives). Dans l'attente du résultat de ces travaux, le caractère quasi exhaustif de l'enquête (99 % de réponses) permet d'établir une consolidation des comptes de résultat et des tableaux de financement abrégés par catégories d'opérateurs et aussi de donner une image la plus fiable et complète possible des comptes des opérateurs.

Commentaires sur les comptes de l'ensemble des opérateurs

Les comptes agrégés de chaque catégorie d'opérateurs font l'objet d'une présentation distincte sous forme de tableaux et graphiques dans la suite du document budgétaire.

Selon les résultats de l'enquête, l'ensemble des opérateurs du programme 150 devrait disposer en 2010 d'un montant global de ressources de plus de 13 Mds€, dont 8,6 Mds€ seront financés par les subventions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

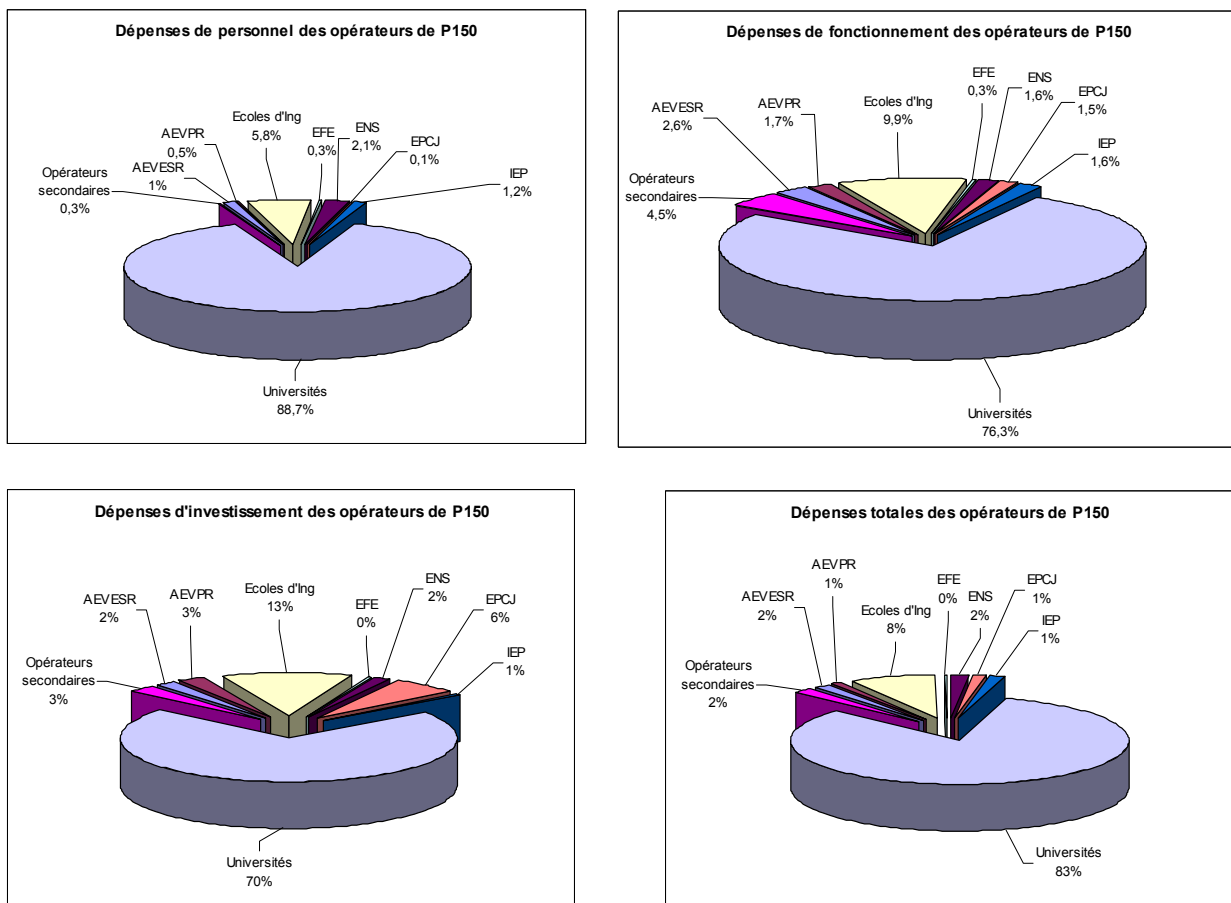
Le budget 2010 des opérateurs est notamment marqué par la seconde année de transfert de la masse salariale aux 57 établissements ayant accédé en 2009 et 2010 aux responsabilités et compétences élargies (51 universités + 6 établissements d'enseignement supérieur), qui se traduit par une augmentation de leur budget de fonctionnement de l'ordre de 5.793,4 M€, en recettes et en dépenses, soit le montant du transfert RCE 2009 (2.098,8 M€) et le montant de celui de 2010 (3.694,6 M€).

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan licence et du nouveau système d'allocation des moyens aura fortement accru, en 2010, les ressources des opérateurs en provenance du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au total, les ressources en provenance du MESR ont été budgétées à hauteur de 8.626 M€ en 2010 contre 4.707 M€ en 2009, et représentent 70% des ressources totales des établissements en 2010, contre 58 % en 2009.

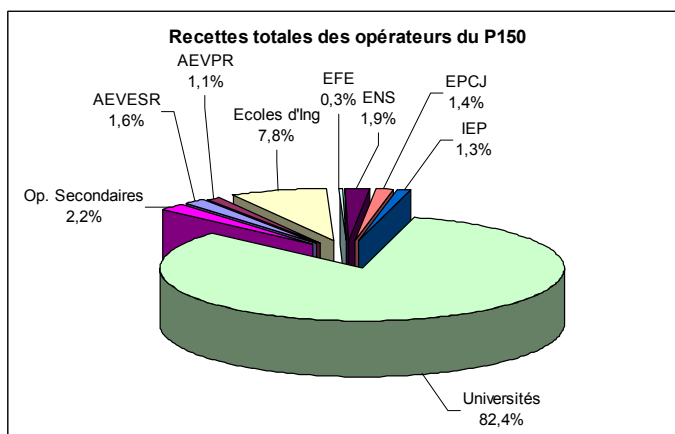
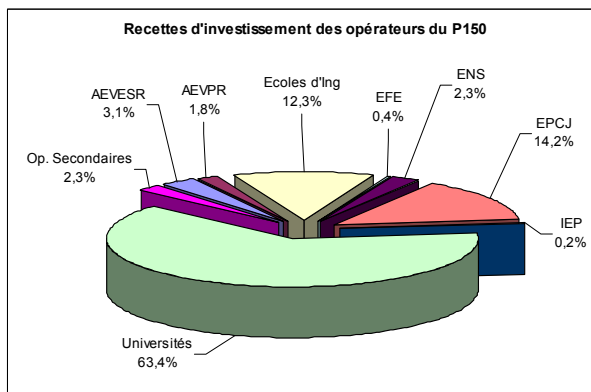
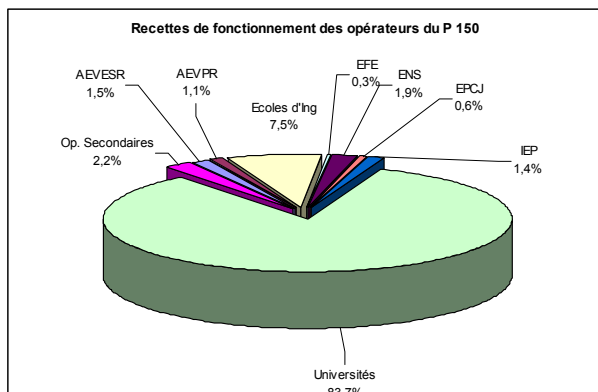
En ce qui concerne les crédits, et indépendamment de la forte variation des dépenses de personnel évoquée ci-dessus, on constate une évolution très dynamique des dépenses d'investissement, qui passeraient de 1.140 M€ en 2009 à 1.714 M€ en 2010, liée notamment aux moyens supplémentaires alloués dans le cadre du Plan de relance.

Précisions importantes : les éléments décrits dans les comptes de résultat et les tableaux de financement abrégés intègrent les dotations aux amortissements ou les provisions ; à l'inverse, la ventilation des dépenses par destination n'inclut pas ces éléments, ce qui explique les écarts entre les tableaux.

Part de chaque catégorie d'opérateurs dans les dépenses du budget prévisionnel 2010



Part de chaque catégorie d'opérateur dans les recettes du budget prévisionnel 2010



CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FICHIER

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (3)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
A2E2F - Agence Europe Education Formation France		11	0		11	30		12	30	
Académie des sciences de l'outre-mer		4	0		4	0	3	4	0	
ADU Drôme Ardèche - Agence du développement universitaire Drôme Ardèche		4	0					4	0	
AMUE - Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieure et de recherche		0	114		0	126		0	126	
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 516	1 049	83	3 530	848	467	2 816	1 551	459	8
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 705	359	204	1 708	313	438	1 674	353	437	1
BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations		27	0					27	0	
Chancelleries des universités		0	44		0	34		379	0	44

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (3)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
Collège de France		28	13		54	15	322	54	15	
Ecoles et formations d'ingénieurs	9 333	1 718	1 591	6 357	4 833	1 166	5 547	5 788	1 574	17
Ecoles françaises à l'étranger		118	18		456	0		456	18	
Ecoles normales supérieures	4 463	166	250	1 635	3 140	177	0	4 855	250	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France		42	0		57	0		69	0	
Instituts d'études politiques	587	428	50	589	520	306	553	542	306	
Pôles universitaires et assimilés		6	0					6	0	
RENATER - Réseau national de communications pour la technologie, l'enseignement et la recherche		4	26		0	26		4	26	
Universités et assimilés	91 603	48 858	10 357	38 163	103 299	8 496	12 323	128 940	10 107	250
Total	111 207	52 822	12 750	51 982	113 535	11 281	23 617	142 665	13 392	276

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Pour l'année 2011, les prévisions d'emplois rémunérés par les opérateurs s'élèvent au total à 156 333 ETP, dont 142 665 relèvent du plafond Opérateurs, 13 392 décompté hors plafond, et 276 contrats aidés.

- Les emplois relevant du sous-plafond État des opérateurs

L'augmentation très significative observée entre le PLF 2010 et le PLF 2011 se justifie quasi-exclusivement par les transferts d'emploi en provenance du titre 2 du programme 150 (29 077 ETP) qui résultent du passage de nouveaux établissements universitaires aux responsabilités et compétences élargies en 2011 ainsi que du transfert des deux dernières cohortes des allocataires de recherche pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies.

Ce transfert affecte plus particulièrement la catégorie des universités (25 642 ETP) et dans une moindre mesure les écoles d'ingénieur (955 ETP), les IEP (22 ETP), les autres établissements à vocation d'enseignement et de recherche (703 ETP) et les autres établissements à vocation principale de recherche (40 ETP).

En 2011, le transfert des emplois affectés aux écoles normales supérieures est achevé avec l'accession aux responsabilités et compétence élargies de l'ENS Cachan (1 715 ETP). Il ne reste donc plus d'emplois financés sur le titre 2 pour cette catégorie d'établissement.

Enfin, une mesure de périmètre de 53 ETPT, après retrait de l'Institut de France de la liste des opérateurs de l'État, augmente la réalisation 2009 (1) qui reprend la présentation du RAP 2009.

- Les emplois relevant du hors-plafond des opérateurs

La prévision 2011 a été ajustée à la réalisation 2009 pour tenir compte de la consommation d'emplois des établissements constatée.

- Les emplois relatifs aux contrats aidés

Les ETP rémunérés par les opérateurs sur les contrats aidés ont été identifiés et représentent 276 ETP. Ils étaient auparavant comptabilisés hors-plafond État rémunérés par les établissements.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (4)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France) <i>185 Diplomatie culturelle et d'influence</i>		250	2			248	8			239	3	
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly <i>175 Patrimoines</i>		253				262				261		
Total		503	2			510	8			500	3	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

A2E2F - AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE

Le groupement d'intérêt public Agence Europe Éducation formation France (anciennement « Socrates/Leonardo da Vinci ») a été créé en 2000 pour une durée de sept ans, mais prorogé dès 2006 jusqu'à fin 2013, afin de pouvoir assurer la gestion coordonnée de la mise en œuvre des actions du programme communautaire intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dès le 1^{er} janvier 2007 et des programmes Erasmus Mundus et Tempus et des dispositifs Europass et Euroguidance.

Le groupement est composé de l'État, représenté par le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture et de la pêche, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), l'université Paris IV, l'université Bordeaux IV, l'Agence de mutualisation des universités et des établissements publics (AMUE) et l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Le groupement a pour objet notamment de promouvoir et mettre en œuvre des programmes et dispositifs communautaires relatifs à l'éducation et à la formation professionnelle initiale et continue sur l'ensemble du territoire national, et de rapprocher les dispositifs nationaux d'éducation et de formation susceptibles de bénéficier des programmes communautaires ;

Le GIP est doté d'un conseil d'administration qui est l'organe délibérant et d'un conseil d'orientation. Le directeur est ordonnateur du groupement et c'est lui qui dirige le GIP. Le président du GIP est le président du conseil d'administration. La comptabilité applicable est celle relative aux EPIC dotés d'un agent comptable.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	1 900	1 900	1 006	1 006	923	923
Subventions pour charges de service public	1 900	1 900	1 006	1 006	923	923
Total	1 900	1 900	1 006	1 006	923	923

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	2 556	4 314	Ressources de l'État	1 363	2 692
Fonctionnement	80 208	89 562	- subventions de l'État	1 363	2 692
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	3 517	4 098
			Ressources propres et autres	78 032	86 926
Total des dépenses	82 764	93 876	Total des recettes	82 912	93 716
Résultat : bénéfice	148		Résultat : perte		160
Total : équilibre du CR	82 912	93 876	Total : équilibre du CR	82 912	93 876

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		135	Capacité d'autofinancement	148	
Investissements		45	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois		180	Total des ressources	148	
Apport au fonds de roulement	148		Prélèvement sur le fonds de roulement		180

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	2 692	0	2 692
- Subventions MESR	957		957
- Autres subventions de l'État	1 735		1 735
Autres subventions et dotations	4 098	0	4 098
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne	3 781		3 781
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions	317		317
Ressources propres et autres	86 926	0	86 926
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)			0
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	86 926		86 926
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	93 716	0	93 716
Recettes non encaissables			0
TOTAL recettes	93 716	0	93 716

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114- Immobilier				45	45
115- Pilotage et animation du programme de l'établissement	4 314	2 666			6 980
201- Aides directes		86 871			86 871
Total	4 314	89 537		45	93 896

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	11	41	42
- sous plafond opérateurs	11	11	12
- hors plafond opérateurs	0	30	30

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE L'OUTRE - MER

L'Académie des sciences d'outre-mer (ASOM), est un établissement public à caractère administratif. L'ASOM a pour vocation d'étudier sous leurs aspect variés, et notamment scientifiques, politiques, économiques, techniques, historiques, sociaux et culturels, les questions relatives aux pays situés au-delà des mers, et d'associer à cet effet des personnalités françaises et étrangères compétentes dans un esprit de complète objectivité et entier désintéressement. Elle étudie, en toute indépendance, les questions que le Gouvernement lui soumet pour avis et correspond directement avec les institutions et associations nationales ou étrangères qui s'occupent de problèmes analogues.

L'ASOM est composée, sous la présidence d'honneur du ministre de l'éducation nationale, de cent membres titulaires, vingt-cinq « membres libres », cinquante membres associés et cent correspondants. Elle comprend cinq sections correspondant à ses différents grands domaines d'études.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	105	105	105	105	105	105
Subventions pour charges de service public	105	105	105	105	105	105
Action n° 14 : Immobilier	121	121	121	121	121	121
Subventions pour charges de service public	121	121	121	121	121	121
Action n° 15 : Pilotage et support du programme			203	203	7	7
Subventions pour charges de service public			203	203	7	7
Total	226	226	429	429	233	233

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	143	143	Ressources de l'État	226	223
Fonctionnement	226	214	- subventions de l'État	226	223
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	4	
			Ressources propres et autres	139	135
Total des dépenses	369	357	Total des recettes	369	358
Résultat : bénéfice		1	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	369	358	Total : équilibre du CR	369	358

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	63	44
Investissements	17	138	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	17	138	Total des ressources	63	44
Apport au fonds de roulement	46		Prélèvement sur le fonds de roulement		94

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	223	0	223
- Subventions MESR	223		223
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	0	0	0
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions			0
Ressources propres et autres	119	0	119
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	11		11
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	108		108
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	342	0	342
Recettes non encaissables	16		16
TOTAL recettes	358	0	358

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	814	833	Ressources de l'État	257	257
Fonctionnement	772	761	- subventions de l'État	257	257
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	518	466
			Ressources propres et autres	892	855
Total des dépenses	1 586	1 594	Total des recettes	1 667	1 578
Résultat : bénéfice	81		Résultat : perte		16
Total : équilibre du CR	1 667	1 594	Total : équilibre du CR	1 667	1 594

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		16	Capacité d'autofinancement	81	
Investissements	6	11	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	6	27	Total des ressources	81	
Apport au fonds de roulement	75		Prélèvement sur le fonds de roulement		27

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	257	0	257
- Subventions MESR	257		257
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	466	0	466
- Collectivités territoriales	466		466
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions			0
Ressources propres et autres	215	0	215
- Droits d'inscriptions	212		212
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	3		3
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)			0
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	938	0	938
Recettes non encaissables	640		640
TOTAL recettes	1 578	0	1 578

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101- Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	125	89		5	219
105- Bibliothèques et documentation	16	158		3	177
115- Pilotage et animation du programme de l'établissement	21	475		3	499
203- Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	30	12			42
Total	192	734		11	937

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	4		4
- sous plafond opérateurs	4		4

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

AMUE - AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURE ET DE RECHERCHE

L'Amue est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1992 dont la convention constitutive a été prorogée le 31 décembre 2006 pour une durée de 8 ans. Le GIP est actuellement composé de 170 membres dont 84 universités (dont les universités de technologie). Il est doté d'une assemblée générale, composée de l'ensemble des membres du groupement, et administré par un conseil d'administration, avec un président du conseil d'administration assisté d'un directeur.

L'Amue a pour objet d'organiser la coopération entre ses membres en vue d'améliorer la qualité de leur gestion, notamment dans le domaine informatique, afin :

- de mettre à disposition des outils communs de gestion et de pilotage ;
- d'accompagner les processus de changement, notamment ceux inscrits dans les projets d'établissements ou décidés par l'Etat ;
- de fournir une aide aux métiers de la collectivité universitaire et à leur évolution ;
- de partager l'information et d'initier des actions de veille et d'études prospectives sur toute question intéressant la gestion et le pilotage des établissements ;
- de servir de support aux établissements souhaitant mener dans leur domaine de compétences des actions communes.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	8 000	8 000	12 000	12 000	10 000	10 000
Subventions pour charges de service public	8 000	8 000	12 000	12 000	10 000	10 000
Total	8 000	8 000	12 000	12 000	10 000	10 000

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	7 004	6 655	Ressources de l'État	8 030	12 030
Fonctionnement	13 095	16 706	- subventions de l'État	8 030	12 030
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	10 323	10 862
Total des dépenses	20 099	23 361	Total des recettes	18 353	22 892
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 746	469
Total : équilibre du CR	20 099	23 361	Total : équilibre du CR	20 099	23 361

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	974		Capacité d'autofinancement		393
Investissements	813	1 078	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	1 787	1 078	Total des ressources		393
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 787	685

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	12 030	0	12 030
- Subventions MESR	12 000		12 000
- Autres subventions de l'État	30		30
Autres subventions et dotations	0	0	0
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions			0
Ressources propres et autres	10 854	0	10 854
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	10 167		10 167
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	687		687
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	22 884	0	22 884
Recettes non encaissables	8		8
TOTAL recettes	22 892	0	22 892

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
115-Pilotage et animation du programme de l'établissement	6 655	15 836		1 078	23 569

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	114	126	126
- hors plafond opérateurs	114	126	126

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs dont l'importance relative est limitée au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

EPSCP

Il s'agit des grands établissements ci-après :

- l'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, grand établissement créé à partir de l'université Paris 9.

- l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.

- l'École pratique des hautes études a pour mission, dans les champs scientifiques qu'elle couvre, le développement de la recherche et la formation par la pratique. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

- l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) a pour mission la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales, les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.

- le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.

- l'École nationale des Chartes prépare à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation, la communication des sources historiques.

- l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours et fonctions scientifiques et d'encadrement dans les bibliothèques et dans les services de documentation et d'information scientifique et technique.

En tant qu'EPSCP, ces grands établissements peuvent demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

Établissements publics administratifs (EPA)

Il s'agit des établissements ci-après :

- l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE), rattaché à l'université Paris 1, qui dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.

- l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre qui dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre.

- l'École nationale supérieure Louis Lumière qui dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.

- le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES), établissement public national situé à Montpellier. Cet établissement, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines du calcul numérique intensif, de l'exploitation des bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques, de l'expertise et de la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

L'articulation de l'activité des opérateurs avec les actions du programme

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements sont financés au titre des actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits qui bénéficient à ces établissements.

Les liens avec la tutelle ministérielle

La tutelle des grands établissements est assurée directement par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétent.

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière. Ils délivrent en général des diplômes propres mais sont pour la plupart d'entre eux également habilités par la ministre chargée de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation de ces activités.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	565	565	565	565		
Subventions pour charges de service public	565	565	565	565		
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	27 480	27 480	25 328	25 328	39 612	39 612
Subventions pour charges de service public	27 480	27 480	25 328	25 328	39 612	39 612
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 975	1 975	484	484	4 884	4 884
Subventions pour charges de service public	1 975	1 975	484	484	4 884	4 884
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	3 961	3 961	3 315	3 315	3 533	3 533
Subventions pour charges de service public	3 961	3 961	3 315	3 315	3 533	3 533
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	234	234	240	240	5 895	5 895
Subventions pour charges de service public	234	234	240	240	5 895	5 895
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	474	474	438	438	3 205	3 205
Subventions pour charges de service public	474	474	438	438	3 205	3 205
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	65	65	64	64	3 857	3 857
Subventions pour charges de service public	65	65	64	64	3 857	3 857

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	15	15	14	14	908	908
Subventions pour charges de service public	15	15	14	14	908	908
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 294	12 294	12 243	12 243	19 824	19 824
Subventions pour charges de service public	12 294	12 294	12 243	12 243	19 824	19 824
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 484	1 484	2 066	2 066	11 686	11 686
Subventions pour charges de service public	1 484	1 484	2 066	2 066	11 686	11 686
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	6 297	6 297	5 869	5 869	7 346	7 346
Subventions pour charges de service public	6 297	6 297	5 869	5 869	7 346	7 346
Action n° 14 : Immobilier	33 399	21 379	23 837	25 350	14 596	12 929
Subventions pour charges de service public	12 079	12 079	23 127	24 578	12 929	12 929
Dotations en fonds propres	21 320	9 300	710	772	1 667	0
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	12 229	12 229	7 090	7 090	20 542	20 542
Subventions pour charges de service public	12 229	12 229	7 090	7 090	20 542	20 542
Total pour ce programme	100 472	88 452	81 553	83 066	135 888	134 221
Programme 231 : Vie étudiante	172	172	505	505	107	107
Subventions pour charges de service public	172	172	505	505	107	107
Total	100 644	88 624	82 058	83 571	135 995	134 328

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	63 911	73 499	Ressources de l'État	60 147	68 099
Fonctionnement	97 292	106 832	- subventions de l'État	60 147	68 099
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	12 869	11 959
			Ressources propres et autres	87 957	93 856
Total des dépenses	161 203	180 331	Total des recettes	160 973	173 914
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	230	6 417
Total : équilibre du CR	161 203	180 331	Total : équilibre du CR	161 203	180 331

Tableau de financement abrégé

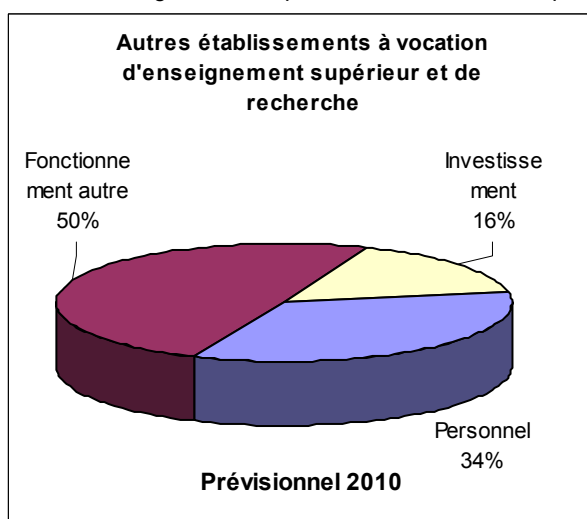
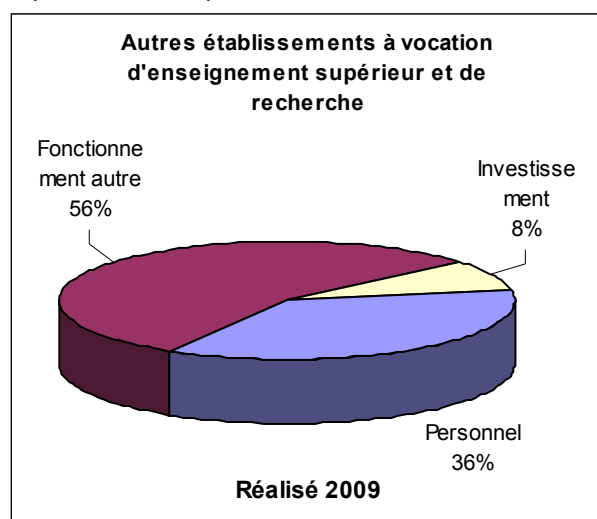
(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		2 979	Capacité d'autofinancement	2 817	0
Investissements	14 954	35 546	Ressources de l'État	6 039	23 010
			Autres subv. d'investissement et dotations	275	196
			Autres ressources	963	
Total des emplois	14 954	38 525	Total des ressources	10 094	23 206
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	4 860	15 319

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	68 099	23 010	91 109
- Subventions MESR	67 134	22 792	89 926
- Autres subventions de l'État	965	218	1 183
Autres subventions et dotations	11 959	196	12 155
- Collectivités territoriales	1 907	40	1 947
- Union Européenne	4 018		4 018
- ANR	3 307		3 307
- Dotations			0
- autres subventions	2 727	156	2 883
Ressources propres et autres	81 922	0	81 922
- Droits d'inscriptions	28 964		28 964
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR	3 966		3 966
- Prestation de formation continue	16 597		16 597
- Taxe d'apprentissage	6 643		6 643
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	21 407		21 407
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	4 345		4 345
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	161 980	23 206	185 186
Recettes non encaissables	11 934		11 934
TOTAL recettes	173 914	23 206	197 120

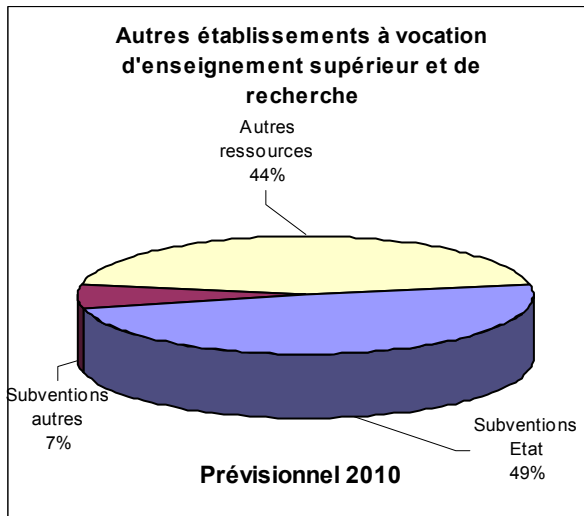
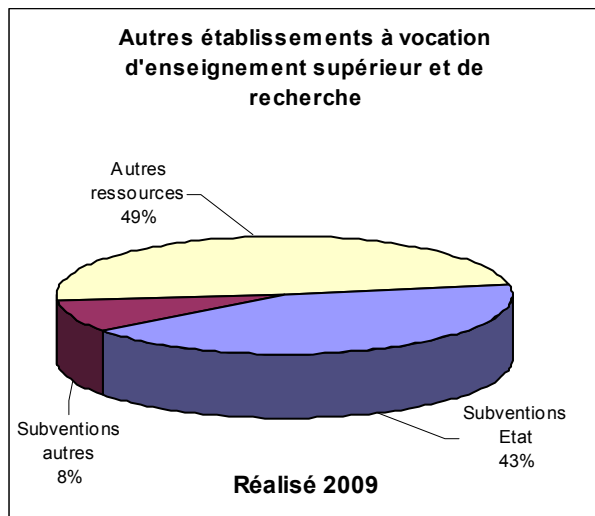
Répartition des dépenses des autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche par nature



Répartition des recettes des autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche par origine

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS



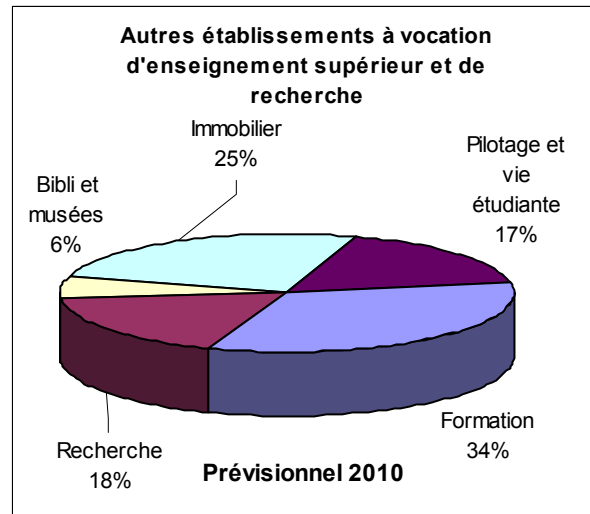
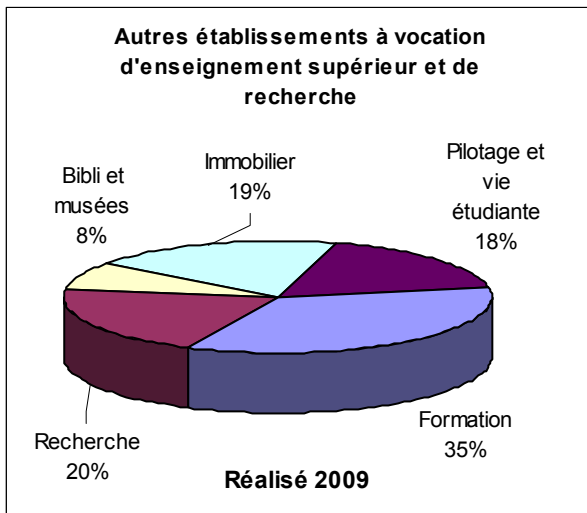
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	16 422	7 385		221	24 028
102 - Formation initiale et continue de niveau master	22 221	13 649		626	36 496
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	4 759	1 417		7	6 183
105 - Bibliothèques et documentation	576	2 907		365	3 848
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 384	742		70	2 196
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 017	1 953		262	4 232
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 709	786		228	2 723
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	770	598		665	2 033
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 271	7 773		610	16 654
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	548	4 306		3 614	8 468
113 - Diffusion des savoirs et musées	1 945	6 216		221	8 382
114 - Immobilier	1 552	24 708		24 702	50 962
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	11 238	18 443		3 902	33 583
201 - Aides directes		259			259
202 - Aides indirectes	87	159		12	258
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2	270		42	314
Destinations autres programmes					
Total	73 501	91 571		35 547	200 619

Répartition des dépenses des autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 132	1 315	2 010
- sous plafond opérateurs	1 049	848	1 551
- hors plafond opérateurs	83	467	459
dont contrats aidés			8
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3 527	3 530	2 816
- rémunérés par l'État par ce programme	3 516	3 530	2 816
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	11		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

Cette catégorie regroupe six établissements.

Les quatre premiers, qui sont des EPSCP auxquels s'applique le statut de grand établissement défini à l'article L. 717-1 du code de l'éducation, peuvent demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Le cinquième (l'OCA), en tant qu'établissement public administratif, relève du décret n°2008-606 du 26 juin 2008 précisant les conditions dans lesquelles certains établissements publics administratifs peuvent demander à bénéficier de responsabilités et compétences élargies, être habilités à créer une fondation partenariale et bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition. Le dernier, le FMSH établissement d'utilité publique mais de droit privé n'est pas concerné par le passage aux RCE.

Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui a le statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation. Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires dont trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion).

Muséum national d'histoire naturelle

Le Muséum national d'histoire naturelle est un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel doté du statut de grand établissement relevant de la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'environnement et de la recherche. Il est régi par le décret n° 2001- 916 du 3 octobre 2001. Il est devenu « musée de France » le 6 janvier 2002.

Ses missions sont la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative et culturelle à l'intention de tous les publics.

Le contrat d'établissement 2009-2012 est organisé autour de quatre grands axes : une politique de recherche partenariale, une mission de conservation et d'accroissement des collections, une politique de formation resserrée et de diffusion dynamisée et une amélioration de la gouvernance pour préparer l'accession aux responsabilités et compétences élargies.

Plusieurs grands chantiers sont en cours :

- le Musée de l'Homme : un concours d'architecture a été remporté en décembre 2006 par l'équipe Brochet-Lajus-Pueyo. Le chantier est prévu sur la période 2009-2012. L'avant-projet détaillé muséographique a été rendu en janvier 2008. L'année 2009 a vu la fermeture de l'établissement et le déménagement des collections et du personnel. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 66,19 M€.

- la rénovation du parc zoologique de Paris : pour réaliser cette opération, l'établissement a décidé de recourir à un partenariat public privé (PPP) pour son financement et sa réalisation, le muséum restant exploitant du zoo.

Le contrat sera principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc, l'État intervenant pour un montant de 30 M€ sous la forme d'une subvention accordée à l'établissement public. A cet effet, une autorisation d'engagement a été délivrée au Muséum en 2010, qui sera suivie de crédits de paiement versés en fonction de l'avancement de l'opération selon le calendrier prévisionnel suivant : 7,9 M€ en 2011, 18,2 M€ en 2012, 3,9 M€ en 2013.

Le parc zoologique a fermé ses portes au public en novembre 2008, sa réouverture au public est prévue en avril 2014.

Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un EPCSCP, doté du statut de grand établissement, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA exerce, d'une part, des activités de recherche, de formation à la recherche documentaire et de diffusion des connaissances, et, d'autre part, assure la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation de ses collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèque. Il offre ainsi à un public composé de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs des collections de référence en art et en archéologie, disciplines dans lesquelles la bibliothèque est CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). L'INHA est par ailleurs engagé dans la préfiguration d'une grande bibliothèque de référence en histoire de l'art et en archéologie : cette nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2014, offrira 1,6 million de documents dans un espace de 9 600 m², situé au sein du quadrilatère Richelieu rénové (salle Labrouste).

A l'instar des autres grands centres d'histoire de l'art dans le monde, les équipes de recherche de l'INHA s'adossent aux collections de leur bibliothèque et y puisent une partie de leurs objectifs. Ainsi, les projets scientifiques donnent-ils la prééminence aux programmes documentaires fédérateurs, à l'enrichissement et à la valorisation des ressources et des outils scientifiques.

L'actuel contrat quadriennal d'établissement couvre la période 2010-2013.

Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay). Doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, c'est un grand établissement au titre de l'article L.717-1 du code de l'éducation.

Il remplit trois missions fondamentales :

- la recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale ;
- la formation initiale et continue ;
- la diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

Observatoire de la Côte d'Azur

L'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) résulte de la fusion de l'Observatoire de Nice et d'un service interuniversitaire géré par l'Observatoire de Paris : le Centre d'études et de recherches en géodynamique et astrométrie.

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, il est doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique et a été rattaché à l'université de Nice par décret n° 2008-1134 du 3 novembre 2008.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour principales missions :

- de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;
- de fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- de contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;
- de concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
- de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Créée au début des années 60 à l'initiative de Fernand Braudel, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) est un établissement d'utilité publique, personne morale de droit privé, conçue sur le modèle institutionnel de la Fondation Nationale de Science Politique (FNSP). Mais la FMSH ne gère pas d'établissement d'enseignement supérieur et ne dispose d'aucune équipe de recherche qui lui soit rattachée. Tout en ayant servi de modèle à la création des autres MSH et en faisant partie intégrante de leur réseau national, la FMSH reste donc une institution originale dans le système français de recherche.

La FMSH a pour but « la promotion de l'étude des sociétés humaines considérées avant tout dans leurs réalités actuelles et à partir d'elles ». Elle est au service des activités de recherche de toutes les Sciences Humaines et Sociales (SHS) sans distinction de discipline et sans limite territoriale. Outil pour les institutions de recherche en SHS, elle dispose de services d'édition, de bibliothèque, de diffusion d'ouvrages et de valorisation, de financement et de lieu d'accueil pour des projets de recherche originaux.

L'articulation de l'activité des opérateurs avec les actions du programme

L'activité de ces établissements est rattachée dans le cadre du programme 150 aux actions relatives à la formation initiale et continue de niveau Master (action 2) et de niveau Doctorat (action 3), aux actions de recherche universitaire 5, 6, 8, 10, 11, 12 ainsi qu'à l'action 13 « diffusion des savoirs ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Les liens avec la tutelle ministérielle

La tutelle de ces établissements est exercée directement par le niveau ministériel. Tous disposent d'un contrat conclu au cours de vagues successives. Les négociations quadriennales fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements, dont l'évaluation est réalisée lors de chaque renouvellement de contrat.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	53	53				
Subventions pour charges de service public	53	53				
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	1 188	1 188	933	933	1 024	1 024
Subventions pour charges de service public	1 188	1 188	933	933	1 024	1 024
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 054	1 054	367	367	1 663	1 663
Subventions pour charges de service public	1 054	1 054	367	367	1 663	1 663
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	4 124	4 124	4 115	4 115	4 852	4 852
Subventions pour charges de service public	4 124	4 124	4 115	4 115	4 852	4 852
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 145	1 145	1 138	1 138	1 145	1 145
Subventions pour charges de service public	1 145	1 145	1 138	1 138	1 145	1 145
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	40	40	40	40	40	40
Subventions pour charges de service public	40	40	40	40	40	40
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 086	6 086	5 695	5 695	5 725	5 725
Subventions pour charges de service public	6 086	6 086	5 695	5 695	5 725	5 725
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	835	835	834	834	836	836
Subventions pour charges de service public	835	835	834	834	836	836
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	759	759	1 498	1 498	2 332	2 332
Subventions pour charges de service public	759	759	1 498	1 498	2 332	2 332
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	14 101	14 101	9 975	9 975	12 787	12 787
Subventions pour charges de service public	14 101	14 101	9 975	9 975	12 787	12 787
Action n° 14 : Immobilier	27 955	20 755	47 126	44 470	20 955	28 326
Subventions pour charges de service public	7 755	7 755	6 346	31 470	7 326	7 326
Dotations en fonds propres	20 200	13 000	40 780	13 000	13 629	21 000
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 916	3 916	2 064	2 064	5 119	5 119
Subventions pour charges de service public	3 916	3 916	2 064	2 064	5 119	5 119
Total pour ce programme	61 256	54 056	73 785	71 129	56 478	63 849
Programme 231 : Vie étudiante			85	85		
Subventions pour charges de service public			85	85		
Total	61 256	54 056	73 870	71 214	56 478	63 849

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	33 368	35 345	Ressources de l'État	53 125	61 925
Fonctionnement	62 752	72 858	- subventions de l'État	53 125	61 925
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	11 466	29 196
			Ressources propres et autres	35 678	35 529
Total des dépenses	96 120	108 203	Total des recettes	100 269	126 650
Résultat : bénéfice	4 149	18 447	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	100 269	126 650	Total : équilibre du CR	100 269	126 650

Tableau de financement abrégé

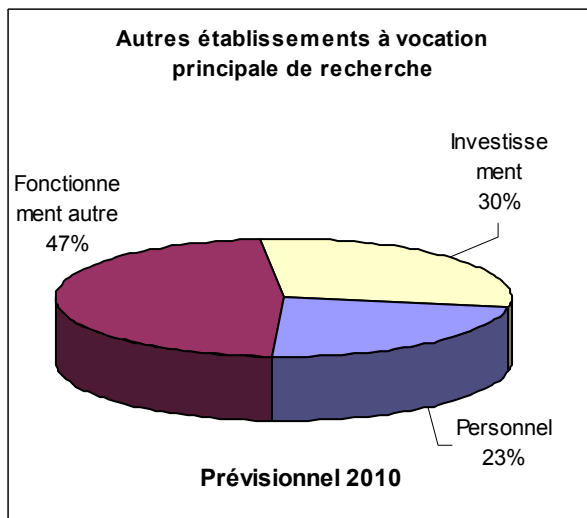
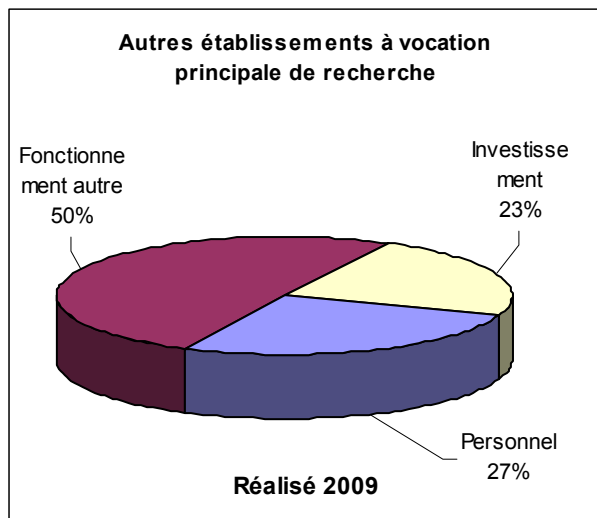
(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 243	20 244
Investissements	28 801	45 427	Ressources de l'État	23 856	12 314
			Autres subv. d'investissement et dotations	2 436	1 530
			Autres ressources	1	10
Total des emplois	28 801	45 427	Total des ressources	32 536	34 098
Apport au fonds de roulement	3 735		Prélèvement sur le fonds de roulement		11 329

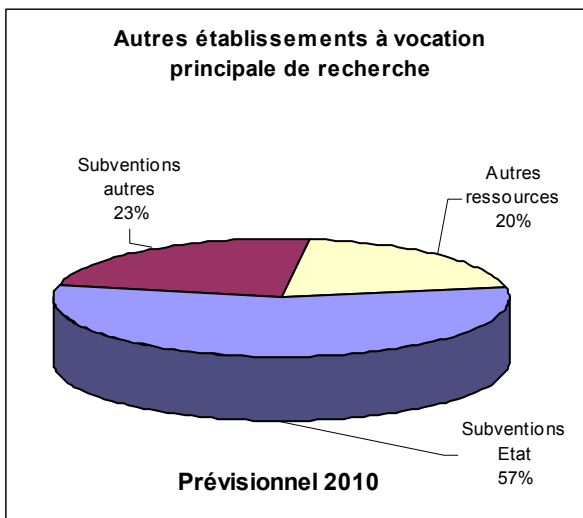
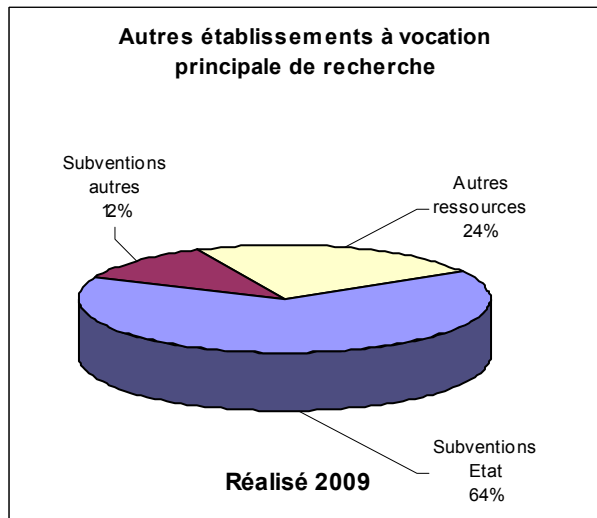
Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	61 925	12 314	74 239
- Subventions MESR	52 832	12 200	65 032
- Autres subventions de l'État	9 093	114	9 207
Autres subventions et dotations	29 196	1 530	30 726
- Collectivités territoriales	4 071	440	4 511
- Union Européenne	10 522		10 522
- ANR	11 039		11 039
- Dotations		190	190
- autres subventions	3 564	900	4 464
Ressources propres et autres	26 725	10	26 735
- Droits d'inscriptions	241		241
- Redevances sur prestations intellectuelles	10		10
- Contrats de recherche hors ANR	7 260		7 260
- Prestation de formation continue	90		90
- Taxe d'apprentissage	52		52
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	16 388		16 388
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	2 684	10	2 694
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	117 846	13 854	131 700
Recettes non encaissables	8 804		8 804
TOTAL recettes	126 650	13 854	140 504

Répartition des dépenses des autres établissements à vocation principale de recherche par nature



Répartition des recettes des autres établissements à vocation principale de recherche par origine



■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

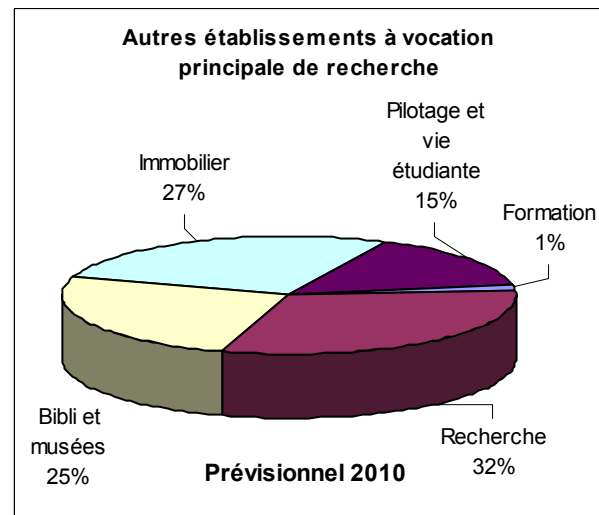
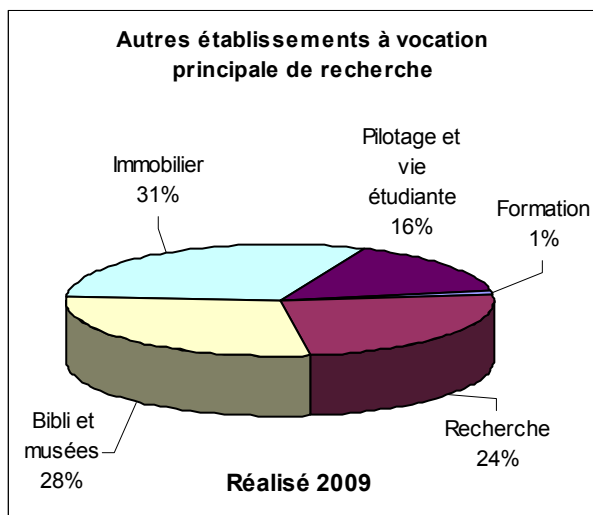
(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master	245	687		42	974
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	710	147		5	862
105 - Bibliothèques et documentation	2 615	2 362		542	5 519
106- Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	3 022	3 161		1 166	7 349
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 666	13 163		9 008	27 837

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	2 154	3 966		523	6 643
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	843	769		236	1 848
113 - Diffusion des savoirs et musées	10 750	12 611		6 714	30 075
114 - Immobilier	1 531	13 210		22 886	37 627
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	6 681	10 293		4 305	21 279
201 - Aides directes	70	24			94
Autres programmes	1 058	1 512			2 570
Total	35 345	61 905		45 427	142 677

Répartition des dépenses des autres établissements à vocation principale de recherche par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	563	751	790
- sous plafond opérateurs	359	313	353
- hors plafond opérateurs	204	438	437
dont contrats aidés			1
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 707	1 708	1 674
- rémunérés par l'État par ce programme	1 705	1 708	1 674
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

BULAC - BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS

La Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) est un groupement d'intérêt public porté par neuf établissements : le Centre national de la recherche scientifique, les universités Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris III Sorbonne-Nouvelle, Paris IV Sorbonne, Paris VII Denis Diderot, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École française d'Extrême-Orient et l'Institut national des langues et civilisations orientales. La convention constitutive du groupement a été approuvée en septembre 2003. Un représentant du ministre

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

chargé de l'enseignement supérieur et un représentant du ministre chargé de la recherche siègent au conseil d'administration de ce groupement.

La BULAC rassemble vingt-trois entités documentaires, réparties sur quinze sites à Paris et en proche banlieue, qui composent le noyau initial de la future bibliothèque dont le nouveau bâtiment devrait ouvrir en 2011. La BULAC est en effet partie intégrante du Pôle des langues et civilisations du monde, qui doit réunir sur la ZAC Paris-Rive-Gauche la majorité des acteurs et des moyens consacrés en Île-de-France à l'orientalisme, en termes de documentation, d'enseignement et de recherche.

La bibliothèque des langues orientales, service interétablissements de coopération documentaire a été intégrée dans la BULAC en juin 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 040	2 040	2 603	2 603	2 603	2 603
Subventions pour charges de service public	2 040	2 040	2 603	2 603	2 603	2 603
Total	2 040	2 040	2 603	2 603	2 603	2 603

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	747	1 029	Ressources de l'État	2 040	2 603
Fonctionnement	1 395	2 339	- subventions de l'État	2 040	2 603
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	68	260
			Ressources propres et autres	165	505
Total des dépenses	2 142	3 368	Total des recettes	2 273	3 368
Résultat : bénéfice	131		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 273	3 368	Total : équilibre du CR	2 273	3 368

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		299	Capacité d'autofinancement	159	
Investissements	8	820	Ressources de l'État		1 452
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	8	1 119	Total des ressources	159	1 452
Apport au fonds de roulement	151	333	Prélèvement sur le fonds de roulement		

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	2 603	1 452	4 055
- Subventions MESR	2 603	1 452	4 055
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	260	0	260
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions	260		260
Ressources propres et autres	206	0	206
- Droits d'inscriptions	150		150
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	51		51
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	5		5
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	3 069	1 452	4 521
Recettes non encaissables	299		299
TOTAL recettes	3 368	1 452	4 820

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
105-Bibliothèques et documentation	1 029	1 532		820	3 381
114-Immobilier		508			508
Total	1 029	2 040		820	3 889

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	27		27
- sous plafond opérateurs	27		27

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CAMPUS FRANCE - AGENCE DE PROMOTION DES FORMATIONS ET DES ÉCHANGES ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES (EGIDE + CAMPUS FRANCE)
CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	252	256	242
- sous plafond opérateurs	250	248	239
- hors plafond opérateurs	2	8	3

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (185 Diplomatie culturelle et d'influence).

CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS

Les chancelleries sont des EPA nationaux, prévus à L. 222-2 du code de l'éducation et régies par décret modifié n° 71-1105 du 30 décembre 1971 relatif aux chancelleries (arrêté d'application du 10 avril 2002 modifié). Il est présent une chancellerie dans chaque académie.

La mission principale d'une chancellerie est d'assurer l'administration des biens et charges indivis entre plusieurs EPSCP et, le cas échéant, un ou plusieurs EPA. Dans ce cadre, elle peut acquérir ou céder des biens mobiliers pour le compte de ces établissements.

Par ailleurs, la chancellerie administre et gère les biens immobiliers qui lui sont affectés ou qui sont mis à sa disposition par l'État ; elle peut être chargée de l'administration et la gestion de biens mobiliers et immobiliers acquis par des EPSCP ou par des EPA, ou qui sont affectés à ces établissements ou mis à leur disposition par l'État. Elle assure également la gestion des moyens provenant notamment de l'État et des EPSCP, mis à disposition du recteur pour l'exercice des missions que lui confie le code de l'éducation à l'égard de ces établissements.

Dans le cadre de ces missions, elle peut assurer, par voie de convention conclue avec l'État ou un ou plusieurs établissements publics, des prestations de services à titre onéreux.

Les chancelleries, dirigées par le recteur d'académie, sont placées sous la tutelle directe du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les délibérations à caractère budgétaire et financier du conseil d'administration de la chancellerie sont soumises à l'approbation du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les chancelleries sont soumises au contrôle financier de l'État institué par le décret du 25 octobre 1935.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	3 650	2 520	700	700	1 546	1 286
Subventions pour charges de service public	700	700	700	700	700	700
Dotations en fonds propres	2 950	1 820			846	586
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	1 700	1 700	1 453	1 453	1 453	1 453
Subventions pour charges de service public	1 700	1 700	1 453	1 453	1 453	1 453
Total	5 350	4 220	2 153	2 153	2 999	2 739

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	1 201	1 486	Ressources de l'État	3 188	3 262
Fonctionnement	22 601	27 164	- subventions de l'État	3 188	3 262
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	49	220
			Ressources propres et autres	22 058	25 282
Total des dépenses	23 802	28 650	Total des recettes	25 295	28 764
Résultat : bénéfice	1 493	114	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 295	28 764	Total : équilibre du CR	25 295	28 764

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 483	261
Investissements	12 053	13 922	Ressources de l'État	3 370	2 679
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 824	700
			Autres ressources	7 308	4 690
Total des emplois	12 053	13 922	Total des ressources	15 985	8 330
Apport au fonds de roulement	3 932		Prélèvement sur le fonds de roulement		5 592

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	3 262	2 679	5 941
- Subventions MESR	3 262	2 679	5 941
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	220	700	920
- Collectivités territoriales	21		21
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions	199	700	899
Ressources propres et autres	21 504	4 669	26 173
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	15 873		15 873
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	5 631	4 669	10 300
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	24 986	8 048	33 034
Recettes non encaissables	3 778	21	3 799
TOTAL recettes	28 764	8 069	36 833

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
105-Bibliothèques et documentation	200	1 146		299	1 645
106-Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	4	846			850
112- Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	169	877		50	1 096
114-Immobilier	991	16 083		11 154	28 228
115- Pilotage et animation du programme de l'établissement	118	2 409		2 419	4 946
201-Aides directes		128			128
202- Aides indirectes		86			86
203- Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		19			19
Total	1 482	21 594		13 922	36 998

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	44	34	44
- hors plafond opérateurs	44	34	44
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			379
- rémunérés par l'État par ce programme			379

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

COLLÈGE DE FRANCE

Le Collège de France est un grand établissement placé sous la tutelle directe du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est régi par le décret n° 90-909 du 5 octobre 1990.

Institution singulière en France, sans équivalent à l'étranger, le Collège de France occupe une situation à part dans la recherche fondamentale et l'enseignement supérieur français. Le Collège de France n'est en effet ni une université, ni une grande école. Il ne transmet pas à des étudiants un savoir acquis à partir de programmes définis et ne prépare à aucun diplôme.

L'article 3 de ses statuts précise qu'il « a pour mission de contribuer au développement et au progrès de la science et de la culture, de promouvoir la recherche et d'en diffuser les résultats par des enseignements, des missions et des publications. » S'il est voué la recherche fondamentale, le Collège a en outre l'obligation de diffuser les résultats de cette recherche dans le cadre d'un enseignement particulier. Les professeurs sont tenus d'enseigner « le savoir en train de se faire ». Ainsi, le renouvellement des chaires se fait en fonction des derniers développements de la science, l'intitulé de la chaire créée définissant la nouvelle thématique de recherche.

Les cours du Collège sont ouverts à tous, sans inscription préalable.

Les 52 chaires de professeurs titulaires couvrent un vaste ensemble de disciplines : mathématiques, étude des grandes civilisations, physique, chimie, biologie, médecine, philosophie, sociologie, économie, préhistoire, archéologie, histoire, linguistique...

Il appartient également au Collège de France de promouvoir la recherche et la pensée française à l'étranger. Le Collège est donc largement ouvert à l'international et développe de nombreux partenariats en ce sens. Un cinquième de ses professeurs est ainsi aujourd'hui d'origine étrangère. Les titulaires de la chaire européenne et de la chaire internationale sont renouvelés chaque année.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	191	191	191	191	191	191
Subventions pour charges de service public	191	191	191	191	191	191
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	173	173	173	173	173	173
Subventions pour charges de service public	173	173	173	173	173	173
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	91	91	91	91	91	91
Subventions pour charges de service public	91	91	91	91	91	91
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	933	933	778	778	778	778
Subventions pour charges de service public	933	933	778	778	778	778
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	100	100	100	100	100	100
Subventions pour charges de service public	100	100	100	100	100	100
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	211	211	211	211	211	211
Subventions pour charges de service public	211	211	211	211	211	211
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	81	81	81	81	81	81
Subventions pour charges de service public	81	81	81	81	81	81
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	991	991	991	991	991	991
Subventions pour charges de service public	991	991	991	991	991	991
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 777	1 777	2 405	2 405	2 405	2 405
Subventions pour charges de service public	1 777	1 777	2 405	2 405	2 405	2 405
Action n° 14 : Immobilier	2 535	2 535	2 785	2 785	2 679	2 679
Subventions pour charges de service public	2 535	2 535	2 785	2 785	2 679	2 679
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	925	925	1 108	1 108	1 106	1 106
Subventions pour charges de service public	925	925	1 108	1 108	1 106	1 106
Total	8 008	8 008	8 914	8 914	8 806	8 806

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	1 931	1 826	Ressources de l'État	7 873	7 912
Fonctionnement	16 124	15 422	- subventions de l'État	7 873	7 912
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	536	96
			Ressources propres et autres	4 658	2 467
Total des dépenses	18 055	17 248	Total des recettes	13 067	10 475
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 988	6 773
Total : équilibre du CR	18 055	17 248	Total : équilibre du CR	18 055	17 248

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	2 160	6 773	Capacité d'autofinancement		
Investissements	18 285	23 284	Ressources de l'État	6 500	6 000
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	20 445	30 057	Total des ressources	6 500	6 000
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	13 945	24 057

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	7 912	6 000	13 912
- Subventions MESR	7 912	6 000	13 912
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	96	0	96
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions	96		96
Ressources propres et autres	861	0	861
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	191		191
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	670		670
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	8 869	6 000	14 869
Recettes non encaissables	1 606		1 606
TOTAL recettes	10 475	6 000	16 475

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
105-Bibliothèques et documentation	128	579		36	743
106-Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	123	1 478		260	1 861
107-Recherche universitaire en mathématiques, sciences et technique de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	38	60		6	104
108- Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	101	473		76	650

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
110- Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	78	97		52	227
111- Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	248	706		48	1 002
112- Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	664	993		667	2 324
113- Diffusion des savoirs et musées	19	530		7	556
114-Immobilier		4 184		21 983	26 167
115- Pilotage et animation du programme de l'établissement	426	1 622		149	2 197
Total	1 825	10 722		23 284	35 831

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	41	69	69
- sous plafond opérateurs	28	54	54
- hors plafond opérateurs	13	15	15
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			322
- rémunérés par l'État par ce programme			322

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ÉCOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 15 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 3 autres EPSCP (ISMEP « Supméca » Ig2I à Lens et ENSAIT Roubaix) ;
- 6 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; école centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ; institut polytechnique de Grenoble (IPG qui a succédé à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007), Institut polytechnique de Bordeaux (IPB).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

Les missions

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;

- la coopération internationale.

On note, ces dernières années, une forte ouverture à l'international sous forme d'échanges d'enseignants, d'étudiants et de conventions avec les établissements étrangers, ainsi qu'une implication renforcée des activités recherche. La formation initiale sous statut d'apprenti a également connu un certain essor ces dernières années.

L'articulation avec les actions du programme

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Elles concernent l'action 2 « Formation initiale et continue de niveaux Master », l'action 3 « Formation initiale et continue de niveaux Doctorat », et les actions liées à la recherche (actions 6 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements bénéficient des crédits imputés sur l'action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

Les liens avec la tutelle ministérielle

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle (tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal avec l'État) et des procédures d'habilitation nationale des diplômes (diplômes d'ingénieur, masters, formations doctorales).

En tant qu'opérateurs, les écoles concourent à la plupart des objectifs identifiés au sein des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie universitaire ».

Les écoles d'ingénieurs EPSCP peuvent demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, et être habilitées à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition

En termes de stratégie, le rapprochement souhaité entre les universités et les grandes écoles se poursuit par la voie d'une intensification des coopérations.

Les collaborations universités/écoles existent déjà depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD) qui a permis l'émergence d'une politique de sites fondée sur le développement de la codiplômation et de la recherche partagée (offre commune de masters, reconnaissance de laboratoires communs, coaccréditation d'écoles doctorales), et sur un rapprochement pragmatique entre les institutions, notamment grâce à la politique de contractualisation.

Cette coopération se poursuit notamment dans le cadre des PRES qui contribuent à renforcer et accélérer le rapprochement entre les différents acteurs, quels que soient le statut ou la tutelle des établissements.

Une association, Supélec, fait également partie de cette catégorie et est présentée de façon détaillée dans le programme 192.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	354	354	48 566	48 566		
Subventions pour charges de service public	354	354	48 566	48 566		
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	110 891	110 891	210 750	210 750	182 372	182 372
Subventions pour charges de service public	110 891	110 891	210 750	210 750	182 372	182 372
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	7 627	7 627	16 743	16 743	17 438	17 438
Subventions pour charges de service public	7 627	7 627	16 743	16 743	17 438	17 438

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	3 325	3 325	10 542	10 542	14 484	14 484
Subventions pour charges de service public	3 325	3 325	10 542	10 542	14 484	14 484
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 052	1 052	25 053	25 053	27 372	27 372
Subventions pour charges de service public	1 052	1 052	25 053	25 053	27 372	27 372
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	7 129	7 129	27 650	27 650	18 426	18 426
Subventions pour charges de service public	7 129	7 129	27 650	27 650	18 426	18 426
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	13 635	13 635	48 227	48 227	32 403	32 403
Subventions pour charges de service public	13 635	13 635	48 227	48 227	32 403	32 403
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	119	119	665	665	567	567
Subventions pour charges de service public	119	119	665	665	567	567
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	329	329	3 261	3 261	4 507	4 507
Subventions pour charges de service public	329	329	3 261	3 261	4 507	4 507
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	266	266	20 064	20 064	33 698	33 698
Subventions pour charges de service public	266	266	20 064	20 064	33 698	33 698
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	8 605	8 605	43 302	43 302	43 668	43 668
Subventions pour charges de service public	8 605	8 605	43 302	43 302	43 668	43 668
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	65	65	131	131	227	227
Subventions pour charges de service public	65	65	131	131	227	227
Action n° 14 : Immobilier	76 927	72 008	88 972	65 561	67 657	66 607
Subventions pour charges de service public	56 853	56 853	71 130	61 297	63 325	63 325
Dotations en fonds propres	20 074	15 155	17 842	4 264	4 332	3 282
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	24 905	24 905	55 472	55 472	61 113	61 113
Subventions pour charges de service public	24 905	24 905	55 472	55 472	61 113	61 113
Total pour ce programme	255 229	250 310	599 398	575 987	503 932	502 882
Programme 231 : Vie étudiante	5 914	5 914	4 025	4 025	4 062	4 062
Subventions pour charges de service public	5 914	5 914	4 025	4 025	4 062	4 062
Total	261 143	256 224	603 423	580 012	507 994	506 944

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	222 133	434 335	Ressources de l'État	247 644	433 777
Fonctionnement	331 342	414 195	- subventions de l'État	247 644	433 777
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	79 736	110 383
			Ressources propres et autres	283 417	324 140
Total des dépenses	553 475	848 530	Total des recettes	610 797	868 300
Résultat : bénéfice	57 322	19 770	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	610 797	868 300	Total : équilibre du CR	610 797	868 300

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	79 049	38 266
Investissements	112 267	215 173	Ressources de l'État	34 324	31 825
			Autres subv. d'investissement et dotations	23 382	56 770
			Autres ressources	7 172	4 735
Total des emplois	112 267	215 173	Total des ressources	143 927	131 596
Apport au fonds de roulement	31 660		Prélèvement sur le fonds de roulement		83 577

Ecoles et formations d'ingénieurs (RCE)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	92 537	287 934	Ressources de l'Etat	103 447	283 412
Fonctionnement	121 303	152 167	- Subventions de l'Etat	103 447	283 412
Intervention			- Ressources fiscales		
			Autres subventions	33 187	44 149
			Ressources propres et autres	102 010	126 137
Total des dépenses	213 840	440 101	Total des recettes	238 644	453 698
Résultat : bénéfice	24 804	13 597	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	238 644	453 698	Total : équilibre du CR	238 644	453 698

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	33 197	23 581
Investissements	32 222	84 292	Ressources de l'Etat	11 946	7 310
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 967	27 355
			Autres ressources	1 224	501
Total des emplois	32 222	84 292	Total des ressources	56 334	58 747
Apport au fonds de roulement	24 112		Prélèvement sur le fonds de roulement		25 545

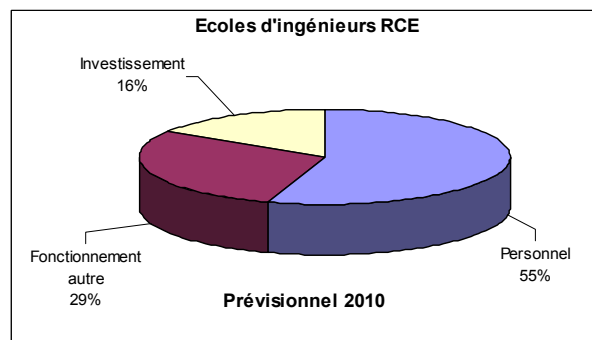
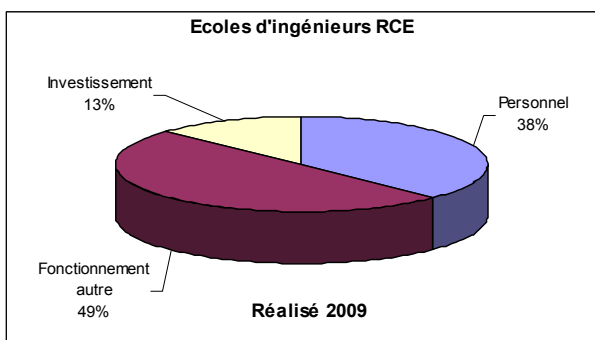
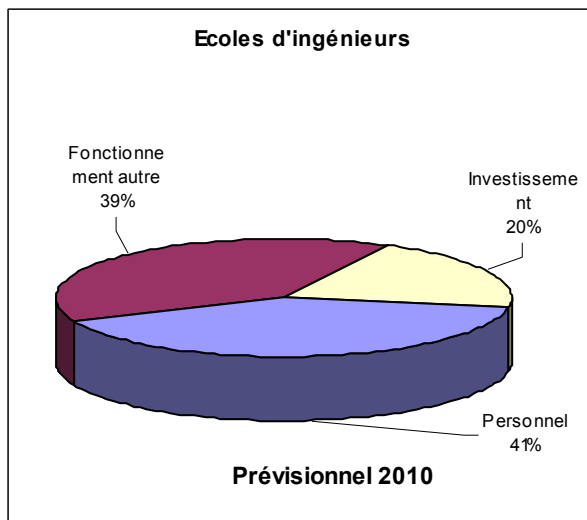
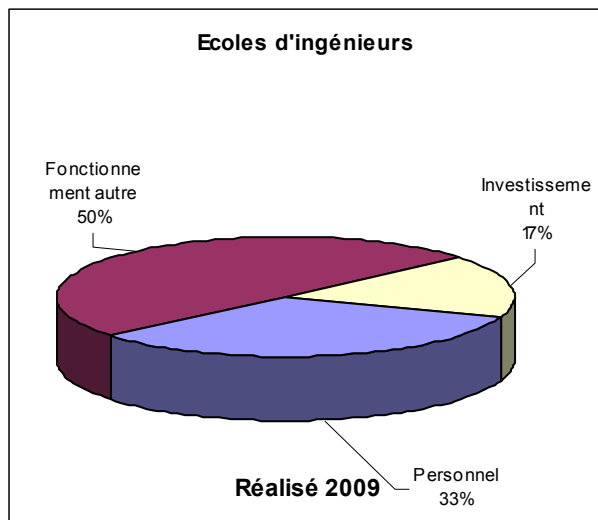
Recettes (RCE + non RCE) – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	433 777	31 825	465 602
- Subventions MESR	414 388	29 671	444 059
- Autres subventions de l'État	19 389	2 154	21 543
Autres subventions et dotations	110 382	56 770	167 152
- Collectivités territoriales	44 823	29 256	74 079
- Union Européenne	19 647	19 681	39 328
- ANR	32 832		32 832
- Dotations		1 088	1 088
- autres subventions	13 080	6 745	19 825
Ressources propres et autres	264 301	1 680	265 981
- Droits d'inscriptions	36 009		36 009
- Redevances sur prestations intellectuelles	717		717
- Contrats de recherche hors ANR	92 275		92 275
- Prestation de formation continue	22 488		22 488
- Taxe d'apprentissage	34 875		34 875
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	55 767		55 767
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	22 170	1 680	23 850
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	808 460	90 275	898 735
Recettes non encaissables	59 840	3 055	62 895
TOTAL recettes	868 300	93 330	961 630

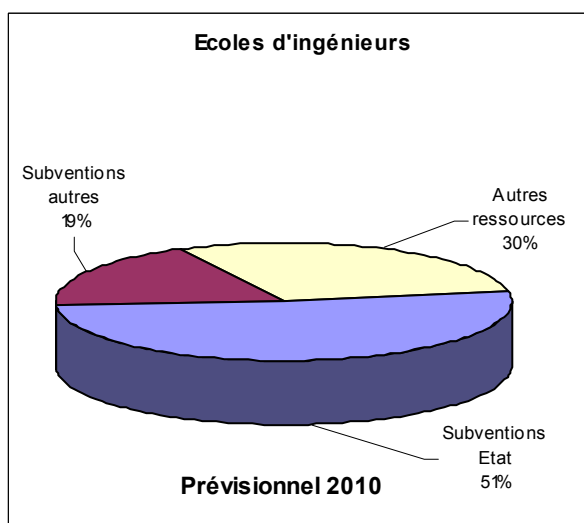
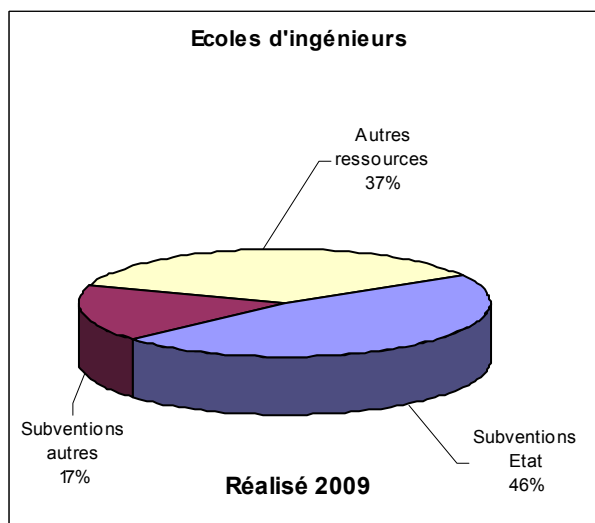
Recettes (RCE) – Budget prévisionnel 2010

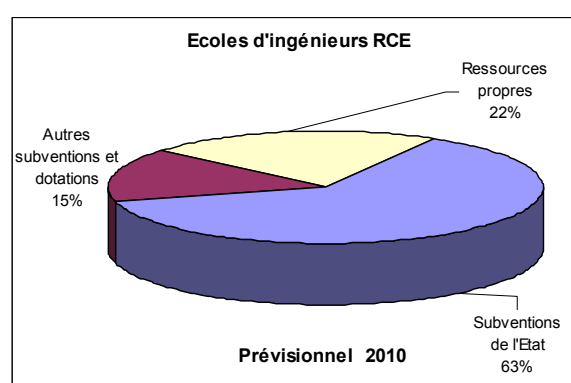
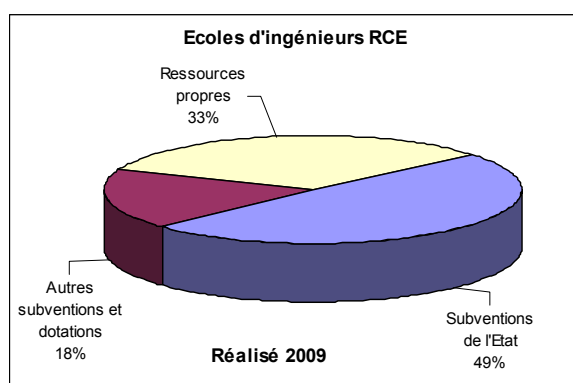
Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	283 412	7 310	290 722
- Subventions MESR	280 936	7 310	288 246
- Autres subventions de l'État	2 476		2 476
Autres subventions et dotations	44 149	27 355	71 504
- Collectivités territoriales	20 266	11 665	31 931
- Union Européenne	7 079	12 205	19 284
- ANR	12 374		12 374
- Dotations		81	81
- autres subventions	4 430	3 404	7 834
Ressources propres et autres	101 587	501	102 088
- Droits d'inscriptions	13 533		13 533
- Redevances sur prestations intellectuelles	330		330
- Contrats de recherche hors ANR	42 702		42 702
- Prestation de formation continue	8 684		8 684
- Taxe d'apprentissage	10 748		10 748
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	17 406		17 406
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	8 184	501	8 685
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	429 148	35 166	464 314
Recettes non encaissables	24 550		24 550
TOTAL recettes	453 698	35 166	488 864

Répartition des dépenses des écoles et formations d'ingénieurs par nature



Répartition des recettes des écoles et formations d'ingénieurs par origine





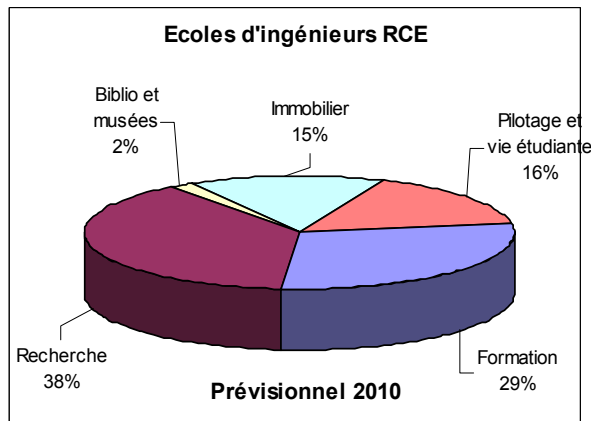
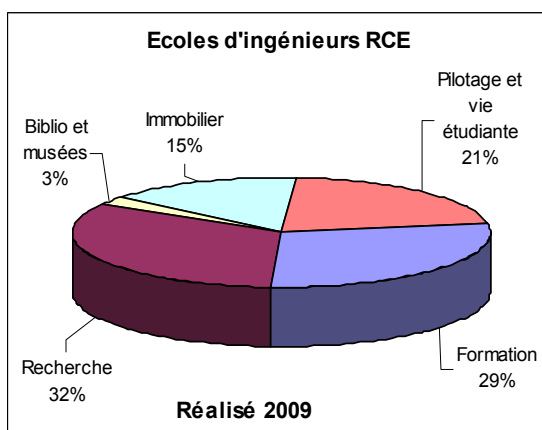
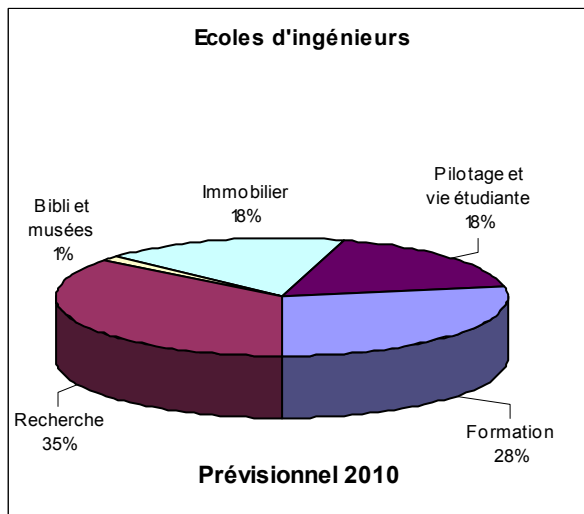
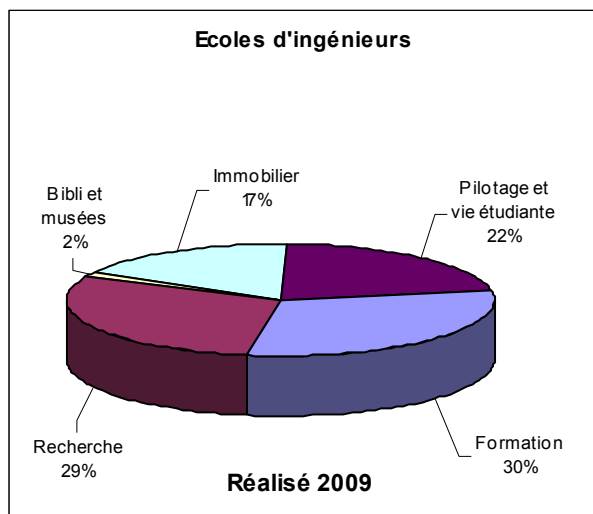
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	28 695	12 636		2 624	43 955
102 Formation initiale et continue de niveau master	143 730	48 082		21 866	213 678
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	8 021	3 307		420	11 748
105 Bibliothèques et documentation	5 134	5 989		647	11 770
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	12 693	10 284		11 736	34 713
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	48 670	28 693		15 178	92 541
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	81 889	58 655		48 381	188 925
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	759	492		221	1 472
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 047	350		529	3 926
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 191	1 703		656	6 550
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 160	5 910		2 738	19 808
113 Diffusion des savoirs et musées	411	1 390		153	1 954
114 Immobilier	12 402	64 224		94 563	171 189
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement	69 229	55 543		10 101	134 873
201 Aides directes	35	6 086			6 121
202 Aides indirectes	1 184	21 043		2 466	24 693
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 956	2 949		447	6 352
Destinations autres programmes					
Total	434 206	327 336		212 726	974 268

Répartition des dépenses des écoles et formations d'ingénieurs par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	3 309	5 999	7 362
- sous plafond opérateurs	1 718	4 833	5 788
- hors plafond opérateurs	1 591	1 166	1 574
dont contrats aidés			17
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	9 385	6 357	5 547
- rémunérés par l'État par ce programme	9 333	6 357	5 547
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	52		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ECOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). À l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, Le Caire, Madrid).

Les missions

Les EFE ont pour mission la recherche fondamentale sur le terrain et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective.

Leurs principaux champs d'activité sont :

- pour l'École française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- pour l'École française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédé en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;
- pour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- pour La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- pour l'École française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de la Haute-Asie, de l'Asie du Sud-est et de la péninsule indienne.

Fruit de l'implantation historique de la France dans le monde, la présence à l'étranger de ces établissements de recherche d'excellence contribue au rayonnement scientifique et culturel du pays. Les écoles doivent aujourd'hui valoriser l'héritage d'une tradition prestigieuse tout en s'adaptant aux exigences actuelles de la recherche historique et archéologique. Toutes ont développé des partenariats fructueux avec les institutions scientifiques des pays hôtes. Par ailleurs, les cinq écoles mettent à la disposition des chercheurs de tous statuts des fonds documentaires d'une grande richesse. Elles s'efforcent également de conduire une politique éditoriale de qualité.

C'est aujourd'hui à l'échelle européenne que les collaborations entre les grands établissements scientifiques doivent être développées. De ce point de vue, le consortium européen pour les recherches sur le terrain en Asie coordonné par l'école française d'Extrême Orient devrait permettre de dépasser le cadre des partenariats bilatéraux. Les quatre autres écoles, dont la zone géographique principale d'activités se situe en Europe, ont été invitées à dégager des thématiques scientifiques communes.

L'article L.717-1 du code de l'éducation dispose que des décrets en conseil d'État fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des écoles françaises à l'étranger. Une réforme de ces décrets statutaires est engagée et devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2010 après examen par le Conseil d'État, à la publication d'un décret unique relatif aux EFE. Ce projet de texte maintient la personnalité juridique des cinq écoles mais fusionne leurs caractéristiques communes tout en conservant leurs domaines de compétences propres et leurs spécificités organisationnelles. Il renforce par ailleurs l'autonomie et la gouvernance de chaque école tout en créant les conditions d'une meilleure coopération entre elles.

L'articulation avec les actions du programme

L'activité des EFE relève principalement de l'action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Le personnel scientifique de ces écoles est essentiellement composé de membres nommés pour une durée variable selon les écoles (1 à 4 ans), sauf pour l'EFEO qui dispose de chercheurs permanents, en petit nombre (6 à 42) et de scientifiques accueillis temporairement. Pour mener à bien leurs missions, les EFE disposent à la fois de personnels métropolitains sur carte budgétaire, qui relèvent de la Fonction publique d'État française et de personnels locaux qui relèvent du droit privé local.

Les liens avec la tutelle ministérielle

Les cinq écoles sont placées sous la tutelle directe du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 489	2 489	0	0	8	8
Subventions pour charges de service public	2 489	2 489	0	0	8	8
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	507	507	339	339	507	507
Subventions pour charges de service public	507	507	339	339	507	507
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	3	3	41	41	3	3
Subventions pour charges de service public	3	3	41	41	3	3
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	27 734	27 734	25 405	25 405	27 734	27 734
Subventions pour charges de service public	27 734	27 734	25 405	25 405	27 734	27 734
Action n° 14 : Immobilier	2 044	3 850	1 045	707	1 650	1 650
Subventions pour charges de service public	1 844	1 844	1 045	707	1 650	1 650
Dotations en fonds propres	200	2 006				
Action n° 15 : Pilotage et support du programme			134	134		
Subventions pour charges de service public			134	134		
Total	32 777	34 583	26 964	26 626	29 902	29 902

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	25 005	25 945	Ressources de l'État	29 836	31 082
Fonctionnement	9 790	11 142	- subventions de l'État	29 836	31 082
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 375	2 824
			Ressources propres et autres	3 392	3 054
Total des dépenses	34 795	37 087	Total des recettes	34 603	36 960
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	192	127
Total : équilibre du CR	34 795	37 087	Total : équilibre du CR	34 795	37 087

Tableau de financement abrégé

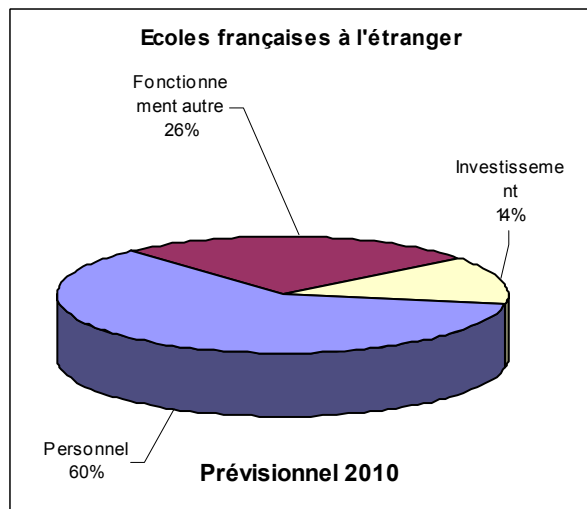
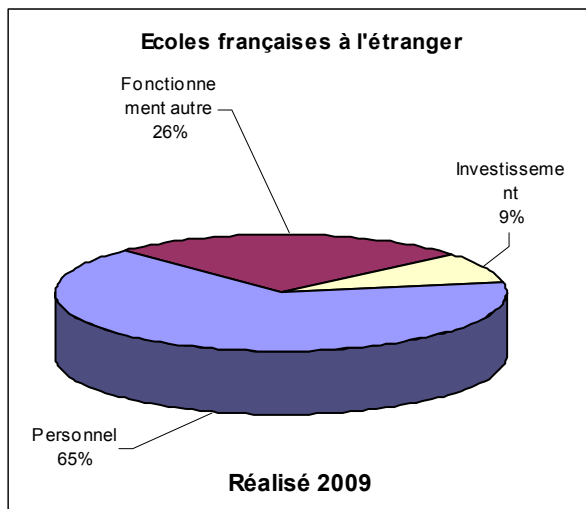
(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		416	Capacité d'autofinancement	149	
Investissements	3 312	5 850	Ressources de l'État	638	3 272
			Autres subv. d'investissement et dotations	30	36
			Autres ressources	145	
Total des emplois	3 312	6 266	Total des ressources	962	3 308
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 350	2 958

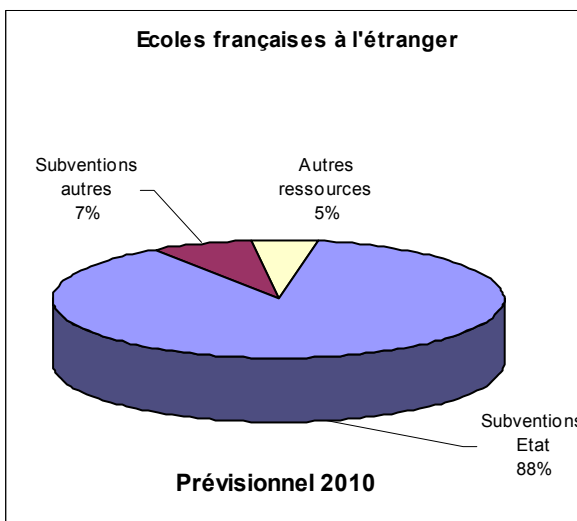
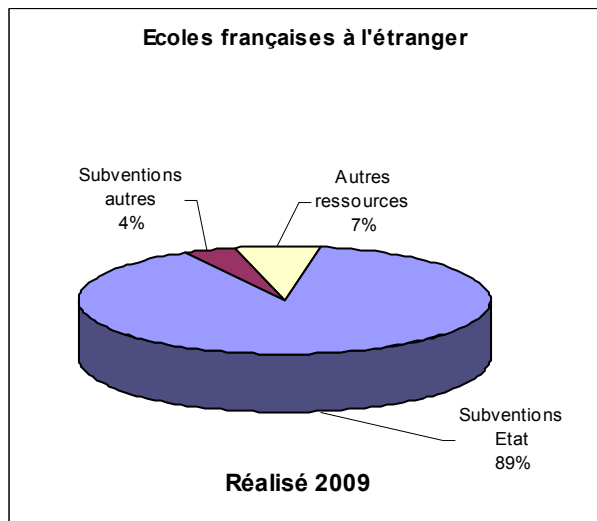
Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	31 082	3 272	34 354
- Subventions MESR	31 082	3 272	34 354
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	2 823	36	2 859
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne	1 216		1 216
- ANR	319		319
- Dotations			0
- autres subventions	1 288	36	1 324
Ressources propres et autres	1 814	0	1 814
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	1 023		1 023
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	791		791
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	35 719	3 308	39 027
Recettes non encaissables	1 241		1 241
TOTAL recettes	36 960	3 308	40 268

Répartition des dépenses des écoles françaises à l'étranger par nature



Répartition des recettes des écoles françaises à l'étranger par origine



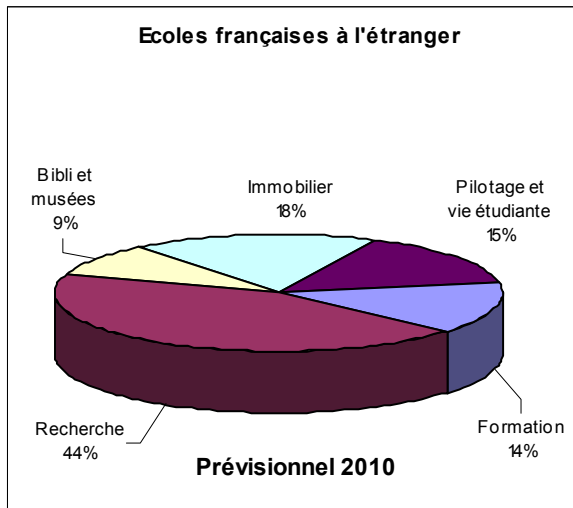
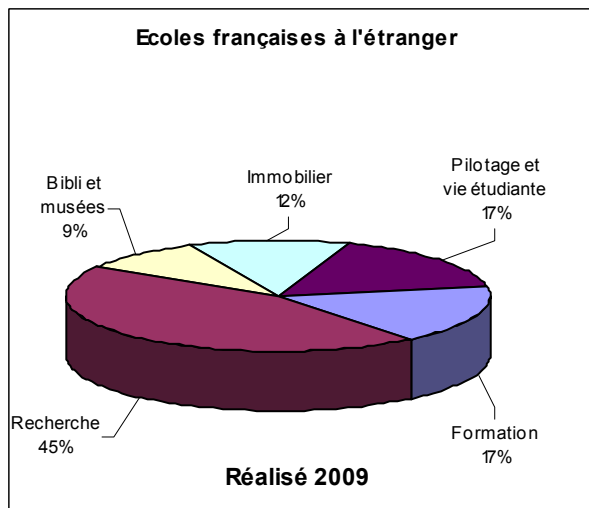
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master	586				586
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	4 749	526			5 275
105 - Bibliothèques et documentation	2 659	660		460	3 779
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 267	5 815		211	18 293
114 - Immobilier	845	1 509		5 030	7 384
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	4 838	1 355		149	6 342
Destination autres programmes					
Total	25 944	9 865		5 850	41 659

Répartition des dépenses des écoles françaises à l'étranger par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	136	456	474
- sous plafond opérateurs	118	456	456
- hors plafond opérateurs	18	0	18

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Deux d'entre elles sont situées en région parisienne (à Paris, rue d'Ulm, et à Cachan) ; les deux écoles situées à Lyon ont été réunies pour former une nouvelle « École Normale Supérieure de Lyon » au 1^{er} janvier 2010. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

Les missions

Les ENS ont pour mission de préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves recrutés sur concours qui se destinent prioritairement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et éventuellement du second degré. Elles accueillent des élèves normaliens, ainsi que des étudiants préparant un master et des doctorants. Les élèves poursuivent majoritairement leurs études vers une formation doctorale dans le cadre de formations dispensées en co-accréditation avec les universités partenaires.

Les écoles constituent un vivier important pour une recherche scientifique dynamique et de qualité qui leur confère une reconnaissance de niveau international. Les activités de recherche s'inscrivent dans une politique partenariale forte: pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et pôles de compétitivité. Les ENS représentent ainsi un pôle d'attraction pour les étudiants comme pour les organismes, renforcé par un ancrage dans le tissu économique régional.

Par ailleurs, les ENS lyonnaises ainsi que celle de Cachan bénéficient du plan « Campus », respectivement dans le cadre du PRES de Lyon et dans le projet d'aménagement du plateau de Saclay.

Parallèlement, les écoles ont entrepris des efforts de restructuration interne, notamment au regard des instances de gouvernance, visant à accroître leurs performances, leur efficacité et leur visibilité dans le paysage universitaire européen. Ces efforts ont permis à la nouvelle école lyonnaise ainsi qu'à l'ENS Ulm de bénéficier de l'accès aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) dès le 1^{er} janvier 2010. L'ENS de Cachan s'inscrira dans ce dispositif au 1^{er} janvier 2011.

L'articulation avec les actions du programme

Au titre du programme 150, les activités des ENS relèvent de l'action 02 « formation initiale et continue de niveau master », de l'action 03 « formation initiale et continue de niveau doctorat », de l'action 05 « bibliothèques et documentation », et enfin des actions liées à la recherche (actions 06 à 08 et 10 à 12). Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, les ENS contribuent à l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Les liens avec la tutelle ministérielle

Les ENS sont placées sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur. Celles d'Ulm et Cachan relèvent de deux décrets du 26 août 1987 dont la révision est engagée; un décret statutaire relatif à la nouvelle ENS de Lyon est entré en vigueur au 31 décembre 2009.

Chaque ENS conclut un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale,

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

de développement et de rayonnement de l'école. Les deux ENS d'Île-de-France ont signé en 2010 leur contrat pour la période 2010-2013. La nouvelle ENS lyonnaise négociera un nouveau projet à la rentrée 2010, à l'issue de son évaluation par l'AERES.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	9 412	9 412	49 279	49 279	63 706	63 706
Subventions pour charges de service public	9 412	9 412	49 279	49 279	63 706	63 706
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 660	2 660	8 298	8 298	8 615	8 615
Subventions pour charges de service public	2 660	2 660	8 298	8 298	8 615	8 615
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	942	942	5 561	5 561	10 610	10 610
Subventions pour charges de service public	942	942	5 561	5 561	10 610	10 610
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 424	1 424	15 545	15 545	23 259	23 259
Subventions pour charges de service public	1 424	1 424	15 545	15 545	23 259	23 259
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	858	858	7 273	7 273	11 401	11 401
Subventions pour charges de service public	858	858	7 273	7 273	11 401	11 401
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 757	2 757	12 532	12 532	17 415	17 415
Subventions pour charges de service public	2 757	2 757	12 532	12 532	17 415	17 415
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	443	443	2 502	2 502	3 891	3 891
Subventions pour charges de service public	443	443	2 502	2 502	3 891	3 891
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 202	1 202	15 939	15 939	29 065	29 065
Subventions pour charges de service public	1 202	1 202	15 939	15 939	29 065	29 065
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 999	1 999	20 217	20 217	26 101	26 101
Subventions pour charges de service public	1 999	1 999	20 217	20 217	26 101	26 101
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	57	57	148	148	189	189
Subventions pour charges de service public	57	57	148	148	189	189
Action n° 14 : Immobilier	15 748	13 598	16 057	13 691	21 712	21 481
Subventions pour charges de service public	10 448	10 448	16 057	13 691	21 481	21 481
Dotations en fonds propres	5 300	3 150			231	
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	7 907	7 907	19 117	19 117	39 512	39 512
Subventions pour charges de service public	7 907	7 907	19 117	19 117	39 512	39 512
Total pour ce programme	45 409	43 259	172 468	170 102	255 476	255 245
Programme 231 : Vie étudiante	898	898			117	117
Subventions pour charges de service public	898	898			117	117
Total	46 307	44 157	172 468	170 102	255 593	255 362

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	22 869	153 232	Ressources de l'État	33 505	160 379
Fonctionnement	52 781	66 066	- subventions de l'État	33 505	160 379
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	17 309	21 070
			Ressources propres et autres	27 698	35 450
Total des dépenses	75 650	219 298	Total des recettes	78 512	216 899
Résultat : bénéfice	2 862		Résultat : perte		2 399
Total : équilibre du CR	78 512	219 298	Total : équilibre du CR	78 512	219 298

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		1 006	Capacité d'autofinancement	6 317	
Investissements	15 709	27 128	Ressources de l'État	8 264	8 692
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 862	8 815
			Autres ressources	542	150
Total des emplois	15 709	28 134	Total des ressources	16 985	17 657
Apport au fonds de roulement	1 276		Prélèvement sur le fonds de roulement		10 477

Ecoles normales supérieures (RCE)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	14 829	144 332	Ressources de l'Etat	25 669	150 940
Fonctionnement	37 942	49 455	- Subventions de l'Etat	25 669	150 940
Intervention			- Ressources fiscales		
			Autres subventions	11 447	15 791
			Ressources propres et autres	19 391	26 142
Total des dépenses	52 771	193 787	Total des recettes	56 507	192 873
Résultat : bénéfice	3 736		Résultat : perte		914
Total : équilibre du CR	56 507	193 787	Total : équilibre du CR	56 507	193 787

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement		520	Capacité d'autofinancement	6 233	
Investissements	11 307	20 041	Ressources de l'Etat	4 093	6 346
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 402	6 719
			Autres ressources	438	74
Total des emplois	11 307	20 561	Total des ressources	12 166	13 139
Apport au fonds de roulement	859		Prélèvement sur le fonds de roulement		7 422

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

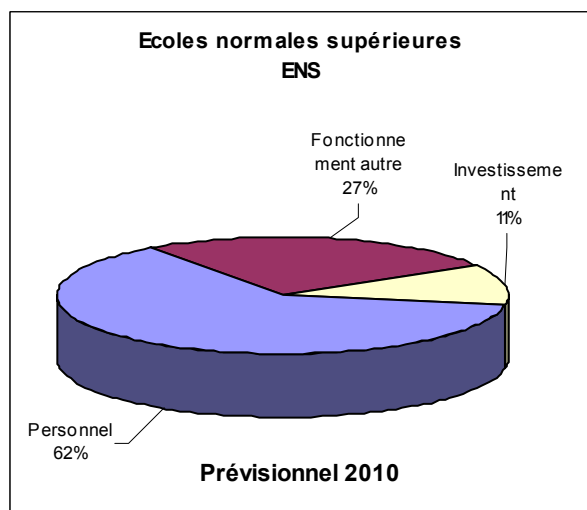
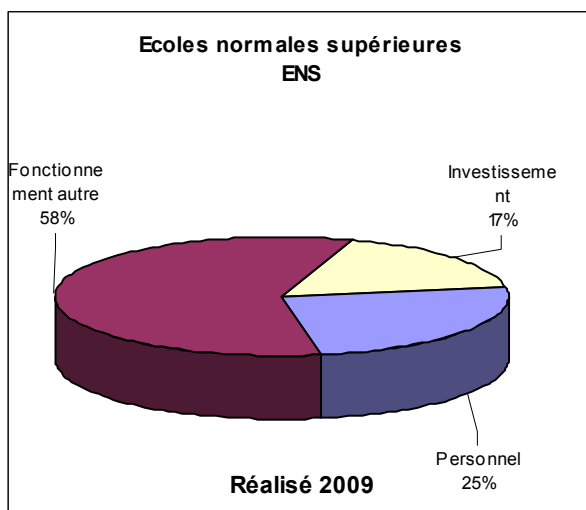
Recettes (RCE + non RCE) – Budget prévisionnel 2010

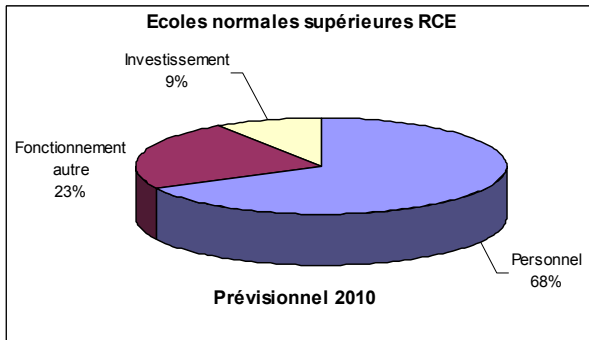
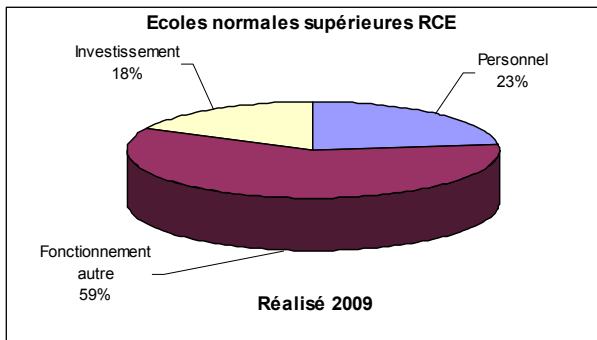
Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	160 379	8 693	169 072
- Subventions MESR	159 564	8 193	167 757
- Autres subventions de l'État	815	500	1 315
Autres subventions et dotations	21 070	8 814	29 884
- Collectivités territoriales	4 270	5 079	9 349
- Union Européenne	3 364	676	4 040
- ANR	6 530		6 530
- Dotations			0
- autres subventions	6 906	3 059	9 965
Ressources propres et autres	20 643	150	20 793
- Droits d'inscriptions	719		719
- Redevances sur prestations intellectuelles	377		377
- Contrats de recherche hors ANR	8 884		8 884
- Prestation de formation continue	565		565
- Taxe d'apprentissage	413		413
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	7 834		7 834
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	1 851	150	2 001
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	202 092	17 657	219 749
Recettes non encaissables	14 807		14 807
TOTAL recettes	216 899	17 657	234 556

Recettes (RCE) – Budget prévisionnel 2010

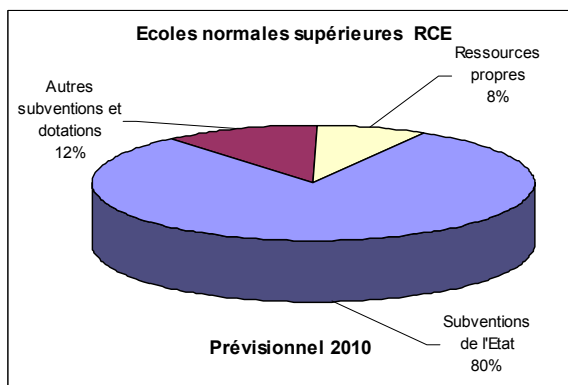
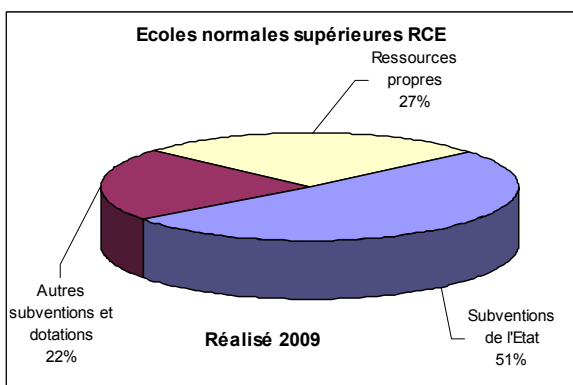
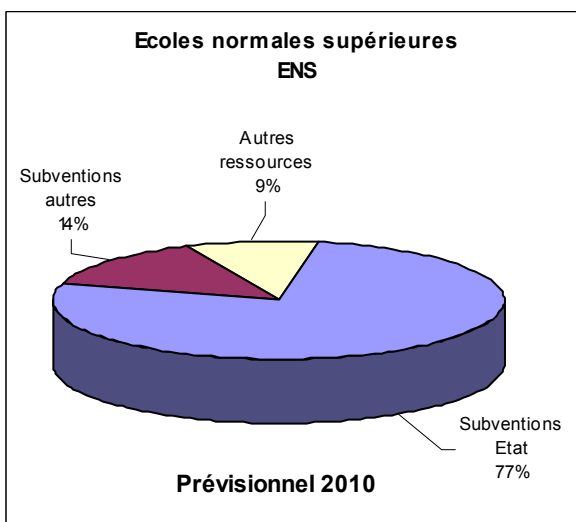
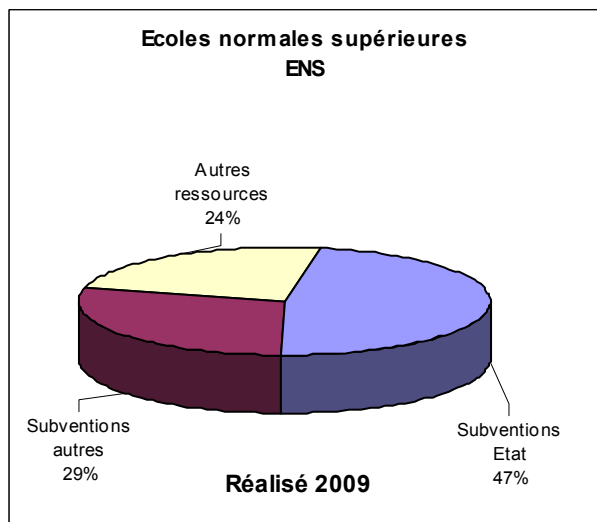
Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	150 940	6 346	157 286
- Subventions MESR	150 325	6 346	156 671
- Autres subventions de l'État	615		615
Autres subventions et dotations	15 791	6 719	22 510
- Collectivités territoriales	3 112	4 513	7 625
- Union Européenne	1 174		1 174
- ANR	4 799		4 799
- Dotations			0
- autres subventions	6 706	2 206	8 912
Ressources propres et autres	15 385	75	15 460
- Droits d'inscriptions	369		369
- Redevances sur prestations intellectuelles	77		77
- Contrats de recherche hors ANR	6 689		6 689
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage	213		213
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	6 456		6 456
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	1 581	75	1 656
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	182 116	13 140	195 256
Recettes non encaissables	10 757		10 757
TOTAL recettes	192 873	13 140	206 013

Répartition des dépenses des écoles normales supérieures par nature





Répartition des recettes des écoles normales supérieures par origine



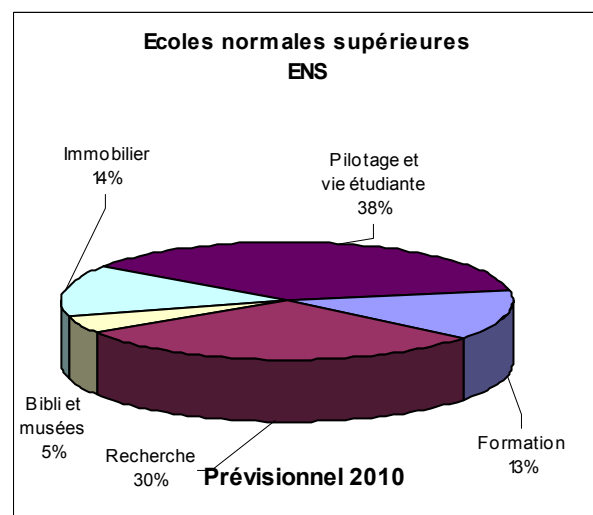
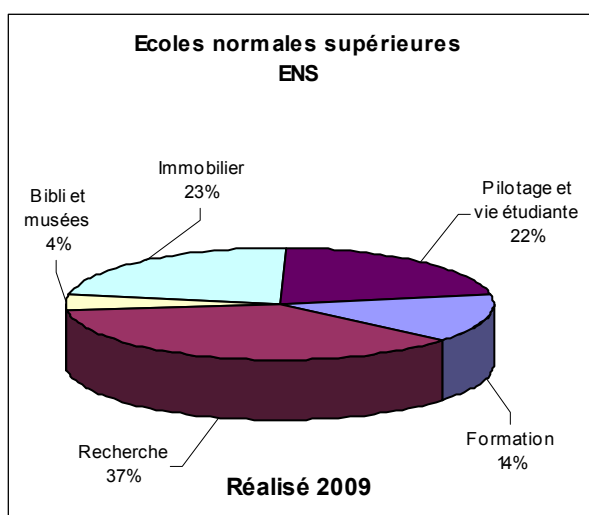
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

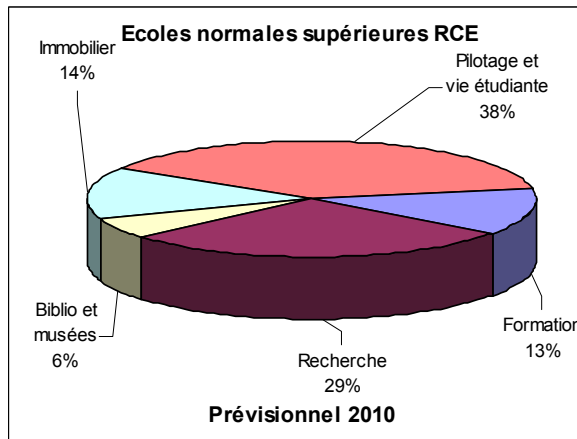
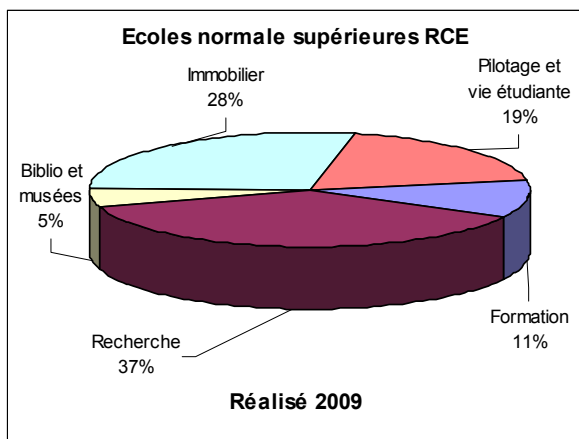
Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 451	1 393			2 844
102 - Formation initiale et continue de niveau master	14 509	4 315		1 182	20 006
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	8 263	38			8 301
105 - Bibliothèques et documentation	6 420	2 514		247	9 181
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	6 820	4 496		2 292	13 608
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 339	2 202		516	8 057
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	9 435	5 929		3 463	18 827
109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 015	1 534		1 516	6 065
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 293	2 128		224	14 645
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 410	3 876		1 066	8 352
113 - Diffusion des savoirs et musées	1 636	648		130	2 414
114 - Immobilier	6 906	11 812		14 328	33 046
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	72 380	8 491		2 146	83 017
201 - Aides directes		10			10
202 - Aides indirectes		100			100
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 355	1 228		18	2 601
Destinations autres programmes					
Total	153 232	50 714		27 128	231 074

Répartition des dépenses des écoles normales supérieures par destination





CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	416	3 317	5 105
- sous plafond opérateurs	166	3 140	4 855
- hors plafond opérateurs	250	177	250
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	4 504	1 635	0
- rémunérés par l'État par ce programme	4 463	1 635	0
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	41		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

EPAURIF - ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été créé par le décret n° 2010-965 du 26 août 2010 qui porte abrogation du décret de création de l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) et modification du décret de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ). L'EPCJ disparaît en tant que tel mais ses missions, ses biens, droits et obligations et ses personnels sont intégralement repris par l'EPAURIF dont le champ de compétence est plus large.

Les missions

L'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma directeur francilien d'implantation des activités d'enseignement supérieur et de recherche proposé par le comité des recteurs d'Île-de-France, d'assister les établissements sur leurs problématiques immobilières et notamment leurs plans de regroupement et de réaliser, le cas échéant, les opérations dont ils ne demandent pas la maîtrise d'ouvrage.

L'EPAURIF a aussi pour mission d'assurer, à la suite de l'EPCJ, dans un périmètre annexé à son statut (c'est à dire le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier ») tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'État, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'État.

En dehors de ce périmètre géographique, l'établissement est chargé de prendre à bail et d'aménager, le cas échéant, les locaux de substitution nécessaires à la réalisation des travaux.

L'établissement est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour l'exercice des missions qui lui incombent, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier.

L'établissement assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

L'articulation avec les actions du programme

L'EPAURIF relève au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

Nature des liens avec la tutelle ministérielle

Le ministère alloue à l'EPAURIF les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours et le bon déroulement des chantiers. Les retards pris dans la programmation peuvent occasionner des corrections importantes dans le rythme et les montants des crédits versés à l'établissement en cours de gestion.

Le budget 2010 décrit ci-après est celui de l'EPCJ. Le périmètre des crédits du PLF 2011 est celui de l'EPAURIF.

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2010, l'EPCJ a bénéficié (toutes sources de financement confondues) d'un montant d'autorisations d'engagement de 1 266,8 M€ couverts à hauteur de 1 162,8 M€ en crédits de paiement. Cette somme conséquente est justifiée par l'importance et la complexité du chantier.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	187 720	224 790	195 540	192 600	174 870	125 810
Subventions pour charges de service public	59 350	77 490	71 000	71 000	72 840	72 840
Dotations en fonds propres	128 370	147 300	124 540	121 600	102 030	52 970
Total	187 720	224 790	195 540	192 600	174 870	125 810

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

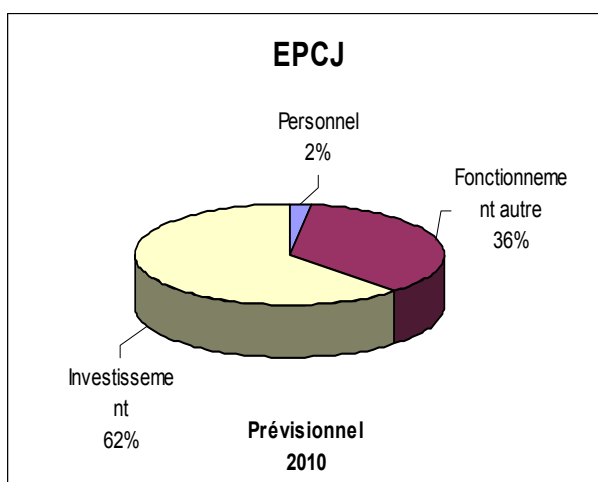
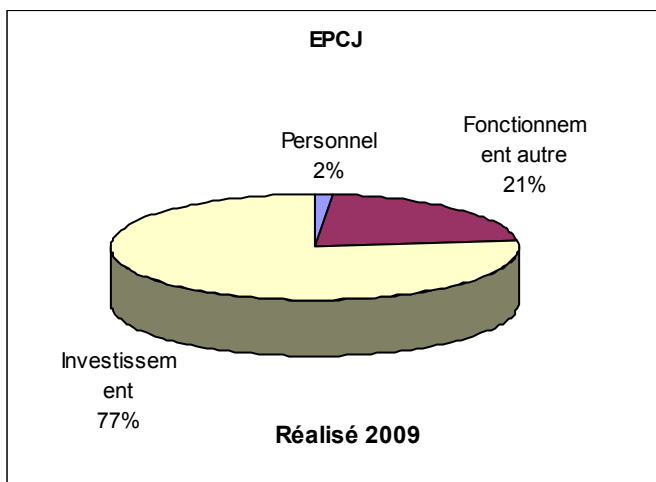
Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	3 747	4 041	Ressources de l'État	50 000	66 461
Fonctionnement	52 235	62 705	- subventions de l'État	50 000	66 461
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	768	285
Total des dépenses	55 982	66 746	Total des recettes	50 768	66 746
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 214	
Total : équilibre du CR	55 982	66 746	Total : équilibre du CR	55 982	66 746

Tableau de financement abrégé

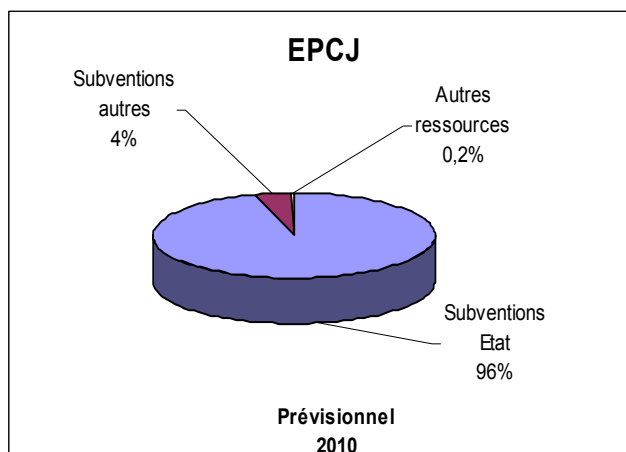
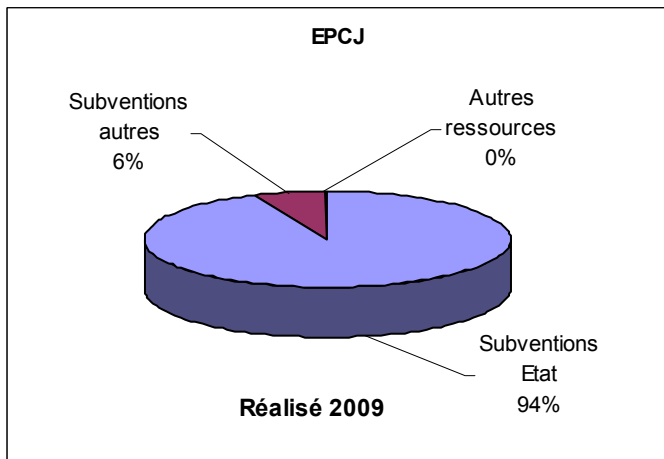
(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	5 160		Capacité d'autofinancement		27
Investissements	191 239	107 547	Ressources de l'État	175 590	100 199
			Autres subv. d'investissement et dotations	14 640	9 480
			Autres ressources		
Total des emplois	196 399	107 547	Total des ressources	190 230	109 706
Apport au fonds de roulement		2 159	Prélèvement sur le fonds de roulement	6 169	

Répartition des dépenses de l'EPCJ par nature



Répartition des recettes de l'EPCJ par origine



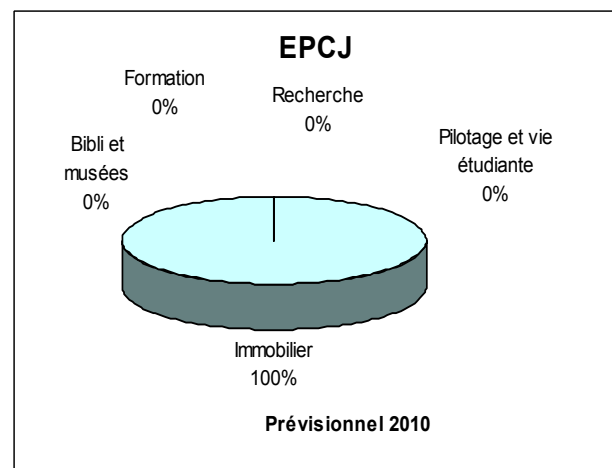
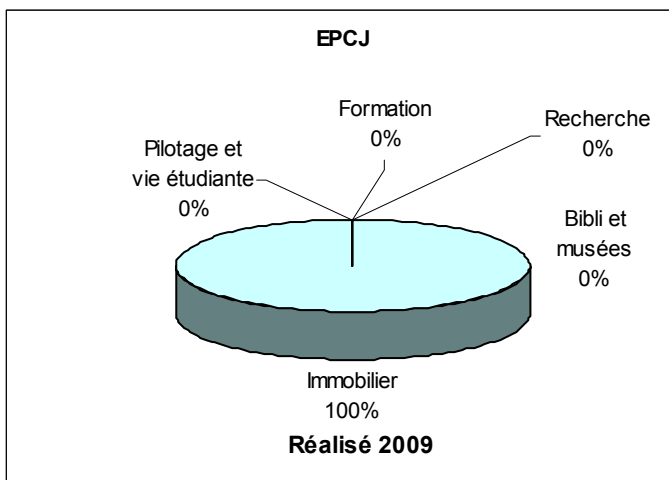
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114 - Immobilier	4 041	62 678		107 547	174 266
Destinations autres programmes					
Total	4 041	62 678		107 547	174 266

Répartition des dépenses de l'EPCJ par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	42	57	69
- sous plafond opérateurs	42	57	69

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

EPMQB - ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU QUAI BRANLY

L'Établissement public du musée du Quai Branly (EPMQB) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture. Aux termes de ses statuts (décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004), l'EPMQB est chargé de donner leur juste place, dans les institutions muséographiques et scientifiques françaises, aux collections nationales d'œuvres représentatives des arts et des civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques et aux connaissances scientifiques qui s'y rapportent.

Il comprend deux départements : celui du patrimoine et des collections et celui de la recherche et de l'enseignement. A cet égard, il concourt à l'éducation, à la formation et à la recherche scientifique fondamentale et appliquée dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de l'ethnologie et de la muséographie, notamment en organisant, avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, une formation dispensée auprès ou autour de ses collections.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	26 009	26 009	26 549	26 549	25 227	25 227
Subventions pour charges de service public	26 009	26 009	26 549	26 549	25 227	25 227
Total pour ce programme	26 009	26 009	26 549	26 549	25 227	25 227
Programme 175 : Patrimoines	26 010	26 010	25 949	25 949	24 627	24 627
Subventions pour charges de service public	26 010	26 010	25 949	25 949	24 627	24 627
Total	52 019	52 019	52 498	52 498	49 854	49 854

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	253	262	261
- sous plafond opérateurs	253	262	261

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (175 Patrimoines).

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont au nombre de neuf : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

Tous bénéficient de la personnalité juridique (sauf celui de Strasbourg qui n'a que le statut d'école interne à l'université), et de l'autonomie administrative et pédagogique. Ils sont, sauf pour l'IEP de Paris, rattachés par convention à une université.

Les IEP de province (sauf celui de Strasbourg) sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés. Mais sa gestion administrative et financière est assurée par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP, régie par ses textes fondateurs, articles L 758-1 et 2 et décret n°46-492 qui en a fixé les règles d'organisation.)

Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit, économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (État, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.

Ils délivrent un diplôme propre, qui confère de plein droit le grade de master, et, lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'articulation avec les actions du programme

Les crédits des IEP sont imputés, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », sur les actions 2 (formation initiale et continue de niveau master), 3 (formation initiale et continue de niveau doctorat)

et 11 (recherche en sciences sociales) ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », sur l'action 3 « Aides médicales et socio-éducatives », couvrant les activités relatives à la santé des étudiants et celles des associations culturelles et sportives.

Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec la tutelle ministérielle

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État ; et chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation de ces activités et de l'établissement lui-même.

Les IEP pourront, dans des conditions fixées par décret, demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, être habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

Le directeur d'un IEP est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement (le conseil de direction pour l'IEP de Paris). Pour les IEP de province, la tutelle de ces établissements est exercée par les recteurs, représentants de la ministre chargée de l'enseignement supérieur. S'agissant de l'IEP de Paris, le niveau ministériel assure directement ce rôle.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	35	35				
Subventions pour charges de service public	35	35				
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	60 633	60 633	54 786	54 786	60 692	60 692
Subventions pour charges de service public	60 633	60 633	54 786	54 786	60 692	60 692
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	670	670	106	106	995	995
Subventions pour charges de service public	670	670	106	106	995	995
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	463	463	476	476	545	545
Subventions pour charges de service public	463	463	476	476	545	545
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			37	37		
Subventions pour charges de service public			37	37		
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			176	176		
Subventions pour charges de service public			176	176		
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 850	4 850	4 604	4 604	4 870	4 870
Subventions pour charges de service public	4 850	4 850	4 604	4 604	4 870	4 870
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	799	799	798	798	1 557	1 557
Subventions pour charges de service public	799	799	798	798	1 557	1 557
Action n° 14 : Immobilier	5 174	5 000	9 107	6 162	4 573	4 573
Subventions pour charges de service public	5 001	4 827	9 107	6 162	4 573	4 573
Dotations en fonds propres	173	173				

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 329	2 329	4 266	4 266	2 991	2 991
Subventions pour charges de service public	2 329	2 329	4 266	4 266	2 991	2 991
Total pour ce programme	74 953	74 779	74 356	71 411	76 223	76 223
Programme 231 : Vie étudiante	122	122			122	122
Subventions pour charges de service public	122	122			122	122
Total	75 075	74 901	74 356	71 411	76 345	76 345

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	80 941	88 909	Ressources de l'État	71 098	73 769
Fonctionnement	58 678	66 904	- subventions de l'État	71 098	73 769
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	12 778	11 880
			Ressources propres et autres	60 527	71 434
Total des dépenses	139 619	155 813	Total des recettes	144 403	157 083
Résultat : bénéfice	4 784	1 270	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	144 403	157 083	Total : équilibre du CR	144 403	157 083

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

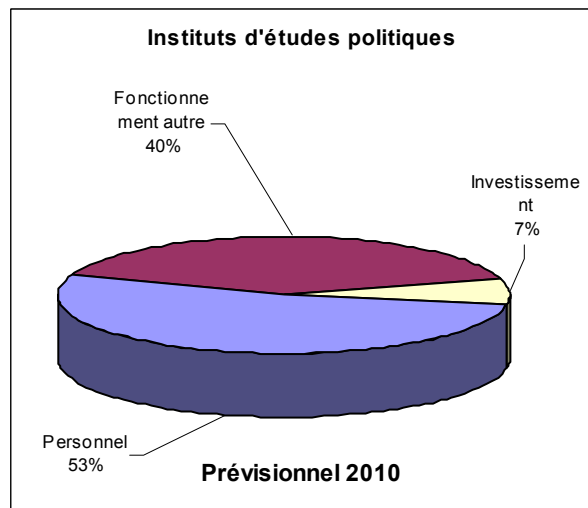
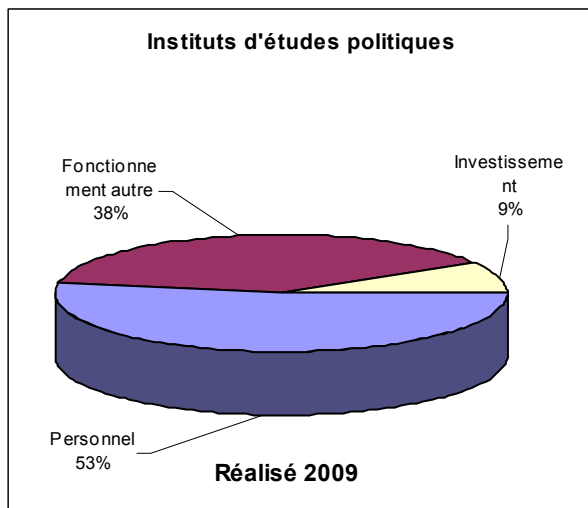
Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 653	5 574
Investissements	13 687	12 371	Ressources de l'État	495	1 117
			Autres subv. d'investissement et dotations	2 170	293
			Autres ressources		1
Total des emplois	13 687	12 371	Total des ressources	12 318	6 985
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 369	5 386

Recettes – Budget prévisionnel 2010

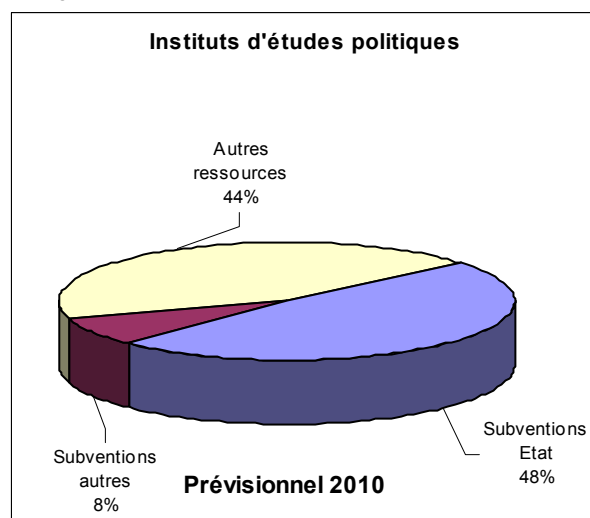
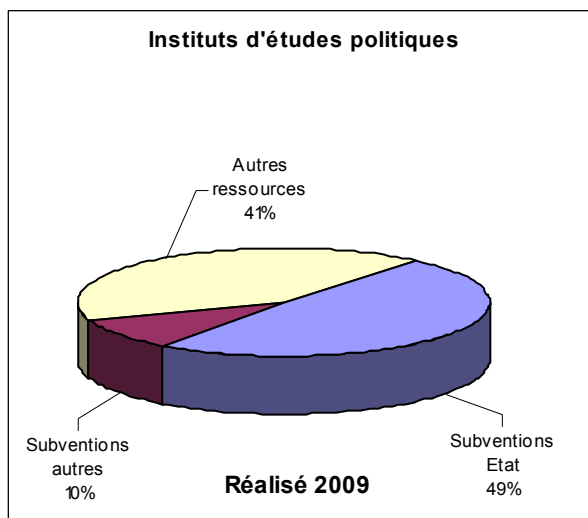
Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	73 769	1 117	74 886
- Subventions MESR	72 563	1 117	73 680
- Autres subventions de l'État	1 206		1 206
Autres subventions et dotations	11 880	293	12 173
- Collectivités territoriales	5 753	233	5 986
- Union Européenne	2 405		2 405
- ANR	628		628
- Dotations		60	60
- autres subventions	3 094		3 094

Ressources propres et autres	67 573	1	67 574
- Droits d'inscriptions	37 713		37 713
- Redevances sur prestations intellectuelles	1 700		1 700
- Contrats de recherche hors ANR	1 532		1 532
- Prestation de formation continue	11 018		11 018
- Taxe d'apprentissage	5 073		5 073
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	1 950		1 950
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	8 587	1	8 588
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	153 222	1 411	154 633
Recettes non encaissables	3 861		3 861
TOTAL recettes	157 083	1 411	158 494

Répartition des dépenses des instituts d'études politiques par nature



Répartition des recettes des instituts d'études politiques par origine



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

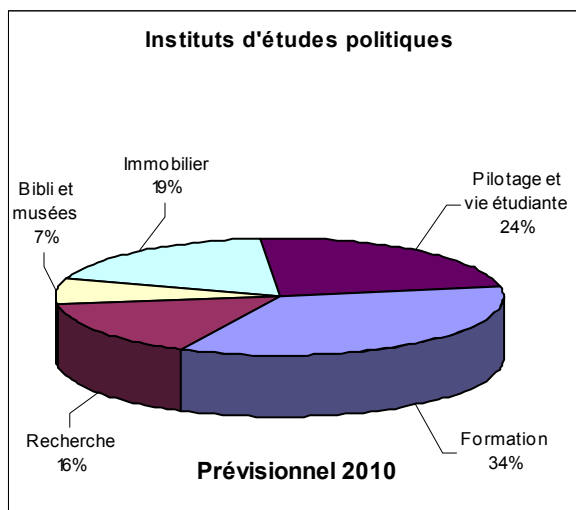
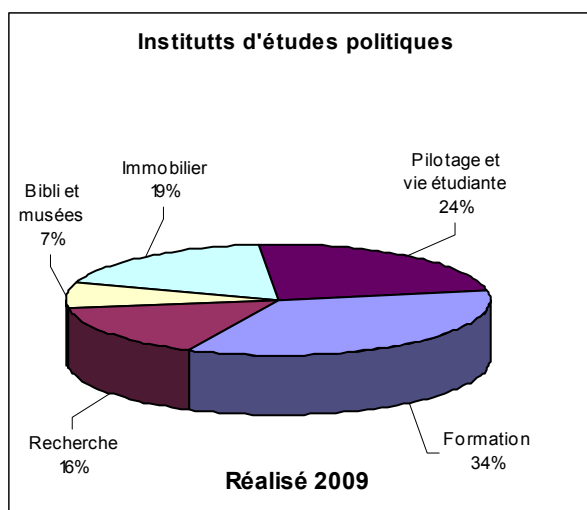
DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	12 291	2 368		360	15 019
102 - Formation initiale et continue de niveau master	27 194	9 727		722	37 643
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 955	331		52	3 338
105 - Bibliothèques et documentation	7 446	2 761		172	10 379
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	17 317	6 278		141	23 736
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	700	977		50	1 727
113 - Diffusion des savoirs et musées	117	405			522
114 - Immobilier	283	20 224		9 326	29 833
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	19 589	7 364		1 438	28 391
201 - Aides directes	699	7 975		9	8 683
202 - Aides indirectes					
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	318	325		100	743
Destinations autres programmes					
Total	88 909	58 735		12 370	160 014

Répartition des dépenses des instituts d'études politiques par destination



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	478	826	848
- sous plafond opérateurs	428	520	542
- hors plafond opérateurs	50	306	306
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	589	589	553
- rémunérés par l'État par ce programme	587	589	553
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PÔLES UNIVERSITAIRES ET ASSIMILÉS

Cette catégorie est composée de groupements d'intérêt public dont sont membres des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche. Ces GIP ont pour vocation la promotion d'un site universitaire à l'échelle nationale et internationale et l'exercice en commun d'actions à caractère scientifique, technique, professionnel, éducatif et culturel. Le GIP est doté d'un conseil d'administration qui est l'organe délibérant sous le contrôle d'un commissaire du gouvernement (Recteur d'académie) nommé par le ministère de tutelle.

A ce jour, la majorité d'entre eux sont dissous ou en cours de liquidation. Ainsi, le GIP Polytechnicum de Marne la Vallée est arrivé à échéance de manière anticipée le 4 avril 2010 et le GIP Grenoble universités a fusionné dans le PRES Université de Grenoble le 31/12/2009.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	688	688				
Subventions pour charges de service public	688	688				
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	382	382				
Subventions pour charges de service public	382	382				
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	5	5				
Subventions pour charges de service public	5	5				
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	120	120				
Subventions pour charges de service public	120	120				
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
Action n° 14 : Immobilier	25	25				
Subventions pour charges de service public	25	25				
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	1 978	1 978				
Subventions pour charges de service public	1 978	1 978				
Total pour ce programme	3 248	3 248				
Programme 231 : Vie étudiante	420	420				
Subventions pour charges de service public	420	420				
Total	3 668	3 668				

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	1 800		Ressources de l'État	2 137	
Fonctionnement	3 203	10	- subventions de l'État	2 137	
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 320	
			Ressources propres et autres	248	31
Total des dépenses	5 003	10	Total des recettes	4 705	31
Résultat : bénéfice		21	Résultat : perte	298	
Total : équilibre du CR	5 003	31	Total : équilibre du CR	5 003	31

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	266		Capacité d'autofinancement		3
Investissements	406	44	Ressources de l'État	101	47
			Autres subv. d'investissement et dotations	300	
			Autres ressources		
Total des emplois	672	44	Total des ressources	401	50
Apport au fonds de roulement		6	Prélèvement sur le fonds de roulement	271	

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	0	47	47
- Subventions MESR		47	47
- Autres subventions de l'État			0
Autres subventions et dotations	0	0	0
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne			0
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions			0
Ressources propres et autres	13	0	13
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)			0
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	13		13

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	13	47	60
Recettes non encaissables	18		18
TOTAL recettes	31	47	78

— DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
115- Pilotage et support du programme		10		44	54

— CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	6		6
- sous plafond opérateurs	6		6

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

RENATER - RÉSEAU NATIONAL DE COMMUNICATIONS POUR LA TECHNOLOGIE, L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

RENATER est un groupement d'intérêt public (GIP) relevant du code de la recherche. Créé en 1993 pour une durée de 6 ans, il a été prorogé depuis à plusieurs reprises et dernièrement en 2009 pour une durée de dix années.

Le GIP est actuellement composé de 13 membres dont l'État représenté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES), le Centre nationale de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), la Conférence des présidents d'universités (CPU) et l'Office nationale d'études et de recherches aérospatiales (ONERA).

— FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	5 914	5 914	5 108	5 108	5 108	5 108
Subventions pour charges de service public	5 914	5 914	5 108	5 108	5 108	5 108
Total	5 914	5 914	5 108	5 108	5 108	5 108

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	2 230	2 658	Ressources de l'État	5 911	5 276
Fonctionnement	19 228	18 753	- subventions de l'État	5 911	5 276
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	12 430	11 601
			Ressources propres et autres	3 581	3 315
Total des dépenses	21 458	21 411	Total des recettes	21 922	20 192
Résultat : bénéfice	464		Résultat : perte		1 219
Total : équilibre du CR	21 922	21 411	Total : équilibre du CR	21 922	21 411

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 852	1 476
Investissements	1 944	4 667	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		600
			Autres ressources		
Total des emplois	1 944	4 667	Total des ressources	2 852	2 076
Apport au fonds de roulement	908		Prélèvement sur le fonds de roulement		2 591

Recettes – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	5 276	0	5 276
- Subventions MESR	4 399		4 399
- Autres subventions de l'État	877		877
Autres subventions et dotations	11 601	600	12 201
- Collectivités territoriales			0
- Union Européenne	990		990
- ANR			0
- Dotations			0
- autres subventions	10 611	600	11 211
Ressources propres et autres	2 965	0	2 965
- Droits d'inscriptions			0
- Redevances sur prestations intellectuelles			0
- Contrats de recherche hors ANR			0
- Prestation de formation continue			0
- Taxe d'apprentissage			0
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	2 590		2 590
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	375		375
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	19 842	600	20 442
Recettes non encaissables	350		350
TOTAL recettes	20 192	600	20 792

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
112-Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 658	15 708		4 667	23 033

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	30	26	30
- sous plafond opérateurs	4	0	4
- hors plafond opérateurs	26	26	26

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

UNIVERSITÉS ET ASSIMILÉS

Cette catégorie regroupe les quatre-vingt deux universités (lui sont également rattachés les 3 IUFM d'Antilles-Guyane non encore intégrés à l'université, l'INSHEA ainsi qu'un centre universitaire de formation et de recherche et trois établissements de documentation).

Les missions

Afin de rapprocher l'université du monde de l'emploi, la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a ajouté à ses missions classiques de formation et de recherche une nouvelle mission : l'orientation et l'insertion professionnelle.

Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation. Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs avis assurent l'administration de l'université. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

Le Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion est un établissement public administratif (EPA) autonome doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Il peut conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Il organise des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.

Les trois établissements de documentation sont également des EPA. L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents ; elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues. Le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) assurent la

collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt notamment par les universités.

L'articulation avec les actions du programme

L'activité des Universités (et du CUFR) se déploient, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », sur l'ensemble des actions (hormis l'action 4 relative aux établissements d'enseignement supérieur privé), ainsi que sur l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives). L'ABES, le CTLES et la BNUS œuvrent dans le cadre des actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les liens avec la tutelle ministérielle

La politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur de la relation entre l'État et les universités. Le contrat passé avec le ministère détermine avec les établissements les objectifs concernant, d'une part, la politique de formation initiale et continue et, d'autre part, le lien entre la formation et la recherche. Le contrat constitue ainsi le cadre des décisions d'habilitation des établissements à délivrer les diplômes nationaux et d'accréditation des écoles doctorales ; il reconnaît la qualité des équipes de recherche par la délivrance de labels ; il assure l'accompagnement financier du projet de l'établissement par la programmation quadriennale des moyens accordés. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements. Aujourd'hui, toutes les universités sont contractualisées au sein de quatre vagues quadriennales.

Toutes les universités bénéficieront d'ici 2012 des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Elles peuvent également demander à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition

Afin de leur permettre d'assurer l'ensemble de leurs missions, compétences et responsabilités et d'assurer le suivi des contrats pluriannuels d'établissement, la loi LRU a rendu obligatoire la mise en place, par ces établissements, d'un outil de contrôle de gestion et d'aide à la décision et, dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, la mise en place d'instruments d'audit interne et de pilotage financier et patrimonial destinés à renforcer la capacité de gestion de l'université.

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente la ministre chargée de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle de légalité et budgétaire. Les deux universités des Collectivités d'Outre-Mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe de la ministre, qui assure une tutelle budgétaire et un contrôle de légalité de leurs actes.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	949 340	949 340	1 745 118	1 745 118	2 410 387	2 410 387
Subventions pour charges de service public	949 340	949 340	1 745 118	1 745 118	2 410 387	2 410 387
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	653 772	653 772	1 361 581	1 361 581	1 607 674	1 607 674
Subventions pour charges de service public	653 772	653 772	1 361 581	1 361 581	1 607 674	1 607 674
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	195 334	195 334	208 480	208 480	252 749	252 749
Subventions pour charges de service public	195 334	195 334	208 480	208 480	252 749	252 749
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	148 861	148 861	248 256	248 256	324 055	324 055
Subventions pour charges de service public	148 861	148 861	248 256	248 256	324 055	324 055

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	228 284	228 284	547 176	547 176	580 775	580 775
Subventions pour charges de service public	228 284	228 284	547 176	547 176	580 775	580 775
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	97 439	97 439	233 277	233 277	280 046	280 046
Subventions pour charges de service public	97 439	97 439	233 277	233 277	280 046	280 046
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	145 376	145 376	339 389	339 389	399 466	399 466
Subventions pour charges de service public	145 376	145 376	339 389	339 389	399 466	399 466
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	3 548	3 548	9 292	9 292	10 127	10 127
Subventions pour charges de service public	3 548	3 548	9 292	9 292	10 127	10 127
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	38 961	38 961	85 400	85 400	96 722	96 722
Subventions pour charges de service public	38 961	38 961	85 400	85 400	96 722	96 722
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	205 898	205 898	543 516	543 516	699 680	699 680
Subventions pour charges de service public	205 898	205 898	543 516	543 516	699 680	699 680
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	307 311	307 311	713 649	713 649	730 160	730 160
Subventions pour charges de service public	307 311	307 311	713 649	713 649	730 160	730 160
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 973	2 973	2 091	2 091	4 704	4 704
Subventions pour charges de service public	2 973	2 973	2 091	2 091	4 704	4 704
Action n° 14 : Immobilier	974 224	684 725	850 258	544 117	1 005 239	730 792
Subventions pour charges de service public	616 985	615 683	522 168	439 934	702 213	702 213
Dotations en fonds propres	357 239	69 042	328 090	104 183	303 026	28 579
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	380 611	380 611	655 006	655 006	1 000 635	1 000 635
Subventions pour charges de service public	380 611	380 611	655 006	655 006	1 000 635	1 000 635
Total pour ce programme	4 331 932	4 042 433	7 542 489	7 236 348	9 402 419	9 127 972
Programme 231 : Vie étudiante	65 008	65 008	37 213	37 213	40 098	40 098
Subventions pour charges de service public	65 008	65 008	37 213	37 213	40 098	40 098
Total	4 396 940	4 107 441	7 579 702	7 273 561	9 442 517	9 168 070

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	3 321 091	6 621 498	Ressources de l'État	3 852 794	7 399 623
Fonctionnement	2 280 312	3 180 620	- subventions de l'État	3 852 794	7 399 623
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	477 151	693 375
			Ressources propres et autres	1 443 936	1 621 784
Total des dépenses	5 601 403	9 802 118	Total des recettes	5 773 881	9 714 782
Résultat : bénéfice	172 478		Résultat : perte		87 336
Total : équilibre du CR	5 773 881	9 802 118	Total : équilibre du CR	5 773 881	9 802 118

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	317 204	25 744
Investissements	694 239	1 217 850	Ressources de l'État	281 581	205 244
			Autres subv. d'investissement et dotations	161 622	244 846
			Autres ressources	31 715	30 477
Total des emplois	694 239	1 217 850	Total des ressources	792 122	506 311
Apport au fonds de roulement	97 883		Prélèvement sur le fonds de roulement		711 539

Universités et assimilés (RCE)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	2 894 293	6 107 807	Ressources de l'Etat	3 263 331	6 749 286
Fonctionnement	1 649 357	2 417 807	- Subventions de l'Etat	3 263 331	6 749 286
Intervention			- Ressources fiscales		
			Autres subventions	359 011	531 174
			Ressources propres et autres	1 040 743	1 214 354
Total des dépenses	4 543 650	8 525 614	Total des recettes	4 663 085	8 494 814
Résultat : bénéfice	119 435		Résultat : perte		30 800
Total : équilibre du CR	4 663 085	8 525 614	Total : équilibre du CR	4 663 085	8 525 614

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	227 417	36 427
Investissements	485 202	930 113	Ressources de l'Etat	207 151	155 173
			Autres subv. d'investissement et dotations	123 642	204 380
			Autres ressources	3 967	27 776
Total des emplois	485 202	930 113	Total des ressources	562 177	423 756
Apport au fonds de roulement	76 975		Prélèvement sur le fonds de roulement		506 357

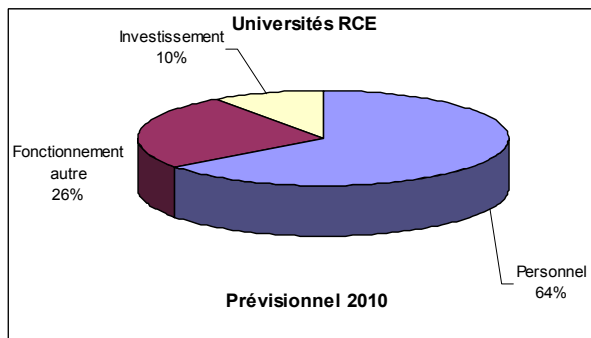
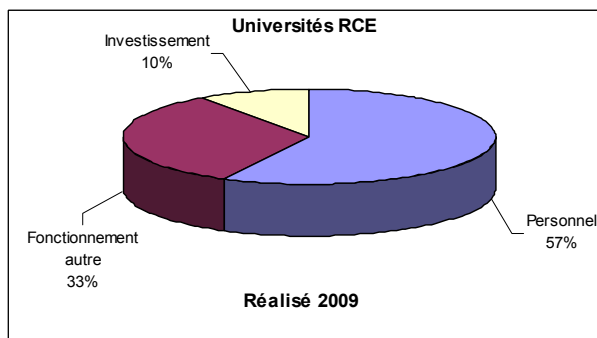
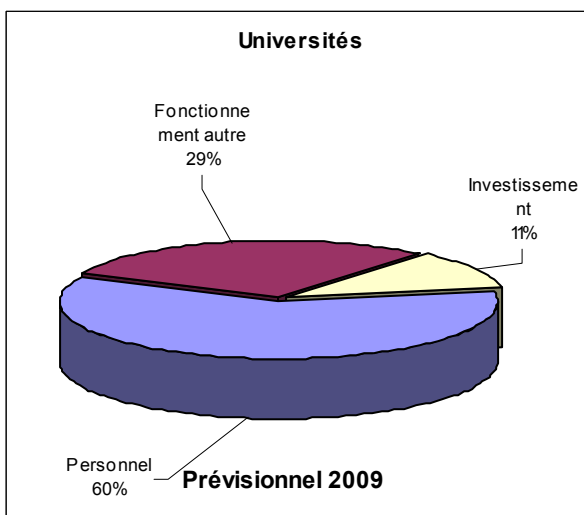
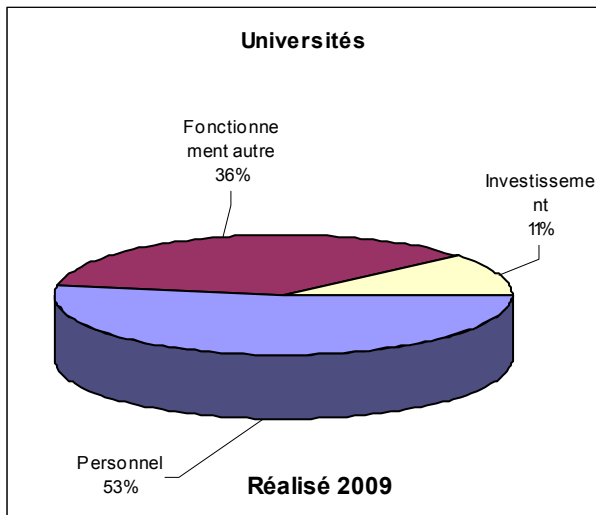
Recettes (RCE + non RCE) – Budget prévisionnel 2010

Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	7 399 623	205 244	7 604 867
- Subventions MESR	7317 688	196 768	7514 456
- Autres subventions de l'État	81 935	8 476	90 411
Autres subventions et dotations	693 375	244 846	938 221
- Collectivités territoriales	248 165	181 589	429 754
- Union Européenne	118 090	29 170	147 260
- ANR	115 369		115 369
- Dotations		11 660	11 660
- autres subventions	211 751	22 427	234 178
Ressources propres et autres	1 181 587	2 800	1 184 387
- Droits d'inscriptions	282 618		282 618
- Redevances sur prestations intellectuelles	13 791		13 791
- Contrats de recherche hors ANR	194 617		194 617
- Prestation de formation continue	206 769		206 769
- Taxe d'apprentissage	83 525		83 525
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	244 120		244 120
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	156 147	2 800	158 947
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	9 274 585	452 890	9 727 475
Recettes non encaissables	440 197	27 677	467 874
TOTAL recettes	9 714 782	480 567	10 195 349

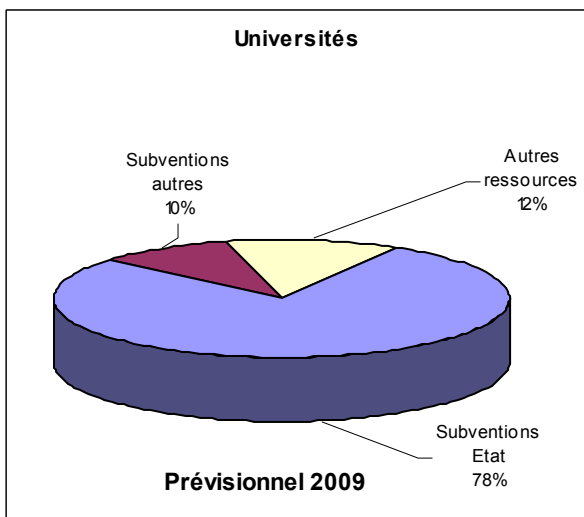
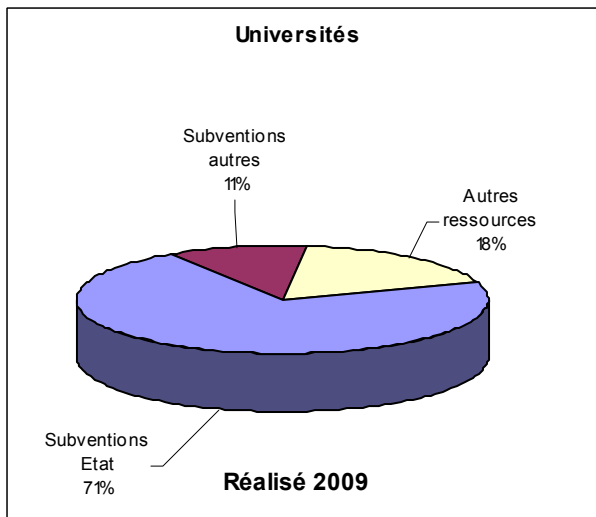
Recettes (RCE) – Budget prévisionnel 2010

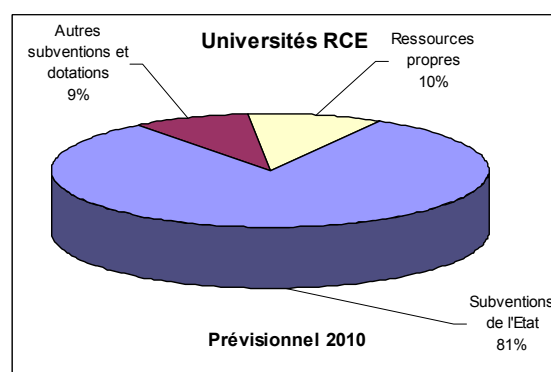
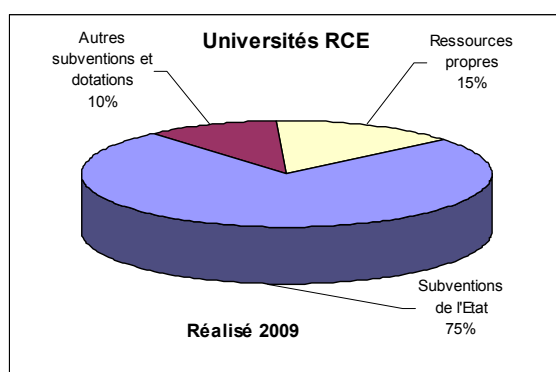
Origine des recettes	Fonctionnement	Investissement	Total
Subventions de l'État	6 749 286	155 173	6 904 459
- Subventions MESR	6702 331	148 853	6851 184
- Autres subventions de l'État	46 955	6 320	53 275
Autres subventions et dotations	531 174	204 380	735 554
- Collectivités territoriales	185 058	156 531	341 589
- Union Européenne	84 386	21 743	106 129
- ANR	94 922		94 922
- Dotations		8 478	8 478
- autres subventions	166 808	17 628	184 436
Ressources propres et autres	852 862	2 181	855 043
- Droits d'inscriptions	189 749		189 749
- Redevances sur prestations intellectuelles	11 559		11 559
- Contrats de recherche hors ANR	164 161		164 161
- Prestation de formation continue	140 343		140 343
- Taxe d'apprentissage	61 507		61 507
- Autres Prestations (Études et travaux, ventes de produits et services)	180 090		180 090
- Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement ...)	105 453	2 181	107 634
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement	8 133 322	361 734	8 495 056
Recettes non encaissables	361 491	25 595	387 086
TOTAL recettes	8 494 813	387 329	8 882 142

Répartition des dépenses des universités et assimilés par nature



Répartition des recettes des universités et assimilés par origine





DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

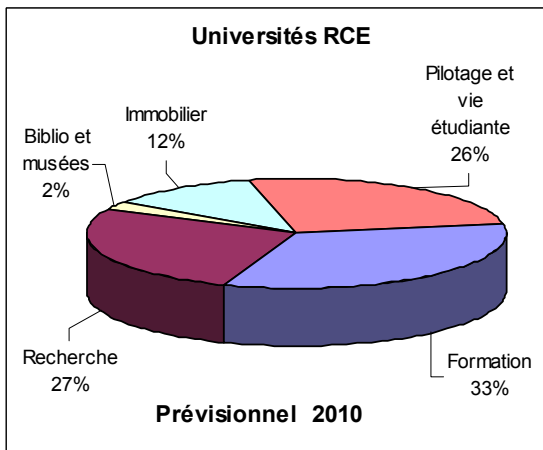
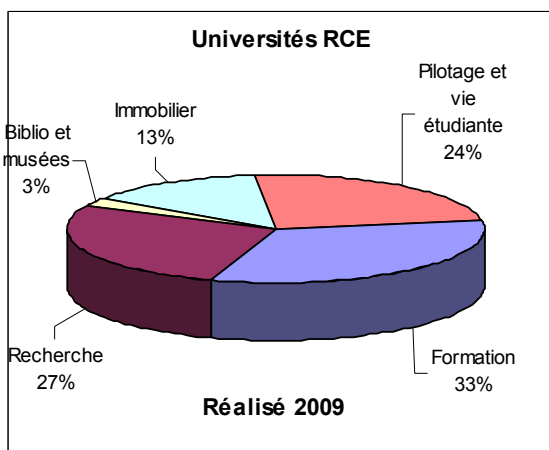
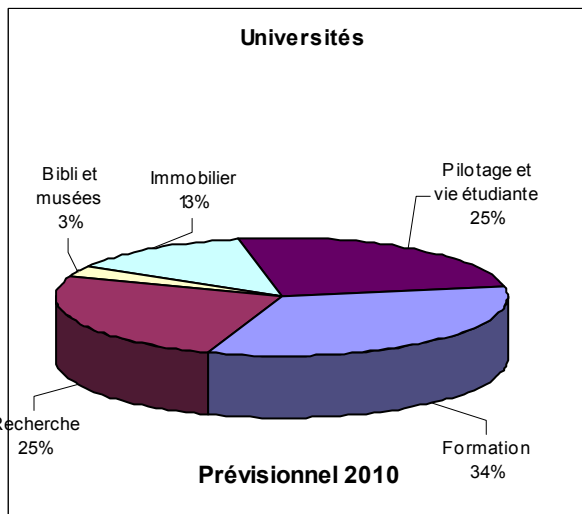
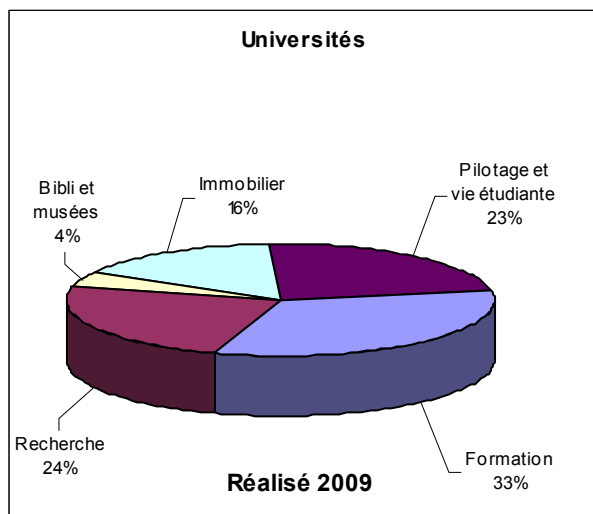
(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 733 229	278 613		80 684	2 092 526
102 Formation initiale et continue de niveau master	867 189	228 590		44 122	1 139 901
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	174 700	29 641		4 592	208 933
105 Bibliothèques et documentation	119 413	153 490		12 456	285 359
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	525 143	155 270		81 634	762 047
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	244 990	88 180		31 836	365 006
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	301 499	132 939		86 657	521 095
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	11 114	4 929		1 397	17 440
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	82 850	37 793		14 541	135 184
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	296 310	88 468		12 692	397 470
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	283 812	99 769		52 759	436 340
113 Diffusion des savoirs et musées	22 690	18 645		1 064	42 399
114 Immobilier	167 700	547 915		668 725	1 384 340
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement	1 712 890	677 696		116 736	2 507 322
201 Aides directes	4 079	34 885		270	39 234
202 Aides indirectes	4 452	9 450		728	14 630
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	49 895	29 618		2 575	82 088
Destinations autres programmes					
Total	6 601 955	2 615 891		1 213 468	10 431 314

Répartition des dépenses des établissements des universités et assimilés par destination

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS



■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	59 215	111 795	139 047
- sous plafond opérateurs	48 858	103 299	128 940
- hors plafond opérateurs	10 357	8 496	10 107
dont contrats aidés			250
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	92 765	38 163	12 323
- rémunérés par l'État par ce programme	91 603	38 163	12 323
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	1 162		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

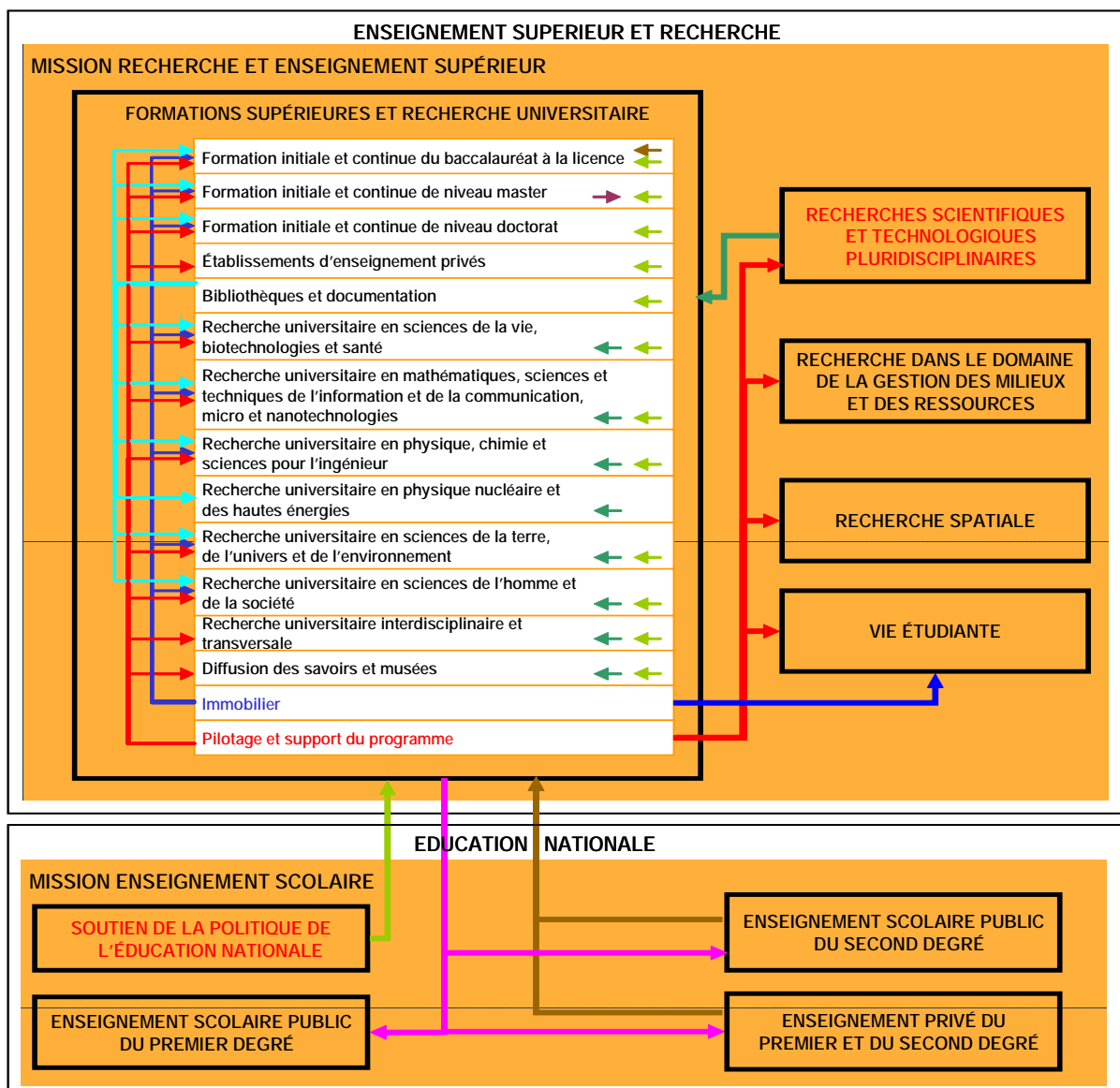
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 700 179 268	+956 971 763	+2 697 691 647	6 354 842 678	6 408 355 109
Formation initiale et continue de niveau master	2 328 977 108	+919 530 333	+5 311 002	3 253 818 443	3 071 050 745
Formation initiale et continue de niveau doctorat	337 145 658	+161 501 795	+1 539 387	500 186 840	492 219 085
Établissements d'enseignement privés	82 405 852	+1 939 561	+514 897	84 860 310	68 253 179
Bibliothèques et documentation	371 210 754	-371 210 754	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	861 873 870	+185 117 803	+75 863 788	1 122 855 461	1 129 944 426
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	374 746 551	+86 375 144	+45 608 599	506 730 294	515 098 237
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	533 035 887	+173 003 564	+61 222 967	767 262 418	784 969 486
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 754 967	+7 837 822	+1 143 094	23 735 883	23 320 485
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	139 364 235	+47 164 814	+13 300 960	199 830 009	202 179 065
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	908 717 507	+128 268 386	+81 114 283	1 118 100 176	1 120 556 820
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	992 277 233	+98 391 243	+78 753 372	1 169 421 848	1 092 296 970
Diffusion des savoirs et musées	82 862 411	+6 522 499	+4 265 117	93 650 027	89 342 556
Immobilier	1 274 407 420	-1 175 517 205	-98 890 215	0	0
Pilotage et support du programme	1 339 571 083	-1 225 896 768	-113 674 315	0	0
Total	12 341 529 804	0	+2 853 764 583	15 195 294 387	14 997 586 163

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-329 162 067
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+3 785 848
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 346 436 029
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-342 710 127
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 174 452
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 242 047
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-36 853 304
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+188 194 597

OBSERVATIONS

La ventilation interne

Les règles de déversement sont les suivantes : la ventilation interne au programme 150 concerne trois actions du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » :

- l'action « Bibliothèques et documentation »,
- l'action « Immobilier »,
- l'action « Pilotage et support du programme ».

L'action « Bibliothèques » comprend les crédits et les emplois consacrés par l'État aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants, ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs. Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions documentaires qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'État aux constructions, restructurations, acquisitions et locations, ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire (Administration centrale, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), Conseil national des universités - CNU, technologies de l'information et de la communication), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service).

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ».

Une partie des crédits a été reventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur, mais aussi pour réintégrer le coût complet lié au personnel des établissements de l'enseignement supérieur qui se consacre à la vie étudiante et qui a été imputé sur l'action 15 depuis le PLF 2010 (83 M€ en 2010 et 85 M€ en 2011).

Par ailleurs, les crédits correspondant aux moyens dévolus aux services de la ministre et du Cabinet de la ministre, ainsi que des directions responsables de programmes, DGESIP et DGRI sont déversés sur trois programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » : « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », « Recherche dans le domaine de la gestion, des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale ».

Du fait des clés de répartition retenues pour la reventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme », qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations de crédits les plus importantes avec respectivement + 957 M€ et + 919,5 M€.

Pour l'action 1 « Licence », la valeur du PLF 2011 après ventilation est inférieure de 54 M€ à celle de la LFI 2010 reventilée du fait d'une part, d'une mise à jour de la clef de reventilation des crédits de l'action « pilotage et support du programme », et d'autre part, du rééquilibrage entre les actions « Licence » et « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » et « Pilotage et support du programme » lors du PLF et correspondant à une imputation plus proche de la réalité de chaque action avec un « transfert » de 142 M€ de l'action « Licence » vers les actions « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » et « Pilotage et support du programme ».

La ventilation externe

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme, des crédits en provenance d'autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) et de la mission « Enseignement scolaire » (MIES) sont déversés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » d'un montant net respectif de 333 M€ et 2 709 M€.

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

- des dépenses venant du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE et des dépenses de soutien à la recherche de même que les crédits au titre du fonctionnement de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), ont été intégrées aux dépenses du programme,
- des dépenses du **programme 214** « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrées pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.
- les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées sur le **programmes 139** « Enseignement privé du premier et du second degrés » et le **programme 141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Cette ventilation externe est la plus importante puisqu'elle concerne 2 697,7 M€.

Inversement, des crédits du P 150 sont déversés sur des programmes de la MIES. A partir du présent PLF, sont pris en compte des charges de formation continue des enseignants du secteur scolaire par les universités ayant intégré des IUFM. Le coût de la formation continue des nouveaux professeurs (8,9 M€) est déversée sur le **programme 140** « Enseignement scolaire public du premier degré », le **programme 141** « Enseignement scolaire public du second degré » et le **programme 139** « Enseignement privé du premier et du second degrés » au prorata des effectifs concernés, soit au total 16 847 postes offerts aux concours pour 2011.

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	200
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	203
Présentation du programme et des actions	208
Objectifs et indicateurs de performance	213
Justification au premier euro	219
Opérateurs	231
Analyse des coûts du programme et des actions	243

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Permettre à chacun un égal accès aux études supérieures, une même chance de réussite dans la filière de son choix, est l'un des objectifs que le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est fixé depuis trois ans.

Afin de progressivement atteindre les objectifs liés à la stratégie de Lisbonne, la réussite des étudiants, leur préparation à une insertion durable, leur confiance en l'avenir ont été privilégiés. Ces facteurs précités sont étroitement liés à leurs conditions de vie et d'études. Dans cette perspective, le ministère a engagé une démarche pluriannuelle de rénovation de la politique de la vie étudiante. Les domaines des aides sociales, du logement, de la santé et de l'accompagnement des étudiants handicapés ont été prioritairement traités depuis trois ans.

Un premier bilan d'étape de la réforme des aides sociales aux étudiants peut d'ores et déjà être établi deux ans après sa mise en œuvre. Au regard des objectifs annoncés de simplification du système d'aides et d'une plus grande équité, des éléments très positifs peuvent être soulignés.

Tout en demeurant principalement fondé sur une logique d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter à l'étudiant, le dispositif des aides est désormais beaucoup plus lisible. Il est construit autour du socle de base que sont les bourses sur critères sociaux et d'aides complémentaires justifiées par des conditions de mérite au sens académique ou de poursuite d'études dans le cadre d'une mobilité internationale.

Les bourses sur critères sociaux sont attribuées en fonction d'une part des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national et d'autre part de points de charge dont les critères d'attribution ont été réduits à deux : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge. Cette lisibilité accrue du dispositif est confortée par l'affirmation du rôle de guichet unique confié aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) en matière d'aides sociales aux étudiants.

Le dispositif est également plus juste : le 6^{ème} échelon de bourse sur critères sociaux, créé au 1^{er} janvier 2008, bénéficie désormais aux 108 000 étudiants les plus défavorisés; près de 60 000 nouveaux boursiers en 2009-2010 par rapport à 2007-2008, provenant principalement des classes moyennes à revenus modestes, sont rentrés dans le dispositif d'aides grâce à l'augmentation significative du plafond de ressources maximal nécessaire pour l'obtention de l'échelon 0. Le mérite académique est reconnu tout au long des études dans l'ensemble des filières.

L'année 2011 verra la poursuite de la mise en place progressive du versement d'un dixième mois de bourse comme cela a été souhaité par le Président de la République. Cette mesure, qui s'est traduite par le versement d'un demi mois supplémentaire en septembre 2010, sera mise en place pour l'année 2011-2012. Elle est la conséquence de l'allongement de l'année universitaire, que l'ensemble des universités a retenu en juin 2010, ce qui est une garantie de leur engagement à tout mettre en œuvre, par de meilleures conditions d'accueil des étudiants, pour une plus grande réussite étudiante.

Parallèlement le nouveau dispositif d'aides d'urgence constitué par le fonds national d'aide d'urgence (FNAU) à la rentrée 2008, et dont la gestion a été également confiée aux CROUS dans un souci de bonne réactivité, a su prendre le relais des anciens dispositifs d'allocations d'études et d'allocation unique d'aide d'urgence pour répondre à la fois aux étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, qui rencontrent momentanément de graves difficultés et peuvent prétendre à une aide ponctuelle ou ceux qui doivent faire face à des difficultés plus spécifiques comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée.

En revanche le système de prêts bancaires garantis par l'État, qui a complété l'architecture du système d'aides, n'a encore rencontré qu'un intérêt mesuré auprès des étudiants, mais sa montée en charge devrait permettre de faire évoluer les mentalités des étudiants et les encourager à recourir à cette opportunité supplémentaire qui leur est offerte.

S'agissant des aides indirectes, l'État maintient son effort financier. Le développement et l'amélioration du logement étudiant restent une priorité nationale concrétisée par les moyens affectés dans les CPER et au titre du plan de relance de l'économie. Les opérations de réhabilitation et de construction de logement social étudiant ont ainsi connu une véritable montée en charge. Le parc des logements gérés par les CROUS comptera ainsi, à la rentrée 2010, 161 500 chambres, soit 2 980 chambres supplémentaires livrées. L'objectif fixé par le plan Anciaux d'une capacité d'accueil de 185 000 places d'ici 2016 se rapproche donc de plus en plus.

Bien entendu, parallèlement d'autres formes de logement sont exploitées : la transformation de bâtiments militaires en logements sur une partie des terrains libérés par le ministère de la Défense mais aussi des formules de logement, en dehors des résidences universitaires, comme la colocation ou la cohabitation intergénérationnelle.

Par ailleurs, l'effort de l'État affiché dans le domaine de la santé s'est traduit par l'actualisation du cadre réglementaire d'intervention des services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, avec la publication du décret n°2008-1026 du 7 octobre 2008 et par le doublement des moyens alloués à ces services dès 2008. L'enquête nationale lancée auprès des SUMPPS (services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé) au printemps 2009 afin d'obtenir une photographie consolidée de leurs moyens et activités, qui sera renouvelée régulièrement, pourra éclairer, tant les universités que le MESR, sur les problématiques de santé rencontrées par les étudiants et fournira des données de nature épidémiologique sur cette population aux besoins spécifiques.

Dans un souci d'égal accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement des étudiants handicapés demeure également une priorité d'autant que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les établissements d'enseignement supérieur se voient confier la responsabilité de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des étudiants : accueil, accessibilité, aides diverses, mesures complémentaires apportées par les associations. Bien entendu, l'effort gouvernemental apporté en matière d'accessibilité des locaux est maintenu au PLF 2011.

Le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) et les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) sont les principaux opérateurs de ce programme intervenant tant sur le champ des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant. Le prochain contrat d'objectifs du CNOUS, qui sera signé à la fin de l'année 2010, confirmera le renforcement des liens avec les universités partenaires, notamment dans le cadre des PRES, mais aussi engagera le réseau dans une démarche d'évaluation des actions conduites pour améliorer sa performance et son professionnalisme. Parallèlement, le réseau des œuvres tend à développer un rôle de mandataire pour le compte d'autres ministères tels que le ministère de l'Éducation nationale ou celui de la Culture et de la Communication qui ont décidé de confier, dès la rentrée 2009, l'instruction, voire le paiement de bourses et aides diverses spécifiques à leur propre champ ministériel.

Le programme 231 n'est pas le seul à concourir à l'objectif d'égal accès à l'enseignement supérieur, même s'il joue un rôle primordial en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils seraient contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En effet, des actions développées par le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » comme le plan « réussite en licence », et bien entendu l'ensemble du dispositif d'orientation active y concourent également largement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1** **Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**
 - INDICATEUR 1.1 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
 - INDICATEUR 1.2 Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
 - INDICATEUR 1.3 Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers
- OBJECTIF 2** **Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**
 - INDICATEUR 2.1 Répartition de la couverture des besoins en logements
 - INDICATEUR 2.2 Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
 - INDICATEUR 2.3 Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres
- OBJECTIF 3** **Développer la prévention dans le domaine de la santé**
 - INDICATEUR 3.1 Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Aides directes	17 485 145		1 643 678 079	1 661 163 224	4 000 000
02	Aides indirectes	248 211 869	14 200 000	5 963 756	268 375 625	5 000 000
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	54 703 373		8 244 472	62 947 845	
04	Pilotage et animation du programme	88 998 808			88 998 808	
Total		409 399 195	14 200 000	1 657 886 307	2 081 485 502	9 000 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Aides directes	17 485 145		1 643 678 079	1 661 163 224	4 000 000
02	Aides indirectes	248 211 869	16 610 000	5 963 756	270 785 625	2 500 000
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	54 703 373		8 244 472	62 947 845	
04	Pilotage et animation du programme	88 998 808			88 998 808	
Total		409 399 195	16 610 000	1 657 886 307	2 083 895 502	6 500 000

Vie étudiante

Programme n° 231 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Aides directes	17 485 145		1 551 012 203	1 568 497 348	4 000 000
02	Aides indirectes	248 211 869	28 000 000	5 838 756	282 050 625	2 000 000
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	60 303 373		5 485 566	65 788 939	
04	Pilotage et animation du programme	98 994 386			98 994 386	
Total		424 994 773	28 000 000	1 562 336 525	2 015 331 298	6 000 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Aides directes	17 485 145		1 551 012 203	1 568 497 348	4 000 000
02	Aides indirectes	248 211 869	27 000 000	5 838 756	281 050 625	2 000 000
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	60 303 373		5 485 566	65 788 939	
04	Pilotage et animation du programme	98 994 386			98 994 386	
Total		424 994 773	27 000 000	1 562 336 525	2 014 331 298	6 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	424 994 773	409 399 195	424 994 773	409 399 195
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 280 000	3 280 000	3 280 000	3 280 000
Subventions pour charges de service public	421 714 773	406 119 195	421 714 773	406 119 195
Titre 5. Dépenses d'investissement	28 000 000	14 200 000	27 000 000	16 610 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	28 000 000	14 200 000	27 000 000	16 610 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 562 336 525	1 657 886 307	1 562 336 525	1 657 886 307
Transferts aux ménages	1 543 255 203	1 643 678 079	1 543 255 203	1 643 678 079
Transferts aux entreprises	7 500 000		7 500 000	
Transferts aux autres collectivités	11 581 322	14 208 228	11 581 322	14 208 228
Total hors FDC et ADP prévus	2 015 331 298	2 081 485 502	2 014 331 298	2 083 895 502
FDC et ADP prévus	6 000 000	9 000 000	6 000 000	6 500 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	2 021 331 298	2 090 485 502	2 020 331 298	2 090 395 502

DÉPENSES FISCALES³

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

		(En millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 1 081 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 199 quater F</i>	190	200	200
120132	Exonération d'impôt sur le revenu (sur option) des salaires perçus par les jeunes au titre d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou leurs congés scolaires ou universitaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les étudiants qui travaillent. Développer les boulots d'été des lycéens et étudiants</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2007 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-36°</i>	50	50	50
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur (étudiants modestes)</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 48 440 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Fin d'incidence budgétaire : 2013 - Fin du fait générateur : 2008 - CGI : 200 terdecies</i>	4	4	4
Coût total des dépenses fiscales⁴		244	254	254

³ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

⁴ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

— DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

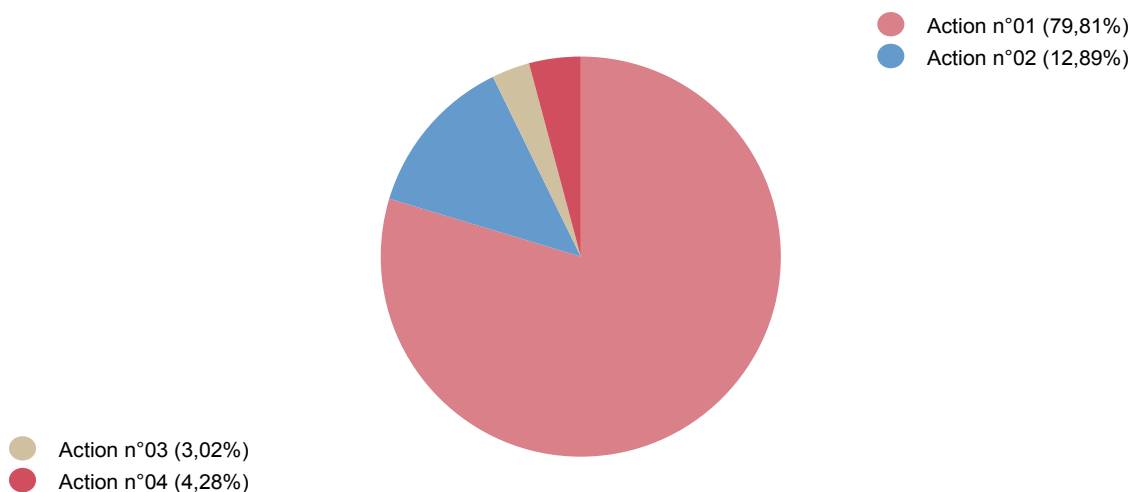
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
730207	<p>Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA</p> <p>Taxe sur la valeur ajoutée</p> <p>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</p> <p>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1969 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 279-a bis</p>	860	870	900
120109	<p>Exonération du salaire des apprentis</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Développer l'apprentissage</p> <p>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1977 - Dernière modification : 2005 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81 bis</p>	255	265	275
120110	<p>Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Augmenter les stages en entreprises</p> <p>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1958 - Dernière modification : 1958 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : DA : DB5F1131</p>	30	30	30
Coût total des dépenses fiscales		1 145	1 165	1 205

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides directes	1 661 163 224	1 661 163 224
02	Aides indirectes	268 375 625	270 785 625
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	62 947 845	62 947 845
04	Pilotage et animation du programme	88 998 808	88 998 808
Total		2 081 485 502	2 083 895 502

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 « Vie étudiante » concourt à la promotion de l'égalité des chances, dans l'accès à l'enseignement supérieur et à la réussite.

Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants, comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle, est dédié à cet objectif. Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte, d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur la mise en œuvre de moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut le suivi sanitaire de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses sur critères sociaux et secours d'études ;
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur de l'ouverture sociale des formations longues, du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (principalement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur en France et de favoriser leur mobilité internationale ;
- d'accueillir les étudiants étrangers.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires et l'accueil des étudiants étrangers.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles et associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'État et ses opérateurs, qui précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 79,8 %

Aides directes

Le dispositif d'aides sociales est destiné à permettre aux étudiants de suivre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. Il est conçu comme une aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

L'action 1 comporte l'ensemble des crédits relatifs aux aides accordées aux étudiants boursiers. Il s'agit :

- **Des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux** : elles demeurent l'élément central du dispositif. Elles sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles sont réparties en 7 échelons (de 0 à 6). Les critères d'attribution de points de charges sont l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence.

- **De l'aide au mérite** : l'objectif de l'aide au mérite est de promouvoir l'excellence tout au long des études.

L'aide au mérite se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Son montant annuel s'élève à 1800 €.

L'excellence est appréciée à deux moments du cursus d'études :

- **à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat, quelle que soit la filière d'enseignement supérieur choisie dès lors qu'elle relève du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'elle est habilitée à recevoir des boursiers. L'aide au mérite est attribuée pour trois ans.**
- **à l'entrée du master 1 pour les meilleurs licenciés de l'année précédente retenus par les établissements.**

Cette aide au mérite remplace depuis 2008 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite, ces dernières continuant néanmoins à être attribuées jusqu'à la fin de leurs études aux étudiants déjà bénéficiaires.

- **De l'aide à la mobilité internationale** : il s'agit d'une aide en faveur des étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international dans le cadre de leur cursus. Comme l'aide au mérite, cette aide se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est versée par les services des CROUS. Son montant mensuel s'élève à 400 € pour une période allant de 2 à 9 mois. Les bénéficiaires de cette aide sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent.

- **Du fonds national d'aide d'urgence (FNAU)** : Les étudiants peuvent, en cas de difficultés graves, bénéficier de cette aide spécifique, en ayant un interlocuteur unique, le CROUS.

Ce dispositif national, géré par les CROUS selon des critères identiques sur tout le territoire, répond à la fois aux étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés financières et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale ou une situation d'indépendance avérée.

ACTION n° 02 12,9 %

Aides indirectes

Cette action concerne essentiellement le logement étudiant, la restauration universitaire, le réseau des œuvres universitaires et scolaires étant un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- **La restauration universitaire** poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre un repas pour un prix unitaire de 3 € (prix du ticket à la rentrée 2010). Le réseau des œuvres universitaires et scolaires sert près de 55 millions de repas par an.

- **Le logement étudiant** est une question majeure dans un contexte de rareté de l'offre et de hausse des loyers. Les opérations de réhabilitation et de construction de logement social étudiant connaissent une véritable montée en charge ; elles sont réalisées pour répondre aux besoins en hébergement étudiants et à la mise en conformité des résidences existantes.

Le nombre d'offres de logements gérés par les CROUS est passé de 150 000 en 2004 à 161 500 sur l'année universitaire 2009-2010. C'est ainsi que la rentrée universitaire verra la livraison de près de 8 600 chambres réhabilitées et de plus de 3 400 places nouvelles dans le parc de logements gérés par les CROUS. En effet, chaque année de nouveaux logements sont livrés permettant un rapprochement de l'objectif de construction de 50 000 chambres et de réhabilitation de 70 000 chambres entre 2004 et 2014, défini par le plan Anciaux.

Il n'en demeure pas moins que d'autres formes de logement doivent être exploitées comme la colocation, le logement intergénérationnel, d'autant que le logement étudiant s'inscrit aussi dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, concourt à l'objectif d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et constitue un élément important de l'aménagement du territoire universitaire.

ACTION n° 03

Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

3 %



La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services universitaires ou interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), dont les missions ont été actualisées par un décret en 2008, prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, dans la diffusion de l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SUMPPS conduisent des actions visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement.

Les SUMPPS sont obligatoirement chargés d'effectuer, au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur de l'étudiant, un examen de prévention, d'assurer une visite médicale au profit des étudiants, de contribuer au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement et enfin d'exercer un rôle de veille sanitaire, de conseil et de relais dans le cadre de programmes de prévention et de plans régionaux en santé publique.

L'intégration et la réussite des étudiants handicapés passent par la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer de meilleures conditions d'accueil et un suivi personnalisé de ces étudiants. Les travaux de mise en accessibilité des locaux, tant dans les établissements d'enseignement supérieur que dans les résidences et les restaurants universitaires, se poursuivent.

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté. Ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques. Des établissements ont créé des services culturels chargés à la

fois de proposer des activités culturelles et artistiques sur le site même de l'université, mais aussi de faciliter l'accès aux institutions culturelles locales grâce à une politique de partenariat.

De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a, dans le cadre de la deuxième phase du chantier « condition de vie étudiante », souhaité dynamiser la vie associative et mieux reconnaître l'engagement étudiant. A cette fin, un travail a été conduit avec la conférence des présidents d'université et les principales associations d'étudiants pour rappeler les principes directeurs du développement de la vie associative, préciser les modalités, et mieux identifier et faire connaître les bonnes pratiques en la matière. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le service civique, le ministère chargé de l'enseignement supérieur a rédigé un décret d'application sur la valorisation dans les cursus de formations supérieures de l'engagement étudiant. Ce décret devrait être publié à la rentrée prochaine.

Enfin, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de service d'activités physiques et sportives et d'associations sportives qui offrent une palette d'activités collectives ou individuelles et encouragent les étudiants à développer les pratiques sportives.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.

ACTION n° 04

Pilotage et animation du programme

4,3 %



Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- **du CNOUS**, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulse sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle doit passer par la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont conclu en 2004 un contrat d'objectifs pour une période de trois ans. Les axes stratégiques de ce contrat étaient les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international. Un nouveau projet d'établissement du réseau des œuvres a été adopté par le CA du CNOUS en décembre 2009. Le futur contrat d'objectifs, qui s'articule autour de quatre axes d'action visant à apporter une réponse toujours mieux adaptée aux besoins des étudiants tout en renforçant dans tous les domaines les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, devant prochainement être signé. Il couvrira la période 2010-2013.

- **de l'observatoire de la vie étudiante (OVE)** : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et aider la prise de décisions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories socio-professionnelles les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant des professions intellectuelles supérieures alors que ces catégories socio-professionnelles ne représentent que 11 % de la population totale ; en revanche, seulement 10,7% d'étudiants sont enfants d'ouvriers, ces derniers représentant 25% de la population totale.

Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées. Ainsi, en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 49,3 % des élèves ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale alors que le pourcentage d'enfants d'ouvriers s'élève à 5,7%. La répartition des étudiants par classes socio-professionnelles est plus conforme à celle de la société dans les sections de techniciens supérieurs où les élèves sont majoritairement issus de milieux ouvriers (20,5 %) alors que les enfants de cadres représentent 15,2 %. Les enfants de professions intermédiaires se répartissent de manière plus homogène sur les différentes filières, même s'ils ont tendance à s'orienter un peu plus vers les STS ou les universités de technologie et les INP.

La poursuite d'études longues à l'université est davantage le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale: leur part passe de 29,1 % en cursus licence à 35,7 %, 6% en master et à 38,1% en doctorat ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les trois premières années d'études, cette part se situe à 7,4 % en master et à 4,4% en doctorat.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire.

Le système d'organisation des formations (LMD) concourt à cet objectif par la souplesse apportée notamment au niveau de la licence, en évitant en particulier les orientations trop précoces qui réduisent les chances de réussite des étudiants issus de milieux modestes n'ayant pas toujours une connaissance suffisante du système universitaire. Le plan « **réussite en licence** » participe directement au principe d'égalité des chances puisqu'il s'agit de faire du cursus licence un cursus de réussite universitaire pour tous. Le plan s'organise autour de trois principes : le développement de l'orientation active, de la professionnalisation et le renforcement de l'encadrement afin de mieux prendre en compte la diversité des étudiants.

L'orientation active est une démarche globale de quatre séquences : l'information, la préinscription, le conseil et l'admission une cinquième séquence peut éventuellement y être ajoutée, la réorientation

Ainsi tout élève de classe terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université doit pouvoir bénéficier de la part des établissements d'une aide à l'orientation, sur le fondement de laquelle il pourra choisir sa voie en pleine connaissance de cause.

La mise en œuvre d'une politique d'orientation active s'appuie sur la diffusion d'une bonne information concernant notamment les taux de réussite et les débouchés des différentes formations ainsi que sur la délivrance de conseils aux élèves qui souhaitent s'engager dans des études supérieures, en particulier à l'université.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre pour favoriser l'ouverture sociale des formations longues - formations universitaires ou de grandes écoles, mais surtout CPGE et grandes écoles- s'appuient sur le tutorat pour favoriser l'accompagnement des lycéens issus de milieux modestes vers l'enseignement supérieur.

Ainsi, la labellisation accordée dans le cadre des « **Cordées de la réussite** », partenariats entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, d'une part, des lycées à classes préparatoires et des lycées ou collèges, d'autre part, met l'accent sur les actions de tutorat assurées par des étudiants, sur la base du volontariat, au bénéfice de lycéens ou d'étudiants de CPGE.

Dès novembre 2008, 100 cordées ont été labellisées sur l'ensemble du territoire, par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétariat d'état à la politique de la ville.

A la rentrée 2009, quarante-deux cordées supplémentaires se sont ajoutées au dispositif. Le nombre de cordées labellisées est porté à 250 pour 2010 avec un objectif de 300 pour 2011.

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	76	76	79,5	77,5	78	78,5
Employés, Ouvriers	%	40	37	47	41	41,5	42
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55	54	58	56	56,5	57

Précisions méthodologiques

Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socio-professionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Il est établi à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE qui, depuis 2003, est effectuée tout au long de l'année, en continu, les ménages étant interrogés sur six trimestres consécutifs.

Commentaires :

Les cibles établies sont revues à la baisse compte tenu des résultats constatés. L'évolution de l'indicateur est ainsi ralentie.

Ces cibles tiennent cependant compte des réformes engagées notamment dans les domaines de l'orientation et de l'accompagnement social des étudiants. Le plan « réussite en licence », doit permettre l'accompagnement de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. La généralisation de l'orientation active, la spécialisation progressive des études et la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus ne peuvent que favoriser la réussite des étudiants les plus fragiles dont une partie est issue de milieux modestes peu familiarisés avec le monde de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Equivalent "L" Ouvriers, employés	%	29,4	29,2	30	28,7	31	33
Equivalent "M" Ouvriers, employés	%	19,1	20,2	20,4	20,5	20,6	21
Equivalent "D" Ouvriers, employés	%	14,2	14,5	14,8	15,6	15,1	15,5

Précisions méthodologiques

Le calcul s'effectue sur la France entière, incluant les collectivités d'outre mer. Les résultats de l'année n sont ceux de l'année universitaire dont 2 trimestres sur 3 correspondent à l'année n.

L'indicateur est construit à partir de données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il repose sur des informations données par les étudiants eux-mêmes. Sa limite tient donc à la fiabilité des renseignements et à leur effectivité.

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. DGEIP/DGRI.

Commentaires :

On constate globalement une évolution positive de cet indicateur. Si une stabilisation de la valeur de l'indicateur au niveau L est enregistrée et serait imputée à une baisse du taux de réussite des bacheliers notamment ceux issus de parents employés et ouvriers, on assiste à une augmentation des valeurs des indicateurs pour les niveaux M et D, et donc à la poursuite des études longues qui traduit un allongement de la durée des études de ces étudiants.

Les effets de la politique volontariste menée par le Gouvernement pour aider les jeunes issus des milieux défavorisés et des classes moyennes à revenus modestes devront continuer à faire évoluer ces indicateurs à la hausse. Le plan licence, l'orientation active, les cordées de la réussite, l'accompagnement plus personnalisé des étudiants au moyen notamment du tutorat jouent également un rôle prépondérant : ces dispositifs contribuent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi à la réduction des taux d'abandon et d'échec qui sont plus nombreux chez les jeunes issus de milieu défavorisé.

INDICATEUR 1.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ratio des taux de réussite en L3	%	114		114,1		114,1	114,1
Ratio des taux de réussite en M2	%	115,2		115,9		115,9	115,9

Précisions méthodologiques

Le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. DGESIP/DGRI.

Commentaires :

Cet indicateur permet d'apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Les pourcentages obtenus sont établis à partir du ratio admis/inscrits.

Les ratios obtenus, tant pour la licence que pour le master 2, montrent un taux de réussite supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers. Des statistiques développées par quelques établissements aboutissent à la même constatation.

Cependant, ces résultats doivent être pris avec précaution : ils portent sur un vivier d'étudiants en 3^{ème} année et en 5^{ème} année d'études qui ne tient pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations. On peut avancer plusieurs facteurs d'explication.

La proportion de sorties du système universitaire dans les deux premières années est peut-être plus forte chez les étudiants boursiers que chez les non boursiers, ce qui entraînerait une présence plus forte des meilleurs éléments en 3^{ème} année de licence et sans aucun doute en master 2. Ensuite, le calcul du taux de réussite n'est pas établi à partir des présents aux examens mais à partir du nombre d'inscrits. Or, les étudiants boursiers sont soumis à une obligation d'assiduité qui favorise la réussite. Enfin, parmi les étudiants non boursiers, un certain nombre, variable suivant les filières et le niveau d'études, travaillent en même temps qu'ils poursuivent leurs études.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré**

Le réseau des œuvres universitaires dispose en 2009-2010 d'un parc de 161 500 logements dont les capacités d'accueil vont en augmentant chaque année depuis 2004, du fait de la montée en charge du plan Anciaux. L'objectif de ce plan est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée aux besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant actuellement un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30. L'amélioration, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de l'offre de logement étudiant permet le développement d'une politique d'accueil des étudiants étrangers.

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 615 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert près de 55 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie d'élargissement du public en offrant des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées.

Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les universités doivent permettre d'en assurer la promotion.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, l'accessibilité aux étudiants handicapés constitue une priorité.

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	33,22	30,2	34,5	28,6	29,2	30,4

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	6	9	5	11	10	9
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	11	5	12	3	3	6

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet d'apprécier la progression du taux de couverture des besoins en logement social géré par les CROUS pour les étudiants boursiers. Le calcul résulte du rapport entre le nombre de places disponibles au cours d'une année universitaire et le nombre de boursiers sur critères sociaux de la même année universitaire comptabilisés par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques.

Source des données : CNOUS/CROUS - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques DGEISIP/DGRI.

Commentaires :

Compte tenu des résultats pour l'année 2009, la prévision 2010 est actualisée. La valeur de cet indicateur est liée au nombre de boursiers sur critères sociaux en forte augmentation car l'offre de logements, malgré les efforts réalisés par l'Etat via le réseau des œuvres, ne peut compenser la progression soutenue du nombre de boursiers. La poursuite du plan Anciaux et la mobilisation des moyens alloués au réseau permettra d'augmenter l'offre de logement.

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5			3,8			4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5			3,5			4

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce stade de retenir la seule note d'ensemble.

Source des données : Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Commentaires :

Les efforts qualitatifs sur le logement et la restauration universitaires devront être poursuivis pour maintenir une évolution à la hausse de cet indicateur et atteindre les cibles fixées.

L'enquête « panel RU » du CNOUS a été effectuée de mars à juin 2010. Les résultats de cette enquête sont en cours d'exploitation.

INDICATEUR 2.3 : Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses d'hébergement	%	95,5	96,1	95,1	96,2	96,4	96,8
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses de restauration	%	58,2	57,3	58	57,7	57,7	57,6

Précisions méthodologiques

Périmètre des recettes et des dépenses pour l'hébergement et la restauration :

(1) : l'hébergement limité à la gestion directe par les CROUS :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par le chiffre d'affaires, c'est-à-dire essentiellement les loyers et le déplaçonnement de l'ALS, les produits financiers, les produits exceptionnels (hors 776 et 777).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les locations et charges, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

(2) : la restauration :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par les repas étudiants, non étudiants et exceptionnels, les produits financiers, les produits exceptionnels (hors 776 et 777).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les dépenses de denrées, boissons, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

Source des données : CNOUS/CROUS

Commentaires :

En ce qui concerne le logement, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres devrait continuer à progresser et atteindre 96,8% en 2013.

Les prévisions tiennent compte de l'augmentation du nombre de places et des réhabilitations nouvelles. La réhabilitation entraîne une hausse de recettes de 75 € par mois (qui correspond à l'augmentation du loyer liée au déplaçonnement de l'ALS et à l'amélioration du confort) sur une période de 7 mois et une baisse de 130 € par mois (loyer moyen avant réhabilitation) sur 2 mois liée à la fermeture pour réhabilitation

Malgré la hausse prévisionnelle des fluides, des charges locatives, de la taxe foncière et de l'entretien courant, cet indicateur devrait continuer à progresser, les recettes étant évaluées à la hausse.

Pour ce qui est de la restauration, le chiffre d'affaires de la restauration a progressé de 0,6% entre 2008 et 2009. Cette hausse est liée à l'augmentation des tarifs (+1,8%), l'activité connaissant un léger recul suite aux mouvements de grève de 2009. L'objectif est d'augmenter l'activité de 1% en 2010, puis de la stabiliser les années suivantes.

La baisse de l'activité ajoutée à la hausse des charges a entraîné une baisse du taux de couverture des dépenses par les ressources propres en 2009 (57,2%). L'objectif est de retrouver un taux de couverture de 58% en 2013.

Les prévisions sont basées sur une hausse de l'activité de 1% en 2010, puis sur la stabilisation de l'activité les années suivantes. Ces variations sont appliquées aussi bien sur les recettes que sur les dépenses de denrées. Elles sont également effectuées en tenant compte de l'augmentation du prix du ticket de 10 centimes d'euro et des autres tarifs de 2,5%, mais aussi de l'augmentation du coût des denrées de 2% par an, des fluides de 4% par an et des taxes.

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été publié en 2008. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale de prévention	%	24	31,5	30	33	34	35

Précisions méthodologiques

Les résultats de l'année n sont calculés par rapport à l'année universitaire dont deux trimestres sur trois correspondent à l'année n.

Source des données : DGESIP – L'enquête est effectuée auprès des services de médecine préventive et de promotion de la santé des universités. Elle ne prend pas en compte les étudiants inscrits dans les CPGE et les STS.

Commentaires :

Les résultats pour l'année 2009 permettent de proposer une actualisation de la prévision pour 2010.

L'augmentation de la dotation de fonctionnement des services universitaires de médecine préventive qui a accompagné la refonte des missions des SUMPPS par le décret du 7 octobre 2008 a eu un effet direct sur l'activité de ces derniers. Les cibles, au vu du résultat de l'année 2009, sont revues à la hausse : 35 % en 2013. La politique de communication menée par les services permet de mieux faire connaître leur activité. De plus, des efforts importants sont réalisés, en relançant les étudiants par divers moyens, pour que l'écart entre le nombre d'étudiants convoqués au bilan de prévention et le nombre d'étudiants reçus soit le moins important possible.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Aides directes		1 661 163 224	1 661 163 224		1 661 163 224	1 661 163 224
02 Aides indirectes		268 375 625	268 375 625		270 785 625	270 785 625
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		62 947 845	62 947 845		62 947 845	62 947 845
04 Pilotage et animation du programme		88 998 808	88 998 808		88 998 808	88 998 808
Total		2 081 485 502	2 081 485 502		2 083 895 502	2 083 895 502

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 2nd degré	0		0	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0		0	
Personnels d'encadrement	0		0	
Personnels administratif, technique et de service	0		0	
Total	0		0	

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
02 Aides indirectes	194 900 000	84 890 000	58 000 000	14 200 000	16 610 000	24 480 000
Total	194 900 000	84 890 000	58 000 000	14 200 000	16 610 000	24 480 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
16 610 000	24 480 000

Les éléments d'explication relatifs aux contrats de projet Etat-régions 2007-2013 sont fournis au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Il est à noter que l'identification sur le programme 231 des

travaux relevant du logement étudiant ne s'est opérée qu'en 2008. A ce titre, les opérations immobilières mises en place avant 2008 sur le volet logement étudiant continuent d'être imputées sur le programme 150.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	2 021 155 938 2 021 155 938		2 017 254 497 2 017 254 497		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
28 900 815 <i>28 900 815</i>	2 081 485 502 2 081 485 502	13 060 000 <i>13 060 000</i>	2 070 835 502 <i>2 070 835 502</i>	2 083 895 502 2 083 895 502	30 392 256 30 392 256
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					<i>14 820 000</i> <i>14 820 000</i>
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					<i>9 066 000</i> <i>9 066 000</i>
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					<i>6 506 256</i> <i>6 506 256</i>

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

En 2010, seuls les crédits des contrats de projet Etat-régions sont inscrits pour des montants où les AE diffèrent des CP, selon un échéancier prévisionnel sur trois années : 25% des crédits de paiement couvrent les autorisations d'engagement ouvertes en année n, 50% les AE de l'année n-1 et le solde les AE de l'année n-2

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 661 163 224	1 661 163 224
Crédits de paiement		1 661 163 224	1 661 163 224

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	17 485 145	17 485 145

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits ouverts au PLF 2011 au titre des subventions pour charges de service public, d'un montant de 17,49 M€ en AE et en CP correspondent à la part du financement allouée par l'Etat au réseau des œuvres universitaires et scolaires pour la couverture de la rémunération et les charges connexes des personnels administratifs chargés de la gestion des aides directes (gestion du dossier social étudiant) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2 804 équivalents temps plein (ETP) de personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 612,7 ETP assurent l'instruction des dossiers de bourses en 2010.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 643 678 079	1 643 678 079

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Cette catégorie de dépenses regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un montant de **1 643,68 M€ en AE et CP**.

Les bourses sur critères sociaux : 1 527,60 M€

Les bourses sur critères sociaux se répartissent en 7 échelons auxquels correspond un montant de bourse, sauf pour le premier, dit « échelon 0 », qui ne rend éligible qu'à l'exonération des droits d'inscription et de la cotisation sécurité sociale étudiante. La réforme des aides effectuée à la rentrée 2008 a dépassé son objectif d'introduire plus de 50 000 boursiers dans le dispositif, puisque 567 119 boursiers sont recensés pour l'année universitaire 2009-2010, contre 473.346 boursiers pour l'année universitaire 2007-2008, année précédant la mise en œuvre de la réforme.

Dans le prolongement de cette réforme, le projet de loi de finances pour 2011 prévoit les crédits budgétaires nécessaires à l'instauration progressive d'un 10^{ème} mois de bourse. Le gouvernement a en effet décidé, compte tenu de l'allongement de l'année universitaire pour un nombre croissant d'étudiants, en raison de la mise en œuvre du « LMD », du développement des stages, et de l'impact du « Plan Licence », d'améliorer de façon très significative l'accompagnement des étudiants en instaurant un 10^{ème} mois de bourse dont la mise en œuvre s'échelonne sur les années universitaires 2010-2011 et 2011-2012.

Cela se traduit par le versement d'un demi-mois supplémentaire au cours de l'année universitaire 2010-2011. Le deuxième demi-mois sera versé au cours de l'année universitaire 2011-2012, une fois que les engagements des universités sur la durée de l'année universitaire auront été tenus.

La mise en place d'un dixième mois de bourse permet ainsi de lever les obstacles sociaux à la réussite des étudiants et constitue un accompagnement social, complétant efficacement le « Plan licence ».

Le projet de loi de finances 2011 prévoit par ailleurs un transfert de 2,5 M€ vers le programme 148 « Fonction publique » relevant du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique afin de consolider le financement de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique créé depuis le 1er septembre 2007, parallèlement à la suppression des bourses de service public du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le premier semestre 2011, la dépense prévisionnelle est basée sur un effectif de boursiers de **574 619** au titre de l'année universitaire 2010-2011, calculé sur la base des effectifs constatés durant l'année universitaire 2009-2010 et de l'impact de la masterisation. Celle-ci conduit à une augmentation prévisionnelle de 7500 boursiers à la rentrée 2010 dans la mesure où les étudiants préparant les concours enseignants doivent être titulaires d'un master préalablement à leur entrée en fonctions. Ces étudiants en master peuvent également bénéficier des aides au mérite s'ils sont boursiers sur critères sociaux et figurent parmi les lauréats de licence.

Cet effectif prévisionnel est ventilé suivant la répartition constatée lors de l'année universitaire 2009-2010, soit :

- échelon 0 = 104 006 boursiers (18,10, %)
- échelon 1 = 100 673 boursiers (17, 52%)
- échelon 2 = 54 359 boursiers (9, 46%)
- échelon 3 = 54 359 boursiers (9, 46%)
- échelon 4 = 52 750 boursiers (9,18%)
- échelon 5 = 98 145 boursiers (17,08%)
- échelon 6 = 110 327 boursiers (19,20%)

Il ressort de cette ventilation que les seuls échelons 5 et 6 concentrent 36% environ de la population boursière.

Les taux annuels des bourses sur critères sociaux sont les suivants :

- échelon 0 (*) 0 €
- échelon 1 1 525 €
- échelon 2..... 2 298 €
- échelon 3..... 2 945 €
- échelon 4..... 3 590 €
- échelon 5..... 4 122 €
- échelon 6..... 4 370 €

(*) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

En tenant compte du décalage de charges lié au chevauchement de l'année universitaire sur deux exercices budgétaires, la dépense prévisionnelle de bourses sur critères sociaux pour le 1^{er} semestre 2011 (janvier à août 2011 - année universitaire 2010-2011) s'élève à **997,92 M€**.

Ce montant comprend également

- la dépense au titre du 4^{ème} terme de bourse pour les étudiants boursiers qui ne peuvent rentrer chez eux durant les vacances universitaires (par exemple, les boursiers ultramarins), estimée à **10,49 M€**,
- le coût du complément transport versé aux étudiants boursiers franciliens devant s'élever à **9,54 M€**.

Pour l'année universitaire 2011-2012, la dépense prévisionnelle se base sur une hypothèse de stabilité des effectifs. Toutefois, pour le premier trimestre, soit de septembre à décembre 2011, il est tenu compte des dossiers de demandes de bourses dont l'instruction à l'issue de l'année civile n'est pas achevée pour des raisons techniques (dossiers incomplets, justificatifs non fournis par le demandeur ou en attente de production). En conséquence, les bourses correspondantes ne seront mises en paiement qu'au début du 2^{ème} trimestre, soit sur l'exercice budgétaire suivant.

Les hypothèses de mise en paiement pour le second semestre s'appuient donc sur un effectif de boursiers de **556 719** se ventilant comme suit :

- échelon 0 = 96 646 boursiers
- échelon 1 = 99 597 boursiers
- échelon 2 = 54 113 boursiers
- échelon 3 = 53 723 boursiers
- échelon 4 = 51 998 boursiers
- échelon 5 = 95 032 boursiers
- échelon 6 = 105 610 boursiers

La dépense prévisionnelle pour le second semestre 2011 est de **529,68 M€**.

Le projet de lois de finances 2011 prévoit par ailleurs un transfert de 2,5 M€ vers le programme 148 « Fonction publique » relevant du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique afin de consolider le financement de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique créée par ce ministère depuis le 1er septembre 2007 parallèlement à la suppression des bourses de service public du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les aides au mérite : 49,32 M€

D'un montant de 1.800 €, l'aide au mérite est attribuée, aux étudiants en licence et master, en complément de la bourse sur critères sociaux. Ce dispositif s'est caractérisé par une montée en charge progressive depuis 2008. L'effectif prévisionnel de boursiers méritants pour le premier semestre 2011 est de 24 286. A la rentrée 2011, cet effectif sera de 26 387.

Les bourses de mérite (ancien dispositif) : 3,05 M€

Ces bourses, qui relèvent de l'ancien dispositif, sont en voie d'extinction depuis la rentrée 2008-2009. Toutefois, elles continueront à être attribuées aux étudiants, déjà éligibles à cette bourse avant la mise en place de la réforme des aides au mérite, et qui poursuivent toujours leurs études. En effet, la bourse de mérite est acquise pour toute la durée des études. D'un montant de 6 102 €, elles concerneront encore, compte tenu d'un taux annuel de sortie d'études constaté de 25%, 553 étudiants pour l'année universitaire 2010-2011 et 415 étudiants à la rentrée 2011.

Les aides à la mobilité : 23,7 M€

Elles sont accordées aux étudiants boursiers suivant une formation d'enseignement supérieur à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges au cours de leurs cursus d'études. Ces aides sont versées, depuis la rentrée 2008, par les CROUS aux étudiants boursiers identifiés préalablement par les établissements d'enseignement, dans le respect des dotations que les établissements d'enseignement supérieur ont négociées avec le MESR dans le cadre de la politique contractuelle.

Le fonds national d'aide d'urgence : 40 M€

Ce fonds, géré par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, permet de financer :

- des aides ponctuelles en faveur des étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, rencontrant momentanément de graves difficultés. Ces aides mobilisent un quart du fonds environ. Le montant maximal d'une aide ponctuelle est de 1.525 €;

- des aides annuelles accordées aux étudiants rencontrant des difficultés pérennes et dont la situation ne peut pour autant donner lieu à une bourse sur critères sociaux faute de remplir les conditions d'attribution. Ces aides mobilisent trois quarts du fonds. Le montant de l'aide annuelle correspond à l'un des échelons de bourses sur critères sociaux. Sur le premier semestre 2010, il ressort que 71 % des bénéficiaires de l'aide annuelle se concentrent sur les échelons 5 et 6.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		268 375 625	268 375 625
Crédits de paiement		270 785 625	270 785 625

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	248 211 869	248 211 869

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de la subvention pour charges de service public versée par l'Etat au réseau des œuvres, **248,2 M€** en AE et CP sont destinés à financer les dépenses relatives à la gestion du logement et de la restauration universitaires, selon la répartition suivante.

Les rémunérations des personnels : 154,1 M€

128,0 M€ sont affectés aux dépenses de fonctionnement du réseau des œuvres et à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS qui assurent le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires ; les rémunérations des personnels administratifs des CROUS mobilisent **26,1 M€**.

Le logement et la restauration étudiants : 91,6 M€ ;

Le réseau est un des principaux acteurs en matière de politique de logement étudiant et intervient notamment dans la mise en œuvre du plan Anciaux en participant au financement des réhabilitations et en assurant le premier équipement des nouveaux logements.

Parallèlement, le réseau poursuit ses actions de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants universitaires à raison de deux grosses structures par an. 19,95 M€ sont consacrés à ces travaux.

En 2011, seront prioritairement poursuivies les opérations en cours de réalisation. S'agissant du logement, sont prévues la réhabilitation de la résidence Roberval à Compiègne (200 places), la résidence Nodier à Besançon (99 places), la cité des Peupliers à Caen (114 places).

Sont prévues les constructions suivantes : 200 places à la résidence îlot des Poiriers à Villetaneuse, 150 places à la résidence Saint-Nicolas au Havre, 200 places au village modulaire Plateau du Moulon...

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par ailleurs, est prévue la réhabilitation du restaurant du Port à bateaux à Amiens et celle du restaurant Grand Bouloie à Besançon.

Autres dépenses liées aux aides indirectes : 2,5 M€ ;

Enfin, **2,5 M€** sont prévus pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires et pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS affectés aux achats de restauration et de logement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 200 000	16 610 000

Contrats de projets Etat-Régions 2007-2013

La 5ème année d'exécution du CPER conduit à l'inscription de 14,2 M€ en AE et 16,61 M€ en CP.

La dotation en AE va permettre de poursuivre l'effort engagé depuis plusieurs années sur le logement étudiant, avec un taux de réalisation du CPER à fin 2011 de 50,84%.

Le montant des crédits de paiement demandé permettra d'assurer la couverture des AE déjà engagées dans le domaine de la construction, de la restructuration ou de la mise en sécurité.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 963 756	5 963 756

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus au titre des transferts aux autres collectivités s'élèvent à **5,96 M€**.

5,38 M€ sont destinés au financement du fonctionnement et de la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), dont 125 000 € proviennent du programme 150 pour accompagner l'évolution de la part de la dotation contractualisée avec le MESR. Cette fondation a pour mission de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, d'accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur et d'organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international.

0,58 M€ vont permettre le financement des frais de fonctionnement de la fondation santé des étudiants de France (FSEF).

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		62 947 845	62 947 845
Crédits de paiement		62 947 845	62 947 845

EFFECTIFS

	2007	2008	2009	2010
ETP rattachés à l'action par catégorie (*)	1507	1687	1 371	0
Personnels enseignants du second degré (**)	531	531	420	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426	341	0
Personnels d'encadrement	2	3	2	0
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	548	727	608	0

(*) Les personnels des établissements d'enseignement supérieur qui se consacraient à la vie étudiante sont intégrés au programme 150 « formations supérieures recherche universitaire »

(**) Enseignants des services (inter)universitaires d'activités physiques et sportives – S(I)UAPS

NB: effectifs en ETPT

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 280 000	3 280 000
Subventions pour charges de service public	51 423 373	51 423 373

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action s'élèvent à **3,28 M€**.

2,78 M€ en AE et en CP, sont destinés au paiement des cotisations URSSAF et aux rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV du Code de la sécurité sociale.

Une part importante des dépenses concerne les cotisations URSSAF pour les stages effectués par les étudiants. Ceux-ci connaissent un fort développement dans la mesure où ils favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. Ces stages sont obligatoirement intégrés à un cursus pédagogique comme le précise l'article 30 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie qui modifie l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Il existe deux taux de cotisation, dont le montant pour 2009-2010 s'établit à 5 € pour les étudiants des établissements d'enseignement technique et à 1 € pour les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement général. Le coefficient de revalorisation applicable aux rentes a été fixé à 1,009 au 1^{er} avril 2010.

0,5 M€ est destiné au financement du dispositif des « cordées de la réussite ». Les actions mises en œuvre pour favoriser l'ouverture sociale des formations longues - formations universitaires, mais surtout des classes préparatoires aux grandes écoles et de grandes écoles, s'appuient sur le tutorat pour favoriser l'accompagnement des lycéens issus de milieux modestes vers l'enseignement supérieur.

Ainsi, la labellisation accordée dans le cadre des cordées de la réussite, partenariats entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, d'une part, des lycées à classes préparatoires et des lycées ou collèges, d'autre part, met l'accent sur les actions de tutorat assurées par des étudiants, sur la base du volontariat, au bénéfice de lycéens ou d'étudiants de CPGE. Dès novembre 2008, 100 cordées ont été labellisées sur l'ensemble du territoire, par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétariat d'état à la politique de la ville. A la rentrée 2009, quarante-deux cordées

supplémentaires se sont ajoutées au dispositif. Le nombre de cordées labellisées est porté à 250 en 2010 avec un objectif de 300 pour 2011.

Ces cordées proposent des actions diversifiées incluant tutorat, accompagnement scolaire mais aussi culturel et, si possible, des solutions d'hébergement formant ainsi des réseaux de solidarité entre les divers niveaux d'enseignement.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **51,42 M€** en AE et en CP, couvrent les dépenses relatives aux secteurs de la santé, des activités sportives, socioculturelles et assurent le financement des mesures en faveur des étudiants handicapés :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les crédits de fonctionnement destinés aux établissements d'enseignement supérieur sont répartis par un nouveau système d'allocation des moyens tenant compte de l'activité des établissements et de leur performance. Ainsi, les subventions pour charges de service public du programme 231, soit **22,15 M€**, rattachées à ce système d'allocation des moyens, comprennent désormais les crédits destinés :

- à l'animation des campus par le développement de la vie culturelle, artistique, sportive, associative, des actions en faveur de la santé et de l'accompagnement des étudiants handicapés contribuant à la réussite des étudiants et renforçant l'attractivité des établissements, notamment à l'égard des étudiants étrangers ;

- au fonctionnement des services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé. La protection médicale des étudiants est inscrite dans les obligations des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ces établissements sont dotés de services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) qui sont notamment chargés d'assurer un examen médical de prévention de l'étudiant, de jouer un rôle de veille sanitaire, de conseil et de relais dans le cadre de programmes de prévention et de plans régionaux en santé publique portant en outre sur le mal être, la nutrition, sur les conduites addictives. Enfin, ils peuvent être amenés à dispenser des soins d'urgence. En complément de cette subvention, ces services bénéficient du droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €) ;

- au fonctionnement des services universitaires et interuniversitaires d'activités physiques et sportives. Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur

Au titre des subventions pour charges de service public figurent également les crédits relatifs au financement des mesures d'accompagnement et d'accessibilité des étudiants handicapés dans les établissements, soit **26,9 M€**. En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de mettre en place toutes les aides et accompagnements nécessaires aux étudiants handicapés pour la réussite de leurs études.

7,5 M€ seront consacrés au financement :

- des aides individuelles qui, selon la nature et la gravité du handicap, prennent des formes diverses : transcription en braille, aide à la communication, aménagement des conditions de soutien pédagogique et de tutorat ;

- des aides au financement de dispositifs structurels et collectifs nécessaires à l'accompagnement des études : acquisition de matériel et de logiciels adaptés, mise en accessibilité de la documentation dans les bibliothèques, périphériques de travail....

En outre, une dotation de 19,4 M€ est destinée à financer les travaux immobiliers d'accessibilité dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les restaurants et résidences universitaires des CROUS et de la Cité internationale universitaire de Paris (rampes d'accès, automatisation d'ouverture des portes, installation d'ascenseurs, pose d'appareils sanitaires adaptés...).

2,37 M€ sont destinés aux activités culturelles. Il s'agit des actions menées dans le domaine culturel par le réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ce sont 28,5 ETPT qui sont affectés à la gestion des activités culturelles pour 2010.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	8 244 472	8 244 472

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Le montant des transferts aux autres collectivités de cette action s'élève à **8,24 M€** en AE et en CP. Il permet de financer des activités associatives, culturelles et sportives. Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

3,52 M€ en AE et en CP permettent d'allouer des subventions à des associations étudiantes.

Ce financement correspond :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;

- à la subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations étudiantes représentatives ;

- au recours à des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ), la fédération des associations générales étudiantes (FAGE), l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), la mutuelle des étudiants (LMDE) et l'union nationale des mutuelles étudiantes (USEM), afin d'inscrire dans la durée le financement d'actions ciblées.

- au soutien financier du ministère à des projets ponctuels d'associations comme ceux de European Democrat Students (EDS), de « Art+Université+Culture » (A+U+C), du groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI), de l'université de tous les savoirs (UTLS), de l'agence pour le volontariat (A.V.E) ou encore de l'union des étudiants juifs de France (UEJF)...

Un montant de **4,72 M€** est alloué à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) :

- 1,1 M€ est affecté au financement des actions de la FFSU qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes.

- 3,6 M€ correspond à une aide financière qui vise à permettre l'accueil en détachement des personnels exerçant les fonctions de directeurs nationaux et régionaux.

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		88 998 808	88 998 808
Crédits de paiement		88 998 808	88 998 808

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	88 998 808	88 998 808

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action regroupe les crédits :

- de rémunérations des personnels administratifs du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et d'actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, communication..) pour un montant de **77, 80 M€**.

- de fonctionnement du CNOUS (Observatoire de la vie étudiante (OVE) inclus) pour un montant de **11,2 M€**

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	421 714 773	421 714 773	406 119 195	406 119 195
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	81 390 000	81 390 000	63 700 000	63 700 000
Total	503 104 773	503 104 773	469 819 195	469 819 195

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Réseau des oeuvres universitaires et scolaires		12 674				12 727	67	67		12 727	67	67
Total		12 674				12 727	67	67		12 727	67	67

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

MISSIONS DE L'OPÉRATEUR

Le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les 28 Centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont nés de la volonté des pouvoirs publics de réorganiser les services d'aide sociale aux étudiants. Ils ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail. La loi n° 55-425 du 16 avril 1955 et le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 déterminent les missions et l'organisation des œuvres universitaires. Le CNOUS aide et oriente l'action des CROUS et il en contrôle la gestion.

Au plan régional, les CROUS assurent la gestion des services propres à satisfaire les besoins matériels et financiers des étudiants. Les services proposés aux étudiants sont :

- l'hébergement,
- la restauration collective,
- l'action culturelle,
- l'action sociale,
- les bourses d'enseignement supérieur,
- l'accueil des étudiants étrangers.

ACTIONS DU PROGRAMME AUXQUELLES L'OPÉRATEUR SE RATTACHE

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le CNOUS et les CROUS sont opérateurs de l'État pour le programme 231 « Vie Étudiante » de la mission « Recherche et Enseignement Supérieur » (MIREs). A ce titre, ils participent à la gestion des quatre actions de ce programme :

- **Action 1** : « Aides directes » qui recouvre l'action sociale (bourses de l'enseignement supérieur instruites par les CROUS, Fonds National d'Aide d'Urgence, bourses de mobilité et bourses de mastérisation),
- **Action 2** : « Aides indirectes » qui retrace l'hébergement et la restauration,
- **Action 3** : « Santé des étudiants et actions, associatives, culturelles et sportives » ; dans cette action, les CROUS n'interviennent que pour l'action culturelle,
- **Action 4** : « Pilotage et soutien de programme » : toutes les actions menées par le CNOUS et les CROUS en services centraux ainsi que l'activité internationale sont gérées dans cette action.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS DE L'OPÉRATEUR

Le réseau des œuvres, principal opérateur du programme « Vie Étudiante », concourt de façon importante à deux objectifs sur les trois du programme, par le biais de l'ensemble de ses missions. Ainsi la gestion des bourses et des aides contribue à « promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales ». De même, l'objectif n°2 du programme « améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts » est réalisé essentiellement par le réseau à travers ses deux activités principales : l'hébergement et la restauration étudiante (évolution du taux de couverture des dépenses par les ressources propres). L'efficacité de l'action du réseau est évaluée par une enquête de satisfaction de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

Prévision d'activité du réseau des œuvres universitaires et scolaires

L'activité du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'exerce principalement dans deux domaines : le logement et la restauration des étudiants.

Le logement étudiant

Sans en être l'unique acteur, le réseau des œuvres universitaires est le principal opérateur de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine du logement étudiant.

Le fonctionnement de l'activité hébergement est essentiellement financé par les ressources propres des CROUS.

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de couverture des dépenses par les ressources propres	94,8%	95,5%	96,1%	96,2%	96,4%

En 2009, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres a augmenté de 0,6% par rapport à 2008, le chiffre d'affaires a progressé de 6,2%, pour 1,3% du fait de l'augmentation du parc et pour 4,9% du fait de la hausse des redevances et de l'évolution de la composition du parc (part du secteur traditionnel de moins en moins importante). Le chiffre d'affaires par lit s'élève en 2009 à 2203 € contre 2099 € en 2008. Le taux de couverture 2009 arrêté à 96,1 (personnels administratifs inclus) devrait se stabiliser en 2010 et progresser légèrement en 2011 compte tenu des prévisions de réhabilitations et d'ouvertures nouvelles, d'une estimation de charges basée sur une maîtrise de la masse salariale et une augmentation plus mesurée des charges locatives et de la taxe foncière.

En ce qui concerne les investissements, la politique du réseau est fondée sur les conclusions du rapport du député JP Anciaux qui préconise la création ou la prise en gestion de 50 000 logements nouveaux sur 10 ans (dont 15 000 pour compenser les pertes de capacité liées aux réhabilitations) et la réhabilitation de 70 000 chambres. Le réseau des œuvres a mobilisé les sommes suivantes pour réhabiliter les logements.

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010*
Total mobilisé par le réseau :	78	102	81,7	114
- dont ressources propres et emprunt	33	40	29,4	44
- dont contribution programme 231	45	62	52,3	70
Rappel pour information :				
<i>CPER part État (en CP)</i>	25	4	17	27
<i>Plan de relance de l'économie</i>			10,26	16,68

* 2010 : prévisions

La contribution des Crous représente, en 2010 sur cette activité, 38,6% des financements hors CPER et plan de relance. Il faut en effet rappeler que le réseau a bénéficié des effets du Plan de relance avec 26,9 M€ inscrits en AE répartis à raison de 10,26 M€ de CP sur 2009 et 16,68 M€ de CP sur 2010.

La diminution constatée sur 2009 est liée à la baisse ponctuelle des ressources d'exploitation de certains Crous.

En 2009, la part des constructions s'est élevée (financements programme 231 + Crous) à 15,5 M€, la part des réhabilitations à 66,2M€. En 2010, la part consacrée aux réhabilitations devrait être un peu plus importante que celle dédiée aux constructions.

Le nombre de places disponibles offert par le réseau des œuvres universitaires et scolaires pour les étudiants augmente depuis l'exercice 2002 et a pris un nouvel essor en 2006. Cette tendance devrait se confirmer, l'objectif étant, sur 2010/2011, de réhabiliter 13 000 chambres supplémentaires et d'équiper 6 000 constructions nouvelles.

Année universitaire	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Places disponibles à la rentrée universitaire	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	157 294	158 520	161 500	165 000
% d'augmentation	0,2	0,4	0,8	0,8	1,0	2,1	0,8	1,9	2,2

La restauration universitaire

En 2009, le chiffre d'affaires de la restauration s'est élevé à 185,1M€, (+ 0,6% par rapport à l'exercice précédent). Cette légère hausse des recettes est liée à l'augmentation des tarifs et masque une baisse de l'activité due notamment aux mouvements de grève étudiante en début d'année. La moitié des CROUS voit leur chiffre d'affaires diminuer.

Pour 2010, les prévisions ont été révisées sur la base d'une reprise de l'activité de 1%, l'objectif étant de retrouver le taux de fréquentation de 2008.

Malgré tous les efforts déployés par les établissements, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres baisse de 58,6% en 2008 à 57,3% en 2009 (personnels administratifs compris). La raison principale en est la baisse du nombre de repas servis mais également la forte augmentation des charges. En 2010, le taux de couverture (rémunérations des personnels administratifs incluses) devrait retrouver son niveau de 2008 en raison d'une part, d'une augmentation prévisible de la fréquentation - confirmée par les chiffres des quatre premiers mois de l'exercice -, d'autre part, d'une hausse des tarifs. De plus, de nouvelles actions seront menées dès la rentrée 2010 pour mener une politique d'achat plus performante en matière de denrées alimentaires.

En ce qui concerne l'investissement de 2010, le réseau des œuvres, sans compter l'apport d'éventuels d'autres financeurs, consacrera 30 M€ à la rénovation des restaurants universitaires : 18 M€ provenant de la subvention pour charges de service public versée par l'État et 12 M€ des ressources propres.

Si le logement et la restauration constituent ses missions principales, le réseau des œuvres intervient cependant de façon conséquente dans la gestion des bourses. Toutefois, il n'y a d'incidence financière directe dans les dépenses et ressources du réseau que, d'une part, pour la gestion des aides telles que :

- le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU),
 - les bourses de mobilité,
 - l'accompagnement social des étudiants inscrits en master et suivant une formation permettant de se présenter aux concours de recrutement d'enseignants,
 - les bourses sur critères sociaux en provenance du ministère de la culture pour des étudiants en écoles d'architecture,
 - et ponctuellement, la mise en place de dispositifs exceptionnels,
- et d'autre part, pour le paiement des rémunérations des personnels gérant les dossiers de bourses. Les autres bourses sont imputées directement sur le budget de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Aides directes	94 326	94 326	98 875	98 875	81 185	81 185
Subventions pour charges de service public	17 485	17 485	17 485	17 485	17 485	17 485
Transferts	76 841	76 841	81 390	81 390	63 700	63 700
Action n° 02 : Aides indirectes	247 776	247 776	248 212	248 212	248 212	248 212
Subventions pour charges de service public	247 776	247 776	248 212	248 212	248 212	248 212
Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	7 117	7 117	2 367	2 367	7 117	7 117
Subventions pour charges de service public	7 117	7 117	2 367	2 367	7 117	7 117
Action n° 04 : Pilotage et animation du programme	97 010	97 010	98 994	98 994	88 999	88 999
Subventions pour charges de service public	97 010	97 010	98 994	98 994	88 999	88 999
Total pour ce programme	446 229	446 229	448 448	448 448	425 513	425 513
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	26 934	10 258				
Subventions pour charges de service public	26 934	10 258				
Total	473 163	456 487	448 448	448 448	425 513	425 513

* Pour la LFI 2010, la baisse des crédits de l'action n°3 est due à la non prise en compte des 4,75 M€ prévus pour les travaux d'accessibilité dans les restaurants et les résidences universitaires des CROUS.

** NB : en 2010, en plus des subventions du MESR (programme 231) et du ministère chargé du Plan de relance (26,9M€ en AE et 16,7 M€ en CP), le réseau des œuvres universitaires a reçu 78,55M€ de subventions d'autres ministères (principalement Ministère de l'Education nationale, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Culture et Ministère de l'Outre-mer)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	396 485	422 577	Ressources de l'État	388 151	437 125
Fonctionnement	647 335	708 998	- subventions de l'État	388 151	437 125
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 686	2 409
			Ressources propres et autres	655 064	697 149
Total des dépenses	1 043 820	1 131 575	Total des recettes	1 045 901	1 136 683
Résultat : bénéfice	2 081	5 108	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 045 901	1 136 683	Total : équilibre du CR	1 045 901	1 136 683

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	34 162	35 449
Investissements	176 316	241 473	Ressources de l'État	105 765	120 943
			Autres subv. d'investissement et dotations	19 532	22 449
			Autres ressources	18 078	54 234
Total des emplois	176 316	241 473	Total des ressources	177 537	233 075
Apport au fonds de roulement	1 221		Prélèvement sur le fonds de roulement		8 398

NB : Les tableaux renseignés ci-dessus tiennent compte des opérations d'ordre.

Les différentes ressources du réseau des œuvres universitaires et scolaires sont retracées dans les tableaux donnés ci-dessus. Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 1 137 M€ ; elles incluent les opérations d'ordre inscrites aux comptes 776, 777 et 78 « reprises sur provisions ».

COMPTE DE RESULTAT

LES RESSOURCES PROPRES : 657,5 M€

Le chiffre d'affaires prévu en 2010 s'élève, tous domaines confondus, à **594,76 M€** soit 83,6% de l'ensemble des ressources propres en soulignant que les activités d'hébergement et de restauration génèrent à elles seules **587,15 M€**. Seules ces dernières ressources qui représentent les deux activités essentielles de production des CROUS sont analysées ci-après :

L'hébergement, avec 377,59 M€ réalise 64,3% de ce chiffre d'affaires ; entre l'exécution 2009 et la prévision 2010, il augmente de 8,1% ; ces recettes supplémentaires proviennent d'une part de l'extension du parc (161 500 places prévues en 2010 contre 158 520 en 2009) d'autre part, de l'augmentation modérée des tarifs (1,36% en moyenne). En 2009, le loyer moyen d'une chambre non rénovée de 9 m² était de 138 € (82 € en loyer résiduel pour un étudiant boursier, aide au logement déduite) et de 220 € (107 euros en loyer résiduel pour un étudiant boursier, aide au logement déduite) pour une chambre rénovée de même surface. Pour un studio entre 16 et 22 m², il faut compter, aides au logement non déduites, en moyenne 324 € dans une ville comme Tours et le loyer varie de 350 € à Paris à 190 € pour Nantes. Les loyers des logements conventionnés sont limités à la hausse de l'indice de référence des

loyers (IRL), pour les logements non conventionnés, ils sont fixés par les établissements après avis de leur conseil d'administration. Les efforts de rénovation entrepris par les CROUS depuis plusieurs années ont permis de revaloriser les redevances et de bénéficier de recettes supplémentaires générées par l'allocation de logement social (ALS) perçue directement par les CROUS.

Au titre de la restauration, les CROUS prévoient dans leur budget 2010 un chiffre d'affaires de **209,56 M€**. Compte tenu de la hausse des tarifs et d'un effort de maîtrise des charges, le taux de couverture devrait s'établir à un niveau équivalent à celui de 2008 soit 58,6%.

Les **autres recettes de fonctionnement**, d'un montant de **62,74 M€** sont en nette augmentation par rapport à 2009 (12,19M€). Cette hausse est due à l'intégration des opérations d'ordre (produits issus de la neutralisation des amortissements, quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice, reprises sur provisions) pour un montant de 51,52M€. Le solde (11,22 M€) provient des revenus procurés par des locations, des commissions versées par les pays étrangers pour l'accueil de leurs boursiers, des placements de trésorerie et des intérêts de fonds placés en comptes de dépôt. Ces deux derniers postes sont en nette régression par rapport à 2009 compte tenu de la baisse des fonds placés et de la chute des taux d'intérêt.

LES RESSOURCES « AFFECTÉES » : 39,65 M€

Ce sont essentiellement des ressources affectées réparties en :

- dons et legs : il existe quatre legs (Dobry-Baratz, Lassence, Giveka et Fondation de France) dont les revenus de placement, gérés par le CNOUS, permettent de verser des bourses à des étudiants dont le profil a été prédéterminé par le légataire : **0,16 M€** ;
- conventions passées par le CNOUS avec des pays étrangers pour l'accueil de leurs boursiers et par les Crous, à la demande de certaines collectivités : **38,91 M€** ;
- ressources diverses qui ne répondent pas véritablement aux critères d'affectation mais qui sont versées dans un objectif bien défini (par exemple : versement par le CNOUS sur ses ressources propres d'une subvention forfaitaire destinée à la prise en charge des frais de déplacement des personnels des CROUS) : **0,58 M€**.

LES SUBVENTIONS DE L'ETAT : 437,13 M€

Elles proviennent essentiellement d'une part, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour **358,61 M€** et d'autre part, des autres ministères pour **78,52 M€** :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : 358,61M€

- **356,84 M€** correspondent à la subvention pour charges de service public allouée par le MESR au titre du programme 231 pour le fonctionnement des établissements (CNOUS et 28 CROUS).
- **0,2 M€** proviennent de crédits délégués par ce même ministère dans le cadre de programmes de coopération avec des pays étrangers,
- **1,5 M€** sont versés directement aux CROUS par les rectorats pour financer la restauration des personnels administratifs (subvention « cantines ») qui viennent prendre leur repas dans les restaurants universitaires mais qui n'appartiennent pas au réseau des CROUS ;
- **0,07 M€** correspondent à des remboursements de prêts consentis les années antérieures par le CNOUS aux CROUS sur la subvention du titre 3 ; ils sont réaffectés à des opérations d'investissement ;

D'autres ministères allouent également des ressources au réseau pour 78,52 M€ :

- le ministère de l'Éducation nationale pour les étudiants en master suivant une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement de l'enseignement : **25,2 M€**

- le ministère des Affaires étrangères pour l'accueil des étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français (BGF) : **34,12 M€** ;
- le ministère de l'Outre-mer pour la gestion du passeport mobilité : **7,3 M€** ;
- le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement solidaire en vue d'allouer des aides financières forfaitaires à des jeunes de nationalité étrangère non ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne remplissant certaines conditions d'éligibilité : **0,7 M€**
- le ministère de la Culture pour la prise en charge par les CROUS des bourses sur critères sociaux des étudiants inscrits dans les écoles d'architecture : **9,6 M€**
- et d'autres ministères pour accompagner et valoriser certaines actions entreprises par les CROUS : **1,6 M€**.

LES AUTRES SUBVENTIONS ET DOTATIONS : 2,4 M€

Plusieurs établissements et organismes apportent leur concours au financement des établissements du réseau à hauteur de **2,4 M€** pour le fonctionnement. Il s'agit notamment :

- du CNASEA pour 0,9 M€ en accompagnement des recrutements de personnels sous contrat de droit privé tels que les contrats d'avenir ;
- des universités : 1,4 M€ parmi lesquels il faut souligner 0,2 M€ en complément des aides accordées par les CROUS au titre du FNAU et 0,99 M€ pour participer à l'implantation à Nice, Montpellier Orléans et Lyon de cartes multi-services étudiantes.

■ TABLEAU DE FINANCEMENT

LES RESSOURCES DE L'ETAT : 120,94 M€

Les subventions allouées par l'État concernent le financement des dépenses d'investissements. Elles proviennent essentiellement d'une part, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (104,26 M€) et d'autre part, du ministère chargé du Plan de relance (16,68 M€ en crédits de paiement 2010).

La subvention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche se décompose en :

- **91,6 M€** qui correspondent à la subvention pour charges de service public allouée par le MESR au titre du programme 231 pour l'investissement des établissements dans le logement étudiant et la restauration,
- **12,66 M€** qui sont des crédits d'intervention versés aux CROUS en accompagnement de certaines opérations d'investissement (CPER) ;

Le ministère chargé du Plan de relance alloue également des ressources au réseau pour **16,68 M€** (en CP) au titre essentiellement de l'investissement dans le logement étudiant.

LES AUTRES RESSOURCES PROPRES : 54,23 M€

Parmi les recettes propres d'investissement, il faut noter l'augmentation des emprunts contractés par les CROUS (20,74 M€ en 2010 contre 13,47 M€ en 2009) et la comptabilisation pour 31,6 M€ des dépôts de garantie versés par les étudiants à l'occasion de la signature de leur bail, ces dépôts n'étaient pas constatés en recettes jusqu'à présent.

LES AUTRES SUBVENTIONS ET DOTATIONS : 22,45 M€

Ces ressources proviennent :

- de l'ADEME : 0,08 M€ dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments à Montpellier ;
- des collectivités locales : pour 22,37 M€ répartis à hauteur de 5,41 % pour les villes, 14,06 % pour les communautés urbaines, 10,70 % pour les départements et 69,84 % pour les régions ; elles contribuent à la rénovation du patrimoine immobilier des centres régionaux des œuvres universitaires.

PERSPECTIVES 2011

Au PLF 2011, la subvention pour charges de service public allouée au réseau des œuvres universitaires et scolaires s'élève à 361,8 M€, soit une diminution de -9,996 M€ (- 3%), en application des normes transversales d'économies de fonctionnement décidées pour l'Etat et ses opérateurs. Elle intègre le financement des mesures salariales générales de la Fonction publique (extension du relèvement du point Fonction publique décidé au 1^{er} juillet 2010 : 0,328 M€, taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1^{er} janvier 2011 : 2,61 M€).

En 2011, l'effort envers le logement étudiant et la restauration universitaire reste soutenu avec une SCSP de 248,2 M€, ainsi que celui relatif à la mise en accessibilité des restaurants et des cités universitaires (4,75 M€).

Complétant la subvention récurrente, les financements alloués au réseau des œuvres universitaires et scolaires au titre de la gestion des aides directes s'élèvent à 63,7 M€ (40 M€ pour le FNAU et 23,7 M€ pour les bourses de mobilité).

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Aides directes	20 512	110 809		26	131 347
Aides indirectes	311 046	490 884		227 850	1 029 780
Pilotage et animation du programme	89 445	103 448		13 436	206 329
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 574	3 857		161	5 592
Total	422 577	708 998		241 473	1 373 048

Les dépenses prévues au budget 2010 du réseau ont été ventilées par destination entre les différentes actions du programme 231 et réparties entre les rubriques « personnel », « fonctionnement » et « investissement ». Comme pour les ressources, les dépenses comprennent les opérations d'ordre.

LES DÉPENSES RELATIVES À LA MASSE SALARIALE : 422,6 M€

Ces dépenses concernent toutes les rémunérations, salaires et cotisations des personnels payés par le réseau, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public, à durée indéterminée ou déterminée.

La masse salariale des **personnels administratifs** (2 804 ETP en 2010) du réseau des œuvres représente, action sociale comprise, **137,4 M€** (soit +3,7% par rapport à 2009). Elle est financée sur la subvention pour charges de service public allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les 137,4 M€ recouvrent :

- les traitements (66,8 M€) dont 4,7 M€ au titre de la part ouvrière des pensions civiles,
- les indemnités (11,6 M€)
- les autres charges sociales (19,4 M€)
- les charges pension civile part patronale, RAF et IRCANTEC (38,8 M€)

- les autres charges de personnels (0,8M€)

Les personnels administratifs sont répartis dans les différentes actions en fonction de leur relation avec la finalité des actions auxquelles ils contribuent. Les personnels du CNOUS sont rémunérés sur l'action 4; la masse salariale des fonctionnaires affectés dans les CROUS se répartit à concurrence de 13,77% pour l'action 1, 22,67% pour l'action 2, 0,68% pour l'action 3 et 62,88% pour l'action 4. Il faut souligner qu'en raison de la centralisation des paiements des pensions civiles par le CNOUS, les crédits relatifs à ces cotisations et contributions sont affectés en totalité sur l'action 4.

Les **personnels ouvriers** (9 990 ETP en 2010) concourent aux activités d'hébergement et de restauration. Ils sont en conséquence presque tous regroupés dans l'action 2 (**278,6 M€**). Quelques personnels ouvriers exercent des fonctions administratives, culturelles, informatiques et d'accueil ; ils sont alors regroupés dans les actions correspondant à leur activité, essentiellement l'action 4 (**6,5 M€**). La masse salariale des personnels ouvriers financée à 80 % sur les budgets des établissements, s'élève à 115,5M€ pour l'activité « hébergement » et à 163,1 M€ pour la « restauration ». Elle se répartit de la façon suivante :

- traitements (172,9M€),
- indemnités (21,3 M€),
- charges (74,5 M€),
- autres prestations (9,9 M€).

En 2009, la masse salariale des personnels ouvriers représentait 30,4% des dépenses globales en hébergement et 47,9% en restauration.

Compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires en hébergement, la productivité (chiffre d'affaires / masse salariale personnel ouvrier) devrait augmenter en 2010 au sein de l'activité hébergement : 3,27 (au lieu de 3,25 constaté en 2009). Quant à la restauration, compte tenu d'une prévision d'augmentation de la fréquentation par rapport à 2009 et des hausses tarifaires, le chiffre d'affaires devrait afficher une progression et avoir une incidence directe sur la productivité : 1,23 (au lieu de 1,21 constaté en 2009). En 2010, le coût PO/lit devrait se stabiliser au niveau de 2009 (678€) et le coût de la masse salariale par équivalent-repas évoluerait de 2,40€ à 2,41€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 709 M€

Action 1 « Aides directes » : 110,81 M€

Le réseau des Œuvres Universitaires assure la gestion et le versement :

- des crédits du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU), tant au niveau des aides annuelles que des aides ponctuelles en faveur des étudiants en situation de précarité. L'enveloppe consacrée à cette action est de **49,5 M€**. A cette subvention du MESR, s'ajoutent des participations en provenance des universités (**0,2 M€**) et des ressources propres des CROUS (**0,14 M€**),
- des bourses de mobilité destinées aux étudiants partant effectuer un stage international ou suivant une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges. En 2010, la subvention allouée est de **23,55 M€**,
- des aides accordées aux étudiants inscrits en master dans le cadre du dispositif complémentaire d'accompagnement social visant à garantir la démocratisation et l'attractivité du recrutement des enseignants : **25,25 M€**,
- des bourses sur critères sociaux en provenance du ministère de la culture et de la communication pour des étudiants inscrits en écoles d'architecture : **9,53 M€**.

L'autre poste significatif de dépenses de l'action 1 est l'attribution de bourses par les centres régionaux à des étudiants que les collectivités locales souhaitent encourager par des aides ciblées : **1,91 M€**.

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a prévu d'abonder ces aides directes en mettant en place un parcours de réussite professionnelle matérialisé par des aides financières forfaitaires d'un montant de 4 800€, destiné à des jeunes de nationalité étrangère non ressortissants de l'Union Européenne remplissant certaines conditions d'éligibilité : **0,73 M€**. Ce programme déjà prévu en 2008/2009 a pris du retard et son exécution n'a véritablement commencé qu'à la rentrée universitaire 2009/2010.

Action 2 « Aides indirectes » : 490,69 M€

Elles comprennent principalement l'hébergement et la restauration.

Les **dépenses d'hébergement** prévues au budget 2010 des CROUS s'élèvent à **288,53 M€** ; elles incluent les charges d'amortissement sur ressources propres (**36,7 M€**) et les constitutions de provisions (**14,26 M€**).

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- les locations et charges locatives qui concernent les résidences conventionnées : **125,16 M€**. Elles sont en augmentation de 3,7% par rapport à 2009 qui avait déjà connu une hausse de 8,2% par rapport à 2008 ; ces charges ont représenté en 2009, 33,9% des dépenses sur ressources propres ;
- l'énergie et les fluides : **57,7 M€** qui augmentent encore de 2,30% par rapport à l'année 2009 qui avait déjà subi une hausse de 4,2%. Ce poste a représenté 15,8% des dépenses sur ressources propres en 2009. La rénovation des chambres avec la mise en place de cabines de douches et l'introduction d'un confort plus moderne contribuent à l'évolution de ces dépenses.
- l'entretien courant : **15,6 M€**. Après une hausse sensible constatée sur 2008 et 2009, ce poste tend à se stabiliser (7,6% des dépenses), ce qui s'explique par les investissements réalisés au cours de ces dernières années pour rénover les structures qui nécessitent moins d'intervention au niveau de l'entretien courant.
- il faut signaler également les impôts et taxes (**1,6 M€**), essentiellement dus à la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui ont beaucoup augmenté ces dernières années +20,3% en 2009 par rapport à 2008 et stagnation en 2010. Ce poste représente maintenant 0,5% des dépenses sur ressources propres.

En outre, **10,3 M€** de crédits restent inscrits sur le budget du CNOUS, ils seront répartis ultérieurement entre les CROUS.

Les **dépenses de restauration des CROUS** ont été estimées à hauteur de **178,76 M€** Elles incluent les dépenses d'amortissement (**21,08 M€**).

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- l'achat de denrées alimentaires et de boissons : **94 M€**, soit 52,58% du montant total des dépenses de fonctionnement de la restauration. Au vu de ces prévisions, le « coût denrées + boissons » par équivalent-repas devrait passer de 1,47 € en 2009 à 1,48 € en 2010 soit une augmentation de 0,68%. Au cours de l'année 2009, des démarches et études préliminaires ont été engagées pour analyser les pratiques en matière d'achats alimentaires dans le souci de repérer les points à améliorer et d'accéder à une meilleure performance. L'analyse s'est effectuée sur trois CROUS ; un plan d'actions sera proposé en 2010 avec pour chaque item, les enjeux et les objectifs attendus. Les résultats seront mutualisés à l'ensemble du réseau.

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'introduction éventuelle de produits de l'agriculture biologique.

- l'énergie et les fluides : **16,38 M€**. La charge par équivalent-repas continue à évoluer sur 2010, principalement du fait de l'électricité, (+4%) ; le coût, s'élèverait à 0,26€ en 2010 alors qu'il était de 0,24€ en 2009.
- l'entretien : **9,61 M€**, stabilité de ce poste qui recense les travaux effectués par les établissements pour maintenir les structures en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité (hors gros travaux d'investissement).
- les taxes pour enlèvement des ordures ménagères (**0,4 M€**) ne cesse de progresser ces dernières années.

Les **dépenses en informatique** : le CNOUS prend en charge l'évolution des systèmes d'information de l'ensemble du réseau des œuvres universitaires (infocentre, nouveau logiciel d'hébergement...) pour **2,3 M€**.

Action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 3,9 M€

Les dépenses effectuées par les CROUS au titre de cette action concernent la politique culturelle. L'objectif visé est de soutenir la création et les initiatives étudiantes, d'encourager les mouvements associatifs, de développer des pratiques amateurs en ouvrant les lieux de vie étudiante aux étudiants artistes (cafétérias, restaurants, maisons de l'étudiant...), d'animer les campus et les résidences. Des opérations inter régionales sont lancées sous la forme de concours à destination des étudiants dans des domaines aussi divers que l'écriture de nouvelles, la photographie, la bande dessinée, le court métrage la musique, la danse et la culture scientifique et technique.

Action 4 « Pilotage et animation du programme » : 103,6 M€

Outre les frais de fonctionnement du CNOUS (OVE compris) et des services centraux des centres régionaux, cette action retrace à 86,4%, les dépenses que le réseau effectue :

- soit au titre du passeport mobilité (**7,3 M€**),
- soit au titre de son activité internationale pour les étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères (**34,1 M€**), et pour les étudiants étrangers, boursiers de leur gouvernement avec lesquels le CNOUS passe des conventions (**38,9 M€**). Le coût de la gestion d'un boursier revient au CNOUS à 46 €, toutes charges comprises.

Elle inclut en 2010 les charges d'amortissement pour un montant de **9 M€**.

INVESTISSEMENTS : 241,47 M€

A l'exception de quelques dépenses telles que des dépenses consacrées à la culture (0,2 M€) et à l'action sociale (0,03M€), les investissements sont concentrés sur les actions 2 et 4.

Action 2 : 227,85 M€

En 2010, **193,66 M€** concernent les investissements immobiliers prévus en hébergement et restauration. **L'hébergement** représente à lui seul plus de 78% des efforts engagés par les CROUS en matière d'investissements, soit **152,10 M€**.

Sous réserve de validation par le conseil d'administration du CNOUS en novembre 2010, quelques exemples d'opérations prioritaires sont donnés :

Logement – réhabilitations :

- Résidence Roberval à Compiègne (200 places)
- Résidence Nodier à Besançon (99 places)
- Cité des Peupliers, bâtiment B à Caen (114 places)

Logement – constructions :

- Résidence îlot des Poiriers à Villetaneuse (200 places)
- Résidence Saint Nicolas au Havre (150 places)
- Village modulaire Plateau du Moulon (200 places)

En matière de restauration, 41,56 M€ sont destinés à la réhabilitation de structures dont la mise aux normes s'avère indispensable au vu des avis émis par les services vétérinaires ou les commissions de sécurité : entre autres, restaurant du Port à bateaux à Amiens, restaurant Grand Bouloie à Besançon.

A ces opérations d'investissements, s'ajoutent quelques prêts alloués aux personnels ouvriers dans le cadre de l'action sociale, les remboursements aux étudiants des dépôts de garantie (**31,6 M€**) ainsi que les remboursements (part capital : **2,02 M€**) des emprunts effectués par les CROUS en complément des financements d'opérations d'investissement.

Action 4 : 13,44 M€

Hormis quelques prêts au personnel administratif, les investissements de l'action 4 concernent pour 60% des dépenses réalisées pour l'évolution des systèmes d'information : développement des infrastructures, évolution des logiciels « réseau » et en particulier réécriture du logiciel métier de l'hébergement, construction d'un infocentre décisionnel afin de faciliter les remontées d'informations et de les fiabiliser, assistance aux CROUS dans l'utilisation du logiciel de préparation budgétaire, améliorations apportées au progiciel de GRH (mise en place de la GPEC).

Les dépenses d'investissement globales prévues à hauteur de **241,5 M€** sont financées comme suit :

Apport des CROUS :

- un excédent de la section de fonctionnement	5,1 M€
- les amortissements des biens acquis sur ressources propres	26,8 M€
- un prélèvement sur le fonds de roulement des CROUS	8,4 M€
- les constitutions de provisions	14,3 M€
- les reprises sur provisions	-10,7 M€
- des ressources propres (dont emprunt pour 20,7 M€)	54,2 M€

Autres financements :

- des subventions de l'État	120,9 M€
- des subventions des collectivités locales, des universités	22,4 M€.

L'apport des Crous dans le financement des investissements est d'environ (hors dépôts de garantie) de 32%, en recul de 2% par rapport à 2009, car leurs ressources propres augmentent moins vite que leurs investissements.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 674	12 794	12 794
- <i>sous plafond opérateurs</i>	12 674	12 727	12 727
- <i>hors plafond opérateurs</i>		67	67
<i>dont contrats aidés</i>		67	67

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

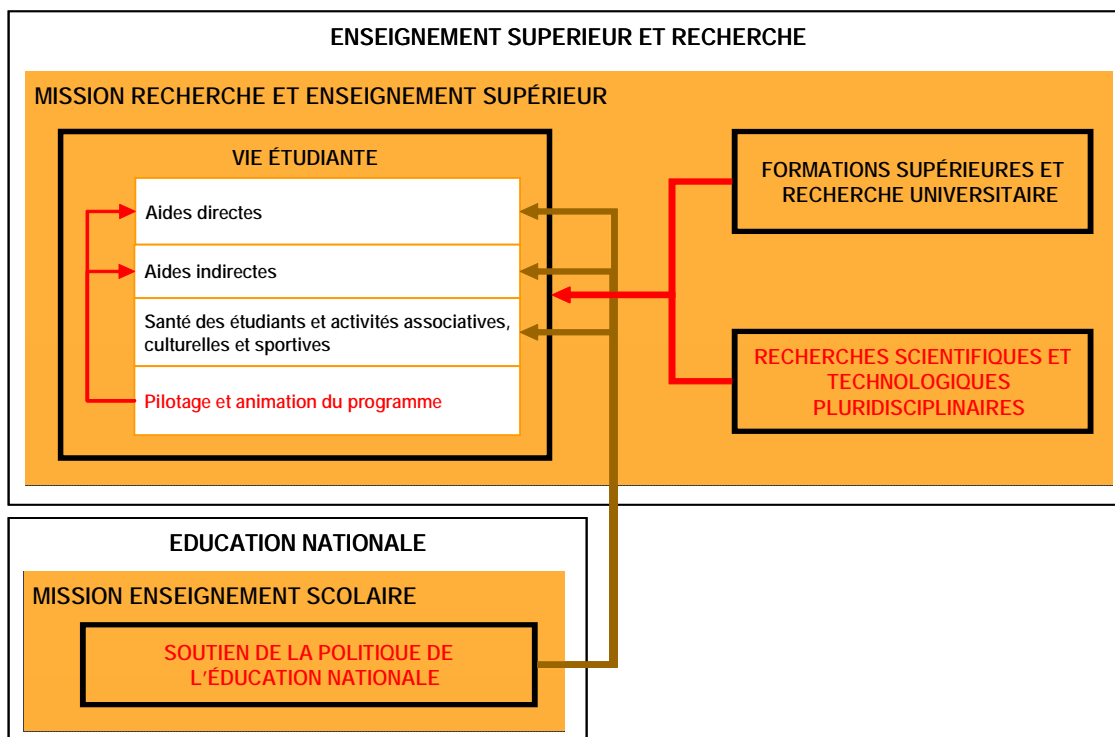
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 665 163 224	+2 900 471	+3 118 839	1 671 182 534	1 579 394 509
Aides indirectes	273 285 625	+86 098 337	+36 149 890	395 533 852	421 286 581
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	62 947 845	0	+151 369 864	214 317 709	225 034 944
Pilotage et animation du programme	88 998 808	-88 998 808	0	0	0
Total	2 090 395 502	0	+190 638 593	2 281 034 095	2 225 716 034

Vie étudiante

Programme n° 231 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-190 638 593
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-188 194 597
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 353 587
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 090 409

OBSERVATIONS

L'action support du programme « Pilotage et animation du programme » contribue au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les dépenses de personnel et les moyens du CNOUS, les dépenses des personnels d'encadrement des 28 CROUS et des 13 CLOUS (Centres locaux des œuvres universitaires) ainsi que les dépenses de pensions civiles liées aux rémunérations des personnels des CROUS et payées par le CNOUS.

Les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale).

ANALYSE DES RÉSULTATS**La ventilation interne**

Du fait des clés de répartition retenues dans l'analyse des coûts, la dépense de 88,99 M€ de l'action de pilotage du programme est déversée à plus de 96 % sur l'action « aides indirectes » qui recouvrent les deux activités principales du réseau des œuvres universitaires et scolaires : l'hébergement et la restauration étudiantes.

La ventilation externe

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme 231 « Vie étudiante », des déversements proviennent du **programme 150** « Formations supérieures et recherche universitaire » (188,2 M€) et du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission Enseignement supérieur et Recherche (MIREs) (1,3 M€) et du **programme 214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission Enseignement scolaire (MIES) (1,1 M€):

- Le programme 150 est celui qui apporte la plus grande contribution (**188,2 M€**) du fait de l'importance des déversements de son action « Pilotage et support du programme » et de son action « Immobilier ».

Ces dépenses reventilées concernent la rémunération de la part des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle chargée de la vie étudiante (**4 M€**), ainsi que la masse salariale des personnels affectés à la santé des étudiants et aux activités associatives (**68,3 M€** de titre 2 et **17 M€** de titre 3 pour les universités ayant accédé aux RCE) qui avait été transférée de l'action 3 du programme 231 vers l'action 15 « Pilotage et support du programme » du programme 150 dans le cadre du projet de lois de finances 2010. L'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur les actions 2 « Aides indirectes » et 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » du **programme 231** « Vie étudiante » au prorata des surfaces bâties consacrés à la vie étudiante (**98,9 M€**) ;

- De même, le **programme 214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » contribue à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante (**1,1 M€**) ;

-Enfin, le déversement du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (**1,4 M€**) vers le **programme 231** correspond à une partie du fonctionnement du site de Descartes, siège de la Direction Générale pour l'Enseignement supérieur et l'Insertion professionnelle depuis 2008.

PROGRAMME 172

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	248
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	250
Présentation du programme et des actions	257
Objectifs et indicateurs de performance	268
Justification au premier euro	279
Opérateurs	305
Analyse des coûts du programme et des actions	355

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme joue un rôle central au regard des enjeux de la politique nationale de recherche pour les raisons suivantes :

- son poids financier (5 milliards d'euros) en fait le premier programme entièrement consacré à la recherche au sein de la MIRE ;
- le spectre scientifique couvert par les opérateurs relevant du programme 172 est universel : cela tient bien entendu au fait que le CNRS est du nombre de ces opérateurs, mais, sur des domaines prioritaires de la politique nationale de recherche que sont les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et les sciences de la vie (SDV), on doit souligner qu'aux forces qu'y mobilise le CNRS s'ajoutent au sein du programme celles de l'INSERM, du CEA et de l'Institut Pasteur pour les SDV, et de l'INRIA pour les STIC. C'est donc à travers ce programme que ces priorités sont principalement poursuivies ; les établissements du programme sont logiquement au cœur des coordinations stratégiques et programmatiques qui se nouent entre les organismes de recherche, notamment à travers l'exemple des Alliances dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, de l'énergie ou des sciences humaines et sociales. Le programme porte également la quasi totalité des très grandes infrastructures de recherche ;
- l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des priorités programmatiques de la politique nationale de recherche et d'innovation, est un opérateur majeur du programme 172. Son rôle sera considérablement amplifié dans la mesure où, compte tenu de son savoir faire en matière d'appel à projets, l'ANR a été choisie comme porteur de la plupart des actions des « Investissements d'avenir » au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le crédit impôt recherche, instrument essentiel dont dispose le gouvernement pour inciter au développement de la recherche des entreprises et de la recherche partenariale entre entreprises et recherche publique, est rattaché au programme 172 au titre des dépenses fiscales dont l'objet principal contribue à la poursuite de ses finalités ;
- enfin, le programme retrace les moyens de pilotage du système français de recherche et d'innovation ainsi que les dispositifs ministériels.

L'ensemble de ces éléments confère donc au programme un rôle stratégique pour la recherche française. Ainsi s'explique le caractère transversal des objectifs qui lui sont assignés.

Le premier des objectifs pour la recherche française doit rester celui de l'excellence scientifique dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. Cette excellence se mesure essentiellement à travers les publications. Si le développement de la recherche dans les grands pays émergents, comme la Chine, rendra difficile pour la France, comme pour les autres pays industrialisés, le maintien de sa part relative dans les revues de référence internationale, l'amélioration de la reconnaissance scientifique des travaux de nos chercheurs, mesurée par les citations à deux ans qu'obtiennent leurs publications, et le maintien de notre position par rapport aux autres pays industrialisés comparables (Allemagne, Royaume-Uni) demeurent des objectifs du programme.

Le second critère de la performance de notre recherche réside dans sa capacité à se mobiliser sur les nouveaux enjeux de la recherche, et notamment sur les priorités définies dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation. Cette mobilisation vers des projets novateurs et dans les champs prioritaires de la SNRI est révélatrice de la réactivité du système et demeure un objectif transversal pour le programme.

L'excellence et la réactivité qui porteront témoignage de la vitalité de notre recherche ne sont pas des objectifs à viser seulement pour eux-mêmes dans la perspective du progrès des connaissances fondamentales : ils doivent être également poursuivis dans la perspective de la construction d'une économie de la connaissance, où la recherche est au service des enjeux de la société, de la croissance de l'emploi et de la richesse nationale. Aussi la contribution de la recherche à l'amélioration de la valorisation et au soutien à l'innovation dans les entreprises est-elle un autre objectif

fondamental du programme, qu'il s'agisse de l'atteindre par la valorisation et le transfert des résultats de la recherche des laboratoires publics, ou par l'accroissement de l'innovation dans les entreprises. Cette volonté de contribution à la compétitivité et à la croissance est le fil conducteur des « Investissements d'avenir » dont devraient bénéficier les opérateurs du programme.

Enfin, dernier objectif transversal du programme qu'il convient de mentionner, le développement de la recherche nationale doit s'inscrire résolument dans l'Espace européen de la recherche, que la France a contribué à relancer dans le cadre de sa présidence européenne en 2008. Il importe que se confirme dans le cadre du 7ème programme cadre de recherche et développement (PCRD) lancé en 2007, l'implication des équipes françaises dans les programmes cadres de l'Union, dont témoignent leurs bons résultats aux appels à projets européens sur la période récente.

Par ailleurs les opérateurs de ce programme participent à l'effort de modernisation de l'État et de ses opérateurs mené dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. La rationalisation de la programmation et la tarification des TGIR, l'optimisation des fonctions supports et la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche avec les universités, la dynamisation de la gestion des carrières sont parmi les principaux axes de cette modernisation.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.3	Effizienz de la production scientifique : indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale
■ OBJECTIF 2	Accroître le dynamisme des équipes de recherche
INDICATEUR 2.1	Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent
INDICATEUR 2.2	Part des publications des opérateurs de la mission relevant des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)
INDICATEUR 2.3	Part des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) dans le programme blanc de l'Agence nationale de la recherche (ANR)
■ OBJECTIF 3	Améliorer la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises
INDICATEUR 3.1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 3.2	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
INDICATEUR 3.3	Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche
■ OBJECTIF 4	Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
INDICATEUR 4.1	Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
INDICATEUR 4.2	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme
INDICATEUR 4.3	Part du PCRD attribuée à des équipes françaises
■ OBJECTIF 5	Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise
INDICATEUR 5.1	Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année
■ OBJECTIF 6	Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française
INDICATEUR 6.1	Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Pilotage et animation	31 889 000	152 835 416	184 724 416	
02 Agence nationale de la recherche	20 000 000	751 853 491	771 853 491	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 077 744 072	102 282 179	1 180 026 251	
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	508 624 095	581 000	509 205 095	
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	553 552 846	61 900 000	615 452 846	
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	216 079 948	122 634 927	338 714 875	
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	270 402 296	29 375 650	299 777 946	
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	311 179 089	1 294 621	312 473 710	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	60 892 135		60 892 135	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 143 510		74 143 510	
13 Grandes infrastructures de recherche	272 130 000	14 210 000	286 340 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 722 560		498 722 560	
Total	3 895 359 551	1 236 967 284	5 132 326 835	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Pilotage et animation	31 889 000	152 835 416	184 724 416	
02	Agence nationale de la recherche	20 000 000	751 853 491	771 853 491	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 077 744 072	102 282 179	1 180 026 251	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	508 624 095	581 000	509 205 095	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	553 552 846	61 900 000	615 452 846	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	216 079 948	122 634 927	338 714 875	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	270 402 296	29 375 650	299 777 946	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	311 179 089	1 294 621	312 473 710	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 892 135		60 892 135	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 143 510		74 143 510	
13	Grandes infrastructures de recherche	272 130 000	14 210 000	286 340 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 722 560		498 722 560	
Total		3 895 359 551	1 236 967 284	5 132 326 835	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Pilotage et animation	77 682 144	172 670 163	250 352 307	
02 Agence nationale de la recherche	839 852 491	1 000	839 853 491	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 060 469 301	102 055 848	1 162 525 149	
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	503 968 593	581 000	504 549 593	
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	555 967 312	61 900 000	617 867 312	
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	216 140 359	114 428 424	330 568 783	
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	271 814 415	32 088 378	303 902 793	
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	314 793 090	1 294 621	316 087 711	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653		60 268 653	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333		74 431 333	
13 Grandes infrastructures de recherche	226 515 000	14 210 000	240 725 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	497 416 329		497 416 329	
Total	4 699 319 020	499 229 434	5 198 548 454	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Pilotage et animation	48 682 144	172 670 163	221 352 307	
02	Agence nationale de la recherche	839 852 492	1 000	839 853 492	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 060 469 301	102 055 848	1 162 525 149	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	503 968 593	581 000	504 549 593	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	555 967 312	61 900 000	617 867 312	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	216 140 359	114 428 424	330 568 783	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	271 814 415	32 088 378	303 902 793	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	314 793 090	1 294 621	316 087 711	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 268 653		60 268 653	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 431 333		74 431 333	
13	Grandes infrastructures de recherche	226 515 000	14 210 000	240 725 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	497 416 329		497 416 329	
Total		4 670 319 021	499 229 434	5 169 548 455	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 699 319 020	3 895 359 551	4 670 319 021	3 895 359 551
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 621 174	13 891 103	14 621 174	13 891 103
Subventions pour charges de service public	4 684 697 846	3 881 468 448	4 655 697 847	3 881 468 448
Titre 6. Dépenses d'intervention	499 229 434	1 236 967 284	499 229 434	1 236 967 284
Transferts aux entreprises	53 170 258	74 977 098	53 170 258	74 977 098
Transferts aux collectivités territoriales		38 735 646		38 735 646
Transferts aux autres collectivités	446 059 176	1 123 254 540	446 059 176	1 123 254 540
Total	5 198 548 454	5 132 326 835	5 169 548 455	5 132 326 835

DÉPENSES FISCALES⁵

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

A noter que l'évaluation de la dépense fiscale 200302 fait exception à cette règle : par conséquent, le chiffrage du crédit d'impôt en faveur de la recherche tient compte de l'impact de la mesure de restitution anticipée en faveur des PME proposée en projet de loi de finances pour 2011.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
200302	<p>Crédit d'impôt en faveur de la recherche Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 12 800 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2010 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i></p>	6 200	4 500	2 100
300208	<p>Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 207-1-9°, 10° et 11°</i></p>	5	5	5
Coût total des dépenses fiscales⁶		6 205	4 505	2 105

⁵ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

⁶ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
080204	Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche Taxe professionnelle <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 1 954 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : 2009 - Fin du fait générateur : 2008 - CGI : 1647 C quater</i>	51	-	-
Coût total des dépenses fiscales		51	0	0

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

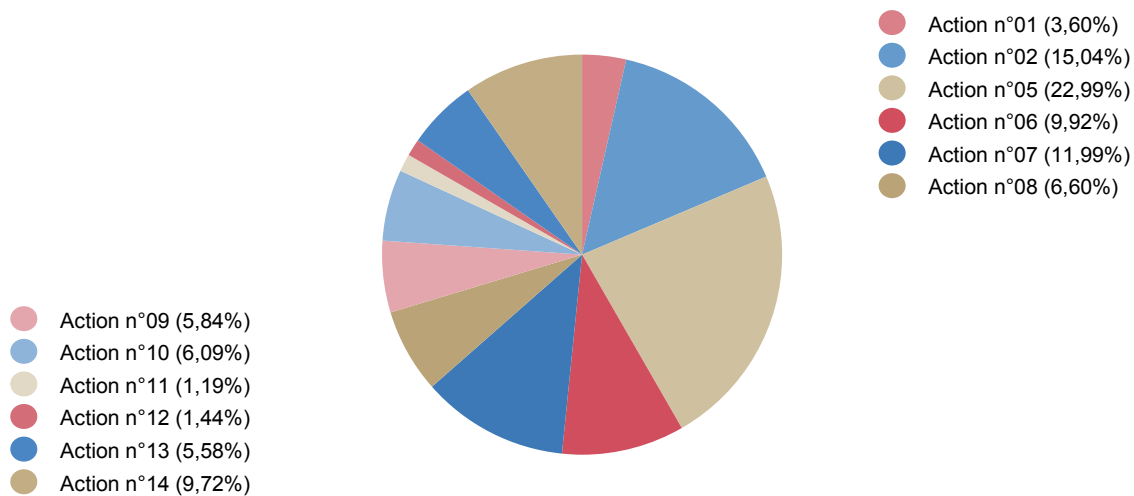
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 100 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2009 - CGI : 44 undecies</i>	2	2	3
Coût total des dépenses fiscales		2	2	3

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et animation	184 724 416	184 724 416
02	Agence nationale de la recherche	771 853 491	771 853 491
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 180 026 251	1 180 026 251
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	509 205 095	509 205 095
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	615 452 846	615 452 846
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	338 714 875	338 714 875
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	299 777 946	299 777 946
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	312 473 710	312 473 710
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	60 892 135	60 892 135
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 143 510	74 143 510
13	Grandes infrastructures de recherche	286 340 000	286 340 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 722 560	498 722 560
Total		5 132 326 835	5 132 326 835

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La **première finalité** du programme est d'œuvrer au pilotage du système français de recherche et d'innovation ; il est à ce titre le support du financement d'un certain nombre de dispositifs ministériels.

Le pilotage du système français de recherche et d'innovation est aujourd'hui confronté aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique ;
- la construction d'un espace européen de la recherche ;
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche ;
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques ;
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui est mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- de proposer, sur la base d'exercices prospectifs, une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter l'évolution de ce système par le cadrage réglementaire de l'activité, le pilotage des opérateurs et la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre sur ce volet par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

La **seconde finalité** du programme est le développement de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvrent l'ensemble des champs du savoir en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde et la circulation croissante des chercheurs exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Sur ce volet, le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (CNRS, CEA civil, INSERM, INRIA, INED), des fondations (Instituts Pasteur Lille, Paris et Institut Curie) et des groupements d'intérêt public (Institut Paul Émile Victor – IPEV, Génopole, Agence nationale de la recherche sur le SIDA – ANRS) dont les ressources proviennent principalement d'une subvention pour charges de service public qui leur est allouée par l'État. Le programme finance également les moyens destinés aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les contributions de la France aux organisations de recherche internationales comme le Centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés.

Le pilotage des opérateurs sur les objectifs stratégiques du programme est assuré dans le cadre des contrats quadriennaux conclus entre l'État et les établissements du programme.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation
- ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Pilotage et animation

3,6 %



Le ministère chargé de la Recherche propose et, en liaison avec les autres ministères intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur », au sein de laquelle il joue donc un rôle de chef de file.

Le pilotage des activités de recherche par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère chargé de la recherche élabore la politique de l'État en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaires à l'activité de recherche et prépare les évolutions législatives du domaine.

Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes.

Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne en liaison avec la direction des relations internationales et de la coopération, et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 172, 187 et 193 au sein de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires, répartit entre eux les moyens qui leur sont alloués annuellement et en contrôle l'utilisation à leur niveau ; elle assure un suivi régulier de leurs activités à travers la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs, elle oriente les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme en cohérence avec la politique nationale définie par le Gouvernement.

Elle définit les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Elle est responsable de la diffusion de l'information et de la culture scientifiques et techniques (ICST).

Les Délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

L'action internationale et européenne

L'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement de partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un « Espace européen de la recherche » (EER) sont des enjeux essentiels qui exigent une politique ambitieuse.

La construction de l'EER est une dimension structurante de l'évolution du dispositif national de recherche. Elle se réalise notamment à travers la mise en œuvre des programmes cadres de l'UE. Le lancement du 7^e PCRD a été l'occasion du renforcement, sous l'égide du ministère, du réseau des points de contact nationaux (PCN) sur les différents programmes prévus, afin notamment de favoriser la participation des équipes françaises.

La politique internationale en matière de recherche et de technologie du ministère se développe selon un axe de coopération géographique et un axe de priorités thématiques qui correspond aux grands enjeux de la recherche mondiale. La coopération géographique vise à créer et renforcer des réseaux d'excellence et s'adresse en particulier à l'ensemble des pays ayant un niveau de recherche comparable (UE, OCDE). L'accent est mis également sur une coopération accrue avec les pays émergents qui seront les grands partenaires de demain (Brésil, Mexique, Afrique du Sud) et avec les pôles d'excellence déjà actifs en Chine et en Inde.

Pour la mise en œuvre de ses missions générales à travers des actions spécifiques, le ministère finance divers dispositifs ciblés décrits ci-après.

Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Dans le cadre de la formation à et par la recherche (axe d'intervention essentiel de la politique scientifique), et parallèlement au dispositif des allocations de recherche (financé sur le programme 150), ou à celui de premier emploi à titre de post-doctorant (financé notamment sur le programme 172) dans des laboratoires, les CIFRE permettent à de jeunes doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise (PME ou grand groupe) qui les recrute en CDD (de trois ans, par dérogation au Code du travail) ou CDI avec l'appui d'un laboratoire public. Autour d'un projet de recherche technologique, les doctorants associent à une formation de haut niveau une expérience de 3 ans dans une entreprise. C'est aussi, pour l'entreprise, l'opportunité de développer ses recherches et d'améliorer sa compétitivité avec l'appui financier de l'Etat et l'accompagnement d'un laboratoire. Dès la mise en place des conventions CIFRE en 1981, leur gestion a été déléguée à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). L'ANRT et le ministère signent chaque année une convention financière dans le cadre d'un contrat-cadre pluriannuel régissant le fonctionnement de leur collaboration. Cette convention annuelle précise les objectifs de l'année en termes de nombre de conventions et d'actions d'animation.

Accueil de chercheurs post-doctorants

Le « plan de recrutement de post-doctorants » lancé en 2003 avait pour objectif l'accueil, dans des laboratoires relevant des EPST, des EPIC ou des universités, et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois en moyenne, de jeunes docteurs de grande qualité, français ou étrangers. Ce dispositif souple, géré directement par les établissements, sans contrainte de calendrier quant à la date de prise d'effet, devait permettre à de jeunes docteurs de réaliser une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau et de se préparer ainsi, sans rupture après la fin de la thèse, à un recrutement ultérieur pérenne dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger. Ce dispositif est progressivement relayé par le développement important des recrutements de post-doctorants sur projets financés par l'ANR.

Information scientifique et technique (IST)

L'administration centrale du ministère chargé de la recherche élabore la politique nationale d'information scientifique et technique et pilote sa mise en œuvre avec les différents acteurs du domaine (organismes de recherche, universités, organisations professionnelles, sociétés savantes, entreprises, autres administrations, etc.).

Une culture scientifique et technique (CST) en réseaux

Le ministère entend développer les réseaux implantés sur le territoire regroupant les musées de science, les muséums, les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) avec les structures de recherche publiques et privées, les universités, les musées, les associations, les collectivités. Différents moyens sont mis en œuvre :

- le recours à des manifestations publiques comme la Fête de la Science, organisée à l'échelle de tout le territoire national, qui mobilise près de 7.000 chercheurs, et touche chaque année près de 7 millions de personnes ;
- l'appui aux actions régionales pour impulser localement une politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de tous les publics. Dans la quasi-totalité des régions, les contrats de projets Etat-Régions (2007-2013) ont pris en compte la CST. Mais le financement intervient même dans les régions où la CST n'est pas inscrite au contrat de projets. Il s'agit, notamment, de contribuer au développement de l'activité des CCSTI pour lesquels a été mise en place une procédure de labellisation ;
- le soutien à des associations nationales de diffusion de la culture scientifique et technique et, au-delà, à des projets de culture scientifique et technique portés par différents acteurs (structures associatives et opérateurs de recherche), en fonction des orientations ministérielles ;
- l'éducation à la science en milieu scolaire : l'action du ministère vise à toucher le public, prioritaire, des jeunes en leur proposant une approche vivante de la science et en leur permettant d'échanger avec les scientifiques dans leur milieu éducatif habituel (écoles, collèges, lycées).

Le soutien à l'innovation se traduit par un ensemble d'activités destinées à favoriser le transfert des résultats de la recherche publique.

L'incubation d'entreprises innovantes liées à la recherche publique

Au total, entre 2000 et 2009 ces incubateurs ont accompagné 2 611 projets d'entreprise ayant abouti à fin 2009 à 1.611 créations d'entreprise.

Fin 2008, 84% des entreprises (soit 1.059 sur les 1 204 créées entre 2000 et 2008) étaient toujours en activité, totalisant environ 5.000 emplois en équivalent temps plein, soit un effectif moyen d'environ 5 emplois par entreprise.

Un audit en 2009 a permis de vérifier l'évolution du fonctionnement des incubateurs et d'établir un panorama de l'incubation en France.

Les incubateurs sont financés à hauteur de 7 M€/an par le ministère chargé de la recherche, soit 35% de leur besoin en financement complété, notamment, par les régions (23%) et l'Union européenne (FSE ou FEDER) qui contribue pour 14,5%.

La valorisation et le transfert de technologie

La mise à disposition des résultats de la recherche (valorisation) constitue une des missions du dispositif public de recherche. Parmi les difficultés de mise en œuvre, les plus importantes se situent au niveau de la maturité des projets et de la professionnalisation des équipes en charge de cette mission.

La professionnalisation des équipes de valorisation exige la maîtrise de compétences très diversifiées et des liens de proximité très forts avec les équipes de recherche. Un dispositif de mutualisation a été initié par appel à projets. Il permet de couvrir la moitié des universités, ainsi qu'un certain nombre d'organismes de recherche et autres établissements d'enseignement supérieur. Ainsi se trouve mis sur pied un ensemble de 14 dispositifs d'une taille critique suffisante pour exécuter une partie importante de ses missions transversales, à proximité des équipes de recherche. Les différentes expérimentations permettent d'identifier les bonnes pratiques à généraliser ensuite sur le territoire national ainsi que d'observer les modalités d'intégration de la fonction de valorisation de la recherche dans le périmètre des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Fort du succès rencontrés par ces dispositifs, démontré par une étude consolidée en novembre 2008, l'Etat a souhaité accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique dans le cadre du programme « Investissements d'avenir », et plus précisément au sein de l'action « valorisation » du programme « Pôles d'excellence » consacré à la création d'un fonds national de valorisation destiné à financer les actions de valorisation de la recherche publique.

La diffusion technologique

Le soutien à l'innovation suppose également que les entreprises, particulièrement les PME, puissent accéder à une technologie plus ou moins éprouvée car ces dernières n'ont pas les moyens humains, financiers ou techniques de l'utiliser. Ainsi, des structures de diffusion technologique peuvent permettre l'accès à des équipements et/ou tester/valider les résultats de la recherche jusqu'à ce qu'ils puissent être exploités par l'entreprise. Pour aider les instances (DRRT, collectivités territoriales,...) qui subventionnent ces structures, le ministère a rénové sa procédure de labellisation des structures de diffusion technologique en créant trois labels, soumis à une révision tous les trois ans: les Centres de ressources technologiques (CRT) pour les structures prestataires, les Cellules de diffusion technologique (CDT) pour les structures d'interface entre les entreprises et les centres de compétences et les Plates-formes technologiques (PFT) pour la mise à disposition des plateaux techniques disponibles dans les lycées technologiques ou professionnels. Les structures reconnues par le ministère peuvent ainsi être financées dans le cadre des contrats de projets État-régions 2007-2013.

ACTION n° 02

Agence nationale de la recherche

15 %



Le financement de la recherche sur projets permet de favoriser l'excellence scientifique, en apportant un soutien particulier aux meilleures équipes et aux projets les plus innovants et les plus ambitieux. Mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science, ce mode de financement s'adapte tant à la recherche fondamentale qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. Ce financement a bénéficié d'une remarquable évolution au cours de ces 10 dernières années au moins pour ce qui concerne la part publique de ces financements, tant au niveau national qu'à celui de l'Union européenne. Un saut quantitatif a été franchi avec la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a bénéficié depuis de moyens significatifs.

L'ANR oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises, en France comme à l'étranger, dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances en cohérence avec les priorités nationales définies en matière de recherche et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats.

Dans ce contexte, son budget d'intervention finance deux grandes catégories d'opérations :

- les appels à projets (AAP) sur des critères d'excellence scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ;
- des actions plus ciblées visant notamment au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement (dans le cadre des pôles de compétitivité par exemple).

Les choix qui conduisent chaque année à la programmation de l'ANR sont fondés à la fois sur une consultation approfondie des communautés scientifiques, conduite en concertation avec les « Alliances » sur leur domaine thématique de compétence, et sur la prise en compte des priorités gouvernementales définies par la SNRI. Le conseil de prospective mis en place début 2008 contribue aussi à la définition du contenu des programmes de l'ANR sur le long terme, en synergie avec les comités sectoriels de l'ANR et les Ateliers de réflexion prospective (ARP).

Avec l'ANR, la France s'est donc donné l'instrument nécessaire pour concentrer ses efforts de recherche sur certains sujets particulièrement cruciaux pour notre avenir, et rattraper le retard qu'elle avait pris en matière de financement de la recherche sur projets. L'ANR est parvenue à trouver très rapidement sa place, non seulement dans notre pays, mais également dans les communautés scientifiques européenne et internationale. Au compte financier 2009, le total consolidé des engagements correspondant aux décisions de financement de projets atteint 3.965,6 M€ (hors ressources affectées) depuis la création de l'Agence.

Le « dispositif Carnot », est une des actions phares mises en place par l'ANR destinées à favoriser les collaborations entre recherche publique et recherche privée. Après les 20 premiers labels Carnot attribués en mars 2006, 13 nouveaux Instituts ont été labellisés en 2007. L'ANR a conduit avec son comité de pilotage en 2009 un premier bilan à mi-parcours de l'ensemble de ces instituts.

Une structure fédérative de ces Instituts a aussi été mise en place en 2009 ; elle mènera, pour leur compte, des actions mutualisées et des actions collectives. En collaboration étroite avec le ministère allemand chargé de la recherche, le premier appel à projets franco-allemand PICF, destiné à promouvoir des liens pérennes entre instituts Carnot et Fraunhofer, a été lancé fin 2008 par l'ANR ; sur les 79 projets proposés, 11 ont été financés au titre de l'édition 2009. En 2010, 39 projets ont été déposés et 8 seront financés à hauteur de 2,7 M€ pour l'ANR et 4,7 M€ pour le BMBF.

Par ailleurs, une partie du montant des aides allouées par l'ANR dans le cadre des procédures d'appel d'offres revient à l'organisme de recherche dans lequel le porteur du projet exerce ses fonctions. Cet abondement, appelé « préciput », constitue un mécanisme de reconnaissance du rôle assuré par les établissements de recherche, dans la mise en place, autour des porteurs de projets sélectionnés par l'ANR, d'un environnement de travail leur permettant d'être performants. Le pourcentage du préciput a été porté à titre expérimental de 5% en 2007 et à 11% depuis 2008 ; il est désormais alloué à l'établissement « hébergeur » des équipes soutenues. La « Charte du préciput » de l'ANR prévoit que les établissements bénéficiaires devront rendre compte de l'utilisation de ces crédits.

A l'occasion d'une réunion interministérielle en date du 4 juin 2009, le cabinet du Premier ministre a donné son accord :

- à la focalisation des activités de l'ANR sur sa mission d'agence de financement sur projets de la recherche et par là même à l'implication notable des « Alliances » dans le processus de programmation de l'ANR ;
- à l'augmentation, à hauteur de 50% du montant total du financement des appels à projets, de la part consacrée aux programmes non thématiques, qui a pris effet pour la programmation 2010 de l'Agence ;
- à une augmentation de 5% du préciput au profit des laboratoires pour les établissements aptes à mettre en place une comptabilité analytique qui prendra effet en 2011, basée sur le réalisé des financements 2010.

ACTION n° 05

Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

23 %



Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements à l'échelon mondial sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique, avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi un facteur essentiel du développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé et de leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier.

Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les Instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherches en génomique ou sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS). Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP...). Il s'agit des programmes « technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies » et « radiobiologie-toxicologie nucléaire ». Cette action inclut enfin les contributions de la France aux organisations scientifiques internationales du domaine : Centre européen de biologie moléculaire (CEBM), Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM), Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Le recours aux Très Grandes Infrastructures de Recherche et à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux est appelé à se développer.

ACTION n° 06

Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

9,9 %



Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se réalise en synergie avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA, et le CEA ; le plus souvent, les recherches sont menées en partenariat avec les universités ou l'industrie. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieurs, en particulier celles de l'Institut Telecom.

Il faut souligner la création récente de l'Alliance « ALLISTENE » (Sciences et Technologies du Numérique), qui devra favoriser la convergence programmatique des grands opérateurs, et la création également récente de l'Institut National des Mathématiques et de leurs Interactions au CNRS, qui favorisera la cohérence du partenariat CNRS-Universités dans cette discipline d'excellence.

Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, les recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, et, enfin, les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines. Toutes ces thématiques ont vocation à améliorer l'efficacité du système de recherche et d'enseignement supérieur en développant une approche « e-science » qui tire le plus grand profit des progrès des technologies de la communication.

Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA-LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 07

Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

12 %



Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se réalise en liaison avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application

dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée.

L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieurs.

Cette action privilégie le développement des partenariats avec le milieu industriel, dans un souci d'innovation et de valorisation de résultats de la recherche.

ACTION n° 08**Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies**

6,6 %



Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies du CNRS et du CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action. Le collisionneur d'Hadrons LHC (Large Hadron Collider) qui est entré en exploitation au CERN à la fin de l'année 2009, produit des collisions de particules à un niveau d'énergie inégalé. Spiral2, qui est un upgrade majeur du GANIL, est en cours de réalisation à Caen. Le réacteur Jules Horowitz, en cours de construction à Cadarache, permettra l'étude des matériaux soumis à de fortes irradiations ainsi que la production de radio-éléments indispensables à l'imagerie médicale et la radiothérapie. A l'horizon 2020, l'Europe doit se doter d'une source de spallation pour la production de neutrons, qui sera construite en Suède. Cette source (ESS) sera deux fois plus puissante que la source américaine (SNS).

L'action porte en outre, via le CEA, la contribution de l'Etat au projet ITER de réacteur expérimental à fusion nucléaire, en phase de développement.

En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire et le comportement des matériaux irradiés, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.

ACTION n° 09**Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

5,8 %



Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte.

Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre », du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre.

En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs et de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS (avec en son sein l'Institut national des sciences de l'Univers - INSU) et l'Institut polaire Paul-Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur le

continent Antarctique et l'Océan arctique. Le CEA est également bénéficiaire de cette action de par ses recherches fondamentales sur l'énergie relatives au climat et à l'astrophysique.

Cette action inclut également les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie, principalement liés à l'instrumentation comme l'Observatoire européen austral (European Southern Observatory - ESO). Elle a largement recours aux Très Grandes Infrastructures de Recherche pour toutes les observations : Astronomie, Astrophysique, Océanographie, Ecologie et Biodiversité. La TGIR « Flotte océanographique » est en cours de réorganisation.

ACTION n° 10**Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société****6,1 %**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création de Maisons des sciences de l'Homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale.

Le progrès de la connaissance repose tout autant sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés que sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

La création récente de l'Alliance « Sciences de l'Homme et de la Société » devra contribuer à la structuration d'un véritable partenariat entre les universités et les organismes de recherche.

ACTION n° 11**Recherches interdisciplinaires et transversales****1,2 %**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres.

Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes. On observe aujourd'hui que la réponse aux grands défis sociétaux s'accompagne nécessairement par une capacité à décloisonner les champs disciplinaires. Cela est tout particulièrement vrai pour les sciences de la vie, l'environnement et l'ingénierie. Dans les domaines de l'énergie et du nucléaire, cette action comprend notamment les moyens du CEA consacrés à l'enseignement et à la formation via l'INSTN (Institut national des sciences et techniques nucléaires) et à la diffusion de la culture scientifique et technique. Elle fait également l'objet d'une attention particulière dans le contrat d'objectifs du CNRS, signé à l'automne 2009 ; une part significative des moyens distribués par les Instituts du CNRS devra être orientée vers des actions pluridisciplinaires.

ACTION n° 12**Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies**

1,4 %



L'information scientifique et technique (IST) vise à assurer une meilleure diffusion des travaux de recherche effectués au sein des établissements et à constituer des outils efficaces de valorisation et de transfert des connaissances pour l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle s'attache à développer l'utilisation de l'espace électronique par la communauté scientifique, notamment à travers RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche), compte tenu des avantages qu'il présente en termes de réactivité et de performance technique et de son ouverture au service de toutes les communautés scientifiques, en complémentarité avec ses homologues européens (réseau GEANT).

Cette action comprend les moyens d'IST des quatre EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INED) du programme.

ACTION n° 13**Grandes infrastructures de recherche**

5,6 %



Les liens entre la science et la technologie tendent à se renforcer dans la recherche contemporaine. Il n'existe plus une seule discipline qui n'ait pas besoin d'un appareillage ou d'un mode de traitement des données performant pour pouvoir développer ses expériences et produire des connaissances nouvelles. L'objet de l'action vise les instruments dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales. Le conseil de modernisation des politiques publiques qui s'est tenu en juin 2010 a demandé qu'une tarification à l'usage des TGIR soit mise en place.

Ces instruments se situent à la pointe du développement scientifique et technologique et sont porteurs d'innovations qui se diffusent ensuite vers d'autres secteurs. Du fait de leur coût et de leur taille, ils sont le plus souvent partagés au niveau national, voire international. Leur conception et leur développement se déroulent sur une longue période et nécessitent une programmation rigoureuse reposant sur une participation de l'Etat et de partenaires internationaux. L'analyse de la matière condensée s'effectue, par exemple, au moyen de la source de neutrons européenne de l'ILL (Institut Laue-Langevin), avec une participation française de 34%, ainsi que par les machines de rayonnement synchrotron : le synchrotron SOLEIL à Saclay et la source européenne ESRF (European synchrotron radiation facility ; participation de la France : 27,5%) à Grenoble. Dans le domaine du calcul intensif, la société civile GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) met en œuvre une stratégie nationale d'investissements en moyens informatiques lourds, en même temps qu'elle porte la participation française dans un projet européen (PRACE) qui vise à maintenir l'Europe en tête des performances au niveau mondial, en compétition directe avec les USA, le Japon et la Chine.

Cette action regroupe bon nombre des infrastructures de recherche nationales et des participations françaises dans les actions internationales. Cet ensemble d'infrastructures a fait l'objet d'une feuille de route, publiée en décembre 2008. La mise à jour de cette feuille de route est en cours, à la lueur de la Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation.

ACTION n° 14**Moyens généraux et d'appui à la recherche**

9,7 %



Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La présence de la science française au meilleur niveau international se manifeste principalement par sa capacité à publier dans les journaux internationaux les plus visibles pour les domaines couverts par les opérateurs du programme.

Deux indicateurs bibliométriques (1.1 et 1.2) mesurent la place prise par la science française. Le premier (1.1) est un indicateur essentiellement quantitatif : il mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme dans le monde, en Europe (UE 27), et à compter du PAP 2011 dans l'espace France, Allemagne et Royaume-Uni, pays comparables à la France en termes de dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et de dynamique de recherche. Des cibles très volontaristes ont été initialement fixées au PAP 2006 pour cet indicateur : en réalité, le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil...). Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs des grands pays de tradition scientifique (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni...) – pays dont la part de publications est, comme celle de la France, en baisse depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, c'est également l'évolution de la place relative de la France par rapport à ces grandes nations scientifiques qui permettra de mesurer le niveau de performance des opérateurs du programme.

Le second indicateur bibliométrique (1.2) est qualitatif : il mesure l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs. Les Etats-Unis, qui restent une hyperpuissance scientifique, ont un impact à deux ans de 1,47 (2006) c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne internationale de référence, qui est de 1. En 2006 toujours, l'indice d'impact à deux ans de l'Union européenne est de 1,01, celui de la France est de 0,92, celui de l'Allemagne de 1,07. La cible 2010 fixée initialement au PAP 2006 pour le programme était ambitieuse, sachant par exemple que l'indice d'impact de la Chine, encore modeste en 2006 (0,55), a augmenté de 26% entre 2001 et 2006.

Les deux indicateurs bibliométriques sont complétés par un indicateur d'efficacité (1.3) qui, à travers l'évolution d'un indice, corrèle le financement mobilisé et la production scientifique induite. L'efficacité que mesure cet indicateur est qualitative : il s'agit d'apprécier comment évolue le « prix de revient » d'une publication « à bonne visibilité internationale », mais ce, dans un environnement mondial où on observe à la fois une croissance générale des dépenses publiques de recherche et une évolution généralement défavorable des parts nationales de publications des acteurs traditionnels du fait de l'émergence de nouveaux acteurs majeurs au niveau mondial.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,23	2,21	2,7	2,20	2,20	≥ 2,30
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	6,77	6,78	7,5	6,65	6,65	≥ 6,60
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	13,5	13,7		13,9	14,1	≥ 14,3

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne) ou de l'espace « France-Allemagne-Royaume-Uni ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, il est d'usage en bibliométrie que l'indicateur soit calculé en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte, ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf. infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	1,20	n.d.	1,14	1,26	1,25	≥ 1,35

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans une base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour

déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Disponibilité : il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production). D'une manière générale la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, **par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.**

INDICATEUR 1.3 : Efficience de la production scientifique : indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice du coût moyen d'une publication à bonne visibilité internationale	indice	108	92	107 *	91	90	≥ 88

Précisions méthodologiques

Le mode de calcul de cet indicateur a été modifié : les données sont maintenant retraitées en base 100 référence 2007. Les valeurs depuis 2008 sont retraitées sur ce mode.

(*Pour une meilleure lecture du tableau, la prévision 2010 du PAP2010 a été recalculée selon cette méthode. Pour rappel, avec l'ancienne méthode, la valeur PAP 2010 s'élevait à 331 000 €.)

Par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2. Afin de permettre un premier renseignement de l'indicateur le nombre de citations a été rapporté aux données budgétaires n+3 (citations 2004 rapportées aux données budgétaires 2007, citations 2005 aux données budgétaires 2008, citations 2006 aux données budgétaires 2009).

Mode de calcul : pour le calcul de la valeur annuelle, on divise la somme des crédits de SCSP et des crédits ANR reçus par les opérateurs du programme pour l'année considérée par le nombre de publications de ces opérateurs parmi les 30% de publications les plus citées à deux ans au niveau mondial. Les variations annuelles non significatives du numérateur et du dénominateur, ainsi que le délai entre l'exécution d'un travail de recherche et la publication qui le décrit (c'est à dire les variations du délai liant numérateur et dénominateur) impliquent l'utilisation d'une moyenne triennale glissante. Le résultat est alors rapporté au montant 2007, servant de base.

Source des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, décompte de publications OST, budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : l'observation est limitée aux opérateurs principaux du programme qui sont producteurs de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INED, CEA civil).

Bien qu'on puisse considérer que la totalité des dépenses de ces opérateurs contribuent à leurs publications, s'agissant d'un indicateur d'efficience du point de vue du contribuable, il est logique de borner le périmètre des crédits pris en compte aux financements publics mobilisés globalement aux fins de production de connaissances : d'une part la subvention annuelle globale des opérateurs, d'autre part les financements de projets de recherche via l'ANR. D'autre part, les crédits retenus sont les crédits reçus dans l'année considérée et non les crédits dépensés, sachant que les crédits non consommés et reportés sont globalement stables d'une année sur l'autre. Pour l'interprétation de l'indicateur, il importe de rappeler que de toute façon les publications d'une année donnée résultent de recherches financées sur les 2 ou 3 années précédentes.

La montée en charge des financements ANR depuis 2005 induit un biais structurel qui entraîne une détérioration initiale : une croissance mécanique sera observable jusqu'en 2008, année où seront cumulées les tranches successives

OBJECTIF n° 2 : Accroître le dynamisme des équipes de recherche

Accroître le dynamisme des équipes de recherche est un objectif essentiel dans un univers où la compétition internationale est un facteur déterminant de la qualité de la production scientifique, et où la recherche conduite par les laboratoires publics doit faire montre d'une réactivité accrue par rapport aux priorités de la stratégie nationale. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme des laboratoires des organismes de recherche : il s'agit du rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent (indicateur 2.1), qui fournit une indication significative du rôle moteur que joue désormais le mécanisme des appels à projets dans l'évolution des recherches.

Etape majeure de la réforme de l'architecture du système français de recherche et d'innovation, la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) vise à augmenter la lisibilité de la politique scientifique française, façonner un environnement favorable à la créativité et l'innovation, mobiliser le potentiel humain, considérer l'espace européen de la recherche comme le cadre naturel d'action. Elle entend fournir à tous un outil stratégique pour orienter leurs choix et leurs pratiques face aux grands enjeux sociétaux et économiques.

La stratégie nationale de recherche et d'innovation fixe un cadre de référence des priorités de recherche pour les quatre prochaines années. Deux nouveaux indicateurs entendent mesurer son impact, d'une part en termes de bibliographie (indicateur 2.2) et d'autre part, dans l'orientation même des projets de recherche (indicateur 2.3) retenus au titre du programme blanc (non thématique, dédié aux projets évalués sur les seuls critères d'originalité et d'excellence) de l'Agence nationale de la recherche.

INDICATEUR 2.1 : Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Financement de l'ANR (A)	M€	210	240,04	n.s.	244,006	n.s.	n.s.
Financement européen du PCRD (B)	M€	106,4	97,95	n.s.	110,934	n.s.	n.s.
Dotations de base de fonctionnement des laboratoires sur SCSP (C)	M€	287,8	317,56	n.s.	348,05	n.s.	n.s.
Rémunérations des personnels de recherche financées en tout ou partie sur SCSP (D)	M€	2 486,8	2 619,924	n.s.	2 670,84	n.s.	n.s.
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires hors rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/C	%	109,9	106,43	115	101,98	103	≥ 110
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires y compris rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/(C+D)	%	11,4	11,51	11	11,76	11,8	≥ 12

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'indicateur présente deux évaluations du rapport entre le « financement sur projets » au numérateur et le « financement récurrent » au dénominateur, ratio à ne pas confondre avec la part du financement sur projet dans le financement total des laboratoires. Au numérateur sont additionnées les tranches annuelles de crédits de paiement versés à l'établissement par l'ANR (hors préciput, et hors, le cas échéant, frais de gestion des structures supports et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes) ou par l'UE dans le cadre du PCRD.

Deux dénominateurs sont envisagés. Le premier est limité au périmètre des dotations de fonctionnement des laboratoires, dites de base, financées sur subvention pour charge de service public (SCSP, agrégat 1 du cadre budgétaire des EPST) hors crédits de programmation interne des opérateurs, hors crédits destinés aux équipements exceptionnels, hors dotations à répartir et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes partenaires. Le second reprend les chiffres précédents majorés des crédits de personnel des laboratoires (titulaires et non titulaires) financés en tout ou partie sur SCSP (retraités des hausses de cotisation aux pensions civiles).

Source des données : comptes financiers et budgets des EPST des programmes 172 et 187.

Observations méthodologiques : cet indicateur a été construit en lien avec l'objectif politique du développement de la recherche sur projets porté notamment par la loi de programme de 2006 qui crée l'ANR. Cet objectif concerne au premier chef les EPST dont la subvention récurrente a vocation à couvrir l'ensemble des besoins de leur activité. Ce n'est pas le cas des EPIC dont la dotation annuelle ne couvre que partiellement ces besoins et qui doivent donc structurellement pour équilibrer leurs budgets, obtenir des financements complémentaires sur ressources propres.

Aussi a-t-on opté pour un champ d'observation circonscrit aux EPST des deux programmes 172 et 187. Les unités de recherche de ces établissements se voient allouer chaque année en début d'exercice un volume de crédits de fonctionnement et d'équipement prélevés sur la SCSP de l'organisme et destinés à couvrir les besoins courants de leur activité de recherche : c'est cette enveloppe qui constitue ce qu'on appelle communément la « dotation de base » ou le « financement récurrent » des laboratoires. Elle est identifiable dans le budget primitif des EPST comme indiqué ci-dessus dans les modalités de calcul de l'indicateur.

Ce « financement récurrent » est susceptible d'être complété par un financement sur projets de l'ANR et du PCRD.

Le premier ratio tend donc à mesurer les équilibres entre dotation récurrente et financement sur projet du point de vue des laboratoires, qui ne gèrent pas directement les dépenses de personnel sur subvention et ne peuvent arbitrer directement entre dépense de personnel et dépense de fonctionnement sur ces crédits. Le second ratio mesure cet équilibre du point de vue de l'opérateur qui maîtrise l'ensemble de ses dépenses de personnel. A cet égard, il faut noter que le second ratio est susceptible de varier de manière non significative en fonction des évolutions exogènes de ces rémunérations liées notamment à celles de la fonction publique en général

NB : par construction, la donnée du numérateur étant peu volatile, l'indicateur est très élastique aux variations des financements en provenance de bailleurs de fonds externes (UE, ANR). On doit souligner à cet égard que le financement sur projets via l'ANR atteint un palier en 2008 et que le financement UE baisse en 2007, année de transition entre 6ème et 7ème PCRD. On peut donc considérer que l'année 2008 est une bonne référence pour l'indicateur.

INDICATEUR 2.2 : Part des publications des opérateurs de la mission relevant des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Thématique "Alimentation-santé-bien-être"	%	45,4	45,4		45	45	45
Thématique "Urgence environnementale"	%	33,5	33,6		34	34	35
Thématique "Sciences de l'information et de la communication y compris nanotechnologies"	%	46,2	46,2		47	48	50

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : la part des publications des opérateurs de la mission dans un domaine se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs de la mission dans le domaine considéré » par le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs de la mission tous domaines confondus ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, à partir du RAP 2010, les indicateurs seront fournis sous forme de moyenne triennale glissante : la réalisation 2010 sera la moyenne des réalisations 2008, 2009 et 2010.

Chaque thématique prioritaire est définie par un ensemble de sous-disciplines, sélectionnées en considérant les journaux qu'elles regroupent ; un certain nombre de sous-disciplines sont communes à plusieurs priorités.

Source des données : Thomson Reuters, sélection des sous-disciplines MESR, indicateurs OST

INDICATEUR 2.3 : Part des thématiques prioritaires définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) dans le programme blanc de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Thématique "Alimentation-santé-bien-être"	%	21,4	22,8		23,3	24	25
Thématique "Urgence environnementale"	%	17,3	17,2		18,6	20	22
Thématique "Sciences de l'information et de la communication y compris nanotechnologies"	%	10,1	13,2		13	14	16

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de projets relevant des thématiques SNRI / nombre de projets global du programme blanc de l'ANR

Source des données : ANR

OBJECTIF n° 3 : Améliorer la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises

Les organismes de recherche du programme construisent un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. La culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation.

L'indicateur 3.1 mesure le développement de cette culture de la valorisation chez les opérateurs du programme : il permet une appréciation qualitative de la pertinence des brevets déposés en fonction des redevances qu'ils génèrent. Il faut souligner que la valeur de cet indicateur subira à partir de 2011 une baisse sensible liée à la fin de validité de droit de brevets qui assuraient la majorité de revenus de licences du CNRS ces dernières années (Taxotère). De nouveaux brevets à très fort potentiel sont déjà identifiés dans le domaine médical notamment, et devraient pouvoir compenser cet effet autour de 2015, ceci dépendant de la mise sur le marché des produits correspondants. L'indicateur 3.2 complète cette approche mesurant financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises.

Les entreprises de leur côté sont incitées symétriquement à se mobiliser dans le développement de l'innovation. Le principal instrument d'incitation à la recherche en entreprise est le crédit d'impôt recherche, dépense fiscale rattachée au programme 172 : son effet de levier financier est mesuré par l'indicateur 3.3.

INDICATEUR 3.1 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle	M€	70,765	76,148		66,516	42	n.s
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	1,52	1,50	1,60	1,33	0,90	≥ 0,80

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Pour le 2^e sous indicateur, le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de redevances sur titre de propriété intellectuelle (1^{er} sous indicateur) par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : La variation du sous-indicateur « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle » peut résulter non seulement de la variation de la recette de propriété intellectuelle (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

L'ensemble des formes de propriété intellectuelle est ici pris en compte en termes de ressources des opérateurs. Il faut cependant noter les difficultés liées à l'identification de ces ressources liées à la propriété intellectuelle, certaines conventions entre opérateurs et entreprises globalisant différents types de revenus, et handicapant par là-même l'affectation comptable.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité de la stratégie d'ensemble des opérateurs en matière de valorisation, même s'il ne saurait être exhaustif. En effet, la valorisation de la propriété intellectuelle peut dans certains cas être incluse dans des accords « croisés » de partenariat, ne laissant pas apparaître de trace comptable systématique de l'exploitation par la sphère économique des résultats issus de la recherche publique.

Limites et biais connus : à partir de 2011, la fin de validité de droit de brevets liés au Taxotère (CNRS) entraîne une baisse notable de cet indicateur.

INDICATEUR 3.2 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Montant des contrats de recherche passés avec des entreprises	M€	155,835	159,046		156,133	165	n.s.
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	3,35	3,14	3,5	3,11	3,30	≥ 3,80

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budget des opérateurs.

Observations méthodologiques : La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance du tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien recherche entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

INDICATEUR 3.3 : Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Dépense de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche	ratio	données disponibles fin octobre 2010	n.d.	1 (*)	1 (*)	1 (*)	> 1

Précisions méthodologiques

(*) Du fait de l'ampleur de la réforme 2008, les ratios d'impact pour 2009 et 2010 ne peuvent pas encore être prévus. Pour 2010, à ce stade, il s'agit davantage d'un objectif que d'une véritable prévision.

Mode de calcul : ratio d'impact à court terme « Dépense de R&D supplémentaire / CIR perçu par les entreprises ».

Sources des données : Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGR), Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES), Banque de France.

Observations méthodologiques : cet indicateur est un ratio d'impact de la mesure et pas un indicateur de gestion ou de suivi. Il est obtenu à partir d'études économétriques qui estiment l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D correspondant aux activités de R&D des entreprises.

L'estimation économétrique utilise des données individuelles d'entreprises qui proviennent des déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) et d'enquêtes statistiques officielles. Il vise à évaluer l'impact du CIR sur les dépenses de R&D des entreprises.

Une étude est en cours avec les dernières données disponibles (jusqu'à l'impact pour 2008) et les résultats seront disponibles fin octobre 2010.

Limites et biais connus : l'indicateur résulte d'une étude économétrique qui a pour objectif d'éliminer les biais dans la mesure de l'impact du CIR et s'accompagne de différents tests de robustesse. Cette méthodologie s'appuie sur des données statistiques qui ne sont disponibles en général qu'en année $n + 2$ et $n + 3$ pour les données sur les comptes des entreprises. L'avantage de cet indicateur est qu'il résulte d'une évaluation d'impact sur son objectif. Sa limite principale est la complexité du calcul, puisqu'il résulte d'une étude économétrique et utilise des données de $n - 2$ à $n - 3$.

Modalités d'interprétation : un indicateur supérieur à 0 indique que 1€ de CIR se traduit par un accroissement des dépenses de R&D : les entreprises utilisent l'euro reçu pour faire des dépenses de R&D, il n'y a pas d'effet d'aubaine, mais un effet d'addition. Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà de l'euro de CIR perçu ; il y a alors un effet multiplicateur.

Un ratio au dessus de 1 à l'horizon 2013 est une cible ambitieuse dans un contexte de forte montée en puissance du dispositif.

OBJECTIF n° 4 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

L'Espace européen de la recherche (EER), conçu au sens large, regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche, mais n'est pas actuellement doté de mécanismes et/ou d'instances de décisions appropriés. Leur absence pénalise de fait les efforts menés pour lutter contre la fragmentation, une caractéristique encore importante de la recherche européenne, et contre le manque de cohérence des politiques et programmes nationaux au service d'un projet commun décidé collectivement. A l'issue du débat lancé par la Commission européenne dans son « livre vert » de 2007 sur la relance de l'EER, le Conseil compétitivité a adopté dans ses conclusions de mai 2008 le processus désormais connu sous le nom de « processus de Ljubljana », qui vise à doter l'Europe d'une vision commune de l'EER à long terme.

Le processus de programmation conjointe, initié sous présidence française, produit aujourd'hui ses premiers résultats et constitue l'une des actions les plus prometteuses pour réduire la fragmentation dont souffre le système de recherche européen. Une première initiative pilote a été officiellement lancée en décembre 2009 sur le thème des maladies neurodégénératives et en particulier Alzheimer, sous l'impulsion de la France. Il s'agit, par une collaboration entre les acteurs nationaux responsables de la programmation de la recherche, d'élaborer un agenda stratégique de recherche partagé, dont la réalisation conjointe et coordonnée dans les différents Etats membres permettra de réunir les masses critiques de moyens pour répondre aux défis de société auxquels l'Europe est confrontée. Une nouvelle vague de trois initiatives est en cours d'examen par le Conseil sur les thèmes suivants :

- agriculture, sécurité alimentaire et changement climatique (également coordonné par la France) ;
- un régime alimentaire sain pour une vie saine ;
- patrimoine, culture, changement climatique et sécurité.

Six thèmes supplémentaires ont été identifiés par le Groupe de Haut Niveau pour la Programmation Conjointe (GPC) en vue d'un lancement ultérieur.

En parallèle, une évaluation à mi-parcours du 7^{ème} PCRD est attendue pour l'automne 2010. Elle marquera le lancement de la réflexion sur le prochain programme. La simplification administrative en est déjà un des enjeux majeurs qui a donné lieu à de premiers échanges entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen. La France a joué un rôle précurseur dans ce débat et a présenté, dès le début de l'année 2010, une contribution contenant cinquante propositions pour améliorer la gestion d'un programme dont les acteurs français risquent de se désengager au profit des instruments nationaux.

Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de l'engagement des laboratoires français dans la construction de l'EER. Les deux premiers concernent les seuls opérateurs du programme. La participation aux projets sélectionnés par le programme-cadre européen pour la recherche et le développement (indicateur 4.1.1) traduit simplement l'existence de collaborations européennes pour la réalisation de projets de recherche de qualité et l'intérêt des équipes à candidater à ces appels d'offre. Mais la coordination de ces projets sélectionnés (indicateur 4.1.2) marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet. Quant aux publications écrites en collaboration (indicateur 4.2), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité. Le troisième indicateur élargit l'observation au-delà des opérateurs du programme à l'ensemble des équipes françaises : la part de financement du PCRD attribuée à des équipes françaises mesure de façon synthétique et intégratrice la position de la France dans les programmes européens par comparaison avec les autres pays membres.

INDICATEUR 4.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	3,45 (7ème PCRD)	2,94	3,5	2,95	2,96	≥ 3
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	5,82 (7ème PCRD)	5,38	5,9	5,38	5,39	≥ 5

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie, People et Ideas. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs. La valeur cible sera revue en conséquence ultérieurement lorsque les données du 7^{ème} PCRD seront stabilisées.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur est calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte. Le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie, People et Ideas dans un souci d'exhaustivité et de transparence.

INDICATEUR 4.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme	%	28	27,8	30	27,8	27,9	≥ 30

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 27/nombre de publications des opérateurs. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. La valeur fixée pour la cible 2013 en tient compte.

Source des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Précisions méthodologiques : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

INDICATEUR 4.3 : Part du PCRD attribuée à des équipes françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part de financement du PCRD attribuée à l'ensemble des équipes françaises	%	13,1 (7ème PCRD - valeur provisoire)	12,3	14,5	14,5	14,7	≥ 15

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : on observe ici le montant total de financement communautaire reçu par les équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. La part de financement pour la France est calculée en divisant le financement reçu par toutes les équipes françaises (et pas seulement celles qui sont affiliées aux opérateurs du programme) par le montant total de financement reçu par tous les pays participant à ces projets. Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début du programme cadre (CE et Euratom), de façon à éviter le risque de fluctuations peu significatives qui pourraient apparaître sur la somme des contrats d'une seule année. Le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST

Observations méthodologiques : jusqu'en 2007 l'indicateur est calculé sur les contrats du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008, l'indicateur est calculé sur les projets retenus du 7ème programme cadre (2007-2013), dont la durée vient d'être portée à 7 ans (contre 4 ans pour les précédents programmes). L'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un délai de dix huit mois compte tenu, d'une part, du temps qui s'écoule entre le lancement des premiers appels à propositions par la Commission (Décembre 2006) et la passation des premiers contrats (4ème trimestre 2007) et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif.

Limites et biais connus : il se confirme qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux ont mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs.

Aussi, est-il probable que la valeur cible 2010 proposée dans un contexte qui, en 2006, ignorait cette évolution ne sera pas atteinte. Le maintien de l'indicateur à son niveau du 6^{ème} PCRD nécessitera déjà un effort significatif de la part des acteurs français, traduisant ainsi leur bonne performance face à une compétition accrue. L'introduction dans le périmètre des actions prises en compte des actions Marie Curie doit être prise en compte dans l'interprétation des données.

OBJECTIF n° 5 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise

L'accroissement de la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur vise à intensifier la diffusion des questions et des résultats de la recherche, dont l'université au niveau des formations doctorales est un des lieux majeurs.

L'accroissement de la mobilité des chercheurs vers l'entreprise vise à intensifier le transfert des connaissances et des compétences acquises dans les laboratoires publics vers la sphère économique. Ce transfert multiforme peut être approché sous divers angles (cf. objectif 3). L'approche par la mobilité des personnes proposée se heurte à une difficulté de mesure. L'instrument adéquat serait une enquête auprès de toutes les entreprises sur les recrutements de personnes en provenance des établissements publics de recherche, enquête qui n'est plus réalisée et à laquelle il n'est pas envisageable de substituer une enquête sur les flux sortants vers l'entreprise de tous les établissements publics ayant une mission de recherche. La mesure retenue par défaut pour documenter l'indicateur est donc partielle.

INDICATEUR 5.1 : Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année	Nombre	77	76		80	80	≥ 81

Précisions méthodologiques

Le mode de calcul de cet indicateur a été modifié : sont maintenant dénombrées toutes les positions recensées par la commission de déontologie. Les valeurs depuis 2008 sont retraitées sur ce mode.

Mode de calcul : nombre d'agents en délégation, détachement, mise à disposition, **concours scientifiques et participations** en capital autorisés à participer à une création d'entreprise après avis de la commission de déontologie de la loi innovation, en application des articles L. 413-1 et suivants du code de la recherche.

Source des données : rapport d'activité de la commission de déontologie.

Observations méthodologiques : la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche a créé différents dispositifs permettant à un personnel du service public de la recherche, après avis de la commission de déontologie, de collaborer avec des entreprises privées, soit en participant à la création d'une entreprise destinée à valoriser les travaux de recherche qu'il a réalisés dans l'exercice de ses fonctions, soit en lui apportant un concours scientifique (consultance de longue durée).

Les données de la commission de déontologie utilisées pour l'indicateur ne concernent que le premier cas, c'est-à-dire les avis émis afin de permettre à un chercheur de participer à la création d'une entreprise mais ne reflètent que très partiellement la réalité des passerelles ouvertes aux chercheurs publics vers l'entreprise.

OBJECTIF n° 6 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. 5^e puissance scientifique mondiale, située au cœur de réseaux européens dont elle est étroitement partie prenante, la France dispose d'atouts incontestables en termes de rayonnement scientifique et technologique international. Le défi « Positionnement international de la recherche française » de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) 2009-2012 a pour enjeu central la meilleure insertion possible de notre pays dans la nouvelle division mondiale de l'économie de la connaissance. La création récente du Département des Affaires européennes et internationales au sein de la DGRI a vocation à affiner la stratégie française dans le monde en matière de recherche et d'innovation en lien avec l'engagement de la France au sein de l'Espace européen de la recherche (EER). Cette stratégie se décline autour des orientations suivantes :

- accroître l'influence de la France dans les arènes mondiales où se définissent les agendas de recherche et les régulations relatives aux défis globaux et aux biens publics mondiaux ;
- mobiliser les scientifiques pour la recherche en partenariat au service du développement ;
- intensifier les échanges et les coopérations avec, notamment, les Etats-Unis, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, le Brésil et la Russie ;
- favoriser la circulation internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
- déployer la politique d'innovation en soutien aux stratégies des entreprises françaises à l'international et être un acteur moteur du marché international des technologies ;
- rendre lisible et coordonnée la politique internationale de recherche et d'innovation ;

- promouvoir l'EER comme cadre de déploiement, à l'international, de la politique de recherche et d'innovation ;
- valoriser les enjeux liés aux départements et territoires d'outre-mer en termes de recherche et d'innovation.

L'un des enjeux nationaux est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers pour offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaire ou définitive au sein de notre dispositif de recherche. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour évaluer l'évolution de l'attractivité de la recherche française.

INDICATEUR 6.1 : Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	20	21 (valeur provisoire)	20	20	21	≥ 22

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année / nombre total des recrutements de l'année.

Source des données : EPST.

Observations méthodologiques : antérieurement au PAP 2009, le calcul était fait sur le stock. Le nouveau mode de calcul opère sur le flux, avec un résultat plus significatif des évolutions. Le périmètre actuel de l'indicateur est limité aux recrutements des chercheurs en EPST.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée, seule observable, n'est pas entièrement satisfaisant : il inclut un chercheur étranger ayant fait sa thèse en France ; il exclut un français ayant fait sa thèse à l'étranger ou ayant fait sa thèse en France et un post-doc à l'étranger.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Pilotage et animation		184 724 416	184 724 416		184 724 416	184 724 416
02 Agence nationale de la recherche		771 853 491	771 853 491		771 853 491	771 853 491
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 180 026 251	1 180 026 251		1 180 026 251	1 180 026 251
06 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		509 205 095	509 205 095		509 205 095	509 205 095
07 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		615 452 846	615 452 846		615 452 846	615 452 846
08 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		338 714 875	338 714 875		338 714 875	338 714 875
09 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		299 777 946	299 777 946		299 777 946	299 777 946
10 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		312 473 710	312 473 710		312 473 710	312 473 710
11 Recherches interdisciplinaires et transversales		60 892 135	60 892 135		60 892 135	60 892 135
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		74 143 510	74 143 510		74 143 510	74 143 510
13 Grandes infrastructures de recherche		286 340 000	286 340 000		286 340 000	286 340 000
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche		498 722 560	498 722 560		498 722 560	498 722 560
Total		5 132 326 835	5 132 326 835		5 132 326 835	5 132 326 835

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engage- ments à couvrir après 2011
01 Pilotage et animation	552 794 000	256 320 581	254 796 395	59 957 000	59 957 000	1 524 186
Total	552 794 000	256 320 581	254 796 395	59 957 000	59 957 000	1 524 186

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
59 957 000	1 524 186

Les contrats de projets Etat région (CPER) signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007 détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir sur sept ans. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). La partie consacrée à la recherche et à l'innovation et qui relève directement de la Direction générale pour la recherche et l'innovation ou des organismes placés sous sa tutelle, représente 22% de l'ensemble, soit un montant de 638,900 M€.

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux régions ont un taux supérieur à 75%; 6 régions ont un taux compris entre 50% et 75% et 4 entre 25 et 50%.

A la différence du précédent CPER où les projets de recherche avaient été expertisés au fur et à mesure de l'exécution, tous les projets susceptibles d'être inscrits ont été expertisés préalablement et seuls ceux ayant reçu un avis favorable ont été inscrits.

Le financement sur les programmes 172, 187 et 193, s'établit à 638,900 M€ à comparer, à périmètre constant, avec les 304,000 M€ du CPER précédent.

Les engagements des organismes s'élèvent à 242,400 M€ contre 168,000 M€ pour le précédent contrat de plan. Ils couvrent, pour plus d'un tiers, des dépenses de construction. Les organismes du programme 172 (CEA, CNRS, INSERM, INRIA) constituent les contributeurs les plus importants (157,700 M€) avec un engagement à hauteur de plus de 85 M€ pour le CNRS. Le CEA, avec plus de 18,000 M€, bénéficie pour la première fois des CPER.

Les engagements directement inscrits sur le programme 172, qui s'établissent à 395,033 M€ sur 2007-2013, se répartissent en 96,936 M€ pour le financement des structures labellisées de transfert et de diffusion technologique, 27,955 M€ pour la diffusion de la culture scientifique et technique et 270,142 M€ pour le financement de programmes de recherche et de développement technologique.

En 2008, un montant global de 39,825 M€ a été consommé en AE pour la partie des CPER relevant des interventions ministérielles (action 1 du programme), grâce, notamment, à une progression significative du financement des programmes de recherche (enveloppe de 28,000 M€ en 2008 contre 23,000 M€ en 2007). Le financement des programmes de recherche a été transféré en cours de gestion à l'Administration centrale, après avoir été assuré par l'ANR en 2007. L'Agence garde néanmoins la gestion des crédits de paiement sur les engagements qu'elle a pris les années précédentes. Pour plusieurs régions et à titre expérimental, la DGRI a pris la décision de déléguer en partie ces crédits au préfet en gestion.

Les AE engagées en 2009 comprenaient les crédits CPER de 2009 et le Plan de relance (PRE). Ils se décomposent en 34,419 M€ au titre des opérations structurantes de recherche (sous-action 3), 10,037 M€ pour le transfert de technologie (sous-action 6), et 3,305 M€ pour les actions de diffusion de culture scientifique et technique (sous-action 8).

En 2010, les AE se répartissent entre 27,33 M€ destinés à la sous-action 3, 10,03 M€ à la sous-action 6 et 3,21 M€ pour la sous-action 8, soit 40,57 M€, auxquels s'ajoutent 32,432 M€ au titre des CPER relevant des organismes de recherche.

En 2011, les AE demandées au titre de la sous-action 3 sont de 25,149 M€, au titre de la sous-action 6, 8,996 M€ et au titre de la sous-action 8, 4,591 M€. Les CP à couvrir après 2011 sur les engagements 2010 représentent 10% du

montant de la sous-action 3, soit 38,736 M€, auxquels s'ajoutent 21,22 M€ au titre des CPER relevant des organismes de recherche.

■ AUTRES GRANDS PROJETS

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France est membre de plusieurs organisations internationales dans le secteur de la recherche, dont les activités sont détaillées dans les actions 5, 6, 8, 9 et 10 ci-dessous. Les budgets de ces organisations pour 2011 étant en cours de discussion, les contributions de la France prévues dans le présent document ont une valeur indicative, et évolueront en fonction des contributions réellement appelées.

La France concourt à l'élaboration et au contrôle des budgets des organisations internationales, en veillant à leur adéquation aux besoins réels et à nos propres capacités financières contributives, ainsi qu'à la justification au premier euro de ces contributions internationales.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
5 200 289 010 5 200 289 010		5 320 915 126 5 320 915 126			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
238 602 816 238 602 816	5 132 326 835 5 132 326 835	0 0	5 132 326 835 5 132 326 835	5 132 326 835 5 132 326 835	199 900 000 199 900 000
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					52 000 000 52 000 000
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					147 900 000 147 900 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					0 0

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La prévision du solde des engagements non couverts (CP) au 31 décembre 2011 s'élève à 199,9 M€. Elle correspond :

- pour 148 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir des engagements pluriannuels pris par l'ANR, dont le versement sera effectué en fonction de l'actualisation des échéanciers de paiements et besoins de trésorerie de l'Agence.;
- pour 51,9 M€ aux autres engagements pluriannuels sur le programme (convention avec l'ANRT, CPER, etc...)

Elle est inférieure de 38,7 M€ à la situation au 31 décembre 2010 du fait du versement du solde des crédits du Grenelle ayant fait l'objet d'engagements en 2009 et en 2010 (32 M€) et de la fiabilisation des engagements comptables basculés des anciennes applications dans Chorus (6,7 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage et animation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		184 724 416	184 724 416
Crédits de paiement		184 724 416	184 724 416

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 891 103	13 891 103
Subventions pour charges de service public	17 997 897	17 997 897

Les crédits de fonctionnement de l'action n° 1 « Pilotage et animation » représentent pour 2011 un montant de 31,889 M€.

Sous action n° 1**Prospectives, études : 4,328 M€****Haut Conseil de la science et de la technologie (HCST)**

Créé en 2006, le HCST a pour mission d'éclairer le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la nation en matière de politique de recherche scientifique, de transfert de technologie et d'innovation. Les avis qu'il rend peuvent comporter des recommandations à l'attention des pouvoirs publics, il peut également se saisir des questions sur lesquelles il estime urgent d'appeler leur attention.

Placé auprès du Premier ministre, le Haut Conseil est composé de 21 membres désignés en raison de leur compétence en matière scientifique et technologique, dont 5 exercent leur activité hors de France et 7 au sein d'entreprises privées.

Le Haut Conseil adopte et rend public un rapport annuel. Il est doté d'un secrétariat permanent assuré par le ministère en charge de la recherche.

La dotation du HCST est reconduite à 0,700 M€ pour 2011.

Observatoire des sciences et des techniques (OST)

Ces crédits (1,245 M€) financent le soutien à l'Observatoire des sciences et des techniques (GIP). Devenu opérateur principal, l'établissement est présenté au volet opérateurs de ce PAP. L'OST bénéficie de 3 créations d'emplois en 2011.

Académie des technologies

L'Académie des technologies est un établissement public administratif (EPA) de recherche créé dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Devenu opérateur principal, l'établissement est présenté au volet opérateurs de ce PAP. La subvention versée en 2010 est abondée pour atteindre en 2011 le montant de 1,482 M€. Elle inclut la création d'un emploi.

Etudes

Cette enveloppe regroupe les crédits d'études et d'enquêtes (0,900 M€ en 2011), menées par la Direction générale de la recherche et de l'innovation (analyses des besoins en recherche, identification des opportunités, évaluations des forces et faiblesses du système de recherche et des dispositifs de financement, définition d'ambitions stratégiques, comparaisons internationales, élaboration et calcul d'indicateurs).

Fonds démonstrateurs ADEME/ mesures Grenelle

Les mesures décidées au titre du Grenelle de l'environnement (fonds spécifique mis en place à l'ADEME, pour la réalisation de démonstrateurs et actions de R&D sur les énergies, les technologies de rupture, les briques technologiques et la métrologie des performances des bâtiments et des équipements urbains, toxicologie-écotoxicologie) sont destinées à trouver un relai dans les « Investissements d'avenir » et sont donc retirées du programme.

Sous action n° 4

Support du programme : 12,291 M€

Cette enveloppe regroupe les crédits de fonctionnement des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui financent notamment les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des délégations régionales à la recherche et de la technologie (DRRT), les dépenses de communication et les frais de mission.

Fonctionnement du site Descartes

En cohérence avec le décret n° 2007-1001 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont regroupés, depuis 2008, sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Les crédits (7,991 M€ en 2011) font l'objet d'une mesure d'économie en application des normes transversales d'économie de fonctionnement décidées pour l'Etat et ses opérateurs. Ils financent les moyens nécessaires au fonctionnement du site Descartes (notamment : fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie), les frais de déplacement des services (Direction générale pour la recherche et de l'innovation, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle : DGRI et DGESIP) et du Cabinet de la ministre, les frais de fonctionnement de la Délégation à l'Usage de l'Internet (DUI) et ceux du système d'information et d'outil statistique. Ils ne comprennent pas les dépenses d'investissement imputées sur le programme 214. Rapportés à l'effectif qu'accueille le site depuis 2008, ils représentent moins de 15.000 € par agent.

Communication

Les crédits correspondant aux dépenses de communication sont reconduits (3,500 M€ en 2011). Ces dépenses concernent la revue de presse, les abonnements, la veille documentaire, le développement des sites Internet et les besoins en matière de communication sur des actions conduites par le ministère.

Délégations régionales à la recherche et à la technologie

Le programme 172 participe à hauteur de 0,800 M€ au fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) ainsi que des deux Missions de recherche et technologie des Collectivités d'Outre-mer (COM) de Nouvelle-Calédonie et Polynésie (soit un total de 28 services déconcentrés). Les deux COM Mayotte et Wallis et Futuna sont rattachées pour leur fonctionnement respectivement à la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie.

Ces crédits permettent de prendre en charge:

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers pour certaines délégations qui ne sont plus abritées dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique.

Sous action n° 7

Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques : 13,465 M€

Accueil de chercheurs post-doctorants

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, dans le cadre d'un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût moyen unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de 2.927,83 €. Le montant de la dotation à inscrire au PLF résulte du produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année. Ce coût prend en compte la taxe sur les salaires résiduelle de certains EPIC (BRGM, IRSN, IFREMER, CEA, CIRAD).

Cette taxe sur les salaires résiduelle résulte du régime de la TVA calculée sur les subventions versées par le ministère, qui détermine le régime fiscal applicable à chacun des établissements.

En 2011, compte tenu des redéploiements en faveur l'ANR (+65 ETP permanents) et de l'administration centrale du MESR (+10 ETP sur le programme 150 destinés à la pérennisation des DRRT, chefs de département et experts CIR à la DGRI), le stock s'établit à 368 supports contractuels. Une mesure de remboursement aux opérateurs des personnels mis à disposition de la DGRI, initiée en 2009 et poursuivie en 2010, devrait impacter les crédits consacrés à ce dispositif en gestion.

La dotation destinée au financement des « post-doc » s'élève à 13,465 M€ en 2011.

Sous action n° 8

Renforcement des liens entre science et société : 1,805 M€

Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'IHEST est un établissement public administratif régi par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007. Devenu opérateur principal, l'établissement est présenté au volet opérateurs de ce PAP.

L'IHEST bénéficie de 2 créations d'emplois, portant sa dotation à 1,805 M€ en 2011.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	74 977 098	74 977 098
Transferts aux collectivités territoriales	38 735 646	38 735 646
Transferts aux autres collectivités	39 122 672	39 122 672

Les crédits d'intervention de l'action n° 1 représentent pour 2011 un montant de 152, 835 M€. Tous les montants sont mentionnés en AE=CP.

Sous action n° 2

Action européenne et internationale : 6,548 M€

Sont inscrits 6,548 M€ pour 2011 pour l'ouverture européenne et internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche.

Cette enveloppe finance:

- pour 1,900 M€, les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité ;
- pour 1,348 M€, l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires ;
- pour 2,500 M€, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie ;
- pour 0,300 M€, le soutien à l'activité de recherche de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. La CNHI est financée au total pour 0,900 M€ sur le programme (dont 0,600 M€ imputés sur les actions communes d'animation de la DGRI).
- pour 0,500 M€, les actions européennes liées au 7^{ème} PCRD (animation de 21 « points de contact nationaux »).

Sous action n° 3

Soutien à la recherche : 50,808 M€

Soutien aux programmes de recherche (équipement) dans le cadre des CPER

Le dispositif de financement et de conventionnement de projets financés dans le cadre des contrats de projet Etat-régions (CPER) est budgétisé à hauteur de 25,149 M. Le montant inscrit au CPER pour ces actions, sur la période 2007-2013 s'élève à 270 M€.

Certains de ces crédits sont délégués sur les BOP locaux gérés par les DRRT sous la responsabilité des préfets de région.

Plates-formes en sciences du vivant

Les recherches dans le domaine des sciences du vivant (biologie, santé et agronomie) s'appuient sur des infrastructures et des équipements coûteux et sophistiqués, mutualisés dans des structures communes de type plates-formes technologiques. Les missions du GIS « Coordination des Plates-formes en Sciences du Vivant », incluent la coordination des différentes actions d'investissement sur les plates-formes lesquelles trouveront un relai dans les

actions 1 du programme « Equipements d'excellence » et 5 du programme « Pôles d'excellence » des « Investissements d'avenir ».

La budgétisation de ce dispositif s'élève à 5,166 M€.

L'Institut des hautes études scientifiques (IHES)

L'IHES, qui bénéficie du statut de fondation reconnue d'utilité publique depuis 1981, a pour but de « favoriser et de faire effectuer des recherches scientifiques théoriques dans les domaines suivants : mathématiques, physique théorique, méthodologie des sciences de l'Homme, et de toute discipline théorique qui entretient des liens avec elles ». L'action de la Fondation s'exerce principalement par la mise à disposition des professeurs et chercheurs de l'Institut permanents ou visiteurs et de ressources matérielles leur permettant de réaliser des recherches.

Les crédits alloués à cet institut sont reconduits à hauteur de 2,900 M€.

Actions communes d'animation

Les moyens d'intervention de l'Administration centrale de la recherche représentent 17,593 M€, répartis entre la contribution du MESR au financement du plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer, pour 14,300 M€, et des subventions de fonctionnement versées à diverses structures, acteurs relais de la politique de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme l'Association Bernard Gregory, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ou encore les programmes internationaux portant sur les changements globaux.

Sous action n° 5

Animation scientifique : 2,675 M€

Information scientifique et technique

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) s'inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route proposée par le comité IST.

Les axes stratégiques identifiés par le Comité IST sont la facilitation de l'accès à l'information scientifique et technique, l'amélioration de la circulation et de la disponibilité de cette information. Ces axes sont des facteurs clés de l'efficacité de la recherche scientifique, de la compétitivité industrielle et du progrès social.

Les propositions du Comité IST s'articulent autour de 3 actions :

- le soutien aux revues académiques françaises, à travers la mutualisation des moyens d'édition, de diffusion et de référencement, l'amélioration du rayonnement international des revues et le soutien aux plates-formes de numérisation et de mise en ligne ;
- la mise en place d'un portail de l'IST, sous la forme d'une bibliothèque numérique scientifique qui permettra la mutualisation et la fusion des structures existantes ;
- la mise en place d'une structure légère, pour la coordination opérationnelle du plan d'actions. Elle sera chargée notamment de centraliser la négociation avec les éditeurs commerciaux visant à établir une charte des bonnes pratiques et à mettre en œuvre la politique d'archives menée au niveau national est en cours de réalisation.

Les crédits destinés à financer les dépenses de l'IST s'élèvent à 1,675 M€ en 2011.

Colloques

Cette dotation d'un montant de 1,000 M€ en 2011 est destinée à financer des colloques et séminaires scientifiques sur des thématiques et des sujets de recherche soutenus par le MESR.

Sous action n° 6

Soutien à l'innovation : 34,690 M€

Transferts de technologie CPER

Les crédits d'intervention relatifs au transfert de technologie s'inscrivent dans la génération de contrats de projets Etat-Régions (CPER) 2007-2013 qui a prévu une enveloppe globale de 95,936 M€ sur 7 ans au titre de ces actions. Ils s'élèvent pour 2011 à 8,996 M€ (soit -1,570 M€).

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les structures de diffusion technologique, qu'il s'agisse des Centres de ressources technologiques (CRT), des Cellules de diffusion technologique, des Plates-formes technologiques ou d'autres formes d'organisation pour favoriser le transfert entre la recherche publique et les PME.

Mutualisation de la valorisation

Cette initiative répond à un double objectif :

- favoriser l'harmonisation de la gestion des relations entre les milieux socio-économiques et les unités de recherche relevant de divers établissements ;
- accroître les moyens matériels et humains des dispositifs de valorisation.

Les structures mutualisées de valorisation viennent renforcer les services de valorisation déjà existants afin d'accroître la visibilité de l'innovation académique et d'en favoriser le transfert en direction des entreprises au bénéfice de la société. Elles assurent le relais entre les laboratoires universitaires et le monde socio-économique.

Ce dispositif, bénéficie, pour 2011 d'un montant de crédits de 4,240 M€.

Concours de création d'entreprises

Organisé dans toute la France, ce concours récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Il permet de détecter, de faire émerger et de développer ces projets, qu'ils soient issus directement de la recherche publique ou le fruit d'initiatives privées, grâce à une aide financière et un accompagnement adapté.

Ce dispositif, bénéficie, pour 2011, d'un montant de crédits de 14,780 M€ et a fait l'objet d'une mesure d'économies en application des normes transversales d'économies décidées pour l'Etat.

Soutien aux incubateurs

Depuis 1999, date de lancement des projets « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques », 30 incubateurs sont actuellement en activité, répartis sur l'ensemble du territoire. Les incubateurs sont financés par une subvention destinée à couvrir les dépenses d'accompagnement des projets de création d'entreprise.

Ce dispositif a vocation à être relayé par le programme « Investissements d'avenir ». Son financement a donc été ramené en 2011 à 6,674 M€ (-0,750 M€).

Sous action n° 7

Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques : 53,523 M€

Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des doctorants (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association.

Il est prévu la signature de 50 conventions supplémentaires en 2011, soit 1.250 conventions en 2011.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année N de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année N. Compte tenu du rythme de signature des CIFRE nouvelles au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N - 1 et N - 2 pèsent intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N-3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires.

Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant correspondant à l'attrition des bénéficiaires de conventions CIFRE. Leur sortie du dispositif avant le terme normal est évaluée par l'ANRT à 11,9% des conventions en cours (hors conventions nouvelles). Il faut enfin ajouter la prise en charge des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation), qui représentent 4% du coût budgétaire théorique (attrition déduite). L'aide mensuelle versée à l'entreprise partenaire dans le cadre des conventions CIFRE a été ramenée de 1.417,67 € (soit 17.000,00 € annuels) à 1.166,67 € (soit 14.000,00 € annuels) à compter des conventions signées en 2009, à la suite de la réforme du crédit impôt recherche (CIR) de 2008.

La dotation inscrite au projet de loi de finances pour 2011 s'établit à 53,523 M€ représentant le montant total de la convention annuelle à passer avec l'ANRT.

Sous action n° 8

Renforcement des liens entre science et société : 4,591 M€

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (CST)

L'enveloppe consacrée à la culture scientifique et technique (CST) se monte à 4,591 M€ en 2011.

Elle permet de soutenir prioritairement le financement dans les régions des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de projets Etat-régions 2007-2013. Les CCSTI sont pleinement reconnus par le public et par les collectivités locales comme des acteurs et des animateurs des réseaux de CST et comme des centres de ressources pour l'ensemble des thématiques scientifiques. Le MESR a engagé avec eux une démarche qualité qui donne lieu à labellisation.

Les autres dispositifs de CST financés sont :

- la Fête de la science (1,2 million de visiteurs sur l'ensemble du territoire, plus de 2.000 chercheurs mobilisés, plus d'une centaine de « villages des sciences ») ;
- le soutien aux acteurs nationaux de la CST (associations AMCSTI, CIRASTI, Planète science, l'Association française d'astronomie...);
- les « Exposciences », ainsi que diverses autres manifestations ;
- l'audiovisuel scientifique (soutien aux festivals de films scientifiques en partenariat avec le CNC) ;
- les actions de CST en milieu scolaire (ateliers de CST, Science à l'école).

ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		771 853 491	771 853 491
Crédits de paiement		771 853 491	771 853 491

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	20 000 000	20 000 000

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention totale versée à l'ANR d'un montant de 771,853 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement comprend 20 M€ de subvention pour charges de service public permettant de financer les dépenses de fonctionnement de l'agence (personnel, fonctionnement et investissement).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	751 853 491	751 853 491

La majeure partie des crédits versés à l'ANR, soit 751,853 M€, correspond à des crédits d'intervention permettant de financer notamment les appels à projets mis en place par l'agence.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 180 026 251	1 180 026 251
Crédits de paiement		1 180 026 251	1 180 026 251

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 077 744 072	1 077 744 072

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme relevant du programme, un montant de 1.077,744 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (504,201 M€ pour le CNRS ; 426,890 M€ pour l'INSERM ; 103,765 M€ pour le CEA ; 39,888 M€ pour l'ANRS ; 3,000 M€ pour le GIP Genopole) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	102 282 179	102 282 179

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES**1) Organisations internationales, contributions françaises****Laboratoire européen de Biologie moléculaire (EMBL) : 14,897 M€**

L'EMBL (European molecular Biology Laboratory, ou EMBL) est financé par 20 pays européens, dont la France. Conformément aux grandes missions qui lui ont été fixées, l'EMBL exerce ses activités selon 4 axes principaux : recherche, formation à la recherche, développement de technologies de pointe et mise à disposition de services/bases de données auprès de la communauté scientifique. L'EMBL regroupe environ 1.400 personnels scientifiques et administratifs sur 5 sites : Heidelberg (Allemagne), où se trouvent son siège et le laboratoire principal, Hambourg (Allemagne), Grenoble (France), Hinxton (Angleterre) et Monterotondo (Italie).

La contribution française à l'EMBL est versée en 3 fois : 40%, 40%, solde. Elle s'est finalement élevée à 14,296 M€ en 2010, soit 15,9041% du budget voté du Laboratoire (89,892 M€, +3,7%).

Pour 2011, le budget prévisionnel du Laboratoire est projeté à 93,667 M€ et la part française est maintenue à 15,9041%, soit une contribution de 14,897 M€ au PLF 2011.

Conférence/Organisation européenne de Biologie moléculaire (EMBC-EMBO) : 2,526 M€

La Conférence européenne de biologie moléculaire (European molecular Biology Conference, ou EMBC), organisation intergouvernementale créée en 1970, regroupe 27 Etats membres et coordonne un programme d'activité, dit « Programme

général », visant à développer l'excellence de la recherche européenne en sciences du vivant. Il peut s'ajouter à ce programme général des projets dits « Projets spéciaux », financés uniquement par certains membres.

Le programme général est mis en œuvre par l'EMBO (European molecular biological Organization, ou EMBO), « bras exécutif » de l'EMBC et regroupant les scientifiques les plus éminents en la matière ; il se répartit en 4 grands sous-ensembles : les bourses post-doctorales et de courte durée (destinées à faciliter la mobilité mondiale des chercheurs européens et la venue en Europe de chercheurs non européens), les cours, conférences et ateliers (cours pratiques pour l'introduction de nouvelles technologies et le développement d'échanges scientifiques), le programme de soutien aux jeunes chercheurs indépendants (les candidats sélectionnés des pays membres reçoivent généralement un prix de 15.000 €, payé par leur pays d'origine, et sont insérés dans un réseau animé par l'EMBO) et le programme d'information électronique (développement d'outils performants de recherche sur l'information biologique).

La contribution française à l'EMBC-EMBO est exigible au 31 janvier au plus tard. Elle a été appelée à hauteur de 2,464 M€ pour 2010, soit 14,7473% du budget voté de l'Organisation (17,553 M€, -2,1%).

Pour 2011, le budget prévisionnel de l'Organisation est projeté à 17,620 M€ et la part française maintenue à 14,7473%, soit un transfert de 2,526 M€ au PLF 2011.

Centre international de Recherches sur le Cancer (CIRC) : 1,080 M€

L'objectif du CIRC, dont le Siège se situe à Lyon, est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations : son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité. Le Centre porte un intérêt particulier à la conduite de recherches dans des pays à ressources faibles et moyennes par le biais de partenariats et de collaborations avec les chercheurs de ces régions.

Une partie essentielle de la mission du Centre est l'éducation et la formation des chercheurs sur le cancer dans le monde entier. Pour répondre à cette facette de sa mission, le Centre offre des bourses de recherche, organise des cours et diffuse ses publications. La priorité est donnée à la formation de chercheurs de pays à ressources faibles et moyennes dans les domaines de l'épidémiologie et de l'enregistrement des cancers. L'un des produits dérivés du rôle de coordination du CIRC est une biobanque de plus en plus importante, qui totalise actuellement plus de 10 millions d'échantillons bien caractérisés, correspondant à 1 million d'individus, en provenance du monde entier.

Les étroites relations de travail que le CIRC entretient avec l'OMS, Organisation dont il fait partie, font que les résultats des recherches menées au Centre se traduisent rapidement et efficacement en politiques de lutte contre le cancer.

Les activités du CIRC sont financées essentiellement par les contributions budgétaires de ses vingt et un Etats participants. Nombre d'autres programmes de recherche sont également financés par des fonds dits extrabudgétaires provenant de diverses sources nationales et internationales. Le Conseil de Direction approuve un budget biennal, dont 70% sont financés à part égale par les 21 Etats participants et 30% sont répartis conformément au système des unités (51 unités, dont 4 pour la France).

Depuis 2010, le budget voté (biennal) du CIRC et les contributions nationales appelées sont exprimés en euros, en remplacement du dollar américain. Le niveau du budget ordinaire approuvé en mai 2009 pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 37,911 M€ au total : 18,760 M€ pour l'exercice 2010 (dont 1,068 M€ de contribution française) et 19,151 M€ en 2011 (dont 1,080 M€ de contribution française).

2) Transferts aux Fondations et Associations

Institut Pasteur de Paris : 57,954 M€

L'Institut Pasteur de Paris (IPP) est une fondation privée à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, en priorité infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Le budget courant voté (compte de résultat prévisionnel) de l'IPP (incluant les Instituts Pasteur du Réseau international) pour 2010 s'élève à 230,800 M€ (+0,7%). Le budget consolidé (compte de résultat et budget d'investissement) est de 307,500 M€ (+15,0%), et tient compte de la poursuite des travaux du Centre de Biologie intégrative des Maladies émergentes (BIME) et de l'important programme de rénovation en cours (bâtiments Duclaux et Guérin).

Les prévisions de revenus des activités propres de l'Institut sont révisées à la baisse pour 2010 (-9,1%). Cette tendance, prévisible, se concentre sur les redevances industrielles du fait de la tombée dans le domaine public du diagnostic HIV en Europe. Certains contrats de licence, dont Biorad, ne sont d'ailleurs plus honorés aux Etats-Unis.

Le budget 2010 a été approuvé à hauteur de 307,500 M€ (+15,0%) par le Conseil d'administration du 16 décembre 2009 : 230,800 M€ (+0,9%) au compte de résultat (112,700 M€ de charges de personnel, 86,500 M€ de fonctionnement courant, 15,600 M€ de provisions et amortissements et 16,000 M€ de restes à payer) et 76,700 M€ (+98,2%) au tableau de

financement (8,100 M€ de dépenses d'équipement, 13,000 M€ de travaux courants et 55,600 M€ de travaux exceptionnels notamment lié au futur Centre de biologie intégrative des maladies émergentes, BIME).

La contribution à l'IPP était de 57,954 M€ en LFI 2010. Il est reconduit au PLF 2011.

Le Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP) : 7,993 M€

Le RIIP, présent sur les 5 continents, est aujourd'hui le plus grand réseau de recherche d'intervention et de formation orienté principalement vers les maladies infectieuses. Il regroupe 32 Instituts indépendants, relevant chacun des autorités de leur pays et partageant les mêmes missions de lutte contre les maladies principalement infectieuses. Ces Instituts, associant environ 9.500 collaborateurs, sont unis par une même culture « pasteurienne » et associés dans des partenariats et des collaborations en matière de recherche scientifique, de formation et de services de santé publique.

L'adhésion au Réseau international est volontaire, et l'admission est décidée par le Conseil des Directeurs du RIIP. L'Institut Pasteur de Paris met à la disposition du Réseau international des moyens en personnel pour assurer son bon fonctionnement. Le Réseau International est doté de moyens de liaison et de documentation électroniques afin de mettre à la disposition des Instituts membres, ainsi qu'aux communautés qui les entourent, des informations et des moyens de communications indispensables à leurs activités et à leurs partenariats.

La contribution au RIIP était de 7,993 M€ en LFI 2010. Il est reconduit au PLF 2011.

Institut Pasteur de Lille : 6,455 M€

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) a notamment pour activité le développement des recherches fondamentales et appliquées sur toutes questions théoriques ou pratiques liées à la santé de l'Homme et de son Environnement, et de leur conséquence sur la santé publique.

La contribution à l'IPL était de 6,495 M€ en LFI 2010. Il est inscrit à hauteur de 6,455 M€ au PLF 2011 (non reconduction de la réserve parlementaire votée au PLF 2010 : -0,040 M€).

Institut Curie : 9,423 M€

Fondation à but non lucratif créée par Marie Curie en 1909 et reconnue d'utilité publique en 1921, l'Institut Curie a pour mission de proposer aux malades atteints de cancer des traitements innovants et mener des recherches contre le cancer grâce à ceux qui décident de faire un legs ou de faire un don à son profit.

Fort du décloisonnement entre la biologie, la chimie et la physique, le Centre de recherche de l'Institut Curie poursuit ses recherches sur les cancers pour innover dans les traitements contre le cancer. Ces activités scientifiques sont développées au sein de plusieurs laboratoires CNRS ou INSERM. Outre la recherche fondamentale, le Centre de recherche poursuit plusieurs missions :

- l'accueil de post-doctorants étrangers grâce à un programme spécifique ;
- l'accueil de professeurs éminents en année sabbatique grâce aux bourses Yvette-Mayent / Henri-de-Rothschild ;
- la formation à et par la recherche des doctorants ;
- l'enseignement universitaire et post-universitaire aux niveaux national et international ;
- le transfert vers l'hôpital de nouvelles technologies diagnostiques et thérapeutiques ;
- la valorisation des découvertes.

Le budget 2010 voté du Centre de recherche s'élève à 37,835 M€ (+9,4%), s'appuyant notamment sur une dotation de l'Etat relevant du programme 172 de 9,283 M€ (+32,0%) et une prévision de ressources contractuelles de 16,391 M€ (+13,0%). Les charges prévisionnelles se décomposent entre les charges de personnel (19,060 M€ y compris les personnels rémunérés sur contrats de recherche, +8,1%), le fonctionnement des laboratoires et les programmes incitatifs et coopératifs ou PIC (9,285 M€, +13,9%), le fonctionnement général et l'enseignement (3,531 M€, -2,0%) et l'équipement et les travaux de rénovation des laboratoires (5,709 M€, +15,5%).

La contribution de l'Etat pour le financement du Centre de Recherche est inscrit à hauteur de 9,423 M€ au PLF 2011 (+0,140 M€), compte tenu d'une mesure de transfert de crédits du programme 150 (qui complète celle inscrite en LFI 2010 à hauteur de 1,060 M€) au titre de l'ancien Contrat quadriennal.

Centre d'Etude du Polymorphisme humain (CEPH - Fondation Jean Dausset) : 1,955 M€

Créé en 1982 et transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993, le CEPH s'attache à accroître son effort de recherche en direction des programmes considérés comme prioritaires au niveau national :

- le programme national en génomique du cancer, piloté par l'Institut national du cancer (INCa), qui consiste en l'identification des gènes et des variations génétiques jouant un rôle dans la prédisposition au cancer ;
- et le programme Alzheimer, dont le volet « recherche » intègre la détermination des causes génétiques de la maladie.

Il continue en outre d'assurer la conservation et la distribution internationale d'échantillons d'ADN provenant de diverses populations ethniques à travers le monde.

Le budget 2010 du Centre a été approuvé à hauteur de 5,931 M€ (-11,5%) par le Conseil d'administration du 15 décembre 2009, certaines recettes contractuelles de 2009 n'étant pas reconduites. Les prévisions de dépenses se déclinent à hauteur de 3,507 M€ sur les programmes scientifiques (59,2%) et de 2,356 M€ sur le fonctionnement courant et le budget travaux (39,7%).

La contribution au CEPH est reconduite au PLF 2011 à hauteur de 1,955 M€.

ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		509 205 095	509 205 095
Crédits de paiement		509 205 095	509 205 095

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	508 624 095	508 624 095

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 508,624 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (255,790 M€ pour le CNRS ; 90,283 M€ pour l'INRIA ; 162,552 M€ pour le CEA) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	581 000	581 000

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Transferts aux Fondations et Associations : 0,581 M€

Centre international de Rencontres Mathématiques (CIRM) : 0,391 M€

Le CIRM est dédié à l'accueil de rencontres dans le domaine des mathématiques et leurs interactions (physique théorique, informatique...), et organise à ce titre des séminaires pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes en proposant un environnement adapté et reconnu de très haut niveau (salles de conférences, outils informatiques, bibliothèque, hébergement). Unité mixte placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de Société mathématique de France (SMF), le CIRM, créée en 1970, est un des grands instruments de la recherche en mathématiques en France. Il est essentiellement financé par le ministère chargé de la Recherche et le CNRS mais reçoit également des financements de la ville de Marseille, du Conseil général des Bouches du Rhône et du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au-delà de cette mission traditionnelle, le Centre est engagé dans un processus de diversification de ses activités (Ecoles thématiques, projets « Research in pairs », cours de niveau doctoral...) et veille à leur coordination avec les autres grands instruments des mathématiques ; cette coordination est en effet appelée à se renforcer, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Dans le cadre des changements intervenus dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, la place du CIRM comme élément essentiel d'un réseau national de recherche en mathématiques est appelée à devenir encore plus importante. Il en va de même de sa fonction de lieu privilégié d'interface avec les autres disciplines.

La dotation au CIRM était de 0,391 M€ en LFI 2010. Elle est reconduite au PLF 2011.

Centre international de Mathématiques pures et appliquées (CIMPA) : 0,190 M€

Centre de l'UNESCO, le CIMPA est une association internationale (loi de 1901), créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. Il est financé aujourd'hui par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par l'Université de Nice Sophia-Antipolis (qui met à sa disposition un professeur et un professeur agrégé) et, dans une moindre mesure, par l'UNESCO et depuis 2009 par le MICINN (Ministerio de Ciencia y de Innovacion) espagnol pour ce qui concerne spécifiquement les Ecoles de recherche en Afrique, Amérique latine et Caraïbes.

Les activités du CIMPA sont soumises au contrôle d'un Conseil Scientifique indépendant, garant de la qualité de ses activités.

Depuis 2007, le Conseil d'Administration du CIMPA a exprimé la volonté de le faire évoluer en un Centre européen afin que d'autres pays puissent apporter leur soutien financier et participer à ses activités scientifiques. Une telle évolution permettrait de donner au CIMPA plus de moyens pour remplir sa mission, notamment en lui permettant de répondre aux nombreuses demandes des pays en développement que ses moyens actuels ne permettent pas de satisfaire.

La dotation CIMPA était de 0,190 M€ en LFI 2010. Elle est reconduite au PLF 2011.

ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		615 452 846	615 452 846
Crédits de paiement		615 452 846	615 452 846

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	553 552 846	553 552 846

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 553,553 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (482,065 M€ pour le CNRS ; 71,488 M€ pour le CEA) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	61 900 000	61 900 000

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITES

Projet international, contribution française

Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) : 61,900 M€

Afin de coordonner la mise en œuvre des engagements français dans le cadre de la mise en place du projet ITER, l'Agence ITER-France (AIF) a été créée au sein du CEA. Elle assure la mise en œuvre du projet au niveau local et joue un rôle d'interface vis à vis des instances internationales. Bien qu'émanant du CEA, l'Agence dispose de l'autonomie de gestion et d'un budget propre. Au niveau européen, ITER France est relayé par l'Agence domestique « Fusion à des fins énergétiques » (Fusion for Energy, ou F4E) installée depuis juin 2007 à Barcelone.

Les crédits d'interventions sont versés pour ordre au CEA qui est chargé de rassembler, au sein du budget de l'Agence ITER-France, l'ensemble des participations financières nationales (État, collectivités locales, CEA) au projet. La contribution directe de l'État est prévue à hauteur de 61,900 M€ en 2011 : cette contribution intègre à la fois le financement de l'approche élargie (réajustements entre l'Europe et le Japon pour le projet tokamak JT60-SA, l'installation d'irradiation IFMIF-EVEDA, le centre de calcul IFREC et 34) et le financement de la construction des installations sur le site de Cadarache.

Sur la période 2011-2013, les contributions de l'Etat, des collectivités et du CEA sont destinées à financer :

- une partie de l'aménagement du site (engagements pris par la France en complément du financement des collectivités territoriales, suivant l'échéancier signé entre l'AIF et les différents signataires de la Convention de Partenariat financier du 9 octobre 2006) ;
- une partie de la contribution à la construction versée à l'Agence domestique européenne F4E suivant l'échéancier officiel des contributions demandées à la France (le complément de cette contribution en cash étant apporté par le CEA et par les collectivités territoriales) ;
- la contribution française au fonctionnement de F4E, telle qu'elle est définie dans le règlement de l'Agence européenne. Les appels de fonds de F4E sont couverts par la subvention du MESR, la contribution des collectivités et une contribution du CEA.

Les données relatives aux travaux de préparation du site sous maîtrise d'ouvrage AIF sont régulièrement actualisées et présentées au Comité de gestion de l'AIF. Les versements des collectivités sont calés sur les conventions bilatérales signées, conformément à la convention de partenariat du 9 octobre 2006.

ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		338 714 875	338 714 875
Crédits de paiement		338 714 875	338 714 875

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	216 079 948	216 079 948

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 216,080 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (172,166 M€ pour le CNRS ; 43,914 M€ pour le CEA) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	122 634 927	122 634 927

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Organisation internationale, contribution française : Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) : 122,635 M€

L'Organisation européenne (anciennement « Conseil européen », d'où l'acronyme) pour la Recherche nucléaire (CERN), a été instituée par Convention internationale ratifiée le 29 septembre 1954 par les 12 Etats membres fondateurs (Belgique, Danemark, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Yougoslavie). Depuis octobre 2007 les États membres du CERN sont au nombre de vingt. En tant que contributeurs au budget de l'organisation, ils disposent d'un siège et d'une voix au Conseil qui définit tous les grands programmes. Le CERN utilise un ensemble d'accélérateurs linéaires et circulaires et de détecteurs de particules.

L'organisation du CERN repose sur le Conseil des Représentants des États membres, responsable en dernier ressort de toutes les décisions importantes. Il est assisté dans sa tâche par deux comités, l'un chargé des questions scientifiques, l'autre des problèmes financiers. Chaque État membre est représenté par deux délégués officiels au Conseil (un représentant des autorités de son pays, un représentant des milieux scientifiques nationaux). Chaque État membre dispose d'une seule voix et la plupart des décisions se prennent à la majorité simple, même si, en pratique, le Conseil cherche à atteindre un consensus aussi large que possible.

Le CERN emploie un peu moins de 2.500 personnes à plein temps. Il accueille en outre environ 6.500 scientifiques (représentant 500 universités et plus de 80 nations, soit près de la moitié de la communauté mondiale dans ce domaine) qui se succèdent pour effectuer leurs expériences.

Les Etats hôtes (France et Suisse) se sont engagés à verser une contribution spéciale de 77,000 MFCH pour les nouvelles activités scientifiques de la période 2008-2011, dont 49,400 MFCH pour la France. La contribution spéciale de la France est complétée par une contribution spéciale supplémentaire de 17,100 MFCH en nature sur la même période, via le CNRS et le CEA. La contribution française est à verser en deux fois : 50% au 10 février et 50% au 10 juin.

En 2010, le budget du CERN approuvé par le Conseil du 18 décembre 2009 est de 1.128,828 MFCH (soit 1.112,153 MFCH de contributions ordinaires des Etats membres et 16,675 MFCH de contributions spéciales des Etats hôtes). La France a versé 184,710 MFCH (173,310 MFCH de contribution ordinaire pour une part de 15,6261%, et 11,400 MFCH de contribution spéciale), soit un total de 114,428 M€ au taux de change moyen FCH / € de 0,7100.

Pour 2011, le budget de l'Organisation devrait être arrêté à 1.191,100 MFCH (dont 1.097,200 MFCH de contributions ordinaires des Etats membres et 29,100 MFCH de contributions spéciales des Etats hôtes).

La contribution française devrait s'élever à 180,345 MFCH au total (contribution ordinaire de 165,053 MFCH, contribution spéciale de 14,800 MFCH soit 122,635 M€ au PLF 2011).

ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		299 777 946	299 777 946
Crédits de paiement		299 777 946	299 777 946

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	270 402 296	270 402 296

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 270,402 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (233,654 M€ pour le CNRS ; 29,106 M€ pour le CEA ; 7,643 M€ pour l'IPEV) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	29 375 650	29 375 650

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Organisations internationales, contributions françaises : 29,376 M€

Observatoire européen austral (ESO) : 22,524 M€

L'Observatoire européen austral (European southern Observatory, ou ESO) est la première organisation intergouvernementale pour l'astronomie en Europe. L'ESO met à la disposition des astronomes des installations scientifiques à la pointe du progrès et l'ESO emploie environ 700 personnes. Il est soutenu par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Le siège (comprenant les centres scientifiques, techniques et administratifs de l'organisation) se trouve à Garching, près de Munich en Allemagne.

L'ESO dispose également d'un centre à Santiago du Chili et gère trois sites exceptionnels d'observation dans le désert chilien de l'Atacama : La Silla, Paranal et Chajnantor.

A La Silla, l'ESO exploite plusieurs télescopes de tailles intermédiaires parmi lesquels le plus performant des « chasseurs » d'exoplanètes de faible masse. Sur le Mont Paranal (2.600 mètres d'altitude) se situe le VLT (Very large Telescope),

observatoire astronomique le plus avancé au monde dans le domaine visible du spectre de la lumière ; ce site est également équipé de l'interféromètre du VLT et des télescopes VST (VLT Survey Telescope) et VISTA (Visible and infrared Survey Telescope for Astronomy) dédiés à de grands relevés de l'Univers. Le troisième site, sur le plateau de Chajnantor (5.000 mètres d'altitude) situé près de San Pedro de Atacama, accueille le télescope submillimétrique APEX et un gigantesque réseau d'antennes submillimétriques de 12 mètres (ALMA) y est en construction en collaboration avec l'Amérique du Nord, l'Asie du Sud-Est et le Chili.

Début décembre 2009, l'ESO a donné son feu vert à une étude préliminaire pour la construction de l'E-ELT (European extremely large Telescope), télescope géant de 42 mètres de diamètre qui observera dans le visible et le proche infrarouge. Les premières lumières de ce télescope, plus grand « œil sur le ciel » au monde, seraient attendues en 2017.

Le budget 2010 de l'Observatoire a été approuvé par le Conseil en décembre 2009 à 131,105 M€, dont 22,524 M€ (part de 17,1801%) pour la France.

Pour 2011, la contribution prévisionnelle est évaluée à 22,524 M€ au PLF 2011.

Centre européen de Prévisions météorologiques à moyen Terme (CEPMMT) : 6,852 M€

Le CEPMMT (European Centre for Medium-Range Weather Forecasts, ou ECMWF), créé en 1975, est une organisation intergouvernementale soutenue par 18 Etats membres européens et 8 autres Etats coopérants, en voie de devenir membres de l'organisation. Le centre est situé à Reading, à l'ouest de Londres, dans la vallée de la Tamise et emploie environ 180 personnes.

Les principaux objectifs du CEPMMT sont :

- le développement de méthodes numériques pour la prévision météorologique à moyen terme ;
- l'élaboration régulière de prévisions à moyen terme sur l'Europe et la mise à disposition de ces prévisions aux services météorologiques des États-membres ;
- la recherche scientifique et technique dans le but d'améliorer ces prévisions ;
- la collecte et l'archivage de données météorologiques.

Le Centre met à disposition des États-membres une partie de ses ressources informatiques pour leurs recherches. Il contribue aussi à la mise en place de programmes de l'Organisation météorologique mondiale et dispense des formations en prévision numérique aux personnels scientifiques des États-membres. Pour finir, il met ses données archivées à la disposition de la communauté scientifique internationale.

Les contributions nationales, appelées en livres sterling, sont exigibles au 20 mars. En 2010, le CEPMMT dispose d'un budget annuel voté à hauteur 37,765 M£ (soit 36,703 M£ de contributions des Etats membres et 0,862 M£ de contributions des Etats coopérants), dont 5,700 M£ (ou 7,867 M€) pour la France (part nationale de 15,4553% et participation à certains programmes facultatifs).

Pour 2011, le budget prévisionnel du Centre est projeté à 38,133 M£ (soit 37,254 M£ pour les Etats membres et 0,879 M£ pour les Etats coopérants), dont 5,758 M£ de contribution française prévue (reconduction de la part française à 15,4553%), soit 6,852 M€.

ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		312 473 710	312 473 710
Crédits de paiement		312 473 710	312 473 710

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	311 179 089	311 179 089

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 311,179 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (302,521 M€ pour le CNRS ; 8,658 M€ pour l'INED) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 294 621	1 294 621

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Transferts aux Fondations et Associations

Centre pour la Recherche économique et ses Applications (CEPREMAP) : 1,295 M€

Le CEPREMAP est né en 1967 de la fusion de deux Centres, le CEPREL et le CERMAP, pour éclairer la planification française grâce à la recherche économique. Placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, sa mission est d'assurer une interface entre le monde académique et les administrations économiques.

Il est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires. Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels : Banque de France, CNRS, Centre d'Analyse stratégique, Direction générale du Trésor, Ecole normale supérieure, INSEE, Agence française de Développement, Conseil d'Analyse économique, Ministères chargés du Travail (DARES), de l'Équipement (DRAST), de la Santé (DARES) et de la Recherche (DGRI).

Le CEPREMAP bénéficie de soutiens propres apportés par des entreprises ou des institutions pour développer des actions spécifiques auxquelles les chercheurs des programmes seront appelés à participer.

Les programmes de recherche sont au nombre de 5 (« La politique macroéconomique en économie ouverte », « Travail et emploi », « Economie publique et redistribution », « Marchés, firmes et politique de la concurrence », « Commerce international et développement »), animés par des Comité de pilotage et associent au total une centaine de chercheurs.

La dotation du CEPREMAP était de 1,295 M€ en LFI 2010. Elle est reconduite au PLF 2011.

ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		60 892 135	60 892 135
Crédits de paiement		60 892 135	60 892 135

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	60 892 135	60 892 135

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 60,892 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (36,893 M€ pour le CNRS ; 23,999 M€ pour le CEA) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		74 143 510	74 143 510
Crédits de paiement		74 143 510	74 143 510

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	74 143 510	74 143 510

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 74,144 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (41,812 M€ pour le CNRS ; 13,932 M€ pour l'INSERM ; 16,415 M€ pour l'INRIA ; 1,984 M€ pour l'INED) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		286 340 000	286 340 000
Crédits de paiement		286 340 000	286 340 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	272 130 000	272 130 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 272,130 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (186,923 M€ pour le CNRS ; 70,417 M€ pour le CEA ; 14,000 M€ pour l'IPEV ; 0,290 M€ pour l'INRIA ; 0,500 M€ pour l'INSERM) au PLF 2011.

Deux évolutions importantes sont à noter concernant les très grandes infrastructures de recherche de l'action 13 du présent programme; tout d'abord le périmètre de l'action 13 a été étendu afin d'englober plusieurs TGIR qui étaient auparavant ventilées dans d'autres actions du programme. Cette modification, qui concerne 20 opérations, participe de l'amélioration du suivi des TGIR, impulsée notamment par la rédaction de la feuille de route TGIR en 2008.

Par ailleurs, conformément aux conclusions de la révision générale des politiques publiques, la tarification des services rendus aux usagers des TGIR va être progressivement développée. Elle permet de dégager une économie de 6M€ en 2011.

Le détail par organisme des **très grandes infrastructures de recherche du programme 172** est explicité dans le tableau ci-dessous :

Description succincte des opérations relevant du périmètre ministériel		PLF 2011 (AE=CP)
Concordia	Base scientifique polaire franco-italienne	5 000 000 €
Marion Dufresne	Rénovation des appareils scientifiques	9 000 000 €
Total IPEV		14 000 000 €
ADONIS	Accès numérisé aux ressources et archives scientifiques	2 208 000 €
CC IN2P3	Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	8 000 000 €
CFH	Télescope Canada-France-Hawaï (CNRS : 42,5% des parts de la société civile de droit hawaïen)	2 622 000 €
EGO-VIRGO	Observatoire européen gravitationnel (CNRS : 50% des parts du consortium de droit privé italien)	6 248 000 €
ESRF	Rayonnement synchrotron (CNRS : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	12 169 000 €
IDRIS	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique	4 682 628 €
GANIL-SPIRAL2	Grand accélérateur national d'ions lourds, faisceaux exotiques et masses atomiques élevées (ESFRI)	19 200 000 €
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CNRS : 20% des parts de la société civile)	2 000 000 €
GENCI -PRACE	Infrastructures européennes en calcul intensif	4 000 000 €
ICOS/IAGOS	Mesure du carbone dans l'atmosphère à partir du sol (ICOS) et d'avions (IAGOS) (programmation ESFRI)	975 000 €
ILL	Source européenne de neutrons (CNRS : 17% des parts de la société civile de droit français)	13 901 000 €
IRAM	Institut de radioastronomie millimétrique (CNRS : 47% des parts de la société civile de droit français)	5 885 000 €
LCMI	Laboratoire des champs magnétiques intenses	6 500 000 €
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CNRS : 50% de l'UMR, 1/3 du réacteur), source de neutrons	6 000 000 €
LULI	Laboratoire pour l'utilisation de lasers intenses (CNRS : 55% de l'UMR)	4 000 000 €
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CNRS : 72% des coûts)	43 720 000 €
UDIL	Unité de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) 106 LURE	713 000 €
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	3 000 000 €

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Description succincte des opérations relevant du périmètre ministériel		PLF 2011 (AE=CP)
CERN		1 000 000 €
CDS *	Centre de données astronomiques de Strasbourg	1 035 000 €
CELPEDIA*	Réseau de centre de ressources pour les modèles animaux vertébrés, ESFRI	4 300 000 €
CRG ILL*	Faisceau de neutrons français installés sur le réacteur de l'ILL	98 000 €
CRG ESRF*	Lignes de lumière installées sur le synchrotron, via les comités thématiques SOLEIL	1 056 000 €
ECOTRON*	Plateformes d'expérimentation sur les écosystèmes (avec l'INRA)	2 775 000 €
ESO*	Développement R&D pour les VLT, VLT/i, ELT et SKA/LOFAR	3 231 000 €
LHC*	Participation du CNRS – IN2P3 aux expériences LHC labellisation TGIR	4 000 000 €
Grilles*	Institut des Grilles (GIS CNRS, INRIA, CEA, INRA, INSERM, CPU, RENATER)	974 000 €
HESS*	Télescope Cherenkov (Namibie), relayée par le projet CTA, ESFRI	440 000 €
ILE/ELI*	Infrastructure de recherche sur les lasers à haute intensité sur Saclay et Bordeaux	300 000 €
IODP/ECORD*	Programme international de forage profond en mer	4 664 000 €
KM3NET*	Détecteur de neutrinos en fonds de mer, ESFRI	1 038 000 €
LOA*	Laboratoire d'optique appliqué hébergeant le laser LUIRE	1 378 000 €
LSST*	Projet mondial de télescope grand champ au Chili (conception)	0 €
Navire polyvalent*	Navire côtier/ semi-hauturier en remplacement du côté d'Aquitaine	0 €
RENATECH*	Composante CNRS du réseau des centrales de nanotechnologies	3 728 000 €
RENATER*	Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche	4 969 000 €
RESIF/EPOS*	Infrastructure de recherche et de surveillance de la croûte terrestre (EPOS : volet européen)	1 846 000 €
RMN*	Réseau de plateformes de résonance magnétique nucléaire à haut champ	3 900 000 €
UPS TGE*	Nouvelle unité de gestion des TGE/TGIR au sein du CNRS	367 000 €
Total CNRS		186 922 628 €
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CEA : 20% des parts de la société civile)	145 000 €
GENCI –PRACE	Infrastructures européennes en calcul intensif	145 000 €
Total INRIA		290 000 €
ESRF	Rayonnement synchrotron (CNRS : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	12 169 000 €
GANIL-SPIRAL2	Grand accélérateur national d'ions lourds, faisceaux exotiques et masses atomiques élevées (ESFRI)	11 787 000 €
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CEA : 20% des parts de la société civile)	2 000 000 €
GENCI –PRACE	Infrastructures européennes en calcul intensif	4 000 000 €

Description succincte des opérations relevant du périmètre ministériel		PLF 2011 (AE=CP)
ICOS/IAGOS	Mesure du carbone dans l'atmosphère à partir du sol (ICOS) et d'avions (IAGOS) (programmation ESFRI)	800 372 €
ILL	Source européenne de neutrons (CNRS : 17% des parts de la société civile de droit français)	13 901 000 €
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CNRS : 50% de l'UMR, 1/3 du réacteur), source de neutrons	6 000 000 €
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CEA : 28% des coûts)	17 000 000 €
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	1 000 000 €
CERN	Contribution exceptionnelle à la R&D du CERN	1 000 000 €
Autres TGE d'accueil	Installations et laboratoires d'accueil labellisés par l'Union européenne	0 €
CRG ESRF	Lignes de lumière installées sur le synchrotron, via les Comités thématiques SOLEIL	60 000 €
CRG ILL	Faisceaux de neutrons français installés sur le réacteur de l'ILL	700 000 €
Total CEA		70 417 372 €
ECRIN	Réseau européen des centres d'investigation clinique	500 000 €
Total INSERM		500 000 €

(*) : Modification de périmètre au PLF 2011

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	14 210 000	14 210 000

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contribution directe de l'Etat à la société civile GENCI : 14,210 M€

Afin que la France retrouve une puissance de calcul compatible avec son rang de puissance industrielle, et suite aux conclusions du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un Grand Equipement national pour le Calcul intensif (GENCI), sous la forme d'une société civile initialement détenue à 50% par l'Etat, 20% par le CEA, 20% par le CNRS et 10% par les Universités (représentées par Strasbourg).

Le financement par GENCI concerne l'investissement dans les matériels lourds supercalculateurs, à l'exclusion des autres dépenses à la charge des maîtrises d'œuvre (CEA, CNRS, Centre informatique national de l'enseignement supérieur -CINES) relatives au fonctionnement, fluides, maintenances, immobilier et petit équipement. Par ailleurs, les évolutions technologiques prévisibles rendent les investissements rapidement obsolètes et posent le principe de leur renouvellement dans un délai compris entre 4 et 6 ans.

La nécessité de disposer de supercalculateurs plus importants (dits « de capacité ») a conduit l'Union européenne à proposer une coopération européenne, complétant l'infrastructure française. Les discussions sur cette question font l'objet du projet « Prace » (Partnership for advanced Computing in Europe), pour lequel mandat a été donné à GENCI de représenter la France ; un accord de principe a été signé le 17 avril 2007 et un projet de phase préparatoire

proposé lors du dernier appel d'offres du 7^{ème} PCRD. Le coût anticipé est d'environ 500,000 M€ sur 5 ans, la France souhaitant être partenaire principal avec, à terme, un budget de l'ordre de 20 ,000 à 25,000 M€ par an.

Le lancement du projet « Prace » a été décidé par la réunion de 60 représentants de 14 pays européens au Centre de recherches de Jülich les 29 et 30 janvier 2008. Ce projet construit les fondations d'une future infrastructure européenne de calcul intensif.

Pour 2011, les moyens totaux de GENCI sont prévus à hauteur de 29,000 M€ : 17,800 M€ pour les « moyens nationaux » et 11,200 M€ pour le lancement de « Prace ». Les perspectives d'investissement pour les ressources nationales sont limitées en 2010 : capacité électrique et climatique en limite de capacité pour le Centre de Calcul Recherche et Technologie (CCRT) et l'Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS), achat d'une machine pour le projet « Prace » possible au plus tôt en 2011 (achèvement nécessaire du très grand Centre de Calcul, ou TGCC, au CEA, programmé dans le projet « Prace »).

L'INRIA est devenu, fin juillet 2009, le 5^{ème} associé (1% des parts).

La contribution directe de l'Etat (49% des moyens totaux de GENCI) est de 14,210 M€ au PLF 2011.

ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		498 722 560	498 722 560
Crédits de paiement		498 722 560	498 722 560

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	498 722 560	498 722 560

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme, un montant de 498,723 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (307,020 M€ pour le CNRS ; 115,433 M€ pour l'INSERM ; 57,453 M€ pour l'INRIA ; 5,756 M€ pour l'INED ; 12,169 M€ pour le CEA ; 0,892 M€ pour l'IPEV) au PLF 2011.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 684 697 846	4 655 697 847	3 881 468 448	3 881 468 448
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	61 900 000	61 900 000	813 753 491	813 753 491
Total	4 746 597 846	4 717 597 847	4 695 221 939	4 695 221 939

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Académie des technologies						5	2			6	2	
ANR - Agence nationale de la recherche (ANR)		65				91				156		
ANRS - Agence nationale de recherches sur le SIDA		11	2			8				12	2	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives		11 527	1 156			11 637	1 027			11 637	1 027	
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)		28 009	6 265			28 740	5 882			28 674	6 265	
Génopole						50				50		
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie		7				8				10		
INED - Institut national d'études démographiques		208	41			208	66			208	41	
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)		1 627	888			1 779	645			1 794	888	
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		5 705	2 134			6 200	1 836			6 187	2 134	
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor		14	86			15	88			15	86	
OST - Observatoire des sciences et des techniques						22				25		
Total		47 173	10 572			48 763	9 546			48 774	10 445	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

La prévision 2010 reprend les plafonds d'emplois par opérateur tels que retracés au projet annuel de performance pour 2010, soit 68.307 ETP en LFI 2010 pour l'ensemble des programmes 172 (48.678 ETP) 187 (17.212 ETP) et 193 (2.417 ETP) relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, auxquels s'ajoutent les plafonds d'emplois des anciens opérateurs secondaires du programme 172 : Académie des technologies, Génopole, IHEST et OST qui avaient été votés par les conseils d'administration des établissements mais qui n'étaient pas intégrés dans le PAP 2010 pour un total de 85 ETP.

Compte tenu de cet ajustement, la prévision 2010 du plafond d'emplois des opérateurs relevant de l'ensemble des programmes du ministère s'élève à 68.392 ETP dont 48 763 ETP pour le programme 172.

Sur le périmètre ministériel, les emplois consolidés sous plafonds d'opérateurs s'élèvent à 68.396 ETP au PLF 2011, soit +4 ETP.

Cette variation nette recouvre :

- une mesure de transfert d'emplois vers le programme 150, destinée à renforcer certains secteurs de l'administration centrale du MESR (DRRT, emplois fonctionnels au sein de la direction générale pour la recherche et l'innovation, expertise fiscale des dossiers bénéficiant du crédit impôt recherche) : -10 ETP (contrats post-doctoraux du MESR), répartis entre les programmes 172 (-5 au CNRS et -2 à l'INSERM) et 187 (-3 à l'INRA) ;
- le relèvement du plafond d'emploi du BRGM, dans le cadre du programme « Après mine » (recrutements pérennes sous statut établissement à hauteur des départs en retraite de personnels de l'ANGDM mis à disposition du BRGM à ce titre) : +14 ETP au programme 187 ;
- des transferts d'emplois entre opérateurs du MESR : relèvement autorisé des emplois permanents (+75 ETP, répartis ainsi que suit : +65 à l'ANR, +4 à l'ANRS, +3 au GIP OST, +2 à l'IHEST et +1 à l'Académie des technologies), suppression de contrats post-doctoraux du MESR en répartition 2011 du dispositif (-65 ETP) sur les programmes 172 (-42 au CNRS et -9 à l'INSERM) et 187 (-14 à l'INRA), suppression d'emplois titulaires en EPST (-10 ETP) répartis sur les programmes 172 (-4 au CNRS et -2 à l'INSERM) et 187 (-3 à l'INRA et -1 à l'IRD) ;
- une nouvelle répartition de contrats post-doctoraux entre le CNRS (-15 ETP) et l'INRIA (+15 ETP).

Compte tenu de ce schéma, le plafond d'emplois consolidé des opérateurs du programme 172 s'établit à 48.774 ETP au PLF 2011, la variation nette (+11 ETP) par rapport à la prévision actualisée 2010 correspond aux évolutions suivantes :

- ANR : +65 ETP (emplois permanents) ;
- CNRS : -66 ETP (-4 emplois statutaires et -62 post-doctorants MESR) ;
- INSERM : -13 ETP (-2 emplois statutaires et -11 post-doctorants MESR) ;
- INRIA : +15 ETP (post-doctorants MESR) ;
- ANRS : +4 ETP (emplois permanents) ;
- Observatoire des sciences et des techniques (OST) : +3 ETP ;
- Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) : +2 ETP ;
- Académie des technologies : +1 ETP.

Pour mémoire, la répartition du dispositif post-doctoral en 2010 était de 443 contrats au total, dont 430 pour les opérateurs relevant du MESR et 13 pour certains opérateurs (INRETS, LCPC, IRSN) relevant du MEEDDM.

En 2011, compte tenu des suppressions de contrats post-doctoraux prévues aux programmes 172 (-58 ETP) et 187 (-17 ETP), la répartition initiale retient 368 contrats (355 ETP sous plafonds d'emplois d'opérateurs relevant du MESR, 13 ETP sous plafonds d'emplois d'opérateurs relevant du MEEDDM).

Les emplois hors plafonds reconduisent la réalisation de 2009 (rapport annuel de performance pour 2009) pour chaque opérateur du programme.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES

L'Académie des technologies est la plus jeune des Académies françaises. Créée en décembre 2000 sous le statut d'association, elle a été transformée en établissement public à caractère administratif par l'article 20 de la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche. Le décret n° 2006-1533 du 6 décembre 2006 qui fixe sa composition et ses règles de fonctionnement est entré en vigueur le 1er janvier 2007.

L'article L. 328-2 du code de la recherche lui confie la mission de conduire des réflexions, formuler des propositions et émettre des avis sur les questions relatives aux technologies et à leur interaction avec la société. Elle mène à cette fin des actions d'expertise, de prospective et d'animation en faisant appel, le cas échéant, aux compétences de personnalités extérieures qualifiées. Elle examine les questions qui lui sont soumises par les membres du Gouvernement. Elle peut elle-même se saisir de tout thème relevant de ses missions.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'Académie des technologies :

- mène, en toute indépendance, ses travaux dans un cadre interdisciplinaire et au bénéfice d'un large public notamment en contribuant à l'amélioration des enseignements professionnels et technologiques ;
- publie des avis et des rapports, organise des colloques et décerne des prix ;
- participe au développement des réflexions menées au niveau international ou européen ;
- travaille en relation étroite avec l'Académie des sciences de l'Institut de France ;
- coopère avec les autres académies en France comme à l'étranger ;
- associe à ses travaux le secteur de la production, les milieux de la recherche scientifique, le monde politique et social et les acteurs socio-économiques.

L'académie est composée de 256 membres (171 titulaires et 85 émérites).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation			810	810	1 482	1 482
Subventions pour charges de service public			810	810	1 482	1 482
Total			810	810	1 482	1 482

Budget primitif voté pour 2010 de l'Académie des technologies

Le compte de résultat prévisionnel de l'Académie des technologies pour 2010 a été voté par son Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2009 à hauteur de 1,436 M€ en produits et 1,452 M€ en charges, soit un résultat net légèrement déficitaire (-0,016 M€).

Les prévisions de recettes se répartissent entre **la subvention du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, pour 1,171 M€, **les ressources propres**, pour 0,250 M€ (soit 0,200 M€ provenant du MESR dans le cadre d'un contrat d'étude et 0,050 M€ de financement récurrent du CNRS en application de la convention de partenariat signée le 20 mars 2007 pour une durée de 4 ans) et **les produits financiers**, estimés à 0,015 M€.

Les charges de personnel couvrent essentiellement les rémunérations de 6,5 ETP (5 ETP sous plafond d'emplois et 1,5 ETP hors plafond), pour 0,338 M€.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1,114 M€, dont 1,073 M€ pour le fonctionnement courant et 0,041 M€ de dotations aux amortissements.

Le fonctionnement courant recouvre la programmation académique, pour 0,702 M€ (travaux institutionnels des instances, actions en partenariat, action internationale, communication et publications), et le fonctionnement général proprement dit, pour 0,371 M€ (loyer versé au Grand Palais, remboursement de mise à disposition, prestations sous contrat) mais dont la majeure partie relève néanmoins de la « vie académique ».

En marge du compte de résultat prévisionnel voté par le Conseil d'administration, le budget d'investissement retracé au tableau de financement est destiné à l'acquisition de matériel et de logiciel informatique et de biens mobiliers, pour 0,025 M€ (soit la capacité d'autofinancement dégagée par l'établissement).

Perspectives 2011

A structure constante, la subvention à l'Académie des technologies est portée à 1,440 M€ au PLF 2011 (+0,630 M€) et consolide ainsi le complément exceptionnel de financement notifié pour 2010.

Le relèvement autorisé du plafond d'emplois (+1 ETP, soit +0,042 M€) pour 2011 est permis par une mesure de transfert à partir des emplois statutaires en EPST. Le plafond d'emplois de l'Académie des technologies est ainsi porté à 6 ETP au PLF 2011.

A structure courante, la subvention du MESR s'établit ainsi à 1,482 M€ pour 2011.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel		338	Ressources de l'État		1 171
Fonctionnement		1 114	- subventions de l'État		1 171
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		50
			Ressources propres et autres		215
Total des dépenses		1 452	Total des recettes		1 436
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		16
Total : équilibre du CR		1 452	Total : équilibre du CR		1 452

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		25
Investissements		25	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois		25	Total des ressources		25
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		7	8
- sous plafond opérateurs		5	6
- hors plafond opérateurs		2	2

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANR - AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Agence de financement de projets de recherche créée le 9 février 2005 sous la forme d'un GIP, l'ANR est devenue un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la recherche à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle est régie par le décret n° 2066-963 du 1^{er} août 2006.

L'ANR a vocation à dynamiser le système français de recherche et d'innovation en :

- favorisant l'émergence de nouveaux concepts (les programmes « blancs », dont le contenu est déterminé par la communauté scientifique) ;
- accroissant les efforts de recherche sur des priorités économiques ou de société (appels à projets thématiques) ;
- intensifiant la collaboration entre la recherche publique et l'industrie (appels à projets partenariaux) ;
- développant des partenariats internationaux (appels à projets transnationaux).

L'ANR soutient, au terme d'un processus de mise en concurrence, les projets de recherche selon des critères d'excellence scientifique évaluée par les pairs. Le financement sur projets permet de soutenir les projets les plus ambitieux et les équipes de recherche les plus performantes.

Le budget d'intervention de l'agence finance deux grandes catégories d'opérations :

- les appels à projets (AAP) sur des critères d'excellence pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ; mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers, facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science, ce mode de financement s'adapte donc tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé ;
- des actions plus ciblées (« actions annuelles »), visant notamment au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement.

Les programmes fonctionnant par AAP relèvent de 6 axes thématiques (« Biologie et santé » ; « Ecosystèmes et développement durable » ; « Energie durable et environnement » ; « Sciences et technologies de l'information et de la communication » ; « Sciences humaines et sociales » ; « Ingénierie, procédés et sécurité »). Il faut ajouter un 7^{ème} axe (« Non thématique») qui comprend les programmes « Blancs » (371 projets financés en 2009), le programme « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » (152 projets financés) et le programme « Chaires d'excellence » (15 projets financés).

Au regard de la programmation 2008, 18 programmes sont entièrement nouveaux. En 2009, l'ANR a donc lancé 58 appels à projets dont 14 étaient ouverts à l'international. Au total, 6 036 dossiers ont été soumis par des équipes de recherche (5 856 en 2008) qui ont été examinés par 14.430 experts extérieurs (dont 5.160 experts internationaux). Les projets sont financés sur une durée moyenne de 3 ans. L'aide moyenne par projet est passée de 483.000 € en 2008 à 487.400 € en 2009.

A l'issue du processus de sélection, 1 334 projets ont été retenus. Le taux de sélection moyen s'établit à 23% (comme en 2008). Les taux de réussite par axe thématique varient dans une fourchette comprise entre 22% et 28,1% (entre 20,4% et 28,6% en 2008). Le taux moyen par bénéficiaire s'élève à 167.000 € (158.000 € en 2008). L'ANR continue d'évoluer vers une concentration de ses financements sur un nombre plus limité de projets et de partenaires afin d'accroître le montant d'aide versée, et ainsi constituer un véritable effet de levier en faveur de la recherche.

Les engagements au titre des programmes financés par l'ANR en 2009 ont bénéficié à 82% au secteur public (80,2 % en 2008) dont 53,6 % pour les principaux organismes de recherche, 24,2% pour les universités et 18% pour le secteur privé (entreprises, fondations, associations) contre 19,8 en 2008. La part des financements consacrés à la recherche fondamentale continue à progresser pour atteindre 66,4% en 2009 contre 65,6% en 2008.

La loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010 a ouvert 35,000 Md€ de crédits sur le budget de l'Etat destinés à financer des investissements d'avenir. 21,900 Md€ seront dédiés à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. L'ANR a été désignée comme le principal opérateur des actions de ce programme et gèrera à ce titre 17,900 Md€. Elle recevra à la fois des fonds consommables par les bénéficiaires finaux et des fonds non consommables, conservés pour produire intérêts. Elle est chargée de la mise en œuvre des actions au titre de l'emprunt national en ce qui concerne les appels à projets et la gestion des fonds pour le compte de l'Etat et du reversement aux bénéficiaires finaux.

Toutes ces évolutions confortent l'ancrage de l'ANR dans le paysage de la recherche français et sa reconnaissance, tant par les équipes de recherche qui présentent des dossiers de candidature que de la communauté scientifique dans son ensemble, comme le montre le nombre croissant d'experts étrangers siégeant dans les instances de sélection de l'ANR.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Agence nationale de la recherche	814 520	817 045	839 853	839 853	771 853	771 853
Subventions pour charges de service public	10 500	10 500	839 853	839 853	20 000	20 000
Transferts	804 020	806 545			751 853	751 853
Total pour ce programme	814 520	817 045	839 853	839 853	771 853	771 853
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	24 000	21 600	0	2 400	0	0
Subventions pour charges de service public	24 000	21 600	0	2 400	0	0
Total	838 520	838 645	839 853	842 253	771 853	771 853

Budget primitif voté pour 2010 de l'ANR

Désormais présenté sous la forme d'un budget unique, qui succède ainsi aux anciens « budget de gestion » et « budget d'intervention », le budget primitif pour 2010 s'établit à 825,251 M€ (compte de résultat prévisionnel) : 18,536 M€ pour le fonctionnement de l'Agence (contre 10,036 M€ en 2009) et 806,715 M€ pour les charges spécifiques d'intervention (compte 657).

La forte progression des charges rattachées à la partie « Fonctionnement » de l'Agence s'analyse comme la combinaison de l'effet en année pleine du plan de recrutement initié sur la seconde moitié de l'exercice 2009 et de la 1ère phase du processus d' « internationalisation » des activités de gestion des unités supports.

La SCSP est fixée à 868,068 M€ au PLF 2010 (-0,006 M€ : hors reconduction de réserve parlementaire votée en LFI 2009).

La LFI 2010 a porté le nombre des emplois sous plafond de 61 ETP / ETPT à 91 ETP / ETPT (+30 ETP / ETPT) en consolidation du plan de recrutement adopté par le Conseil d'administration du 9 juin 2009 et du relèvement autorisé des emplois en cours d'année 2009 :

- 26 ETPT pour le suivi et le bilan scientifique des programmes ;
- 1 ETPT pour le développement des actions internationales ;
- 3 ETPT pour le renforcement des traitements budgétaires et comptables.

Proposées initialement à 10,036 M€ en 2009, les charges de fonctionnement sont portées à 18,536 M€ au budget primitif pour 2010 sous le double effet :

- de la consolidation des mesures de réajustement décidées en 2009 sur le budget de gestion, afin de renforcer les moyens humains et financiers sur 3 secteurs considérés comme prioritaires : suivi et bilan des programmes, gestion administrative, financière et comptable, fonctions supports (gestion des ressources humaines, missions, volet international) ;
- de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre progressive de « l'internalisation » progressive des activités aujourd'hui confiées à 15 unités supports (environ 155 personnes au total) dans 12 organismes de recherche et universités.

D'ores et déjà, les premières estimations de l'ANR pour 2010 mettent en avant un besoin complémentaire de recrutement au titre de la 1ère vague d'internalisation des activités des unités supports de l'INSERM et de l'INRIA dont les activités sont amenées à prendre fin dans le courant de l'année 2010.

Le plafond d'emplois sera ainsi relevé courant 2010 par voie de décision modificative (avec ajustement concomitant des plafonds d'emplois des EPST), sur la base de 23 ETP (soit +20 ETPT) supplémentaires pour la gestion directe de 10 Comités d'évaluation du programme « Blanc » à mettre en place sur les secteurs de la biologie-santé, de l'agronomie et des STIC :

- 10 responsables scientifiques (soit 1 par Comité) ;

- 6 coordonnateurs administratifs ;
- 7 gestionnaires.

Par ailleurs, 6 programmes thématiques supplémentaires seront gérés en interne, portant ainsi à 16 le nombre des nouveaux Comités d'évaluation à mettre en place en 2010, en supplément des 5 programmes déjà internalisés en 2009.

Les crédits de paiement consacrés aux interventions de l'Agence sont identifiés au compte 657 « Subventions et contributions versées aux tiers », pour 806,715 M€.

Les engagements correspondants sont détaillés par Département et programme ; le Département « Non thématique et SHS » représente 50,5% du montant total des aides programmées.

Les dépenses de structure hors personnel (comptes 60, 61, 62) s'élèvent à 8,991 M€, dont 3,860 M€ de moyens supplémentaires rattachés à la mise en œuvre des priorités sur 2010 :

- 0,400 M€ (frais de mission, revues à mi-parcours, colloques de fin de programmes) pour le bilan des programmes ;
- 0,240 M€ (frais de mission, rencontres bilatérales avec les agences partenaires, réunions de sélection et de suivi) pour l'international ;
- 0,120 M€ (organisation d'audits financiers) pour la sécurisation budgétaro-comptable ;
- 3,100 M€ (location de salles pour les Comités d'évaluation, déplacement et hébergement de leurs membres, indemnités versées aux experts internationaux, location de nouvelles surfaces de l'ordre de 2.000 m2 et consommations liées) pour les perspectives d'internationalisation de la gestion de programmes au sein de l'Agence.

Les dépenses de personnel, (comptes 63 et 64) sont fixées à 8,255 M€, dont 3,540 M€ représentent l'impact des recrutements opérés en 2009 et prévus en 2010 :

1. 1,600 M€ (pour 26 ETP / ETPT) pour le bilan des programmes ;
2. 0,060 M€ (pour 1 ETP / ETPT) pour l'international ;
3. 0,180 M€ (pour 3 ETP / ETPT) pour la sécurisation budgétaro-comptable ;
4. 1,700 M€ (pour 23 ETP, soit 20 ETPT) pour les perspectives d'internationalisation de la gestion de programmes au sein de l'ANR.

Pour information, l'enveloppe « Dotations aux amortissements et provisions » est fixée à 0,600 M€. Combinée au résultat prévisionnel de l'exercice (+0,690 M€), elle détermine la capacité d'autofinancement (CAF) correspondant à l'enveloppe « Investissement », soit 1,290 M€.

Le budget d'intervention s'établit à 806,715 M€ en engagements (AE) et en paiements (CP).

La répartition des crédits de paiement, soit 806,715 M€ au compte 657, permet de couvrir :

- la 6ème tranche des projets engagés sur l'édition 2005, pour 16,759 M€ ;
- la 5ème tranche des projets engagés sur l'édition 2006, pour 35,000 M€ ;
- la 4ème tranche des projets engagés sur l'édition 2007, pour 75,000 M€ ;
- la 3ème tranche des projets engagés sur l'édition 2008, pour 170,000 M€ ;
- la 2ème tranche des projets engagés sur l'édition 2009, pour 244,500 M€ ;
- la 1ère tranche et les actions annuelles qui seront lancées sur la programmation 2010, à hauteur de 242,018 M€ ;
- l'apurement définitif des dossiers FNS, FRT et RRIT, pour 21,038 M€ ;
- le solde des deux opérations retenues dans le cadre du Plan de relance de 2009 (pour mémoire : 24,000 M€ au total inscrits en DM 2 de 2009, Conseil d'administration du 9 juin 2009) : le plan national « Nano-innov » (délégué conjointement au CEA) et le programme « Recherche technologique de base (nanotechnologies) » du Département « STIC », pour 2,400 M€.

La répartition 2010 des enveloppes programmatiques par Département est la suivante :

- 325,840 M€ et 40,4% pour « Non thématique et SHS » ;

- 65,400 M€ et 8,1% pour « Biologie-Santé (BS) » ;
- 45,975 M€ et 5,7% pour « Ecosystèmes et développement durable (EDD) » ;
- 81,000 M€ et 10,0% pour « Energie durable et environnement (EDE) » ;
- 97,500 M€ et 12,1% pour « Science et technologie de l'information et de la communication (STIC) » ;
- 30,000 M€ et 3,7% pour « Ingénierie, procédés et sécurité (IPS) » ;
- 160,940 M€ et 20,0% pour « Partenariats et compétitivité » (dont 51,940 M€ de préciput).

Sur la base des échéanciers détaillés (cf. tableau joint), les taux de couverture atteignent respectivement :

- 2,1% pour la programmation 2005 ;
- 4,3% pour la programmation 2006 ;
- 9,3% pour la programmation 2007 ;
- 21,1% pour la programmation 2008 ;
- 30,3% pour la programmation 2009 ;
- 0,3% pour le Plan de relance 2009 ;
- 30,0% pour la programmation 2010 ;
- et 8,5% pour les soldes à couvrir relatifs aux dossiers des ex Fonds incitatifs ministériels.

A l'issue de l'exercice 2010, l'ensemble des engagements restant à solder s'élèvera théoriquement à 1.081,075 M€.

Perspectives 2011

Le PLF 2011 prévoit une dotation globale de 771,853 M€ (-68,000 M€, -8,1%). Le montant des crédits destinés à certains programmes et appels à projets, notamment ceux relevant des Départements « Non thématique et transversal », « Biologie-Santé (BS) », « Ecosystèmes et développement durable (EDD) », « Energie durable et environnement (EDD) » et « Science et technologie de l'information et de la communication (STIC) » en programmation 2010, sera revu afin de tenir compte des projets financés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir.

Le PLF 2011 prévoit également un relèvement significatif du plafond d'emplois de l'Agence à 156 ETP (+65 ETP, gagés à partir des emplois de post-doctorants répartis en 2010 au bénéfice du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA) au titre :

- de la poursuite de « l'internalisation des unités support », c'est-à-dire le transfert progressif (2010-2012) de la gestion de certains appels à projets confiés à des organismes de recherche partenaires mandatés par l'ANR, incluant la consolidation du relèvement du plafond de l'ANR autorisé à l'occasion de la 1ère décision modificative au budget 2010 de l'ANR, voté par son Conseil d'administration du 30 mars 2010 (+20 ETP) et les besoins 2011 (+20 ETP) ;
- des engagements pris par l'Etat pour la mise en œuvre des programmes « Projets thématiques d'excellence » et « Pôles d'excellence » dès l'exercice 2010 (+25 ETP).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	4 966	8 255	Ressources de l'État	836 120	825 251
Fonctionnement	20 823	10 281	- subventions de l'État	836 120	825 251
Intervention	1 942 708	806 715	- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	98 179	
Total des dépenses	1 968 497	825 251	Total des recettes	934 299	825 251
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 034 198	
Total : équilibre du CR	1 968 497	825 251	Total : équilibre du CR	1 968 497	825 251

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	19 318	0	Capacité d'autofinancement		1 290
Investissements	995	1 290	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	537	
Total des emplois	20 313	1 290	Total des ressources	537	1 290
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	19 776	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Biologie - Santé (BS)			65 400		65 400
Ecosystèmes et développement durable (EDD)			45 975		45 975
Energie durable et environnement (EDD)			81 000		81 000
Ingénierie, procédés et sécurité (IPS)			30 000		30 000
Non thématique et SHS			325 900		325 900
Partenariats et compétitivité			160 940		160 940
Science et technologie de l'information et de la communication (STIC)			97 500		97 500
Total			806 715		806 715

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	65	91	156
- sous plafond opérateurs	65	91	156
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	20	20	20
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	20	20	20

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

L'ANR est le principal opérateur intermédiaire chargé de la gestion des crédits des programmes d'investissements d'avenir : sur les 35 Md€ ouverts par la loi de finances rectificatives n°2010-237 du 9 mars 2010, 18,9 Md€ transitent par l'ANR, dont 15,9 Md€ de dotations non consommables et 3 Md€ de dotations consommables.

L'ANR assurera la gestion des fonds suivants :

Action	Dotations (en Md€)	totale	Dotations consommables (en Md€)	non Dotations consommables (en Md€)
Programme « Pôles d'excellence »				
Initiatives d'excellence	7,70	7,70		0,00
Opération Campus	1,30	1,30		0,00
Opération Plateau de Saclay	1,00	0,00		1,00
Valorisation - Instituts de recherche technologique	2,00	1,50		0,50
Valorisation – Fonds national de valorisation	1,00	0,90		0,10
Valorisation – Instituts Carnot	0,50	0,50		0,00
Laboratoires d'excellence	1,00	0,90		0,10
Instituts hospitalo universitaires	0,85	0,68		0,17
total	15,35	13,48		1,87
Programme « Projets thématiques d'excellence »				
Equipements d'excellence	1,00	0,60		0,40
Santé et biotechnologie	1,55	1,10		0,45
total	2,55	1,70		0,85
Programme « Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonnées »				
Instituts d'excellence	1,00	0,75		0,25
total	1,00	0,75		0,25
total pour l'ensemble des programmes	18,90	15,93		2,97

Les objectifs poursuivis par chaque action et les modalités de gestion des crédits et sont détaillés dans des conventions Etat-ANR publiées au *Journal officiel*.

ANRS - AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES SUR LE SIDA

L'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS) est constituée, depuis le 9 juillet 1992, sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Elle associe l'Etat, représenté par les ministres chargés de la Recherche, de la Santé et des Affaires étrangères, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut Pasteur et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

L'Agence anime, coordonne et finance en France et dans les pays en développement les recherches sur le sida et les hépatites virales B et C. Elle est une agence d'objectifs et de moyens et à ce titre, elle définit des priorités scientifiques, mobilise la communauté scientifique et finance des programmes de recherche après évaluation par ses instances scientifiques.

A cet effet, l'Agence a pour missions :

- d'identifier les équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité et chercher à les attirer par des actions d'incitation adaptées ;
- de développer les interactions possibles entre les différents domaines de recherche et assurer la coordination de la recherche ;
- de favoriser la concertation régulière des équipes de chercheurs par l'organisation de colloques thématiques réunissant au sein de structures d'animation, les acteurs ou futurs acteurs dans les thèmes de recherche concernés ;
- de répartir les moyens qui lui sont apportés par l'Etat entre les organismes publics de recherche, les laboratoires universitaires, les établissements hospitaliers, les industriels et les organismes privés ;

- de tenir à jour une information permanente à la disposition de tous sur l'état d'avancement des recherches et sur les moyens qui leur sont consacrés ;
- d'inscrire les actions de recherche dans un cadre international de coopération impliquant les pays industrialisés et les pays en développement.

Ses grands domaines d'intervention sont :

- la recherche fondamentale, qui a permis de véritables progrès pour contrer l'infection par le VIH ;
- la recherche clinique, qui permet une amélioration de la prise en charge des patients, notamment en ce qui concerne le traitement antirétroviral ;
- la recherche vaccinale, qui connaît d'importants progrès, que ce soit dans le cadre de collaborations avec des industriels ou sur les essais cliniques, avec le développement de candidats-vaccins ;
- la recherche sur les hépatites virales, qui insiste notamment sur les mécanismes de résistance des virus ;
- la recherche en santé publique et en sciences sociales, pour laquelle L'ANRS développe de nouvelles approches, de nouvelles méthodes, renouvelle les questions de recherche et associe de nouveaux acteurs, en particulier dans le domaine de la prévention et du dépistage.
- la recherche dans les pays du sud, où il s'agit de renforcer la prévention et l'accès aux traitements.

L'ANRS devrait intégrer l'INSERM d'ici à la fin 2011.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	37 366	37 366	39 612	39 612	39 888	39 888
Subventions pour charges de service public	37 366	37 366	39 612	39 612	39 888	39 888
Total	37 366	37 366	39 612	39 612	39 888	39 888

Budget primitif 2010 voté de l'ANRS

Le budget 2010 de l'ANRS s'inscrit dans la continuité des importants travaux d'aménagement et de réorganisation de ses locaux engagés fin 2009, et dans le prolongement de ses investissements informatiques. Il s'élève à 50,152 M€ en 2010 (+4,668 M€, +10,3%) : 50,082 M€ (+4,648 M€, +10,2%) pour la section de fonctionnement (compte de résultat) et 0,070 M€ (+0,020 M€, +40,0%) pour la section d'investissement (tableau de financement).

Les financements de l'Etat, comptabilisés pour 41,522 M€, représentent 82,8% des recettes.

La SCSP relevant du programme 172 est prise en compte à hauteur de 39,612 M€ (+0,300 M€, +0,8%), montant notifié au PLF 2010. Son relèvement traduit le soutien du MESR aux programmes « Génomique » et « Vaccin » (pour 0,200 M€) et le développement de la thématique « Recherche en SHS » (pour 0,100 M€).

La convention du ministère des Affaires étrangères et européennes est ramenée à 1,410 M€ (-0,090 M€, -6,0%) alors même que le nombre de projets relevant de la sphère du ministère de la Santé s'est fortement accru.

Grâce à la recherche active de financements extérieurs, **les ressources propres**, à 4,388 M€, sont en progression significative (+2,706 M€, +160,9%) et représentent 8,7% des financements. Comme prévu en 2009, l'ANRS concrétise des projets de grande ampleur en sciences sociales et en santé publique (projets « KABP », « Vespa 2 », « Migrants et Coquelicot » notamment).

La prévision de produits spécifiques (participations financières d'industriels et de laboratoires de recherche étrangers aux essais thérapeutiques de l'ANRS) est reconduite à 2,800 M€. L'année 2010 marquera le début de la phase opérationnelle du projet « NEAT » (0,825 M€, dont 0,800 M€ proviennent de contrats passés avec les industriels).

Les soldes de subventions antérieures, inemployées lors des exercices antérieurs, sont pris en compte à hauteur de 1,600 M€ (+1,300 M€, +433,3%).

Enfin, l'ANRS prévoit un montant de **reprises sur provisions** de 2,642 M€ (+0,459 M€, +21,0%), soit 5,3% des financements. Elles sont destinées intégralement au solde des factures de surcoûts hospitaliers, au fur et à mesure de leur échéance de règlement par l'Agence. Deviennent éligibles, en 2010, les surcoûts de 23 essais terminés.

La quasi intégralité des crédits ouverts (50,082 M€, soit 99,9%) est positionnée en 1^{ère} section qui recouvre à la fois le fonctionnement administratif de l'Agence et les dépenses d'intervention (ou « subventions extérieures ») finançant, par redistribution, les appels d'offres relatifs aux programmes fédérés en Actions coordonnées (AC).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,747 M€ (+0,490 M€, +11,5%). Elles recouvrent les dépenses de personnel, pour 0,933 M€ (soit 0,063 M€ de taxe sur les salaires et 0,870 M€ de rémunérations et charges sociales) et le fonctionnement général de l'Agence, pour 3,814 M€.

Les charges de personnel et de fonctionnement courant représentent 2,794 M€ (+20,8%) et 5,6% du budget total et intègrent notamment :

- l'extension en année pleine des mesures en personnels et les perspectives de recrutement dans le cadre du Schéma de programmation des moyens 2007-2009 : poursuite des 2 emplois financés dans le cadre du programme européen « NEAT 001 » (« European Aids Treatment Network ») ; essai européen associant 25 partenaires visant à comparer une trithérapie classique à une bithérapie sans analogues nucléosidiques, en plate-forme clinique), perspective de recrutement de 2 CDD sur financement de la Commission européenne (EraNet) ;
- la réalisation des actions de communication et d'information scientifique (+0,607 M€) ;
- les dépenses de fonctionnement courant, pour 1,102 M€ et 39,4% du budget de fonctionnement, cette année en augmentation en raison de la majoration des dotations aux amortissements (+0,020 M€), des charges locatives de l'immeuble (+0,020 M€) et du poste « Entretien et réparation » (+0,015 M€).

L'augmentation des **charges spécifiques d'intervention**, à 45,335 M€ (+4,159, +10,1%), est notamment à mettre en regard de subventions en soutien aux programmes de recherche de l'Agence.

La programmation 2010 de l'ANRS se décline sur les grands objectifs suivants et sur la base d'un montant de charges spécifiques « nettes à distribuer » de 42,693 M€ (soit 45,335 M€ diminués des reprises sur provisions, pour 2,642 M€) :

- recherches fondamentales (6,831 M€) ;
- recherches vaccinales (5,038 M€) ;
- recherches cliniques et thérapeutiques (10,332 M€) ;
- recherches en sciences humaines et sociales (2,135 M€) ;
- recherches dans les pays en développement (11,100 M€) ;
- recherches sur les hépatites virales B et C (6,959 M€) ;
- soutiens à colloques et publications (0,299 M€).

La priorité continue d'être portée sur les recherches sur le VIH-Sida dans les pays en développement (pour 11,100 M€ ; +9,5%) ainsi que sur la recherche clinique et épidémiologique (pour 10,332 M€ ; 1,9%).

Les autres thématiques de recherche bénéficient également de la croissance des charges spécifiques d'intervention : la recherche vaccinale sur les hépatites (6,959 M€ ; 11,5%), la recherche en hépatite virale (6,959 M€ ; +11,5%), la recherche biologique fondamentale (6,831 M€ ; +9,5%), les recherches dans le domaine des sciences de l'Homme (2,135 M€ ; +36,9%).

Les dépenses d'investissement, inscrites en 2^{ème} section du budget pour 0,070 M€, sont en nette augmentation (+40,0%) et doivent permettre à l'Agence de faire face à l'usure normale de ses matériels et de ses locaux.

Perspectives 2011

A structure constante, la subvention pour charges de services public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme est reconduite à 39,612 M€.

L'ANRS bénéficie d'une mesure de transfert de 4 emplois (+3 ETP en régularisation du tableau des emplois annexé à son budget 2010 voté, +1 ETP en relèvement autorisé de son plafond pour 2011 ; +0,276 M€ en année pleine) à partir des EPST, portant ainsi son plafond d'emplois à 12 ETP au PLF 2011.

A structure courante, la subvention du GIP est ainsi prévue à 39,888 M€ au PLF 2011.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	729	933	Ressources de l'État	39 316	39 542
Fonctionnement	7 526	3 814	- subventions de l'État	39 316	39 542
Intervention	43 444	45 335	- ressources fiscales		
			Autres subventions		3 381
			Ressources propres et autres	9 890	7 159
Total des dépenses	51 699	50 082	Total des recettes	49 206	50 082
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 493	
Total : équilibre du CR	51 699	50 082	Total : équilibre du CR	51 699	50 082

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	2 334		Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 980	70	Ressources de l'État	90	70
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	1 890	
Total des emplois	4 314	70	Total des ressources	1 980	70
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 334	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Colloques et publications	7	27	298	0	332
Recherche biologique fondamentale	149	610	6 831	11	7 601
Recherche dans les pays en développement	242	991	11 100	17	12 350
Recherche en science de l'homme	47	191	2 135	3	2 376
Recherches cliniques et épidémiologiques	226	923	10 332	16	11 497
Recherche sur les hépatites virales B et C	152	622	6 959	11	7 744
Recherche vaccinale	110	450	5 038	8	5 606
Reprises sur provisions			2 642	4	2 646
Total	933	3 814	45 335	70	50 152

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	13	8	14
- sous plafond opérateurs	11	8	12
- hors plafond opérateurs	2		2
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	32		32
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	32		32

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

Créé par l'ordonnance constitutive du 18 octobre 1945, le CEA a vu son statut clarifié par le code de la Recherche du 11 juin 2004. Le CEA est un établissement de recherche à caractère scientifique technique et industriel relevant de la classification des EPIC. Il est placé sous la tutelle des ministères en charge de la Recherche, de l'Énergie, de la Défense, de l'Industrie et des Finances.

La loi du 10 mars 2010 a modifié la dénomination du CEA, qui s'appelle Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, de façon à mieux traduire les engagements de l'Etat à investir dans les prochaines années à parts égales dans les recherches pour le nucléaire du futur et pour les énergies nouvelles.

Développant depuis son origine une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense et à leurs impacts dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie et de la défense, les recherches du CEA s'appuient sur une culture croisée ingénieurs-chercheurs lui permettant de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire (énergie), à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française (défense nationale), et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international, à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique.

Déployée sur cinq centres de recherche (Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache, Valrho), la composante civile du CEA est organisée en 4 grands programmes et une mission :

- le segment « Énergie » (ENE ; énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'énergie, recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire) ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé » (TIS ; micro-nanotechnologies et technologies logicielles, recherche fondamentale pour l'innovation industrielle, technologies nucléaires pour la santé, biotechnologies) ;
- les « très grands équipements (TGE) d'accueil » (ESRF, ILL, « Orphée », « Ganil » et « Soleil ») ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et lutte contre le terrorisme) ;
- la mission d'enseignement et d'encadrement de thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre aux nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socioéconomique (optimisation technico-économique par les industriels, acceptabilité de l'électronucléaire par les citoyens), notamment dans les domaines de gestion à long terme des déchets nucléaires, de démantèlement et d'assainissement des anciennes installations nucléaires et de l'acquisition des connaissances des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants. En 2009, de nouvelles priorités ont été assignées à l'établissement en matière de développement de filières industrielles performantes dans les énergies nouvelles.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA prépare l'émergence de générations futures de réacteurs (« génération IV ») de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement. Elle s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les organismes de recherche, les universités et les industriels (346 dépôts de brevets, 2.203 dossiers d'invention en vigueur en portefeuille, 97 entreprises créées dans le secteur des hautes technologies depuis 1984, 65 unités mixtes de recherche avec les grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur).

La stratégie du CEA repose sur le développement de partenariats français, européens ou étrangers qui associent les autres organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les industriels.

Le CEA est partie prenante des alliances nationales qui coordonnent la recherche française dans les domaines de l'énergie (ANCRE), des sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), des sciences et techniques numériques (ALLISTENE) et des sciences de l'environnement (ALLENVIE).

Créée au sein du CEA, l'Agence ITER France (AIF) est en charge de la gestion de la contribution française, de l'accueil de l'organisation internationale sur le site de Cadarache, de la préparation du site, de l'élaboration des dossiers de sécurité et de sûreté et du démantèlement de l'installation à la fin de son exploitation.

Le 5 juillet 2006, le CEA a signé avec l'Etat un contrat d'objectifs sur la période 2006-2009, qui couvre l'ensemble de ses activités civiles. Ce contrat renforce et étend les missions du CEA à la recherche sur les énergies non émettrices de gaz à effet de serre, au premier rang desquelles l'énergie nucléaire. Un nouveau contrat de performance est à ce jour en cours de négociation entre l'organisme et ses tutelles pour une durée de quatre ans. Il prendra en compte les conclusions de l'évaluation conduite par l'AERES ainsi que les conclusions de l'audit conduit en matière de RGPP.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	796	796	723	723	723	723
Subventions pour charges de service public	796	796	723	723	723	723
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	95 884	95 884	98 181	98 181	103 765	103 765
Subventions pour charges de service public	95 884	95 884	98 181	98 181	103 765	103 765
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	151 824	151 824	155 461	155 461	162 552	162 552
Subventions pour charges de service public	151 824	151 824	155 461	155 461	162 552	162 552
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	111 370	111 370	130 269	130 269	133 388	133 388
Subventions pour charges de service public	66 770	66 770	68 369	68 369	71 488	71 488
Transferts	44 600	44 600	61 900	61 900	61 900	61 900
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	41 016	41 016	41 998	41 998	43 914	43 914
Subventions pour charges de service public	41 016	41 016	41 998	41 998	43 914	43 914
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	27 185	27 185	27 836	27 836	29 106	29 106
Subventions pour charges de service public	27 185	27 185	27 836	27 836	29 106	29 106
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	22 416	22 416	22 952	22 952	23 999	23 999
Subventions pour charges de service public	22 416	22 416	22 952	22 952	23 999	23 999
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	63 300	63 300	72 417	72 417	70 417	70 417
Subventions pour charges de service public	63 300	63 300	72 417	72 417	70 417	70 417
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	12 400	12 400	12 697	12 697	12 169	12 169
Subventions pour charges de service public	12 400	12 400	12 697	12 697	12 169	12 169
Total pour ce programme	526 191	526 191	562 534	562 534	580 033	580 033
Programme 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	477 100	477 100	491 676	491 676	678 887	678 887
Subventions pour charges de service public	477 100	477 100	491 676	491 676	678 887	678 887
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	35 000	35 000	34 397	34 452	34 452	34 452
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000	34 397	34 452	34 452	34 452
Total	1 038 291	1 038 291	1 088 607	1 088 662	1 293 372	1 293 372

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) voté pour 2010 du CEA civil

Sur le périmètre de l'ensemble des activités du CEA, l'EPRD 2010 présente un solde de gestion négatif (retracé sur la seule composante civile), à -18,700 M€ : 4.238,100 M€ de recettes (ressources ; +344,000 M€, +8,8%) et 4.256,800 M€ de dépenses (emplois ; +362,700 M€, +9,3%).

La hausse des ressources résulte pour l'essentiel des crédits notifiés dans le cadre du Plan de relance 2009-2010 (pour 51,500 M€), des financements externes pour les activités civiles et défense (+87,500 M€, +11,0%), des fonds dédiés au démantèlement des installations civiles et défense (+138,400 M€, +24,4%).

Le budget civil s'établit à 2.568,000 M€ en ressources (+262,900 M€ ; +11,4%) et à 2.586,700 M€ en emplois (+281,600 M€ ; +12,2%), et dégage un solde de gestion prévisionnel négatif : -18,700 M€, du aux servitudes afférentes au TGCC (Très grand centre de calcul).

Reconduisant l'effectif moyen budgété (EMB) global au niveau de celui inscrit à l'EPRD 2009 (soit 11.220), il est construit sur la base des éléments suivants :

- une « subvention civile » (globalisation des SCSP inscrites aux programmes 172, 191 et 191 de la MIREs au PLF 2010) prise en compte pour 1.030,900 M€ (+2,9%) ;
- cette subvention civile, comptabilisant depuis 2009 la dotation spécifique au titre des post-doctorants relevant de l'action 1 du programme 172, est complétée par un transfert (titre 6 du budget de l'Etat ; programme 172) de 61,900 M€ (+15,000 au PLF 2010) représentant la contribution directe de l'Etat au projet ITER, versée par le CEA à l'Agence ITER-France chargée de rassembler l'ensemble des financements nationaux (Etat, CEA, collectivités locales) ;
- l'ajout de la SCSP relevant du programme 315 « Plan de relance de l'investissement public » (51,500 M€ rattachés à 2010 pour le Centre d'intégration « Nano-Innov » de Saclay) et de la convention signée avec la MEEDDEM pour le projet « CRATANEM » (1,800 M€ relevant des programmes 128 et 181), qui porte ainsi l'ensemble des financements civils à 1.146,100 M€ (+97,300 M€, +9,3%) pour 2010 ;
- les flux croisés civil-défense (-2,000 M€ : prévision de 77,300 M€ de flux des unités civiles vers les unités défense et de 79,300 M€ de flux des unités défense vers les unités civiles) recouvrent l'ensemble des contributions et sous-traitances des activités civiles au secteur défense (principalement liées aux opérations de démantèlement et aux activités de recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, au TGCC et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les infrastructures de la Direction de l'énergie nucléaire, DEN) et inversement (en particulier les programmes de la propulsion nucléaire et de l'enrichissement menées en collaboration par la DEN et la Direction de la recherche technologique, DRT).

Pour information, l'EPRD 2010 du secteur défense (1.670,100 M€, soit +81,100 M€ et +5,1%) s'inscrit à la fois dans les orientations définies par :

- le projet de loi de programmation militaire 2009-2014 (élargissement du Fonds dédié défense à toutes les installations nucléaires de défense : +32,700 M€) ;
- le PMLT couvrant la période 2009-2023 de la Direction des applications militaires (DAM).

Les financements de l'Etat recouvrent la subvention dite « civile » (1.030,900 M€ au PLF 2010 : 500,600 M€ du MESR, 495,300 M€ pour le MEEDDM et 35,000 M€ du ministère de la Défense), et un transfert spécifique représentant la contribution directe de l'Etat au projet ITER, pour 61,900 M€.

L'évolution de la subvention civile entre la LFI 2009 et le PLF 2010 (+29,000 M€ arrondis) se décline comme suit : +19,100 M€ (+4,0%) sur la subvention récurrente du programme 172 (programmes du CEA, pour 10,000 M€ ; ajustement des crédits de l'action 13 « TGIR », pour 9,100 M€), 0,100 M€ sur la dotation afférente aux post-doctorants ministériels du MESR relevant du programme 172 (20 contrats notifiés en année pleine, contre 22 en 2009), +10,000 M€ sur la subvention du programme 190 (principalement positionnés sur l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie »).

Bien qu'en retrait (+15,0% affichés à l'EPRD 2009), la progression **des recettes externes** prévisionnelles, à 831,000 M€, reste soutenue (+59,900 M€, +7,8%), le dividende AREVA affecté au « budget recherche » étant reconduit à 84,500 M€.

Les principales variations proviennent des partenaires industriels du secteur du nucléaire (268,200 M€, +5,8% ; accords de coopération relatifs aux réacteurs et à leur sûreté, aux combustibles nucléaires, à la maîtrise des risques et aux programmes de systèmes futurs), des autres partenaires industriels (177,300 M€, +12,9%), aux fonds dits « ministériels » (142,100 M€, +11,1% ; ANR, OSEO Innovation, Fonds de compétitivité des entreprises) et de l'Union européenne (69,300 M€, +24,4%).

Conformément à la règle d'affectation (fixée à la création du Fonds de démantèlement en 2001, le solde du dividende (104,000 M€) est affecté au financement du Fonds dédié civil.

Les recettes des fonds dédiés aux activités de démantèlement et d'assainissement (civil et défense) sont inscrites à hauteur de 590,900 M€ : 318,800 M€ provenant du Fonds dédié civil (+88,100 M€, la progression du budget des opérations tenant compte des opérations de mise à l'arrêt du réacteur « Phenix » et de la prise en charge du coût de main d'œuvre des personnels affectés aux missions du Fonds, pour 34,000 M€), et 272,100 M€ provenant du Fonds dédié défense (+17,600 M€ pour les opérations de mises à l'arrêt définitif, de démantèlement, de reprise et de

conditionnement des déchets sur l'usine UP 1 de Marcoule), montant conforme au contrat 2005-2010 signé avec la maîtrise d'œuvre en octobre 2006.

L'effectif physique engagé du CEA prévu fin 2010 s'établit à 16.008 agents au total : 11.276 pour les unités civiles (stabilité) et 4.732 (+252) pour les unités Défense.

Pour l'ensemble du CEA, l'effectif moyen budgété (EMB) annuel est prévu à hauteur de 15.952 (+252 par rapport au budget 2009) :

- 11.220 pour les UC (stabilité), soit 11.046 ETPT en regard d'un plafond d'emplois arrêté à 11.637 ETP au projet annuel de performance pour 2010 ;
- 4.732 pour les UD (+252).

Pour information, la progression de la masse salariale stricte du budget civil (823,200 M€, +2,9%) prévoit un nombre limité de départs en retraite (sous-représentation au CEA des classes d'âge 1945-1950) et donc une diminution des charges de retraite (9,300 M€, -35,9%) et des indemnités compensatrices pour cessation progressive d'activité (8,900 M€, soit -33,6%) compte tenu du double impact de la loi d'août 2003 et de la fin de l'« accord Capron » (mise à la retraite obligatoire pour tous les salariés remplissant les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein, s'accompagnant d'une indemnité calculée en fonction de l'ancienneté) au 31 décembre 2009.

Sur un périmètre élargi au TGCC (27,300 M€), au CRATANEM (1,800 M€) et aux opérations relevant du Plan de relance (46,500 M€ hors contribution spécifique à ITER), les dépenses de programmes sur les traditionnels 5 grands domaines du CEA civil s'élèvent à 1.224,600 M€ (+64,400 M€, +5,6%) et se répartissent ainsi que suit :

- segment « Energie » : 682,600 M€ (+40,200 M€, +6,3%) ;
- segment « Technologies de l'information et de la santé (TIS) » : 422,700 M€ (+13,200 M€, +3,2%) ;
- TGIR et TGE d'accueil : 77,500 M€ (+8,200 M€, +11,8%) ;
- enseignement relevant de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN) : 30,800 M€ (+2,900 M€, +10,4%) ;
- programme « NRBC » (lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique) : 11,000 M€ (-0,100 M€, -0,9%).

Compte tenu des dépenses spécifiques prévues dans le cadre du Plan de relance 2009-2010 (45,500 M€), du projet « CRATANEM » (1,800 M€) et du TGCC (27,300 M€), les dépenses du périmètre « Programmes » ainsi élargi sont comptabilisées à 1.300,200 M€.

Dans le domaine de l'Energie, la plus forte progression se focalise sur le sous-segment « Nouvelles technologies pour l'énergie » (+35,4%, après +46,9% en 2009) dont les recherches s'inscrivent dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » (hydrogène et piles à combustible, projet de création d'une société civile chargée de prendre le relais du CEA pour la démonstration industrielle d'une filière de biocarburants de 2ème génération « BTL » à Bure-Saudron, photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétique) et s'appuient sur l'implication du CEA dans les pôles de compétitivité « Tenerrdis » (Rhône-Alpes), « Capenergies » (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) et « S2E2 » (Centre).

S'agissant du sous-segment « Grands outils du développement nucléaire » (+5,2%), le cadrage financier 2010 de la DEN prévoit le lancement de la contractualisation pour l'approvisionnement nourricier du « Réacteur Jules Horowitz » suite aux premiers résultats des opérations de qualification menées en 2009.

La réduction du volume financier du sous-segment « Systèmes industriels nucléaires du futur » (-9,8%) tient compte de l'arrêt de la centrale « Phénix » mais prévoit le lancement de l'étude APS du projet « Astrid » (« Advanced Sodium technological Reactor for industrial Demonstration »), étape-clé pour disposer de la démonstration des atouts d'un réacteur de 4^{ème} génération, et les compléments à l'étude de faisabilité du réacteur expérimental à neutrons rapides refroidis au gaz « Allegro ».

Hormis le sous-segment « Recherche fondamentale » (-0,9%), les activités de recherche dans le domaine des TIS poursuivent leur développement sous l'effet de la montée en puissance du programme national « Nano-Innov » qui concerne les sous-segments « Technologies des systèmes numériques » (+15,3%) et « Micro-nanotechnologies » (+2,0%), avec un objectif d'implantation des Centres d'intégration de Saclay (RTRA « Digitéo » au sein du pôle de compétitivité « System@tic ») et de Grenoble (sur le campus « Minatec ») en 2010.

Considéré comme rentré dans une phase de maturité scientifique et technique, les moyens consacrés au programme interministériel « NRBC » sont reconduits et les nouveaux projets seront soumis à un réexamen annuel. Il s'attachera à mobiliser les ministères concernés et le SGDn sur les perspectives de transferts technologiques pour certaines innovations en détection et identification.

Hors Plan de relance, les moyens affectés aux TGIR et TGE (77,500 M€, +11,8%), où le CEA représente la France (souvent aux côtés du CNRS) dans les instances de pilotage de ces infrastructures nationales ou internationales, sont globalement conformes à ceux retracés au PLF 2010.

Certaines opérations du périmètre ministériel (« Xfel » et « Fair », « ICOS/IAGOS », « Prace ») et le TGCC sont regroupés sous l'intitulé « Autres TGE d'accueil » (soit 6,000 M€ globalisés).

Les dépenses d'enseignement et de formation (30,800 M€, +10,4%) regroupent les contrats de thèse financés partiellement ou totalement par le CEA (effectif moyen de doctorants rémunérés ou cofinancés prévu à hauteur de 1.032, contre 864 en 2009 et 769 en 2008) et le budget de fonctionnement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN ; 114 salariés du CEA), établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Enseignement supérieur et de l'Industrie.

Les dépenses de démantèlement et d'assainissement s'élèvent à 651,000 M€ (+8,5%), couvertes par les deux Fonds dédiés et la subvention de l'Etat pour ce qui concerne la masse salariale, les nouvelles installations de service et les coûts de support.

La progression des dépenses (+89,800 M€, +16,0%) recouvre les priorités suivantes :

- pour le démantèlement, la priorité donnée à la poursuite des opérations prévues au PMT et à l'engagement d'actions reconnues indispensables pour des impératifs de sûreté (ensemble « Petrus » à Fontenay-aux-Roses, réacteur « Siloe » à Grenoble, démantèlement des ATUE à Cadarache, opérations préparatoires à la MAD du réacteur « Phénix » à Marcoule, démantèlement des LHA - laboratoires de haute activité - à Saclay...);
- pour l'assainissement, l'intensification des actions entreprises dans les domaines de la gestion des combustibles sans emploi, de la reprise des déchets anciens, des déchets exotiques et de stockage ;
- pour le renouvellement des installations, la poursuite des opérations « Agate » (station de traitement des effluents de Cadarache), « Cedra » (conditionnement des déchets solides HAVL et entreposage à Cadarache), « Magenta » (entreposage des matières nucléaires sans emploi, Cadarache), « Diadem » (entreposage de déchets irradiants activés, Marcoule), « Ametiste/Stema » (réaménagement total de la station de traitement des effluents liquides, Marcoule) et « Opale/Stella » (nouvelle STEL, Saclay).

La progression globale du soutien général, à 570,100 M€ (+31,400 M€, +5,8%), recouvre des évolutions contrastées :

- remise à niveau des coûts de structure (360,400 M€, +3,2%) pour ce qui concerne les frais de siège, le coût de fonctionnement des centres, les dépenses de support opérationnel et de sûreté-sécurité ;
- stabilité des dépenses de patrimoine (116,500 M€, -0,2%) correspondant aux dépenses d'entretien et d'investissement pour l'immobilier et les services généraux des 5 centres civils (Saclay, Marcoule, Cadarache, Grenoble et Fontenay-aux-Roses) : opérations patrimoniales pour renouveler un parc d'installations vieillissant, bilan énergétique par échantillonnage des 2.400 bâtiments du CEA lancé en 2009 afin d'élaborer un plan d'action pour répondre aux exigences de la loi issue du « Grenelle de l'Environnement », soit une 1ère tranche de travaux de rénovation de 80 bâtiments entre 2010 et 2012 ;
- forte progression des comptes centraux (93,200 M€, +23,0%) pour certaines charges communes du CEA, dont la charge fiscale civile (57,900 M€, +17,900 M€ et +44,8%).

La sous-traitance interne sur les programmes défense est estimée à -1,500 M€, et les moyens consacrés au projet ITER, soit 66,900 M€ répartis entre l'approche élargie (27,100 M€, soit +10,800 M€), la construction des installations (34,800 M€, soit +4,200 M€) et la finalisation de la conception de certains éléments de la machine (5,000 M€ issus du Plan de relance).

Perspectives 2011

Votée à hauteur de 992,366 M€ en LFI 2010, la subvention civile globalisée des ministères chargés de la Recherche et de l'Ecologie s'élève à 1.007,300 M€ au PLF 2011 (+14,934 M€, +1,5%), à structure constante, répartie entre les programmes 172 (MESR : 474,910 M€, soit -25,001 M€ et -5,0%) et 190 (MEEDDM : 532,390 M€, soit +39,935 M€ et +8,1%).

S'agissant de la subvention du programme 172, le PLF 2011 retient une évolution des ressources nettes du CEA (+9,499 M€) destinée à couvrir la progression normée de la masse salariale, le soutien aux programmes et l'entretien du patrimoine, ainsi que des mesures d'économie portant à la fois sur les TGIR relevant de l'action 13 (-2,000 M€), justifiée par une amplification de la tarification envers les usagers des infrastructures de recherche telle que préconisée par la révision générale des politiques publiques et la prise en compte de l'évolution de la charge fiscale de l'établissement (-32,500 M€ ; application du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction à la TVA, les subventions de l'Etat sans lien direct étant désormais hors champ), suite à la révision du coefficient de déduction de la TVA, désormais plus favorable à l'établissement.

S'agissant de la subvention du programme 190, le PLF 2011 retient une évolution des ressources nettes affectées aux programmes scientifiques du CEA (+7,435 M€) destinée au soutien aux programmes dans le domaine de l'énergie, une mesure d'économie au titre de la TVA récupérable (-32,500 M€), équivalente à celle prévue au programme 172, et la dotation de la nouvelle action 15 (« Charges nucléaires de long terme des installations du CEA ») du programme, identifiant désormais les moyens dédiés au Fonds dédié aux activités de démantèlement et d'assainissement des installations nucléaires civiles (+65,000 M€) par redéploiement de crédits permis par l'économie fiscale globale.

A structure courante, la subvention civile globalisée des ministères chargés de la Recherche et de l'Ecologie s'élève à 1.196,300 M€ au PLF 2011 (+203,934 M€, +20,6%), répartie entre les programmes 172 (MESR : 517,410 M€, soit +17,499 M€ et +3,5%) et 190 (MEEDDM : 678,890 M€, soit +186,435 M€ et +37,9%).

Les importantes mesures de périmètre concernent l'inscription, en recettes du budget de l'Etat, du montant du dividende AREVA traditionnellement budgété au budget propre du CEA civil à hauteur de 189,000 M€, recouvrant le financement du Fonds dédié civil (pour 104,000 M€ à l'EPRD 2010, conformément au règlement financier en vigueur de celui-ci) et le soutien au budget de recherche (soit le solde, pour 85,000 M€) et leur budgétisation.

Elle est inscrite à parité entre les programmes 172 (+42,500 M€) et 190 (+42,500 M€) pour ce qui concerne le soutien au budget de recherche, et en totalité sur le programme 190 (+104,000 M€) pour ce qui concerne les moyens du Fonds dédié civil.

Les crédits du Fonds sont ainsi retracés à hauteur de 169,000 M€ (soit 65,000 M€ redéployés par économie fiscale équivalente et 104,000 M€ de budgétisation de la fraction du dividende AREVA antérieurement affectée au Fonds) à l'action 15 du programme 190, nouvellement créée.

Complétant la subvention récurrente du programme 172, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme reconduit la répartition de 2010, soit 20 contrats (240 « mois post-docs ») et 0,723 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

Pour information, le CEA continuera de porter auprès de l'Agence ITER-France la contribution de l'Etat au projet ITER, reconduite à titre prévisionnel à 61,900 M€ (titre 6) au PLF 2011.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	948 600	975 500	Ressources de l'État	1 238 076	853 200
Fonctionnement	1 093 100	1 283 100	- subventions de l'État	1 083 198	853 200
Intervention			- ressources fiscales	154 878	
			Autres subventions	276 921	251 700
			Ressources propres et autres	706 613	1 135 000
Total des dépenses	2 041 700	2 258 600	Total des recettes	2 221 610	2 239 900
Résultat : bénéfice	179 910		Résultat : perte		18 700
Total : équilibre du CR	2 221 610	2 258 600	Total : équilibre du CR	2 221 610	2 258 600

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements	341 000	328 100	Ressources de l'État	248 134	231 000
			Autres subv. d'investissement et dotations	92 866	97 100
			Autres ressources		
Total des emplois	341 000	328 100	Total des ressources	341 000	328 100
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Démantèlement - Assainissement	86 256	493 465		71 279	651 000
Energie	355 680	252 181		74 739	682 600
Enseignement (INSTN)	29 100	1 000		700	30 800
Lutte contre le terrorisme (programme NRBC)	4 443	5 557		1 000	11 000
Plan de relance : programme "Nanno-Inov"				46 500	46 500
Programmes défense exécutés par les unités civil	-606	-894			-1 500
Projet ITER		27 100		39 800	66 900
Soutien général : hors charge fiscale	206 860	287 540		17 800	512 200
Soutien général : charge fiscale		57 900			57 900
Technologies pour l'information et la santé	250 715	125 703		46 282	422 700
Très grands équipements d'accueil, TGIR, TGCC, Cratanem	43 052	33 548		30 000	106 600
Total	975 500	1 283 100		328 100	2 586 700

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	12 683	12 664	12 664
- sous plafond opérateurs	11 527	11 637	11 637
- hors plafond opérateurs	1 156	1 027	1 027
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	875	749	875
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	875	749	875

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

Dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir financés par les crédits ouverts en loi de finances rectificatives n°2010-237 du 9 mars 2010, le CEA dispose d'une enveloppe de 900 M€ au titre des actions « Réacteurs de 4^{ème} génération » et « Réacteur Jules Horowitz » du programme « Nucléaire de demain ».

Cette dotation lui sera versée en 2010 et participera au financement des grands programmes de recherche sur le nucléaire réalisés par le CEA :

- la construction du réacteur d'essai Jules Horowitz (action « Réacteur Jules Horowitz », 650M€), outil d'irradiation permettant notamment de qualifier les matériaux de construction des réacteurs de 3^{ème} et 4^{ème} génération et d'assurer une part substantielle de la production de radio-isotopes en Europe
- les études sur les réacteurs de 4^{ème} génération (RNR au sodium)

	Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (M€)	Prévision de consommation en 2010 (M€)	Prévision de consommation en 2011 (M€)
Réacteur Jules Horowitz	248,4	32,8	83
Réacteurs de 4 ^{ème} génération	651,6	0	198,1 (*)
Total CEA	900	32,8	281,1

(*) Etudes de la tranche 2010-2012

CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Le Centre national de la recherche scientifique est un EPST placé sous la tutelle du ministre chargé de la Recherche. Fondé en 1939, il est régi par le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982.

Organisme de recherche à vocation multidisciplinaire, le domaine d'activité du CNRS recouvre toutes les actions recherche du programme 172 de la MIRE. Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national (19 délégations régionales), le CNRS compte :

- 1.074 unités de recherche (pour 11.500 chercheurs) dont 90% en partenariat avec près de 120 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et autres organismes de recherche,
- 96 unités de service dont plus de 65 % en partenariat.

Hors recherche médicale, les unités CNRS contribuent à 69 % des publications françaises. En physique, en chimie et en science de l'univers, la part des publications issue des unités CNRS représente plus de 80 % des publications françaises.

Disposant de 9 représentations permanentes à l'étranger (Bruxelles, Hanoï, Johannesburg, Moscou, Pékin, Santiago du Chili, Tokyo, Washington, Rio de Janeiro) le CNRS est impliqué dans 85 accords de coopération avec 60 pays, 368 programmes internationaux de coopération scientifique, 123 laboratoires européens et internationaux associés, 90 groupements de recherche européens et internationaux et 22 unités mixtes internationales (UMI).

Le CNRS favorise l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité grâce au dispositif des programmes interdisciplinaires destinés à accompagner des projets à risques qui sont considérés comme prometteurs. Seize programmes interdisciplinaires sont actuellement soutenus dont sept ont été mis en place au début de l'année 2010.

Le CNRS, qui possède un portefeuille de près de 3 800 brevets, est au premier rang des institutions publiques pour le dépôt de brevets en France (392 nouveaux brevets publiés en 2009 dont 44,5 % déjà exploités), et compte 828 licences actives fin 2009. Plus de 503 entreprises innovantes ont été créées depuis 1999 (dont 42 en 2009) issues ou adossées à des laboratoires liés au CNRS.

Le décret n°2009-1348 du 29 octobre 2009, qui a modifié le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982, est la traduction réglementaire des principes retenus dans le plan stratégique de l'organisme « Horizon 2020 » et déclinés dans le contrat d'objectifs 2009-2013 signé le 19 octobre 2009.

La nouvelle organisation du CNRS répond à 3 grandes priorités :

- se recentrer sur la fonction de pilotage scientifique des UMR en partenariat avec les universités. Le CNRS accompagnera la montée en puissance des acteurs de site que sont les universités en proposant un partenariat stratégique renforcé mais plus sélectif et en intervenant de manière croissante en tant qu'agence de moyens. Dans le même temps, le rôle d'opérateur du CNRS, se concentrera sur des laboratoires structurants au niveau national et sur des laboratoires qui nécessitent une gestion partagée ;
- responsabiliser les acteurs par la création d'Instituts en charge de la prospective et de la programmation. Dix Instituts ont été créés avec pour finalité d'accroître la lisibilité de l'organisation, de garantir l'efficacité de la fonction de programmation de la recherche et de prendre éventuellement en charge à la demande de l'Etat des missions de coordination nationale. Ces Instituts du CNRS animent, dans leur champ disciplinaire, un réseau d'unités de recherche pour lesquels le CNRS est soit opérateur si le CNRS continue à les gérer soit agence de moyens dans le cas contraire ;
- recentrer la direction du Centre sur la vision stratégique, l'anticipation et l'animation des Instituts. Ainsi, 3 Pôles transverses vont être créés pour éviter la fragmentation de la recherche. Ces pôles exerceront ainsi la mission d'intégration scientifique à partir de trois thèmes porteurs : « Le développement durable au service de l'homme » ; « Origine et maîtrise de la matière, nanosciences et nanotechnologies » ; « La société en réseau ».

Enfin le CNRS est présent dans l'ensemble des 5 alliances thématiques créées en 2009 et 2010 : AVIESAN (sciences de la vie), ANCRE (énergie), ALLISTENE (informatique), ALLENI (environnement) et ATHENA (sciences humaines et sociales).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	7 923	7 923	6 631	6 631	4 467	4 467
Subventions pour charges de service public	7 923	7 923	6 631	6 631	4 467	4 467
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	498 154	498 154	509 988	509 988	504 201	504 201
Subventions pour charges de service public	498 154	498 154	509 988	509 988	504 201	504 201
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	252 722	252 722	258 726	258 726	255 790	255 790
Subventions pour charges de service public	252 722	252 722	258 726	258 726	255 790	255 790
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	476 283	476 283	487 598	487 598	482 065	482 065
Subventions pour charges de service public	476 283	476 283	487 598	487 598	482 065	482 065
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	170 101	170 101	174 142	174 142	172 166	172 166
Subventions pour charges de service public	170 101	170 101	174 142	174 142	172 166	172 166
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	230 852	230 852	236 336	236 336	233 654	233 654
Subventions pour charges de service public	230 852	230 852	236 336	236 336	233 654	233 654
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	298 892	298 892	305 993	305 993	302 521	302 521
Subventions pour charges de service public	298 892	298 892	305 993	305 993	302 521	302 521
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	36 450	36 450	37 316	37 316	36 893	36 893
Subventions pour charges de service public	36 450	36 450	37 316	37 316	36 893	36 893
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	41 310	41 310	42 292	42 292	41 812	41 812
Subventions pour charges de service public	41 310	41 310	42 292	42 292	41 812	41 812
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	129 821	129 821	139 808	139 808	186 923	186 923
Subventions pour charges de service public	129 821	129 821	139 808	139 808	186 923	186 923
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	296 232	296 232	311 544	311 544	307 020	307 020
Subventions pour charges de service public	296 232	296 232	311 544	311 544	307 020	307 020
Total pour ce programme	2 438 740	2 438 740	2 510 374	2 510 374	2 527 512	2 527 512
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	26 900	26 900				
Subventions pour charges de service public	26 900	26 900				
Total	2 465 640	2 465 640	2 510 374	2 510 374	2 527 512	2 527 512

Budget primitif voté pour 2010 du CNRS

Le budget primitif pour 2010 s'inscrit à la fois dans la réforme organisationnelle du CNRS, posée par le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009 (et notamment son article 9 : « Le CNRS est organisé en Instituts ») et les grandes orientations scientifiques du plan stratégique « Horizon 2020 », et amplifie les choix stratégiques mis en œuvre depuis 2006 :

- poursuite d'une politique des ressources humaines attractive et dynamique dans le cadre du « Plan Carrières 2009-2011 » présenté par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 20 octobre 2008 : mise en place de 80 nouvelles chaires CNRS-universités en 2010 (stratégie scientifique commune visant au co-recrutement de maîtres de conférences, accueillis en délégation au CNRS pour 5 ans renouvelables avec décharge des 2/3 de leurs services d'enseignement et l'octroi d'une dotation de fonctionnement et d'une prime), recrutement de 415 chercheurs (400 concours, 11 accueils en détachement, 4 titularisations de chercheurs handicapés) sur 432 postes libérés (325 retraites et 107 autres départs, 17 postes étant redéployés vers la campagne IT), recrutement par concours de 600 ingénieurs et techniciens

(505 retraites, 194 autres départs, 17 postes redéployés de la campagne chercheurs, réserve de 60 postes pour réintégrations et de 56 postes pour titularisation de personnels handicapés), montée en régime de la prime d'excellence scientifique et refonte des critères de modulation de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) ;

- opérer une structuration de l'allocation des moyens aux unités grâce au « soutien croisé interdisciplinaire » (SCI), initié en 2009 : chaque Institut bénéficiera d'une enveloppe globale de crédits distinguant les financements accordés aux unités qui lui sont rattachées à titre principal et le SCI (cible de 15% des dotations annuelles) à destination des unités relevant d'autres Instituts référents ;
- mise en place d'outils complémentaires dédiés à l'interdisciplinarité, financés à partir d'une enveloppe globale de 14,900 M€ réservée en agrégat 1 : « programmes interdisciplinaires de recherche » (PIR, pour 13,000 M€ : financements de projets dits « à risque », susceptibles d'être relayés par l'ANR), « hôtels à projets » (pour 0,500 M€ : regroupement d'équipes « résidentes » et « visiteuses » sur un projet d'interface, irréalisable au sein de leur laboratoire d'origine, dans le cadre privilégié des plates-formes technologiques), « Mission des ressources et des compétences technologiques » (MRCT, pour 0,800 M€ : structuration en réseaux des communautés scientifiques, technologiques et professionnelles pour des projets innovants et interdisciplinaires), « Institut des sciences de la communication » (ISCC, pour 0,600 M€ : priorité portée sur 4 champs transversaux à tous les Instituts du CNRS, épistémologie comparée, ingénierie et industrie de la connaissance, controverses et expertises, rapports entre sciences/technique/société).

Le budget 2010 confirme donc le modèle d'organisation de l'établissement esquissé dès 2008, combinant la fonction d'opérateur de recherche (équipes travaillant en interaction permanente avec les universitaires, aux frontières de la connaissance), et la fonction d'agence de moyens (favorisant la mise en cohérence du système national de recherche).

Dans l'attente de la modification réglementaire à prendre sur l'arrêté du 5 décembre 2006 relatif au régime budgétaire, financier et comptable du CNRS relativement à la présentation de l'agrégat 1 (la double nomenclature de référence sera celle par Instituts nationaux ou Départements scientifiques et par groupes de disciplines - GD - statistiquement déduite de la première), le budget 2010 demeure présenté par GD (14) et groupe inter-régional (9, auxquels s'ajoutent les opérations scientifiques réalisées hors du CNRS).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 3.116,301 M€ (soit 80,6%, contre 80,2% en 2009) par **les SCSP relevant du programme 172**.

La subvention récurrente inscrite au PLF 2010 s'élève à 2.503,742 M€. Sa progression (+64,842 M€, soit +2,7%) tient compte :

- de l'extension en année pleine des suppressions d'emplois inscrites en LFI 2009 (-113 ETP au 1er juillet 2009, soit -66,50 ETPT en 2010 ; -2,390 M€) ;
- du relèvement du taux global de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (part employeur portée à 62,47% au 1er janvier 2010 ; +15,393 M€) ;
- de la revalorisation programmée du point Fonction publique au 1er juillet 2010 (+0,5%, soit une valeur annuelle pondérée portée à 55,4253 € annuels ; +13,460 M€) ;
- de la consolidation des mesures du « Plan Carrières » 2009, partiellement réparties post LFI 2009 (+4,327 M€) ;
- des mesures prévues au « Plan Carrières » 2010 (amélioration de la structure des emplois et des promotions : +1,584 M€ ; attribution de 613 primes d'excellence scientifique supplémentaires au montant annuel moyen de 6.000 € : +3,678 M€) ;
- du financement (à hauteur des 2/3) de 80 nouvelles chaires mixtes avec les établissements d'enseignement supérieur (sur la base de recrutement de maîtres de conférences de classe normale, 3ème échelon, indice nouveau majoré à 564 ; +3,163 M€) ;
- de l'ajustement de l'enveloppe de crédits dédiée aux TGIR (action 13 du programme 172 ; +9,987 M€) ;
- du soutien aux nouveaux Instituts par le renforcement de leurs dotations de base (+16,000 M€) ;
- de transferts d'emplois au 1er janvier 2010 (-4 ETP, soit -4,00 ETPT) vers les programmes 129 (-3 ETP chargés de mission transférés près les Secrétaires généraux des affaires générales [SGAR] ; -0,233 M€) et 150 (-1 ETP gageant la création du poste de chef de service [SSRI] au MESR ; -0,127 M€).

Comparé aux 607,182 M€ inscrits au budget primitif de 2009, le montant **des ressources propres 2010** apparaît en léger retrait (605,927 M€ ; -1,254 M€ ; -0,2%) et reconduit les grandes tendances observées sur le second semestre

2009 tout en se situant en retrait des ultimes prévisions de la DM 2 (rappel : 699,293 M€) qui prenait toutefois en compte un changement de méthode de comptable (systématisation des droits constatés sur les subventions d'investissement, dont l'impact était estimé à environ 25,000 M€ sur l'exercice 2009).

Dans le détail, par origine de financement, elles recouvrent :

- 329,521 M€ de contrats de recherche (estimations : 40% ANR, 25% secteur public, 20% Union européenne et 15% secteur privé), comptabilisés à l'avancement ;
- 148,950 M€ de subventions de fonctionnement ou d'investissement (ces dernières étant comptabilisées sur l'exercice en « droits constatés », pour l'intégralité des montants notifiés), de co-financements de boursiers docteurs-ingénieurs (BDI) et, désormais, de dons et legs affectés (ainsi requalifiés en subventions) ;
- 68,306 M€ de produits valorisés de l'activité de recherche et de prestations de services (dont 49,015 M€ de redevances, contre 45,000 M€ en 2009 et 58,040 M€ en 2008) ;
- 59,150 de recettes diverses (dont 10,819 M€ issus d'opérations financières, agréant les produits issus de la vente de terrains de Meudon et des régularisations de TVA dans le cadre du GIE Ganil).

Pour information, les recettes diverses intègrent les produits de facturation interne gérés par les délégations régionales (pour 42,000 M€) et des remboursements de mises à disposition de personnels dans le cadre de certaines TGIR (« Soleil », EGO-VIRGO, « Adonis », RENATER) mais pour un montant non précisé.

Par rapport au budget 2009 (rappel : 1.989,375 M€), le niveau de **la masse salariale limitative**, à 2.020,880 M€ tient compte des mesures salariales mentionnées ci-dessus et d'un certain nombre de dépenses spécifiques : garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH), dispositif du compte épargne temps (CET).

Parallèlement au développement de la prime d'excellence scientifique, l'attractivité des régimes indemnitaires passera par une « critérisation » accrue de la modulation de la PPRS versée aux ingénieurs et techniciens.

L'amplification de la politique de déroulement harmonieux des carrières, sur la base d'un dialogue soutenu avec les organisations syndicales, vise :

- pour les directeurs de recherche, l'ouverture de 350 concours DR 2 et 300 promotions de grade en DR 0 et DR 1 ;
- l'objectif cible d'un taux de promotion de grade de 15% des promouvables pour les IT.

A cette enveloppe correspond un plafond limitatif de 28.314,5 ETPT (-287,1), conforme au plafond d'emploi voté au PLF 2010 au programme 172 pour le CNRS et exprimé, lui, en ETP (28.740 ETP).

A 1.062,805 M€, le périmètre de la « **dotation globale** », spécifique au CNRS, recouvre la masse salariale indicative (personnels recrutés exclusivement sur ressources propres), pour 153,656 M€ (contre 145,491 M€ en 2009) et les dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement, globalisées pour 909,149 M€ (contre 880,635 M€ l'an passé).

La masse salariale indicative (+5,6%, après +2,2% en 2009) recouvre principalement les CDD sur contrats de recherche gérés par les délégations régionales (121,501 M€, y compris les programmes ANR gérés par l'USAR) et les Instituts (6,500 M€), l'intéressement des chercheurs sur les redevances et brevets (10,000 M€), les boursiers conventionnés avec l'ANRS, la DGA ou l'ICSN (11,095 M€).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuelles progressent de 3,2% (+28,515 M€).

La progression de l'agrégat 1, à 650,049 M€ (+47,933 M€, soit +8,0%), s'apprécie au regard du nouveau positionnement de certaines TGIR (auparavant budgétées en agrégat 2) au sein des dotations des laboratoires.

Les TGIR et TGE relevant dorénavant de l'agrégat 1 recouvrent, pour un total de 93,841 M€ :

- certaines TGIR relevant du périmètre ministériel et financées sur l'action 13 du programme 172 (LLB « Orphée », LULI, LCMI, « Adonis », CC IN2P3, CERN « LHC », IDRIS, ICOS/IAGOS) ;
- les TGE intégrés au sein des Instituts car pilotés par eux (LNCMP, LOA, ILE/ILI, CDS, RESIF-EPOS, KM3/EMSO, LSST, flotte océanographique) ;

- les réseaux de plates-formes technologiques, également pilotés et financés par les Instituts (RMN, Centrales nanotechnologiques, Ecotrons, Grilles nationale de production, réseau national « Celphedia »).

Les crédits ventilés sur les groupes de disciplines (GD) s'élèvent à 541,734 M€ (+9,5%) en privilégiant les GD :

- 13 « Interdisciplinaire » (148,950 M€)
- 11 « Sciences de l'environnement » (68,677 M€) ;
- 10 « Sciences de la planète et de l'Univers » (45,472 M€) ;
- 7 « Chimie » (42,288 M€) ;
- 1 « Biologie cellulaire et moléculaire » (36,193 M€) ;
- 2 « Biologie intégrative et neurosciences » (33,306 M€).

Le solde constitue les moyens à répartir, pour 101,656 M€ : crédits incitatifs à hauteur de 68,135 M€ (dont les outils de l'interdisciplinarité des Instituts), l'équipement mi-lourd des unités pour 22,639 M€ (équipement des plates-formes technologiques, du calcul scientifique et opérations relevant des CPER), le soutien sectorisé aux unités à hauteur de 10,585 M€ et la réserve générale de l'agrégat pour 0,300 M€.

Sur un périmètre désormais réduit suite au reclassement de certaines opérations en agrégat 1, la ventilation des crédits de l'agrégat 2, à 176,497 M€ (-10,952 M€, soit -5,8%), reste dominée par le poids des TGIR (98,419 M€, hors personnel).

La ligne « Très grandes infrastructures de recherche (TGIR) » comprend dorénavant les TGE dits « mutualisés », représentés en grande majorité par des sociétés civiles, et recouvre :

- certaines TGIR relevant du périmètre ministériel et financées sur l'action 13 du programme 172 (ESRF, ILL, CFH, IRAM, GANIL « Spiral 2 », EGO-VIRGO, GENCI-PRACE, « Xfel », « Fair ») ;
- des opérations ne relevant pas du périmètre de l'action 13 du programme 172 (IODP, RENATER).

Les crédits consacrés aux autres actions communes sont globalement maintenus au niveau atteint en 2009, les variations les plus significatives concernant les lignes « Echanges internationaux » (2,817 M€, soit -0,733 M€, -20,6%), « Valorisation de la recherche » (17,850 M€, soit +1,780 M€ et +11,1%, « Formation permanente » (11,749 M€, soit +0,649 M€ et +5,8%) et « Autres actions communes » (9,000 M€, soit -2,000 M€ et -18,2%).

Les crédits de l'agrégat 3 s'élèvent à 82,604 M€ (-8,466 M€, -9,3%).

Les opérations d'investissement programmé (OIP), à 32,615 M€ en CP regroupent les opérations d'investissement dont la durée d'exécution est supérieure à l'exercice annuel et dont le coût unitaire est supérieur à 210.000 € ; elles font l'objet d'une inscription en autorisations d'engagement (99,652 M€ en 2010, contre 83,278 M€ en 2009 ; +19,7%, après +11,5% en 2009) et en crédits de paiement (32,615 M€, contre 44,562 M€ en 2009 ; -26,8%, après +51,2% en 2009).

Seules deux catégories d'opérations font l'objet d'une programmation au titre des OIP :

- les systèmes d'information « BFC » (budget, finances, comptabilité) et « SIRHUS » (version 2 du système d'information des ressources humaines et des unités de service), pour 23,245 M€ en AE (22,240 M€ en 2009) et 7,000 M€ en CP (11,650 M€ en 2009) ;
- et les opérations immobilières (en cours ou nouvelles), pour 76,407 M€ en AE (61,038 M€ en 2009).

La programmation immobilière prend en compte un volume important d'opérations en cours, pour 76,367 M€ en AE et 25,575 M€ en CP et ne prévoit qu'une seule opération nouvelle en 2010 (contre 9 en 2009) : l'extension du Laboratoire national des champs magnétiques pulsés (Toulouse), pour 0,040 M€ en AE et en CP.

Sur le volet immobilier, la réduction des CP au budget primitif est à mettre en lien avec les reports de crédits non consommés issus de la gestion 2009 et à inscrire en DM 1 pour 2010, suite à la comptabilisation désormais systématique des subventions d'investissement en « droits constatés » (crédits ouverts en contrepartie sur l'exercice pour la totalité du montant notifié, indépendamment de la planification annuelle des dépenses).

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 2.523,320 M€ (+20,578 M€, +0,8%) au PLF 2011.

Cette évolution intègre

- l'extension en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 (+4,701 M€),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+29,383 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+11,467 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 4.057 techniciens de la recherche concernés)
- ainsi qu'une réduction des dépenses (-24,972 M€ : TGIR, fonctionnement courant et rendu de crédits au titre du « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 ») s'inscrivant dans la norme générale d'économies de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

Les crédits budgétés sur l'action 13 du programme au titre des TGIR sont portés à 186,923 M€ (+47,115 M€), sous le double effet de l'extension du périmètre des opérations (+51,615 M€, par redéploiement de crédits entre actions du programme), désormais mises en cohérence avec la budgétisation propre du CNRS, et d'une économie (-4,500 M€) justifiée par une amplification de la tarification envers les usagers des infrastructures de recherche telle que préconisée par la révision générale des politiques publiques.

A structure courante, la SCSP pour 2011 est ramenée à 2.523,044 M€ (+20,302 M€ et +0,8%) sous l'effet d'une mesure de transfert d'emplois entre opérateurs du programme (-4 emplois statutaires de niveau ingénieur d'études de 1ère classe : -4 ETP, soit -4,0 ETPT et -0,276 M€), au 1er janvier 2011.

En gage partiel du relèvement autorisé du plafond d'emplois de l'ANR (+65 ETP), de l'attribution de contrats post-doctoraux supplémentaires à l'INRIA (+15 ETP) et d'une mesure de transfert d'emplois vers le programme 150 (+10 ETP) concernant les DRRT et les responsables fonctionnels au sein de la DGRI, la répartition du dispositif post-doctoral relevant de l'action 1 du programme est réduite en 2011 pour le CNRS (-62 contrats, -62 ETP en année pleine).

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme s'établit ainsi à 128 contrats pour 2011, soit 1.536 « mois post-docs » et 4,467 M€.

Le plafond d'emplois de l'établissement est ainsi ramené de 28.740 ETP en 2010 à 28.674 ETP en 2011 (-66 ETP).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	2 196 671	2 174 537
- activités conduites par les unités de recherche	1 997 307	1 968 677
- actions communes	50 940	63 283
- fonctions support	148 424	142 577
Fonctionnement et investissement non programmé	888 794	909 149
- activités conduites par les unités de recherche	606 447	650 048
- actions communes	201 652	176 497
- fonctions support	80 695	82 604
Investissement programmé et autres opérations en capital	36 425	32 615
- actions communes	0	
- fonctions support	36 425	32 615
Hors agrégats		
Total des dépenses	3 121 890	3 116 301

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	2 465 641	2 510 373
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	582 662	478 471
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	79 934	68 306
Autres subventions et produits	81 960	59 150
Total des recettes	3 210 197	3 116 300
Charges calculées	566 372	297 000
Produits calculés	560 465	297 000
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	88 307	

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	1 968 677	650 048			2 618 725
Agrégat 2 : actions communes	63 283	176 497		0	239 780
Agrégat 3 : fonctions support	142 577	82 604		32 615	257 796
Total	2 174 537	909 149		32 615	3 116 301

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	34 274	34 622	34 939
- sous plafond opérateurs	28 009	28 740	28 674
- hors plafond opérateurs	6 265	5 882	6 265

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

GÉNOPOLE

Genopole, constitué depuis le 20 février 2002 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), est composé de 7 membres : l'Etat représenté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la région Ile-de-France, le département de l'Essonne, la communauté d'agglomération Evry Centre-Essonne, la commune d'Evry, l'université d'Evry-Val d'Essonne, l'Association française contre les myopathies.

Aux termes de sa convention constitutive, Genopole a notamment pour mission d'exercer et de favoriser l'exercice d'activités de recherche et de développement technologique en génomique en Ile-de-France :

- en renforçant la cohérence et en fédérant les projets scientifiques dans le champ de la génomique et en apportant un appui aux laboratoires publics et privés de la région ;
- en soutenant l'implantation de nouvelles équipes de recherche publique et/ou privée en génomique et en génomique fonctionnelle mais aussi dans les domaines connexes tels que la bio-informatique, les mathématiques appliquées, la chimie et la robotique ;
- en favorisant le développement d'équipes mixtes de recherche par la mise en place de services communs et l'acquisition de moyens lourds ;
- en favorisant la mise en place de plates-formes technologiques ainsi que le transfert et la valorisation de la recherche ;

- en contribuant à la mise en place d'enseignements de haut niveau en génomique, thérapie génique, et bioinformatique ;
- en participant à l'animation scientifique du site d'Evry, du centre de l'Essonne et plus généralement de l'Île-de-France et en apportant son soutien au développement d'infrastructures au sein de ce site.

Parc d'innovation centré sur les sciences du génome, Genopole rassemble en un même lieu 2.180 personnes, réparties au sein de 21 laboratoires académiques, de 17 plate-formes mais aussi de 67 entreprises dont Genopole a soutenu la création, le développement ou l'implantation sur le site.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé			3 000	3 000	3 000	3 000
Subventions pour charges de service public			3 000	3 000	3 000	3 000
Total			3 000	3 000	3 000	3 000

Budget primitif voté pour 2010 de Genopole

Voté par le Conseil d'administration du 8 janvier 2010, le budget s'établit à 16,778 M€ (-4,075 M€, -19,5%) : 10,978 M€ pour la section de fonctionnement (-0,563 M€, -4,9%) et 5,800 M€ pour la section d'investissement (-3,512 M€, -37,7%), équilibrées en recettes et en dépenses.

Les recettes du GIP sont estimées à 16,778 M€, soit 3,000 M€ de subvention pour charges de service public (17,9%) et 13,778 M€ de ressources propres (82,1%). Bien qu'il demeure majoritairement financé par des fonds publics, la part des financements privés dans le budget continue de croître ; elle est portée de 13,9% à 15,1%.

La SCSP relevant du programme 172 est reconduite à 3,000 M€. En raison de la diminution globale des autres financements, celle-ci représente 17,9% des prévisions de ressources (contre 14,4% lors de l'exercice précédent).

Les autres ressources publiques, recouvrant principalement les subventions reçues des collectivités locales, sont prévues à hauteur de 11,252 M€ (-2,372 M€, -17,4%). Le financement accordé par le Conseil régional d'Île-de-France est estimé à 5,900 M€ (-2,246 M€, -27,6%), la dotation du Conseil général de l'Essonne à 5,200 M€ (-0,126 M€, -2,4%), la subvention allouée par l'agglomération d'Evry est maintenue (0,152 M€). Elles financent la section de fonctionnement à hauteur de 5,452 M€, et la section d'investissement à hauteur de 5,800 M€.

Relativement stables, **les financements non publics** s'établissent à 2,526 M€ (-0,363 M€ ; -12,6%). Ils recouvrent notamment la subvention de l'Association française contre les myopathies (pour 0,270 M€), les produits perçus par le CERFE (pour 1,265 M€) et ceux du Centre de Bioproduction (pour 0,442 M€).

Les crédits sont ouverts à hauteur de 65,4% sur la section de fonctionnement et de 34,6% sur la section d'investissement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3,966 M€ (soit 0,264 M€ de taxe sur les salaires et 3,702 M€ pour les rémunérations et charges sociales). Aucune création d'emploi n'étant programmée en 2010, ces charges reposent sur un effectif prévisionnel stable de 50 salariés, soit 49,4 ETPT.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 7,012 M€ et recouvrent principalement :

- les achats de biens et de services extérieurs, pour 3,842 M€ (+0,027 M€, +0,7%), en augmentation par l'intégration des charges de locations immobilières relatives à l'Institut de Biologie systématique et synthétique (ISBB), fondé en 2009, et l'essentiel des dépenses d'animation scientifique et industrielle ;

- la rémunération des autres prestataires extérieurs (études comptables et juridiques, publications diverses, actions thématiques incitatives de Genopole ou ATIGE s'adressant à des chercheurs statutaires et visant la réalisation de projets de recherche s'inscrivant dans les domaines d'intérêt de Genopole : génomique, post-génomique, bio-informatique, bio-physique...), pour 2,818 M€ ;
- les moyens dévolus au Bureau Europe Genopole, pour 0,031 M€ (-73,3%) ;
- les autres charges de gestion courante, pour 0,251 M€, concentrées sur les achats de licences informatiques et de certaines applications scientifiques.

Les dépenses d'investissement sont ramenés de 9,312 M€ à 5,800 M€ (-3,512 M€, soit -37,7%). Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux opérations suivantes : l'installation et la mise en service de l'unité de production de vecteurs viraux et plasmides dans le cadre du programme « Bioproduction » (3,200 M€), l'accueil de nouveaux laboratoires et de nouvelles équipes (1,315 M€), l'achat d'équipements semi-lourds et de plateaux techniques (0,800 M€), des travaux d'hygiène et de mise en conformité des installations techniques et informatiques (0,285 M€).

Perspectives 2011

La subvention de Genopole est reconduite au PLF 2011 à hauteur de 3,000 M€.

Le plafond d'emplois du GIP est maintenu à 50 ETP.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel		3 966	Ressources de l'État		3 000
Fonctionnement		7 012	- subventions de l'État		3 000
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		5 722
			Ressources propres et autres		2 256
Total des dépenses		10 978	Total des recettes		10 978
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		10 978	Total : équilibre du CR		10 978

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements		5 800	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		5 800
			Autres ressources		
Total des emplois		5 800	Total des ressources		5 800
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité immobilière	98	174		268	540
Administration & Direction générale	2 112	3 736		1 000	6 848
Bioproduction	206	365		562	1 133
CERFE	456	806		1 243	2 505
Genopole communication	124	218		337	679
Genopole entreprises	258	455		702	1 415
Genopole Europe et international	32	57		88	177
Genopole Recherche	516	911		1 405	2 832
Grandes plates-formes	70	123		190	383
Ingénierie	27	48			75
Médecine du futur	2	4		5	11
Services mutualisés	65	115			180
Total	3 966	7 012		5 800	16 778

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		50	50
- sous plafond opérateurs		50	50

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

IHEST - INSTITUT DES HAUTES ETUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'IHEST est un établissement public administratif institué par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007.

A la fois lieu d'échange, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, cet organisme vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie et à animer le débat public sur les finalités de la recherche, ses enjeux économiques, sociaux et politiques, ses méthodes, ses résultats et son évaluation.

Il organise chaque année un cycle national de formation qui a pour vocation de contribuer à rapprocher la science de nos concitoyens. Les auditeurs du cycle de formation (responsables de haut niveau, issus de l'ensemble des secteurs d'activité de la société et l'équipe pédagogique de l'IHEST) œuvrent de façon conjointe pour construire et diffuser une culture scientifique et technique partagée, animer le débat public sur les finalités de la recherche et ses enjeux et favoriser ainsi les relations science/société.

La diversité d'origine des auditeurs issus d'organismes de recherche, d'universités, d'entreprises, d'administrations, d'élus, de collectivités, de journalistes, d'ONG, d'associations et de syndicats est recherchée. Les candidats ont entre 35 à 55 ans. Le haut niveau requis et la diversité des participants comme celle des intervenants permettent de constituer progressivement un vivier de personnalités au service de la gouvernance de la recherche.

La pédagogie repose sur une confrontation de savoirs détenus par chaque auditeur avec ceux des intervenants, une démarche pragmatique autour d'études de cas, qui permettent à chaque auditeur d'avoir une vision concrète de la recherche, une organisation qui aide à consolider les relations entre les auditeurs et qui repose sur des séminaires, des visites et deux à trois voyages d'études en Europe et à l'international, des travaux de groupe dans le cadre d'ateliers.

Le cycle national de l'IHEST est bâti autour de 5 entrées thématiques :

- l'état de la science et de la prospective de la recherche ;
- l'économie de la recherche et de l'innovation ;

- la philosophie, l'éthique, l'histoire des idées et des sciences ;
- l'organisation de la recherche publique et privée, leur gouvernance ;
- les interactions entre la science et la société : l'éducation, la culture, le débat public, les grands courants de pensée, le développement...

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation			1 639	1 639	1 805	1 805
Subventions pour charges de service public			1 639	1 639	1 805	1 805
Total			1 639	1 639	1 805	1 805

Budget primitif voté pour 2010 de l'IHEST

Approuvé par le Conseil d'administration du 25 novembre 2009, le budget prévisionnel de l'exercice 2010 de l'IHEST s'élève à 1,939 M€.

Il est centré sur la réalisation du cycle national des promotions 2009/2010 (8 sessions de janvier à juin 2010) et 2010/2011 (4 sessions de septembre à décembre 2010), de sessions courtes (dont le « Cercle Galilée ») régionales ou thématiques, d'une diffusion éditoriale et de la communication.

Les ressources proviennent principalement de **la dotation de l'Etat** (1,638 M€ en LFI 2010 relevant de l'action 1 du programme, complétée par des **financements de l'Union européenne** (FEDER) et des partenaires institutionnels (0,105 M€) et **les droits d'inscription** versés par les auditeurs et participants au cycle national de formation annuel de formation sur l'évolution des sciences et des politiques de recherche et d'enseignement supérieur destiné à des (0,260 M€, soit une estimation de 40 auditeurs payants, responsables de haut niveau représentant la diversité des secteurs d'activité, pour des droits d'inscription arrêtés à 6.500 €), à l'Université d'été, aux rencontres régionales ou thématiques et autres formations (0,020 M€).

Les dépenses de personnel (0,850 M€) correspondent à la rémunération et aux charges, impôts et taxes des 10,0 ETPT sous plafond (soit +2,0 ETP autorisés en gestion 2010 et consolidés au PLF 2011), l'Institut rémunérant également plusieurs conseillers et intervenants pour leur prestation intellectuelle dans le cadre des formations.

Les charges de fonctionnement, soit 1,084 M€ au compte de résultat prévisionnel, se répartissent entre la communication institutionnelle et événementielle (0,080 M€, appui à la maîtrise d'ouvrage), le système d'information et l'hébergement du site web (0,020 M€), le fonctionnement courant (0,050 M€), le remboursement de personnels mis à disposition (0,117 M€), la réalisation du cycle national (0,668 M€ : transports, hébergement, restauration, location de salles, réalisation de compte-rendus, enregistrement des débats, prestation du consultant chargé de l'animation pédagogique et la gestion de l'évaluation), les sessions courtes de formation et leur diffusion éditoriale (0,070 M€) et l'Université européenne d'été (0,080 M€ pour la globalité du thème 2010 : « Quelle place pour la science dans le débat public, sur 4 jours).

Les charges d'investissement annuel, soit 0,005 M€ au tableau de financement abrégé, recouvrent l'achat de matériel informatique et de mobilier.

Perspectives 2011

A structure constante, la subvention de l'IHEST est reconduite au PLF 2011 à hauteur de 1,639 M€.

Compte tenu du relèvement du plafond d'emplois (+2 ETP, soit +2,00 ETPT) autorisé pour 2010, le PLF 2011 prévoit une mesure équivalente de transfert d'emplois à partir des EPST, au 1^{er} janvier 2011 (+0,167 M€).

A structure courante, la subvention est ainsi arrêtée à 1,805 M€ au PLF 2011, le plafond d'emplois de l'Institut étant porté de 8 ETP à 10 ETP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	7	8	10
- sous plafond opérateurs	7	8	10

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

INED - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Depuis le décret n° 86-382 du 12 mars 1986, l'Institut national d'études démographiques (INED) est un EPST placé sous la double tutelle des ministères en charge de la Population et de la Recherche.

L'INED a pour principale mission l'étude de la conjoncture démographique nationale et internationale et de ses évolutions, dans une approche multidisciplinaire croisant l'étude des phénomènes démographiques proprement dits (nuptialité, fécondité, mortalité, migrations) et la démographie appliquée à la vie sociale, l'économie, la santé publique, la géographie humaine, l'histoire.

Dans le cadre de sa mission de recherche scientifique, l'Institut a pour responsabilité d'assurer la collecte et la diffusion de l'information, tant française qu'internationale, relevant de son champ d'activité.

Les activités scientifiques de l'INED s'organisent autour de 11 unités thématiques de recherches. Les orientations scientifiques se concrétisent par des projets de recherche collectifs (les « Projets phares », au nombre d'une trentaine, bénéficiant de l'essentiel des moyens humains et financiers de l'Institut et associant un ou plusieurs partenaires extérieurs, français ou étrangers) auxquels s'adjoignent les projets personnels des chercheurs (dits « projets simples », soit des recherches émergentes ou expérimentales encore non affiliées à des « projets phares » ou des projets ponctuels correspondant à des contrats de courte durée).

Son rôle prééminent dans les enquêtes auprès des ménages comme instrument de connaissance sociologique et démographique a conduit l'INED à se doter d'un service spécialisé, le Service des enquêtes, qui pilote les opérations de collectes de données requises par les projets des chercheurs de l'INED et, de plus en plus, en partenariat avec d'autres institutions (INSEE, INSERM, INVS...). Ces activités d'enquêtes conduisent à des travaux de valorisation méthodologique et scientifique.

Entretien une relation privilégiée avec les organismes nationaux et internationaux de statistique, certaines de ces relations étant formalisées par des accords-cadres ou des conventions, l'INED participe à plus de 150 projets ou réseaux de recherche à travers le monde, en partenariat avec des centres de recherche, des universités, des organisations intergouvernementales, des associations ; il participe ainsi chaque année aux travaux des Nations-Unies et de ses agences ou à ceux de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'INED participe également au Centre d'étude population et développement (CEPED) qui a pour mission de favoriser les échanges entre les pays du Nord et ceux du Sud. Il accueille chaque année une trentaine de chercheurs étrangers.

Depuis 2009, l'INED adhère à l'association de préfiguration du Campus Condorcet dont le siège est à la MSH Paris-Nord et qui a laissé la place en décembre 2009 à la Fondation de coopération scientifique Campus Condorcet. Ce campus, à vocation européenne et internationale, vise à développer de nouvelles interactions entre les SHS et les autres sciences.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	35	35	35	35	35	35
Subventions pour charges de service public	35	35	35	35	35	35

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	7 638	7 638	8 800	8 800	8 659	8 659
Subventions pour charges de service public	7 638	7 638	8 800	8 800	8 659	8 659
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 748	1 748	2 445	2 445	1 984	1 984
Subventions pour charges de service public	1 748	1 748	2 445	2 445	1 984	1 984
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	6 155	6 155	5 052	5 052	5 756	5 756
Subventions pour charges de service public	6 155	6 155	5 052	5 052	5 756	5 756
Total	15 576	15 576	16 332	16 332	16 434	16 434

Budget primitif voté pour 2010 de l'INED

En progression par rapport à l'exercice 2009, le budget primitif 2010 (21,735 M€ hors produits et charges calculés, +21,0%) témoigne d'un dynamisme des ressources propres et d'un réel effort de maîtrise des charges de fonctionnement et d'investissement annuel.

Il est financé à hauteur de 16,332 M€ (75,1%) par les **SCSP relevant du programme 172**.

La progression de la SCSP récurrente notifiée au PLF 2010, soit 16,297 M€ (+0,673 M€, +4,3%) s'explique notamment par le financement du relèvement du taux global de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (part employeur portée de 60,76% à 62,47% au 1er janvier 2010 : +0,091 M€), le relèvement du point fonction publique au 1er juillet 2010 à 55,4253 € (+0,079 M€) et par la consolidation des mesures relatives au « Plan carrières » 2009 (+0,026 M€).

Dans le cadre de la poursuite du « Plan carrières 2009-2011 », la subvention prévoit également deux mesures intéressant la situation des personnels :

- une mesure d'amélioration de la structure des emplois, permettant notamment à l'institut d'élargir les possibilités de promotion des personnels ITA (+0,014 M€) ;
- l'attribution de 4 primes d'excellence scientifique (PES) supplémentaires dont l'objet est de valoriser l'excellence et la performance au sein des EPST en récompensant les meilleurs chercheurs (+0,024 M€, soit 4 attributions budgétées au montant annuel moyen de 6.000 €).

Ces dispositions sont complétées par une dotation spécifique de 0,400 M€ destinée à assurer la sécurisation et la modernisation du système d'information des ressources humaines (SIRH) ainsi que par le financement d'une chaire mixte dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif entre les organismes de recherche et les universités (+0,040 M€).

La répartition du dispositif post-doctoral relevant du programme 172 est reconduite à 1 contrat pour 2010 (0,035 M€), soit 12 « mensualités post-docs ».

Compte tenu de la forte croissance des ressources propres, la part des SCSP dans le budget primitif de l'organisme est ramenée de 87,4% en 2009 à 75,1% pour 2010.

Les ressources propres sont estimées à 5,403 M€ (+3,131 M€, +137,8%).

Les co-financements du projet « ELFE » (Etude longitudinale française depuis l'enfance, suivi d'une cohorte de 20.000 enfants de la naissance à l'âge adulte) viennent abonder la ligne « Subventions sur projet ou programme de recherche » (5,253 M€ au total) à hauteur de 3,253 M€.

Les autres ressources contractuelles ou finalisées proviennent principalement du PCRDT et de l'ANR (programme « Blanc », appels à projet « Réaménager les ménages », « MAFE », « TéO » et « Census » notamment).

Les recettes issues de la valorisation de l'activité de recherche s'établissent à 0,135 M€ (+0,025 M€, +22,7%), les autres subventions et produits à 0,015 M€ (-0,017 M€, -53,1%).

Les charges de personnel sont estimées à 14,493 M€ et représentent 66,7% du budget 2010. Elles se répartissent entre 12,560 M€ de masse salariale limitative (+0,566 M€, +4,7%) pour 195,0 ETPT (159,7 titulaires et 35,3 non titulaires) et 1,933 M€ de masse salariale indicative (53,0 ETPT financés intégralement sur ressources propres, dont 27 ETPT supplémentaires liés à la mise en œuvre du projet « ELFE »).

Les charges de fonctionnement et d'investissement annuel s'élèvent à 7,242 M€ (+2,067 M€, +39,9%). Cette forte augmentation est essentiellement liée à la mise en œuvre du projet « ELFE ».

En complément du relèvement de la masse salariale indicative, les augmentations respectives des lignes « Formation permanente » (+0,018 M€, +18,6%) et « Actions sociales » (+0,043 M€, +20,5%) doivent permettre à tous les agents de bénéficier des actions de formation, des prestations de l'Association d'action et d'entraide sociale, et de la restauration.

Les crédits alloués pour la sécurisation des systèmes d'information (soit 0,400 M€) sont ventilés entre les services informatique d'une part, patrimoine, logistique et prévention d'autre part.

Des économies substantielles sont réalisées sur les dépenses d'investissement annuel, à 0,799 M€ (-0,219 M€), le remboursement de l'emprunt contracté lors de l'achat des locaux arrivant à son terme. Elles ne représentent dès lors plus que 3,7% du budget, contre 5,7% en 2009.

Aucune opération d'investissement pluriannuelle n'a été programmée par l'établissement.

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 16,399 M€ (+0,102 M€ et +0,6%) au PLF 2011. Cette évolution intègre

- l'extension en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2010 (+0,028 M€),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1^{er} janvier 2011 (+0,176 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+0,087 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B (7,3 techniciens de la recherche concernés)
- ainsi qu'une réduction des dépenses (-0,189 M€) s'inscrivant dans la norme générale d'économie de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 au sein du programme reconduit la répartition de 2010, soit 1 contrat (12 « mois post-docs ») et 0,035 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	12 703	14 493
- activités conduites par les unités de recherche	8 524	9 943
- actions communes	1 728	1 637
- fonctions support	2 451	2 913
Fonctionnement et investissement non programmé	4 729	7 242
- activités conduites par les unités de recherche	1 601	4 131
- actions communes	785	886
- fonctions support	2 343	2 225
Investissement programmé et autres opérations en capital		
- actions communes		
- fonctions support		
Hors agrégats		
Total des dépenses	17 432	21 735

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	15 576	16 332
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	1 739	5 253
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	132	135
Autres subventions et produits	10	15
Total des recettes	17 457	21 735

Charges calculées	701	200
Produits calculés	100	
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	25	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	9 943	4 131			14 074
Agrégat 2 : actions communes	1 637	886			2 523
Agrégat 3 : fonctions support	2 913	2 225			5 138
Total	14 493	7 242			21 735

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	249	274	249
- sous plafond opérateurs	208	208	208
- hors plafond opérateurs	41	66	41
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	8	2	8
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	8	2	8

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

INRIA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)

Régi par le décret n° 85-831 du 2 août 1985, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) est placé sous la double tutelle des ministères en charge de l'Industrie et de la Recherche. Le texte de base est le décret du 2 août 1985.

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique dans le domaine des recherches fondamentales et appliquées des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), l'INRIA a pour mission d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées, de réaliser des systèmes expérimentaux, d'organiser des échanges scientifiques internationaux, d'assurer le transfert et la diffusion des connaissances et du savoir-faire, de contribuer à la valorisation des résultats des recherches, de participer, notamment par la formation, à des programmes de coopération pour le développement, d'effectuer des expertises scientifiques et de contribuer à la normalisation.

Dans le cadre de 7 grands défis prioritaires du nouveau « Plan stratégique 2008-2012 », 151 équipes-projets se sont vu confier des objectifs scientifiques très focalisés, au sein des 8 Centres de recherche régionaux (Rocquencourt, Rennes, Sophia-Antipolis, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Lille et Saclay). Parmi ces équipes, 121 sont communes avec les différents partenaires de l'INRIA (CNRS, universités, grandes écoles). Le Plan stratégique 2008-2012 énonce les défis scientifiques et technologiques à relever et précise les contributions de l'INRIA aux pôles d'excellence nationaux. Il marque également la volonté de l'Institut de s'inscrire dans une politique active de partenariats académiques et industriels, et réaffirme sa place au sein de l'Espace européen de la recherche.

Partenaire du monde industriel avec la priorité de favoriser le transfert et la création d'entreprises (environ 80) notamment par sa filiale INRIA-Transfert, promoteur de quatre fonds d'amorçage, l'INRIA a développé d'importantes relations internationales (participation à plus de 100 actions du PCRDT, membre du Consortium ERCIM -European Research Consortium for Informatics and Mathematics- regroupant 17 organismes de recherche européens). L'INRIA s'est impliqué, ainsi que le prévoyait son contrat d'objectifs 2006-2009, dans le développement des Pôles de compétitivité, notamment ceux à vocation mondiale. Les collaborations avec les meilleures équipes mondiales et

l'accueil de nombreux jeunes scientifiques étrangers ont été amplifiés, et les actions de coopération portent prioritairement sur l'Asie et l'Amérique du Nord.

Au cours de la dernière période, l'INRIA a infléchi ses grandes lignes d'action pour s'aligner sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation et prendre en compte les récentes évolutions du paysage français, dont celui des STIC. Ces inflexions se sont traduites par la signature d'un accord cadre CPU-INRIA en décembre 2009 et par la signature d'une quarantaine de conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Par ailleurs, la création d'un Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) au sein du CNRS a permis de poser les conditions nécessaires à une meilleure coordination en matière de sciences informatiques au niveau national. Un comité de concertation a ainsi été créé entre le CNRS et l'INRIA avec l'objectif d'harmoniser les modes de fonctionnement de ces deux organismes de recherche nationaux avec les établissements d'enseignement supérieur.

L'INRIA joue un rôle de premier plan dans l'animation de l'alliance des sciences et technologies du numérique (ALLISTENE), qui regroupe la CDFI (Conférence des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs), le CEA, le CNRS, la CPU (Conférence des présidents d'université), l'INRIA et l'Institut Télécom.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	3 036	3 036	3 036	3 036	3 560	3 560
Subventions pour charges de service public	3 036	3 036	3 036	3 036	3 560	3 560
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	77 967	77 967	89 782	89 782	90 283	90 283
Subventions pour charges de service public	77 967	77 967	89 782	89 782	90 283	90 283
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	13 211	13 211	16 324	16 324	16 415	16 415
Subventions pour charges de service public	13 211	13 211	16 324	16 324	16 415	16 415
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche			290	290	290	290
Subventions pour charges de service public			290	290	290	290
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	62 607	62 607	57 134	57 134	57 453	57 453
Subventions pour charges de service public	62 607	62 607	57 134	57 134	57 453	57 453
Total pour ce programme	156 821	156 821	166 566	166 566	168 001	168 001
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	1 500	1 500				
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500				
Total	158 321	158 321	166 566	166 566	168 001	168 001

Budget primitif voté pour 2010 de l'INRIA

Le budget 2010 de l'INRIA témoigne à la fois de l'engagement de l'Etat dans le domaine des STIC et du dynamisme de l'établissement. Voté à 220,116 M€ (+20,826 M€, +10,5%) hors produits et charges calculés, le budget maintient et amplifie même le rythme déjà relevé des budgets 2008 et 2009 (respectivement : +10,606 M€ et +12,813 M€).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 166,567 M€ (76,4%) par les **SCSP relevant du programme 172**.

La SCSP récurrente inscrite sur l'enveloppe des crédits du programme 172 et notifiée au PLF 2010 s'élève à 163,531 M€ (+8,640 M€ par rapport à la LFI 2009, +5,6%).

Sa progression courante intègre le financement du relèvement du taux global de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (part employeur portée de 60,76% à 62,47% au 1er janvier 2010 : +0,724 M€) et par un relèvement de 0,5% du point fonction publique programmée au 1er juillet 2010 à 55,4253 € (+0,621 M€).

Dans la continuité du « Plan carrières 2009-2011 » présenté le 20 octobre 2008, la subvention prévoit également 3 mesures intéressant la situation des personnels :

- l'amélioration de la structure des emplois, permettant notamment à l'institut d'élargir les possibilités de promotion des personnels ITA (+0,099 M€) ;
- l'attribution de 28 primes d'excellence scientifique (PES) supplémentaires au montant annuel moyen unitaire de 6.000 €, dont l'objet est de valoriser l'excellence et la performance au sein des EPST en récompensant les meilleurs chercheurs (+0,168 M€) ;
- le financement de 10 chaires mixtes avec l'Enseignement supérieur (+0,395 M€).
- Elle comprend également la consolidation de la répartition totale du « Plan Carrières » 2009 qui avait été anticipée au budget primitif 2009 (+0,056 M€).

Dans le respect du Contrat d'objectifs et de moyens 2006-2009, la subvention intègre la création de 30 emplois statutaires au 1er octobre (+7,5 ETPT, +0,508 M€), et l'extension en année pleine des créations d'emplois intervenues au 1er juillet 2009 (+26,25 ETPT, +1,778 M€).

Ces dispositions sont complétées par trois mesures spécifiques relatives au fonctionnement et à l'investissement annuel : accompagnement des créations d'emplois dans les centres de Lille, Bordeaux et Saclay (+3,500 M€), sécurisation des opérations relevant des CPER (+0,500 M€), élargement (à compter de 2010) aux TGIR inscrits à l'action 13 du programme 172 (+0,290 M€) pour la participation de l'INRIA (1% des parts) au budget de GENCI.

La répartition du dispositif post-doctoral relevant du programme 172 est reconduite à 87 contrats pour 2010, soit 3,036 M€ et 1.044 « mois post-docs ».

Les ressources propres sont estimées à 51,332 M€, en forte progression (+10,179 M€, +24,7%). Elles recouvrent les contrats de recherche, les subventions d'investissement des collectivités territoriales, le produit des activités de valorisation et diverses subventions (notamment celles des organismes internationaux).

Les contrats et soutiens finalisés aux activités de recherche sont estimés à 39,997 M€ (+6,272 M€, +18,6%) et demeurent majoritairement issues de l'Union européenne et de l'ANR (respectivement : 12,500 M€ et 13,300 M€), bien que la part relative des partenaires publics et privés relevant des Pôles de compétitivité gagne en importance.

Les produits de l'activité de recherche et les prestations de services s'établissent à 2,159 M€ (+0,204 M€, +10,4%), l'augmentation portant principalement sur la ligne « Colloques » dont l'activité est très variable d'une année sur l'autre.

Les autres subventions et produits s'élèvent à 9,176 M€ (+3,705 M€, +67,7%). Sur ce montant, 7,620 M€ sont attribués par les collectivités territoriales au titre du financement des opérations immobilières programmées.

L'équilibre du budget 2010 est assuré grâce à un **prélèvement sur le fonds de roulement** de 2,217 M€ destiné à financer l'achèvement de l'extension des bâtiments du centre de Rennes.

Cette reprise de crédits est la contrepartie d'un apport volontaire au fonds de roulement (pour 6,937 M€) intervenu en 2007, suite au décalage des opérations immobilières de Lille, Rocquencourt, Saclay et Rennes.

Les charges de personnel sont estimés à 148,375 M€ et représentent 67,4% du budget 2010, contre 68,0% du budget 2009. Elles se répartissent comme suit :

- 115,670 M€ de masse salariale limitative en regard d'un plafond d'emploi de 1.712,1 ETPT (1.269,5 titulaires et 442,6 non titulaires), conforme à la décomposition du plafond d'emploi ministériel au programme 172 (1.778,9 ETP, soit à titre indicatif 1.277,9 titulaires et 501,0 non titulaires) ;
- 32,705 M€ de masse salariale indicative, pour 704,3 ETPT financés intégralement sur ressources propres.

Le relèvement des emplois sous plafond inscrit au budget 2010 de l'INRIA comprend donc :

- l'extension en année pleine des 130 emplois supplémentaires autorisés en gestion 2008 (+98,7 ETPT) ;
- l'extension en année pleine des 35 emplois créés en LFI 2009, à compter du 1er octobre 2009 (+26,25 ETPT) ;
- la création de 30 emplois statutaires au 1er octobre 2010 (+7,50 ETPT).

Cette dernière mesure traduit une priorité très marquée en faveur de l'Institut, conformément aux engagements pris dans le contrat quadriennal. Les nouvelles affectations concerneront d'abord les trois nouveaux Centres de Bordeaux, Lille et Saclay.

La progression de la masse salariale limitative(+6,710 M€, +6,2%) est conforme aux mesures notifiées au PLF 2010.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel hors plafond (+6,109 M€, +23,0%) suit celle des ressources propres sur contrats de recherche. En 2010, l'INRIA prévoit d'accueillir 44 enseignants-chercheurs en délégation.

Les charges de fonctionnement et d'investissement annuel s'élèvent à 54,878 M€.

Les moyens de l'agrégat 1 s'élèvent à 17,873, reconduisant les dotations du budget 2009 (17,876 M€). En marge des moyens répartis par le Centre (14,538 M€), une enveloppe de 3,335 M€ est identifiée pour les actions thématiques transverses.

Au sein de l'agrégat 2, les lignes « Moyens scientifiques communs des unités » (4,390 M€), « Valorisation de la recherche » (2,525 M€), « Information scientifique et technique (IST) et communication » (4,683 M€) constituent les principaux postes de dépenses.

S'agissant de l'agrégat 3, il convient de souligner la minoration de la ligne « Gros travaux », à 0,681 M€ (-0,279 M€, -12,0%). Conséquence de l'ouverture de l'antenne parisienne du CRI Paris-Rocquencourt, la ligne « Locations » est portée à 2,548 M€ (+1,402 M€, +122,3%).

L'enveloppe consacrée **aux opérations d'investissement programmé** progresse à 16,863 M€ (+6,118 M€) et représente 7,7% des crédits ouverts (contre 5,4% en 2009), en lien avec l'avancement des opérations déjà initiées.

Parallèlement, le montant des autorisations d'engagement est ramené de 17,272 M€ à 11,707 M€ (soit 5,565 M€ ; -32,2%) en raison du choix fait par l'établissement de ne pas lancer de nouvelles opérations immobilières et de concentrer ses ressources sur celles en cours dans les nouveaux centres de Bordeaux, Lille et Saclay, ainsi que sur les unités de Grenoble et Rennes.

Le budget inscrit les opérations immobilières suivantes : la poursuite des opérations « DigiteoLabs» et « PCR-I » sur le site de Saclay (4,093 M€), la poursuite des travaux d'extension des locaux des Centres de recherche de Rennes et de Grenoble (respectivement : 2,020 M€ et 0,981 M€), l'équipement des nouveaux locaux de Rennes (0,514 M€), l'acquisition d'un second bâtiment pour l'Unité de Lille (3,315 M€), le lancement des travaux de construction à Bordeaux (3,239 M€).

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 164,441 M€ (+0,910 M€ et +0,6%) au PLF 2011.

Cette évolution intègre :

- les extensions en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 et des créations d'emplois statutaires inscrites en LFI 2010 (+1,791 M€ et +22,50 ETPT au tableau des emplois du futur budget primitif pour 2011),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+1,463 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+0,615 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 213,1 techniciens de la recherche concernés)
- ainsi qu'une réduction des dépenses (-2,959 M€ : fonctionnement courant et rendu de crédits au titre du « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 ») s'inscrivant dans la norme générale d'économie de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

Les crédits budgétés sur l'action 13 du programme au titre des TGIR (soit 0,290 M€) correspondent à la participation de l'INRIA (1%) au budget 2011 de la société civile GENCI (reconduit à 29,000 M€ au total : 17,800 M€ pour la composante « moyens nationaux » et 11,200 M€ pour le programme européen « Prace »).

L'évolution du plafond d'emplois de l'INRIA (+15 ETP) s'explique par l'attribution de contrats post-doctoraux supplémentaires. Les crédits correspondants aux 102 contrats (1.224 « mois post-docs ») répartis en 2011 (soit 3,560 M€) sont inscrits sur l'action 1 du programme au tableau du financement de l'Etat.

Le plafond d'emplois de l'établissement est ainsi porté de 1.779 ETP en 2010 à 1.794 ETP en 2011.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	141 307	148 375
- activités conduites par les unités de recherche	88 950	93 321
- actions communes	19 697	20 817
- fonctions support	32 660	34 237
Fonctionnement et investissement non programmé	58 049	54 878
- activités conduites par les unités de recherche	18 733	17 873
- actions communes	17 523	15 065
- fonctions support	21 793	21 940
Investissement programmé et autres opérations en capital	12 475	16 863
- actions communes	3 454	1 885
- fonctions support	9 021	14 978
Hors agrégats		
Total des dépenses	211 831	220 116

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	158 321	166 567
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	39 821	39 997
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 169	2 159
Autres subventions et produits	5 266	9 176
Total des recettes	205 577	217 899
Charges calculées	12 738	18 150
Produits calculés	12 609	
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	-6 254	2 217

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	93 321	17 873			111 194
Agrégat 2 : actions communes	20 817	15 065		1 885	37 767
Agrégat 3 : fonctions support	34 237	21 940		14 978	71 155
Total	148 375	54 878		16 863	220 116

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 515	2 424	2 682
- sous plafond opérateurs	1 627	1 779	1 794
- hors plafond opérateurs	888	645	888
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 713	1 037	1 713
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1 713	1 037	1 713

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

Créé en 1964, l'INSERM est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle des ministres chargés de la Recherche et de la Santé. Le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 a été modifié le 14 mars 2009 suite à la réorganisation de l'organisme.

L'INSERM est entièrement dédié à la santé de l'Homme. En effet, ses recherches ont pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux. La mission première de l'INSERM est de faciliter les échanges entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, la recherche thérapeutique ou diagnostique et la recherche en santé publique.

En 2008, l'INSERM s'est doté d'une nouvelle organisation, sous forme d'Instituts thématiques. Dans ce contexte, l'organisme devient l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale. Ces Instituts thématiques correspondent actuellement à 10 grands axes (« Bases moléculaires et structurales du vivant - Biologie cellulaire », « Développement et évolution - Génétique », « Génomique et bioinformatique - Neurosciences », « Sciences cognitives, neurologie, psychiatrie », « Cancer », « Microbiologie et maladies infectieuses », « Circulation, métabolisme, nutrition », « Immunologie, hématologie, pneumologie », « Santé publique », « Technologies pour la santé ») qui permettent d'établir une stratégie globale et cohérente en recherche biomédicale. Ils contribuent par ailleurs au renforcement des liens entre l'INSERM et l'ensemble de ses partenaires scientifiques impliqués dans la recherche biomédicale (CNRS, CEA, INRA, IRD, CIRAD, Institut Pasteur, Institut Curie, ANR, INCa, ANRS).

Parallèlement, une Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, Aviesan, a été créée par convention de coopération signée en 2009 par l'INSERM et sept autres partenaires (CNRS, CEA, INRA, INRIA, IRD, Conférence des présidents d'universités et Institut Pasteur). L'Alliance a depuis été rejointe par la conférence des directeurs généraux de CHU. Elle a pour objet d'élargir la fonction de coordination nationale et de faciliter la mise en œuvre de la programmation scientifique concertée par les différentes institutions partenaires, dans le cadre des grandes orientations stratégiques définies par les pouvoirs publics. Cette Alliance est organisée en Instituts thématiques multi-organismes (ITMO), organes fonctionnels de la coordination des recherches et répondant à deux enjeux majeurs :

- disposer au niveau national de capacités d'analyse stratégique et de programmation nouvelles et participer à l'animation des communautés scientifiques concernées ;
- favoriser le développement de grands pôles de recherche et de grands projets, et la constitution de ressources biologiques et informatiques par des actions décidées conjointement par des universités et des opérateurs de recherche nationaux.

De plus, l'INSERM participe activement au Plan national « Alzheimer 2008-2012 » via la Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Un plan stratégique à long terme a été adopté par le conseil d'administration de l'Inserm à la fin de l'année 2009. Il prévoit 7 objectifs organisationnels majeurs :

- promouvoir créativité et excellence ;
- une responsabilité sociale affirmée ;
- contribuer au renforcement de la recherche et de la formation universitaires ;
- donner un nouvel essor à la recherche translationnelle et clinique ;
- établir des partenariats stratégiques avec l'industrie ;
- jouer un rôle moteur dans la construction de l'espace européen de la recherche ;
- assurer cohérence et efficacité des actions dans le cadre de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	2 199	2 199	1 745	1 745	1 361	1 361
Subventions pour charges de service public	2 199	2 199	1 745	1 745	1 361	1 361
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	398 194	398 194	409 689	409 689	426 890	426 890
Subventions pour charges de service public	398 194	398 194	409 689	409 689	426 890	426 890
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	12 494	12 494	13 371	13 371	13 932	13 932
Subventions pour charges de service public	12 494	12 494	13 371	13 371	13 932	13 932
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	108 284	108 284	110 782	110 782	115 433	115 433
Subventions pour charges de service public	108 284	108 284	110 782	110 782	115 433	115 433
Total pour ce programme	521 171	521 171	535 587	535 587	557 616	557 616
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	3 800	3 800	0	0		
Subventions pour charges de service public	3 800	3 800	0	0		
Total	524 971	524 971	535 587	535 587	557 616	557 616

Budget primitif voté pour 2010 de l'INSERM

Le budget primitif 2010 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) traduit la nouvelle organisation mise en place sous forme de 10 Instituts thématiques et s'établit à 742,587 M€ (+27,575 M€, +3,9%).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 536,587 M€ (soit 72,3 %, contre 73,1% en 2009) par les SCSP relevant du programme 172.

Le montant de la subvention récurrente relevant du programme 172 inscrite au PLF 2010 s'établit à 534,842 M€ (+15,781 M€, +3,0%).

Elle intègre la hausse du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) porté à 62,47% au 1er janvier 2010 (+3,016 M€) et la revalorisation du point fonction publique (+0,5%) programmée au 1er juillet 2010, dont la valeur annuelle pondérée sera portée à 55,4253 € (+2,607 M€).

Dans la continuité du « Plan Carrières » 2009, l'établissement bénéficie de 116 attributions supplémentaires de primes d'excellence scientifique (PES) au taux moyen de 6.000 € (+0,696 M€) et d'une enveloppe destinée à favoriser les campagnes de recrutement chercheurs et les possibilités de promotions par l'amélioration de la structure des emplois (+1,300 M€).

La mesure transversale aux EPST de réduction de l'emploi statutaire intervenue au 1er juillet 2009 (-24 ETP ITA, soit -12,0 ETPT et -0,424 M€ en 2009) se traduit par une extension en année pleine au PLF 2010 (-12,0 ETPT et -0,431 M€).

Enfin, dans le cadre de la mise en place de chaires mixtes avec l'université, l'établissement bénéficie du financement de 20 chaires mixtes (+0,791 M€).

Une mesure relative aux moyens d'intervention des Instituts nationaux vient également abonder les crédits de fonctionnement de l'établissement (+7,000 M€).

La subvention relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel est ramenée à 1,745 M€, soit 50 contrats ou 600 « mensualités post-docs ».

Les ressources propres progressent (206,000 M€ ; +13,490 M€ ; +7,0%) après une augmentation (+37,510 M€ et +24,2%) affiché au budget primitif 2009.

Les financeurs ayant les contributions en forte progression sont :

- les collectivités territoriales et les établissements publics locaux (27,850 M€ contre 18,460 M€ en 2009, soit +9,4%) dans le cadre des Domaines d'intérêt majeur (DIM, secteurs de recherche prioritaires identifiés et soutenus par la région Ile-de-France), des CPER et des subventions accordées par les Conseils Régionaux ;
- les associations et fondations (35,350 M€ contre 26,950 M€ en 2009, soit +8,4%) dont l'ARC, en raison d'une réorganisation du mode de notification de ses aides, qui versera désormais intégralement ses contributions auprès de l'INSERM quelque soit l'objet de la dépense.

En revanche, on note une diminution des produits financiers (0,620 M€, contre 3,400 M€ en 2009 ; -81,8%) et des dons et legs (0,340 M€, contre 0,850 M€ en 2009 : -60,0%).

La masse salariale totale est de 489,785 M€, et se décompose en dépenses limitatives (404,285 M€, pour un plafond d'emplois de 5.854,1 ETPT rémunérés totalement ou partiellement sur subventions de l'Etat : 5.083,1 titulaires et 771,0 non titulaires) et indicatives (85,500 M€, pour 2.191,3 ETPT rémunérés exclusivement sur ressources propres).

Le plafond d'emplois proposé pour 2010 est conforme à celui arrêté au projet annuel de performance pour 2010 et exprimé, lui, en ETP (8.035,5 ETP, dont 6.200,0 ETP sous plafond).

La progression des dépenses limitatives (+1,9%) repose notamment sur la hausse du taux de cotisation patronale aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (porté de 60,76% à 62,47%), l'augmentation du point Fonction publique et le « Plan Carrières » 2010.

Les campagnes 2010 ont porté sur 84 recrutements de chercheurs statutaires (10 DR et 74 CR) et 108 recrutements ITA (dont 8 dans le cadre de l'intégration des personnes souffrant de handicap).

En termes d'accueil, l'INSERM développe ses CDD post-doctorants sur ressources propres et les « contrats chercheurs 3/5 ans » mais maintient au niveau actuel les contrats d'accueil pour hospitaliers et universitaires ainsi que les financements des doctorants « région » et des chercheurs étrangers.

L'évolution des dépenses de personnel indicatives (85,500 M€, soit +8,500 M€) est en lien direct avec le niveau des recettes contractuelles. Il convient de noter que l'évolution du budget de formation est tient compte de la rémunération des doctorants de l'Ecole de l'INSERM.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels s'élèvent à 237,302 M€ (+6,827 M€ ; +3,0%). Leur progression prend en compte la part de la SCSP dédiée aux moyens d'intervention des Instituts nationaux (+7,000 M€).

S'agissant de l'agrégat 1 (195,994 M€ dont 94,126 M€ de SCSP et 101,868 M€ sur RP ; +4,0%), l'institut finance les unités, mais les crédits alloués permettront également de soutenir de nouvelles formations de recherche, dont 4 centres de recherche créés suite, notamment, aux évaluations de l'AERES.

Hors soutien des unités, seront également soutenues les actions incitatives programmées (dont « Avenir » : 90 projets, pour 4,400 M€), les interventions scientifiques des ITMOs (3,900 M€), les dépenses d'infrastructures (13,000 M€), l'acquisition d'équipements (2,500 M€), le renouvellement du fonds de maturation et le financement de certaines opérations pour un montant global de 4,750 M€ (l'Institut clinique de la souris à Strasbourg, la plateforme d'expérimentation pré-clinique « Mircen », les infrastructures de recherche de l'Institut Gustave Roussy et les participations aux RTRA et RTRS).

S'agissant de l'agrégat 2 (18,909 M€ dont 14,315 M€ sur SCSP et 4,594 M€ sur RP ; -9,6%), la diminution résulte du transfert de certaines actions pilotées par les Instituts, via les unités, au niveau de l'agrégat 1 (activités de recherche sur la grippe A/H1N1, projets du fonds de maturation...). La ligne « Animation et partenariats scientifiques » regroupe les budgets de fonctionnement et une partie des budgets d'animation des ITMOs (3,100 M€).

Enfin, pour l'agrégat 3 (22,399 M€, dont 22,184 M€ sur SCSP et 0,215 M€ sur RP ; +6,4%), l'effort financier portera sur les moyens informatiques avec la dématérialisation des processus administratifs, l'extension des fonctionnalités du

système d'information dédié aux RH vers les laboratoires, la rédaction assistée et gestion automatisée du suivi des marchés publics et le déploiement du système d'information décisionnel.

Les opérations d'investissement programmé (15,500 M€) font l'objet d'une programmation 2010 de 58,037 M€ en AE et 15,500 M€ en CP (soit 6,000 M€ sur SCSP et 9,500 M€ sur RP ; + 44,9%).

Dans le cadre des CPER 2007-2013 seront poursuivies les opérations suivantes :

- Toulouse (Cancéropôle) ;
- Marseille (immunophénomique) ;
- Bordeaux (IFM, neurosciences) ;
- Paris, Saint-Anne (neurosciences).

De même, la réhabilitation des bâtiments Raoul Koulrisky à Saint-Antoine (Paris), l'entretien et mise en conformité technique et scientifique du patrimoine de l'établissement, la restructuration du site de Navacelles (Montpellier) et la réhabilitation du bâtiment de Saint-Louis (Paris) sont poursuivis.

Enfin, la première tranche de la contribution de l'INSERM à la réalisation du projet « Imagine » (plateforme de production de vecteurs viraux pour le transfert de gène) à Necker sera versée à l'AP-HP.

Le montant de la subvention récurrente inscrite au PLF 2010 s'établit à 534,842 M€ (+15,781 M€ et +3,0%).

Perspectives 2011

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 537,222 M€ (+3,380 M€ et +0,6%) au PLF 2011.

Cette évolution intègre :

- l'extension en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 (+0,944 M€),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+5,786 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+4,103 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 1.074,5 techniciens de la recherche concernés)
- ainsi qu'une réduction des dépenses (-7,952 M€ : fonctionnement courant et rendu de crédits au titre du « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 ») s'inscrivant dans la norme générale d'économie de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

L'INSERM élargera désormais à l'action 13 du programme au titre des TGIR (+0,500 M€) pour le financement du Réseau européen des centres d'investigation clinique, inscrit sur la « feuille de route » des TGIR retenues par le MESR.

A structure courante, la SCSP pour 2011 est portée à 556,755 M€ (+22,913 M€ et +4,3%) sous le double effet d'une mesure de transfert d'emplois entre opérateurs du programme (-2 emplois statutaires de niveau ingénieur d'études hors classe : -2 ETP, soit -2,0 ETPT et -0,167 M€) au 1er janvier 2011, et au portage de la part dévolue au MESR pour la mise en œuvre du plan national « Cancer 2 » (+19,700 M€).

En gage partiel du relèvement autorisé du plafond d'emplois de l'ANR (+65 ETP), d'une part, et d'une mesure de transfert d'emplois vers le programme 150 (+10 ETP) concernant les DRRT et les responsables fonctionnels au sein de la DGRI, la répartition du dispositif post-doctoral relevant de l'action 1 du programme est réduite en 2011 pour l'INSERM (-11 contrats, -11 ETP en année pleine).

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme s'établit ainsi à 39 contrats pour 2011, soit 468 « mois post-docs » et 1,361 M€.

Le plafond d'emplois de l'établissement est ainsi ramené de 6.200 ETP en 2010 à 6.187 ETP en 2011 (-13 ETP).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	474 752	489 785
- activités conduites par les unités de recherche	408 052	418 725
- actions communes	23 136	24 914
- fonctions support	43 564	46 146
Fonctionnement et investissement non programmé	243 243	237 302
- activités conduites par les unités de recherche	198 556	195 994
- actions communes	21 293	18 909
- fonctions support	23 394	22 399
Investissement programmé et autres opérations en capital	13 634	15 500
- actions communes	1 774	
- fonctions support	11 860	15 500
Hors agrégats		
Total des dépenses	731 629	742 587

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	524 971	536 587
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	194 570	196 940
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	6 088	5 940
Autres subventions et produits	6 030	3 120
Total des recettes	731 659	742 587
Charges calculées	41 928	60 000
Produits calculés	20 625	
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	30	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	418 725	195 994			614 719
Agrégat 2 : actions communes	24 914	18 909			43 823
Agrégat 3 : fonctions support	46 146	22 399		15 500	84 045
Total	489 785	237 302		15 500	742 587

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	7 839	8 036	8 321
- sous plafond opérateurs	5 705	6 200	6 187
- hors plafond opérateurs	2 134	1 836	2 134

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

IPEV - INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

L'IPEV est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de 9 membres : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère des Affaires étrangères, CNRS, IFREMER, CEA, TAAF, Météo-France, CNES, Expéditions polaires françaises (EPF). La convention constitutive du GIP et ses modifications successives ont été approuvées par les ministres chargés de la Recherche et du Budget.

La mission principale de l'IPEV est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères. Agence de moyens et de compétences au service des laboratoires de recherche nationaux, l'IPEV offre des moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans ces régions.

Chaque année, un appel d'offre est lancé auprès de la communauté scientifique pour des programmes de recherche à partir de quatre thèmes (terre et espace, vie et environnement, hommes et sociétés, océanographie) et de trois régions (Arctique, Antarctique, Subantarctique). Les projets sont sélectionnés en fonction de leur intérêt scientifique et de leur faisabilité sur le terrain.

L'Institut soutient et met en œuvre en moyenne 65 projets scientifiques par an ainsi qu'une dizaine de campagnes océanographiques à bord du « Marion Dufresne ». Pour répondre à ces missions, l'IPEV dispose de 6 bases scientifiques permettant d'offrir de bonnes conditions de travail aux équipes de recherche. Des moyens terrestres, aériens et maritimes permettent également d'assurer la desserte des bases.

La plupart de ces activités scientifiques et technologiques s'effectuent dans le cadre de collaborations internationales. La mise en œuvre des programmes de l'Année Polaire Internationale (API) a permis de renforcer des collaborations existantes ou d'en créer de nouvelles autour des questions relatives aux Pôles Nord et Sud. Près du quart des projets labellisés par le bureau international de l'API avaient une composante française. Certains d'entre eux ont eu un retentissement international important.

Depuis le début des années 2000, les deux principaux enjeux pour l'IPEV ont consisté à exploiter de façon optimale les deux très grandes infrastructures que sont la station continentale antarctique « Concordia » et le navire océanographique « Marion Dufresne II ».

Objet d'une collaboration à parité entre la France et l'Italie, la station « Concordia » est la 3ème base permanente sur le plateau continental Antarctique. Son exploitation a permis le lancement de programmes de recherche comme la reconstitution des climats du passé, l'étude de la composition chimique des basses et hautes couches de l'atmosphère, la mise en place d'observatoires des sciences de la planète ou l'analyse du comportement humain en milieu confiné. En 2009, 13 programmes ont été soutenus, 59 scientifiques ont séjourné sur cette base continentale pour un total de 2.045 jours.

Malgré deux mois de désarmement du navire océanographique « Marion Dufresne II » en 2009, les programmes océanographiques clés confiés à l'IPEV (études de paléoclimatologie et réalisation de missions d'observation) ont été réalisés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 917	6 917	7 643	7 643	7 643	7 643
Subventions pour charges de service public	6 917	6 917	7 643	7 643	7 643	7 643
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	13 009	13 009	14 000	14 000	14 000	14 000
Subventions pour charges de service public	13 009	13 009	14 000	14 000	14 000	14 000
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	807	807	892	892	892	892
Subventions pour charges de service public	807	807	892	892	892	892
Total pour ce programme	20 733	20 733	22 535	22 535	22 535	22 535
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	1 500	1 500				
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500				
Total	22 233	22 233	22 535	22 535	22 535	22 535

Etat prévisionnel des recettes et de dépenses (EPRD) voté pour 2010 de l'IPEV

Le budget 2010 de Institut Polaire Français Paul-Emile Victor s'élève à 28,626 M€, en augmentation significative par rapport à 2009 (+2,281 M€, +8,7%).

Ce budget permet de soutenir financièrement les objectifs que s'est fixé l'établissement pour 2010 :

- développer l'Observatoire de l'Arctique ;
- soutenir des programmes scientifiques menés sur la base « Concordia » ;
- veiller à la modernisation et au remplacement des moyens terrestres en Antarctique ;
- poursuivre la jouvence des appareils scientifiques du « MD II » ;
- poursuivre la rénovation de la base Dumont d'Urville.

La SCSP relevant du programme 172 inscrite au PLF 2010 s'élève à 22,534 M€. Sa progression (+1,411 M€, +6,7%) recouvre la mise à niveau des dépenses liées aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR, action 13 du programme : +0,601 M€) dont le navire océanographique « Marion Dufresne II » et la station franco-italienne « Concordia », le développement de l'Observatoire de l'Arctique (pour 0,570 M€) et le soutien aux programmes scientifiques menés sur Concordia (+0,240 M€).

La part de la SCSP affectée au fonctionnement passe de 18,413 M€ à 19,410 M€ (+0,997 M€, +5,4%) et celle affectée à l'investissement de 2,805 M€ à 3,124 M€ (+0,319 M€, +11,4%).

Les ressources propres de l'Institut s'élèvent à 6,092 M€ et sont constituées de diverses recettes de fonctionnement et des amortissements, les contributions principales étant la mise à disposition de personnel CNRS, à 2,332 M€ (+0,146, +6,7%), et les contributions de partenaires extérieurs aux campagnes océanographiques finalisées au moment de l'élaboration de l'EPRD 2010 (+1,000 M€).

Les recettes reçues des membres du GIP (CNRS, CEA, IFREMER, CNES, Météo-France, MAEE) sont reconduites, pour 0,489 M€, ainsi que les prestations de services pour un montant de 0,221 M€.

Des ajustements sont effectués sur les lignes concernant les produits financiers (0,050 M€, soit -0,150 M€ et -75,0%) ainsi que les dotations aux amortissements (2,000 M€, soit +0,030 M€ et +1,5%).

Les crédits ouverts se répartissent sur les 3 principaux domaines d'activités ainsi que suit :

- le secteur polaire (y compris « Concordia » et « L'Astrolabe ») dont le niveau budgétaire (12,880 M€, soit +0,760 M€ et +6,2%) croît grâce à l'augmentation de la SCSP du MESR (+0,997 M€ ; +5,4%) affectées au développement de l'Observatoire de l'Arctique ;
- le secteur océanographique (9,100 M€, soit +1,380 M€ et +17,9%) qui reflète l'obtention de ressources extérieures (+1,000 M€) et l'évolution de la SCSP ;
- les moyens généraux d'appui à la recherche (3,671 M€, +3,6%) qui se concentre sur la participation du CNRS pour la mise à disposition de personnel à hauteur (0,146 M€, +6,7%).

La section de fonctionnement (25,502 M€ ; +1,961 M€, soit + 8,3% par rapport à l'EPRD 2009) englobe les frais de fonctionnement du siège ainsi que le support logistique et technique des différentes activités menées au sein des bases terrestres et des navires.

Les dépenses d'exploitation du navire océanographique « MD II » sont estimées à 9,097 M€ (+1,382 M€, +17,9%) sous le double effet d'un abondement des recettes et de l'aboutissement de négociations entre l'armateur et l'affrèteur du navire conduisant à une baisse des coûts d'affrètement (-1,300 M€ environ). Il est donc prévu une utilisation optimale durant les 217 jours annuels alloués au « MD II ».

La section d'investissement (3,124 M€ ; +0,319 M€, +11,4%), est principalement ciblée sur :

- la poursuite de la rénovation des infrastructures de la station côtière antarctique Dumont d'Urville, pour 0,546 M€ ;
- le remplacement et le développement des moyens de transport terrestre en antarctique, pour 0,742 M€ ;
- la jouvence des appareils scientifiques sur le Marion Dufresne, pour 0,180 M€ ;
- le développement des programmes scientifiques réalisés à Concordia ;
- l'entretien de la base continentale Antarctique Concordia, pour 0,320 M€ ;
- l'aménagement de la base franco-allemande du Spitzberg et des laboratoires en Arctique, pour 0,255 M€.

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme est reconduite à 22,534 M€, dont 14,000 M€ sur l'action 13 pour les TGIR coordonnées par le GIP (base polaire scientifique « Concordia », navire océanographique « Marion Dufresne II »).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	4 193	3 799	Ressources de l'État	18 041	19 410
Fonctionnement	20 384	21 703	- subventions de l'État	18 041	19 410
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	4 043	2 821
			Ressources propres et autres	3 079	3 271
Total des dépenses	24 577	25 502	Total des recettes	25 163	25 502
Résultat : bénéfice	586		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 163	25 502	Total : équilibre du CR	25 163	25 502

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	586	
Investissements	3 427	3 124	Ressources de l'État	4 392	3 124
			Autres subv. d'investissement et dotations	29	
			Autres ressources		
Total des emplois	3 427	3 124	Total des ressources	5 007	3 124
Apport au fonds de roulement	1 580		Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Navires "Marion Dufresne II" et "Astrolabe"	1 502	7 793		1 235	10 530
Opérations d'ordre		2 000			2 000
Programmes scientifiques	290	1 504		239	2 033
Station polaire "Concordia"	569	2 952		468	3 989
Support général	663	3 437		545	4 645
Support logistique et technique	775	4 017		637	5 429
Total	3 799	21 703		3 124	28 626

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	100	103	101
- sous plafond opérateurs	14	15	15
- hors plafond opérateurs	86	88	86

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

OST - OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L'Observatoire des sciences et des techniques (OST) est un groupement d'intérêt public (GIP) constitué depuis le 13 avril 1990.

Il associe l'Etat, représenté par le ministère chargé de la Recherche, le ministère chargé des Affaires étrangères, le ministère chargé de la Défense, le ministère chargé de l'Industrie et le ministère chargé de l'Équipement, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Centre national des études spatiales (CNES), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et la Conférence des présidents d'université (CPU).

L'OST est chargé de la conception et de la production d'indicateurs quantitatifs relatifs aux activités scientifiques, technologiques et d'innovation, et de leur interprétation en termes de position de la France dans l'Europe et dans le monde grâce à la constitution et au maintien d'une base de données.

En se fondant sur ces indicateurs, le groupement réalise des études sur les activités de recherche et d'innovation et en assure la publication, la diffusion et la valorisation, directement ou en coproduction avec ses partenaires.

Enfin, l'OST contribue au progrès des connaissances et au développement de la recherche sur les méthodologies de la production de ce type d'indicateurs, sur les conditions de leur pertinence et de leur fiabilité ainsi que sur les analyses stratégiques ou prospectives qu'ils permettent de réaliser. Il participe également à des initiatives européennes et internationales ainsi qu'à des actions de formation.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation	793	793	690	690	1 245	1 245
Subventions pour charges de service public					1 245	1 245
Transferts	793	793	690	690		
Total	793	793	690	690	1 245	1 245

Budget primitif voté pour 2010 de l'OST

Le budget 2010 du GIP s'élève à 2,845 M€ pour 2010, équilibré en recettes et en dépenses.

Les prévisions de recettes se répartissent entre **les subventions de l'Etat**, pour 1,064 M€ (contributions des ministères membres du GIP, chargés de la Recherche, des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Équipement et de l'Industrie) dont 0,269 M€ d'apport exceptionnel du MESR (portant la contribution totale de celui-ci à 0,794 M€), les **contributions annuelles** provenant des autres institutions membres du GIP (CNES, CEA, CIRAD, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, IRD, CEMAGREF, ANRT et CPU), à hauteur de 0,624 M€, **les ressources contractuelles** pour 1,117 M€ et **des recettes diverses** (participation de l'INRA aux frais de déplacement engagés par son personnel mis à disposition auprès de l'OST, financement de la région Alsace dans le cadre de l'accueil d'un doctorant, produits financiers), soit 0,041 M€.

Les dépenses globales de personnel prévues sont de 1,487 M€ pour 19,5 ETPT rémunérés et répartis entre personnels détachés (2,0 ETPT), CDI (13,8 ETPT), CDD (3,7 ETPT). Elles sont affectées pour moitié à la fois sur le budget central et sur les contrats.

Les frais de structure et d'administration générale sont de 0,417 M€ avec pour principaux postes les locations immobilières (pour 0,221 M€), l'entretien et la maintenance (0,041 M€).

Le solde des crédits ouverts recouvre le remboursement de personnel mis à disposition (2,7 ETPT), pour 0,233 M€, la veille stratégique, pour 0,035 M€, la formation permanente, à 0,032 M€, le budget de communication, valorisation et documentation, pour 0,020 M€, les moyens fléchés pour le corpus de données bibliométriques, pour 0,135 M€, les dépenses informatiques, pour 0,146 M€, la production des rapports et ouvrages (dont la nouvelle édition du rapport biennal de l'OST), pour 0,128 M€, le versement d'honoraires et de prestations sur contrats spécifiques, soit 0,255 M€.

Les dépenses d'investissement prévues au tableau de financement correspondent à l'achat d'équipements informatiques et de mobilier, pour 0,026 M€.

Perspectives 2011

A structure constante, la subvention de l'OST est portée 0,998 M€ au PLF 2011 (+0,308 M€), et consolide ainsi le complément exceptionnel de financement notifié au GIP pour 2010.

Compte tenu du relèvement du plafond d'emplois (+3 ETP, soit +32,00 ETPT) autorisé pour 2011, le PLF 2011 prévoit une mesure équivalente de transfert d'emplois à partir des EPST, au 1er janvier 2011 (+0,248 M€).

A structure courante, la subvention du MESR est ainsi arrêtée à 1,245 M€ au PLF 2011, le plafond d'emplois de l'OST étant porté de 22 ETP à 25 ETP.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		22	25
- <i>sous plafond opérateurs</i>		22	25

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

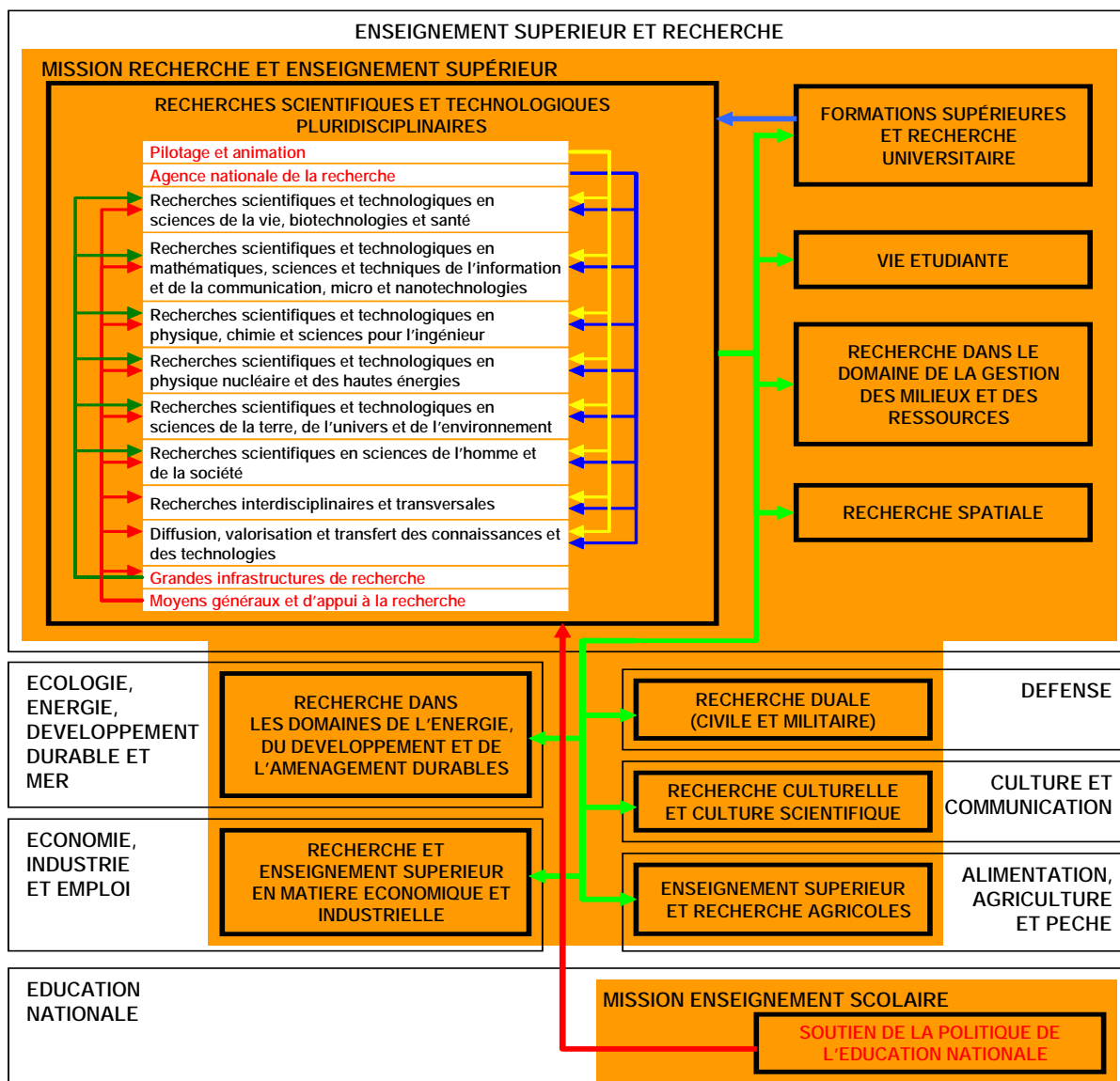
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Pilotage et animation	184 724 416	-38 928 323	-145 796 093	0	0
Agence nationale de la recherche	771 853 491	-287 549 756	-484 303 735	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 180 026 251	+370 110 094	+8 881 235	1 559 017 580	1 535 200 115
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	509 205 095	+193 176 991	+3 845 284	706 227 370	706 690 225
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	615 452 846	+192 632 758	+4 683 297	812 768 901	811 678 281
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	338 714 875	+83 769 080	+2 535 416	425 019 371	416 057 271
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	299 777 946	+108 016 661	+2 294 248	410 088 855	413 673 629
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	312 473 710	+109 656 160	+2 388 369	424 518 239	425 752 343
Recherches interdisciplinaires et transversales	60 892 135	+19 726 263	+459 533	81 077 931	80 247 364
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	74 143 510	+34 452 632	+564 183	109 160 325	109 406 522
Grandes infrastructures de recherche	286 340 000	-286 340 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	498 722 560	-498 722 560		0	0
Total	5 132 326 835	0	-604 448 263	4 527 878 572	4 498 705 750

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+604 448 263
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 046 204
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+342 710 127
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 591 000
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+55 746 430
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+30 778 601
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 357 005
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+168 119 805
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+9 443 635
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-10 698 131
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 353 587

OBSERVATIONS**PRESENTATION DES FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME**

Les fonctions de soutien du programme se distribuent sur quatre actions :

Les actions 1 et 2, issues de l'ancien programme « orientation et pilotage de la recherche », sont dédiées aux moyens de pilotage et de soutien de la politique publique de recherche et d'innovation.

L'action 1 « Pilotage et animation » rassemble les moyens consacrés :

- aux outils et acteurs concourant au pilotage du programme et de la politique ministérielle de recherche : études et prospective, moyens du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST), de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) et de l'Académie des technologies ;
- à l'action européenne et internationale du ministère sur le segment de la recherche ;
- aux moyens et aux dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques (conventions CIFRE, post-doctorants), d'animation scientifique (culture scientifique et technique, information scientifique et technique, colloques) et de soutien à la recherche (équipement des contrats de plan État régions, financement de structures diverses) ;
- aux dispositifs de soutien à l'innovation : actions d'incitation au transfert de technologie inscrites aux CPER, mutualisation de la valorisation, concours de création d'entreprises, soutien aux incubateurs d'entreprises ;
- aux fonctions support du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) : moyens de fonctionnement du site « Descartes », qui héberge l'administration centrale de la recherche (DGRI) et de l'enseignement supérieur (DGESIP) ; moyens de fonctionnement des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ; crédits de communication ;

L'action 2 « Agence nationale de la recherche », regroupe les moyens de fonctionnement et d'intervention de l'ANR.

Les actions 13 et 14, issues de l'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », sont dédiées aux moyens de pilotage et de soutien des opérateurs du programme.

L'action 13 « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et institut Paul-Emile Victor – IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.

L'action 14 « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS DES FONCTIONS SOUTIEN DU PROGRAMME

Actions dédiées aux moyens de pilotage et de soutien de la politique publique de recherche et d'innovation (actions 1 et 2) :

Les modalités de ventilation des crédits utilisées dans cet exercice sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

La ventilation (pour partie interne vers les actions « opérateurs » du programme et pour partie externe vers les autres programmes « recherche » de la MIREs) des crédits des actions 1 et 2, qui visent à l'orientation et au pilotage de la recherche, prend en compte, à l'invitation du CIAP, la nature interministérielle de la MIREs et le rôle de coordination de la mission affiché par le programme.

Action « Pilotage et animation » :

Les crédits d'études et de prospective, de l'action européenne et internationale, de soutien à la recherche et de support du programme (hors les moyens de fonctionnement du site Descartes) sont ventilés au prorata des moyens affectés à la recherche dans les programmes de la MIREs placés sous la responsabilité du MESR (hors actions support de ces programmes), soit les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale » (ventilation externe) ;

Les crédits de fonctionnement du site Descartes, qui bénéficient à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur, sont ventilés au prorata du poids budgétaire (hors actions support) des programmes du MESR, soit les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », « Recherche spatiale » et « Vie étudiante » (ventilation externe) ;

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Les crédits de fonctionnement de l'IHES sont redéployés comme les crédits de l'information scientifique et technique, à laquelle l'institut contribue, soit vers les actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Les crédits des conventions CIFRE (qui permettent à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public) sont ventilés vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction des champs disciplinaires des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif.

Les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des effectifs accueillis et des mensualités versées.

Les crédits de l'information scientifique et technique, dont les finalités recoupent celles des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche à partir des actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » ou « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » sont déversés sur ces actions au prorata des crédits « recherche » des programmes concernés.

Les crédits destinés aux actions d'incitation aux transferts de technologie, au concours d'entreprises innovantes et aux incubateurs d'entreprises sont imputés à l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

Les crédits de la mutualisation de la valorisation, dont les finalités recoupent celles des actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », sont déversés vers ces actions au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Action « Agence nationale de la recherche » :

Les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR (appels à projets et financement des dispositifs tels que les instituts Carnot, les pôles de compétitivité, la procédure Euréka, les réseaux technologiques...) sont déversés vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIRE, au prorata des financements perçus de l'ANR par les opérateurs de ces programmes en 2008. Dans le cas des opérateurs imputés sur plusieurs programmes, les financements de ces opérateurs (CEA et CNES) sont répartis par programme au prorata du poids budgétaire de ces programmes.

Actions dédiées aux moyens de pilotage et de soutien des opérateurs du programme (actions 13 et 14) :

La ventilation de ces actions est interne au programme ; elle s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche », qui regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA, INRIA et IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », qui est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme exécutées par les opérateurs ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes

ventilées vers les actions « opérateurs » restantes du programme. Pour cet exercice, les déversements sont ventilés au prorata des moyens affectés par action.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions aux opérateurs du programme s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme bénéficie de fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

De manière à construire la dépense complète prévisible du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 5 à 12) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les fonctions de soutien et de pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation (actions 1 et 2) représentent un volume de crédits de 956,6 M€ dont 772 M€ pour l'ANR, soit 18,6 % des crédits directs totaux du programme (contre 21 % au PLF 2010). Ces actions font l'objet de déversements internes, vers les actions porteuses de politique publique exécutées par les opérateurs du programme (actions 5 à 12), à hauteur de 326,5 M€ (6,4% des crédits directs totaux), et externes, vers les autres programmes de la mission, pour le solde des crédits, soit 630,1 M€ (12,3% des crédits directs totaux).

Les fonctions de soutien exécutées par les opérateurs du programme (actions 13 et 14) donnent lieu intégralement et exclusivement à des déversements internes vers les actions de politique publique 5 à 12. Elles sont dotées de 785,1 M€ de crédits, soit 15,3% des crédits directs totaux du programme.

Le programme reçoit par ailleurs le soutien externe de deux des programmes de la MIRE pour un montant de 25,7 M€ qui représente 0,5% de ses crédits directs, dont :

- 0,2% au titre des fonctions transversales du secrétariat général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (rattachées au programme de soutien de la mission Enseignement scolaire) ;
- 0,3% au titre des moyens de l'AERES et des crédits de personnel de l'administration centrale de la recherche (inscrits au programme Formations supérieures et recherche universitaire).

Dans ces conditions, les crédits budgétaires du programme après ventilation diminuent globalement de 11,8% par rapport aux crédits directs (contre -13,3% au PLF 2010). Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 5 à 12), les crédits progressent de 33,5% après ventilation (+32,8% par déversement interne et +0,8% par déversement externe), contre 33,9% au PLF 2010 (+33,1% par déversement interne et +0,7% par déversement externe).

PROGRAMME 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	362
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	364
Présentation du programme et des actions	369
Objectifs et indicateurs de performance	375
Justification au premier euro	382
Opérateurs	390
Analyse des coûts du programme et des actions	418

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Le programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » contribue à répondre à des enjeux sociétaux et économiques aux différentes échelles, du local au planétaire, et s'inscrit dans les orientations prioritaires de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) : la santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies, et l'urgence environnementale et les écotecnologies.

Il vise à renforcer les performances économiques, sociales et environnementales des activités agricoles, forestières, halieutiques et minières, de la préservation des milieux et de la biodiversité, de la prévention des risques naturels et de la minimisation des risques anthropiques, des transitions alimentaires, et du développement du carbone renouvelable pour la chimie et l'énergie. Les activités se déclinent autour des thématiques de l'agronomie, de la connaissance et de l'ingénierie des milieux et des écosystèmes, des technologies environnementales, des technologies de transformation, de l'exploitation et de la gestion durable des ressources naturelles, minérales ou vivantes, de l'eau, des territoires et des espaces terrestres, littoraux et maritimes.

Dans le cadre de ce programme, les opérateurs élaborent des connaissances et des systèmes d'information, mettent à disposition des données complexes et structurées, et conçoivent des trajectoires d'innovation avec les produits associés pour la production et la transformation alimentaires, la surveillance des milieux et des écosystèmes, la prévision, l'alerte et l'expertise. Ils participent activement aux réflexions prospectives menées en France, en Europe et dans le monde.

Le programme 187 doit combiner l'excellence, la visibilité européenne et mondiale et le caractère pluridisciplinaire et finalisé des recherches scientifiques et technologiques. L'objectif de rapprochement entre les opérateurs du programme se traduit par leur participation à trois des alliances créées en 2009 (AVIESAN pour la santé, ANCRE pour les énergies renouvelables, et ALLENI pour les sciences de l'environnement y compris le vivant et la biodiversité) permettant de coordonner leur programmation ainsi que par des engagements dans des structures et réseaux communs existants ou en création : Fondation de recherche pour la biodiversité, Agreenium (Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement), Comité stratégique et technique de la flotte etc.

Les opérateurs conduisent également une politique de rapprochement avec l'enseignement supérieur et structurent leur partenariat pour s'inscrire dans les objectifs des « Investissements d'Avenir ».

Les opérateurs du programme contribuent aux succès de secteurs socio-économiques majeurs pour la France (productions agricoles, alimentaires et minérales, tourisme, eau et environnement), au développement du tissu économique et social dans les zones rurales, littorales et périurbaines, en métropole et en outre-mer, et au développement de secteurs à fort potentiel comme l'aquaculture, la chimie verte et les énergies renouvelables.

Leurs expertises irriguent l'élaboration et la réalisation des actions gouvernementales et intergouvernementales sur les grandes questions de la planète : changements climatiques et circulation océanique, sécurité alimentaire, adaptation de l'agriculture, érosion de la biodiversité, préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, accès aux ressources rares, développement des pays du Sud.

Ils permettent à la France de jouer un rôle de premier plan en Europe et dans le monde, d'honorer ses engagements internationaux et régionaux dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la gestion des biens publics mondiaux et de l'observation de la terre pour l'environnement et la sécurité, et d'assumer sa responsabilité sur l'un des plus grands espaces maritimes présents dans les deux hémisphères.

Ils apportent un appui scientifique à la mise en œuvre des politiques communautaires : directive cadre sur l'eau, directive stratégie pour le milieu marin, politique maritime intégrée, politique agricole commune, politique commune des pêches, réglementations sur l'évaluation et l'enregistrement des substances chimiques (REACH, pesticides), protection et restauration des sols, gestion des risques d'inondation, certifications environnementales etc. Les opérateurs s'impliquent dans le processus européen de programmation conjointe, avec l'inscription du thème agriculture et

changement climatique piloté par la France et la contribution à l'émergence de nouveaux thèmes (recherche marine, eau). Ils participent également, dans leurs domaines, au programme cadre de recherche et développement ainsi qu'à l'élaboration de la liste des infrastructures de recherche européennes (European Strategy Forum on Research Infrastructures).

Ils sont acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer pour la biodiversité, l'agriculture, la santé et l'environnement (écotoxicologie), l'adaptation au changement climatique et l'énergie (stockage du CO₂, énergies marines), l'observation de l'environnement et des écosystèmes, la mise en réseau des sciences marines et en outre-mer, et la prévision océanographique. Ils répondent aux demandes de recherche sur des thématiques et finalités exprimées dans l'article 19 de la loi sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Les objectifs donnés aux opérateurs sont déclinés dans les contrats pluriannuels avec l'État, dont trois ont été renouvelés en 2009 (CEMAGREF, BRGM, IFREMER), un sera renouvelé en 2010 (IRD) et deux en 2011 (INRA, CIRAD).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
OBJECTIF 2	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 2.1	Rentabilité de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle
INDICATEUR 2.2	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
OBJECTIF 3	Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques
INDICATEUR 3.1	Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique formalisée
OBJECTIF 4	Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique
INDICATEUR 4.1	Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme
OBJECTIF 5	Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
INDICATEUR 5.1	Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne
INDICATEUR 5.2	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2011
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	271 989 993	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	272 865 874	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 206 670	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	71 450 186	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	169 609 796	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	73 461 773	
07 Grandes infrastructures de recherche	51 841 000	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	247 638 986	
Total	1 245 064 278	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2011
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	271 989 993	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	272 865 874	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 206 670	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	71 450 186	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	169 609 796	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	73 461 773	
07	Grandes infrastructures de recherche	51 841 000	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	247 638 986	
Total		1 245 064 278	

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	
07 Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682	
Total	1 238 606 460	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	276 571 820	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	262 800 335	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	88 176 636	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	74 236 345	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	168 841 243	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	70 210 399	
07	Grandes infrastructures de recherche	47 200 000	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	250 569 682	
Total		1 238 606 460	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

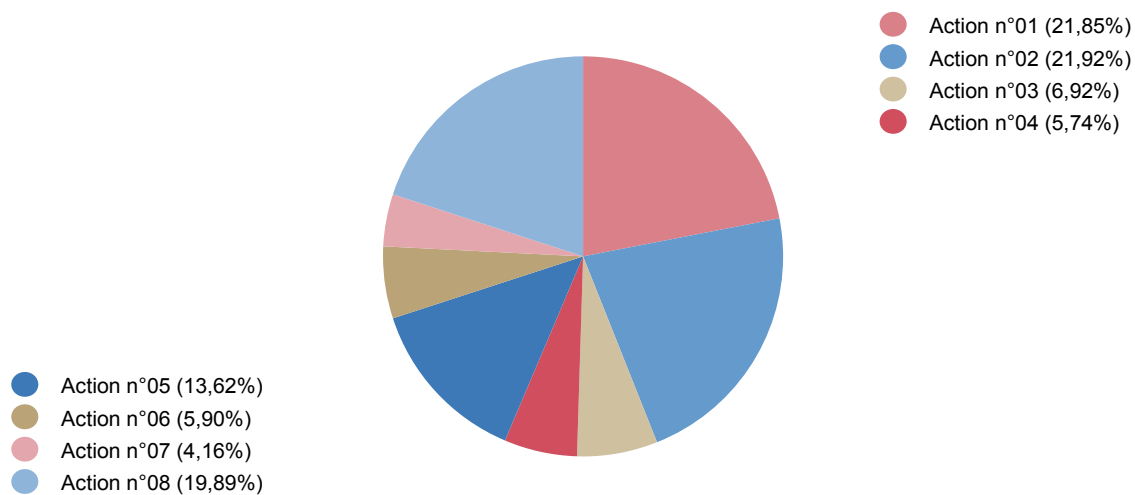
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 238 606 460	1 245 064 278	1 238 606 460	1 245 064 278
Subventions pour charges de service public	1 238 606 460	1 245 064 278	1 238 606 460	1 245 064 278
Total	1 238 606 460	1 245 064 278	1 238 606 460	1 245 064 278

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	271 989 993	271 989 993
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	272 865 874	272 865 874
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 206 670	86 206 670
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	71 450 186	71 450 186
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	169 609 796	169 609 796
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	73 461 773	73 461 773
07	Grandes infrastructures de recherche	51 841 000	51 841 000
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	247 638 986	247 638 986
Total		1 245 064 278	1 245 064 278

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les opérateurs du programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » nourrissent l'ambition de constituer un pôle de référence, de niveau mondial, de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus. Il répond aux besoins des sociétés du Nord comme du Sud en matière d'appui au développement et de gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée dans des domaines complémentaires (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER), il constitue un ensemble original du système français de recherche et d'innovation, ayant pour vocation d'éclairer les pouvoirs publics, de contribuer à développer les secteurs économiques et de renforcer la visibilité européenne et mondiale dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des risques et des interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Les opérateurs du programme fondent leur stratégie et leur programmation sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et objets de recherche et en activités assurant la cohérence entre trois dimensions :

- la production de connaissances scientifiques, de technologies et de savoir-faire ;
- la diffusion et la valorisation des résultats obtenus ;
- l'expertise en appui aux politiques publiques.

Ils contribuent au développement durable et éclairent la gestion des risques dans les domaines d'application qu'ils partagent :

- les milieux naturels et exploités et leur biodiversité, les ressources géologiques, hydrologiques, et les écosystèmes vivants terrestres, aquatiques et marins ;
- les systèmes de production et de transformation qui leur sont associés ;
- l'alimentation, les produits, la sécurité des aliments et le bien-être du consommateur ;
- les grandes endémies et les maladies émergentes ;
- les relations des sociétés à leur environnement et la gestion des territoires.

Ils participent, aux niveaux local et international, au débat ouvert sur la façon dont les sociétés peuvent exprimer leurs demandes et intégrer leurs priorités dans les démarches de la recherche. Ils contribuent à la construction conjointe de programmes de recherche finalisée avec les acteurs concernés, entreprises, collectivités publiques, associations, organisations non gouvernementales.

La réunion de ces opérateurs complémentaires au sein du programme permet de renforcer la cohérence des recherches conduites par chacun dans son domaine. Elle incite aux collaborations et au renforcement de programmations conjointes.

Les actions communes déjà réalisées concernent :

- les programmes de recherche (biodiversité, ressources génétiques, agriculture, forêt, aquaculture, développement durable) ;
- des initiatives structurantes (GIE Quae pour l'édition scientifique, une très grande infrastructure : la flotte océanographique, des observatoires de l'environnement et de la biodiversité, ou encore la participation à la Fondation de recherche pour la Biodiversité) ;
- mais aussi par la réalisation d'expertises collectives (INRA et CEMAGREF sur l'impact des pesticides sur les milieux et l'environnement, CIRAD et INRA sur l'effet à long terme du Chlordécone utilisé aux Antilles pour le traitement des bananiers) et la participation à des opérations communes en outre-mer.

Le programme est structuré en huit actions qui déclinent les domaines d'application partagés :

- cinq actions correspondant aux domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales qui concernent la valorisation et l'expertise, les très grandes infrastructures de recherche et la gestion de la recherche par les établissements.

Au-delà du cadrage annuel budgétaire des activités des opérateurs de ce programme et d'un suivi régulier qui s'opère notamment lors de la préparation de leurs conseils d'administration, le pilotage par objectifs stratégiques se traduit aussi par des contrats pluriannuels entre l'État et ces établissements, précisant les objectifs prioritaires visés. Ils complètent le volet performance de ce programme. Les indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur général pour la recherche et l'innovation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité****21,8 %**

La finalité de l'action est de développer une gestion durable des milieux, des écosystèmes et des usages, depuis les moins anthropisés comme les fonds marins jusqu'aux plus anthropisés comme les espaces agricoles et périurbains, au bénéfice des populations qui y vivent et qui en vivent. L'action consiste à produire des connaissances permettant de fonder un partage durable et négocié des revenus générés, aux différentes échelles, locale, régionale ou mondiale. Elle prend en compte la diversité des enjeux économiques, écologiques et sociaux, en particulier le respect de la qualité des milieux, en relation avec les engagements internationaux de la France.

Les opérateurs du programme hiérarchisent les impacts anthropiques sur les milieux et les ressources dans un contexte de changements globaux et de pression croissante pour l'exploitation des ressources. Ils visent à établir un corpus de connaissances sur les ressources et leurs usages en vue de constituer une véritable ingénierie des systèmes écologiques.

Ils mettent à disposition des gestionnaires les connaissances et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion durable de la biodiversité, des milieux, des ressources constituant le support de systèmes de production, dans le respect des équilibres économiques et naturels.

ACTION n° 02**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés****21,9 %**

La finalité de l'action est de faire évoluer les modes de production vers la gestion durable des ressources et des milieux en intégrant les performances économiques, sociales et environnementales des activités. Il s'agit notamment de développer des technologies, des procédés et des méthodes qui réduisent les consommations énergétiques, les émissions et les impacts négatifs sur les milieux, les habitats et les écosystèmes en général, tout en améliorant la sécurité des acteurs.

Les domaines d'intervention des opérateurs concernent principalement l'agriculture, l'aquaculture, la pêche, l'élevage, la transformation, les industries agroalimentaires, l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et naturelles.

L'accent est mis sur la maîtrise de la qualité des produits et, en particulier, des aliments, lors de la mise en œuvre des procédés de transformation et de conservation.

ACTION n° 03**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés****6,9 %**

Les connaissances produites devront permettre de transformer les rapports entre les divers acteurs socio-économiques, professionnels, publics et décideurs, pour définir une nouvelle approche du partage des usages des ressources et des milieux en vue d'en assurer une gestion durable. Il s'agit de concilier biens publics et productions marchandes dans une optique multifonctionnelle et respectueuse de chacun, de gérer des processus de développement local diversifiés, d'aider les acteurs à organiser de nouveaux arbitrages pour l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources.

Pour mieux évaluer l'impact des mesures de gestion actuelles ou prévisibles, les opérateurs du programme renforceront le réseau de gestion des données d'observation des ressources, des milieux et des usages, développeront l'information économique, amélioreront les diagnostics sur l'état de l'exploitation et l'évolution des ressources. A titre d'exemple, une nouvelle gouvernance de l'eau devrait permettre de concilier décentralisation et solidarités financières, sociales, environnementales aux diverses échelles de temps, notamment à moyen-long terme.

ACTION n° 04

Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

5,7 %



La finalité de l'action est d'agir sur les déterminants de la qualité des aliments, de leur goût, de leur mode de consommation et d'assimilation et des phénomènes associés aux niveaux individuel et collectif.

Une première priorité concerne l'identification et la maîtrise des caractéristiques des aliments et des fragilités de leurs modes de production pour concevoir des produits adaptés aux changements.

La deuxième priorité vise à étudier, comprendre et agir sur les comportements et pratiques de la consommation alimentaire en intégrant les déterminants biologiques, psychologiques, sociaux et économiques.

La troisième priorité s'attache à analyser et comprendre les relations entre alimentation et santé, notamment par le suivi de cohortes alimentaires, l'élaboration de marqueurs à l'échelle des populations, l'étude de la flore intestinale, l'analyse des phénomènes de surnutrition, l'étude de populations dénutries et l'étude de l'impact de régimes particuliers.

Cette action concerne également les recherches sur la traçabilité des produits, la protection et la promotion des labels et appellations d'origine géographique, notamment au niveau européen.

ACTION n° 05

Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

13,6 %



La finalité de l'action est de maîtriser les éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus, des populations, des animaux et des plantes à tous les niveaux d'intervention possibles, y compris d'approvisionnement dans les diverses ressources qui conditionnent la croissance économique et la satisfaction des besoins des populations, en particulier pour les pays du Sud.

Compte-tenu des effets prévisibles du changement climatique sur l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), il s'agira de comprendre et de prévoir les risques naturels, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations qui y vivent et qui en vivent, d'élaborer des stratégies de prévention, d'atténuation et des outils de gestion de crise.

Les recherches concernent également la qualité des produits alimentaires en vue de la protection de la santé des consommateurs, par exemple l'amélioration et la surveillance de la santé des cheptels, ainsi que la mise au point de systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

La mise en œuvre de systèmes de surveillance, notamment dans le cadre des grands programmes internationaux sur le climat et la surveillance de la Terre, formeront la base du corpus de connaissances nécessaires, qui intégrera également les retours d'expérience et les analyses historiques de ces phénomènes. On développera les outils, indicateurs et modèles permettant d'évaluer et de gérer les risques pour l'homme et les écosystèmes, notamment dans le cadre des politiques européennes et de l'application des règlements et directives cadres que la France est tenue de respecter.

ACTION n° 06

Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

5,9 %



Cette action regroupe les activités conduites par les opérateurs pour diffuser et partager les connaissances avec chacun des acteurs qui peuvent en tirer bénéfice.

Elle consiste tout d'abord à diffuser les connaissances nouvelles acquises au sein de la communauté scientifique nationale et internationale. Elle s'exerce notamment dans les différents niveaux de transfert du savoir, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université et à la formation par la recherche, par la participation à l'enseignement et à des actions de sensibilisation et d'animation, à des expositions, permanentes ou temporaires, à des journées portes ouvertes.

L'ouverture des laboratoires à l'accueil de chercheurs européens et d'autres pays du monde, juniors et seniors, contribue également au rayonnement de la France. A cet égard, les acteurs du programme affirment leur responsabilité particulière vis-à-vis des pays moins favorisés.

L'action vise à apporter aux décideurs publics, collectivités, représentants de l'État, ministères, les connaissances les plus récentes, selon une approche intégrant l'ensemble des éléments pertinents de la chaîne des causes et des effets. L'expertise collective, dont la pratique sera développée, permettra de remplir au mieux ces conditions et offrira un cadre de réponse pertinent aux acteurs du programme.

Par leurs questionnements, notamment au travers de contrats de collaboration, les professionnels concernés par les activités du programme apportent leur concours à la définition de nouveaux objets de recherche, et, en retour, bénéficient des réponses qu'une communauté scientifique bien structurée peut leur offrir. Cette réponse prend de multiples formes : expertises spécifiques, transferts de savoir-faire, licences d'exploitation, formation concertée par la recherche. La prise de brevets et de certificats d'obtention végétale, tout comme la participation aux réflexions sur la normalisation européenne, protège le savoir-faire français. La production de guides à usage des professionnels, de manuels techniques et de publications dans des revues spécialisées participe également de cette action.

ACTION n° 07**Grandes infrastructures de recherche****4,2 %**

La finalité de l'action est de mettre à disposition de la communauté scientifique nationale les moyens nécessaires pour l'acquisition et la qualification de données sur les ressources et les milieux, d'en assurer la disponibilité, la qualité et la diffusion, et de faciliter l'accès aux grandes banques de données mondiales. Cette action vise les instruments essentiels pour le développement des connaissances et de l'expertise, en particulier dans le domaine de l'environnement et des risques, dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales. Elle s'appuie sur des observatoires de recherche en environnement et des réseaux de surveillance, dont l'efficacité est tributaire des progrès de la science et de la technologie, notamment dans le domaine de la météorologie.

Complémentaire de l'action 13 du programme 172, cette action a vocation à financer la contribution des opérateurs du programme à la conception, la construction et l'exploitation d'infrastructures ouvertes et mutualisées inscrites dans la feuille de route nationale des infrastructures de recherche : il s'agit en particulier de la flotte de recherche océanographique, des engins d'exploration, des réseaux d'observation du milieu marin, des observatoires multidisciplinaires de fonds marins, des banques de données et des collections mises à la disposition de la communauté scientifique, des responsables des politiques publiques ou du grand public.

La « Flotte océanographique », inscrite dans la feuille de route nationale des très grandes infrastructures de recherche, est en cours de réorganisation afin de répondre, avec des moyens contraints, aux besoins croissants d'exploration de l'océan. Les quatre opérateurs de recherche gestionnaires de navires, relevant des programmes 187 (IFREMER, IRD) et 172 (IPEV, CNRS), mettent en place une entité de gestion unique chargée d'élaborer la programmation intégrée des navires et des équipements lourds, de coordonner les politiques d'investissement, d'anticiper le renouvellement de la flotte nationale et d'intégrer la dimension européenne.

ACTION n° 08**Moyens généraux et d'appui à la recherche****19,9 %**

Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La recherche à dominante finalisée résulte d'une démarche intégrative d'éléments disciplinaires soumis aux mêmes approches et aux mêmes critères que ceux des recherches disciplinaires. Tout en étant construite en réponse à des besoins exprimés par des tiers, elle partage avec la recherche disciplinaire l'impératif d'excellence et de compétitivité internationale, qui se mesurent avec les mêmes indicateurs de performance : les publications et leurs indices d'impact.

Deux indicateurs bibliométriques (1.1 et 1.2), analogues à ceux du programme 172, mesurent la place prise par la production scientifique des opérateurs du programme.

Le premier (1.1) mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme en Europe (UE 27), dans le monde. Un nouveau périmètre de référence est ajouté dans le PAP 2011, celui des trois plus grands pays « producteurs » scientifiques en Europe : France, Allemagne et Royaume-Uni.

Deux indicateurs bibliométriques (1.1 et 1.2) mesurent la place prise par la science française. Le premier (1.1) est un indicateur essentiellement quantitatif : il mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme dans le monde, en Europe (UE 27), et à compter du PAP 2011 dans l'espace France, Allemagne et Royaume-Uni, pays comparables à la France en termes de dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et de dynamique de recherche. Des cibles très volontaristes ont été fixées depuis la création du programme pour cet indicateur. En réalité le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de la montée en puissance d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil...). Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs des grands pays de tradition scientifique (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni...) – pays dont la part de publications est, comme celle de la France, en baisse depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, c'est l'évolution de la place relative de la France par rapport à ces grandes nations scientifiques qui permettra de mesurer la performance des opérateurs du programme.

Le second indicateur bibliométrique (1.2) est qualitatif : il mesure l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs. Les États-Unis, qui restent une hyper-puissance scientifique, ont un impact à deux ans de 1,47 (2006) c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne internationale de référence, qui est de 1. En 2006 toujours, l'indice d'impact à deux ans de l'Union européenne est de 1,01, celui de la France est de 0,92, celui de l'Allemagne de 1,07. La cible 2010 fixée initialement au PAP 2006 pour le programme était ambitieuse, sachant par exemple que l'indice d'impact de la Chine, encore modeste en 2006 (0,55), a augmenté de 26% entre 2001 et 2006. Pour le programme 187, elle a été atteinte en 2005. Une nouvelle cible volontariste est définie à 1,1.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0,26	0,27	0,33	0,26	0,26	≥ 0,27
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	0,80	0,82	0,9	0,82	0,82	≥ 0,83

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	1,64	1,71		1,72	1,74	≥ 1,8

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale du monde » (part mondiale) ou « de l'UE 27 » (part européenne) ou de l'espace « France-Allemagne-Royaume-Uni ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, il est d'usage en bibliométrie que l'indicateur soit calculé en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte, ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : Source des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France sont pris en compte.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	0,99	1,03	1,0	1,04	1,06	≥ 1,1

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la "part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme" par "la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme". Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

Sources des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations des publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'"utilité scientifique", au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France sont pris en compte.

La base de données bibliographique utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Disponibilité : il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production). D'une manière générale la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, **par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.**

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Les organismes de recherche du programme construisent un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovations irriguant notre économie. La culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Le programme a donc défini cet objectif analogue à l'objectif 3 du programme 172.

Au-delà de la prise en compte des brevets, les certificats d'obtention végétale (COV) et logiciels, ainsi que les redevances qui en résultent, constituent un marqueur original et spécifique au programme ayant de fortes composantes respectivement en agronomie et en appui aux politiques publiques, en France et dans les Pays du Sud.

Le premier indicateur permet de mesurer le développement de cette culture de la valorisation chez les opérateurs du programme en appréciant la rentabilité de la gestion des portefeuilles de propriété intellectuelle des opérateurs.

L'indicateur 2.2, analogue à l'indicateur 3.2 du programme 172, complète cette approche en mesurant financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises.

INDICATEUR 2.1 : Rentabilité de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Montant des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences	M€	10,232	12,058		14,521	16	n.s.
Produit des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle	Ratio	4,0	4,2	4	4,5	4,5	≥ 5

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : le sous-indicateur « Produit des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle » est un ratio. Au numérateur figure le produit des redevances ; au dénominateur figure le total des dépenses externes des opérateurs liées aux frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien). Le ratio est calculé sous forme de moyenne triennale glissante : la réalisation 2008 est la moyenne des années 2006 à 2008.

Source des données : les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Observations méthodologiques : les données sont hors taxes.

Limites et biais connus : cet indicateur ne prend pas en compte les coûts internes des opérateurs liés à la valorisation.

INDICATEUR 2.2 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Montant des contrats de recherche passés avec des entreprises	M€	28,935	28,946		30,991	32	n.s.
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	1,89	1,81	2	1,91	2	≥ 3

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : la variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance de tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'État est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien recherche entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

Dans un monde complexe où les choix locaux peuvent entraîner des conséquences mondiales, créant des solidarités de fait aux diverses échelles spatiales et temporelles, les décideurs publics souhaitent disposer des éléments nécessaires à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, s'appuyant sur des recherches dans des domaines portant largement sur des biens collectifs. L'écoute de la demande sociale et l'élaboration des connaissances nécessaires pour y répondre constituent une des missions essentielles de ce programme. Cette demande est par nature multidisciplinaire et concerne, pour chaque discipline mobilisée, une part de l'activité de chacun des organismes. Cet effort essentiel du programme s'apprécie par le nombre d'expertises, collectives ou non, d'avis, ainsi que par la constitution de recueils et banques de données, en appui aux politiques publiques.

INDICATEUR 3.1 : Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique formalisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de rapports d'expertise publiés par les opérateurs du programme en réponse à une commande publique	nombre	1000	1000	>500	1000	1050	≥ 1100

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'indicateur totalise le nombre de rapports réalisés et transmis à un partenaire public comme par exemple des rapports d'expertise, de prospective, d'étude, des avis sur des normes ou des réglementations, et correspondant à la mobilisation de moyens significatifs des organismes. Un seuil sera fixé pour la prise en compte d'un rapport dans le calcul de l'indicateur. Le cas échéant, une segmentation en deux sous-indicateurs sera proposée.

Source des données : Les opérateurs et l'OST pour la validation et l'intégration des données

Observations méthodologiques : les données de base se réfèrent à la typologie des activités élémentaires des unités de recherche du groupe EREFIN (Évaluation de la recherche finalisée). Sont prises en compte les activités de mise à disposition de connaissances et de ressources pour les pouvoirs publics correspondant à la catégorie C 3 du tableau 1 EREFIN 7 « Résultats pour les pouvoirs publics ». Le signal recherché est la variation plus que la valeur absolue. Dans une première période elle traduira l'importance des commandes d'expertise formalisées, telles que décrites dans la charte nationale de l'expertise, et la mise en place du suivi par les opérateurs. La prévision 2010 est vraisemblablement un minimum.

Limites et biais connus : la nature des indications agrégées présente une forte hétérogénéité d'un établissement à l'autre, car deux grands types de rapports d'expertise coexistent : des expertises courtes, produites rapidement par quelques experts, et des « expertises collectives » mobilisant plus d'intervenants sur des délais sensiblement plus longs. L'indicateur présente toutefois une robustesse acceptable dans la mesure où la donnée de base est renseignée par l'établissement, consolidée et validée par l'OST.

La production de l'indicateur est adossée à la constitution d'une base de données documentaire. La valeur de l'indicateur pour l'année n correspondra à des données validées de l'année n-2 et à une estimation pour l'année n-1.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

La plus grande partie de la biodiversité et des écosystèmes fortement impactés par le changement global et les risques naturels se trouvent dans les pays du Sud qui sont confrontés à des défis majeurs en matière de développement, dont les conséquences ont également un impact sur le Nord. La France s'est toujours donné pour mission d'accompagner les pays moins favorisés dans leur développement selon une conception bien comprise de la solidarité et de la sécurité de la planète. Deux opérateurs principaux participent à cette action, considérée statutairement comme leur responsabilité première : le CIRAD et l'IRD. Les quatre autres opérateurs du programme y contribuent également à des degrés divers et dans des champs d'application variés.

L'indicateur retenu pour mesurer la performance du programme met l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud. Il est complémentaire de celui conçu par le ministère des affaires étrangères dans le cadre du programme « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'État », en mesurant l'apport spécifique de la communauté scientifique au développement.

INDICATEUR 4.1 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.	%	15,9	17,3	15,5	18	19	≥ 20

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : cet indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud : au dénominateur figure le nombre total d'articles publiés par les opérateurs.

Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. La valeur fixée pour la cible 2013 en tient compte.

Source des données : Thomson Reuters, indicateurs OST

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud.

La liste des pays retenue est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement définie par le CAD (Comité de l'aide au développement de l'OCDE). Elle figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et représentative. Il ne s'agit donc pas du simple reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage effectué avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

OBJECTIF n° 5 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

La construction de l'offre de recherche du programme ne se conçoit pas sans l'intégration de la dimension européenne, pertinente aussi bien en termes de gestion globale des systèmes sociaux et des écosystèmes, qu'en termes de compétitivité scientifique et économique.

L'espace européen constitue une opportunité unique de rassembler les compétences et les outils nécessaires pour gérer une complexité croissante. C'est un espace privilégié pour les marchés de nos entreprises et pour concrétiser la valorisation de nos recherches.

C'est également l'espace dans lequel se construisent la plupart des politiques publiques, dont les conséquences se mesurent au niveau local. C'est à tous les niveaux, des chefs d'État aux chercheurs, que la concertation des acteurs définit la politique de gestion durable et la participation aux grandes actions et aux grands programmes européens et internationaux qui en résultent.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme. L'indicateur 5.1 mesure deux niveaux : la participation aux projets sélectionnés par le programme cadre européen pour la recherche et le développement (PCRD), qui traduit l'existence de collaborations européennes pour la réalisation de projets de recherche de qualité ; la coordination de ces projets sélectionnés, qui marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet. Quant aux publications écrites en collaboration (indicateur 5.2), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité.

INDICATEUR 5.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	0,49 (7 ^{ème} PCRD)	0,52	0,6	0,6	0,6	≥ 0,7
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	0,64 (7 ^{ème} PCRD)	0,82	1,4	1,4	1,4	≥ 1,5

Précisions méthodologiques**Mode de calcul :**

Taux de participation : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris le programme « Marie Curie », dédié à la promotion de carrière de chercheurs.

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur est calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte. L'introduction dans le périmètre des actions Marie Curie doit être prise en compte dans l'interprétation des données.

INDICATEUR 5.2 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE27) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,3	23,5	24	24	24,5	≥ 25

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 27/nombre de publications des opérateurs. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. La valeur fixée pour la cible 2013 en tient compte.

Source des données : Thomson Scientific Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Observations méthodologiques : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence (c'est-à-dire que lorsqu'un laboratoire français et un laboratoire européen sont associés à une publication, on comptabilise une unité), car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		271 989 993	271 989 993		271 989 993	271 989 993
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		272 865 874	272 865 874		272 865 874	272 865 874
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		86 206 670	86 206 670		86 206 670	86 206 670
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		71 450 186	71 450 186		71 450 186	71 450 186
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		169 609 796	169 609 796		169 609 796	169 609 796
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		73 461 773	73 461 773		73 461 773	73 461 773
07 Grandes infrastructures de recherche		51 841 000	51 841 000		51 841 000	51 841 000
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche		247 638 986	247 638 986		247 638 986	247 638 986
Total		1 245 064 278	1 245 064 278		1 245 064 278	1 245 064 278

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engage- ments à couvrir après 2011
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche	85 106 000	47 779 000	47 715 000	12 442 000	12 442 000	64 000
Total	85 106 000	47 779 000	47 715 000	12 442 000	12 442 000	64 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
12 442 000	64 000

Les contrats de projets État-région (CPER) 2007-2013

Les contrats de projets État-régions signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007 détaillent la liste des projets que l'État et les collectivités locales s'engagent à soutenir sur sept ans. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La partie consacrée à la recherche et à l'innovation, qui relève de la direction générale de la recherche et de l'innovation, représente 22% de l'ensemble, soit un montant de 638,900 M€.

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement État (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux régions ont un pourcentage consacré aux pôles de compétitivité supérieur à 75%, six régions ont un taux compris entre 50% et 75% et quatre régions entre 25 et 50%.

Les engagements des organismes du programme 187 s'élèvent à 85,106 M€, dont plus de la moitié est assurée par l'INRA.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
1 238 641 460		1 238 641 460			
1 238 641 460		1 238 641 460			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
0	1 245 064 278	0	1 245 064 278	1 245 064 278	0
0	1 245 064 278	0	1 245 064 278	1 245 064 278	0
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					0
					0
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					0
					0
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					0
					0

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		271 989 993	271 989 993
Crédits de paiement		271 989 993	271 989 993

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	271 989 993	271 989 993

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 271,990 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (127,571 M€ pour l'INRA ; 19,813 M€ pour le CEMAGREF ; 56,019 M€ pour l'IRD ; 26,360 M€ pour le CIRAD ; 32,484 M€ pour l'IFREMER ; 9,743 M€ pour le BRGM).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		272 865 874	272 865 874
Crédits de paiement		272 865 874	272 865 874

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	272 865 874	272 865 874

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 272,866 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (183,179 M€ pour l'INRA ; 9,488 M€ pour le CEMAGREF ; 17,999 M€ pour l'IRD ; 39,475 M€ pour le CIRAD ; 15,260 M€ pour l'IFREMER ; 7,465 M€ pour le BRGM).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		86 206 670	86 206 670
Crédits de paiement		86 206 670	86 206 670

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	86 206 670	86 206 670

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 86,207 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (32,056 M€ pour l'INRA ; 8,930 M€ pour le CEMAGREF ; 17,999 M€ pour l'IRD ; 8,486 M€ pour le CIRAD ; 18,735 M€ pour l'IFREMER).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		71 450 186	71 450 186
Crédits de paiement		71 450 186	71 450 186

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	71 450 186	71 450 186

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 71,450 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (60,187 M€ pour l'INRA ; 3,034 M€ pour l'IRD ; 8,229 M€ pour le CIRAD).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		169 609 796	169 609 796
Crédits de paiement		169 609 796	169 609 796

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	169 609 796	169 609 796

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 169,610 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (102,057 M€ pour l'INRA ; 8,427 M€ pour le CEMAGREF ; 29,324 M€ pour l'IRD ; 16,844 M€ pour le CIRAD ; 2,720 M€ pour l'IFREMER ; 10,237 M€ pour le BRGM).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		73 461 773	73 461 773
Crédits de paiement		73 461 773	73 461 773

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	73 461 773	73 461 773

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 73,462 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (14,393 M€ pour l'INRA ; 0,614 M€ pour le CEMAGREF ; 29,729 M€ pour l'IRD ; 5,400 M€ pour le CIRAD ; 6,044 M€ pour l'IFREMER ; 17,282 M€ pour le BRGM).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		51 841 000	51 841 000
Crédits de paiement		51 841 000	51 841 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	51 841 000	51 841 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 51,841 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (5,000 M€ pour l'IRD ; 46,841 M€ pour l'IFREMER).

Le détail des grandes infrastructures de recherche pour l'IRD et l'IFREMER est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Description succincte des opérations relevant du périmètre ministériel		PLF 2010 (AE=CP)
Flotte	Navire et engins	5 000 000 €
Total IRD		5 000 000 €
Flotte	Navire hauturiers (3) et côtiers (3), équipements et engins sous-marins	41 268 000 €
EMSO	Observatoire de fonds de Mer (CNRS, ESFRI)	3 242 000 €
EURO- ARGO	Infrastructure de flotteurs immersibles (observation des océans)	2 331 000 €
Total IFREMER		46 841 000 €

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		247 638 986	247 638 986
Crédits de paiement		247 638 986	247 638 986

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	247 638 986	247 638 986

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu, dans le cadre des subventions pour charges de service public aux principaux opérateurs du programme inscrites pour 2011, un montant de 247,639 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (134,767 M€ pour l'INRA ; 8,539 M€ pour le CEMAGREF ; 43,863 M€ pour l'IRD ; 23,788 M€ pour le CIRAD ; 25,500 M€ pour l'IFREMER ; 11,182 M€ pour le BRGM).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 238 606 460	1 238 606 460	1 245 064 278	1 245 064 278
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	1 238 606 460	1 238 606 460	1 245 064 278	1 245 064 278

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
BRGM		871	22			894	29			908	22	
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)		1 020	231			1 050	125			1 050	231	
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)		1 764	71			1 780	95			1 780	71	
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	11	1 307	248			1 332	240		11	1 332	248	
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA)		9 037	940			10 034	744			10 014	940	
IRD - Institut de recherche pour le développement (IRD)	37	2 012	92			2 122	62		37	2 121	92	
Total	48	16 011	1 604			17 212	1 295		48	17 205	1 604	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

La prévision 2010 reprend les plafonds d'emplois par opérateur tels que retracés au projet annuel de performance pour 2010, soit 68.307 ETP en LFI 2010 pour l'ensemble des programmes 172 (48.678 ETP) 187 (17.212 ETP) et 193 (2.417 ETP) relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, auxquels s'ajoutent les plafonds d'emplois des anciens opérateurs secondaires du programme 172 : Académie des technologies, Génopole, IHEST et OST qui n'étaient pas intégrés dans le PAP 2010 pour un total de 85 ETP.

Compte tenu de cet ajustement, la prévision 2010 du plafond d'emplois des opérateurs relevant de l'ensemble des programmes du ministère s'élève à 68.392 ETP. Sur ce même périmètre, les emplois consolidés sous plafonds d'opérateurs s'élèvent à 68.396 ETP au PLF 2011, soit +4 ETP.

Cette variation nette recouvre :

- une mesure de transfert d'emplois vers le programme 150, destinée à renforcer certains secteurs de l'administration centrale du MESR (DRRT, emplois fonctionnels au sein de la direction générale pour la recherche et l'innovation, expertise fiscale des dossiers bénéficiant du crédit impôt recherche) : -10 ETP (contrats post-doctoraux du MESR), répartis entre les programmes 172 (-5 au CNRS et -2 à l'INSERM) et 187 (-3 à l'INRA) ;
- le relèvement du plafond d'emploi du BRGM, dans le cadre du programme « Après mine » (recrutements pérennes sous statut établissement à hauteur des départs en retraite de personnels de l'ANGDM mis à disposition du BRGM à ce titre) : +14 ETP au programme 187 ;
- des transferts d'emplois entre opérateurs du MESR : relèvement autorisé des emplois permanents (+75 ETP, répartis ainsi que suit : +65 à l'ANR, +4 à l'ANRS, +3 au GIP OST, +2 à l'IHEST et +1 à l'Académie des technologies), suppression de contrats post-doctoraux du MESR en répartition 2011 du dispositif (-65 ETP) sur les programmes 172 (-42 au CNRS et -9 à l'INSERM) et 187 (-14 à l'INRA), suppression d'emplois titulaires en EPST (-10 ETP) répartis sur les programmes 172 (-4 au CNRS et -2 à l'INSERM) et 187 (-3 à l'INRA et -1 à l'IRD) ;
- une nouvelle répartition de contrats post-doctoraux entre le CNRS (-15 ETP) et l'INRIA (+15 ETP).

Compte tenu de ce schéma, le plafond d'emplois consolidé des opérateurs du programme 187 s'établit à 17.205 ETP au PLF 2011, la variation nette (- 7 ETP) par rapport à la prévision 2010 correspond aux évolutions suivantes :

- INRA : -20 ETP (-3 emplois statutaires et -17 post-doctorants) ;
- IRD : -1 ETP (emploi statutaire) ;
- BRGM : +14 ETP (emplois permanents).

Pour mémoire, la répartition du dispositif post-doctoral en 2010 était de 443 contrats au total, dont 430 pour les opérateurs relevant du MESR et 13 pour certains opérateurs (INRETS, LCPC, IRSN) relevant du MEEDDM.

En 2011, compte tenu des suppressions de supports prévues aux programmes 172 (-58 ETP) et 187 (-17 ETP), la répartition initiale retient 368 contrats (355 ETP sous plafonds d'emplois d'opérateurs relevant du MESR, 13 ETP sous plafonds d'emplois d'opérateurs relevant du MEEDDM).

Les emplois hors plafonds reconduisent la réalisation de 2009 (rapport annuel de performance pour 2009) pour chaque opérateur du programme.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

BRGM

Créé par le décret du 23 octobre 1959, le BRGM est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Établissement public de recherche compétent dans le domaine des géosciences et de ses applications, le BRGM développe des modèles et des outils d'investigation et de compréhension du sol et du sous-sol. Il étudie à la fois l'utilisation des ressources (minérales, eaux souterraines, énergétiques), l'évolution des milieux (naturels, littoraux et urbains) et la prévention des risques géologiques à travers 4 grandes missions :

- l'activité de recherche : progrès des connaissances des sciences de la Terre, mise au point et validation de modèles et de procédés, d'instruments et de logiciels ;
- l'activité de service public : actions d'observation et d'expertise en appui aux politiques publiques effectuées pour le compte de l'État, d'établissements publics, d'agences d'objectifs ou de collectivités locales ;
- l'activité internationale : les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'États, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel ;
- la prévention et la surveillance des anciens sites miniers métropolitains : gestion opérationnelle et technique des installations et dispositifs de sécurité transférés à l'État sur les anciens sites miniers, gestion des archives techniques minières dans le cadre du programme « Après mines », délégué par le ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du programme 181 « Prévention des risques ».

Afin de remplir ses missions de service public, le BRGM dispose d'un réseau régional couvrant les 22 régions métropolitaines, les 4 DROM et Mayotte. Avec l'appui des spécialistes du Centre d'Orléans, le personnel régional réalise chaque année près de 650 projets régionaux de service public pour répondre aux besoins des collectivités territoriales, des agences d'objectifs, des entreprises, des services déconcentrés de l'État.

Assumant également les fonctions de « Service géologique national », en veillant à la capitalisation des connaissances dans ces domaines sur l'ensemble du territoire, le BRGM rassemble, valide, met en forme et en cohérence l'ensemble des informations géo-référencées et celles présentées en 3 dimensions.

Le BRGM mène une politique active de partenariat. Il participe en tant que membre associé au PRES Centre-Val de Loire-Université en cours de constitution entre les universités de Tours et d'Orléans. Il a intégré l'agence ALLENI (Alliance pour l'environnement) en tant que membre fondateur. Il participe au Pôle de compétitivité AVENIA sur le site de Lacq avec Total et l'IFP.

Les relations entre l'établissement et ses tutelles s'organisent dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Pour la période 2009-2012, un nouveau contrat d'objectifs a été élaboré et approuvé par le Conseil d'administration du 7 mai 2009. L'apport essentiel de ce nouveau contrat est de mettre l'accent sur 3 priorités stratégiques :

- répondre aux nouveaux enjeux des ressources minérales ;
- s'engager pour le développement durable et accélérer les réponses aux changements globaux ;
- acquérir, traiter et mettre à disposition, les données géologiques référencées.

L'ENAG (Ecole nationale d'application des géosciences), école du BRGM à Orléans, accueille sa 1^{ère} promotion d'élèves à la rentrée 2010. S'adressant aux titulaires d'un master ou d'un diplôme d'ingénieur, elle a pour vocation de former des spécialistes en géosciences de haut niveau, aptes à intégrer les grands groupes miniers et à aider les États à définir des stratégies nationales de gestion des ressources minérales.

L'originalité de cette formation, sur 18 mois dont 6 mois en entreprise, est de mettre l'accent à la fois sur la gouvernance des ressources (droit, économie, gestion) et sur l'excellence en géosciences (géologie, géotechnologies).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	12 069	12 069	12 427	12 427	9 743	9 743
Subventions pour charges de service public	12 069	12 069	12 427	12 427	9 743	9 743
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	8 994	8 994	10 167	10 167	7 465	7 465
Subventions pour charges de service public	8 994	8 994	10 167	10 167	7 465	7 465
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	7 799	7 799	11 297	11 297	10 237	10 237
Subventions pour charges de service public	7 799	7 799	11 297	11 297	10 237	10 237
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	8 539	8 539	11 297	11 297	17 282	17 282
Subventions pour charges de service public	8 539	8 539	11 297	11 297	17 282	17 282
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	8 141	8 141	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public	8 141	8 141	0	0	0	0
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	9 494	9 494	11 297	11 297	11 182	11 182
Subventions pour charges de service public	9 494	9 494	11 297	11 297	11 182	11 182
Total pour ce programme	55 036	55 036	56 485	56 485	55 909	55 909
Programme 113 : Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	0	0	400	1 070	1 990	1 990
Subventions pour charges de service public	0	0	400	1 070	1 990	1 990
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	167	167	125	125	125	125
Subventions pour charges de service public	167	167	125	125	125	125
Programme 181 : Prévention des risques	20 769	20 769	41 420	40 920	35 600	35 600
Subventions pour charges de service public	20 769	20 769	41 420	40 920	35 600	35 600
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie (supprimé)	0	0				
Subventions pour charges de service public	0	0				
Programme 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables			1 000	1 000	993	994
Subventions pour charges de service public			1 000	1 000	993	994
Total	75 972	75 972	99 430	99 600	94 617	94 618

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) (HT) voté pour 2010 du BRGM

Le compte de résultat prévisionnel d'exploitation du BRGM, approuvé par le Conseil d'administration du 9 décembre 2009, retrace 141,862 M€ en produits et 140,408 M€ en charges. L'excédent prévisionnel d'exploitation couvrira l'intéressement des personnels, à distribuer en fin d'exercice.

Dans le cadre de la mission « après mines », une mesure de relèvement du plafond d'emplois de l'établissement (15 ETP, sur un total de 103) est prévue au PLF 2010 afin de permettre le remplacement, par recrutement en CDI, de personnels mis à disposition par l'ANGDM et partant en retraite.

La SCSP prévue sur l'enveloppe de crédits du programme 187 s'établit à 56,486 M€ TTC au PLF 2010 (+0,057 M€ ; +0,1%) et comptabilisée à 47,417 M€.

Elle finance les volets « Recherche et développement » (pour 29,137 M€) et « Service public » (pour 18,280 M€), couvrant ainsi respectivement 64,1% et 40,5% de ces dépenses.

La subvention relevant du programme 172 s'élève à 0,125 M€ TTC en 2010, soit 0,105 M€ HT (3 contrats ou 36 « mensualités post-docs »).

Au titre du programme « après mines », le BRGM bénéficie d'une subvention spécifique relevant du programme 181 (action 11) du MEEDDM, inscrite en produits à hauteur de 26,270 M€ (soit 31,420 M€ TTC).

Les crédits de l'action 11 sont comptabilisés à hauteur de 32,190 M€ HT au total, et relèvent :

- de la catégorie 3.2 (SCSP, dite « fonctionnement du DPSP ») qui regroupe la gestion des installations et équipements de sécurité, ainsi que la prise en charge technique de l' « après mines » ;
- de la catégorie 5.1 (convention, dite « travaux de mise en sécurité »).

Les autres ressources, globalisées pour 68,070 M€ (-1,830 M€, -2,6%), regroupent les co-financements qui, en complément des SCSP, contribuent à la couverture des volets « Recherche et développement » et « Service public », et les produits des activités de service qui financent intégralement la section « Activités de service ».

S'agissant des activités de R&D, la croissance des ressources propres, à 16,200 M€ (+1,100 M€, +7,3%) s'explique, comme en 2008 et 2009, par la progression de la contribution de l'Union européenne et des agences, l'abondement « Carnot » étant notamment porté à 2,400 M€ (+0,994 M€, +70,7%).

Les co-financements des activités de service public se révèlent également en forte augmentation, à 26,850 M€ (+4,250 M€, +18,8%) et traduisent une mobilisation importante de ressources contractuelles dont le MEEDDM est partenaire (actions d'expertise pour le compte de l'Etat dans les domaines des eaux souterraines, des risques naturels, des sites pollués et des déchets, diffusion des systèmes d'information environnementaux).

La participation du MEEDDM prend la forme, depuis 2009, de dotations (en CP) inscrites en projet de loi de finances sur les programmes 113 (« Urbanisme, paysages, eau et biodiversité »), 159 (« Information géographique ») et 181 (« Prévention des risques »), considérées comme recettes contractuelles du fait de leur origine conventionnelle.

Les produits issus des activités de service suivent une évolution inverse et sont ramenés de 26,100 M€ à 19,100 M€ (-7,000 M€, -26,8%). Cette diminution contraste avec les budgets précédents (+20,0% en 2008 ; +27,9% en 2009) et s'explique par la fin des projets de type FED/SYSMIN et de grands projets industriels dans le secteur minier (environ la moitié du chiffre d'affaires 2009).

Toutefois, l'établissement prévoit une reprise de financements européens significatifs dans les domaines de la bonne gouvernance des ressources minérales et des infrastructures géologiques à l'horizon 2011-2012.

Les activités de service menées à l'étranger (soit 15,000 M€) ne représentent plus que 78,5% en 2010, contre 82,8% en 2009 ; elles se répartissent entre l'Afrique (47%), le Moyen-orient (19%) et l'Asie (15%).

Les charges structurelles, à 91,898 M€ (+3,955 M€, +4,5%), regroupent les dépenses de fonctionnement de l'établissement au sens large : achats, services extérieurs, impôts et taxes, et charges de personnel.

Les charges de personnel, à 66,900 M€ hors taxe sur les salaires (+3,500 M€, +5,5%), représentent 47,6% des charges d'exploitation (contre 45,1% du budget 2009) compte tenu des recrutements programmés dans le cadre du programme « après mines » et de la participation de l'employeur au coût de la nouvelle mutuelle « santé » obligatoire.

Le nombre d'emplois sous plafond inscrit au PAP 2010 a été relevé (+15 ETP) afin d'intégrer le remplacement de départs en retraite des personnels mis à disposition par l'ANGDM dans le cadre de la mission « après mines ». S'y ajoute l'effectif de doctorants et post-doctorants, soit 29 ETP en moyenne annuelle.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 24,998 M€ et bien que globalement stables (+0,455 M€ ; +1,9%), les évolutions des programmes BRGM et du programme « après mines » se révèlent sensiblement différentes : +0,855 M€ (+4,2%) pour le premier, -0,400 M€ (-9,3%) sur le second.

Parmi les facteurs de variation sont identifiés la contraction du budget de communication (hausse exceptionnelle en 2009, année du cinquantenaire du BRGM) et la croissance des services extérieurs liés à l'externalisation de certaines fonctions.

Les charges opérationnelles regroupent les dépenses liées aux activités de recherche et représentent 43,510 M€, contre 47,542 M€ en 2009 (-4,032 M€, -8,5%).

Cette diminution est pour l'essentiel corrélée à la baisse des charges de l'activité de service, prévues à 5,300 M€ (-4,300 M€, -44,8%) et des programmes de recherche scientifique, à 6,720 M€ (-0,588 M€, -8,0%). Les dépenses liées aux opérations de service public, à 7,500 M€, sont ainsi les seules à progresser (+0,996 M€, +15,3%).

L'évolution des charges relatives au programme « après mines », à 23,990 M€ (-0,078 M€, -0,6%), est à rapprocher des opérations de maintenance et de gros entretien sur des installations de sécurité, de suppressions de coûts de surveillance (sites de Chessy et Saint-Bel) et de consommations d'énergie plus faibles qu'attendu pour les stations de relevage des eaux du Nord.

Les dotations, à 5,000 M€, concernent les amortissements (pour 6,380 M€), les dotations « après mines » (pour 0,120 M€) et les reprises prévues en cours d'exercice (-1,500 M€).

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 55,910 M€ (-0,576 M€ et -1,0%) au PLF 2011, sous l'effet de la réduction des dépenses (-0,872 M€) en application des normes transversales d'économie de fonctionnement décidées pour l'Etat et ses opérateurs.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 reconduit la répartition de 2010, soit 3 contrats (36 « mois post-docs ») et 0,125 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

Dans le cadre de la mission « après mines » confiée au BRGM par les pouvoirs publics, le plafond d'emplois sera relevé (+14 ETP) à hauteur des recrutements prévus sous contrats à durée indéterminée en remplacement de personnels mis à disposition par l'ANGDM (Agence nationale de garantie des droits des mineurs) partant en retraite en 2011.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	65 537	66 900	Ressources de l'État	69 780	79 650
Fonctionnement	94 790	74 100	- subventions de l'État	69 780	79 650
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	10 918	8 607
			Ressources propres et autres	83 691	57 043
Total des dépenses	160 327	141 000	Total des recettes	164 389	145 300
Résultat : bénéfice	4 062	4 300	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	164 389	145 300	Total : équilibre du CR	164 389	145 300

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 098	9 900
Investissements	11 612	13 500	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	110	
			Autres ressources	9 838	
Total des emplois	11 612	13 500	Total des ressources	13 046	9 900
Apport au fonds de roulement	1 434		Prélèvement sur le fonds de roulement		3 600

Le compte de résultat ci-annexé retrace les opérations d'exploitation, financières et exceptionnelles, en produits et charges. Pour mémoire, le vote du Conseil d'administration ne porte que sur le compte de résultat d'exploitation, développé dans la partie « EPRD 2010 voté » du BRGM.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activites de service	11 051	9 230		1 802	22 083
Amortissements et provisions		4 880			4 880
Ecole nationale d'applications des géosciences (ENAG)	650	300		50	1 000
Mission "Après-mine"	1 700	15 150		2 957	19 807

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Recherche scientifique	26 845	22 350		4 361	53 556
Service public	26 654	22 190		4 330	53 174
Total	66 900	74 100		13 500	154 500

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	893	923	930
- sous plafond opérateurs	871	894	908
- hors plafond opérateurs	22	29	22
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	100	88	100
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	100	88	100

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CEMAGREF - CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) est depuis le décret n° 85-1401 du 27 décembre 1985 un EPST placé sous la double tutelle des ministres en charge de la Recherche et de l'Agriculture.

Organisme de recherche finalisée sur la gestion des eaux et des territoires, ses recherches sont orientées vers la production de connaissances nouvelles et d'innovations techniques utilisées par les gestionnaires, les décideurs et les entreprises pour répondre à des questions concrètes de société dans les domaines de la gestion des ressources, de l'aménagement et de l'utilisation de l'espace, et centrées sur les ressources en eau de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les espaces à dominante rurale, les technologies pour l'eau, les agro-systèmes et la sûreté des aliments.

Le Centre compte actuellement 20 unités de recherche propres, 5 unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur 9 centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

Le Plan stratégique « CEMAGREF 2020 » et le contrat d'objectifs 2009-2012, signé le 23 janvier 2009, reposent sur 3 défis scientifiques que s'est donné l'établissement :

- la qualité environnementale ;
- le développement territorial ;
- la gestion des risques.

Le contrat d'objectifs retient quatre grands domaines d'action qui guideront le CEMAGREF durant la période 2009-2012 :

- mettre en œuvre l'ambition scientifique et technologique « CEMAGREF 2020 » ;
- développer l'innovation au profit des politiques publiques et du développement socio-économique ;
- développer les compétences au service de la stratégie ;
- faire évoluer la gestion pour servir l'ambition scientifique et technologique de l'établissement.

Le CEMAGREF participe, depuis février 2010, à ALLENI (alliance pour l'environnement), dont l'objet est de contribuer à faire de la France l'un des acteurs de référence des sciences et technologies de l'environnement et de l'alimentation au sein de l'espace européen de la recherche.

Les 12 membres fondateurs d'ALLENI sont le BRGM, le CEA, le CEMAGREF, le CIRAD, le CNRS, la CPU, l'Ifremer, l'Inra, l'IRD, le LCPC, Météo-France et le Muséum national d'histoire naturelle.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	17 664	17 664	20 621	20 621	19 813	19 813
Subventions pour charges de service public	17 664	17 664	20 621	20 621	19 813	19 813
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	10 192	10 192	9 953	9 953	9 488	9 488
Subventions pour charges de service public	10 192	10 192	9 953	9 953	9 488	9 488
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	5 657	5 657	5 609	5 609	8 930	8 930
Subventions pour charges de service public	5 657	5 657	5 609	5 609	8 930	8 930
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	8 699	8 699	8 963	8 963	8 427	8 427
Subventions pour charges de service public	8 699	8 699	8 963	8 963	8 427	8 427
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 281	1 281	220	220	614	614
Subventions pour charges de service public	1 281	1 281	220	220	614	614
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	9 532	9 532	9 537	9 537	8 539	8 539
Subventions pour charges de service public	9 532	9 532	9 537	9 537	8 539	8 539
Total pour ce programme	53 025	53 025	54 903	54 903	55 811	55 811
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	23 077	23 077	23 352	23 352	22 651	22 651
Subventions pour charges de service public	23 077	23 077	23 352	23 352	22 651	22 651
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	489	489	524	524	524	524
Subventions pour charges de service public	489	489	524	524	524	524
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	700	700				
Subventions pour charges de service public	700	700				
Total	77 291	77 291	78 779	78 779	78 986	78 986

Budget primitif voté pour 2010 du CEMAGREF

Le budget primitif du CEMAGREF pour 2010 s'élève à 109,931 M€ (contre 102,953 M€ en 2009), en progression significative (+6,8%). S'appuyant sur l'évaluation de l'établissement réalisée par l'AERES en 2008, l'établissement s'est engagé dans une démarche ambitieuse, articulée autour de 3 domaines d'excellence : les eaux, les écotechnologies et les territoires.

Le budget 2010 est financé à hauteur de 78,997 M€ par les **SCSP relevant des programmes 142, 172 et 187**.

La subvention du programme 187 relevant du MESR est comptabilisée à hauteur de 54,989 M€ (contre 53,183 M€ en LFI 2009). Elle intègre la hausse du taux de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) porté à 62,47% au 1er janvier 2010 (+0,501 M€) et le relèvement (+0,5%) du point Fonction publique prévu au 1er juillet 2010, dont la valeur annuelle pondérée est portée à 55,4253 € (+0,433 M€).

Dans la continuité du « Plan Carrières » 2009, l'établissement bénéficie de 6 attributions supplémentaires de primes d'excellence scientifique (PES) au montant moyen de 6.000 € (+0,036 M€) et d'une enveloppe destinée à favoriser les possibilités de promotions par l'amélioration de la structure des emplois (+0,078 M€).

La mesure transversale aux EPST de réduction de l'emploi statutaire inscrite en LFI 2009 (-7 ETP ITA au 1er juillet 2009) se traduit par une réduction des ETPT statutaires prévisionnels pour 2010 (-3,50 ETPT et -0,126 M€).

Enfin, dans le cadre de la mise en place de chaires mixtes avec l'université, l'établissement bénéficie du financement de 2 chaires (+0,079 M€).

Par ailleurs, dans la perspective du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, une enveloppe de crédits (+0,700 M€) est dédiée aux travaux d'études et à la réalisation d'un diagnostic complet et d'une programmation décennale des travaux d'entretien et de maintenance de la valeur du patrimoine immobilier.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 s'établit à 15 contrats pour 2010, soit 180 « mois post-docs » et 0,524 M€.

La SCSP inscrite au programme 142, sous la responsabilité du MAAAP, s'élève à 23,485 M€ (identique à 2009).

Les ressources propres (30,934 M€) progressent de 20,80% par rapport au budget initial de 2009 (25,606 M€). 28,113 M€ (25,6% du budget ; +26,2% par rapport à 2009) proviennent de contrats et des soutiens finalisés à l'activité de recherche ; 2,196 M€ (2,0% du budget ; +1,5%) sont issus des produits de l'activité de recherche et des prestations de services ; 0,626 M€ (0,6% du budget ; -46,4%) d'autres subventions et produits.

Par rapport à 2009, la progression des ressources propres au budget 2010 est significative s'agissant des subventions d'investissement (notamment dans le cadre de certains CPER, dont Rhône-Alpes pour 2,500 M€), du label « Carnot » (1,800 M€), des financements de l'ONEMA (3,800 M€) et du MEEDDM (1,100 M€) ainsi que des appels à projets de l'ANR (estimés à 5,000 M€).

La masse salariale totale qui s'élève à 79,243 M€ (72,0% des crédits ouverts au budget) pour 1.270,8 ETPT, est répartie de la façon suivante : 70,174 M€ en agrégat 1 (activités des UR) ; 1,532 M€ en agrégat 2 (actions communes) ; 7,537 M€ en agrégat 3 (fonctions support). Un montant de 70,506 M€ (contre 68,915 M€ en 2009) pour 1.037,7 ETPT (922,4 titulaires et 115,3 non titulaires) est financé en tout ou partie par les SCSP ; 8,736 M€ pour 233,1 ETPT (chiffre évaluatif, susceptible d'ajustement en cours d'exercice) sont financés intégralement sur ressources propres.

Par convention, les vacataires et les accueils en délégation sont présentés hors tableau d'effectifs.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels s'élèvent à 26,613 M€.

Sur l'agrégat 1, la dotation de soutien de base accordée aux unités de recherche est augmentée (19,365 M€, contre 18,458 M€ en 2009).

Un soutien ciblé sera attribué à des projets précis tels que le « Programme sur et pour le développement régional » (PSDR), les actions d'ingénierie écologique, le programme « Eaux et territoires », les actions du GIS Complexité, le programme de recherche commun sur les systèmes irrigués « PCSI » avec le CIRAD et l'IRD, le réseau européen « Alternet ».

Les crédits attribués à l'agrégat 2 (1,951 M€, contre 1,781 M€ en 2009) comprennent la valorisation de la recherche (0,243 M€), l'information scientifique et technique (0,711 M€), les échanges internationaux (0,133 M€), la formation permanente (0,715 M€).

Enfin, l'augmentation des crédits dédiés à l'agrégat 3 (5,297 M€, contre 4,112 M€ en 2009) se justifie par l'ajustement de la dotation d'action sociale (0,720 M€), l'augmentation des moyens informatiques communs (1,408 M€), la contribution FIPHP (0,200 M€), des constructions et gros travaux immobiliers (3,945 M€) et les moyens de la Direction générale (2,254 M€).

Les opérations d'investissement programmé (4,075 M€) sont en grande partie destinées à des investissements lourds pluriannuels immobiliers, pour certaines inscrites dans le cadre des CPER (notamment Rhône-Alpes).

Les financements des OIP concernent notamment le renforcement des moyens consacrés aux grands équipements scientifiques (0,200 M€), la finalisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (0,700 M€), la rénovation du patrimoine immobilier (1,000 M€), des opérations relevant des CPER (1,000 M€).

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 55,811 M€ (+0,908 M€ et +1,7%) au PLF 2011. Cette évolution intègre

- l'extension en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 (+0,154 M€),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+0,959 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+0,326 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 132,2 techniciens de la recherche concernés),
- une réduction des dépenses (-0,530 M€ : fonctionnement courant et rendu de crédits au titre du « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 ») en application des normes transversales d'économie de fonctionnement décidées pour l'Etat et ses opérateurs.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 reconduit la répartition de 2010, soit 15 contrats (180 « mois post-docs ») et 0,524 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	75 902	79 243
- activités conduites par les unités de recherche	66 887	70 174
- actions communes	1 820	1 532
- fonctions support	7 195	7 537
Fonctionnement et investissement non programmé	21 469	26 613
- activités conduites par les unités de recherche	15 427	19 365
- actions communes	1 770	1 951
- fonctions support	4 272	5 297
Investissement programmé et autres opérations en capital	2 771	4 075
- actions communes	1 863	755
- fonctions support	908	3 320
Hors agrégats		
Total des dépenses	100 142	109 931

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	77 291	78 997
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	20 721	28 113
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 605	2 196
Autres subventions et produits	2 512	625
Total des recettes	103 129	109 931
Charges calculées	6 810	
Produits calculés	3 425	
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	2 987	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche	70 174	19 365		555	90 094
Agrégat 2 : actions communes	1 532	1 951		200	3 683
Agrégat 3 : fonctions support	7 537	5 297		3 320	16 154
Total	79 243	26 613		4 075	109 931

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 251	1 175	1 281
- sous plafond opérateurs	1 020	1 050	1 050
- hors plafond opérateurs	231	125	231
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7	5	7
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	7	5	7

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

Le CIRAD est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la cotutelle du ministre chargé de la Recherche et du ministre de la Coopération et du Développement par le décret n° 84-429 du 5 juin 1984.

Le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires. Il est chargé de participer à la formation de français et d'étrangers à la recherche et par la recherche et d'assurer la diffusion de l'information scientifique et technique au profit du développement. Il apporte son concours à l'élaboration de politiques publiques en matière de développement, au sud comme au nord.

L'activité du CIRAD privilégie la recherche en partenariat et s'articule autour de 6 axes prioritaires définis dans son Plan stratégique : une agriculture écologiquement intensive, les bioénergies, une alimentation accessible, diversifiée et sûre, les risques infectieux, la réduction des inégalités et de la pauvreté, la gestion durable des espaces ruraux.

L'établissement compte 46 unités de recherche rattachées à 3 Départements scientifiques (« Systèmes biologiques » ; « Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux » ; « Environnements et sociétés »). Le CIRAD intervient dans plus de 50 pays du monde (Afrique et Océan indien, Amérique du Sud et Caraïbes, Asie et Pacifique Sud) et a défini sa stratégie géopartenariale en s'appuyant sur des dispositifs de recherche structurants. L'Outre-Mer français représente une part importante de son activité, le Centre contribuant au développement économique par l'appui à l'agriculture locale et la conduite d'activités scientifiques à vocation internationale dans l'ensemble des DOM-COM (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Réunion).

La recherche d'une collaboration plus étroite entre le CIRAD et l'INRA, élargie à 4 établissements d'enseignement supérieur (Montpellier SupAgro, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, Agro-Campus Ouest et Agro-ParisTech) s'est traduite par la mise en place, en mai 2009, d'un Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement. Baptisé Agreeium, ce consortium, au statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), a pour mission de renforcer les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international.

Le Plan stratégique de l'établissement, approuvé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2007, a servi de base au contrat d'objectifs 2008-2011, signé le 6 novembre 2008. Ce contrat retient 4 grands domaines d'actions : l'ambition d'une science partagée en réponse aux défis « des Suds », une production scientifique diversifiée et de qualité, une recherche agronomique nationale ouverte sur l'Europe et le reste du monde, une organisation et des moyens ajustés aux nouveaux défis.

Parmi les indicateurs de suivi du contrat, figurent tous les indicateurs du programme 187. Les bilans annuels d'exécution du contrat, font état d'une progression des indicateurs et de résultats conformes aux objectifs cibles.

Enfin, le CIRAD est membre fondateur de deux alliances de recherche : ANCRE, alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie, et ALLENI, alliance pour l'environnement, respectivement créées en 2009 et 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	24 183	24 183	27 794	27 794	26 360	26 360
Subventions pour charges de service public	24 183	24 183	27 794	27 794	26 360	26 360
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	35 366	35 366	36 276	36 276	39 475	39 475
Subventions pour charges de service public	35 366	35 366	36 276	36 276	39 475	39 475
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	9 347	9 347	8 612	8 612	8 486	8 486
Subventions pour charges de service public	9 347	9 347	8 612	8 612	8 486	8 486
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	8 303	8 303	7 699	7 699	8 229	8 229
Subventions pour charges de service public	8 303	8 303	7 699	7 699	8 229	8 229
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	19 716	19 716	18 661	18 661	16 844	16 844
Subventions pour charges de service public	19 716	19 716	18 661	18 661	16 844	16 844
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	8 301	8 301	7 829	7 829	5 400	5 400
Subventions pour charges de service public	8 301	8 301	7 829	7 829	5 400	5 400
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	21 677	21 677	22 905	22 905	23 788	23 788
Subventions pour charges de service public	21 677	21 677	22 905	22 905	23 788	23 788
Total pour ce programme	126 893	126 893	129 776	129 776	128 582	128 582
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	331	331	331	331	331	331
Subventions pour charges de service public	331	331	331	331	331	331
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	700	700				
Subventions pour charges de service public	700	700				
Total	127 924	127 924	130 107	130 107	128 913	128 913

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) voté pour 2010 du CIRAD

L'EPRD 2010, voté par le Conseil d'administration de l'établissement du 10 décembre 2009, est consolidé à hauteur de 215,490 M€ en recettes (+11,029 M€, +5,4%) et 214,016 M€ en dépenses (+9,555 M€, +4,7%).

Le compte de résultat est à l'équilibre (203,016 M€, soit +6,955 M€ et +3,5%), et les opérations en capital retracent un apport prévisionnel au fonds de roulement de 1,474 M€ (soit 12,474 M€ de ressources pour 11,000 M€ en emplois).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 130,490 M€ (+2,000 M€ ; +1,6%) par la **SCSP récurrente relevant du programme 187**, qui intègre une mesure nouvelle de soutien aux unités et structures du Centre (+2,000 M€ pour les charges de fonctionnement, les rémunérations et les frais d'expatriation).

La subvention relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel s'établit à 0,331 M€, soit 9 contrats ou 108 « mensualités post-docs ».

L'ensemble des financements du MESR représente 61,1% des recettes totales (hors CAF), contre 63,2% au budget 2009 retraité suite à la filialisation des activités de Palmelit.

Hors capacité d'autofinancement dégagée par l'établissement (1,474 M€), **les ressources propres** sont estimées à 76,695 M€ (+5,815 M€ et +8,2%) : 74,695 M€ au volet « Produits » du compte de résultat (+4,815 M€, +6,9%) et 2,000 M€ de ressources au tableau de financement (+1,000 M€, +100,0%) où elles sont complétées (comme pour les exercices précédents) par un report de crédits inutilisés les années précédentes, à hauteur de 6,500 M€ (+2,100 M€).

Les produits des conventions et marchés sont estimés à 44,465 M€ sur la base des contrats signés en 2008 et 2009, soit un niveau identique à la réalisation de 2008 (44,212 M€). La mise en place d'une base de données sur les conventions en coûts complets permettra à l'établissement, courant 2010, d'avoir une vision prospective de ces contrats.

En termes de contributeurs, on constate une diminution des moyens issus du FSE compensée par une augmentation des contrats européens.

Les autres recettes contractuelles sont inscrites à hauteur de 7,151 M€ (+0,786 M€, +12,3%).

Les produits financiers sont inscrits au même niveau que 2009 (3,000 M€, contre 3,060 M€).

Les charges de personnel, qui incluent les rémunérations des agents, les frais d'expatriation ainsi que les charges sociales et fiscales, s'établissent à 128,083 M€ (+3,271 M€ ; +2,6%) et 63,1% des charges de fonctionnement (contre 63,7% en 2009). Leur évolution significative est en lien direct avec la croissance du nombre d'allocataires de recherche (96, soit +27 par rapport à l'EPRD 2009).

L'effectif prévisionnel d'agents est de 1.941 ETPT : 1.756 ETPT sous plafond (financés intégralement ou pour partie sur SCSP sous plafond) et 185 ETPT hors plafond (20 CDD sur ressources contractuelles, 96 allocataires de recherche CIRAD et 69 coopérants sous contrat Vie ou VCAT).

Le CIRAD a transféré à sa filiale PalmElit ses activités de semence de palmier en 2009. Les EPRD 2009 (retraité) et 2010 tiennent compte de ce nouveau périmètre.

Les autres charges de fonctionnement, à 74,933 M€ (contre 71,249 M€ en 2009, soit +5,2%), recouvrent notamment les frais d'expatriation, reconduits au niveau du réalisé 2008, soit 7,300 M€, les frais de co-traitance (en légère réduction : 27,665 M€, contre 27,857 M€ en 2009), la sous-traitance et les services extérieurs (13,078 M€, soit -12,3%) et les dotations aux amortissements et provisions (en légère progression : 13,970 M€, contre 13,200 M€ en 2009).

L'enveloppe consacrée **aux investissements** est portée à 11,000 M€ (+2,600 M€, soit +31,0%) et représentent 5,1% des dépenses prévisionnelles totales. Elle est principalement financée par la fraction de la SCSP du MESR dédiée au budget d'investissement (pour 2,500 M€, soit -0,500 M€ par rapport à 2009) et la réinscription de CP disponibles sur exercices antérieurs (pour 6,500 M€, soit +2,100 M€).

En ligne avec son contrat d'objectifs, le CIRAD identifie les priorités suivantes :

- les équipements scientifiques : renforcement des outils de recherche mutualisés, labellisation des outils collectifs de recherche stratégique et poursuite du plan d'investissement scientifique 2008-2010 via les plateformes d'intérêt stratégique;
- le système d'information : intégration des différents domaines (RH, finances, activités de recherche) en un seul système d'information permettant de mettre en place un pilotage par objectifs scientifiques;
- l'immobilier : opérations prévues sur Montpellier (construction d'une serre de quarantaine, notamment) et en Martinique (réhabilitation de 2 bâtiments) dans le cadre de la 1ère étape de mise en œuvre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 128,583 M€ (-1,193 M€ et -0,9%) au PLF 2011, compte-tenu d'une diminution des dépenses en application des normes transversales d'économie de fonctionnement applicables à l'Etat et ses opérateurs.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 reconduit la répartition de 2010, soit 9 contrats (108 « mois post-docs ») comptabilisés sous plafond et 0,331 M€.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	128 779	128 083	Ressources de l'État	120 875	128 321
Fonctionnement	82 918	74 933	- subventions de l'État	120 875	128 321
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	90 846	74 695
Total des dépenses	211 697	203 016	Total des recettes	211 721	203 016
Résultat : bénéfice	24		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	211 721	203 016	Total : équilibre du CR	211 721	203 016

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 474
Investissements	6 111	11 000	Ressources de l'État	4 754	2 500
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 357	1 200
			Autres ressources		7 300
Total des emplois	6 111	11 000	Total des ressources	6 111	12 474
Apport au fonds de roulement		1 474	Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
(A1) RST sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	27 432	16 048		2 355	45 835
(A2) RST sur les systèmes de production et de transformation associés	35 803	20 946		3 075	59 824
(A3) RST sur les systèmes socio-économiques associés	8 500	4 973		730	14 203
(A4) RST sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	7 598	4 446		653	12 697
(A5) RST pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale	18 417	10 774		1 582	30 773
(A6) Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	7 685	4 496		660	12 841
(A8) Moyens généraux et d'appui à la recherche	22 648	13 250		1 945	37 843
Total	128 083	74 933		11 000	214 016

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 835	1 875	1 851
- sous plafond opérateurs	1 764	1 780	1 780
- hors plafond opérateurs	71	95	71
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	13	37	13
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	13	37	13

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

IFREMER - INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Institué par le décret n° 84-428 du 5 juin 1984, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ainsi que du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

Institut national de recherches marines, l'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et met à la disposition de la communauté scientifique 4 navires hauturiers et 3 navires côtiers, ainsi que leurs systèmes sous-marins opérationnels.

L'IFREMER est présent dans 26 implantations réparties sur tout le littoral métropolitain et dans les DOM-COM. L'Institut est structuré en 5 centres (Boulogne, Brest, Nantes, Toulon et Tahiti) et d'une vingtaine de stations rattachées à ces centres.

Divisés en programmes pluridisciplinaires, 6 grands thèmes ont été créés et couvrent la totalité des activités de recherche et d'étude, de développement technologique, de surveillance, d'expertise et de valorisation de l'Institut. Sont pris en compte les nouveaux enjeux de durabilité comme la gestion écosystémique des pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le développement de nouveaux services comme l'océanographie opérationnelle côtière.

Un nouveau Contrat d'objectifs 2009-2012 a été négocié entre l'établissement et ses tutelles et a été approuvé par son Conseil d'administration du 18 juin 2009. Des indicateurs sont associés aux objectifs afin de quantifier à l'attention des tutelles et du Conseil d'administration les résultats atteints dans le cadre du contrat. Ces indicateurs rendent compte de la spécificité de l'activité de l'établissement, en particulier en ce qui concerne la programmation scientifique et la flotte océanographique.

Ils contribuent également à rassembler les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs du programme.

L'IFREMER est membre fondateur de l'Alliance pour l'environnement (ALLENVI). Par ailleurs, l'institut a adhéré aux PRES Université Nantes-Angers-Le Mans et Guyane.

L'IFREMER participe avec les 3 autres opérateurs de la flotte océanographique (CNRS-INSU, IPEV et IRD) au projet de création à l'automne 2010 d'une unité mixte de service chargée d'élaborer la programmation des navires et équipements lourds et de coordonner la politique d'investissement de ses membres.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	33 381	33 381	34 237	34 237	32 484	32 484
Subventions pour charges de service public	33 381	33 381	34 237	34 237	32 484	32 484
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	15 681	15 681	16 084	16 084	15 260	15 260
Subventions pour charges de service public	15 681	15 681	16 084	16 084	15 260	15 260
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	19 252	19 252	19 746	19 746	18 735	18 735
Subventions pour charges de service public	19 252	19 252	19 746	19 746	18 735	18 735
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	2 795	2 795	2 866	2 866	2 720	2 720
Subventions pour charges de service public	2 795	2 795	2 866	2 866	2 720	2 720
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	6 210	6 210	6 370	6 370	6 044	6 044
Subventions pour charges de service public	6 210	6 210	6 370	6 370	6 044	6 044
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	42 200	42 200	42 200	42 200	46 841	46 841
Subventions pour charges de service public	42 200	42 200	42 200	42 200	46 841	46 841
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	27 062	27 062	26 876	26 876	25 500	25 500
Subventions pour charges de service public	27 062	27 062	26 876	26 876	25 500	25 500
Total pour ce programme	146 581	146 581	148 379	148 379	147 584	147 584
Programme 113 : Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	2 403	2 403	3 810	3 810	4 090	4 090
Subventions pour charges de service public	2 403	2 403	3 810	3 810	4 090	4 090

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 154 : Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	3 387	3 387	1 510	1 510	1 550	1 550
Subventions pour charges de service public	3 387	3 387	1 510	1 510	1 550	1 550
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	148	148	148	148	148	148
Subventions pour charges de service public	148	148	148	148	148	148
Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	4 138	4 138	3 165	3 165	3 632	3 632
Subventions pour charges de service public	4 138	4 138	3 165	3 165	3 632	3 632
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	3 000	3 000				
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000				
Total	159 657	159 657	157 012	157 012	157 004	157 004

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) voté pour 2010 de l'IFREMER

L'EPRD 2010 de l'IFREMER, voté par son Conseil d'administration du 3 décembre 2009, est consolidé à hauteur de 248,708 M€ en recettes (+10,545 M€ et +4,4%) et 247,928 M€ en dépenses (+5,370 M€, +2,2%).

Le compte de résultat est à l'équilibre (227,544 M€, soit +9,223 M€ et +4,2% par rapport à l'EPRD 2009), et les opérations en capital retracent un apport prévisionnel de 0,780 M€ au fonds de roulement de 0,780 M€ (21,164 M€ en ressources du tableau de financement et 20,384 M€ en emplois).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 159,103 M€ par **les SCSP relevant des programmes 154, 172, 181, 187, 206 et 315**.

La progression du compte de résultat prévisionnel repose à la fois sur une augmentation des SCSP (comptabilisées pour 142,407 M€, soit +2,8%) et des perspectives de ressources contractuelles favorables (prévision de 44,937 M€, soit +21,1%), les opérations internes s'élevant à 40,200 M€ (39,700 M€ de dotations aux amortissements et 0,500 M€ de valeur nette comptable des éléments d'actifs sortis du patrimoine).

La subvention du programme 187 relevant du MESR est comptabilisée à hauteur de 134,483 M€ (+3,054 M€, +2,3%) au compte de résultat prévisionnel. Sa progression tient notamment compte du coût des mesures en faveur des personnels fonctionnaires de l'établissement (environ 70) : relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité au 1er janvier 2010 (62,47% au global ; +0,043 M€) et revalorisation du point Fonction publique prévue au 1er juillet 2010 (+0,5%) dans le cadre de l'accord salarial 2009-2011 (+0,035 M€).

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 s'établit à 4 contrats pour 2010, soit 48 « mois post-docs » et 0,148 M€.

La SCSP inscrite au programme 113 (« Protection de l'environnement et prévention des risques »), sous la responsabilité du MEEDDM, s'élève à 1,477 M€ (+13,6%).

Les SCSP inscrites aux programmes 154 (« Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires ») et 206 (« Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ») placés sous la responsabilité du MAAP, s'élèvent globalement à 6,299 M€.

Hors amortissements, à 40,200 M€ (-2,500 M€ et -5,9%), **les ressources propres** sont estimées à 48,625 M€ (7,140 M€ et +17,2%) : 44,937 M€ au volet « Produits » du compte de résultat (+7,845 M€ et 21,2% par rapport à l'EPRD 2009) et 3,688 M€ au tableau de financement (-0,705 M€ et -16,1%).

L'estimation des ressources contractuelles, totalisées à 28,671 M€ (-0,976 M€ et -3,3%) se répartissent de la façon suivante, par origine de financement : ANR (2,010 M€, contre 1,830 M€ en 2009 ; +0,180 M€), Etat (6,570 M€, contre 5,140 M€ en 2009 ; +1,430 M€), Union européenne et autres organismes internationaux (15,570 M€, contre 13,660 M€ en 2009 ; +1,910 M€), secteur privé (4,521 M€ ; essentiellement le contrat Petrobas/Sanba associant l'IFREMER à l'Institut universitaire européen de la mer ou IUEM, l'Université de Lisbonne et Petrobas).

Le solde des recettes d'exploitation se compose de subventions diverses, pour 15,816 M€ (+8,806 M€, +125,6%), des produits financiers, pour 0,045 M€ et des produits de gestion courante, pour 0,406 M€ (+3,7%).

Complétant la SCSP du programme 187 affectée au tableau de financement, à hauteur de 14,776 M€ (-0,683 M€, - 4,4% par rapport à 2009), les ressources d'investissement d'origine contractuelle ou conventionnelle s'établissent à 3,688 M€ (-16,0%).

Les principales ressources contractuelles d'investissement concernent :

- CPER Provence-Alpes-Côte d'Azur : financement au titre du Centre européen de technologies sous-marines à la Seyne-sur-Mer (0,370 M€ pour la partie bâtiment et infrastructures et 0,510 M€ pour la partie équipements lourds) ;
- CPER Bretagne : financement dans le cadre de la modernisation des ateliers de préparation de campagne (0,260 M€), financement de la rénovation du bassin d'essais de Lorient (0,550 M€), financement du programme Premiver 2 (0,770 M€), financement des profileurs « Argo » (0,330 M€).

Ce budget intègre la 2ème échéance des crédits alloués à l'IFREMER dans le cadre du Plan de relance 2009-2010 (programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public »), à hauteur de 1,920 M€ (rappel : 3,000 M€ au total sur 2009 et 2010).

Les charges de personnel sont estimés à 109,631 M€ (+4,2 %). A la masse salariale « stricte » (impôts et taxes sur rémunérations, charges de personnel : 109,031 M€ sur les comptes 63 et 64 du compte de résultat) s'ajoute le soutien à la recherche correspondant au personnel non permanent (0,600 M€).

L'effectif moyen rémunéré de l'exercice 2010 est prévu à 1.308 ETPT au tableau des emplois (chiffre conforme au plafond d'emploi fixé à 1.332 ETP au PAP 2010), contre 1.303 ETPT en 2009.

Le personnel temporaire représente 259 ETPT (contre 247 à l'EPRD 2009), dont une enveloppe permettant de financer 79 nouveaux CDD prévus durant l'exercice et la poursuite de 35 CDD engagés en 2009.

Les crédits affectés à la formation sont portés à 0,700 M€ et 0,230 M€ en frais de mission, ce qui stabilise ce budget à 3,0% de la masse salariale.

Les charges de fonctionnement stricto sensu s'élèvent à 117,913 M€ (+4,870 M€ ; +2,3%) et se décomposent en 76,933 M€ de fonctionnement courant et 40,980 M€ d'opérations internes (amortissements, sorties d'actifs).

Les moyens de la flotte sont programmés à 33,060 M€ (+8,2%) pour 2010, contractualisés avec l'armateur GENAVIR (+8,0% ; rappel : 30,550 M€ à l'EPRD 2009 et 28,800 M€ en 2007 et en 2008).

Le programme 2010 se renforce significativement par rapport à 2009 les jours d'activité de la flotte hauturière, soit une progression de 839 jours à 941 jours.

Les éléments de la programmation 2010 se caractérisent par la réalisation de 3 missions dans le Pacifique Est à bord de l'« Atalante », le premier arrêt technique du « Pourquoi Pas ? », une augmentation significative de l'activité du « Thalassa » (+57 jours) et la fin du grand carénage du « Victor 6000 ».

Par ailleurs, les moyens alloués à GENAVIR prennent en compte l'accroissement de l'activité et le poids plus sensible en 2010 des arrêts techniques.

Les prévisions en termes de moyens de fonctionnement affectés aux programmes scientifiques (23,640 M€) sont en légère augmentation (+1,620 M€ ; +7,3%), résultant du déploiement des activités scientifiques et de la hausse des coûts associés nécessaires à la réalisation des ressources de fonctionnement.

Les moyens indirects des laboratoires augmentent légèrement (15,080 M€) couvrant à la fois l'impact de la hausse des prix et plus particulièrement, la croissance des dépenses d'énergie.

Les dépenses de soutien à la politique des directions opérationnelles et fonctionnelles sont stables, à 3,130 M€ ; elles incluent les frais de mission des Commissaires aux comptes et la mise en œuvre des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

L'enveloppe consacrée **aux investissements** est en diminution (20,384 M€ ; -3,863 M€ ; -15,9 %).

Les dépenses d'investissement sont ciblées sur les moyens consacrés aux équipements des laboratoires nécessaires à la réalisation des programmes scientifiques (8,750 M€). Des moyens ont été également alloués aux laboratoires pour la modernisation des ateliers de préparation des campagnes à la mer à Brest (6,240 M€).

Le plan d'investissement prévoit également de consacrer une enveloppe de 4,320 M€ au maintien en condition opérationnelle de la flotte (navire, équipements et engins), au remplacement des équipements scientifiques et de navigation et à la conduite des opérations programmées au Plan de relance (robot sous-marin « Victor »).

Des dépenses de soutien seront reconduites (1,070 M€), plus spécifiquement pour les dépôts de brevets.

Perspectives 2011

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 147,584 M€ (-0,795 M€ et -0,5%) au PLF 2011.

Cette évolution intègre le financement des mesures salariales générales de la fonction publique (+0,076 M€ : extension du relèvement du point fonction publique décidé au 1er juillet 2010, taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011) pour les 71 ETP de l'établissement sous statut général de la fonction publique de l'Etat, ainsi qu'une réduction des dépenses (-0,872 M€) en application des normes transversales d'économies de fonctionnement décidées pour l'Etat et ses opérateurs

Les crédits budgétés sur l'action 7 du programme au titre des TGIR sont portés à 46,841 M€ sous l'effet de l'extension du périmètre des opérations (+4,641 M€, par redéploiement de crédits entre actions du programme), en cohérence avec la budgétisation propre de l'IFREMER.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 reconduit la répartition de 2010, soit 4 contrats (48 « mois post-docs ») et 0,148 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	108 398	109 031	Ressources de l'État	139 325	142 407
Fonctionnement	113 827	118 513	- subventions de l'État	139 325	142 407
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		15 815
			Ressources propres et autres	89 546	69 322
Total des dépenses	222 225	227 544	Total des recettes	228 871	227 544
Résultat : bénéfice	6 646		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	228 871	227 544	Total : équilibre du CR	228 871	227 544

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 712	780
Investissements	29 157	20 384	Ressources de l'État	20 333	16 696
			Autres subv. d'investissement et dotations	6 397	3 588
			Autres ressources	308	100
Total des emplois	29 157	20 384	Total des ressources	33 750	21 164
Apport au fonds de roulement	4 593	780	Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Dépenses de soutien	5 724	4 533		1 074	11 331
Flotte océanographique	20 957	7 783		4 320	33 060
Moyens des laboratoires	19 042	15 080		6 240	40 362
Opérations d'ordre (amortissements et réévaluation d'actifs)		40 980			40 980
Programmes scientifiques et recherche innovante	63 308	50 137		8 750	122 195
Total	109 031	118 513		20 384	247 928

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 555	1 572	1 580
- sous plafond opérateurs	1 307	1 332	1 332
- hors plafond opérateurs	248	240	248
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	11		11
- rémunérés par l'État par ce programme	11		11

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Etablissement de recherche placé sous la tutelle des ministères chargés de la Recherche et de l'Agriculture, les missions de l'INRA ont été définies par le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 à partir d'un périmètre « agriculture, alimentation, environnement ». Organisme de recherche finalisée, l'INRA produit des connaissances scientifiques dans des disciplines qui s'articulent autour des sciences de la vie, des sciences de l'aliment, des sciences économiques et sociales, des mathématiques et des sciences de l'environnement.

Premier opérateur européen de recherche agronomique, l'INRA se caractérise par un solide ancrage territorial, favorisant les transferts vers le monde socio-économique et le développement territorial.

Le dispositif de recherche de l'INRA relève de 14 départements scientifiques et de 235 unités de recherche impliqués dans des projets de recherche sur des enjeux européens ou internationaux tels que les maladies émergentes dans les pays méditerranéens, la sécurité alimentaire ou l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Avec 74% de ses effectifs implantés en province sur plus de 150 sites, l'Institut est présent dans la quasi-totalité des régions françaises, y compris l'Outre-Mer. Par l'intermédiaire de ses deux filiales de droit privé, INRA Transfert et Agri-Obtentions, l'INRA gère un portefeuille de 340 contrats de licence ainsi que 1.127 licences sur 508 variétés.

Dans le cadre de la démarche de rapprochement de l'INRA et du CIRAD, soutenue et encouragée par le ministre chargé de la Recherche, afin de promouvoir à l'international une offre française en recherche agronomique, l'INRA est engagé dans le Consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement (Agreenium) créé par le décret n° 2009-522 du 7 mai 2009, qui réunit le CIRAD, l'INRA, Montpellier Sup Agro, l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), Agro-Campus Ouest et Agro-ParisTech. Le rôle de ce Consortium, qui a le statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), est de renforcer les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international. Par ailleurs, l'INRA a signé en mai 2009 la convention de création de l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) avec le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'INRIA, l'IRD, l'Institut Pasteur et la CPU.

Il est en outre membre fondateur de l'alliance pour l'environnement (ALLENVI)

Le contrat d'objectifs 2006-2009 de l'INRA définit trois grandes priorités d'action :

- le renforcement des moyens consacrés aux recherches pour améliorer l'alimentation humaine, préserver la santé des consommateurs et comprendre leurs comportements ;
- le développement des utilisations non alimentaires du carbone végétal renouvelable (chimie verte) ;
- la conception de systèmes agricoles innovants avec de nouveaux modes de production et de gestion de l'espace agricole tenant compte des enjeux du développement durable.

Le contrat et le document d'orientation s'achevant en 2009, un nouveau document d'orientation pour la période 2010-2020 a été élaboré, discuté avec les ministères de tutelle et soumis au Conseil d'administration du 18 juin 2010. Ce document décline les enjeux globaux du 21^{ème} siècle ainsi que les défis scientifiques et technologiques pour la recherche agronomique. Il propose par ailleurs une organisation de l'établissement pour accompagner ces nouvelles orientations.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	121 961	121 961	125 740	125 740	127 571	127 571
Subventions pour charges de service public	121 961	121 961	125 740	125 740	127 571	127 571
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	167 300	167 300	172 407	172 407	183 179	183 179
Subventions pour charges de service public	167 300	167 300	172 407	172 407	183 179	183 179
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	37 295	37 295	36 296	36 296	32 056	32 056
Subventions pour charges de service public	37 295	37 295	36 296	36 296	32 056	32 056
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	61 940	61 940	63 518	63 518	60 187	60 187
Subventions pour charges de service public	61 940	61 940	63 518	63 518	60 187	60 187
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	92 967	92 967	97 870	97 870	102 057	102 057
Subventions pour charges de service public	92 967	92 967	97 870	97 870	102 057	102 057
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	15 322	15 322	14 907	14 907	14 393	14 393
Subventions pour charges de service public	15 322	15 322	14 907	14 907	14 393	14 393
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	147 460	147 460	136 301	136 301	134 767	134 767
Subventions pour charges de service public	147 460	147 460	136 301	136 301	134 767	134 767
Total pour ce programme	644 245	644 245	647 039	647 039	654 210	654 210
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	2 896	2 896	2 933	2 933	1 653	1 653
Subventions pour charges de service public	2 896	2 896	2 933	2 933	1 653	1 653
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 885	1 885	1 571	1 571	977	977
Subventions pour charges de service public	1 885	1 885	1 571	1 571	977	977
Programme 315 : Programme exceptionnel d'investissement public (supprimé)	2 000	2 000				
Subventions pour charges de service public	2 000	2 000				
Total	651 026	651 026	651 543	651 543	656 840	656 840

Budget primitif voté pour 2010 de l'INRA

L'exercice 2010 est une année de transition pour l'INRA puisque les actuels documents d'orientation et Contrat d'objectifs de l'établissement sont arrivés à échéance fin 2009.

Le budget primitif 2010 s'inscrit dès lors dans une continuité d'action autour des priorités suivantes :

- une ambition forte en matière de politique scientifique ;
- une adaptation des programmes de recherche aux priorités du Grenelle de l'Environnement ;
- un renforcement du soutien aux innovations pour des agricultures productives et durables ;
- un développement de l'action internationale de la recherche agronomique française.

Le **budget 2010** s'établit à 813,931 M€, hors opérations d'ordre (+41,822 M€ et +5,4% par rapport au budget voté de 2009).

Il est financé à hauteur de 648,147 M€ (+14,482 M€ ; +2,0% par rapport à la LFI 2009) par **la SCSP relevant du programme 187**, dont la progression (+14,482 M€, soit +2,0%) recouvre

- le relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (porté à 62,47% au 1er janvier 2010 ; +4,187 M€),
- la revalorisation du point fonction publique (+0,5%) prévue au 1er juillet 2010 (+3,581 M€),
- l'extension en année pleine des suppressions d'emplois de titulaires inscrites en LFI 2009 (rappel : -46 ITA au 1er juillet 2009) qui se traduit par une réduction des ETPT statutaires prévisionnels pour 2010 (-23,0 ETPT et -0,827 M€),

- la consolidation des mesures du « Plan carrières » 2009 partiellement réparties post LFI 2009 (+1,021 M€),
- la répartition du « Plan carrières » 2010 (9,000 M€ inscrits au PLF au total), qui prévoit 95 attributions supplémentaires de prime d'excellence scientifique au montant annuel moyen de 6.000 € (+0,570 M€),
- un nouvel abondement de crédits destinés à améliorer la pyramide des emplois et fluidifier les carrières (+0,395 M€),
- le financement de 14 chaires mixtes INRA-universités (+0,553 M€),
- la participation de l'INRA au financement des charges collectives de l' « Alliance Agro » par une mesure spécifique dédiée au renforcement de la « part chercheur » (+2,000 M€),
- ainsi qu'une augmentation des crédits d'investissement (+1,000 M€) afin de permettre la construction d'observatoires de recherche en environnement et la mise au point de nouveaux outils pour suivre à grande échelle des cohortes de population, caractériser leur comportement alimentaire et ses conséquences sur leur santé à long terme.

Complétant la subvention récurrente, **la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172** s'établit à 45 contrats, soit 540 « mois post-docs » et 1,571 M€.

La subvention du MAAP relevant du programme 142 « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales » s'établit à 2,933 M€ en LFI 2010.

L'ensemble des SCSP finance les crédits ouverts « nets » à hauteur de 80,2%.

Les ressources propres de l'Institut s'élèvent à 161,318 M€ et sont, comme dans la plupart des EPST, essentiellement constituées des contrats et conventions de recherche, à hauteur de 110,783 M€ (contre 81,433 M€ en 2009).

Les contrats et subventions finalisés à l'activité de recherche représentent toujours l'essentiel des ressources propres (68,7%), et 13,6 % du budget total (contre 10,5% au budget 2009).

L'ANR se place au 1er rang des financeurs, suivie des collectivités territoriales (26,960 M€, contre 16,320 M€ en 2009) et de l'Union européenne (24,000 M€, contre 18,880 M€ en 2009).

Ces 3 financeurs représentent 74,0% des prévisions de recettes liées aux contrats de recherche contre 63,1% des prévisions de recettes sur contrat en 2009.

Les recettes issues de produits de l'activité de recherche représentent 36,911 M€, soit 22,8% des ressources propres ; leur augmentation (+2,900 M€, soit +8,5%) est essentiellement due aux redevances correspondant au développement de la technologie CMS OGU, reçues chaque année, et l'accroissement des parts de marché des hybrides de Colza CMS OGU.

Les autres ressources, prévues à hauteur de 8,624 M€ (-2,009 M€, soit -18,9%), recouvrent principalement les produits financiers et exceptionnels (-32,0%).

La masse salariale totale est de 574,940 M€ (+21,793 M€, +3,9%) et représente 70,7% des crédits ouverts, pour 10.230,8 ETPT annuels : 542,773 M€ pour 9.489,8 ETPT sous plafond (8.273,0 titulaires et 1.216,8 non titulaires), et 32,167 M€ (+6,367 M€) pour 741,0 ETPT non titulaires financés intégralement sur ressources propres.

Les emplois sous plafond font l'objet en 2010 d'ajustements (-32 ETPT) en raison de l'extension en année pleine des suppressions d'emplois de titulaires (ITA) inscrites en LFI 2009 (-46 ITA au 1er juillet 2009) qui se traduit par une réduction des ETPT statutaires prévisionnels pour 2010 (-23 ETPT) et la limitation à 45 contrats (-9 ETPT) du dispositif post-doctoral ministériel.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels s'élèvent à 212,742 M€ et sont adossées aux SCSP à hauteur de 104,812 M€, et à 107,812 M€ au titre des ressources propres.

Ces moyens concernent à raison de 69,4% les activités conduites par les unités de recherche (agrégat 1), de 8,0% les actions communes (agrégat 2) et 24,6% les fonctions support (agrégat 3).

Doté de 147,647 M€ (+16,6% par rapport à 2009), l'agrégat 1 concerne, à hauteur de 125,270 M€ (+13,7%), le fonctionnement des 14 Départements de recherche et, à travers eux, les unités de recherche et d'expérimentation. S'agissant de la subvention globale de l'Etat, les crédits consacrés au soutien de base des unités s'établissent à 36,520 M€. Cette dotation est complétée par une enveloppe spécifique de 5,015 M€ (« Provision à répartir aux Départements ») destinée à amplifier la prise en compte des performances des unités.

La dotation consacrée aux actions incitatives programmées (AIP) s'élève à 7,791 M€ et financera prioritairement :

- les alliances au niveau national (pour 2,000 M€), notamment pour la mise en place du Consortium national Agreenium ;
- de grands programmes, dont ceux dédiés à l'agriculture, l'environnement et la santé animale (pour 2,900 M€) ;
- des financements de projets déjà engagés (pour 2,891 M€).

Les crédits attribués à l'agrégat 2 s'élèvent à 17,007 M€ (+0,504 M€ soit +3,1%), l'INRA souhaitant renforcer sa politique de soutien à la maturation de projets de recherche. L'enveloppe dédiée à la « Valorisation » est en légère progression, à 6,596 M€.

Enfin, la diminution des crédits ouverts en agrégat 3, à 48,088 M€ (-1,053 M€, soit -2,1%) est due principalement à une baisse du coût de l'entretien et des infrastructures des bâtiments. La ligne « Action sociale » (11,542 M€), progresse soit +0,486 M€.

L'investissement programmé (26,249 M€) permet de financer des opérations immobilières (23,674 M€) et les moyens informatiques communs (2,365 M€).

Les opérations immobilières les plus importantes concernent Jouy-en-Josas (construction du bâtiment Micalis), Bordeaux (Pôle forêt), Nancy (plateforme écosystème), Angers-Nantes (campus du végétal), Rennes (Pôle biologie) et les Antilles (opérations « AgroEcotrop »).

Perspectives 2011

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 654,458 M€ (+7,417 M€ et +1,2%) au PLF 2011.

Cette évolution intègre :

- l'extension en année pleine du relèvement du point Fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 (+1,261 M€), le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+7,972 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+4,192 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 2.540,1 techniciens de la recherche concernés)
- une réduction des dépenses (-6,007 M€ : fonctionnement courant et rendu de crédits au titre du « Plan de relance de l'investissement public 2009-2010 ») s'inscrivant dans la norme générale d'économie de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

A structure courante, la SCSP pour 2011 est ramenée à 654,210 M€ (+7,169 M€ et +1,1%) sous l'effet d'une mesure de transfert d'emplois entre opérateurs du MESR (-3 emplois statutaires de niveau ingénieur de recherche de 1ère classe : -3 ETP, soit 3,0 ETPT et -0,248 M€), au 1er janvier 2011.

En gage partiel du relèvement autorisé du plafond d'emplois de l'ANR (+65 ETP), d'une part, et d'une mesure de transfert d'emplois vers le programme 150 (+10 ETP) visant à la régularisation de situations individuelles de DRRT et de responsables fonctionnels au sein de la DGRI, la répartition du dispositif post-doctoral relevant de l'action 1 du programme 172 est réduite en 2011 pour l'INRA (-17 contrats, -17 ETP en année pleine).

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 s'établit ainsi à 28 contrats pour 2011, soit 336 « mois post-docs » et 0.977 M€.

Le plafond d'emplois de l'établissement est ainsi ramené de 10.034 ETP en 2010 à 10.014 ETP en 2011 (-20 ETP).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	559 750	573 613
- activités conduites par les unités de recherche	472 446	487 128
- actions communes	22 006	22 033
- fonctions support	65 298	64 452
Fonctionnement et investissement non programmé	199 788	212 742
- activités conduites par les unités de recherche	130 839	147 647
- actions communes	18 285	17 007
- fonctions support	50 664	48 088

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Investissement programmé et autres opérations en capital	24 148	26 249
- actions communes	0	
- fonctions support	24 148	26 249
Hors agrégats	0	1 327
Total des dépenses	783 686	813 931

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	651 026	652 613
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	91 014	115 783
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	36 796	36 911
Autres subventions et produits	8 528	8 624
Total des recettes	787 364	813 931
Charges calculées	84 183	
Produits calculés	84 197	
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	3 677	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	487 128	22 033		64 452	573 613
Agrégat 2 : actions communes	147 647	17 007		48 088	212 742
Agrégat 3 : fonctions support				26 249	26 249
Hors agrégats		1 327			1 327
Total	634 775	40 367		138 789	813 931

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	9 977	10 778	10 954
- sous plafond opérateurs	9 037	10 034	10 014
- hors plafond opérateurs	940	744	940
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	34	38	34
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	34	38	34

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

L'institut de recherche pour le développement (IRD) est un EPST placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la Recherche et du ministre chargé de la Coopération et du Développement par le décret n° 84-430 du 5 juin 1984.

Les recherches scientifiques de l'IRD ont pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel des pays du Sud. Elles s'organisent autour de six thèmes prioritaires : la lutte contre la pauvreté, les migrations, les maladies émergentes, les changements climatiques et aléas naturels, l'accès à l'eau et les écosystèmes. Le dispositif de recherche de l'Institut a été progressivement resserré et se structure désormais autour de 60 unités de recherche, coordonnées par 3 Départements scientifiques (« Milieux et environnement », « Ressources vivantes », « Société et santé ») et 2 Départements transverses (« Expertise et valorisation », « Soutien et formation »).

L'IRD a développé un solide réseau de partenaires dans les pays du Sud, en France et en Outre-Mer tropical français par la mise en place de projets mixtes associant des équipes de chercheurs de l'Institut, des équipes locales, des institutions de recherche internationales, des établissements universitaires et d'enseignement supérieur. Présent en Afrique, en Asie, dans l'Océan indien, en Amérique latine et dans le Pacifique, l'Institut dispose de 31 implantations dans le monde dont 3 en France métropolitaine (Bondy, Marseille, Montpellier), 5 Centres dans les régions et collectivités d'outre-mer (Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et La Réunion) et 23 représentations dans des pays étrangers.

La politique de site mise en œuvre lors du dernier contrat d'objectifs s'est traduite par une réorganisation des représentations à l'étranger, les collaborations ayant été restructurées et approfondies autour de projets scientifiques régionaux à caractère structurant, 5 régions prioritaires ayant été identifiées : Afrique de l'ouest et centrale, Afrique de l'est, australe et Océan indien, Afrique du Nord et moyen orient, Amérique Latine et Caraïbes, Asie du sud et du sud-est. Près de 38 % des agents de l'IRD sont affectés hors métropole et interviennent dans une cinquantaine de pays.

L'organisme a adopté en 2010 son nouveau plan stratégique à l'horizon 2025, intitulé « L'IRD demain ». Les grands axes de ce plan stratégique, approuvés par le conseil d'administration du 23 juillet 2010, sont les suivants :

- exercer une double fonction d'opérateur et d'agence de programmation et de moyen pour répondre aux défis de la recherche pour le développement ;
- centrer l'opérateur sur des priorités scientifiques actualisées ;
- intensifier la présence et les engagements au Sud.

Le contrat d'objectifs 2006-2009 est arrivé à son terme, le bilan d'exécution montrant des résultats globalement conformes aux objectifs visés. Le prochain contrat d'objectifs, couvrant la période 2010-2013, est actuellement en cours de rédaction.

Enfin, l'IRD est membre des alliances AVIESAN sur les sciences de la vie et de la santé et ANCRE sur la recherche pour l'énergie, créées en 2009 et membre fondateur de l'alliance pour l'environnement (ALLENVI).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	55 255	55 255	55 752	55 752	56 019	56 019
Subventions pour charges de service public	55 255	55 255	55 752	55 752	56 019	56 019
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	17 830	17 830	17 913	17 913	17 999	17 999
Subventions pour charges de service public	17 830	17 830	17 913	17 913	17 999	17 999
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	17 439	17 439	17 913	17 913	17 999	17 999
Subventions pour charges de service public	17 439	17 439	17 913	17 913	17 999	17 999
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	2 939	2 939	3 019	3 019	3 034	3 034
Subventions pour charges de service public	2 939	2 939	3 019	3 019	3 034	3 034
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	28 999	28 999	29 184	29 184	29 324	29 324
Subventions pour charges de service public	28 999	28 999	29 184	29 184	29 324	29 324

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	29 391	29 391	29 587	29 587	29 729	29 729
Subventions pour charges de service public	29 391	29 391	29 587	29 587	29 729	29 729
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	3 805	3 805	5 000	5 000	5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	3 805	3 805	5 000	5 000	5 000	5 000
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	42 506	42 506	43 653	43 653	43 863	43 863
Subventions pour charges de service public	42 506	42 506	43 653	43 653	43 863	43 863
Total pour ce programme	198 164	198 164	202 021	202 021	202 967	202 967
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	209	209	209	209	209	209
Subventions pour charges de service public	209	209	209	209	209	209
Total	198 373	198 373	202 230	202 230	203 176	203 176

Budget primitif voté pour 2010 de l'IRD

Les priorités pour 2010, mises en avant par l'IRD, se sont articulées autour notamment de l'émergence de sa fonction d'agence de moyens au travers de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AiRD).

Le budget primitif de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour 2010 s'élève à 231,188 M€ (contre 224,813 M€ ; +6,375 M€, soit +2,8%).

Le budget 2010 est financé à hauteur de 202,618 M€ (soit 87,6% contre 88,9% en 2009) par **les SCSP relevant des programmes 187 et 172**.

Le montant de la subvention récurrente inscrite au PLF 2010 s'établit à 202,409 M€ (+4,094 M€ et +2,1%). Elle intègre la hausse du taux de cotisation aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) porté à 62,47% au 1er janvier 2010 (+0,958 M€) et le financement du point Fonction publique, dont la valeur annuelle pondérée est portée à 55,4253 € (+0,834 M€).

Dans la continuité du « Plan Carrières » 2009, l'établissement bénéficie de 39 attributions supplémentaires de primes d'excellence scientifique (PES) au taux moyen de 6.000 € (+0,234 M€) et d'une enveloppe destinée à favoriser les possibilités de promotions par l'amélioration de la structure des emplois (+0,124 M€).

La mesure transversale aux EPST de réduction de l'emploi statutaire intervenue au 1er juillet 2009 (-8 ETP ITA, soit -4,0 ETPT et -0,142 M€ en 2009) se traduit par une extension en année pleine au PLF 2010 (-4,0 ETPT et -0,144 M€). Enfin, dans le cadre de la mise en place de chaires mixtes avec l'université, l'établissement bénéficie du financement de 3 chaires mixtes (+0,119 M€).

Deux mesures viennent également abonder les crédits de fonctionnement et TGIR de l'établissement : moyens d'intervention de l'AiRD (+0,500 M€), remise à niveau des crédits TGIR consacrés aux moyens navals (+1,195 M€).

La subvention relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel est maintenue à 0,209 M€, soit 6 contrats ou 72 « mensualités post-docs ».

L'ensemble des financements du MESR représente 87,6% des recettes totales, contre 88,9% au budget voté pour 2009.

Les ressources propres représentent 28,570 M€ et continuent d'augmenter (+14,3%).

Les recettes sur contrats de recherche avec tiers publics ou privés (25,000 M€) représentent 10,8% des financements, et semblent désormais stabilisées en structure (10,2% en 2009). Comme les années précédentes, ces recettes proviennent de l'ANR, du MAEE (Fonds de solidarité prioritaire, FSP) et du 7ème PCRDT. Les recettes prévisionnelles liées aux actions de l'AiRD sont estimées à 5,000 M€.

Les ressources diverses sont également en augmentation (3,570 M€, contre 2,100 M€ en 2009). Les redevances pour brevets et licences devraient apporter des ressources propres substantielles à partir de 2010 grâce aux revenus attendus de licences comme Nutriset et certains produits logiciels.

La masse salariale totale est de 162,762 M€, pour 2.137,0 ETPT (contre 2131,1 ETPT en 2009), du fait de l'augmentation du nombre de personnels sur contrats ou conventions de recherche.

Les dépenses de personnel se répartissent entre 158,712 M€ de masse salariale limitative et 4,050 M€ de masse salariale indicative. Les dépenses de personnel représentent 70,4% des crédits ouverts, contre 71,4% au budget primitif 2009.

Le tableau des emplois distingue 2.037,0 ETPT sous plafond et 100,0 ETPT hors plafond. Il est conforme à celui inscrit au PLF 2010 (2.122,6 ETP).

Dans le cadre d'un recentrage plus net vers la fonction d'agence souhaité par le MAEE et le MESR à l'occasion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), une mesure de transfert de supports d'emplois (-10 ETP non valorisés en crédits au 1er janvier 2010, soit -10,00 ETPT) vers l'ANR est effectuée.

Les dépenses de personnel limitatives (+2,121 M€, soit +1,4%) prennent en compte les mesures salariales mentionnées précédemment :

En termes de recrutement, 39 recrutements de chercheurs par concours externes (3 DR 2 et 36 CR2) et 13 recrutements par concours d'ingénieurs et de techniciens sont programmés, sur la base des départs en retraite connus.

Enfin, l'enveloppe des indemnités d'expatriation est maintenue à 28,100 M€ pour favoriser l'affectation des chercheurs statutaires au Sud.

La masse salariale indicative (intégralement financée sur ressources propres), à 4,050 M€, progresse de 4,7%. Elle est identifiée au sein des agrégats 1 (pour 3,500 M€) et 2 (pour 0,550 M€).

Comme chaque année, l'IRD inscrit, hors agrégats, une provision pour hausse des rémunérations, qui est portée à 0,500 M€ pour 2010.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels s'élèvent à 66,151 M€ (+3,4%) et traduisent les priorités affichées par l'établissement pour 2010.

En agrégat 1, les crédits budgétés pour les unités de recherche et de service, à 25,803 M€, se répartissent entre le soutien de base (7,929 M€), les actions finalisées (1,345 M€), les frais d'accueil (1,000 M€), les crédits incitatifs (1,230 M€) et les dépenses sur conventions de recherche (14,300 M€).

Au sein de l'agrégat 2, doté de 21,744 M€, l'établissement se mobilise dans son rôle de fonction d'agence.

Ainsi, en plus de la dotation ministérielle permettant de renforcer la capacité d'intervention de l'AiRD (+0,500 M€), l'organisme consacre 0,431 M€ de crédits par redéploiement interne à l'Agence et développe de nouveaux outils de partenariats tels que les unités mixtes internationales (UMI) et les laboratoires mixtes internationaux (0,410 M€). Un montant de 1,300 M€ est ainsi dédié aux réseaux de partenariats, portant à la fois sur les lignes « Contribution aux partenariats » (notamment pour l'AiRD) et « Animation scientifique ».

Les postes de dépenses les plus importants sont les moyens navals (4,200 M€), le soutien et la formation des communautés scientifiques du Sud (4,710 M€) et les relations internationales (3,041 M€).

Une enveloppe de crédits incitatifs (pour 0,527 M€) est positionnée en dotation à répartir (0,615 M€).

Enfin, sont inscrits en agrégat 3 (doté de 18,603 M€) les crédits consacrés aux systèmes d'information (4,200 M€) et aux moyens généraux des services territoriaux (4,550 M€) et centraux (7,727 M€).

Les opérations d'investissement programmé (2,275 M€, soit +1,875 M€) recouvrent notamment les TGIR (budget annuel des moyens navals, identifié à l'action 7 du programme 187).

L'établissement s'implique également dans la constitution de plates-formes scientifiques et technologiques structurantes. Un appel d'offres sera lancé par l'AiRD sur des instruments tels que :

- la plate-forme d'analyse génétique de Chiang Mai (Thaïlande) ;
- le Grand Observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud ;
- le Centre de biologie moléculaire anti paludisme, à Cotonou (Bénin) ;
- le projet-pilote sur l'étude de la canopée en forêts tropicales humides dans la zone Tridom, près du barrage de Petit Saut (Guyane) ;
- la plate-forme génomique du Centre de Dakar (Sénégal).

Une enveloppe de 0,400 M€ est d'ores et déjà dédiée à ces plates-formes et 0,490 M€ de ressources internes sont positionnés en dotation à répartir pour ajuster les besoins en grands équipements scientifiques en cours de gestion 2010.

Enfin, l'aménagement de locaux pour l'opération « Campus numérique » du Centre de France Nord (Bondy) implique l'inscription de 0,680 M€ de crédits en agrégat 3.

Perspectives 2011

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 203,009 M€ (+0,987 M€ et +0,5%) au PLF 2011. Cette évolution intègre :

- l'extension en année pleine du relèvement du point fonction publique intervenue au 1er juillet 2010 (+0,296 M€),
- le relèvement du taux de cotisation employeur aux pensions civiles et à l'allocation temporaire d'invalidité porté à 65,72% au 1er janvier 2011 (+1,848 M€),
- le financement de mesures catégorielles ciblées (+0,777 M€ : poursuite de la tranche 2011 du « Plan Carrières 2009-2011 », nouvel espace statutaire de la catégorie B relative aux 279,2 techniciens de la recherche concernés),
- une réduction des dépenses (-1,934 M€) s'inscrivant dans la norme générale d'économie de fonctionnement applicable aux opérateurs de l'Etat.

Les crédits budgétés sur l'action 7 du programme au titre des TGIR (flotte océanographique : navires et engins) sont reconduits à 5,000 M€.

A structure courante, la SCSP pour 2011 est ramenée à 202,967 M€ (+0,945 M€ et +0,5%) sous l'effet d'une mesure de transfert d'emplois entre opérateurs du MESR (-1 emploi statutaire de niveau technicien de la recherche de classe normale : -1 ETP, soit -1,0 ETPT et -0,042 M€), au 1er janvier 2011.

Complétant la subvention récurrente, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 1 du programme 172 reconduit la répartition de 2010, soit 6 contrats (72 « mois post-docs ») et 0,209 M€ retracé au tableau de financement de l'Etat.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	160 629	162 262
- activités conduites par les unités de recherche	108 410	108 171
- actions communes	19 271	18 679
- fonctions support	32 948	35 412
Fonctionnement et investissement non programmé	64 713	66 151
- activités conduites par les unités de recherche	24 088	25 804
- actions communes	21 712	21 744
- fonctions support	18 913	18 603
Investissement programmé et autres opérations en capital	4 684	2 275
- actions communes	1 154	1 595
- fonctions support	3 530	680
Hors agrégats	0	500
Total des dépenses	230 026	231 188

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	198 373	202 618
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	25 921	25 000
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	828	1 570
Autres subventions et produits	6 440	2 000
Total des recettes	231 562	231 188
Charges calculées	19 838	14 599
Produits calculés	20 071	14 599
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	1 536	

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	108 171	25 804		0	133 975
Agrégat 2 : actions communes	18 679	21 744		1 595	42 018
Agrégat 3 : fonctions support	35 412	18 603		680	54 695
Hors agrégats	500				500
Total	162 762	66 151		2 275	231 188

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 104	2 184	2 213
- sous plafond opérateurs	2 012	2 122	2 121
- hors plafond opérateurs	92	62	92
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	37		37
- rémunérés par l'État par ce programme	37		37

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

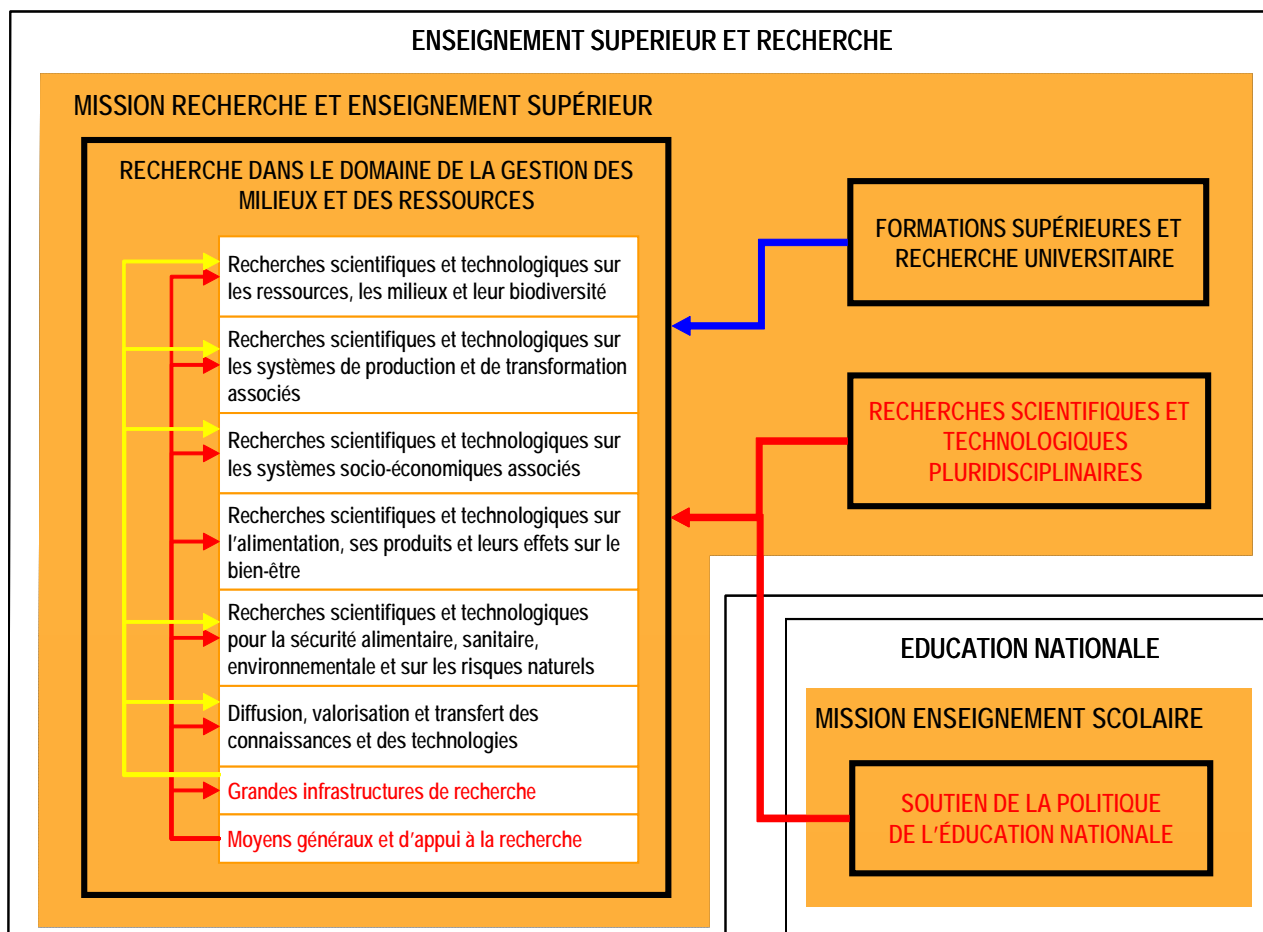
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	271 989 993	+94 089 913	+17 887 313	383 967 219	390 022 871
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	272 865 874	+80 444 352	+17 879 859	371 190 085	361 227 621
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 206 670	+35 575 996	+5 671 643	127 454 309	128 877 270
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	71 450 186	+18 445 223	+4 705 914	94 601 323	99 613 816
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	169 609 796	+46 296 198	+11 138 235	227 044 229	228 770 363
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	73 461 773	+24 628 304	+5 621 380	103 711 457	100 616 152
Grandes infrastructures de recherche	51 841 000	-51 841 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	247 638 986	-247 638 986		0	0
Total	1 245 064 278	0	+62 904 344	1 307 968 622	1 309 128 093

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-62 904 344
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 174 452
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-55 746 430
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 983 462

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Fonctions de soutien du programme 187 « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, INRIA, IFREMER) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (flotte océanographique, engins d'exploration du milieu marin...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs, ainsi que les banques de données ou les collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

La ventilation interne du programme s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche » et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ».

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions restantes du programme. Pour cet exercice, les déversements sont ventilés au prorata des moyens affectés par action.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS

Le programme bénéficie des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de pilotage et d'animation de la recherche, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » des administrations centrale et déconcentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui regroupent notamment les fonctions de soutien (prospectives et études, action européenne et internationale...) et de support (fonctionnement et communication), les dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques et les moyens de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention (appels à projets et dispositifs spécifiques) de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à construire la dépense complète prévisible du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 6) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les fonctions de soutien du programme (actions 7 et 8) sont exécutées par ses six opérateurs. Elles donnent lieu intégralement et exclusivement à des déversements internes vers les actions porteuses de politique publique qui sont mises en œuvre par les mêmes opérateurs. Elles sont dotées de 299,5 M€ de crédits, soit 24,1% des crédits totaux du programme.

Le programme reçoit par ailleurs le soutien externe de trois programmes pour un montant de 62,9 M€ qui représente 5,1% de ses crédits directs, dont :

- 0,2% au titre des fonctions transversales du secrétariat général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (rattachées au programme de soutien de la mission Enseignement scolaire) ;
- 0,3% au titre des moyens de l'AERES et des crédits de personnel de l'administration centrale de la recherche (inscrits au programme Formations supérieures et recherche universitaire) ;
- 4,5% au titre des fonctions de soutien et de pilotage du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, principalement (4,1%, contre 3,5% en 2009) du fait des actions incitatives de l'ANR.

Dans ces conditions, les crédits budgétaires du programme après ventilation progressent globalement de 5,1% par rapport aux crédits directs. Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 6), les crédits progressent de 38,3% après ventilation (31,7% par déversement interne et 6,7% par déversement externe).

PROGRAMME 193

RECHERCHE SPATIALE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	424
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	426
Présentation du programme et des actions	429
Objectifs et indicateurs de performance	434
Justification au premier euro	439
Opérateurs	450
Analyse des coûts du programme et des actions	457

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Ronan STEPHAN

Directeur général pour la recherche et l'innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La stratégie du programme est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre national d'études spatiales (CNES), jusqu'à maintenant dans le cadre du contrat pluriannuel 2005-2010 que celui-ci a signé le 26 avril 2005 avec ses ministères de tutelle et celui du budget, en cohérence avec les résolutions prises par les ministres européens lors des différentes réunions du Conseil espace conjoint Union européenne (UE) - Agence spatiale européenne (ESA) et lors des réunions du Conseil ministériel de l'ESA de décembre 2005 et de novembre 2008. Le contrat pluriannuel 2011-2015 sera signé au second semestre de 2010. Dans un contexte international où les Etats-Unis restent la première puissance spatiale, loin devant l'Europe, la clé du succès réside dans une coopération toujours plus efficace entre les pouvoirs publics, l'industrie spatiale européenne et les équipes de recherche scientifique.

Les lignes de force sont la préservation de la présence nationale et européenne dans l'espace, porteur d'enjeux de souveraineté, la contribution à notre développement économique par des activités à haute valeur ajoutée, et enfin, le développement de la recherche scientifique et technologique au meilleur niveau international dans des secteurs clés comme les sciences de la Terre et de l'Univers.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques en Europe, qui limite les perspectives pour lancer de nouveaux grands programmes de développement, les pouvoirs publics et l'industrie spatiale française et européenne doivent impérativement coopérer pour assurer notre présence sur le marché commercial des services de lancement et des satellites de télécommunications spatiales. Cela se traduit, en particulier, par l'application des accords de maintien et de développement des compétences dans les secteurs clés de la R&D pour les charges utiles de satellites de télécommunication et pour les lanceurs, signés en 2005-2006 et renouvelés fin 2008 par le CNES et les entreprises concernées. Par ailleurs, 2011 devrait voir les tirs inauguraux des lanceurs Vega et Soyuz depuis le Centre spatial guyanais ; ces lanceurs compléteront la gamme de services de lancement proposée par Arianespace. L'ESA continuera à mener, en association avec l'opérateur Inmarsat, le programme Alphasat de télécommunications par satellites qui devrait valider en orbite la nouvelle grande plate-forme Alphabus ainsi que des technologies innovantes pour des charges utiles.

Les lancements, en 2011, du premier satellite Pléiades d'imagerie optique, des satellites Elisa de détection et de caractérisation des émissions électromagnétiques, du satellite Saral d'altimétrie océanographique, réalisé en coopération avec l'agence spatiale indienne, du satellite d'astronomie LisaPathfinder et des satellites Swarm, tous deux dans le cadre de programmes de l'ESA, des premiers satellites opérationnels du système européen de navigation par satellites Galileo, contribueront au renforcement de nos capacités scientifique, technologiques et opérationnelles.

Enfin, 2011 devrait être la première année pleine d'application du régime d'autorisation mis en place par la loi du 3 juin 2008 sur les opérations spatiales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

INDICATEUR 1.3	Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années
■ OBJECTIF 2	Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable
INDICATEUR 2.1	Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace
INDICATEUR 2.2	Coût moyen du lancement de satellites par le lanceur Ariane 5
■ OBJECTIF 3	Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial
INDICATEUR 3.1	Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française
INDICATEUR 3.2	Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES
■ OBJECTIF 4	Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société
INDICATEUR 4.1	Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service
■ OBJECTIF 5	Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française
INDICATEUR 5.1	Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES

Recherche spatiale

Programme n° 193 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	73 353 004	101 588 550	174 941 554	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	167 129 832	102 722 029	269 851 861	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	27 089 873	81 540 875	108 630 748	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	138 158 275	346 883 809	485 042 084	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	121 031 679	97 961 613	218 993 292	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	72 270 530	24 303 124	96 573 654	
07 Développement des satellites de météorologie		39 220 000	39 220 000	
Total	599 033 193	794 220 000	1 393 253 193	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	73 353 004	101 588 550	174 941 554	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	167 129 832	102 722 029	269 851 861	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	27 089 873	81 540 875	108 630 748	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	138 158 275	346 883 809	485 042 084	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	121 031 679	97 961 613	218 993 292	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	72 270 530	24 303 124	96 573 654	
07 Développement des satellites de météorologie		39 220 000	39 220 000	
Total	599 033 193	794 220 000	1 393 253 193	

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	67 163 818	65 077 500	132 241 318	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102 789 842	112 340 000	215 129 842	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 529 394	116 450 000	140 979 394	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	143 672 165	295 235 000	438 907 165	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	137 247 800	89 735 000	226 982 800	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	108 630 174	6 165 000	114 795 174	
07 Développement des satellites de météorologie		33 210 000	33 210 000	
Total	584 033 193	718 212 500	1 302 245 693	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	67 163 818	65 077 500	132 241 318	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102 789 842	112 340 000	215 129 842	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 529 394	116 450 000	140 979 394	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	143 672 165	295 235 000	438 907 165	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	137 247 800	89 735 000	226 982 800	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	108 630 174	6 165 000	114 795 174	
07 Développement des satellites de météorologie		33 210 000	33 210 000	
Total	584 033 193	718 212 500	1 302 245 693	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

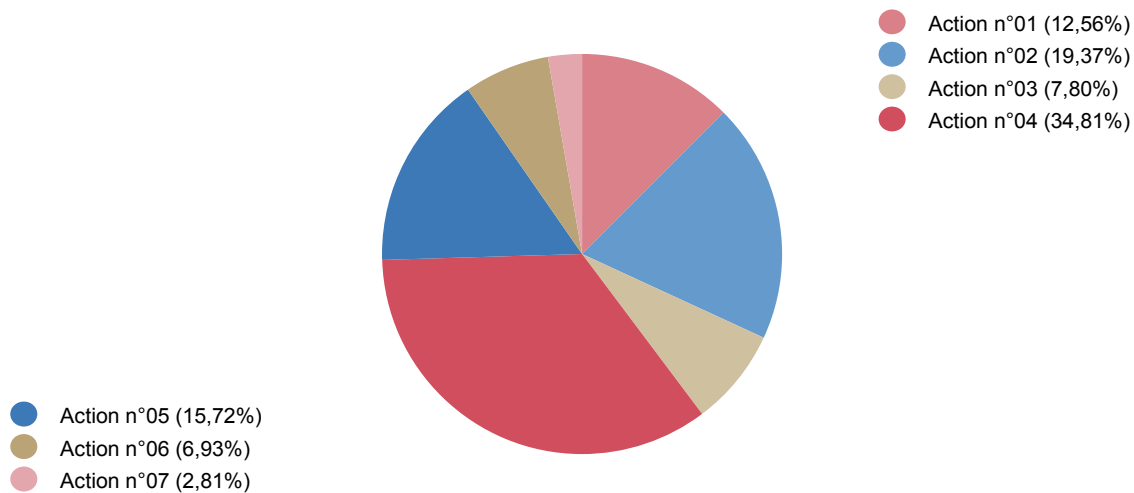
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	584 033 193	599 033 193	584 033 193	599 033 193
Subventions pour charges de service public	584 033 193	599 033 193	584 033 193	599 033 193
Titre 6. Dépenses d'intervention	718 212 500	794 220 000	718 212 500	794 220 000
Transferts aux autres collectivités	718 212 500	794 220 000	718 212 500	794 220 000
Total	1 302 245 693	1 393 253 193	1 302 245 693	1 393 253 193

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	174 941 554	174 941 554
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	269 851 861	269 851 861
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	108 630 748	108 630 748
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	485 042 084	485 042 084
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	218 993 292	218 993 292
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	96 573 654	96 573 654
07	Développement des satellites de météorologie	39 220 000	39 220 000
Total		1 393 253 193	1 393 253 193

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le secteur privé, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les États, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération. Dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à cette échelle que peut être définie une politique spatiale d'envergure. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage. L'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord-cadre passé avec l'ESA en 2004 et, surtout, du traité de Lisbonne, qui lui confère une compétence partagée dans le domaine spatial. L'Union européenne est par ailleurs engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation « Galiléo » et du programme européen GMES de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité.

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites. Les agences spatiales ont donc surtout vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme finance exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de la contribution française à l'Agence spatiale européenne et du financement des travaux confiés à l'industrie et aux laboratoires spatiaux.

Le pilotage du programme est confié au ministère chargé de la recherche : le directeur général pour la recherche et de l'innovation en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Développement de la technologie spatiale au service de la science****12,6 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers et ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

Schématiquement, les programmes financièrement importants (par exemple, les missions astronomiques « Herschel » et « Planck ») sont menés au sein de l'Agence spatiale européenne, essentiellement dans le cadre du programme scientifique obligatoire (auquel les Etats membres contribuent au prorata de leur PNB), qui finance les missions, les instruments embarqués faisant l'objet d'apports en nature des Etats membres après appel à propositions. La contribution française correspondante est portée par le CNES. Le financement des instruments français embarqués est, de son côté, partagé entre le CNES et les laboratoires publics concernés.

En complément, le CNES mène des programmes nationaux ou en coopération bilatérale (par exemple, le satellite « Corot »), généralement basés sur des micro ou des minisatellites.

ACTION n° 02**Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre****19,4 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites « Spot » ou « Pléiades », ou encore de satellites d'océanographie « Jason ».

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'ESA ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen « GMES » de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par « GMES ».

ACTION n° 03**Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication****7,8 %**

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation - localisation - synchronisation. Elle a pour but de préparer, de développer et de tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles ; les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé.

L'effort technologique entrepris permet également de renforcer la position de notre industrie sur le seul marché spatial commercial viable aujourd'hui, à savoir celui des télécommunications.

Les activités de télécommunications peuvent être conduites sous l'égide de l'ESA ou au niveau national ; actuellement, la principale activité est le développement de la plate-forme « Alph@bus ».

Le programme européen « Galiléo » de navigation-localisation-synchronisation, mené jusqu'ici conjointement par l'ESA et l'Union européenne, marque l'implication de cette dernière dans ce domaine. En mai 2007, la Commission européenne a proposé que le programme « Galiléo » soit entièrement financé par l'Union européenne, jusqu'à la fin de la phase de déploiement des satellites, ce que le Conseil et le Parlement européen ont accepté.

ACTION n° 04**34,8 %****Maîtrise de l'accès à l'espace**

Cette action concerne les programmes de lanceurs spatiaux et les infrastructures associées (Centre spatial guyanais - CSG). Elle a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques. La commercialisation des services de lancement est assurée par Arianespace.

Les développements et les qualifications des lanceurs « Ariane » et « Vega », ainsi que l'implantation du lanceur russe « Soyouz » au CSG, sont menés sous l'égide de l'ESA. En complément, des travaux de recherche & technologie sont conduits dans un cadre national, notamment pour rester force de proposition dans la préparation de l'avenir.

ACTION n° 05**15,7 %****Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique**

Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (SSI), qui sert de support aux missions nécessitant la présence de l'homme dans l'espace ; le premier véhicule européen de transfert automatisé ATV de ravitaillement de la SSI a été lancé avec succès le 9 mars 2008 par un lanceur Ariane 5 ES (le laboratoire européen « Columbus » avait été amarré avec succès à la station le mois précédent par la navette américaine Atlantis) ;
- la conception, le développement et les premiers modèles de plates-formes de mini et de micro-satellites (à ce jour, respectivement les filières « Proteus » et « Myriades ») ;
- les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'attitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul.

Mise à part la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue au travers de l'ESA, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.

ACTION n° 06**6,9 %****Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Cette action concerne le fonctionnement général du CNES et les investissements associés.

ACTION n° 07**2,8 %****Développement des satellites de météorologie**

Cette action concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France. Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens. Les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américains et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « Meteosat » 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec « MSG 1 », lancé en 2002, dont un exemplaire récurrent « MSG 2 » a été lancé fin 2005.

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de « MSG » ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance. Le lancement de la 3^{ème} génération de satellites de météorologie (MTG) a été acté

à l'occasion du conseil ministériel de l'ESA en novembre 2008 à La Haye, et souscrit par les Etats membres pour un montant de 926 M€ aux conditions économiques 2008.

Le satellite « Metop », qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (Agence météorologique et océanographique américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à environ 15 %, suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

Les techniques spatiales contribuent de manière essentielle aux progrès de la science car les données obtenues par les grands observatoires spatiaux n'auraient pas pu être acquises autrement. L'utilisation scientifique de l'espace a été une véritable révolution scientifique pour l'étude et l'exploration de notre univers. Les communautés scientifiques françaises jouent un rôle de premier plan en particulier en Europe dans l'établissement des choix des programmes et leur exploitation scientifique.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	5,35	5,13	5,6	5	4	≥ 3,8
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 27)	%	16,3	15,8	17,5	16	16,5	≥ 16,5
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	31,8	31,9		32	32	≥ 32

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE 27 » (part européenne) ou « du monde » (part mondiale) ou de l'espace « France-Allemagne-Royaume-Uni ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, il est d'usage en bibliométrie que l'indicateur soit calculé en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte, ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

Sources des données : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.

Limites et biais connus : Compte tenu de l'étroitesse du domaine défini et du petit nombre de publications repérées qui en découle, l'indicateur est affecté d'une certaine instabilité qui doit conduire à une grande prudence d'interprétation des résultats.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Reconnaissance scientifique exprimée par l'indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale	indice	1,01	n.d.	1,08	1,08	1,05	≥ 1,05

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Les valeurs de réalisation 2008 et 2009 en tiennent compte ainsi que la valeur fixée pour la cible 2013.

Sources des données : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.

Limites et biais connus : même remarque que pour l'indicateur précédent.

INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	100	128	110	110	120	≥ 120

Précisions méthodologiques

Sources des données : Eurospace et CNES.

Mode de calcul : chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique attribuée au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).

Limites et biais connus : l'indicateur mesure la compétitivité de l'offre spatiale française mais ses fluctuations (97% en 2001, 82% en 2002, 51% en 2003, 69% en 2004) reflètent également celles du volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde.

OBJECTIF n° 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

L'accès à l'espace est évidemment indispensable à toute politique spatiale ; certaines missions étant liées à la souveraineté, cet accès doit être garanti de manière autonome.

L'année 2006 a été la première durant laquelle Arianespace a pu avoir une cadence réellement opérationnelle avec le lanceur « Ariane 5 ECA », puisque cinq d'entre eux y ont été tirés ; au total, au 17 août 2010, vingt-six lancements réussis d'affilée ont été effectués avec ce nouveau lanceur.

Les indicateurs choisis s'appliquent, en conséquence, aux lanceurs mis en œuvre par l'opérateur européen Arianespace. Ils reflètent le caractère financièrement abordable et la compétitivité des systèmes de lancement.

INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.	%	72	50	(*)	(*)	(*)	≥ 50

Précisions méthodologiques

Sources des données : Arianespace

Mode de calcul : le marché « ouvert » est celui accessible à Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancement obtenus dans l'année considérée.

Limites et biais connus : La valeur de l'indicateur en 2008, particulièrement haute, traduit les problèmes techniques rencontrés par la concurrence.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2010 et 2011 ne peuvent être diffusées.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2 : Coût moyen du lancement de satellites par le lanceur Ariane 5

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5	€/kg	21 700	21 600	(*)	(*)	(*)	≤ 18 000

Précisions méthodologiques

Sources des données : Arianespace

Mode de calcul : l'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » - EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO – Geostationary Transfer Orbit) des satellites lancés.

Limites et biais connus : l'année cible choisie pour l'indicateur correspond à la première année du prochain lot du contrat d'approvisionnement d'Ariane 5 par Arianespace auprès d'EADS, pour lequel un gain de productivité est attendu.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2010 et 2011 ne peuvent être diffusées.

OBJECTIF n° 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

La maîtrise des technologies spatiales génériques permet de réaliser les systèmes spatiaux et d'en améliorer les capacités et la fiabilité.

Le premier indicateur retenu permet de quantifier la fiabilité moyenne de ces systèmes, tandis que le second mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage du CNES.

INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Satellites géostationnaires	%	82,4	79,7	88	88	90	≥ 91
Autres satellites	%	94,7	95,8	95	95	95	≥ 96

Précisions méthodologiques

Sources des données : multi sources collectées par le CNES

Mode de calcul : proportion des satellites lancés ces quinze dernières années et développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement ou ayant dépassé la durée de vie « standard » au lancement, de 12 ans pour les satellites géostationnaires (GEO) et de 5 ans pour les satellites de recherche ou d'observation de la Terre (le choix, comme référence, de durées de vie « standard » plutôt que des durées de vie contractuelles permet d'obtenir une base homogène de comparaison).

Limites et biais connus : le fait de sélectionner l'ensemble des satellites lancés depuis 15 ans permet d'obtenir un échantillon représentatif, mais induit une évolution lente de l'indicateur. Il est à noter que certaines anomalies peuvent être dues à des équipements communs sur les plate-formes, indépendamment de la nationalité du maître d'œuvre.

L'exercice de prévision est difficile car il s'agit, de fait, de prévoir des pannes qui surviennent généralement par surprise. Cet indicateur a son utilité essentielle dans la constatation des résultats et la comparaison avec la cible fixée.

INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ecart moyen des coûts	%	3,2	2,3	2	2	5,2	≤ 3
Ecart moyen des délais	mois	12,7	14,9	10	10	11	≤ 10

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Performances	%	99,7	99,8	99	99	99	≥ 99

Précisions méthodologiques

Sources des données : CNES.

Mode de calcul : pour chacun des trois sous-indicateurs est mesuré l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet (généralement dans le dossier de lancement de la phase C/D du programme soumise au conseil d'administration).

Les 10 projets choisis, pour chaque sous indicateur, sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les Etats européens, l'Inde... Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.

Coûts : prévision, en euros courants, du coût à achèvement estimé mi-2007 de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Délais : écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la survenue au plus tôt d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.

Performances : moyenne des % de tenue de la performance (au sens technique : satisfaction du besoin, disponibilité). La tenue de performance est estimée par le responsable programmatique du CNES en fonction des éléments fournis par les équipes techniques et opérationnelles, ainsi que par les utilisateurs des données produites par les projets concernés qui ont fait l'objet de recettes en vol dans l'année considérée.

OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

Un des buts fondamentaux de la recherche spatiale est de préparer la mise en place de systèmes spatiaux d'application de service. Ce sont donc ces derniers qui représentent le mieux la valorisation de celle-ci.

INDICATEUR 4.1 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application de service	Nombre	197	199	200	200	200	≥ 210

Précisions méthodologiques

Sources des données : décompte effectué par le CNES

Mode de calcul : décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

Un programme spatial complet doit associer nos partenaires européens, en particulier l'Union européenne. L'indicateur retenu permet de mesurer le degré d'intégration de ce principe dans les activités du CNES.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 5.1 : Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Proportion du budget du CNES consacré à des programmes en coopération européenne	%		77		78	83	≥ 80
Part du CNES dans le financement de ces programmes en coopération	%		25		25	26	26
Part, en budget, des programmes spatiaux européens auxquels la France contribue	%		91		92	93	≥ 90

Précisions méthodologiques**Sources des données** : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

Mode de calcul : le premier sous-indicateur calcule le ratio (budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne) / (budget total du CNES). Le second calcule le ratio (budget CNES de ces programmes en coopération) / (budget total de ces programmes en coopération). Le troisième calcule le ratio (budget total des programmes spatiaux européens auxquels la France contribue) / (budget total des programmes spatiaux européens).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science		174 941 554	174 941 554		174 941 554	174 941 554
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		269 851 861	269 851 861		269 851 861	269 851 861
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		108 630 748	108 630 748		108 630 748	108 630 748
04 Maîtrise de l'accès à l'espace		485 042 084	485 042 084		485 042 084	485 042 084
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		218 993 292	218 993 292		218 993 292	218 993 292
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche		96 573 654	96 573 654		96 573 654	96 573 654
07 Développement des satellites de météorologie		39 220 000	39 220 000		39 220 000	39 220 000
Total		1 393 253 193	1 393 253 193		1 393 253 193	1 393 253 193

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engage- ments à couvrir après 2011
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 000 000	830 000	830 000	57 000	57 000	0
Total	1 000 000	830 000	830 000	57 000	57 000	0

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
57 000	0

GRANDS PROJETS

1) Contribution française 2010 à l'Agence spatiale européenne (ESA)

Lors de la Conférence ministérielle de l'ESA du 27 mai 2003, tenue à Paris, la France s'est engagée à maintenir sur son budget national une contribution à l'Agence de 685,000 M€ par an jusqu'en 2010.

Le budget propre de l'Agence couvre l'ensemble de ses activités :

- les programmes obligatoires (participation européenne aux frais d'exploitation de la station spatiale internationale ou ISS, missions des sciences de l'Univers ou de physique fondamentale, études des projets futurs, recherche technologique, investissements techniques communs, systèmes informatiques et programmes de formation) conduits dans le cadre du budget général et du budget du programme scientifique commun et auxquels les 18 États membres contribuent sur la base de leur revenu national ;
- les programmes facultatifs qui n'intéressent qu'une partie des États membres et pour lesquels ces derniers déterminent leur niveau de participation (activités d'observation de la Terre, de transport spatial dont les programmes « Ariane », de vols habités, de recherche en microgravité, de télécommunications et navigation par satellites...) ; les programmes facultatifs sont ouverts à des pays non membres de l'ESA, européens ou non (Canada, Hongrie...), au titre d'accords de coopération.

A ce jour, les programmes obligatoires représentent environ 19% du budget total de l'ESA, une fraction équivalente étant consacrée au transport spatial. La participation européenne à la station spatiale internationale (ISS) et la microgravité représentent environ 22%, les activités liées à l'observation de la Terre 15% et les télécommunications et la navigation environ 17%.

Le budget de l'ESA est fondé sur le niveau des ressources des activités obligatoires approuvées pour la période 2006-2010. Les dépenses des programmes facultatifs en cours ont été révisées pour prendre en compte les demandes de modération des appels de contribution exprimées par plusieurs États membres, dont la France. Le système de flexibilité budgétaire mis en place en 2006 est maintenu ; chaque programme se voit attribuer une marge haute et basse de flexibilité, et peut utiliser au cours de l'année un volume de crédits de paiement compris à l'intérieur de cette fourchette.

Le Conseil ministériel de l'ESA tenu à La Haye a permis de mobiliser près de 10,400 Mds€ de contributions nouvelles des États membres.

Avec 2,330 Mds€ de nouveaux engagements (aux conditions économiques 2008) pour des programmes spatiaux, la France consolide ses trois priorités stratégiques, à savoir l'espace au service des citoyens, l'accès autonome à l'espace via les lanceurs et les progrès de la science. En particulier, elle a soutenu les programmes « MTG » (« Météosat » de 3^{ème} génération, satellites d'observation météorologique qui seront mis en service à partir de 2016), les programmes d'amélioration de « Galileo » (« GNSS Evolution »), les satellites d'observation de la Terre dans le cadre du programme communautaire « GMES », et le soutien à la compétitivité de la filière télécom (« Artes »).

Les souscriptions de la France se répartissent de la façon suivante :

- 737,400 M€ pour le thème « Accès à l'espace » ;
- 121,200 M€ pour le thème « Grand public » ;
- 451,900 M€ pour le thème « Développement durable » ;
- 484,500 M€ pour le thème « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » ;
- 7,000 M€ pour le thème « Sécurité et défense » ;
- 168,000 M€ de participation au budget de fonctionnement de l'ESA, soit la part relative de son PNB (15,49%) ;
- 360,000 M€ de participation au programme scientifique obligatoire de l'ESA, soit la part relative de son PNB (15,49%).

Portée par le CNES, la contribution française pour 2010 est ajustée à 809,989 M€ (dont 415,284 M€ pour les nouveaux programmes et l'adaptation du Centre spatial guyanais décidés au Conseil ministériel 2008 de La Haye) à l'occasion de la 1^{ère} décision modificative à l'EPRD 2010, présentée par l'établissement à son Conseil d'administration du 6 juillet 2010 :

- programmes « Accès à l'espace (lanceurs) » : 384,257 M€ (dont 74,986 M€ pour « EGAS Ariane 5 » et 68,113 M€ pour « Ariane 5 Arta ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : grand public » : 74,079 M€ (dont 20,064 M€ pour « GalileoSat Développement » et 16,892 M€ pour « Artes 8 - Grande plate-forme Alph@bus ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : Terre, environnement, climat » : 123,736 M€ (dont 32,100 M€ pour « EOEP, 3^{ème} période » et 32,000 M€ pour « GMES, segment 2 ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 203,874 M€ (dont 89,169 M€ pour « ISS, exploitation : coûts fixes et variables » et 68,765 M€ pour le programme scientifique obligatoire) ;
- programmes « Utilisation de l'espace : sécurité et défense » : 0,562 M€ (programme « Surveillance, Core Element ») ;
- fonctionnement général : 23,481 M€ (dont 21,857 M€ au titre du budget général).

Les arriérés de contribution française s'établiraient à 450,611 M€ fin 2010 : 325,622 M€ de dette arrêtée à fin 2009 auxquels s'ajoute le déficit de couverture (soit 124,989 M€) de 2010 sur la base d'une contribution française programmée à 809,989 M€ en 2010.

Perspectives 2011

Le plan à moyen terme (PMT) des programmes ESA pour la période 2008-2020, mis à jour en fonction des derniers échéanciers fournis par l'Agence prévoit une contribution française appelée à hauteur de 804,359 M€ en 2011 :

- programmes « Accès à l'espace (lanceurs) » : 369,757 M€ (dont 68,857 M€ pour « Ariane 5 Arta » et 52,971 M€ pour « Ariane 5 post Eca, programme préparatoire ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : grand public » : 87,414 M€ (dont 17,193 M€ pour « Artes 8 - Grande plateforme Alph@bus » et 11,072 M€ pour « Artes 3, période 1, phase II ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : Terre, environnement, climat » : 114,637 M€ (dont 37,752 M€ pour « EOEP, 3ème période » et 21,837 M€ pour « Météosat, 3ème génération ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 206,263 M€ (dont 90,506 M€ pour « ISS, exploitation : coûts fixes et variables » et 71,815 M€ pour le programme scientifique obligatoire) ;
- programmes « Utilisation de l'espace : sécurité et défense » : 3,087 M€
- fonctionnement général : 25,201 M€ (dont 22,679 M€ au titre du budget général).

Selon ces prévisions actualisées, les arriérés de contribution française s'établiraient à 499,970 M€ fin 2011 : 450,611 M€ de dette prévisionnelle à fin 2010, déficit de couverture de 49,359 M€ en 2011 (contribution française prévue à 804,359 M€ en 2011, en regard d'un transfert de l'Etat porté à 755,000 M€ au PLF 2011).

2) Financement du programme multilatéral du CNES

La subvention pour charges de service public versée au CNES relevant du programme 193 s'élève à 599,033 M€ pour l'année 2011 et est répartie entre 6 actions. Les programmes financés qui apparaissent dans le « PMT multilatéral » du CNES sont présentés dans la partie opérateurs.

Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
1 302 245 693		1 302 245 693			
1 302 245 693		1 302 245 693			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
0	1 393 253 193	0	1 393 253 193	1 393 253 193	
0	1 393 253 193	0	1 393 253 193	1 393 253 193	
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		174 941 554	174 941 554
Crédits de paiement		174 941 554	174 941 554

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	73 353 004	73 353 004

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 73,353 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	101 588 550	101 588 550

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contributions françaises aux organisations internationales**Agence spatiale européenne (ESA) : 101,588 M€**

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 101,588 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		269 851 861	269 851 861
Crédits de paiement		269 851 861	269 851 861

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	167 129 832	167 129 832

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 167,130 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	102 722 029	102 722 029

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contributions françaises aux organisations internationales

Agence spatiale européenne (ESA) : 102,722 M€

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 102,722 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		108 630 748	108 630 748
Crédits de paiement		108 630 748	108 630 748

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	27 089 873	27 089 873

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 27,090 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	81 540 875	81 540 875

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contributions françaises aux organisations internationales

Agence spatiale européenne (ESA) : 81,541 M€

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 81,541 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		485 042 084	485 042 084
Crédits de paiement		485 042 084	485 042 084

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	138 158 275	138 158 275

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 138,158 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	346 883 809	346 883 809

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contributions françaises aux organisations internationales

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Agence spatiale européenne (ESA) : 346,884 M€

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 346,884 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		218 993 292	218 993 292
Crédits de paiement		218 993 292	218 993 292

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	121 031 679	121 031 679

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 121,032 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	97 961 613	97 961 613

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES**Contributions françaises aux organisations internationales****Agence spatiale européenne (ESA) : 97,962 M€**

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 97,962 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		96 573 654	96 573 654
Crédits de paiement		96 573 654	96 573 654

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	72 270 530	72 270 530

Il est prévu, sur la subvention pour charges de service public inscrite pour le CNES en 2011, un montant de 72,271 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	24 303 124	24 303 124

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES**Contributions françaises aux organisations internationales****Agence spatiale européenne (ESA) : 24,303 M€**

Il est prévu au PLF 2011 un montant de 24,303 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		39 220 000	39 220 000
Crédits de paiement		39 220 000	39 220 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	39 220 000	39 220 000

TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITES

Contributions françaises aux organisations internationales

Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) : 39,220 M€

La contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'Organisation européenne EUMETSAT, où Météo-France représente la France, recouvre la participation nationale à des opérations d'investissement lourdes, partagées entre l'ensemble des Etats membres (23, compte tenu de l'adhésion de la Roumanie au 1^{er} janvier 2010) et des Etats coopérants (6) ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec les partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « Meteosat » 1 à 7 (le 1^{er} satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), EUMETSAT a décidé la mise en service d'une nouvelle génération avec « MSG » (« *Meteosat Second Generation* »), permettant à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial. Dès le lancement de « MSG 1 », en 2002, les données recueillies ont représenté un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

La capacité de l'Europe dans ce domaine s'est ensuite trouvée renforcée par le satellite « Metop », qui fait partie d'un système de satellites en orbite basse polaire mis en œuvre conjointement avec la NOAA (*National oceanic and atmospheric Administration*) américaine.

Le budget d'EUMETSAT est soumis à des évolutions annuelles importantes en raison des cycles de développement des programmes : pic budgétaire pendant les phases de développement puis de réalisation de satellites, creux pendant la phase qui suit et dans l'attente du développement des générations ultérieures.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à environ 14,9%, suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

Le budget global de l'Organisation européenne est régulièrement mis à jour par le Secrétariat général pour tenir compte des hypothèses programmatiques retenues par le Conseil et des aléas sur le bon avancement des programmes. Il est de 240,572 M€ en 2010 (contre 198,898 M€ pour 2009) :

238,308 M€ pour les Etats membres, dont 35,610 M€ (contre 29,752 M€ en 2009) de contribution française (34,906 M€ pour les programmes obligatoires et 0,704 M€ pour le programme facultatif « Jason 2 ») ;
2,264 M€ pour les Etats coopérants.

Le budget d'EUMETSAT ne représente qu'une partie de l'effort nécessaire pour la réalisation des satellites météorologiques, environ 65% des coûts de développement du segment spatial étant pris en compte par l'ESA ou directement par le CNES sur certains instruments particuliers (par exemple, le sondeur vertical infrarouge « IASI », embarqué sur « Metop »).

Le paiement de la contribution française pour 2010 se répartit entre 33,210 M€ de transfert inscrit au programme 193, 2,400 M€ complémentaires apportés par Météo-France sur son budget propre et 1,810 M€ de reliquats sur contribution française antérieure.

Perspectives 2011

Le budget prévisionnel d'EUMETSAT a été révisé pour le Conseil d'administration de l'Organisation de juin 2010, sur la base des éléments de contexte suivants :

montée en puissance du programme « MTG » sur la période 2010-2012 ;
dates de lancement de « MSG-3 » et de « Metop-B » reportées de 2010 à 2012 ;
révision du planning des activités de développement de « MTG », la disponibilité du 1^{er} satellite glissant de 2015 à 2016 ;

approbation, par le Conseil d'administration de février 2010, d'enveloppes à hauteur de 64,000 M€ pour le programme « Jason 3 » (France : 20%) et de 2.419,000 M€ pour « MTG ».

Dans ce contexte de re-planification des activités d'EUMETSAT à long terme, la contribution française pour 2011 a été évaluée à 44,240 M€ par Météo-France (ce montant intègre la marge estimée sur la programmation financière théorique de l'Organisation : décalages de programmes, priorités traduites au budget, séquençage des phases d'études et de réalisation industrielle...).

Elle sera couverte par :

- les crédits de titre 6 prévus au sein du programme, soit 39,220 M€ au PLF 2011 (+6,010 M€ par rapport à la LFI 2010) ;
- la participation de Météo-France sur son budget propre, à hauteur de 2,830 M€ ;
- la mobilisation de « reliquats France » disponibles au budget de l'Organisation, pour 2,190 M€.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	584 033 193	584 033 193	599 033 193	599 033 193
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	718 210 000	718 210 000	794 221 000	794 221 000
Total	1 302 243 193	1 302 243 193	1 393 254 193	1 393 254 193

Les transferts correspondent aux contributions de la France à l'ESA et à EUMETSAT.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CNES - Centre national d'études spatiales		2 373	256			2 417	285			2 417	256	
Total		2 373	256			2 417	285			2 417	256	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Le plafond d'emplois consolidé du programme s'établit à 2.417 ETP au PLF 2011, en reconduction du plafond d'emplois du CNES prévu en LFI 2010 (projet annuel de performance pour 2010).

La prévision des emplois hors plafonds du CNES consiste en la reconduction de la réalisation de 2009 (rapport annuel de performance pour 2009).

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

CNES - CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Le CNES est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Défense.

Chargé d'élaborer, de proposer, de conduire la politique spatiale de la France, le CNES a pour objectif de développer les utilisations de l'espace, que ce soit pour satisfaire les besoins des collectivités publiques en matière civile et militaire et de la communauté scientifique ou pour favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles applications.

Dans le cadre de son rôle d'agence de programme, de soutien de l'innovation, de promotion et de développement des nouvelles technologies spatiales et de leurs applications dans tous les secteurs de la société, le CNES s'appuie sur un ensemble large de compétences externes et d'industriels du secteur spatial ou non pour développer des moyens spatiaux longs et complexes, déclinés en 5 thèmes repris dans son Plan à moyen et long terme (PMLT) :

- « Accès à l'espace » (lanceurs « Ariane 5 », programme « Soyouz à Kourou », mise en service du lanceur « Véga », préparation du futur en matière de lanceurs) ;
- « Développement durable » (mise en place de satellites d'observations de plus en plus précis) ;
- « Applications grand public » (mise au point de nouvelles technologies essentiellement dans le domaine des télécommunications et de la navigation assistée) ;
- « Sécurité et défense » (le programme dominant de ce thème est le projet dual d'observation de la terre-« Pléiades ») ;
- « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » (objectifs de R&T nationale des lanceurs et des systèmes orbitaux).

Le CNES est implanté sur 4 Centres : Paris (qui remplit le rôle d'agence de programmes pour le compte du Gouvernement français et regroupe les structures à vocation fonctionnelle), le Centre spatial d'Evry (développement du lanceur « Ariane » pour le compte de l'Agence spatiale européenne, missions de prospective et de R&D sur les nouveaux concepts de lanceurs et les systèmes avancés de propulsion), le Centre spatial de Toulouse (conduite des projets de systèmes orbitaux et développement, en partenariat avec l'industrie et les laboratoires de recherche scientifique, des systèmes spatiaux complets jusqu'à leur mise en service opérationnelle) et le Centre spatial guyanais (CSG) de Kourou (port spatial de l'Europe dédié au lanceur « Ariane » et bientôt aux lanceurs « Soyouz » et « Véga »). Le CNES assure la responsabilité du CSG pour le compte de la France et représente la France au sein de l'exécutif de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Avec la mise en œuvre de la loi spatiale, le CNES s'est vu confier, en tant qu'opérateur technique national, de nouvelles missions en matière de contrôle des opérations spatiales. Une nouvelle ligne « Mise en œuvre de la loi sur les opérations spatiales » a été créée au sein de sa programmation à moyen terme.

Un nouveau contrat de performance 2011-2015 est en cours d'élaboration entre l'établissement et ses tutelles.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 974	130 974	132 239	132 239	174 942	174 942
Subventions pour charges de service public	65 899	65 899	67 164	67 164	73 353	73 353
Transferts	65 075	65 075	65 075	65 075	101 589	101 589
Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	213 195	213 195	215 130	215 130	269 852	269 852
Subventions pour charges de service public	100 855	100 855	102 790	102 790	167 130	167 130
Transferts	112 340	112 340	112 340	112 340	102 722	102 722

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 518	140 518	140 979	140 979	108 631	108 631
Subventions pour charges de service public	24 068	24 068	24 529	24 529	27 090	27 090
Transferts	116 450	116 450	116 450	116 450	81 541	81 541
Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace	436 202	436 202	438 907	438 907	485 042	485 042
Subventions pour charges de service public	140 967	140 967	143 672	143 672	138 158	138 158
Transferts	295 235	295 235	295 235	295 235	346 884	346 884
Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	224 399	224 399	226 983	226 983	218 994	218 994
Subventions pour charges de service public	134 664	134 664	137 248	137 248	121 032	121 032
Transferts	89 735	89 735	89 735	89 735	97 962	97 962
Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	97 519	97 519	114 795	114 795	96 574	96 574
Subventions pour charges de service public	91 354	91 354	108 630	108 630	72 271	72 271
Transferts	6 165	6 165	6 165	6 165	24 303	24 303
Total pour ce programme	1 242 807	1 242 807	1 269 033	1 269 033	1 354 035	1 354 035
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	165 000	165 000	162 157	162 417	162 417	162 417
Subventions pour charges de service public	165 000	165 000	162 157	162 417	162 417	162 417
Total	1 407 807	1 407 807	1 431 190	1 431 450	1 516 452	1 516 452

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) voté pour 2010 du CNES

En conformité avec l'actualisation du PMT pour la période 2009-2015, présentée conjointement au Conseil d'administration, l'EPRD 2010 du CNES s'établit à 1.257,181 M€ pour le programme spatial national (EPRD 2009 : 1.382,077 M€ ; EPRD 2008 : 1.138,721 M€) ; s'y ajoutent 685,000 M€ de contribution française à l'ESA, portant le budget total du CNES à 1.942,181 M€.

Dans le cadre analytique de l'annuité 2010 du PMT mis à jour, les priorités programmatiques ou points marquants sont les suivants :

- au sein du secteur « Accès à l'espace : lanceurs » (373,200 M€, soit 29,7%), la priorité est portée vers la réussite de l'implantation du lanceur « Soyouz » à Kourou, le développement des démonstrateurs lanceurs (travaux préparatoires d'« Ariane 6 »), le site du CSG (investissements : patrimoine immobilier et « missions régaliennes - socle de sécurité » ; « structure opérationnelle » : financement des 2/3 des charges fixes par l'ESA, en incluant les programmes « Soyouz » et « Véga » ; « Mission Guyane » : participation du CNES au CPER) ;
- au sein du secteur « Ressources mutualisées » (113,200 M€, soit 9,0%), les investissements nécessaires au système d'information et à la rénovation du Centre de Toulouse ;
- pour le secteur « Grand public » (45,400 M€, soit 3,6%), la création de 3 nouveaux programmes (« APN », relatif aux activités de navigation ; « Nomad », pour l'amélioration des communications 4G destinées à des applications essentiellement professionnelles et spécialisées ; « MM2G », destiné à des solutions d'accès à Internet complémentaires à la couverture des réseaux terrestres), la préparation de « Syracuse 4 » et le maintien des conditions de compétitivité des charges utiles pour les industriels du secteur des télécommunications spatiales ;
- pour le secteur « Terre, environnement, climat » (114,500 M€, soit 9,1%), le démarrage de la phase C/D de « CfoSat » en fin d'année (pression budgétaire) et l'identification du nouveau projet « Post Iasi A » (sondage atmosphérique dans l'infrarouge thermique), en coopération avec EUMETSAT ;
- au sein du secteur « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » (185,400 M€, soit 14,7%), la sécurisation du complément (30,000 M€) nécessaire pour « Svom (phase C/D) », la nouvelle mission « Cosmic Vision » (priorité du Comité des programmes scientifiques) et l'exploitation des satellites « Planck » et « Herschel », lancés avec succès en mai 2009 ;
- sur le thème « Sécurité et défense » (294,500 M€, soit 23,4%), la préparation au lancement d'« Hélios II », l'entrée en phase de réalisation de « CSO-Musis » et la poursuite des 2 satellites « Pléiades ».

La subvention globale de l'Etat s'établit à 749,033 M€ au PLF 2010, soit 584,033 M€ relevant du programme 193 et 165,000 M€ sur le programme 191.

S'agissant de la **contribution française à l'ESA** elle est programmée à hauteur de 718,696 M€ dans l'EPRD initial pour l'année 2010.

Le compte de résultat prévisionnel retrace un résultat net déficitaire (-23,400 M€). Un prélèvement sur le fonds de roulement retracé au tableau de financement est effectué à hauteur de ce montant.

La forte diminution du compte de résultat (-169,566 M€ pour les produits, -146,166 M€ pour les charges) s'explique par un recul significatif des recettes contractuelles, à 381,398 M€ (-137,396 M€, soit -26,5%). La part de la subvention globale de l'Etat affectée au fonctionnement est significativement relevée, à 528,836 M€ (+56,128 M€).

Les recettes de fonctionnement (ventes et prestations, produits d'exploitation, produits financiers et exceptionnels, opérations internes) sont comptabilisées à 1.321,430 M€ (-11,4% par rapport au budget initial de 2009)

Les SCSP, globalisées pour 749,033 M€, se répartissent entre :

- 528,836 M€ pour la couverture de dépenses de fonctionnement (soit 68,1%, contre 64,0% en 2009), au compte de résultat prévisionnel ;
- 220,197 M€ (soit 31,9%, contre 36,0% en 2009) pour le financement des dépenses en capital, au tableau de financement abrégé.

Cette répartition est susceptible d'ajustement en gestion, notamment en fonction de l'évolution des projets retenus dans le périmètre de la production interne immobilisée (PII), dont le volume est prévu à 172,549 M€ (-52,524 M€ par rapport à 2009).

Les autres subventions d'exploitation (80,475 M€, +1,4%) recouvrent quasi exclusivement la nouvelle convention ESA-CNES (2009-2013) relative au maintien en conditions opérationnelles du CSG.

Le passage de l'EPRD 2010 à l'annuité 2010 du PMT relatif au programme spatial national s'établit de la manière suivante : charges de personnel (203,055 M€ ; compte de résultat) + autres dépenses de fonctionnement (965,290 M€, hors amortissements ; compte de résultat) + mise en réserve de crédits (28,080 M€ ; compte de résultat) + dépenses d'investissement (34,836 M€ d'immobilisations acquises durant l'exercice et 25,920 M€ de TVA sur projet sortant de la PII pour mise en service ; tableau de financement) = 1.257,181 M€.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (charges d'exploitation, charges financières, charges exceptionnelles et opérations d'ordre, impôt sur les bénéfices) sont budgétées à 1.344,830 M€ (-9,8% par rapport au budget initial de 2009).

Le transfert ESA, d'un montant de 685,000 M€, porte le PMT multilatéral à 1.942,181 M€ pour 2010.

L'effectif annuel moyen est de 2.386 ETP (contre 2.400 en EPRD 2009), soit 1.825 cadres (+35) et 561 non cadres (-49).

L'insuffisance d'autofinancement (IAF, égale au résultat comptable : -23,400 M€) se décline sur les opérations en capital retracées au tableau de financement (988,726 M€ en ressources et 1.012,126 M€ en emplois), dont la programmation se solde par une réduction du fonds de roulement équivalente (-23,400 M€).

Le tableau de financement abrégé retrace les opérations en capital (ensemble des ressources en capital de l'année, et l'emploi qui en est fait), dont les effets patrimoniaux sont décrits dans les comptes du bilan.

Les dépenses d'investissement inscrites à l'EPRD 2010 (34,836 M€, contre 41,992 M€ en 2009), traduit le fléchissement des investissements programmés en Guyane (travaux de sécurisation de la base, lancement plan de réhabilitation du patrimoine immobilier hors base dont la rénovation complète des 109 villas Koualis, affectées aux salariés du CSG) et au Centre spatial de Toulouse.

Comptabilisées HT lorsqu'elles relèvent du régime de la PII, les dépenses externes donnant lieu ensuite à immobilisations, à la sortie de ce régime, sont grevées rétroactivement de TVA, à hauteur de 25,920 M€ (contre 16,275 M€ en 2009).

Sur la base d'une contribution française estimée à 718,696 M€ en 2010 (sous-consommation budgétaire de plusieurs programmes ESA constatée en 2009, notamment « ExoMars », « FLPP » et « EOEP », et qui se répercute sur la programmation pluriannuelle) la dette française à l'égard de l'ESA serait mécaniquement portée à 393,568 M€.

Pour information, la première décision modificative au budget 2010 a été approuvée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2010.

Bien que réduit, le résultat comptable prévisionnel reste déficitaire (de -28,875 M€ en EPRD à -19,765 M€ en EPRD1) et la variation du fonds de roulement négative (de -23,400 M€ en EPRD à -14,320 M€ en EPRD1). Le prélèvement sur le fonds de roulement correspond ainsi aux excédents dégagés sur les exercices précédents.

La révision du PMT des programmes de l'ESA présentée conjointement au 1er modificatif budgétaire à l'EPRD 2010 révisé la contribution appelée pour 2010 à hauteur de 809,989 M€. Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des arriérés de contribution s'établirait à 450,611 M€.

Perspectives 2011

L'année 2011 marquera la 1ère année du prochain Contrat pluriannuel Etat-CNES pour la période 2011-2015. S'agissant de l'accès à l'espace, les priorités du CNES continueront d'apporter à l'ESA son plein concours pour le développement de la famille « Ariane » (autorité de conception) et l'adaptation du Centre spatial guyanais (détenteur des compétences et de l'expérience de l'Europe en matière de systèmes de lancement), de rapprocher sa Direction des lanceurs (DL) de celle de l'ESA, en les co-localisant pour intégrer les équipes (assistance du CNES au maître d'ouvrage ESA), d'utiliser le budget multilatéral, au service de l'ESA, pour préparer les décisions de cette dernière (R&T, démonstrateurs, notamment pour « Ariane 6 » et pour les systèmes de transport). La garantie d'accès à l'espace pour l'Europe doit être apportée par l'ESA à travers les programmes d'exploitation et de maintien en conditions opérationnelles (« Ariane 5 ME » en adaptant le CSG, pas de tir de « Soyouz » en Guyane, développement du lanceur « Vega », puis « Vega+ », préparation de l'avenir avec « Ariane 6 »).

La SCSP globale inscrite au budget de l'Etat s'élèvera à 761,190 M€, soit 599,033 M€ sur le programme 193 (+15,000 M€) et 162,157 M€ sur le programme 191 relevant du ministère de la Défense.

Parallèlement, le CNES continuera de porter la contribution française à l'ESA, portée à 755,000 M€ (+70,000 M€) au titre 6 du programme en 2011 dans le cadre des engagements pris par la France d'apurer ses arriérés de contribution à horizon 2015, sur la base de l'encours des engagements antérieurs à la prochaine réunion ministérielle de l'ESA prévue fin 2011.

Comme pour les exercices antérieurs, la répartition des crédits du CNES au PLF 2011 par action du programme s'appuie sur les données extrapolées puis consolidées issues de la description analytique des activités, relevant désormais d'une organisation matricielle rassemblant les différentes compétences métiers en unités homogènes.

Le « Plan à moyen terme (PMT) multilatéral 2009-2015 » glissant de l'établissement fixe à titre prévisionnel le montant de l'annuité 2011 du programme spatial national à 1.217,709 M€. Les grandes rubriques de dépenses sont les suivantes :

- 325,928 M€ (27%) pour l'accès à l'espace (lanceurs) ;
- 758,557 M€ (62%) pour l'utilisation de l'espace (« Ressources mutualisées » : 113,598 M€ ; « Grand public » : 36,830 M€ ; « Terre, environnement, climat » : 119,278 M€ ; « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 183,425 M€ ; « Sécurité et défense » : 305,426 M€) ;
- 46,610 M€ (4%) pour les Directions centrales ;
- 86,613 M€ (7%) correspondant à la TVA non déductible, la taxe sur les salaires et les indemnités de fin de carrière.

Par ailleurs le PMT actualisé des programmes ESA pour la période 2008-2020 retient un appel à contribution de 804,359 M€ en 2011. En regard d'un transfert (titre 6) à l'ESA porté à 755,000 M€ au PLF 2011, le cumul des arriérés de contribution française serait ainsi porté à 499,970 M€ à fin 2011 (contre 325,622 M€ fin 2009 et 450,611 M€ prévus fin 2010). Cette évolution est toutefois compatible avec l'objectif d'apurement de cette dette à l'horizon fin 2015 car le niveau des appels à contribution est très variable d'une année sur l'autre et sera amené à diminuer au-delà de l'année 2011.

Pour mémoire, dans le cadre des dépenses dites du « Grand emprunt national », la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives pour 2010 a ouvert une enveloppe de 500,000 M€ destinée au CNES (programme « Projets thématiques d'excellence », action 03 « Espace ») afin de financer (i) les études et démonstrateurs technologiques pour préparer la mise au point des futurs lanceurs « Ariane 6 » et (ii) des projets de satellites déterminants pour le savoir faire et la compétitivité de la filière française, choisis après avis du Commissariat général à l'investissement, sur le fondement notamment de leur utilité économique et sociale.

Enfin, la Direction de la législation fiscale a répondu favorablement (mars 2010) à la demande du CNES relative à l'exonération de la TVA sur la mise en service de la partie « bord » (satellite, lanceur) du projet « Pléiades » (TVA rémanente à payer lors de la mise en service et neutralisée artificiellement, pour un montant estimé et non couvert de 83,400 M€ au total en programmation 2011-2012).

En revanche, la TVA exigible sur la mise en service du segment sol reste à la charge du CNES (estimation de 17,000 M€, répartis sur 2011 et 2012).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	213 841	216 254	Ressources de l'État	491 298	528 836
Fonctionnement	1 236 041	1 128 576	- subventions de l'État	491 298	528 836
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	80 516	80 475
			Ressources propres et autres	861 905	712 119
Total des dépenses	1 449 882	1 344 830	Total des recettes	1 433 719	1 321 430
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	16 163	23 400
Total : équilibre du CR	1 449 882	1 344 830	Total : équilibre du CR	1 449 882	1 344 830

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	5 207	25 875	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 027 069	986 251	Ressources de l'État	916 509	220 197
			Autres subv. d'investissement et dotations	12 389	698 108
			Autres ressources	87 587	70 421
Total des emplois	1 032 276	1 012 126	Total des ressources	1 016 485	988 726
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	15 791	23 400

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Accès à l'espace (lanceurs)	68 110	332 929		73 480	474 519
Arriérés de contribution à l'ESA : variation de l'exercice				67 946	67 946
Contribution française à l'ESA				685 000	685 000
Directions centrales	11 007	53 807		11 875	76 689
Ressources mutualisés	20 639	100 887		22 267	143 793
TVA rémanente		71 500			71 500
Utilisation de l'espace : grand public	8 256	40 355		8 907	57 518
Utilisation de l'espace : Sciences spatiales	33 711	164 783		36 369	234 863
Utilisation de l'espace : sécurité et défense	53 662	262 307		57 893	373 862
Utilisation de l'espace : Terre, environnement, climat	20 869	102 008		22 514	145 391
Total	216 254	1 128 576		986 251	2 331 081

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 629	2 702	2 673
- sous plafond opérateurs	2 373	2 417	2 417
- hors plafond opérateurs	256	285	256

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

■ CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

Dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir financés par les crédits ouverts par la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010, le CNES dispose d'une enveloppe de 500 M€ correspondant à l'action Espace du programme « Projets thématiques d'excellence ».

Cette dotation qui lui sera versée en 2010 lui permettra de subventionner des programmes et/ou de réaliser des interventions en capital. Les grands projets spatiaux qui seront retenus comprendront :

- des études et des démonstrateurs technologiques pour préparer la mise au point des futurs lanceurs (Ariane 6) ;
- des projets de satellites déterminants pour le savoir-faire et la compétitivité de la filière française, choisis après avis du commissaire général à l'investissement, sur le fondement notamment de leur utilité économique et sociale.

La convention entre l'Etat et le CNES publiée au *Journal officiel* du 5 août 2010 apporte des précisions sur la mise en œuvre de cette action.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

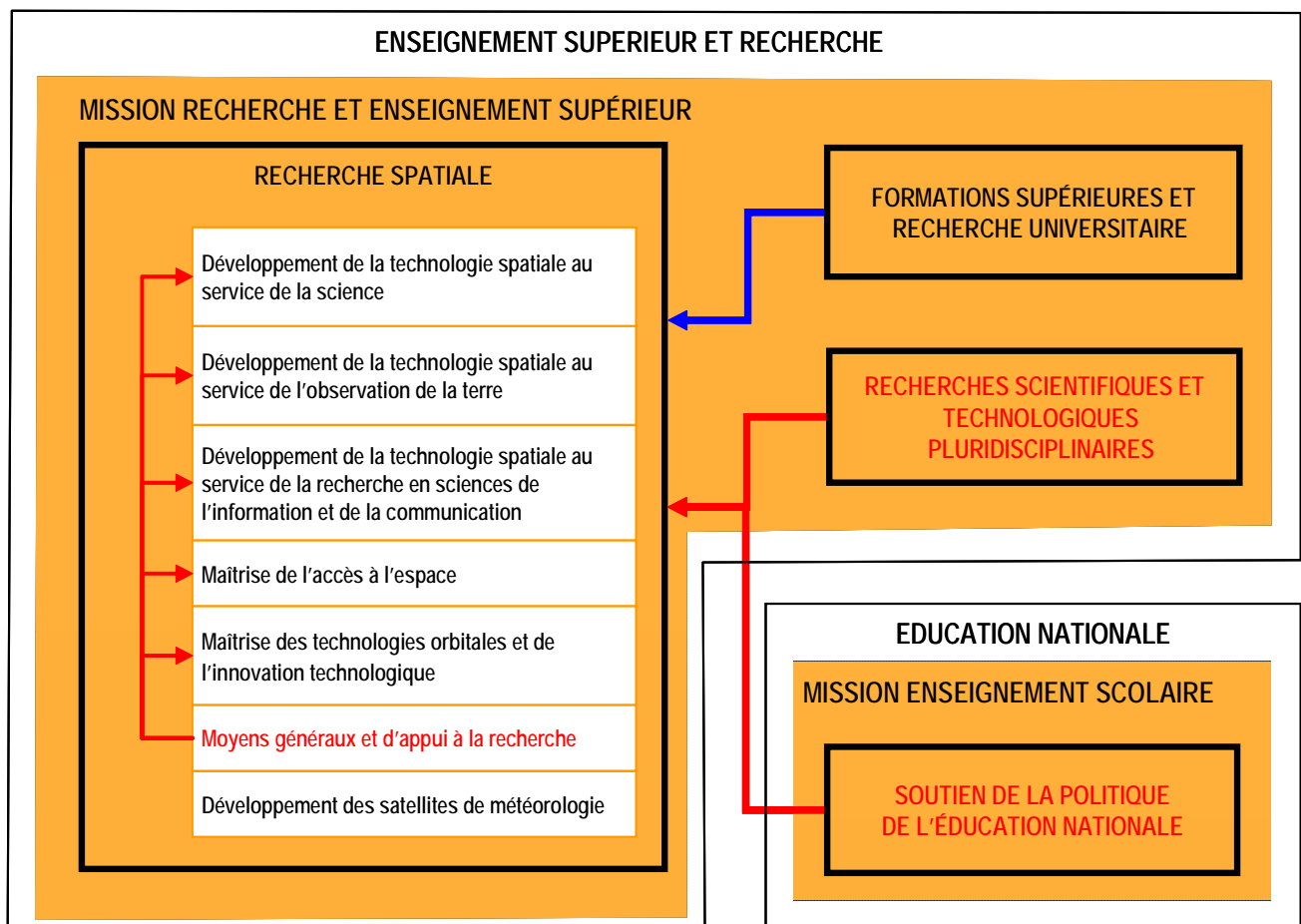
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Recherche spatiale

Programme n° 193 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	174 941 554	+13 442 706	+2 412 805	190 797 065	150 543 863
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	269 851 861	+26 346 353	+3 771 260	299 969 474	243 487 512
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	108 630 748	+6 428 729	+1 759 417	116 818 894	150 185 516
Maîtrise de l'accès à l'espace	485 042 084	+30 492 397	+7 010 325	522 544 806	482 303 963
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	218 993 292	+19 863 469	+3 292 985	242 149 746	263 207 072
Moyens généraux et d'appui à la recherche	96 573 654	-96 573 654		0	0
Développement des satellites de météorologie	39 220 000		+530 112	39 750 112	33 780 065
Total	1 393 253 193	0	+18 776 904	1 412 030 097	1 323 507 991

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-18 776 904
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 242 047
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-9 443 635
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-4 091 222

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Fonctions de soutien du programme « Recherche spatiale »

L'action n°6 « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Elle représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

La ventilation interne du programme s'applique à l'action n°6 « Moyens généraux et d'appui à la recherche ». Les crédits de cette action sont ventilés vers les autres actions du programme qui sont exécutées par le CNES. Pour cet exercice, les déversements sont ventilés au prorata des moyens affectés par action..

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions au CNES s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS

Le programme bénéficie des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de pilotage et d'animation de la recherche, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui regroupent notamment les fonctions de soutien (prospectives et études, action européenne et internationale...) et de support (fonctionnement et communication), les dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques et les moyens de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention (appels à projets et dispositifs spécifiques) de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à construire la dépense complète prévisionnelle du programme « Recherche spatiale », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les fonctions de soutien du programme sont exécutées par le CNES. Elles donnent lieu intégralement et exclusivement à des déversements internes vers les actions porteuses de politique publique qui sont mises en œuvre par le même opérateur. Elles sont dotées de 96,6 M€ de crédits, soit 6,9% des crédits totaux du programme.

Le programme reçoit par ailleurs le soutien externe de trois programmes pour un montant de 18,8 M€ qui représente 1,3% de ses crédits directs, dont :

- 0,3% au titre des fonctions transversales du secrétariat général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (rattachées au programme de soutien de la mission Enseignement scolaire) ;
- 0,4% au titre des moyens de l'AERES et des crédits de personnel de l'administration centrale de la recherche (inscrits au programme Formations supérieures et recherche universitaire) ;
- 0,7% au titre des fonctions de soutien et de pilotage du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (un soutien modeste qui s'explique par le fait que les opérateurs du programme n'émargent pas aux actions incitatives de l'ANR).

Dans ces conditions, les crédits budgétaires du programme après ventilation progressent globalement de 1,3% par rapport aux crédits directs. Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7), les crédits progressent de 8,9% après ventilation (7,4% par déversement interne et 1,4% par déversement externe).

PROGRAMME 190

RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Présentation stratégique du projet annuel de performances	462
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	465
Présentation du programme et des actions	475
Objectifs et indicateurs de performance	485
Justification au premier euro	493
Opérateurs	516
Analyse des coûts du programme et des actions	535

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'innovation

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Le périmètre couvert par le programme 190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », à savoir les nouvelles technologies de l'énergie, l'énergie nucléaire, les risques naturels et technologiques, la construction, les systèmes urbains et les systèmes de transports, en fait un levier important de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et lui donne une place prépondérante dans les politiques de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation au changement climatique. La production des connaissances scientifiques qu'il permet contribue à l'éclairage des politiques publiques sectorielles intégrant les objectifs de développement durable et répond aux orientations définies dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) de 2009 en particulier l'axe prioritaire portant sur l'urgence environnementale et les écotechnologies.

Dans cette dynamique et conformément aux orientations fixées par l'article 22 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite loi Grenelle 1, ce programme participe, depuis 2008, à l'amplification des recherches sur les priorités du Grenelle de l'environnement notamment pour les technologies propres d'énergie, les services de transports, la ville durable, les enjeux de santé-environnement, la biodiversité et la gestion des territoires. Il met aussi en œuvre l'équilibre voulu en recherche et développement entre les nouvelles technologies de l'énergie d'un côté et l'énergie nucléaire d'un autre côté. Les travaux de R&D dans les premières (bâtiments à énergie positive, motorisation hybride et électrique, stockage de l'énergie, hydrogène, captage et stockage du CO₂, énergies solaires, biomasse) sont en 2011 sensiblement à hauteur de la recherche nucléaire (de l'ordre de 450 M€).

Ce programme est mis en œuvre au travers d'opérateurs dont les objectifs font l'objet de contrats pluriannuels, et par des aides incitatives (subventions à des actions partenariales ou, pour l'aéronautique, avances remboursables).

La coordination entre les opérateurs de ce programme est assurée :

- par deux alliances dont le MEEDDM et le MESR ont soutenu la création : l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE) et l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi).
- au sein du réseau scientifique et technique du MEEDDM animé par la responsable de programme, regroupant l'ensemble des organismes (établissements, services et centres techniques) qui préparent et mettent en œuvre, à travers leurs compétences propres, les politiques publiques portées par le MEEDDM (transport, construction, gestion du patrimoine naturel).

D'une façon transversale, ce programme est complété par des investissements d'avenir dans le domaine du nucléaire d'une part et dans celui de la construction aéronautique d'autre part. Dans le domaine nucléaire, il s'agit notamment du programme ASTRID de conception d'un prototype industriel de réacteurs à neutrons rapides refroidi au sodium. Les investissements d'avenir portent aussi sur la création d'instituts d'excellence pour les énergies décarbonées du futur et sur les démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables, chimie verte, véhicules du futur et économie circulaire.

Dans l'ensemble, le programme est marqué par une forte priorisation des programmes de recherche tant sur les crédits incitatifs que sur ceux menés par les opérateurs et par une optimisation délibérée des moyens. Le rapprochement de l'INRETS et du LCPC au sein d'un nouvel établissement public à caractère scientifique et technique couvrant les champs de la mobilité et du génie civil doit permettre une gestion plus efficiente des compétences et outils de recherche. La création du nouvel EPST permet également le développement de nouvelles synergies, le renforcement des recherches sur l'évolution des transports et de leurs infrastructures. Il doit par ailleurs épauler les acteurs économiques français dans la compétition mondiale.

Le programme ne présente pas d'inflexion de stratégie en matière de recherche dans le nucléaire civil. Il prévoit le financement des recherches sur les optimisations du parc de production nucléaire (allongement de la durée de vie des réacteurs, amélioration du taux de combustion....) et sur les étapes de l'amont du cycle (extraction, enrichissement), ainsi que sur l'aval du cycle, notamment sur les perspectives industrielles de la séparation – transmutation des déchets radioactifs au titre du dossier (prévu par la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs) qui sera remis aux pouvoirs publics en 2012. Concernant la préparation des systèmes nucléaires du futur dits de 4ème génération, le programme prévoit les moyens permettant d'accompagner le développement d'un réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium, qui représente la filière française de référence sur laquelle le CEA travaille, tout en maintenant le gaz comme filière alternative.

La stratégie de recherches dans les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) a pour objectifs d'accompagner, par un effort de R&D sur des secteurs à forts enjeux énergétiques (transports et bâtiment), le développement d'une filière industrielle qui soit performante d'un point de vue technologique et compétitive au plan économique. Les recherches financées portent sur les principaux domaines suivants : le solaire, l'hydrogène et les piles à combustible, les batteries, notamment pour les véhicules, les biocarburants de 2ème génération et les carburants de synthèse, les technologies de captage et stockage de CO2.

Le programme collabore en outre avec les agences, l'ADEME en particulier, à des dispositifs interministériels sur des sujets à fort enjeu, le programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) dans le domaine des transports et le programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) dans celui de l'énergie dans le bâtiment. Dans ces domaines, le programme constitue également un relais de valorisation et de diffusion des résultats de recherche vers les milieux professionnels.

La recherche et développement de l'aéronautique est centrée sur des recherches à long terme, déterminantes pour les performances environnementales des appareils de nouvelle génération et la compétitivité de l'ensemble de la filière aéronautique française. L'industrie aéronautique se caractérise par la longueur de ces cycles et l'intensité capitalistique des projets, ce qui ne permet pas au seul marché de répondre aux besoins de financement des industriels pour les phases de recherche technologique et de développement ; l'intervention de l'Etat, au titre du programme 190, vise à compenser cette contrainte et la priorité sera concentrée sur les projets les plus structurants, afin notamment de poursuivre la mutation de la filière aéronautique dont les entreprises d'équipementiers et fournisseurs deviennent de véritables partenaires techniques dotés de structures de R&D d'autre part.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international et assurer l'efficacité de la recherche
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des instituts de recherche du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme
INDICATEUR 1.3	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 1.4	Part des financements européens dans les ressources totales de recherche des instituts de recherche
■ OBJECTIF 2	Développer les recherches partenariales
INDICATEUR 2.1	Effet d'entraînement des crédits incitatifs
INDICATEUR 2.2	Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche
■ OBJECTIF 3	Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle
INDICATEUR 3.1	Tenue des coûts, des délais et des performances pour certains grands projets du CEA

- OBJECTIF 4** **Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique**
 - INDICATEUR 4.1 Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP

- OBJECTIF 5** **Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaire au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**
 - INDICATEUR 5.1 Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)

- OBJECTIF 6** **Favoriser l'essor d'une industrie aéronautique innovante et compétitive, génératrice de projets industriels économiquement viables pour le domaine du transport aérien durable**
 - INDICATEUR 6.1 Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile
 - INDICATEUR 6.2 Taux de remboursement cumulé en euros constants des principales avances remboursables rapporté au taux prévu à l'origine et à même échéance

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
10 Recherche dans le domaine de l'énergie	662 582 694	1 499 961		664 082 655	
10-01 Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (libellé modifié)	509 886 551			509 886 551	
10-02 IFP Energies nouvelles (IFPEN) (libellé modifié)	152 696 143			152 696 143	
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources		1 499 961		1 499 961	
11 Recherche dans le domaine des risques	221 694 399			221 694 399	
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	8 299 790			8 299 790	
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	213 394 609			213 394 609	
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	89 867 732	22 999 419		112 867 151	
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 798 843			45 798 843	
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	44 068 889			44 068 889	
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		22 999 419		22 999 419	
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	37 799 044	9 598 938	4 999 870	52 397 852	12 000
13-01 Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (libellé modifié)	1 599 960			1 599 960	
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	33 799 146			33 799 146	
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG)			4 999 870	4 999 870	
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT)	584 964	2 276 285		2 861 249	
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)	324 038	1 049 762		1 373 800	
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)	732 000	1 948 000		2 680 000	12 000
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)	210 109	1 449 891		1 660 000	
13-08 Risque, santé, environnement	100 000	1 750 000		1 850 000	
13-09 Biodiversité	50 000	1 000 000		1 050 000	
13-10 Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable	398 827	125 000		523 827	

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		59 998 438	54 995 966	114 994 404	
14-01	Recherches en amont		59 998 438		59 998 438	
14-02	Subventions à des organismes de recherche		0		0	
14-03	Equipementier			49 996 096	49 996 096	
14-04	Avions					
14-05	Moteurs					
14-06	Hélicoptères			4 999 870	4 999 870	
15	Charges nucléaires de long terme des installations du CEA (nouveau)	169 000 000			169 000 000	
Total		1 180 943 869	94 096 756	59 995 836	1 335 036 461	12 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
10 Recherche dans le domaine de l'énergie	662 582 694	1 499 961		664 082 655	
10-01 Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (libellé modifié)	509 886 551			509 886 551	
10-02 IFP Energies nouvelles (IFPEN) (libellé modifié)	152 696 143			152 696 143	
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources		1 499 961		1 499 961	
11 Recherche dans le domaine des risques	221 694 399			221 694 399	
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	8 299 790			8 299 790	
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	213 394 609			213 394 609	
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	89 867 732	22 999 419		112 867 151	
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 798 843			45 798 843	
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	44 068 889			44 068 889	
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		22 999 419		22 999 419	
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	38 999 015	14 399 636	4 999 874	58 398 525	12 000
13-01 Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (libellé modifié)	1 599 960			1 599 960	
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	33 799 146			33 799 146	
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG)			4 999 874	4 999 874	
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT)	987 961	3 226 421		4 214 382	
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)	451 186	1 390 450		1 841 636	
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)	900 000	3 182 924		4 082 924	12 000
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)	275 000	2 111 563		2 386 563	
13-08 Risque, santé, environnement	200 000	2 580 941		2 780 941	
13-09 Biodiversité	175 000	1 607 337		1 782 337	
13-10 Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable	610 762	300 000		910 762	

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		90 997 701	57 196 030	148 193 731	
14-01	Recherches en amont		90 997 701		90 997 701	
14-02	Subventions à des organismes de recherche		0		0	
14-03	Equipementier			52 196 156	52 196 156	
14-04	Avions					
14-05	Moteurs					
14-06	Hélicoptères			4 999 874	4 999 874	
15	Charges nucléaires de long terme des installations du CEA (nouveau)	169 000 000			169 000 000	
Total		1 182 143 840	129 896 717	62 195 904	1 374 236 461	12 000

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
10 Recherche dans le domaine de l'énergie	664 344 743	1 489 155		665 833 898	
10-01 Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	491 675 925			491 675 925	
10-02 Institut français du pétrole (IFP)	172 668 818			172 668 818	
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources		1 489 155		1 489 155	
11 Recherche dans le domaine des risques	251 328 277			251 328 277	
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	8 305 803			8 305 803	
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	243 022 474			243 022 474	
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	88 862 866	23 895 980		112 758 846	
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	44 883 143			44 883 143	
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	43 979 723			43 979 723	
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		23 895 980		23 895 980	
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	40 933 915	21 731 710	4 963 851	67 629 476	
13-01 Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET)	1 580 658			1 580 658	
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	33 793 744			33 793 744	
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG)			4 963 851	4 963 851	
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT)	2 283 372	4 666 020		6 949 392	
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)	595 662	2 481 926		3 077 588	
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)	1 588 432	4 755 336		6 343 768	
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)	198 554	3 772 528		3 971 082	
13-08 Risque, santé, environnement	198 554	4 467 466		4 666 020	
13-09 Biodiversité	99 277	1 092 048		1 191 325	
13-10 Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable	595 662	496 386		1 092 048	
14 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		124 000 000	188 126 974	312 126 974	
14-01 Recherches en amont		120 000 000		120 000 000	

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
14-02	Subventions à des organismes de recherche		4 000 000		4 000 000	
14-03	Equipementier			55 000 000	55 000 000	
14-04	Avions			98 126 974	98 126 974	
14-05	Moteurs					
14-06	Hélicoptères			35 000 000	35 000 000	
Total		1 045 469 801	171 116 845	193 090 825	1 409 677 471	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
10 Recherche dans le domaine de l'énergie	665 397 670	1 491 516		666 889 186	
10-01 Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	492 455 188			492 455 188	
10-02 Institut français du pétrole (IFP)	172 942 482			172 942 482	
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources		1 491 516		1 491 516	
11 Recherche dans le domaine des risques	251 726 610			251 726 610	
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	8 318 967			8 318 967	
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	243 407 643			243 407 643	
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	89 003 708	23 933 853		112 937 561	
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	44 954 281			44 954 281	
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	44 049 427			44 049 427	
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		23 933 853		23 933 853	
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	40 998 792	21 020 392	4 971 719	66 990 903	
13-01 Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFFSSET)	1 583 163			1 583 163	
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	33 847 304			33 847 304	
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG)			4 971 719	4 971 719	
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT)	2 286 991	4 673 416		6 960 407	
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGPU)	596 606	2 485 860		3 082 466	
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)	1 590 950	4 762 872		6 353 822	
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)	198 869	3 032 748		3 231 617	
13-08 Risque, santé, environnement	198 869	4 474 546		4 673 415	
13-09 Biodiversité	99 434	1 093 778		1 193 212	
13-10 Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable	596 606	497 172		1 093 778	
14 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		83 500 000	114 274 967	197 774 967	
14-01 Recherches en amont		79 500 000		79 500 000	

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
14-02	Subventions à des organismes de recherche		4 000 000		4 000 000	
14-03	Equipementier			32 500 000	32 500 000	
14-04	Avions			49 274 967	49 274 967	
14-05	Moteurs					
14-06	Hélicoptères			32 500 000	32 500 000	
Total		1 047 126 780	129 945 761	119 246 686	1 296 319 227	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 045 469 801	1 180 943 869	1 047 126 780	1 182 143 840
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 559 513	2 399 938	5 568 325	3 599 909
Subventions pour charges de service public	1 039 910 288	1 178 543 931	1 041 558 455	1 178 543 931
Titre 6. Dépenses d'intervention	171 116 845	94 096 756	129 945 761	129 896 717
Transferts aux entreprises	130 865 855	64 797 906	90 010 196	98 197 517
Transferts aux autres collectivités	40 250 990	29 298 850	39 935 565	31 699 200
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	193 090 825	59 995 836	119 246 686	62 195 904
Prêts et avances	193 090 825	59 995 836	119 246 686	62 195 904
Total hors FDC et ADP prévus	1 409 677 471	1 335 036 461	1 296 319 227	1 374 236 461
FDC et ADP prévus		12 000		12 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	1 409 677 471	1 335 048 461	1 296 319 227	1 374 248 461

DÉPENSES FISCALES⁸

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		(En millions d'euros)		
		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
230404	Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Aider la recherche dans le secteur pétrolier</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 4 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1953 - Dernière modification : 2000 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 39 ter</i>	11	0	nc
Coût total des dépenses fiscales⁹		11	0	0

⁸ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

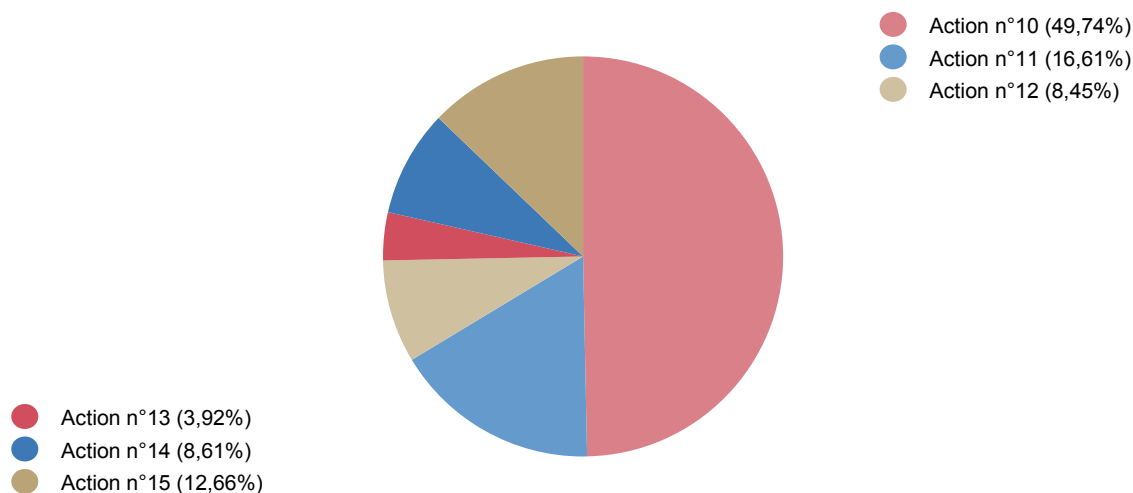
⁹ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10	Recherche dans le domaine de l'énergie	664 082 655	664 082 655
11	Recherche dans le domaine des risques	221 694 399	221 694 399
12	Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	112 867 151	112 867 151
13	Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	52 397 852	58 398 525
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	114 994 404	148 193 731
15	Charges nucléaires de long terme des installations du CEA (nouveau)	169 000 000	169 000 000
Total		1 335 036 461	1 374 236 461

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalité du programme

Ce programme a pour finalité de produire des réflexions préalables, notamment prospectives, aux projets de recherche et des connaissances scientifiques ainsi que des résultats d'expérimentation utiles soit à la définition soit à la mise en œuvre des politiques publiques du MEEDDM, en matière d'énergie, de transports, d'urbanisme et de construction, d'environnement, des risques technologiques, de sécurité routière. Mettant en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement de 2007, en particulier ceux concernant les orientations prioritaires de recherche, d'efficacité énergétique, de nouvelles technologies énergétiques, d'énergies décarbonées, de ville durable, de préservation de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, il s'inscrit dans les orientations et les objectifs définis dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation notamment en matière d'urgence environnementale et sur les écotecnologies.

Une action déterminée de valorisation et de diffusion des travaux réalisés (bases de données documentaires, portail internet des programmes, colloques...) est conduite tant par les établissements publics que par les services du MEEDDM. L'évaluation scientifique de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) concerne les établissements publics tandis que les programmes incitatifs se livrent à une évaluation en continu avec leurs comités scientifiques. A terme, sont réalisés un bilan et une évaluation externe au ministère des résultats et des modes de travail.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Au plan scientifique, la volonté du ministère de tirer le meilleur parti possible de l'évolution du paysage français de la recherche conduit à :

- conforter les partenariats des opérateurs du programme avec les laboratoires de la recherche privée
- à développer la participation du ministère aux instances de pilotage des agences, comme l'Agence nationale de recherche (ANR) et l'ADEME
- à renforcer les liens et les coopérations et collaborations avec les nouvelles entités issues des dispositifs de la loi d'orientation et de programmation de la recherche (pôles de compétitivité et pôles de recherche et d'enseignement supérieur [PRES] notamment).

Le ministère a encouragé les établissements de recherche à participer activement aux alliances ANCRE et AllEnvi mises en place pour les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Enfin, pour sa participation proactive à la construction de l'espace européen de recherche, il vise à accroître l'excellence scientifique du fait de l'émulation et des coopérations qu'elle génère.

Le ministère est parallèlement engagé dans les programmes d'investissement d'avenir dans trois secteurs :

- l'énergie : énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'énergie, véhicules du futur
- la construction aéronautique
- la constitution d'instituts d'excellence sur les énergies décarbonées.

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) participent aux instances de gouvernance du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche pour les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) qui permettra de valider les technologies encore en développement, les réalisations de systèmes ou de prototypes.

Le MEEDDM cherche à renforcer la diffusion des résultats de recherche vers les acteurs locaux, collectivités locales et société civile, et à renforcer l'expression des besoins de recherche à partir d'expériences concrètes.

Au plan professionnel, les secteurs économiques de l'énergie, de l'environnement, de la construction (bâtiment, infrastructures), de l'aménagement, des services de transports, des constructeurs de véhicules, etc., sont des partenaires exigeants dans la définition des thématiques de recherche. Leur principale préoccupation reste celle de la pénétration des innovations technologiques dans des milieux parfois très éclatés comprenant de très nombreuses

PME, notamment celles permettant des économies de matières premières ou d'énergie, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Présentation des acteurs et du pilotage du programme

Le pilotage du programme est assuré par la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) située au sein du CGDD du MEEDDM.

L'action 10 « recherche dans le domaine de l'énergie », dont le suivi est assuré par la DGEC, est mise en œuvre avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'IFP énergies nouvelles et en s'appuyant sur la Commission nationale d'évaluation (CNE). La DGEC assure également le suivi de l'action 15 « charges nucléaires de long terme des installations du CEA ».

L'action 11 « recherche dans le domaine des risques » est suivie par la DRI et la direction générale de la prévention des risques (DGPR) qui assure la tutelle de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

La DRI est directement en charge du suivi des actions 12 « recherche dans les domaines des transports, de la construction et de l'aménagement » et 13 « recherche partenariale dans les domaines du développement et de l'aménagement durables ». Sont associées au pilotage de cette dernière, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM). La DGPR intervient au sujet de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSÉS) et de l'ADEME. La DGEC intervient quant à elle au sujet de l'ADEME et des Réseaux de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG).

L'action 14 « recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » relève de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), en étroite relation avec la DRI.

Les programmes interministériels et pluriannuels - Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT), Plan urbanisme construction architecture (PUCA), Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) - sont pilotés généralement par un comité d'orientation et un conseil scientifique qui permettent d'associer les différents contributeurs financiers des programmes d'une part, et les spécialistes reconnus par la communauté scientifique d'autre part. Ils peuvent être structurés en comités thématiques qui sont alors de niveau scientifique avéré.

Les programmes ministériels thématiques sont pilotés par un comité d'orientation (CODOR) et un comité scientifique (CS). Ils sont périodiquement évalués.

Les opérateurs du programme sont des établissements publics :

- des agences d'objectifs et de moyens : l'ADEME et l'ANSÉS
- des organismes de recherche et d'expertise :

Certains de ces organismes sont rattachés à ce programme chef de file : l'IFP énergies nouvelles établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour l'action 10, l'IRSN, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour l'action 11, le Laboratoire central des Ponts et Chaussées (LCPC) et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), pour l'action 12. Le rapprochement de l'INRETS et du LCPC au sein d'un nouvel établissement public à caractère scientifique et technique couvrant les champs de la mobilité et du génie civil doit permettre une gestion plus efficiente des compétences et outils de recherche ainsi que le développement de nouvelles synergies, afin de renforcer les recherches sur l'évolution des transports et de leurs infrastructures et d'épauler les acteurs économiques français dans la compétition mondiale.

D'autres organismes sont des opérateurs rattachés à d'autres programmes chef de file : le programme 172 pour le CEA et le programme 181 pour l'INERIS. Leurs contrats quadriennaux permettent d'arrêter les priorités de recherche, fournissant le cadre d'un suivi de l'activité par objectifs et indicateurs de l'activité des laboratoires et des équipes de recherche. Ils disposent chacun d'un conseil scientifique intervenant sur la programmation des recherches de l'établissement.

La DGAC (sous direction de la construction aéronautique de la direction du transport aérien), s'appuie sur deux acteurs : l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) pour ce qui concerne une part de sa

recherche « amont » et OSEO pour le soutien aux petites et moyennes entreprises innovantes, nombreuses parmi les équipementiers.

Modalités de gestion du programme

Le directeur de programme répartit les crédits entre quatre budgets opérationnels de programme (BOP) : « recherche dans le domaine de l'énergie », « établissements publics dans le domaine des risques et des pollutions », « établissements publics dans le domaine des transports, de l'habitat et de l'urbanisme et programmes incitatifs de recherche », « construction aéronautique civile ».

Le premier BOP « recherche dans le domaine de l'énergie », sous la gouvernance de la DGEC regroupe les subventions pour charges de service public du CEA, de l'IFP énergies nouvelles et de l'ADEME pour la partie énergie, auxquelles s'ajoutent les crédits destinés à la gestion des matières et déchets radioactifs, au fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE), à la reprises des sources radioactives usagées et aux réseaux de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) ainsi que les volets dédiés à l'assainissement des installations nucléaires. Il va aussi recevoir les crédits destinés à l'action 15.

Le deuxième BOP « établissements publics du domaine risques et pollution » sous la responsabilité de la DGPR finance les subventions pour charges de service public des deux établissements INERIS et IRSN et des agences de financement ANSÉS et ADEME pour la partie prévention des risques.

Le troisième BOP « établissements publics dans le domaine des transports, de l'habitat et de l'urbanisme et programmes incitatifs de recherche », sous la responsabilité de la direction de la recherche du Commissariat général au développement durable (CGDD/DRI) comprend d'une part les subventions pour charges de service public de l'INRETS et du LCPC et le soutien à l'activité de recherche du CSTB. D'autre part, il comptabilise les crédits incitatifs de recherche en appui aux politiques publiques (changement global, risques, santé, environnement, biodiversité, transports, construction, urbanisme et territoires).

Le quatrième BOP conduit à des contrats de recherche avec des laboratoires spécialisés de recherche et d'expérimentation pour l'avionique, l'aérodynamique, les matériaux, l'environnement et, pendant la phase de pré-industrialisation, à des soutiens temporaires de l'industrie de la construction aéronautique, y compris des équipementiers, par des avances remboursables au moment de la commercialisation des aéronefs.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie
- ACTION n° 11 : Recherche dans le domaine des risques
- ACTION n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement
- ACTION n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable
- ACTION n° 14 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile
- ACTION n° 15 : Charges nucléaires de long terme des installations du CEA

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 10

Recherche dans le domaine de l'énergie

49,7 %



La stratégie énergétique de la France repose sur deux orientations : maîtriser la demande d'énergie, disposer d'un mix énergétique diversifié en maintenant l'option nucléaire ouverte et en développant la recherche, en particulier, celle sur les énergies renouvelables telle que définie dans la loi de programme du 13 juillet 2005 et s'appuie sur un effort important de recherche scientifique et technologique. Cette politique a été confortée par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement qui place la lutte contre le changement climatique, et donc le développement d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre au premier rang des priorités.

La politique de recherche dans l'énergie conduite par le programme a pour objectif de maintenir la France comme acteur de premier rang mondial dans le secteur nucléaire civil et des hydrocarbures (parapétrolier) et d'améliorer sa position dans les nouvelles technologies de l'énergie (énergies renouvelables, hydrogène, technologies et procédés de stockage et de production d'énergie). Cette ambition implique des ruptures technologiques d'importance et, dans le cadre budgétaire actuel, un recentrage sur les priorités essentielles.

Dans le domaine du nucléaire civil, le programme finance des recherches qui sont conduites par le CEA afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité et de la compétitivité des réacteurs actuels de deuxième et troisième génération, d'optimiser et de simplifier les étapes de l'amont du cycle (enrichissement) et de poursuivre les travaux sur l'aval du cycle (traitement des combustibles usés et gestion des déchets radioactifs), et ce en réponse aux besoins de R&D des industriels. Il vise également à préparer les systèmes nucléaires (réacteurs et combustibles) du futur, dits de quatrième génération, sources de progrès dans l'utilisation des ressources et dans la gestion des déchets radioactifs. La priorité est donnée au développement d'une filière de réacteur rapide refroidi au sodium tout en maintenant l'option d'une filière de réacteur au gaz. Le projet ASTRID (conception d'un prototype industriel de réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium de 4ème génération à l'horizon 2020) s'inscrit dans ce cadre et fait l'objet d'un financement par le programme 329 « Nucléaire de demain » de l'emprunt national. Le présent programme finance enfin le développement de grands outils parmi lesquels le réacteur de recherche Jules Horowitz en cours de construction (dont une partie du financement provient également du programme 329 indiqué ci-dessus) et le programme simulation (développement de codes de calcul, exploitation de maquettes critiques).

L'article 9 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 a modifié la dénomination du Commissariat à l'énergie atomique, ce dernier devenant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Ce changement de nom prend acte du fait que l'établissement est aujourd'hui l'un des premiers organismes nationaux de recherche pour le développement d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre avec le nucléaire (qui représente le coeur de ses activités) et les nouvelles technologies de l'énergie (solaire, hydrogène et piles à combustible, technologies de stockage de l'électricité, biomasse pour la production de biocarburants de 2ème et 3ème génération).

Les hydrocarbures représentent et continueront de représenter dans les prochaines décennies plus des deux tiers des formes d'énergie utilisées dans le monde. En France, si le développement d'un important programme nucléaire a réduit la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national, la disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel conservent néanmoins une incidence directe sur l'économie du pays, les transports dépendant encore à 98% du pétrole. La recherche et développement de l'IFP Energies nouvelles s'inscrit dans une perspective de développement durable, mettant l'accent sur la sécurité des approvisionnements (priorité stratégique « réserves prolongées ») ainsi que, sur l'efficacité énergétique et environnementale (priorités stratégiques « véhicules économes » et « raffinage propre »).

Concernant les nouvelles technologies de l'énergie, l'effort de recherche s'intensifie sur le développement des énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque, la production de biocarburants de deuxième génération et de carburants de synthèse, des techniques et énergies propres plus respectueuses de l'environnement (hydrogène, production d'énergies à partir des énergies fossiles en y associant par exemple des technologies de captage et

stockage de CO₂), ainsi que, sur l'amélioration des technologies d'utilisation de l'énergie notamment dans le domaine des transports. C'est aussi afin de souligner leur contribution au développement des nouvelles technologies de l'énergie que l'IFP a changé de dénomination et devient IFP Energies nouvelles depuis l'entrée en vigueur de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2). En vertu des dispositions du décret n° 2006-797 du 6 juillet 2006, IFP Énergies nouvelles est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Direction générale de l'énergie et du climat).

ACTION n° 11

Recherche dans le domaine des risques

16,6 %



Cette action a pour but de développer la connaissance des risques industriels tels que le rayonnement ionisant ou les substances toxiques, par les travaux de recherche de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Les résultats obtenus permettent d'optimiser les systèmes de prévention des risques, et de renforcer la qualité des activités d'expertise de ces deux organismes, en appui aux pouvoirs publics.

L'IRSN, créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 et le décret n°2002-254 du 22 février 2002, est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. L'établissement dispose d'un contrat d'objectifs.

La stratégie de recherche de l'IRSN prend en compte le redémarrage du programme électronucléaire aux niveaux national et international, la poursuite d'exploitation des installations existantes, l'accroissement des secteurs d'activité ayant recours au rayonnement ionisants (industrie, recherche, domaine médical...), la rénovation de la stratégie de surveillance de l'environnement et l'optimisation du suivi des travailleurs exposés. Elle intègre les quatre missions de l'opérateur : recherche et missions de service public, appui technique aux pouvoirs publics, appui technique à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sécurité nucléaire (radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance et le risque terroriste). La mission d'appui technique de l'IRSN à l'ASN s'inscrit dans la volonté de transparence et de sûreté nucléaire du législateur exprimé par l'article 16 de la loi 2006-686 du 13 juin 2006. Cette autorité administrative indépendante est consultée par le Gouvernement sur la part de subvention de l'État à l'IRSN correspondant à la mission d'appui technique de l'Institut à l'ASN.

La valorisation de la recherche de l'établissement est un objectif, en interne et en externe, de manière à rendre les résultats accessibles à l'ensemble des partenaires.

L'INERIS, créé par le décret n°90-1089 du 07 décembre 1990, est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. L'établissement est chargé de développer et de maintenir une capacité d'expertise pour évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes, la sécurité des biens, ainsi que sur l'environnement. Ainsi, l'INERIS a su créer une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France, dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles, des risques liés aux substances chimiques et aux biocides, des accidents liés aux activités d'exploitation du sol et du sous-sol ainsi que leurs conséquences sur les écosystèmes et la santé humaine. En 2011, l'INERIS dispose d'un nouveau contrat d'objectifs mettant l'accent sur les risques émergents et le développement d'un pôle « éco-toxicologie » dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et d'un pôle « risques naturels » dans le cadre d'une priorité renforcée au titre du programme 181.

ACTION n° 12

Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

8,5 %



Cette action correspond au soutien financier de l'Etat aux activités de recherche appliquée de trois instituts de recherche : deux opérateurs, le Laboratoire central des Ponts et Chaussées (LCPC) et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Leurs programmes de recherche mettent l'accent sur la prévention du changement climatique et l'adaptation à ses effets

ainsi que la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dans les domaines des transports, de la construction et de l'aménagement. Les deux EPST vont fusionner au 1^{er} janvier 2011. Les trois instituts de recherche ont dû mieux cerner leur priorité de recherche, dans le contexte d'économies budgétaires.

Le LCPC, créé par le décret n°98-423 du 29 mai 1998, est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Le contrat quadriennal 2010-2013 a fait évoluer l'équilibre des axes de recherche qui structurent son activité : la maintenance des infrastructures et des ouvrages existants (routiers, ferroviaires, barrages, centrales de production...) ; la maîtrise des impacts sur l'environnement, la sécurisation des ouvrages et des sites en priorité ainsi que le rôle de l'infrastructure dans la sécurité ou l'optimisation des usages des infrastructures urbaines. La vulnérabilité du territoire aux aléas météorologiques (canicule, sécheresse, précipitations accrues, forts coups de vent,..) présente un enjeu fort sur la stabilité et la résistance des bâtiments, des infrastructures, des digues, des centrales de production énergétique. Cela nécessite de nouvelles connaissances, notamment pour mieux asseoir les expertises ou le déclenchement d'alertes. L'établissement travaille avec plusieurs pôles de compétitivité, en Pays de Loire (PGCE) et en Île-de-France (Advancity).

L'INRETS, créé par le décret n°85-984 du 18 septembre 1985, est un établissement public à caractère scientifique et technologique qui met en œuvre, conformément à son nouveau contrat d'objectifs, des priorités thématiques en lien étroit avec celles du développement durable :

- améliorer les conditions de la mobilité grâce aux systèmes embarqués, et à l'interopérabilité des systèmes ;
- réduire la dépendance vis à vis du pétrole, dans le cadre du plan véhicules propres et économes ;
- traiter l'insécurité routière comme problème de santé publique.

Il renforcera son activité dans le cadre des suites du Grenelle de l'environnement, d'une part sur le développement de technologies innovantes pour le transport ferroviaire, d'autre part sur l'optimisation des systèmes de gestion de trafic pour lequel il bénéficie d'une dotation spécifique. Il travaille avec plusieurs pôles de compétitivité, en région Rhône-Alpes (LUTB), Ile-de-France (Moveo, Advancity) et Nord-Pas-de-Calais (I-Trans).

Le CSTB, créé par le code de la construction et le décret n°88-1146 du 21 décembre 1988, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il participe à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement avec deux axes de recherche principaux : « s'adapter au changement climatique » et « préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie ». Ce programme de recherche s'appuie sur les quatre champs d'action du contrat quadriennal en cours :

- ville durable : les conditions de développement des villes, quartiers et bâtiments durables (éco-quartiers) ;
- bâtiment propre et efficace : pouvoir construire rapidement des bâtiments à énergie positive et aboutir à une réduction par un facteur 4 de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants ;
- bâtiment et maîtrise des risques : approche systémique de gestion intégrant les différents types de risques ;
- construction et évolution sociétale : qualité des ambiances et des usages au regard du vieillissement et efficacité du processus de construction et de gestion au regard de l'évolution des métiers.

Il bénéficie d'une enveloppe particulière dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour des travaux sur l'intégration de briques technologiques pour le bâtiment.

Il est membre de plusieurs pôles de compétitivité Advancity (ville et mobilité durables), Systematic et Moveo en région Île de France, Tenerrdis en Rhône-Alpes, SCS en PACA.

ACTION n° 13

Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable

3,9 %



Cette action a pour but de favoriser la recherche dans le développement et l'aménagement durables par le biais des programmes incitatifs de recherche menés par le MEEDDM et des agences de financement subventionnées par le ministère. Ses objectifs généraux sont soit d'éclairer les pouvoirs publics sur des sujets émergents pour lesquels les communautés de recherche sont à créer, ce à quoi ils contribuent, soit d'anticiper le lancement de programmes de l'ANR, soit enfin d'aborder des sujets qui ne sont pas retenus par l'ANR.

L'intervention du MEEDDM consiste notamment en l'animation et le soutien financier à des programmes interministériels de recherche :

- Le programme de recherche et d'innovation dans les transports (PREDIT) est une plate-forme qui associe les ministères chargés de la recherche, de l'industrie, des transports et de l'environnement et trois agences, l'ANR, l'ADEME et OSEO, dont le secrétariat est hébergé par le MEEDDM. Le programme de recherche vise à favoriser des systèmes de transport économiquement et socialement plus efficaces, plus économes en énergie, plus respectueux de l'homme et de l'environnement et plus sûrs. Le PREDIT 4 (2008-2012) comporte six priorités de recherche qui font chacune l'objet d'appels à projets à partir des travaux d'un comité scientifique : énergie et environnement, qualité des systèmes de transport, mobilités dans les régions urbaines, logistique et transports de marchandises, compétitivité de l'industrie des transports, politiques de transport. Une attention particulière est apportée à la complémentarité avec les pôles de compétitivités et à la liaison avec les sujets retenus dans le cadre du Programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'UE, ainsi qu'aux actions de valorisation.

- Dans le domaine de la construction, le programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), en cours de renouvellement et le programme « concevoir et construire pour un développement durable » (C2D2), lié au Réseau génie civil urbain (RGCU), soutiennent premièrement, des recherches sur les outils pluridisciplinaires, les techniques et les méthodes d'évaluation de la ville comme système (structure, infrastructures, services), deuxièmement, des approches complexes fondées sur la modélisation pour comprendre et analyser les impacts écologiques, climatiques et énergétiques des villes et leurs interactions réciproques, troisièmement, des recherches pré-compétitives à caractère technologique permettant de rapprocher la recherche industrielle et les attentes des maîtres d'ouvrage dans les domaines des matériaux pour les adapter au changement climatique et à la gestion-maintenance des réseaux, et enfin, des recherches portant sur des sujets précis issus des préoccupations de la profession ou impliquant des expérimentations, notamment en matière de préservation des ressources naturelles et énergétiques.

- Dans les domaines de l'urbanisme et des territoires, plusieurs programmes sont relatifs aux thématiques « milieu urbain, territoire et société ». Le plan urbanisme construction architecture (PUCA) a été réorganisé, en 2007, en huit programmes finalisés traitant des villes et de leur gouvernance, des bâtiments et territoires durables, des services urbains, des enjeux climatiques et sociaux de l'urbain et du rural. Le programme de recherche « milieu urbain territoire et société » sert à répondre à la préoccupation sociétale de l'habitat et du cadre de vie.

D'autres programmes : « changement global », « risques, santé, environnement », « biodiversité », « écotoxicologie », « problématique des OGM », ont été lancés à l'issue du Grenelle de l'environnement, afin de limiter les conséquences environnementales négatives des activités humaines, de faciliter la mise en place des dispositifs à destination du changement climatique et plus largement d'éclairer les politiques publiques en matière d'environnement.

Le programme finance également deux agences qui lancent des appels à projets auprès des différents laboratoires scientifiques :

- L'ANSÉS est devenue opérationnelle au 1er juillet 2010. Conformément à l'article L.1313-1 du code de la santé publique, elle contribue à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation. L'ANSÉS est ainsi chargée d'évaluer, de prévenir et de protéger contre le risque global grâce à une expertise pluridisciplinaire en santé publique. Le programme de recherche « environnement santé », créé par le ministère en 1998 et transféré à l'AFSSET, est poursuivi par l'ANSÉS et constitue l'essentiel des crédits versés par ce programme. Les appels à propositions de recherche et la valorisation des résultats de recherche doivent permettre d'apporter les connaissances nécessaires à l'évaluation du risque sanitaire environnemental et fournir ainsi un appui aux politiques de prévention et de précaution.

- L'ADEME créée par la loi n° 90-1130 du 19 décembre 1990, est une agence d'objectifs qui soutient les recherches conduites par ces bénéficiaires et s'attache à promouvoir la valorisation des résultats, au travers du financement d'opérations de démonstration technologique. Les recherches mises en œuvre ont une composante technologique importante dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les petites et moyennes industries du secteur de l'environnement : les deux tiers des financements de recherche de l'ADEME vont aux entreprises et le dernier tiers aux laboratoires publics. Toutes les actions de recherche soutenues par l'ADEME correspondent à des thématiques prioritaires du Grenelle Environnement.

ACTION n° 14

8,6 %



Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

L'activité du secteur de la construction aéronautique civile est caractérisée par une forte concurrence internationale, en particulier américaine, et la politique de soutien à la R&D pour cette industrie par les États est généralisée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

La construction aéronautique est un secteur à hautes intensités technologique et capitalistique et à cycles longs, que ce soit pour la recherche technologique, le développement de produits ou encore la durée de vie des matériels en exploitation. Les effets de la politique de soutien à la recherche technologique aéronautique obéissent ainsi à des cycles économiques très particuliers : de 5 à 15 ans de recherche sont nécessaires avant d'en appliquer les résultats à un aéronef ou un équipement, qui sera ensuite produit puis commercialisé pendant deux, trois ou quatre décennies.

L'aéronautique civile offre de nombreux emplois directs et indirects hautement qualifiés qui permettent à la France de jouer son rôle dans les industries de hautes technologies sur la scène mondiale. L'effort de recherche est l'un des plus importants de tous les secteurs industriels français et l'aéronautique occupe une place de premier plan dans les recettes de la balance commerciale.

Le niveau du transport aérien appelé par le développement de la mobilité et des échanges internationaux pose un défi à l'industrie aéronautique : réduire tout à la fois le bruit, les émissions de gaz carbonique, d'oxyde d'azote et de particules, auquel s'ajoutent les perspectives de raréfaction et de renchérissement du kérosène d'origine fossile et la nécessité d'envisager des futurs carburants aéronautiques présentant des bilans environnementaux satisfaisants sur l'ensemble du cycle de vie des nouvelles filières dont ils pourraient être issus.

Il s'agit de permettre l'excellence et la compétitivité de l'industrie aéronautique, en accélérant la maturation des technologies de rupture nécessaires au développement durable du transport aérien et d'une aviation « ultra verte » par :

1) Le soutien à la recherche technologique : le 28ème engagement du Grenelle de l'environnement, concernant le domaine de la recherche, met l'accent sur la nécessité de progresser vers les objectifs environnementaux quantifiés à l'horizon 2020 (par rapport à 2000) du conseil européen ACARE (Conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe) en termes d'amélioration des performances environnementales et de réduction des consommations et des émissions unitaires des avions par l'introduction de nouveaux concepts et technologies de rupture. Dans le cadre de la convention d'engagements des acteurs du transport aérien signée en janvier 2008 suite au Grenelle de l'environnement, le Conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile (CORAC) a été installé en juillet 2008 et compte l'ensemble des représentants de l'industrie aéronautique, des compagnies aériennes, des aéroports, des organismes de navigation aérienne et de recherche, ainsi que des différents ministères concernés. Ses missions consistent à dynamiser la recherche aéronautique française en établissant des objectifs assignés aux différents intervenants, avec une feuille de route pour les dix prochaines années et prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre concertée. Le programme de soutien à la recherche mis en œuvre par la DGAC, en ligne avec la feuille de route du CORAC, s'articule autour des principaux axes suivants :

- amélioration des performances, par des recherches technologiques sur l'aérodynamique, des architectures et concepts innovants, des structures et des matériaux avancés ;
- optimisation de l'avionique, des systèmes et des équipements et l'optimisation globale de la gestion énergétique à bord des aéronefs ;
- amélioration des performances environnementales des moteurs d'aviation, optimisation de l'intégration des ensembles propulsifs ;
- recherche sur de nouvelles filières de carburants aéronautiques.

2) Le soutien aux développements de programmes aéronautiques : financement des développements de nouveaux programmes d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, de moteurs, d'équipements structuraux ou de bord ; le dispositif d'aide utilisé est celui des avances remboursables.

Le secteur bénéficie en outre de l'intervention des investissements d'avenir et en particulier du programme « Recherche dans le domaine de l'aéronautique ».

Par ailleurs, des actions de coopération internationale favorisent la présence de l'aviation civile française sur les marchés internationaux et apportent des travaux français orientés vers la production de normes industrielles dans le secteur.

L'activité du secteur de l'aéronautique civile, caractérisée à partir d'indicateurs du Groupement des industries françaises aéronautiques (GIFAS, constructeurs), se traduit par un chiffre d'affaires en croissance depuis 2000 de 14 351 M€ à 22 730 M€ pour le secteur et à un solde de la balance commerciale en croissance de 7 823 M€ à 14 400 M€ pour l'ensemble de l'industrie aérospatiale. Les emplois de ce même secteur ont dépassé le seuil de 12 000 dès 2008.

L'évolution des parts de marché d'Airbus sur le marché des avions de plus de 100 places est relativement stable au-dessus de 50 %, mais il convient de noter la percée de plusieurs autres constructeurs depuis 2003.

ACTION n° 15**Charges nucléaires de long terme des installations du CEA****12,7 %**

La loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs a instauré à son article 20 un dispositif de sécurisation des charges nucléaires de long terme. On entend par charges nucléaires de long terme les dépenses liées au démantèlement et à l'assainissement des installations nucléaires, les dépenses de traitement du combustible usé, de gestion des déchets radioactifs. Afin, de prévoir le financement de ces charges, l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 susmentionnée prévoit que tout exploitant nucléaire constitue un portefeuille d'actifs dédiés dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la loi.

Le CEA en tant qu'exploitant nucléaire est soumis à ces exigences législatives. L'action 15 « Charges nucléaires de long terme des installations du CEA » retrace les crédits du programme concourant à la couverture des charges nucléaires de long terme du CEA pour les installations en exploitation ou à l'arrêt au 31 décembre 2009 et au financement des opérations de démantèlement et assainissement en cours.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international et assurer l'efficacité de la recherche

Choix de l'objectif : L'évaluation de la reconnaissance aux niveaux européen et international de la qualité des recherches mises en œuvre par les principaux instituts de recherche du programme (CSTB, INRETS, LCPC, INERIS, IRSN, IFP) se prête sans doute moins bien à la recherche appliquée soutenue par le programme qu'à la recherche académique.

Choix des indicateurs : Le nombre de publications par chercheur et l'indice de citations sont des indicateurs habituels de la qualité des organismes de recherche.

L'indice de citation à 2 ans dans des revues scientifiques internationales est un indicateur qualitatif qui permet de mesurer l'influence internationale de la production scientifique des opérateurs du programme sur la production de nouvelles connaissances par la communauté internationale de la recherche.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des instituts de recherche du programme

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	Nb	0,54	ND	0,60	0,61	0,63	0,67

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Nombre de chercheurs : nombre de chercheurs du CSTB, du LCPC, de l'INRETS, de l'INERIS, de l'IRSN et de l'IFP Énergies nouvelles
Unité : ETP dédiés à l'activité de recherche

Nombre de publications d'après l'OST (Observatoire des sciences et techniques) – année N-2

Le calcul est en compte de présence sur les instituts de recherche du programme pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme. (compte de présence : dès qu'un article comporte une adresse des opérateurs du P190, il compte pour une publication pour le programme)

Source des données : Institute for Scientific Information, OST pour le nombre de publications et les établissements pour le nombre de chercheurs

Limite et biais connus : la base est une sélection qualitative des publications des opérateurs et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales, les publications de rang B, les communications...

Certains opérateurs peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger dont la production scientifique n'est pas prise en compte.

Commentaires

Le résultat 2008 comptabilise uniquement les données de l'INRETS, du LCPC et du CSTB. Le résultat 2009 sera communiqué dans le RAP 2011.

La cible de 2013 est calculée à partir d'une estimation du nombre de chercheurs à effectifs constants et du nombre de publications fourni par les établissements.

Le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi un effort soutenu compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques au niveau européen et au niveau mondial (Chine, Inde).

Les évolutions de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution sur le long terme qui constitue un signal important.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme par l'indice de citations à 2 ans des articles des instituts de recherche du programme	%	ND	ND		0,6	0,61	0,65

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est harmonisé avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ». Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les établissements de recherche suivants sont pris en compte dans cet indicateur : CSTB, INRETS, LCPC, INERIS, IRSN, IFP Énergies nouvelles. La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3 (le nombre de citations recueillies par articles publiés en 2007 est donc disponible en 2010).

La réalisation 2009 correspond aux articles publiés en 2007 ; les réalisations 2008 et 2007, aux articles publiés en 2006 et 2005.

Les réalisations 2008 et 2009 seront communiquées dans le RAP 2011.

Mode de calcul : part des citations à deux ans des articles produits par les instituts de recherche dans les citations mondiales dans les domaines concernés (%) divisée par la part des publications de ces instituts dans les publications mondiales dans les domaines concernés (%), pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités. La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3.

Source des données : Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative des publications des opérateurs et non le reflet de la totalité de leur production scientifique : elle ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales, les publications de rang B, les communications...

Certains opérateurs peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger dont la production scientifique n'est pas prise en compte.

Commentaires :

Les évolutions de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution sur le long terme, notamment en comparaison avec les résultats d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

INDICATEUR 1.3 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Mesure de l'efficience de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).	%	487	407	450	414	518	562
Produit des redevances et licences sur brevets de l'IFP / charges directes de l'IFP	%	18,6	16,4		16,5	20,8	22,3

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Sous indicateur 1 : Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par IFP Énergies nouvelles au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.
Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargé du dépôt, du maintien et de la défense des brevets d'IFP Énergies nouvelles. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents d'IFP Énergies nouvelles est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

Sous indicateur 2 : Numérateur : le chiffre d'affaires réalisé par IFP Énergies nouvelles au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.
Dénominateur : charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement d'IFP Énergies nouvelles valorisées à leur coût complet.

Source des données : IFP Énergies nouvelles

Commentaires :

La prévision 2011 et la valeur cible 2013 s'inscrivent dans la continuité des orientations prises dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2010 qui prévoyait notamment une forte augmentation des ressources propres d'IFP Énergies nouvelles. Cette progression résulte essentiellement des redevances sur brevets d'IFP Énergies nouvelles, de ses prestations et recherches collaboratives et de dividendes en provenance des filiales d'IFP Énergies nouvelles.

L'évolution 2008/2009 et la prévision 2010 reflètent l'impact de la crise économique sur le niveau des redevances. La poursuite d'une gestion rigoureuse du portefeuille de brevets d'IFP Énergies nouvelles ainsi que la perspective d'une reprise économique permettent toutefois d'envisager dès 2011 une croissance de cet indicateur.

INDICATEUR 1.4 : Part des financements européens dans les ressources totales de recherche des instituts de recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des contrats européens sur les recettes totales de recherche des organismes	%	1,14	1,55	1,32	1,79	1,85	1,89

Précisions méthodologiques

Cet indicateur concerne les six établissements suivants : le CSTB, l'INERIS, l'INRETS, l'IRSN, le LCPC et l'IFP Énergies nouvelles.

Il s'agit du montant annuel des contrats de recherche européens détenus rapporté aux recettes totales de recherche des établissements concernés.

Seuls les contrats de recherche européens détenus dans le cadre du 7^{ème} PCRD sont comptabilisés, les autres contrats de recherche européens ne sont pas pris en compte ici.

Mode de calcul :

Numérateur : Produits totaux des contrats de recherche européens détenus par les établissements pour l'année N (Subventions de recherche + part annuelle des contrats de recherche, hors investissements)

Dénominateur : recettes totales de recherche des établissements concernés hors investissements

Sources de données : CSTB, INERIS, INRETS, IRSN, LCPC, IFP Énergies nouvelles

Commentaires :

Le mode de calcul de cet indicateur a été réformé pour 2011. Il ne prend plus en compte la totalité des recettes des instituts de recherche, mais uniquement le total des recettes de recherche (contrats de recherche + subvention pour charges de service public). Les résultats des années antérieures ont été recalculés conformément à cette nouvelle définition. La prévision 2010 PAP 2010 n'est donc pas comparable aux autres valeurs.

OBJECTIF n° 2 : Développer les recherches partenariales

Choix de l'objectif :

Les programmes incitatifs (PREDIT, RGCU, PUCA et PREBAT) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent les recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. De même, la qualité des travaux vis-à-vis des industriels du nucléaire « consommateurs » fait l'objet d'une mesure, grâce à l'évaluation de la part que les industriels sont prêts à apporter en cofinancement aux recherches du CEA. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches.

Choix des indicateurs :

Dans un contexte d'action partenariale, l'effort direct de l'État voit son action multipliée par un effet de levier, coefficient multiplicateur des crédits incitatifs, qui est l'objet du premier indicateur de l'objectif.

L'intérêt à la recherche des industriels « consommateurs » est apprécié par la mesure de l'effort que ces derniers sont prêts à consacrer en participant aux financements des projets de recherche, qui est l'objet du second indicateur de l'objectif.

INDICATEUR 2.1 : Effet d'entraînement des crédits incitatifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Effet d'entraînement des crédits incitatifs ministériels	ratio	2,88	2,65	2,88	2,88	2,95	3,00

Précisions méthodologiques

Sources des données : les programmes de recherche concernés relèvent du MEEDDM. Il s'agit de C2D2, PREBAT, PUCA, MUTS, RGCU, PREDIT.

Mode de calcul : depuis le PAP 2010, la méthode de calcul a été modifiée suite aux recommandations de l'audit du CIAP de 2009. Désormais, c'est le montant total annuel des projets de recherche, rapporté aux crédits incitatifs ; il mesure la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le cofinancement apporté par d'autres partenaires publics et privés.

Cet indicateur a été élaboré dans le cadre d'un système de financement de la recherche où toutes les thématiques d'appels à projets pouvaient être appuyées aux crédits publics. L'introduction de l'ANR a conduit à répartir ces thématiques entre les crédits budgétaires d'une part et les financements de l'ANR d'autre part. Il est constaté que les sujets financés sur crédits budgétaires, à contenus plus prospectifs, socio-économiques, ou sur des sujets émergents bénéficient d'un effet de levier moindre que la plupart des sujets retenus par l'ANR au titre de ces programmes.

INDICATEUR 2.2 : Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des contrats de recherche sur les recettes totales de recherche des organismes (CSTB, INERIS, INRETS, IRSN, LCPC)	%	12,71	17,69	15,55	18,16	19,21	20,40
Part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales de recherche des organismes (CSTB, INERIS, INRETS, IRSN, LCPC)	%	7,00	6,55	8,34	6,22	6,82	7,78

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	49	50	50	47	39	33
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche sur les grands outils pour le développement du nucléaire	%	51	46		46	33	25
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement des systèmes industriels nucléaires du futur (CEA)	%	23	23	26	14	13	12
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de l'optimisation du nucléaire industriel actuel (CEA)	%	73	82	64	83	84	84
Taux de participation des industriels au financement des projets de recherche de l'IFP liés au secteur parapétrolier (IFP)	%	43,6	40,3		43,2	51,6	54,3
Taux de participation des industriels au financement des recherches sur les nouvelles technologies de l'énergie (CEA, IFP)	%	13 / 14,1	23 / 9,7		23 / 8,8	34 / 9,8	25 / 9,8

Précisions méthodologiques

Mode de calcul des 2 premiers sous-indicateurs : A compter de 2011, il s'agit du montant annuel des contrats de recherche détenus, (dont contrat ANR, contrats européens, contrats avec des agences) rapporté aux recettes totales de recherche de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charges de service public).

À ce sous-indicateur est associé un autre sous-indicateur : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques ».

Sources des données : organismes (CSTB, LCPC, INRETS, INERIS, IRSN).

Mode de calcul des 4 sous-indicateurs suivants concernant le CEA dans le nucléaire : sur l'année écoulée et pour les segments concernés par l'action LOLF (grands outils pour le développement du nucléaire ; systèmes industriels nucléaires du futur ; optimisation du nucléaire industriel actuel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) rapporté au coût des programmes (coûts directs uniquement).

Le concept de partenaire recouvre les organismes de recherche, français ou étrangers, qui participent au financement des recherches du CEA (sont en revanche exclus les dispositifs d'aides européens ou français). Si le financement de ces organismes peut provenir de fonds publics, la prise en compte des « partenaires » dans l'indicateur fournit une indication utile, au même titre que les industriels, sur l'utilité et la qualité des recherches menées par le CEA. Concernant la France, le principal partenaire est l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Les segments d'activités du CEA et leur dénomination ayant évolué dans le budget 2010 de l'établissement, la chronique des séries du PAP 2011 ne peut pas être comparée avec celle du PAP 2010. Ces évolutions de périmètre s'expliquent par les principaux objectifs suivants : (i) améliorer la visibilité des activités de recherches, (ii) renforcer la cohérence entre l'intitulé des segments d'activités et la réalité des recherches menées et (iii) tenir compte des évolutions dans les objectifs de recherches. En conséquence, la chronique des séries a été recalculée afin d'assurer la cohérence entre les PAP 2010 et 2011.

Analyse par segment : chaque segment agrège plusieurs activités aux dynamiques différentes. Ils comprennent en particulier des projets d'installation dont l'évolution du financement dans le temps est liée aux projets, entraînant des fluctuations fortes du taux de recettes externes. Ceci est particulièrement notable pour le futur réacteur de recherche Jules Horowitz dans le segment des grands outils pour le développement du nucléaire.

Il convient de souligner que les prévisions 2011 et les valeurs cibles 2013 des différents segments d'activités indiquées ci-dessus sont basées sur la demande budgétaire du CEA présentée aux ministères de tutelles dans le cadre de l'élaboration en cours du contrat de performance avec l'Etat sur la période de 2010-2013 pour les activités civiles de l'établissement. Elles ne tiennent pas compte des arbitrages sur le budget triennal de 2011-2013, arbitrages qui induisent une revue des programmes du CEA et, donc, des prévisions et valeurs cibles des indicateurs de performances associés. Dans ce contexte, les prévisions et les valeurs cibles seront révisées dans le PAP 2012 en cohérence avec les financements prévus pour le CEA pour ce qui concerne ses activités de recherche dans le nucléaire civil.

Sources des données : organisme (CEA)

Mode de calcul du sous-indicateur 7 : part du financement des industriels dans le domaine des hydrocarbures. Montant des prestations hors NTE et des redevances divisé par les charges de R&D couvrant ce domaine

Sources des données : IFP énergies nouvelles

Mode de calcul du sous-indicateur 8 :

Dans chaque case du tableau de résultat de l'indicateur, le premier chiffre correspond au résultat du CEA et le deuxième à celui de l'IFP. Compte tenu des différences de structure de ces deux établissements, il n'est pas possible de faire une synthèse de ces résultats.

CEA : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) rapporté au coût des programmes (coûts directs uniquement). L'indicateur couvre l'ensemble des activités NTE du CEA (solaire, hydrogène et piles à combustibles, batteries, biomasse).

Il est fixé une valeur cible de 35% dans la mesure où l'on peut s'attendre à un engagement croissant des industriels dans ces recherches dont il est prévu une augmentation des dépenses dans les prochaines années. En effet, ces recherches qui sont de court terme, à vocation technologique, et qui concernent des activités en croissance (solaire, batteries,...) intéressent au premier chef les industriels en répondant à leurs besoins. Par ailleurs, on peut douter du développement des NTE en l'absence d'une participation croissante des industriels quant à leur financement. Le niveau de la valeur cible est volontairement ambitieux par rapport à la prévision 2010.

IFP : part du financement des industriels dans le domaine des NTE. Montant des prestations NTE divisé par la dotation NTE et les prestations NTE

Source de données : CEA et IFP énergie nouvelles

OBJECTIF n° 3 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

Choix de l'objectif :

Ce choix correspond à la première des priorités du CEA, visant à améliorer la compétitivité et la sécurité de la production nucléaire. En répondant à la question des déchets nucléaires et plus généralement de l'impact environnemental du nucléaire, il permet de renforcer l'acceptabilité de cette source de production d'énergie.

Choix des indicateurs :

Par rapport au PAP 2010, l'indicateur a été modifié afin de le rendre plus pertinent. Par ailleurs, il tient compte des recommandations de la circulaire du 15 mars 2010 du ministre chargé du budget relative à la préparation des Projets annuels de performances annexés au PLF 2011 – Volet Performance (notamment son annexe 5).

INDICATEUR 3.1 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour certains grands projets du CEA

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Coûts	%	ND	ND		ND	ND	ND
Délais	Mois	ND	ND		ND	ND	ND
Performance	%	ND	ND		ND	ND	ND

Précisions méthodologiques

L'introduction de l'indicateur permet d'assurer le suivi de la mise en place d'un suivi amélioré des projets d'investissements du CEA pour ses activités civiles associant les ministères de tutelles et la direction de l'établissement. Le CEA n'a pas pu renseigner l'indicateur dans un délai qui soit compatible avec l'élaboration du PAP 2011 compte tenu notamment de la nécessité de mettre en place préalablement une gouvernance appropriée dans ce domaine dont l'une des missions serait d'arrêter la liste des « projets d'investissements phares » retenus dans l'indicateur et de définir la méthodologie de calcul (coûts, délais et performances) associée. Dans ce contexte, le CEA renseignera l'indicateur dans le PAP 2012.

Mode de calcul : pour chacun des trois sous-indicateurs est mentionné l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet.

Sources des données : CEA

OBJECTIF n° 4 : Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique

Choix de l'objectif :

Le développement de nouvelles énergies et l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale passent par le financement des recherches sur les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) réalisées par le CEA et IFP Énergies nouvelles. La stratégie de recherche sur les NTE est déclinée dans les contrats d'objectifs de ces deux organismes en cours de négociation.

Choix de l'indicateur :

Le degré d'atteinte de cet objectif est mesuré par un indicateur portant sur la valeur et la pertinence, du point de vue des industriels, de la recherche conduite dans le domaine des NTE. La part des brevets déposés dans le domaine des NTE par le CEA et IFP Énergies nouvelles constitue un élément d'appréciation de l'impulsion donnée par l'État et les crédits publics à l'industrie dans ce secteur.

INDICATEUR 4.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	84	142	95	155	170	190
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	94	98	85-90	85-90	90-95	95-100
Ressources propres tirées de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE par le CEA	M€	0,6	1,3		0,9	2,5	ND
Ressources propres tirées de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE par l'IFP	M€	14,7	10,95		11,2	12,3	ND

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

- sous-indicateur 4.1.3 : Montant total facturé au cours de l'année des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, ainsi que, des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans les NTE. Les produits des licences ou des cessions qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

- sous-indicateur 4.1.4 : sur l'année écoulée, somme des produits de prestations et de recherche collaborative réalisés dans le domaine des NTE avec des industriels et des redevances sur procédés et logiciels dans le domaine des NTE reçues des industriels

Commentaire :

Il convient d'abord d'indiquer qu'il existe dans les NTE un décalage temporel assez important entre les activités de recherches et leurs retombées économiques. Ceci s'explique notamment par le temps de valorisation (de l'ordre de cinq ans à dix ans en moyenne) des brevets. Aussi, l'évolution annuelle de l'indicateur n'est pas facile à prévoir mais il est tout de même possible d'anticiper que le montant des produits et redevances sur brevets augmentera sensiblement dans les années à venir. Par ailleurs, l'évolution de l'indicateur peut connaître des fluctuations importantes d'une année sur l'autre compte tenu du fait que les montants en valeur demeurent faibles (quelques millions d'euros).

CEA : on entend par « brevets », les brevets en premier dépôt, dits « prioritaires », sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA.

Tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les nouvelles technologies pour l'énergie (NTE) au titre du programme sont pris en compte

La politique menée par le CEA a pour objectifs de disposer de brevets dans l'ensemble des domaines des nouvelles technologies de l'énergie (solaire photovoltaïque, hydrogène et pile à combustible, batteries, efficacité énergétique, biomasse) afin de disposer d'un portefeuille équilibré et large de brevets. Compte tenu du niveau des résultats de l'année 2009 (multiplication par 2,1 du nombre de brevets par rapport à la prévision initiale de 2009), il a été décidé de réviser substantiellement à la hausse la prévision 2010 (155 contre 95), et d'afficher une valeur cible 2013 volontairement ambitieuse (190), soit plus qu'un doublement par rapport au résultat de 2008. Ceci traduit une implication croissante du CEA dans les NTE conformément aux demandes des pouvoirs publics dans ce domaine. Le CEA accompagne ainsi par ses recherches le développement d'une filière industrielle dans les NTE et ce conformément à sa mission.

Concernant les prévisions relatives au résultat du deuxième indicateur, le CEA n'a pas pu fixer la cible 2013 dans un délai qui soit compatible avec l'élaboration du PAP 2011. Le CEA renseignera l'indicateur dans le PAP 2012 en prenant en compte l'impact de l'évolution des modèles économiques de valorisation qui sera retenue à la suite de travaux réalisés conjointement par le CEA et ses tutelles.

IFP Energies Nouvelles : le périmètre des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) est celui retenu dans le cadre de l'« Avenant Grenelle » du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010, soit les priorités stratégiques « CO2 maîtrisé », « Carburants diversifiés » et « Véhicules économes ».

Les prévisions 2010 à 2013 des brevets NTE traduisent la poursuite du développement de ces technologies au sein de l'établissement, en prolongement des orientations prises dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2010.

L'évolution des ressources propres tirées de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE s'inscrit en hausse par rapport aux années 2006 (10,28 M€) et 2007 (11,07 M€), 2008 étant une année exceptionnelle et 2009 reflétant l'impact de la crise économique. L'IFP-EN n'a pas pu fixer la cible 2013 dans un délai qui soit compatible avec l'élaboration du PAP 2011. L'IFP-EN renseignera l'indicateur dans le PAP 2012 en prenant en compte l'impact de l'évolution des modèles économiques de valorisation qui sera retenue à la suite de travaux réalisés conjointement par le IFP-EN et ses tutelles.

Source des données : CEA et IFP énergies nouvelles

OBJECTIF n° 5 : Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaire au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**Les leviers d'action :**

- le contrat d'objectifs de l'IRSN,
- le futur comité d'orientation de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection.

Le choix de l'objectif :

Il convient de s'assurer que l'IRSN maintienne un haut niveau d'expertise technique grâce à ses activités de recherche afin de développer les connaissances et les outils nécessaires au progrès de la maîtrise des risques. Ses résultats doivent servir au mieux les activités d'expertises.

Le choix de l'indicateur :

L'indicateur de satisfaction des services de l'État et des autorités de sûreté permet d'apprécier la qualité des prestations. Il s'inscrit dans la démarche qualité de l'Institut. L'indicateur est donc un composite centré sur la satisfaction des « clients » de l'IRSN.

INDICATEUR 5.1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Respect des engagements négociés	note sur 20	16	17,1	16	16	17	17
Qualité technique	note sur 20	17,5	17,6	16	16	17	17,5
Pertinence	note sur 20	17,3	16,9	16	16	17	17
Qualité du dialogue avec l'institut	note sur 20	18,3	17,4	16	16	17	17,5

Précisions méthodologiquesSource des données : IRSN

Une enquête (sous forme de questionnaire) est réalisée chaque année auprès des partenaires publics (services de l'État et autorités de sûreté) ayant signé une convention pluriannuelle avec l'IRSN qui se décline annuellement en un protocole. L'enquête est adaptée au protocole ; chacune des actions inscrites au protocole est évaluée selon quatre critères : respect des engagements négociés, qualité technique, pertinence, qualité du dialogue.

Mode de calcul : chaque action inscrite au protocole est évaluée sur une grille disposant de 5 niveaux de cotation (d'insuffisant à très satisfaisant) – Une note sur 20 par partenaire puis une moyenne sur 20 (tous partenaires confondus) sont ainsi calculées. Le poids de chaque partenaire est identique, il n'est pas pondéré par le volume des dossiers traités.

Limite et biais connus : l'IRSN ne maîtrise pas les dates de retour des enquêtes adressées à ses bénéficiaires. De ce fait, les résultats peuvent ne pas être disponibles à temps pour le RAP.

OBJECTIF n° 6 : Favoriser l'essor d'une industrie aéronautique innovante et compétitive, génératrice de projets industriels économiquement viables pour le domaine du transport aérien durable
Choix de l'objectif :

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Au cours des 30 dernières années, l'État a soutenu le développement de la construction aéronautique civile française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux.

Des avances remboursables ont été allouées pour le développement de programmes innovants d'avions de transport, de moteurs, d'avions d'affaire ou légers, d'hélicoptères ou d'équipements qui permettent notamment d'améliorer encore les performances environnementales du transport aérien. La France présente ainsi aujourd'hui, seule dans le monde avec les Etats-Unis, la plus large palette de produits aéronautiques.

Cet investissement public a contribué à hisser l'industrie aéronautique française aux premiers rangs mondiaux. L'évolution du nombre d'aéronefs, d'équipements ou de moteurs commercialisés par les industriels français constituent de bons indicateurs de la réussite de la politique menée.

Il faut néanmoins noter le temps de latence entre le versement d'une avance récupérable et le constat des succès en termes de remboursement ; l'avance est versée au moment du développement du produit dont la durée de commercialisation peut être, selon sa catégorie, de deux à quatre décennies.

Choix des indicateurs :

Les remboursements des avances récupérables sont directement corrélés aux livraisons effectives des aéronefs, moteurs ou équipements concernés. L'indicateur permet donc d'illustrer, depuis le début de la mise en œuvre du

dispositif d'avances récupérables, le succès global des programmes soutenus par ce biais par la direction générale de l'aviation civile.

Cet indicateur peut, dans des phases de versements importants sur des grands programmes du type de l'A380 ou, pour les années à venir, de l'A350XWB, subir un certain fléchissement.

INDICATEUR 6.1 : Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de remboursement cumulé en euros constants des avances allouées depuis la mise en oeuvre du dispositif.	%	56,45	57,65	57,34	59,01	60,14	61,00

Précisions méthodologiques

Source des données : DGAC/DTA

Il s'agit du taux de remboursement des avances récupérables, calculé comme le quotient du total des remboursements exigibles jusqu'à l'année N par le total des avances versées également jusqu'à l'année N ; les valeurs sont actualisées avec l'indice INSEE France entière hors tabac. L'ensemble des avances récupérables allouées depuis le début de la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique est pris en compte.

Cet indicateur illustre le succès des programmes aidés par avances récupérables ; il a un lien direct avec l'action de soutien de la DGAC mais différé dans le temps du fait de la durée des remboursements sur plusieurs décennies ; cet indicateur est à corréler avec celui du maintien des parts de marché.

INDICATEUR 6.2 : Taux de remboursement cumulé en euros constants des principales avances remboursables rapporté au taux prévu à l'origine et à même échéance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de remboursement cumulé en euros constants des principales avances remboursables rapporté au taux prévu à l'origine et à même échéance	%	ND	69,64		ND	ND	ND

Précisions méthodologiques

Source des données :

Numérateur : la DGAC a connaissance, en tant que responsable de la mise en oeuvre de la procédure de recouvrement, de tous les remboursements des avances.

Dénominateur : la DGAC reconstruit également, sur la base des clauses de remboursements prévues aux protocoles et conventions de financement, les montants de remboursements attendus.

Mode de calcul : ce taux est calculé comme le quotient du total des remboursements, en euros constants, des principales avances récupérables en cours au profit des grands programmes aéronautiques civils, et du remboursement total attendu, en euros constants, à la même échéance au moment de la signature des conventions de financement portant sur ces mêmes avances.

Commentaires :

Cet indicateur représente la performance du remboursement des avances récupérables des plus grands programmes aéronautiques, par rapport au remboursement attendu, à la même échéance, au moment du lancement des programmes.

Il évalue à la fois la pertinence des prévisions de marché effectuées au moment de la signature des protocoles/conventions de financement, mais aussi le succès, ou l'insuccès de ces programmes, parfois liés à des aléas technologiques, industriels, économiques, sans qu'il soit évidemment possible d'établir l'influence relative de ces deux facteurs.

Les services de la DGAC n'ont aucun levier pour faire évoluer cet indicateur à court terme. Les prévisions faites au moment de la signature remontent quelquefois à plus de 30 ans et les prévisions à très long terme ne peuvent être considérées comme totalement fiables.

Compte tenu de la nature de l'indicateur, dont le résultat constitue en lui-même une comparaison entre une prévision (effectuée ab initio, au moment de la signature des conventions) et une réalisation, la détermination d'une cible n'apparaît pas pertinente.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
10 Recherche dans le domaine de l'énergie		664 082 655	664 082 655		664 082 655	664 082 655
10-01 Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (libellé modifié)		509 886 551	509 886 551		509 886 551	509 886 551
10-02 IFP Energies nouvelles (IFPEN) (libellé modifié)		152 696 143	152 696 143		152 696 143	152 696 143
10-03 Gestion des matières et déchets radioactifs : CNE - reprise des sources		1 499 961	1 499 961		1 499 961	1 499 961
11 Recherche dans le domaine des risques		221 694 399	221 694 399		221 694 399	221 694 399
11-01 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		8 299 790	8 299 790		8 299 790	8 299 790
11-02 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)		213 394 609	213 394 609		213 394 609	213 394 609
12 Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement		112 867 151	112 867 151		112 867 151	112 867 151
12-01 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		45 798 843	45 798 843		45 798 843	45 798 843
12-02 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		44 068 889	44 068 889		44 068 889	44 068 889
12-03 Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		22 999 419	22 999 419		22 999 419	22 999 419
13 Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable		52 397 852	52 397 852		58 398 525	58 398 525
13-01 Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (libellé modifié)		1 599 960	1 599 960		1 599 960	1 599 960
13-02 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		33 799 146	33 799 146		33 799 146	33 799 146
13-03 Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG)		4 999 870	4 999 870		4 999 874	4 999 874
13-04 Recherche en matière de transport (PREDIT)		2 861 249	2 861 249		4 214 382	4 214 382
13-05 Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)		1 373 800	1 373 800		1 841 636	1 841 636
13-06 Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)		2 680 000	2 680 000		4 082 924	4 082 924
13-07 Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)		1 660 000	1 660 000		2 386 563	2 386 563
13-08 Risque, santé, environnement		1 850 000	1 850 000		2 780 941	2 780 941
13-09 Biodiversité		1 050 000	1 050 000		1 782 337	1 782 337
13-10 Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable		523 827	523 827		910 762	910 762

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
14	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		114 994 404	114 994 404		148 193 731	148 193 731
14-01	Recherches en amont		59 998 438	59 998 438		90 997 701	90 997 701
14-02	Subventions à des organismes de recherche		0	0		0	0
14-03	Equipementier		49 996 096	49 996 096		52 196 156	52 196 156
14-04	Avions						
14-05	Moteurs						
14-06	Hélicoptères		4 999 870	4 999 870		4 999 874	4 999 874
15	Charges nucléaires de long terme des installations du CEA		169 000 000	169 000 000		169 000 000	169 000 000
Total			1 335 036 461	1 335 036 461		1 374 236 461	1 374 236 461

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables » est mis en œuvre d'une part avec des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés qui ne sont pas rattachés directement à ce programme et d'autre part avec le personnel des instituts de recherche (INRETS, LCPC, CSTB, CEA, IRSN, INERIS, IFP Energies nouvelles) et des agences d'objectifs (ANSES, ADEME).

Le faible nombre des agents recensés en administration centrale et en services déconcentrés, inférieur à 200 et la diversité des statuts parmi ces agents rendraient inefficace la gestion de ces personnels au sein d'un seul programme.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
1 420 585 093 1 420 585 093		1 308 542 113 1 308 542 113			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) - (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
448 714 695 448 714 695	1 335 036 461 1 335 036 461	145 394 398 145 394 398	1 228 842 063 1 228 842 063	1 374 236 461 1 374 236 461	511 263 604 511 263 604
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					142 582 846 142 582 846
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					137 002 739 137 002 739
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					231 678 019 231 678 019

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le montant du solde des engagements non couverts au 31/12/2009 prend en compte l'évolution du périmètre du programme 190 résultant de la fusion avec le programme 189 « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » et le programme 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie » et atteint 448 714 695 €.

Les engagements dans le domaine de la construction aéronautique (action 14) y participent à hauteur de 346,4 M€.

50,3 M€ correspondent à des engagements pris auprès de l'ADEME et de l'ANSéS (ex AFSSET) antérieurement à 2006 et ne devraient pas faire l'objet de paiements. Dans ces conditions, ces engagements seront à déduire des « Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 ».

Des opérations engagées avant le 31.12.2007 doivent être apurées pour 1,0 M€. Elles sont déduites des « Prévission du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 ».

Il est à noter que sur la demande d'AE 2011 s'élevant à 1 335 036 461€, 1 213 043 051 € sont versés en AE=CP, principalement au titre de la subvention pour charge de service public.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		664 082 655	664 082 655
Crédits de paiement		664 082 655	664 082 655

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	662 582 694	662 582 694

Au titre de cette action, les recherches sont assurées par le CEA et l'IFP Energies nouvelles. Elles portent sur trois principaux domaines : nucléaire civil, efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, sécurité des approvisionnements et nouvelles technologies de l'énergie.

La subvention de charge de service public (SCSP) 2011 du CEA intègre dorénavant la budgétisation de 42,5 M€ de dividendes AREVA précédemment affectés aux programmes de recherches civils du CEA et tient compte de la révision de son régime de TVA. Au total, la SCSP du CEA pour 2011 au titre de l'action 10 est de 509,9 M€. La répartition entre les deux segments d'activité (nucléaire civil et nouvelles technologies de l'énergie) de l'établissement résulte d'une estimation. Elle pourra être revue après l'exercice de révision de ses missions, dans le cadre de la négociation de son contrat d'objectifs.

La dotation globale de l'IFP Energies nouvelles pour 2011 de 152,7 M€, est en baisse de 11,6 % par rapport à la LFI 2010. Outre des économies de gestion, l'établissement est invité à rechercher des ressources nouvelles par vente d'actifs et augmentation de ressources sur appels à projets.

1 - Nucléaire civil :

Bénéficiaire CEA : AE = CP : 430 M€

Le montant de subvention publique prévu au PLF 2011 pour le CEA est de 430M€ pour ses activités de recherche technologiques dans le domaine du nucléaire civil soit 84 % de la dotation du CEA au titre de l'action 10.

Les activités de recherche du CEA visent à développer et à apporter des solutions technologiques à l'industrie nucléaire afin qu'elle maintienne sa place au premier rang mondial, à concevoir et à évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteurs et combustibles dits de « 4ème génération ») et à améliorer les réponses quant aux préoccupations du public en matière de sécurité et sur le plan environnemental (notamment pour la gestion des déchets radioactifs). Le CEA conduit également un programme important de modernisation de ses installations nucléaires de support à ses activités de recherche. Par ailleurs, dans le cadre de la construction de nouvelles installations nucléaires, le financement d'actifs dédiés pour ces installations, conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs notamment de son article 20, est assuré par l'action 10 de ce programme, (se reporter à l'action 15 pour le financement des opérations de démantèlement et d'assainissement des installations arrêtées ou en exploitation avant le 31/12/2009).

Dans ce contexte, les crédits prévus pour 2011 participent au financement des quatre segments d'activités ci-dessous du CEA pour le nucléaire. Le périmètre et la dénomination de ces segments ont évolué depuis le PAP 2010 et ne

peuvent donc pas faire l'objet d'une comparaison. Ces évolutions ont plusieurs objectifs : (i) améliorer la visibilité des activités de recherches, (ii) renforcer la cohérence entre l'intitulé des segments d'activités et la réalité des recherches menées et (iii) tenir compte des évolutions dans les objectifs de recherche.

Grands outils pour le développement du nucléaire

Ce segment finance le développement des grands outils qui sont nécessaires aux activités de recherches. Il comprend le Réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH) et le programme de simulation.

Concernant le RJH, les crédits prévus en 2011 couvrent les dépenses de construction conformément au plan de financement actualisé du projet, en complément des crédits dédiés aux dépenses d'avenir (cf. convention de gestion signée entre l'Etat et le CEA publiée au Journal Officiel en date du 20 juillet 2010). Le RJH, qui est en cours de construction au centre de Cadarache, sera dédié aux études sous irradiation des combustibles et des matériaux pour les différentes générations de réacteurs nucléaires (générations actuelles 2 et 3 ; systèmes nucléaires du futur). En outre, il assurera une part importante de la production européenne de radioéléments pour le secteur médical, et ce dans un contexte de rareté de l'offre.

Le programme de simulation comprend le développement et la qualification de logiciels de calcul et l'utilisation de maquettes critiques pour la conception des coeurs des réacteurs notamment en soutien au programme ASTRID (conception d'un prototype industriel de réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium de 4ème génération). Le programme de simulation permet d'explorer des domaines pour lesquels les expérimentations sont généralement difficiles et lourdes, et donc de réduire la durée des études et les investissements. Il représente un domaine dans lequel il est nécessaire de renforcer la capacité du CEA.

Systèmes industriels nucléaires du futur

Ce segment finance les recherches sur le développement des systèmes nucléaires (réacteurs, combustibles) de 4ème génération. Les recherches menées ont pour objet de fournir aux pouvoirs publics en 2012 un dossier complet d'évaluation sur les perspectives industrielles des filières de nouvelle génération (réacteur, séparation et transmutation des déchets radioactifs).

Plus particulièrement, ce segment finance la R&D sur la filière de réacteur rapide refroidi au sodium (filière de référence pour les réacteurs de 4ème génération) dans le cadre du programme ASTRID dont le financement est assuré par les crédits dédiés aux dépenses d'avenir (le projet de convention de gestion est en cours de finalisation), les recherches sur la filière de réacteur rapide à gaz (alternative à la filière sodium), sur les combustibles et la sûreté, et une activité de veille sur les autres filières de 4ème génération. Il finance également les recherches sur l'aval du cycle notamment sur la séparation – transmutation en réacteur des éléments radioactifs les plus toxiques en lien avec les recherches sur les réacteurs de 4ème génération. Enfin, il couvre les programmes de recherche amont « recherche scientifique et technologique de base » qui portent sur les matériaux, la chimie séparative et les fluides complexes.

Optimisation du nucléaire industriel actuel

Ce segment finance trois types d'activités de recherches du CEA qui sont menées pour le compte des industriels du nucléaire, à savoir : (i) le maintien de la compétitivité de l'industrie nucléaire française au plan mondial en répondant à ses besoins de R&D notamment en ce qui concerne l'amélioration des performances des réacteurs actuels (durée de vie, taux de combustion, sûreté et sécurité...), (ii) l'amélioration des procédés d'extraction de l'uranium et de séparation isotopique avec notamment comme enjeux la réduction des impacts environnementaux et des coûts, (iii) l'optimisation du fonctionnement des usines de traitement / recyclage des combustibles usés et la réalisation des études sur le conditionnement des déchets (colis) pour l'aval du cycle actuel.

Démantèlement – Assainissement

Ce segment finance notamment la construction et la rénovation d'installations nucléaires de service, qui sont indispensables aux activités de recherche du CEA. Les crédits prévus en 2011 permettent ainsi d'assurer le financement des travaux prévus sur ces installations : par exemple, AGATE (traitement des effluents liquides) ; MAGENTA (magasin de matières) ; DIADEM (entreposage de déchets), etc.

2 - Efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, sécurité des approvisionnements

Bénéficiaire IFP énergies nouvelles : AE = CP = 55,8 M€

Les activités menées par IFP Energies nouvelles pour l'efficacité énergétique et environnementale de l'industrie du raffinage et de la pétrochimie, la sécurité des approvisionnements, s'articulent autour de deux priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 :

- concevoir et développer de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit (part des dépenses totales : 61,3 M€ ; part de la dotation : 20 M€ ; part des recettes hors dotation : 41,3 M€) ;
- renouveler les ressources et accroître la production des hydrocarbures en rendant accessibles les pétroles "à haut contenu technologique" dont seul le développement permettra de repousser le pic de production et de satisfaire les besoins énergétiques croissants - notamment dans les secteurs des transports et de pétrochimie pour lesquels le pétrole est aujourd'hui difficilement substituable - jusqu'à l'arrivée à maturité des nouvelles technologies de l'énergie (part des dépenses totales : 51,2 M€ ; part de la dotation : 22,9 M€ ; part des recettes hors dotation : 28,3 M€).

L'ensemble de ces travaux de recherche appliquée s'appuie sur une analyse prospective permanente des domaines scientifiques et technologiques relatifs à l'énergie et sur une recherche exploratoire de haut niveau (part des dépenses totales : 15,2 M€ ; part de la dotation : 15,2 M€) visant à développer les connaissances qui permettront de lever les verrous scientifiques liés à la mise en œuvre des technologies émergentes qui constitueront les innovations de demain. Ainsi, les recherches conduites par IFP Energies nouvelles dans ces domaines s'inscrivent pleinement dans le champ des préconisations du Grenelle de l'environnement et renforcent, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures (parapétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.) tout en mettant l'accent sur une meilleure efficacité énergétique et environnementale des filières concernées : exploration-production, raffinage-pétrochimie (carburants).

Enfin, la diffusion des savoirs IFP Energies nouvelles sera renforcée via sa double mission de formation et d'information. IFP School - partie intégrante de IFP Energies nouvelles - (part des dépenses totales : 18,7 M€ ; part de la dotation : 11,6 M€ . part des recettes hors dotation : 7,1 M€) poursuivra son ouverture internationale et son appui à l'industrie en consolidant l'excellence du recrutement de ses étudiants, en adaptant, de manière permanente, son offre de formation et en déployant une politique ambitieuse d'essaiage vers les pays présentant un fort intérêt pour les industries des hydrocarbures et de l'automobile. En outre, les actions d'expertises et d'information seront développées en soutien des politiques publiques et mises au service des citoyens tout en contribuant au rayonnement scientifique et technique français à l'international.

Les ressources propres hors dotation (redevances, licences, appels à projets, etc.) liés à ces activités sont de 64,9 M€. Les dépenses diverses (dont notamment, Mission information, Gestion des participations, fonctions supports) sont de 51,0 M€).

Au final, le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 197,4 M€, celui des recettes hors dotation à 141,6 M€ et celui de la dotation budgétaire à 55,8 M€.

3 - Nouvelles technologies de l'énergie

Ce domaine recouvre des actions de recherche menées par le CEA et par l'IFP Energies nouvelles.

Bénéficiaire CEA : AE = CP = 79,9 M€

Concernant les nouvelles technologies de l'énergie (NTE), le programme participe au financement des activités de recherche technologique du CEA dont la stratégie consiste principalement à se concentrer sur deux secteurs consommateurs d'énergie fossile (le bâtiment et les transports), en s'appuyant sur ses domaines de compétences (nucléaire, micro et nanotechnologies, matériaux) afin de les appliquer notamment au solaire photovoltaïque, aux procédés d'électrification des véhicules et de stockage de l'électricité (batteries, piles à combustible). Dans ce cadre, le CEA privilégie la levée des verrous technologiques (innovation sur les matériaux et les procédés), le développement d'une approche systémique des applications énergétiques (entre le véhicule, le bâtiment et les objets nomades), la mise en place de plateaux techniques ouverts à d'autres acteurs de recherche et aux industriels, ainsi que, la réalisation de démonstrateurs.

Les crédits prévus en 2011 financent les efforts de recherche dans les domaines principaux ci-dessous en cohérence avec les demandes des pouvoirs publics dans les NTE :

- la production d'électricité par voie photovoltaïque avec l'extension de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) à Chambéry. L'INES a vocation à regrouper les compétences françaises dans l'énergie solaire (Centre national de recherche scientifique (CNRS), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), Université de Savoie) et à disposer de la taille critique suffisante sur le plan européen (en termes de chercheurs et d'installations) pour accompagner le développement d'une filière industrielle nationale. Les recherches qui sont réalisées au sein de l'INES visent, en particulier, à augmenter les rendements de conversion des cellules photovoltaïques, à développer des procédés de production plus économiques et à réduire les contraintes liées au caractère intermittent et aléatoire de la production. Elles portent ainsi sur les technologies photovoltaïques dites « couches minces » et « hétérojonctions ». Les recherches sont menées en étroite coopération avec les industriels du secteur ;
- les batteries pour véhicules, l'objectif étant de contribuer à la mise en place d'une filière industrielle de production et de recyclage de batteries via des plates-formes technologiques (STEEVE). Ces recherches sont menées en étroite coopération avec les constructeurs d'automobiles ;
- l'hydrogène et son utilisation dans les piles à combustible notamment pour les transports. L'objectif est de préparer la mise en place à terme d'une filière hydrogène complète traitant les aspects de production, de stockage et d'utilisation. Le CEA s'attache à développer en priorité des micropiles pour des applications nomades qui représentent des débouchés à fort potentiel ;
- la biomasse via le développement de technologie de gazéification à haute température (bois et paille) pour la production de biocarburants dit de 2ème génération. Le CEA conduit une activité de recherche sur l'amélioration des procédés de gazéification et apporte des innovations en vue d'améliorer les rendements énergétiques dans ce domaine. Dans ce cadre, il assure la maîtrise d'ouvrage du projet de démonstrateur industriel de production de biocarburants de 2ème génération à Bure pour lequel il est prévu que la phase d'études soit achevée fin 2010 – début 2011.

Par ailleurs, le CEA réalise une activité de recherches à caractère horizontal sur l'utilisation de nouveaux matériaux (nanomatériaux) qui profite à l'ensemble de sa recherche dans les NTE. En effet, les nanomatériaux peuvent apporter en effet des améliorations dans les performances des produits et systèmes énergétiques (piles à combustible, batteries lithium-ion, solaire photovoltaïque).

Bénéficiaire IFP Energies nouvelles : AE = CP = 96,9 M€

Les efforts de recherche menés par IFP Energies nouvelles dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) s'articulent autour de trois priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010, encore en vigueur, dans l'attente du nouveau contrat :

- la maîtrise des émissions de CO₂ via le développement de technologies de captage, de transport, d'injection et de stockage du CO₂ qui permettront la production d'énergie propre pour l'industrie : centrales thermiques, raffineries, complexes sidérurgiques, cimenteries, etc.(part de la dotation : 28,3 M€) ;
- la diversification des sources d'énergie : production de biocarburants de première et deuxième génération, production de carburants de synthèse à partir de gaz naturel et de charbon, production d'hydrogène, mais aussi utilisation de ces carburants alternatifs à faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les transports. Cette priorité vise à desserrer la dépendance quasi-exclusive des transports au pétrole (près de 98 %), tout en luttant contre la pollution globale avec le développement de filières énergétiques au bilan CO₂ plus favorable (part de la dotation : 30,0 M€);
- la priorité « véhicules économes » qui regroupe les recherches de IFP Energies nouvelles pour réduire la consommation et les émissions des véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, en concevant des motorisations alternative dédiées à des carburants peu carbonés (gaz naturel, hydrogène, etc.) ou aux biocarburants et en développant des véhicules hybrides thermiques/ électriques (part de la dotation : 38,6 M€).

Dans les domaines « CO₂ maîtrisé », « carburants diversifiés », le Contrat d'Objectifs État-IFP prévoit un doublement de son effort de recherche et développement sur 2006-2010, d'ores et déjà atteint en 2008. Sous l'impulsion du Grenelle de l'Environnement, IFP Energies nouvelles a accru encore de 20 % ses efforts de R&D dans ces deux domaines pour atteindre plus de 65 M€ en 2010.

Ainsi, globalement, plus de 50 % des travaux de R&D de IFP Energies nouvelles sera dédié en 2011 aux nouvelles technologies de l'énergie (priorités stratégiques « CO₂ maîtrisé », « carburants diversifiés » et « Véhicules économes »).

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 499 961	1 499 961

Ces dépenses sont consacrées à deux aspects spécifiques de la recherche sur l'énergie nucléaire.

Gestion des matières et déchets radioactifs

Bénéficiaire BRGM : AE = CP = 999 974 €

Les crédits sont destinés à financer le fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE), chargée d'évaluer annuellement l'état d'avancement des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs par rapport aux orientations fixées par le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Cette commission, créée par la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs, a vu son champ de compétences étendu par la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs.

La CNE n'ayant pas la personnalité morale, c'est le BRGM qui assure l'appui matériel et administratif nécessaire à son fonctionnement, selon des modalités définies par une convention entre cet établissement public et l'État signée le 16 juillet 2007. Les principaux frais couverts sont les frais de personnel (rémunération du secrétariat scientifique et du secrétariat administratif), les frais afférents aux auditions des organismes de recherche, au déplacement des membres de la Commission, à l'assistance technique (tels que les frais d'expertise), à l'impression des rapports et avis de la Commission, à la location des bureaux, ainsi que, les frais exposés par le BRGM pour l'exécution de la convention.

L'activité de la CNE se maintiendra à un niveau élevé en 2011, en rapport avec les prévisions d'avancement des recherches qu'elle a pour mission d'évaluer. Au vu de ces éléments, les crédits pour 2011 portent sur un montant d'environ 1 M€ (en AE et en CP), identique à celui de la LFI 2010.

Reprise des sources radioactives usagées : AE = CP = 499 987 €

L'État a souhaité mettre en place un dispositif visant à assurer la reprise, le traitement et le conditionnement de sources radioactives scellées usagées de haute activité (notamment le césium 137 et le cobalt 60) tant pour des raisons de protection de l'environnement que de sécurité. D'un point de vue opérationnel, ce dispositif repose sur le GIP « SOURCES HA », créé en 2009 entre le CEA et la société CIS bio international. Il est prévu environ 500 000 € en 2011 comme en LFI 2010. Ce montant est conforme à l'engagement pris par l'Etat de consacrer 500 000 € sur 10 ans (la première année étant 2009) à la reprise des sources radioactives usagées. L'accompagnement de l'Etat dans ce domaine se justifie pour des raisons d'intérêt général, en particulier, environnementales et de santé publique.

ACTION n° 11 : Recherche dans le domaine des risques

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		221 694 399	221 694 399
Crédits de paiement		221 694 399	221 694 399

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	221 694 399	221 694 399

Deux établissements publics sont bénéficiaires des subventions versées au titre de l'action 11 : l'INERIS et l'IRSN.

INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) : AE = CP = 8 299 790 €

La subvention de charge de service public prévue pour l'INERIS en 2011 est stable par rapport à la LFI 2010.

Hors opérations liées au Grenelle de l'environnement, l'INERIS recevra 5,8 M€ pour la poursuite de ses activités de recherche sur les effets biologiques des substances chimiques sur le système endocrinien, les processus de transfert des contaminants dans tous les milieux (air, eau, sol), les approches pluridisciplinaires de recherche sur les nanoparticules, la mise au point de méthodes prédictives permettant de quantifier les propriétés d'explosivité et d'inflammabilité des substances chimiques, la connaissance des phénomènes dangereux (explosion, dispersion de toxiques), le développement de la maîtrise des risques associés aux nouvelles technologies de l'énergie (hydrogène, biomasse, ...), la résilience des organisations (fiabilité et adaptation des organisations dans le temps) et l'identification d'indicateurs de risque pour une meilleure prise des décisions, la phénoménologie des instabilités géologiques par des approches pluridisciplinaires couplées. Il développe des méthodologies d'évaluation des risques adaptées au captage, transport et stockage à long terme du CO2 et les applique sur des sites pilotes.

L'INERIS accompagne également l'innovation industrielle et environnementale pour un développement durable par la maîtrise des risques dans les secteurs émergents comme la méthanisation de la biomasse et de ses déchets, le développement des bioraffineries et biocarburants de seconde génération, le développement de nouvelles technologies de stockage d'énergie électrique par batteries ou piles à lithium/ion ou lithium/polymère pour les véhicules électriques ou encore l'accompagnement en sécurisation des postes de travail et de certification des opérateurs des grands sites français d'intégration des nanotechnologies (Grenoble, Saclay, et Toulouse). Cette dernière action s'inscrit dans le programme national « NanoInnov » au sein duquel l'INERIS collabore avec le CEA, le CNRS, et plusieurs acteurs industriels pour l'évaluation des risques liés à la recherche et au développement de procédés mettant en œuvre des nanotechnologies.

Depuis 2006, le Groupement européen d'intérêt économique « Eu-Vri » (*European virtual Institute for Integrated Risk Management*), dont l'INERIS est membre fondateur, permet à l'institut de mener des projets innovants dans le domaine de la maîtrise des risques émergents.

L'INERIS favorise la recherche partenariale dans le cadre de projets collaboratifs de grande ampleur tels que la plateforme STEEVE sur la sécurité des batteries pour les véhicules électriques, développée avec le CEA, le CNRS, l'Université de Picardie Jules Verne et les industriels de l'automobile.

Au titre du volet « Recherche » du Grenelle de l'environnement, l'INERIS coordonne le Pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie prévu par l'article 37 de la loi « Grenelle 1 » et lancé début 2009. Il réunit autour de l'INERIS, l'université de technologie de Compiègne, l'Université de Picardie Jules Vernes et l'Institut polytechnique Lasalle Beauvais. En incitant la recherche partenariale, le transfert des technologies et l'émergence de start-ups innovantes, ce pôle doit augmenter les connaissances permettant de répondre aux attentes des pouvoirs publics et des entreprises pour la mise en œuvre de la réglementation européenne REACH. L'INERIS recevra à ce titre pour l'exercice 2011 une dotation renouvelée de 2,5 M€ en AE et en CP dont 80 % sont reversés aux partenaires du pôle. Le pôle abrite également un centre de référence pour le développement et la validation des méthodes alternatives aux essais sur animaux pour l'évaluation des dangers des produits chimiques (ANIMEX), qui doit être opérationnelle dès 2011.

IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) : AE = CP = 213 394 609 €

Pour 2011, la dotation fixée à l'IRSN est calculée sur la base d'un effectif stable et sur la recherche d'économies des dépenses de fonctionnement.

La dotation de l'IRSN pour 2011 à périmètre constant est en baisse de 15 % par rapport à la LFI 2010. Elle intègre le financement du fonds dédié à l'assainissement et tient compte de la mise en oeuvre d'une redevance pour faire face à la forte demande d'expertise liée tant à la relance du programme nucléaire français, à la loi TNS, qu'au traitement des sujets comme les incidents de radiothérapie et la gestion des sols pollués. Le produit de cette redevance est estimé à 30 M€ en 2011.

L'activité de l'IRSN s'organise autour de quatre axes :

Axe 1 - Recherche et missions de service public (144,3 M€)

Conformément aux orientations inscrites dans son Plan à Moyen en Long Termes, l'Institut prévoit de maintenir son effort de recherche dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires et de la radioprotection de l'homme et de l'environnement en :

- poursuivant sa recherche en sûreté dans les domaines du combustible, des accidents graves, des réacteurs du futur, de l'incendie, de l'explosion et des agressions naturelles (inondation, séisme...),
- renforçant son programme d'étude des risques liés à la prolongation prévue de la durée de vie des centrales nucléaires (au-delà de la durée pour laquelle elles ont été conçues à l'origine),
- optimisant ses partenariats nationaux et internationaux dans le domaine de la recherche sur les risques sanitaires liés à l'exposition chronique à des polluants radiologiques, dans le contexte de l'initiative européenne MELODI et des conclusions du Grenelle de l'environnement.

D'autre part, dans le cadre de son activité d'appui au service public, l'IRSN va poursuivre le renouvellement de son réseau de surveillance de l'état radiologique de l'environnement et développer les outils de diffusion des résultats. L'établissement va finaliser la remise à niveau de l'ensemble des moyens mobiles d'intervention pour la gestion des situations d'urgence radiologique en consolidant le déploiement des moyens affectés au traitement des volets environnementaux et sanitaires. Dans ce cadre, l'Institut complètera son dispositif opérationnel au travers de la modernisation de son laboratoire mobile de radiotoxicologie et la mise en oeuvre de moyens aérotransportables répondant à des exigences de projection rapide sur le terrain en situation d'urgence radiologique.

Dans le contexte budgétaire actuel, l'Institut prévoit en outre :

- une réduction générale de la dépense de sous-traitance (dans le domaine du développement logiciel ou le domaine des études) dans la perspective d'une internalisation des compétences afférentes ;
- l'ajustement du volume de certains programmes (ex. programmes dans le domaine de l'incendie ou du confinement) tout en réexaminant d'autres programmes dans le domaine de la recherche en sûreté.

Axe 2 - Appui aux pouvoirs publics (6 M€)

L'augmentation du volume de l'activité d'appui aux pouvoirs publics résulte d'un accroissement du nombre de directions ministérielles et agences sanitaires sollicitant un appui technique de l'IRSN ainsi que du nombre de demandes qui lui sont adressées sur les volets sanitaires et environnementaux.

Les objectifs prioritaires seront maintenus, en particulier le suivi de l'exposition des travailleurs et les actions de soutien aux mesures nationales dans le domaine de la radiothérapie mises en oeuvre suite aux récents accidents. Par ailleurs, l'IRSN s'efforcera d'optimiser les moyens alloués sur certaines thématiques se rapportant au volet environnemental.

Axe 3 - Appui à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) (46,4 M€)

Les activités de l'IRSN en appui à l'ASN s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans un contexte d'accroissement de la demande d'expertise.

Compte tenu des besoins de flexibilité du financement des actions d'expertise (dont le plan de charge dépend fortement des projets portés par les exploitants nucléaires), les ministères de tutelle de l'Institut ont souhaité la mise en place, dès 2011, d'une redevance versée à l'IRSN par les exploitants nucléaires. Cette redevance concerne spécifiquement des dossiers déposés par les exploitants nucléaires à l'ASN et faisant l'objet d'une saisine de l'IRSN

par l'ASN. Le rôle des différents acteurs, ASN, IRSN et exploitants, reste inchangé, conformément aux fondements juridiques édictés dans la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN) du 13 juillet 2006 et déclinés dans les textes d'application, notamment le décret relatif aux installations nucléaires de base (INB) et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives du 2 novembre 2007.

Ainsi une partie des activités d'appui à l'ASN fera l'objet d'un financement par la redevance, l'autre partie restant financée à partir des moyens affectés à l'axe 3. Certaines actions feront l'objet d'une régulation renforcée, en concertation avec l'ASN. Les objectifs prioritaires concernant les installations en fonctionnement ou en cours de construction seront maintenus ainsi que le respect des exigences portées par la loi TSN, notamment les réexamens de sûreté décennaux des INB. Par ailleurs, l'accroissement souhaité de la capacité d'expertise sur les pratiques d'exploitation ainsi que sur les démarches de sûreté mises en œuvre dans le domaine du nucléaire de proximité, actuellement en développement du fait du recours croissant à l'utilisation de sources radioactives dans les domaines industriels, médical ou de la recherche, sera revu en regard des priorités édictées par les enjeux de sûreté associés.

Axe 4 - Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre la malveillance (16,7 M€)

La programmation des activités de défense de l'IRSN pour les années 2011 à 2013 s'inscrivent dans un contexte de stabilité de la demande. Les objectifs prioritaires correspondants sont les suivants :

- poursuivre à moyens sensiblement constants, son expertise des systèmes nucléaires militaires et des Installations nucléaires de base secrètes (INBS) pour le compte du Délégué à la sûreté nucléaire de défense ;
- maintenir les missions de concours et d'appui technique relatives à la protection et au contrôle des matières nucléaires, à la protection des installations nucléaires et au transport de matières radioactives et fissiles, à l'égard des actions de malveillance ;
- poursuivre ses missions de concours et d'appui technique pour l'application, en France, des traités internationaux de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Compte tenu des moyens alloués et de l'objectif de réduction des coûts de fonctionnement, un ajustement des actions réalisées dans ce domaine devra toutefois être réalisé.

ACTION n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		112 867 151	112 867 151
Crédits de paiement		112 867 151	112 867 151

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	89 867 732	89 867 732

Deux opérateurs sont bénéficiaires de ces subventions de charges de service public : le LCPC et l'INRETS.

Dans le cadre des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques, le processus de rapprochement du LCPC et de l'INRETS doit aboutir début 2011. Le nouvel établissement public à caractère scientifique et technique créé couvrira les champs de la mobilité et du génie civil. Cette fusion permettra une gestion plus efficiente des compétences et outils de recherche et le développement de nouvelles synergies, afin de renforcer les recherches sur l'évolution des transports et de leurs infrastructures et d'épauler les acteurs économiques dans la compétition mondiale. Le décret statutaire du futur établissement n'ayant pas encore été signé, la préparation du PLF a été faite sur la base de deux subventions distinctes.

Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) : AE = CP = 45 798 843 €

La dotation globale prévue pour le LCPC est en progression de 0,9 M€ par rapport à la LFI 2010. La principale variation entre les subventions 2010 et 2011 réside dans la prise en compte par l'État des dépenses occasionnées par le transfert du siège commun sur le futur site du pôle scientifique et technique Paris-Est à Marne-La-Vallée. Cet accroissement concerne également l'INRETS.

Tout en conservant ses capacités de recherche, le LCPC entend contribuer aux efforts d'économie principalement sur les dépenses des unités supports qui diminueront de 0,8 M€ sur la période 2011-2013, mais également sur les dépenses de fonctionnement des unités de recherche qui seront aussi réduites de 0,5 M€. Les économies porteront notamment sur les consommations de fluides ou les déplacements.

L'activité du LCPC est en premier lieu fondée sur les priorités exprimées lors du Grenelle de l'environnement, en second lieu sur l'attente de nouveaux progrès en matière de sécurité routière et dans la prévention ou la protection contre les risques naturels. Ces orientations majeures sont inscrites dans le contrat d'objectifs 2010-2013 entre le LCPC et l'État en cours de signature.

Les priorités retenues pour les quatre années qui viennent ont pour objectif global de contribuer à promouvoir la ville durable autour de trois thématiques.

▪ **Économiser l'énergie et les ressources naturelles (10,53 M€)**

Cet enjeu figure parmi les toutes premières priorités du Grenelle de l'environnement.

Les résultats visés par le LCPC dans ce champ permettront à la fois de :

- contribuer aux engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- favoriser la compétitivité à l'international des entreprises qui seront associées aux recherches menées sur ce thème.

Sur les ressources naturelles non renouvelables, des progrès notables peuvent être accomplis sachant les imposantes quantités de constituants naturels nobles entrant dans la fabrication des matériaux de construction.

▪ **Maîtriser le vieillissement, les risques et les nuisances (20,15 M€)**

La durabilité des ouvrages est un enjeu primordial au plan économique pour les collectivités publiques, à la fois pour les infrastructures routières et le patrimoine ferroviaire.

En dégagant de ses résultats de recherche de nouvelles approches méthodologiques, le LCPC vise à apporter des solutions plus performantes sur :

- le diagnostic de l'état des ouvrages,
- les techniques de réparation (plus économiques et plus durables).

En matière de risques naturels, le LCPC cherche à apporter une meilleure maîtrise de la quantification de l'aléa à l'échelle de l'ouvrage ou de la parcelle et une réduction de la vulnérabilité des ouvrages et des bâtiments.

▪ **Sécuriser la route et moderniser les infrastructures de transport (15,11 M€)**

La contribution du LCPC portera principalement sur :

- l'automatisation du dialogue entre le véhicule et son environnement (état de la chaussée, conditions météo, géométrie de la route),
- l'identification et la cartographie des secteurs dangereux (bases de données),
- des aides à la conduite renforcées,
- un outillage plus puissant de mesure des trafics,
- une meilleure connaissance de la dynamique des deux roues motorisés et de l'impact des poids lourds sur la sécurité routière et les infrastructures.

Dans le même temps, le LCPC développera son activité sur le secteur des transports guidés (trains, tramways, trans-trains, ..) afin de fournir aux gestionnaires et opérateurs concernés des solutions techniques et méthodologiques innovantes relevant notamment de :

- l'optimisation de la maintenance des lignes de voyageurs et de fret,
- la mise aux niveaux de service souhaités des infrastructures neuves ou existantes,
- la mise au point de techniques adaptées à un développement durable des réseaux.

Dans le cadre de ses recherches, le LCPC entend développer, dans les secteurs où elle est utilisable, la modélisation numérique pour prédire le comportement des ouvrages et celui des matériaux à petite ou très petite échelle, et réduire ainsi les domaines d'expérimentations lourdes et coûteuses.

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) : AE = CP = 44 068 889 €

La dotation globale de l'INRETS s'élève à 44 068 889 € dont 1,25 M€ au titre du Grenelle de l'environnement. Cette dotation est stable par rapport à la LFI 2010. L'INRETS s'engage, comme tous les opérateurs de l'État, dans l'objectif général d'amélioration de sa performance. L'atteinte de cet objectif passe par une amélioration de la productivité de l'institut (amélioration du ratio activités des unités de recherche rapportées aux dépenses totales de l'institut) et par une redéfinition des dépenses de fonctionnement dans un double souci d'économie et d'écoresponsabilité. En ce qui concerne notamment les frais de mission financés sur la subvention, l'objectif est une réduction annuelle de 3 %.

La subvention permet de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'institut déployé sur 5 sites y compris un loyer pour le site de Satory et celui de Marne-la-Vallée, dans l'attente de l'implantation sur le nouveau site en 2012 (bâtiment Bienvenüe) et les dépenses des programmes de recherche.

L'INRETS bénéficie d'une mesure de transfert de 0,07 M€ en provenance du programme 172 « Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » pour financer la mise en œuvre de la prime d'excellence scientifique.

Les domaines d'intervention en matière de recherche de l'INRETS sont répartis sur trois axes :

Axe I : Mobilité, environnement, énergie (11,54 M€) :

- domaine I-1 : Mobilités et territoires,
- domaine I-2 : Organisation des transports, politiques publiques, évaluation,
- domaine I-2 : Énergie et impacts environnementaux.

Axe II : Qualité, sécurité et optimisation des systèmes de transport (21,37 M€) :

- domaine II-1 : Technologies de l'information et de la communication,
- domaine II-2 : L'usager, acteur du système de transport,
- domaine II-3 : Optimisation de l'exploitation et de l'usage des réseaux.

Axe III : Transport et santé (9,83 M€) :

- domaine III-1 : Impact des transports sur la santé publique,
- domaine III-2 : Actions et politiques de sécurité routière,
- domaine III-3 : Biomécanique pour le confort et la protection des usagers.

Ces orientations stratégiques sont déclinées dans le contrat d'objectifs 2010-2013 entre l'INRETS et l'État en cours de signature.

Au titre du Grenelle de l'environnement, l'INRETS est engagé à hauteur de 1,25 M€ par an, pour une période de quatre ans, dans le projet VERONESE relatif à l'optimisation de l'exploitation des réseaux routiers et ferroviaires.

Ce projet est conçu comme une action amont, destinée à :

- produire les connaissances méthodologiques et technologiques nécessaires au développement de systèmes innovateurs ;
- organiser, à l'intérieur et à l'extérieur de l'INRETS, la transversalité entre équipes, entre modes de transports et entre champs disciplinaires ;
- mobiliser sur le sujet la communauté scientifique et technique en développant notamment des outils mutualisables.

Après l'année 2009, durant laquelle l'accent a été mis sur les investissements nécessaires au développement d'équipements mutualisés, les crédits du projet VERONESE permettront en 2011 de poursuivre le rééquilibrage engagé en 2010 en faveur :

- des actions de recherche liées au projet. Ces actions, pour certaines conduites en collaboration avec le LCPC, concernent entre autres la conception des infrastructures et le développement de la route automatisée, l'éco-conduite, le renouveau des approches de modélisation pour l'exploitation des réseaux ferroviaires au niveau régional, national et européen ;

- de la constitution et de la structuration de bases de données sur la gestion du trafic qui doivent être mises en relation avec les données disponibles notamment en matière de mobilité ou d'environnement ;
- du développement des chaires mixtes avec les universités dans les régions Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes et Ile de France. Les crédits du projet permettront également de développer l'accueil de stagiaire et de doctorants sur des thématiques du projet VERONESE.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	22 999 419	22 999 419

Centre Scientifique et technique du Bâtiment (CSTB) : AE=CP= 22 999 419 €

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) est un établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Le CSTB n'est plus considéré comme un opérateur de l'État depuis 2010. Cet EPIC percevra en 2011 une subvention inférieure à 3,9 % à celle de la LFI 2010.

Très mobilisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le CSTB est un acteur important pour relever les défis identifiés par le Grenelle de l'environnement, tant sur les bâtiments existants que sur les bâtiments neufs, notamment pour une atteinte plus rapide des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est notamment chargé d'intervenir sur l'intégration en sous-ensembles fonctionnels des briques technologiques pour le bâtiment, et pour la validation des innovations devant permettre la généralisation des bâtiments à énergie positive.

Le CSTB est labellisé Carnot, il répond aux appels d'offre de l'ANR et de l'ADEME. Il est également fortement impliqué au plan européen dans le 7ème PCRD européen.

Pour la période 2011/2013, la recherche du CSTB (21,749 M€) s'articule autour de six objectifs de recherche, déclinés en 6 programmes de recherche. Ces objectifs synthétisent les priorités de recherche définies dans le cadre du Grenelle de l'Environnement notamment : « lutter contre le changement climatique » et « préserver santé et environnement tout en stimulant l'économie ».

Les programmes de recherche sont les suivants :

- « Du quartier à la ville durable » qui vise à apporter aux collectivités locales et aux opérateurs urbains des méthodes et outils pour un développement urbain durable ;
- « Bâtiments durables » dont l'objectif est de savoir construire, gérer et réhabiliter des bâtiments durables tout au long de leur cycle de vie ;
- « Usages - Santé - Confort » qui ambitionne de réduire les impacts de l'environnement urbain et du bâtiment sur la santé et améliorer le confort face à des exigences environnementales et des usages en mutation ;
- « Maîtrise des risques » qui vise à réduire les vulnérabilités du bâtiment pour garantir la sécurité des usagers et de l'ouvrage face aux différents risques ;
- « Mutations de la filière construction » qui a pour objectif d'analyser les modes de fonctionnement, proposer des processus innovants indispensables à la réalisation des engagements du Grenelle de l'environnement ;
- « Simulation et outils numériques » qui a pour objectif de développer et adapter les outils numériques au service de la construction durable.

Au titre du Grenelle de l'environnement, le CSTB souhaite notamment renforcer les actions de soutien à l'innovation dans le secteur du bâtiment autour de la création d'un centre de références des bâtiments du Grenelle, développer un dispositif d'intégrabilité des innovations du Grenelle et la création d'une plate-forme publique d'ingénierie pédagogique (1,25 M€).

ACTION n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		52 397 852	52 397 852
Crédits de paiement		58 398 525	58 398 525

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 399 938	3 599 909
Subventions pour charges de service public	35 399 106	35 399 106

Les dépenses de fonctionnement de l'action 13 concernent deux types d'action différents : les programmes de soutien des agences d'objectifs (ANSÉS et ADEME) et les programmes incitatifs de recherche.

ANSÉS (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : AE=CP = 1 599 960 €

L'ANSÉS a repris les missions, les moyens et le personnel de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

La nouvelle agence déploie ses missions sur des thématiques diverses telles que la qualité de l'eau, l'impact des pesticides sur la santé des agriculteurs, la qualité nutritionnelle des aliments, la caractérisation des perturbateurs endocriniens, l'évaluation sanitaire des nanomatériaux ou encore l'intégration des sciences humaines dans la conduite de l'expertise.

Le montant de la subvention pour charges de service public de l'ANSÉS au titre du programme 190 est stable par rapport à la LFI 2010.

L'agence finance les programmes de recherche pluriannuels nationaux et européens sur les problèmes de sécurité sanitaire en lien avec l'environnement et le travail. Ainsi, les premiers projets retenus dans le cadre de l'appel à projet de recherche (APR) lancé en 2010 sur le programme national santé environnement travail (PNSET) devraient démarrer dès 2011. Cet APR porte sur les thèmes « identifier et caractériser le danger pour la santé humaine de substances chimiques, agents physiques et agents biologiques présents dans l'environnement » ou bien encore « méthodes alternatives à l'expérimentation animale dans la caractérisation du danger d'un agent chimique, physique ou microbiologique ».

De plus, le financement de deux projets du réseau européen « Recherche en environnement santé dans les États membres de l'Union Européenne » (ERA-envhealth) devrait être poursuivi. La coordination de l'ERA-envhealth est inscrite dans la deuxième orientation stratégique du contrat d'objectifs 2008-2011 de l'établissement, intitulée « Accroître la visibilité de l'agence sur la scène européenne et internationale ».

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : AE = CP = 33 799 146 €

Le rôle de l'ADEME est double : animateur et orienteur de recherches dans ses domaines d'intervention que sont les énergies renouvelables, l'air, l'efficacité énergétique et le bruit.

En confiant à l'ADEME la gestion du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie puis celle des actions « démonstrateur d'énergie renouvelables et chimie verte » et « véhicule du futur »

du programme d'investissements d'avenir, l'Etat a conforté sa mission d'agence d'objectifs en matière de recherche finalisée, notamment sur les nouvelles technologies de l'énergie.

En ce qui concerne les activités financées par la subvention du programme 190 pour 2011, la priorité sera donnée au lancement :

- d'un appel à projets de recherche sur les politiques et dispositifs de soutien à l'innovation, compatible avec le « facteur 4 » ;
- d'un appel à projet sur la valorisation chimique du CO₂, afin notamment d'améliorer le bilan économique des opérations de captage, transports et stockage géologique du CO₂ ;
- d'un appel à projet sur la métrologie et les impacts sanitaires des polluants atmosphériques émergents.

Comme les années précédentes, l'ADEME s'attachera à soutenir les entreprises afin de favoriser l'émergence de produits et services innovants et d'accompagner le développement de nouveaux marchés.

Programmes incitatifs de recherche : AE : 2 399 938 et CP : 3 599 909 €

Au total, les programmes incitatifs de recherche mobilisent 12 M€ en AE et 18 M€ en CP car ils sont par ailleurs dotés au titre des crédits d'intervention. Ces programmes sont décrits dans leur globalité dans la partie « dépenses d'intervention ».

Les crédits de fonctionnement financent :

- des dépenses d'accompagnement des programmes ministériels de recherche ainsi que des programmes interministériels, notamment le PREDIT, le PREBAT et le PUCA. Les actions d'accompagnement consistent principalement en de l'animation, des publications, des études, l'organisation de colloques scientifiques... ;
- certains projets de recherche sous forme de marchés, en particulier pour le PUCA, le PREBAT et le PREDIT ;
- l'évaluation des programmes ministériels de recherche. Ces évaluations s'appuient sur une méthodologie qui intègre les bonnes pratiques internationales. Elles sont confiées à des consultants extérieurs. L'ensemble de cette action est supervisée par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des parties prenantes, notamment le Service de la recherche de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI), des chercheurs et des porteurs de politiques publiques.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	4 799 468	7 199 816
Transferts aux autres collectivités	4 799 470	7 199 820

Programmes incitatifs de recherche : AE : 9 598 938 et CP : 14 399 636 €

L'essentiel des dépenses d'intervention correspond à des conventions pluriannuelles de subventions pour des projets de recherche, dans le cadre d'appels à projet. Leur répartition entre les catégories « transferts aux entreprises » et « transferts aux autres collectivités » est arrêté de manière conventionnelle à des parts égales en raison des difficultés éprouvées pour prévoir la répartition effective.

Description des programmes incitatifs de recherche (AE : 11 998 876 € et CP : 17 999 545 €)

Afin de faciliter la lecture des projets 2011, la description des programmes incitatifs de recherche est faite par thématique, incluant les dépenses de fonctionnement et d'intervention

Le MEEDDM a mis en place une trentaine de programmes de recherche ministériels ou interministériels suivant sept grandes thématiques qui recourent, pour la plupart, les priorités du Grenelle de l'environnement.

Recherche sur les transports (AE : 2 861 249 € et CP : 4 214 382 €)

La DRI assume le secrétariat permanent du PREDIT 4. Un budget est consacré à l'animation générale du programme pour le système d'information commun, des actions de veille scientifique et technologique et des actions de diffusion et valorisation communes aux six ministères et agences qui portent le PREDIT.

Des appels à propositions de recherche (APR) ainsi que le financement de nouvelles étapes des projets de recherche en cours et des actions de valorisation sont prévus en 2011 :

- actions d'évaluation, de valorisation et d'animation et la préparation d'un appel à propositions sur l'évaluation des impacts environnementaux des transports pour 2012 ;
- appel à propositions sur la gestion de crise et des perturbations engageant la sécurité et la qualité des transports ;
- actions d'évaluation, de valorisation et d'animation de la recherche en matière de mobilité périurbaine ;
- financement de nouvelles étapes des projets de recherche « INNOFRET » et des enquêtes « Marchandises en ville » ;
- appel à propositions sur le thème localisation – mobilité – énergie.

Ces crédits ont également vocation à soutenir les actions de coopération internationale menées par la DRI dans le domaine des transports terrestres : la coopération bilatérale franco-allemande DEUFRAKO, la collaboration bilatérale franco-californienne CALFRANCE, des projets initiés dans le cadre de l'Eranet transport et notamment de l'Eranet+ Electromobilité, le programme incitatif multilatéral soutenu par la Commission européenne auquel participent une dizaine de pays européens.

La DRI finance également avec ces crédits des actions d'appui à la recherche dans les services techniques centraux sur la thématique des transports.

Recherche sur le thème génie civil et construction (AE : 1 373 000 € et CP : 1 841 636 €)

En 2011, en lien avec le Grenelle de l'environnement, trois actions de recherches nationales auxquelles l'État participe, aux côtés de partenaires industriels et de collectivités territoriales seront financées sur l'exploitation des énergies marines côtières et portuaires, l'utilisation des espaces souterrains et le recyclage complet des bétons.

Il est prévu le financement des actions d'animation et de valorisation du programme « Concevoir et construire pour le développement durable ».

La participation du MEEDDM au programme interministériel PREBAT est prévue en 2011 sous forme de soutien à des projets partenariaux de recherche et pour les actions d'animation pilotées par le secrétariat permanent du PREBAT.

Enfin, la DRI poursuivra en 2011 son action d'animation du réseau scientifique et technique. La constitution des pôles scientifiques et technique Paris-Est et Rhône-Alpes sera soutenue par des projets scientifiques et techniques communs aux organismes concernés.

Recherche sur le thème urbanisme, territoire et société (AE : 2 680 000 € et CP : 4 082 924 €)

Cette thématique recouvre les programmes pilotés par la DRI et ceux pilotés par la DGALN (PUCA).

Trois programmes feront l'objet de financement de la part de la DRI en 2011.

- Le programme « Participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise », qui répond à un engagement du Grenelle de l'environnement entamera sa deuxième année d'expérimentation, au moyen d'un appel à propositions spécifique.
- Un nouvel APR sera lancé, dans le cadre du programme de recherche sur les paysages et le développement durable (PDD), sur les paysages urbains et périurbains dans la ville durable, sur la fonctionnalité des paysages dans la dynamique économique des territoires et enfin sur la gestion écologique du paysage contribuant aux trames vertes et bleues.
- Pour répondre aux engagements du Grenelle de l'environnement, un nouveau programme de recherche sera initié sur les questions de la consommation durable et d'accompagnement au changement des modes de vie et de consommation.

Le PUCA développe, depuis sa création en 1998, des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique sur chacun des trois thèmes rassemblés dans son intitulé. Une publication régulière des annales de la recherche urbaine, et la diffusion d'ouvrages complètent les actions de valorisation.

Les programmes et actions 2011 seront regroupés en deux plans d'action gouvernementaux : « ville durable » et « cohésion sociale ». Dans le domaine de la ville durable, les actions vont concerner notamment les thématiques suivantes : « La fabrique du bien commun : des normes techniques aux normes de services en Europe », « URBAN NET : étalement urbain, gouvernance urbaine, adaptation au changement climatique et espaces verts et ouverts », « Enjeux spatiaux du développement universitaire : mixité fonctionnelle versus zoning ». Le volet « cohésion sociale » prévoit des recherches sur la réduction de la précarité énergétique ou le vieillissement de la population et l'habitat.

Recherche sur le changement climatique et l'observation de la terre (AE : 1 660 000 € et CP : 2 386 563 €)

L'année 2011 sera consacrée à l'animation et à la valorisation de recherches engagées pour le programme « Gestion intégrée du changement climatique » (GICC) complété par l'Eranet CIRCLE et au paiement des engagements passés.

Le programme « Global Monitoring for Environment and Security » (GMES), initiative européenne de surveillance globale pour l'environnement et la sécurité, possède un double objectif de consolidation et de développement, en lien avec le MESR, des compétences françaises au sein des services pilotes GMES et de promotion des développements d'applications de ces services, au bénéfice des politiques du ministère. Un appel à projet de recherche sera lancé en 2011 et deux forums des utilisateurs des services GMES sur les thèmes « climat » et « situations d'urgence » seront organisés.

Recherche sur les risques, l'environnement et la santé (AE : 1 850 000 € et CP : 2 780 941 €)

Dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement, les projets financés en 2011 après APR concerneront des recherches méthodologiques sur la surveillance générale des OGM et sur les modalités de coexistence des cultures, le développement d'une démarche globale d'analyse de la sécurité des aliments contenant des produits transgéniques et enfin des recherches sur la gouvernance, les aspects économiques, éthiques et sociaux de la diffusion des OGM.

Un APR concernant la recherche sur les perturbateurs endocriniens sera lancé dans le cadre du Programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE) afin d'améliorer les connaissances en matière de caractérisation du risque, qu'il soit sanitaire ou environnemental.

Un budget est prévu pour des actions d'animation et de valorisation des programmes sur les risques naturels et industriels ainsi que sur la qualité de l'air.

Recherche sur la biodiversité (AE : 1 050 000 € et CP : 1 782 337 €)

En 2011, il est prévu :

- un appel à projet dans le cadre du programme « Action publique, agriculture et biodiversité » (DIVA) qui vise à apporter des références scientifiques pour la définition ou la mise en œuvre des actions publiques afin de répondre aux enjeux de la préservation et de la prise en compte de la biodiversité par l'agriculture ;
- une contribution à l'Eranet SNOWMAN, qui s'attache à mettre en évidence les services rendus par les sols ;
- des actions d'animation des programmes portant sur les sols (GESSOL) et les impacts des pesticides (Pesticides).

Les CP permettront également de continuer à financer des programmes de recherche lancés les années précédentes, notamment dans le cadre des programmes « Biodiversa », « Ecosystèmes tropicaux », « DIVA », « Pesticides » et « GESSOL ».

Innovation et prospective (AE : 523 827 € et CP : 910 762 €)

Compte tenu de la montée en puissance au sein du MEEDDM de dynamiques relatives à la création de valeur par les entreprises à partir de préoccupations environnementales dans une logique de croissance verte (Grenelle de

l'environnement, Grenelle de la mer, pôles de compétitivité « écotecnologies » labellisés en mai 2010, développement des filières vertes, mise en œuvre du plan d'applications satellitaires), en 2011, il est prévu de soutenir la démarche collaborative engagée avec les pôles de compétitivité, la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du Grenelle de la mer pour le « navire du futur » et la mise en œuvre du plan d'applications satellitaires initié par le ministère en 2010.

De plus, la DRI développe une action d'évaluation des projets selon des critères de développement durable.

Dans la continuité du programme sur la ville post-carbone, de nouveaux axes de recherches prospectives seront engagés, toujours à l'échelle des régions urbaines, d'une part sur l'adaptation au changement climatique, et d'autre part sur les impacts des nouvelles technologies, Des travaux sur la préfiguration en 2011 d'un programme sur « les changements de modes de vie et les évolutions démographiques vers une société durable en 2050 » sont prévus.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	4 999 870	4 999 874

. Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) : AE = CP = 4 999 870 €

L'attribution d'aides financières à des projets de recherche et développement dans le domaine de l'exploration-production des hydrocarbures au titre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) a permis de soutenir la compétitivité de l'industrie parapétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90 % de son activité sur les marchés internationaux.

En favorisant la coopération entre les acteurs (compagnies pétrolières et gazières, entreprises parapétrolières et organismes de recherche) autour de projets menés en commun, le RTPG a généré une diffusion technologique, à destination notamment des PME qui leur permet d'accroître leurs compétences techniques et de construire un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. En outre, les projets réalisés dans le cadre du RTPG ont permis de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future.

Depuis 2007, il a été décidé de ne plus financer de nouveaux projets et de concentrer les efforts sur le règlement des engagements. Pour assurer le règlement d'une partie des factures déjà reçues, les besoins en crédits pour le RTPG s'élevaient à près de 5 M€ en 2011. Il est actuellement prévu que les derniers règlements interviennent en 2012.

ACTION n° 14 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		114 994 404	114 994 404
Crédits de paiement		148 193 731	148 193 731

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	59 998 438	90 997 701
Transferts aux autres collectivités	0	0

Le montant des crédits en faveur de la recherche amont de l'aéronautique civile s'élève à 60 M€ en AE et à 91 M€ en CP.

Ces crédits sont destinés à soutenir des projets de recherche industriels. Une cinquantaine de projets, le plus souvent collaboratifs, sont proposés annuellement par l'industrie à la DGAC. En 2011, environ une vingtaine de projets industriels feront l'objet d'une décision de soutien. Elles bénéficieront à plus de vingt entreprises (grands groupes, équipementiers et PME), ainsi qu'à des organismes de recherche associés à ces projets.

Comme suite au Grenelle de l'Environnement, une convention d'engagements a été signée le 28 janvier 2008 entre M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer et l'ensemble des acteurs français de l'aéronautique et du transport aérien. Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de recherche visant à soutenir l'effort global du secteur aéronautique en faveur d'une réduction très significative de l'impact environnemental de l'aviation, ainsi que la mise en place d'un Conseil pour la recherche aéronautique civile française (CORAC) qui a été officiellement installé en juillet 2008.

Le programme de soutien à la recherche mis en œuvre par la DGAC, s'appuie sur les travaux menés par le CORAC qui recommandent de privilégier les 4 principaux domaines de recherche suivants :

- amélioration des performances, optimisation de l'aérodynamique, recherche d'architectures et de concepts innovants, des structures et des matériaux avancés :
 - réduction de la traînée grâce à l'amélioration de la conception aérodynamique ;
 - intégration de moteurs à faible consommation spécifique et haut taux de dilution ;
 - architectures et configurations innovantes et intégration motrice optimisée ;
 - réduction de masse, utilisation de matériaux avancés, composites ;
 - méthodes de conception et procédés de fabrication respectueux de l'environnement.
- optimisation de l'avionique, des systèmes et des équipements, et l'optimisation globale de la gestion énergétique à bord des aéronefs :
 - génération, distribution, utilisation de puissance (avion plus électrique) ;
 - réduction de la masse, notamment par l'étude de nouvelles architectures ;
 - gestion du vol, de la situation, de l'information (nouvelles générations de cockpit et de systèmes de management du trafic aérien).
- amélioration des performances environnementales des moteurs d'aviation, optimisation de l'intégration des ensembles propulsifs :
 - amélioration des rendements des turbomoteurs ;
 - augmentation des taux de dilution ;
 - aubes en composite ;
 - architecture plus électrique de l'ensemble propulsif ;
 - turbine basse-pression simplifiée à rendement augmenté ;
 - amélioration de la combustion.
- recherche sur les futurs carburants aéronautiques.

Les nouveaux développements technologiques soutenus contribueront de manière prépondérante à l'atteinte des objectifs fixés au transport aérien par le Grenelle de l'environnement. Les domaines techniques suivants, contribuant à l'atteinte de ces objectifs et non couverts par le programme d'investissement d'avenir, seront prioritaires pour un soutien au titre de l'intervention du présent programme 190 en 2011 :

- compréhension des interactions aviation-atmosphère ;
- réduction de la traînée grâce à l'amélioration de la conception aérodynamique ;
- architectures et configurations innovantes et intégration motrice optimisée ;
- méthodes de conception et procédés de fabrication respectueux de l'environnement ;
- technologies spécifiques hélicoptères (pales à haut rendement, vibrations et acoustique) ;
- sûreté et sécurité des vols (protections contre effets foudre et givrage...) ;
- recherche sur les futurs carburants aéronautiques.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	54 995 966	57 196 030

Les dotations sous forme d'opérations financières sont destinées à financer, sous forme d'avances récupérables, les aides d'État aux développements d'avions, de moteurs, d'hélicoptères, d'équipements avioniques et systèmes. Le remboursement de ces avances intervient au fur et à mesure de la vente des produits. Ce type d'aides, en plus d'offrir l'avantage d'un partage du risque technologique et commercial entre les industriels et l'État, permet également l'intéressement des pouvoirs publics au succès des programmes. En 2011, seules des aides au développement des équipements et d'un hélicoptère (l'EC 175) seront octroyées.

EQUIPEMENTS :

Pour le tissu équipementier aéronautique, une mutation économique est en cours sous la pression des maîtres d'œuvres. Ces industriels doivent évoluer d'un rôle de sous-traitant façonnier vers celui de partenaire à risque, fournisseur de solutions techniques matures ; cette montée dans la chaîne de valeur, à l'issue d'une crise financière qui a pesé lourdement sur les capacités d'investissement des industriels de la filière, nécessite un accompagnement adapté de l'État leur permettant de conforter les capacités autonomes de leurs bureaux d'étude, et d'être à même de rechercher un portefeuille client diversifié (au-delà des avionneurs nationaux) afin d'étaler les risques programmes et de moins subir les effets de cycles.

Un soutien sera donc apporté aux activités de développement des équipements et aérostructures susceptibles d'être choisis sur de nouveaux programmes aéronautiques. Une priorité importante sera donnée à la poursuite du soutien aux partenaires à risque de l'A350 dans le domaine des aérostructures, mais des soutiens pourront également être accordés à des équipementiers partenaires d'autres avionneurs mondiaux, afin d'accompagner la diversification des savoir-faire et des portefeuilles clients/produits de l'ensemble des industriels de la filière aéronautique.

Par ailleurs, l'État s'est engagé en 2007 à soutenir la filière des PME sous-traitantes de l'industrie aéronautique via OSEO. Les engagements pris dans ce cadre devraient s'élever à 64 M€ fin 2010. La part non couverte par des paiements à cette date devra faire l'objet de paiements ultérieurs, notamment en 2011, dans la mesure des appels de fonds qu'OSEO effectuera sur présentation de ses états de consommation.

HELICOPTERES :

En 2011, sera financée la dernière tranche de l'avance récupérable de l'hélicoptère EC 175, soit 5 M€ en AE et CP.

ACTION n° 15 : Charges nucléaires de long terme des installations du CEA

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		169 000 000	169 000 000
Crédits de paiement		169 000 000	169 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	169 000 000	169 000 000

Bénéficiaire CEA : AE = CP = 169 M€

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 20 de la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, il est notamment prévu une convention cadre entre l'Etat et le CEA, en cours de signature permettant de couvrir l'intégralité des charges nucléaires de long terme du CEA pour les installations en exploitation ou à l'arrêt au 31 décembre 2009 et d'assurer le financement des opérations de démantèlement et assainissement en cours. Parmi les actifs qui entrent dans la composition du portefeuille d'actifs dédiés du CEA figure notamment une créance sur l'Etat. La convention cadre permet de définir des modalités pour rendre liquide cette créance en fonction des besoins annuels de financement et des autres actifs dédiés du CEA.

Au titre de 2011, il est ainsi prévu 169 M€ pour le financement d'une partie des opérations de démantèlement et assainissement des installations nucléaires à l'arrêt. Ils se décomposent en 65 M€ de subvention et en 104 M€ de budgétisation des dividendes du groupe AREVA que percevait le CEA et précédemment affectés au financement du démantèlement, et ce conformément aux décisions prises par l'Etat le 30 juin 2009 sur le développement stratégique d'AREVA.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 039 910 288	1 041 558 455	1 178 543 931	1 178 543 931
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	1 039 910 288	1 041 558 455	1 178 543 931	1 178 543 931

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (3)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
IFP - Institut français du pétrole		2 038	2		2 026			2 022	2	2
INRETS - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		523	85		548	135		548	135	
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire		1 664	5		1 670	8		1 669	15	
LCPC - Laboratoire central des ponts et chaussées		616	31		617	36		617	42	
Total		4 841	123		4 861	179		4 856	194	2

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (4)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie <i>181 Prévention des risques</i>		894	308		913	350	23	954	347	23
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail <i>206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>		1 217	49		1 237	43		1 298	43	

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (4)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives <i>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>		11 527	1 156		11 637	1 027		11 637	1 027	
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques <i>181 Prévention des risques</i>		571	71		584	81		584	81	
Total		14 209	1 584		14 371	1 501	23	14 473	1 498	23

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ADEME - AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été créée par la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990 sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial. Le décret du 28 mai 2009 modifie les articles correspondants du code de l'environnement qui fixent les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence, et confirme celle-ci comme opérateur clef de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

L'ADEME est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets de recherche, d'étude et d'investissements en matière de gestion des déchets, de préservation des sols, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, de qualité de l'air et de lutte contre le bruit.

Depuis 2008, l'ADEME reçoit une fraction du produit de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Ses objectifs sont détaillés dans son contrat pluriannuel d'objectifs 2009-2012 signé avec l'État. L'action de l'ADEME est structurée autour de quatre activités déclinées dans son contrat d'objectifs : connaître, conseiller, aider à réaliser, convaincre et mobiliser.

Les activités de recherche technologiques qu'elle impulse dans chacun de ses domaines d'intervention relèvent du programme 190, ainsi que du fonds démonstrateurs de recherches pour les nouvelles technologies de l'énergie confié à l'Agence depuis 2008.

Au titre des investissements d'avenir et conformément à la loi de finances rectificative du 9 mars 2010, l'ADEME sera, en outre, opérateur des programmes :

- « Véhicules du futur »,
- « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » qui regroupe une action « Démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte » et une action « Tri et valorisation des déchets, dépollution écoconception de produits »
- d'une partie du programme « Développement de l'économie numérique » pour le volet « réseaux électriques intelligents » de l'action « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants ».

La présentation complète de l'établissement est faite dans le programme 181 rattaché à la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	34 628	44 770	33 794	33 847	33 799	33 799
Subventions pour charges de service public	34 628	44 770	33 794	33 847	33 799	33 799
Total pour ce programme	34 628	44 770	33 794	33 847	33 799	33 799

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 174 : Énergie, climat et après-mines	22 021	25 013	31 400	31 400	0	0
Subventions pour charges de service public	22 021	25 013	31 400	31 400	0	0
Programme 181 : Prévention des risques	16 138	18 138	42 500	42 500	48 900	48 900
Subventions pour charges de service public	16 138	18 138	42 500	42 500	48 900	48 900
Total	72 787	87 921	107 694	107 747	82 699	82 699

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	1 202	1 263	1 301
- sous plafond opérateurs	894	913	954
- hors plafond opérateurs	308	350	347
dont contrats aidés		23	23

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (181 Prévention des risques).

Les ETP sous-plafond intègrent les emplois créés au titre des Investissements d'avenir : 25 ETP en 2010 et 20 en 2011.

En application de la circulaire budgétaire de juin 2010, la prévision 2011 intègre dans le plafond d'emploi 9 ETP qui étaient auparavant comptabilisés « hors plafond ».

ANSÉS - AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSéS) est un établissement public à caractère administratif créé par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 et le décret n°2010-719 du 28 juin 2010. Elle résulte de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail. La composition de son conseil d'administration (partenaires sociaux, ONG, associations notamment de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, organisations professionnelles, élus et personnalités qualifiées) témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'impliquer l'ensemble de la société civile dans sa gouvernance.

L'ANSéS a pour mission principale de réaliser et de fournir aux autorités compétentes l'expertise scientifique indépendante et pluridisciplinaire ainsi que l'appui scientifique et technique nécessaires d'une part à l'élaboration des politiques de protection de la santé face à des expositions environnementales, professionnelles ou alimentaires et d'autre part à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques dans ses domaines de compétence.

La présentation complète de l'établissement est faite dans le programme 206 de la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 13 : Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 538	1 538	1 580	1 583	1 600	1 600
Subventions pour charges de service public	1 538	1 538	1 580	1 583	1 600	1 600
Total pour ce programme	1 538	1 538	1 580	1 583	1 600	1 600
Programme 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	7 720	7 720	9 720	9 720	9 190	9 190
Subventions pour charges de service public	7 720	7 720	9 720	9 720	9 190	9 190
Programme 181 : Prévention des risques	5 572	5 572	6 500	6 500	7 000	7 000
Subventions pour charges de service public	5 572	5 572	6 500	6 500	7 000	7 000
Programme 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	11 421	11 421	13 000	13 000	13 700	13 700
Subventions pour charges de service public	11 421	11 421	13 000	13 000	13 700	13 700
Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	52 200	52 200	55 468	55 468	68 002	67 158
Subventions pour charges de service public	52 200	52 200	55 468	55 468	68 002	67 158
Total	78 451	78 451	86 268	86 271	99 492	98 648

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	1 266	1 280	1 341
- sous plafond opérateurs	1 217	1 237	1 298
- hors plafond opérateurs	49	43	43
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	39	8	8
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	39	8	8

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation).

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel. Le fonctionnement de l'établissement et ses relations avec l'État sont définis, outre les dispositions du Code de la recherche (articles L.332-1 et suivants), par divers textes, en particulier le décret n°70-878 du 29 septembre 1970 modifié et son décret d'application n°72-1158 du 14 décembre 1972 modifié. Ces textes fixent les principes d'organisation et de fonctionnement du CEA.

L'article 9 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 a modifié la dénomination du Commissariat à l'énergie atomique, ce dernier devenant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Ce changement de nom prend acte du fait que l'établissement est aujourd'hui l'un des premiers organismes national de recherche pour le développement d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre avec le nucléaire (qui continue de représenter le cœur de ses activités) et les nouvelles technologies de l'énergie (solaire, hydrogène et piles à combustible, technologies de stockage de l'électricité, biomasse pour la production de biocarburants de 2ème et 3ème génération).

Il est prévu que l'élaboration du futur contrat de performances entre l'Etat et le CEA sur la période de 2010-2013 pour ses activités civiles, engagée entre les ministères de tutelles et l'établissement depuis le début de l'année 2009, soit prochainement finalisée au vu des financements arbitrés au titre du budget triennal 2011-2013 de l'État.

Au sein du présent programme, le CEA assure la mise en œuvre de l'action 10 « recherche dans le domaine de l'énergie » avec l'IFP et celle de l'action 15 « Charges nucléaires de long terme des installations du CEA ».

Le CEA met directement en œuvre l'objectif 3 « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité de l'énergie nucléaire sur l'ensemble du cycle », et participe à l'objectif 2 « Développer les recherches partenariales ».

Il est également concerné par l'objectif 4 « Soutenir, par la recherche, le développement des NTE et de l'efficacité énergétique ».

La présentation exhaustive du CEA est insérée dans son programme chef de file, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie	477 100	477 100	491 676	491 676	509 887	509 887
Subventions pour charges de service public	477 100	477 100	491 676	491 676	509 887	509 887
Action n° 15 : Charges nucléaires de long terme des installations du CEA					169 000	169 000
Subventions pour charges de service public					169 000	169 000
Total pour ce programme	477 100	477 100	491 676	491 676	678 887	678 887
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	526 191	526 191	499 911	499 911	517 410	517 410
Subventions pour charges de service public	526 191	526 191	499 911	499 911	517 410	517 410
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	35 000	35 000	34 397	34 452	34 452	34 452
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000	34 397	34 452	34 452	34 452
Total	1 038 291	1 038 291	1 025 984	1 026 039	1 230 749	1 230 749

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	12 683	12 664	12 664
- sous plafond opérateurs	11 527	11 637	11 637
- hors plafond opérateurs	1 156	1 027	1 027
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	875	749	875
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	875	749	875

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires).

Le décret n° 2006-797 du 6 juillet 2006 fait de l'IFP Énergies nouvelles un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Le changement de nom de l'établissement, intervenu en 2010, vise ainsi à refléter le rééquilibrage de ses missions vers le développement durable et en particulier les nouvelles technologies de l'énergie.

IFP Énergies nouvelles est un organisme public de recherche, d'innovation industrielle et de formation intervenant dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement, dont l'expertise est internationalement reconnue. Sa mission principale est d'apporter aux acteurs publics et à l'industrie des technologies performantes, économiques, propres et durables pour relever les trois grands défis sociétaux du XXI^e siècle : changement climatique et impacts environnementaux, diversification énergétique et gestion des ressources en eau.

Le positionnement stratégique d'IFP Énergies nouvelles s'inscrit ainsi pleinement dans la loi de programme (n° 2005-781) du 13 juillet 2005, qui fixe les grandes orientations de la politique énergétique française en mettant particulièrement l'accent sur les recherches visant à sécuriser les approvisionnements (exploration-production), améliorer l'efficacité énergétique (raffinage-pétrochimie) et développer les NTE (bioénergies, production d'hydrogène, captage et stockage du CO₂, moteurs-carburants dont véhicules hybrides etc.).

IFP Énergies nouvelles est lié à l'État par un contrat d'objectifs dont le dernier, qui couvre la période 2006-2010, a été amendé en 2009 pour tenir compte des conclusions du Grenelle de l'environnement. La mise en œuvre de ce contrat s'est d'ores et déjà traduite par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- le développement accéléré des recherches liées aux NTE (Nouvelles technologies de l'énergie), avec un doublement des efforts sur la période 2006-2010 ;
- un rééquilibrage en profondeur des programmes au profit de l'aval et plus particulièrement des transports ;
- l'augmentation de la part des travaux renforçant, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (para pétrolier, constructeurs, équipementiers, etc) afin d'améliorer leur efficacité énergétique et environnementale.

Ces orientations seront reprises dans le prochain contrat d'objectifs 2011-2015 en cours d'élaboration.

Par ailleurs, IFP Énergies nouvelles s'engage à former les spécialistes de demain capables de relever les défis associés à la transition énergétique au travers de IFP School. Ouverte aux diplômés de l'enseignement supérieur, IFP School offre une gamme complète de formations à tous les métiers du pétrole, du gaz et des moteurs et sur des thématiques incluant également l'efficacité énergétique, les biocarburants, la maîtrise des émissions de CO₂ et plus généralement les nouvelles technologies de l'énergie. Enfin, IFP Énergies nouvelles favorise le passage de l'invention à l'innovation, du brevet au produit, de la recherche à l'industrie. Depuis sa création, IFP Énergies nouvelles est ainsi un acteur majeur du développement industriel, avec plus de 13 500 brevets vivants.

L'établissement dépose chaque année en France un grand nombre de brevets (139 en 2005, 145 en 2006, 159 en 2007, 183 en 2008, 182 en 2009). Sur le total de 182 nouveaux brevets déposés en 2009, 98 brevets (78 en 2008, 52 en 2007 et 39 en 2006) concernent les NTE, soit une progression de 75 % par rapport à 2006. Cette part croissante de brevets NTE depuis quatre ans, illustre la capacité d'IFP Énergies nouvelles à innover afin de développer les technologies indispensables à la mise en œuvre progressive d'une transition vers un système énergétique moins gourmand et moins carboné.

Les innovations d'IFP Énergies nouvelles trouvent des débouchés directs sur le marché au travers de partenariats étroits avec des industriels et les filiales de son groupe. Sur des marchés émergents ou matures, IFP Énergies nouvelles crée des sociétés ou prend des participations dans des entreprises prometteuses, que ce soit directement ou par le biais de structures de capital investissement. Par ailleurs, IFP Énergies nouvelles accompagne le développement des PME-PMI dans le cadre d'accords de collaboration leur permettant de bénéficier de son savoir-faire technique et juridique.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 10 : Recherche dans le domaine de l'énergie	166 088	166 088	172 669	172 942	152 696	152 696
Subventions pour charges de service public	166 088	166 088	172 669	172 942	152 696	152 696
Total	166 088	166 088	172 669	172 942	152 696	152 696

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	239 957	241 107	Ressources de l'État	166 088	169 300
Fonctionnement	121 644	81 621	- subventions de l'État	166 088	169 300
Intervention			- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	14 912	16 593
			Ressources propres et autres	241 877	136 835
Total des dépenses	361 601	322 728	Total des recettes	422 877	322 728
Résultat : bénéfice	61 276		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	422 877	322 728	Total : équilibre du CR	422 877	322 728

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	92 702	37 530
Investissements	88 949	57 530	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	1 189	20 000
Total des emplois	88 949	57 530	Total des ressources	93 891	57 530
Apport au fonds de roulement	4 942		Prélèvement sur le fonds de roulement		

Dans le compte de résultat :

- les dépenses de personnel sont valorisées au coût complet (incluant une part des dépenses de fonctionnement et des dotations aux amortissements),
- les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux frais de fonctionnement directement imputés sur projets et aux frais de personnel détaché, d'Intéressement et de Plan Épargne Groupe.

Pour 2010, le budget d'IFP Energies nouvelles est prévu à hauteur de 322,7 M€ dont 136,8 M€ de ressources propres. La gestion 2009 avait quand à elle fait apparaître un bénéfice de 61,3 M€, plaçant le compte de résultat à 422,8 M€.

Les recettes exécutées en 2009:

Subventions de l'État : LFI 2009 diminuée de la réserve légale.

Autres subventions et dotations : ANR (6,3 M€), Union Européenne (2,5 M€), ADEME (1,0 M€), OSEO (1,3 M€), divers Ministères (1,5 M€), Pôles de Compétitivité (0,3 M€) et divers (2,0 M€).

Ressources propres et autres : Prestations et recherches collaboratives (38,1 M€), redevances (42,9 M€), dividendes (38,8 M€), production immobilisée (15,9 M€), autres produits (0,6 M€), produits financiers hors dividendes (1,1 M€), produits exceptionnels (3,9 M€), reprise sur provision sur titres (50,6 M€) et contrepartie en produits exceptionnels de l'apurement par anticipation des soldes de certaines avances remboursables au titre du RTPG (50,0 M€).

L'effectif rémunéré en 2009 est de 2040 ETP.

Les dépenses de personnel sont de l'ordre de 240 M€ et celles de fonctionnement de 121,6 M€ en 2009.

La relation entre variation du fonds de roulement et trésorerie peut s'établir comme suit :

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables

Programme n° 190

OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Variation du fonds de roulement	4 942	0
Variation du besoin en fonds de roulement	-13 006	0
Variation de trésorerie	17 948	0

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)					
Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
1 - Recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	114 485	23 894			138 379
2 - Recherche sur moteurs et procédés de combustion	40 424	11 415			51 839
3 - Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	29 083	1 803			30 886
4 - Formations (IFP School)	11 059	5 737			16 796
Autres dépenses	12 955	20 664		56 010	89 629
Total	208 006	63 513		56 010	327 529

Les dépenses de personnel sont habituellement valorisées au coût complet (incluant une part de dépenses de fonctionnement et de charges d'amortissement) conformément à la structure de la comptabilité analytique de l'IFP. Le tableau présenté ci-dessus applique forfaitairement, sur chaque item, le prorata des composantes des coûts complets, et inclut les investissements qui sont globalisés sur la ligne « autres dépenses ».

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement directement imputés sur projets et aux frais de personnel détaché, d'Intéressement et de Plan Épargne Groupe.

Le total général de dépenses est présenté avec les investissements et hors amortissements, provisions, charges externes à immobiliser.

Il peut être présenté également comme suit :

- hors amortissements, provisions, charges externes à immobiliser et hors investissements, soit : 271,520 M€
- hors investissements, mais incluant les amortissements, provisions et autres charges externes à immobiliser, soit : 322,728 M€ (chiffre correspondant au budget prévisionnel 2010 de l'opérateur).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	2 040	2 026	2 024
- sous plafond opérateurs	2 038	2 026	2 022
- hors plafond opérateurs	2		2
dont contrats aidés			2
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		8	
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		8	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

INERIS - INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

Créé par le décret n°90-1089 du 7 décembre 1990, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement.

Au titre du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », l'INERIS contribue à l'action 11 « Recherche dans le domaine des risques » en réalisant des recherches sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions dans les domaines suivants :

- substances et produits chimiques ;
- risques technologiques et pollutions ;
- risques liés à l'après-mine, aux stockages souterrains et aux risques naturels.

Au titre du programme 181 « Prévention des risques », l'INERIS mène des travaux de recherche sur la prévention des risques technologiques et des pollutions générées par les installations classées, la prévention des risques du sol et du sous-sol, la gestion des risques chroniques, l'évaluation des substances et produits chimiques et sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur. L'INERIS mène également des recherches dans le domaine de la prévention des risques naturels et hydrauliques.

Au titre du programme 174 « Energie et après-mines », l'INERIS coordonne et contribue aux travaux du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air. Cette activité devrait monter en puissance dès 2011.

Les modalités de pilotage de l'INERIS favorise l'implication des parties prenantes dans sa gouvernance et se fonde sur :

- un contrat d'objectifs en cours d'élaboration pour la période 2011-2015 ;
- un protocole de gestion des ressources publiques ;
- des réunions de programmation, de suivi et d'évaluation des activités d'appui technique au sein de comités de pilotage et des activités de recherche au sein d'un comité de la recherche ;
- une évaluation de la stratégie scientifique, des programmes de recherche et des équipes par un conseil scientifique assisté de trois commissions scientifiques spécialisées par secteurs d'activité ;
- une charte de déontologie dont le respect est supervisé par un comité externe ;
- un système d'assurance qualité certifié ISO 9001 depuis 2000.

La présentation complète de l'établissement est faite dans le programme 181 rattaché à la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche dans le domaine des risques	10 603	14 680	8 306	8 319	8 300	8 300
Subventions pour charges de service public	10 603	14 680	8 306	8 319	8 300	8 300
Total pour ce programme	10 603	14 680	8 306	8 319	8 300	8 300
Programme 174 : Énergie, climat et après-mines	2 910	2 910	2 800	2 800	2 800	2 800
Subventions pour charges de service public	2 910	2 910	2 800	2 800	2 800	2 800
Programme 181 : Prévention des risques	34 646	39 705	31 282	31 282	22 600	22 600
Subventions pour charges de service public	34 646	39 705	31 282	31 282	22 600	22 600
Total	48 159	57 295	42 388	42 401	33 700	33 700

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	642	665	665
- sous plafond opérateurs	571	584	584
- hors plafond opérateurs	71	81	81

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (181 Prévention des risques).

INRETS - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

L'INRETS est un institut de recherche finalisée, au statut d'établissement public à caractère scientifique et technologiques (EPST). Il est rattaché à l'action n° 12 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durable ». Il participe aux deux premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

Ses missions consistent à :

1. effectuer, faire effectuer ou évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- l'organisation et le fonctionnement des services de transports, permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'utilisateur, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;
- la sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;
- les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;
- l'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport et sur les conditions du développement durable visant ces systèmes ;
- l'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances, répondre au défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et rendre plus compétitives les industries concernées;

2. mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés ;

3. valoriser les résultats de ses recherches et travaux, contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et participer, en France et à l'étranger, à la formation (enseignement supérieur, enseignement spécialisé) concernant les différents aspects disciplinaires ou professionnels impliqués dans le secteur des transports.

Ses moyens comprennent en 2010 :

- 548 emplois permanents, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelques 225 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche),
- des moyens de calcul et des lieux d'essais,
- un budget d'environ 60 M€, dont les recettes proviennent à 73 % de l'État par le biais de subventions et à 16 % de ressources propres dont 14 % de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques. Les dépenses de masse salariale représentent 67 % des dépenses totales.

Les programmes de recherche de l'INRETS font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec le MEEDDM et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le contrat couvrant la période 2010-2013 est en cours de

signature. Ce document, qui s'articule autour des priorités thématiques du Grenelle de l'environnement, définit les grandes priorités de recherche de l'institut pour les années à venir :

- l'écomobilité;
- l'optimisation des systèmes de transport ;
- la sécurité routière.

L'INRETS s'inscrit dans une forte coopération avec les autres organismes de recherche proches du ministère chargé des transports, en particulier le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC). Il a contribué aux travaux du Grenelle de l'environnement et va renforcer ses actions sur la mobilité durable, en anticipation de l'élaboration de son contrat d'objectifs en cours de signature. Il interviendra notamment pour favoriser le développement de technologies innovantes pour le transport ferroviaire et les systèmes de gestion du trafic à travers le projet VERONESE évoqué dans la partie relative à la justification des dépenses.

L'INRETS est l'un des organismes de recherche français les plus engagés dans la construction de l'espace européen de la recherche.

20% de ses ressources contractuelles proviennent de contrats européens : l'INRETS a soumis plusieurs projets dans le cadre des premiers appels d'offres du 7ème PCRD ; les contrats européens et les contrats ANR sont en augmentation constante.

Il est à l'initiative de la constitution de l'association européenne ECTRI (European Conference of Research Transport Institutes) et en assure le secrétariat général.

Une filiale est entièrement dédiée à la gestion des contrats européens, et notamment de trois réseaux d'excellence qui se sont développés à l'occasion du 6ème PCRD, et qui s'implique également dans le 7ème PCRD.

L'INRETS s'est engagé dans quatre pôles de compétitivité : deux à vocation mondiale en matière ferroviaire, iTrans dans le Nord-Pas-de-Calais et automobile (Mov'eo, en Île-de-France et Normandie), et deux à vocation nationale en matière mobilité urbaine (Advancity en Île-de-France) et de camions et d'autobus (Lyon Urban Truck & Bus, en Rhône-Alpes). Il répond par ailleurs aux appels d'offre de l'ANR et du fonds unique interministériel (FUI) et a actuellement plusieurs contrats en cours.

Il a réalisé un schéma directeur immobilier qui comprend deux grandes opérations majeures : l'une, qui a consisté dans le déplacement à Lyon de la direction générale et le renforcement des équipes de recherche déjà existantes en Rhône-Alpes, et, une autre, de relocalisation de ses équipes franciliennes à Satory et à Champs-sur-Marne. La relocalisation à Satory est effective depuis juin 2009. L'implantation à Champs-sur-Marne prépare le regroupement prévu à horizon de 2012 du rapprochement à côté de l'ENPC et de l'université de Marne-la-Vallée, de plusieurs établissements de recherche appliquée dans les champs de compétence du MEEDDM. Il reste à finaliser la modernisation du centre de Lille.

Dans le cadre des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques, le processus de fusion du LCPC et de l'INRETS a été engagé pour aboutir en 2011.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	43 278	43 278	43 980	44 049	44 069	44 069
Subventions pour charges de service public	43 278	43 278	43 980	44 049	44 069	44 069
Total	43 278	43 278	43 980	44 049	44 069	44 069

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	38 658	42 365
- activités conduites par les unités de recherche	28 866	31 552
- actions communes	2 445	3 100
- fonctions support	7 347	7 713
Fonctionnement et investissement non programmé	13 684	16 304
- activités conduites par les unités de recherche	6 857	8 930
- actions communes	1 608	1 478
- fonctions support	5 219	5 896
Investissement programmé et autres opérations en capital	3 137	724
- actions communes	0	
- fonctions support	3 137	724
Hors agrégats	0	
Total des dépenses	55 479	59 393

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	43 278	43 049
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	7 590	8 400
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	1 636	905
Autres subventions et produits	2 080	3 495
Total des recettes	54 584	55 849
Charges calculées	2 200	2 200
Produits calculés	2 200	2 200
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	-895	-2 543

S'agissant des subventions et autres produits, la prévision de recettes est de 3 495 000 € comprenant notamment la part INRETS de la vente du site d'Arcueil et 1 080 000 € de subventions. Cette ligne comprend 230 000 € de subventions du conseil régional Rhône-Alpes pour le financement des contrats doctoraux et de bourses internationales, 450 000 € pour le co-financement d'investissements scientifiques du conseil général des Yvelines et 400 000 € de contribution du ministère de la recherche pour le financement de post-doctorats.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport	7 407	905		1 456	9 768
Accroître la sécurité des personnes	11 795	1 760		1 355	14 910
Optimiser l'usage des réseaux de transport	6 618	905		982	8 505
Total	25 820	3 570		3 793	33 183

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	608	683	683
- sous plafond opérateurs	523	548	548
- hors plafond opérateurs	85	135	135

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

IRSN - INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur général de la prévention des risques (DGPR) au MEEDDM exerce la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de l'institut.

L'IRSN exerce, en appui des pouvoirs publics, quatre missions :

- recherche et missions de service public,
- appui technique aux pouvoirs publics,
- appui technique à l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN),
- sécurité nucléaire (radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre la malveillance et le risque terroriste).

L'IRSN exerce ses missions de recherche et d'expertise dans les domaines suivants :

- sûreté nucléaire,
- sûreté des transports de matières radioactives et fissiles,
- protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants,
- protection et contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes,
- protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

Conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement », l'IRSN s'est efforcé de mener une politique d'ouverture aux acteurs de la société civile. Ainsi depuis 2009, l'Institut s'est doté d'un Comité d'orientation de la recherche (COR) en sûreté et en radioprotection, composé de 43 membres et associant diverses parties prenantes. Placée auprès du conseil d'administration, cette instance de gouvernance est chargée de veiller à la pertinence des objectifs de recherche au regard des besoins exprimés par les pouvoirs publics, en tenant compte de l'expérience des autres pays. D'autre part, l'IRSN a élaboré et signé une Charte d'ouverture à la société civile, destinée à mieux partager avec les acteurs de la société l'évaluation des risques radiologiques et nucléaires.

Afin d'assurer la traçabilité et la sécurisation du financement des opérations de démantèlement et d'assainissement des anciennes installations nucléaires, l'IRSN a mis en place en 2006 un fonds dédié dont il a la gestion. Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge sont principalement les réacteurs de recherche Phébus et Cabri, exploités par le CEA, et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent.

Un nouveau contrat d'objectifs est en cours de finalisation entre l'État et l'IRSN sur la période 2010-2013. Il reprendra les axes forts de l'approche stratégique globale du précédent contrat : refonder la dynamique de recherche, optimiser la mission d'appui technique aux pouvoirs publics, répondre aux besoins des autres acteurs économiques et sociaux en matière d'informations, d'expertises et d'études et jouer un rôle moteur sur la scène européenne et internationale.

Plusieurs éléments de contexte vont influencer sur les activités de l'IRSN dans les années à venir.

- Le secteur nucléaire européen et international est en forte évolution du fait d'un regain d'intérêt pour l'électronucléaire comme énergie dans le futur. Dans ce contexte, l'IRSN devra être un acteur clé de l'expertise internationale, dans une logique soit bilatérale, soit multilatérale au travers par exemple de l'Agence France nucléaire

international (AFNI), du réseau européen des organismes techniques de sûreté (ETSON) ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

- La relance du secteur nucléaire national est menée par la mise en œuvre de nouvelles installations (EPR) ou technologies (Iter, réacteurs de 4ème génération) ainsi que par la prolongation de la durée des exploitations existantes dans des conditions de sûreté adéquates. Cela se traduira par une charge croissante d'expertise pour l'IRSN, qui devra également accompagner ces évolutions par ses travaux de recherche.

- Dans l'esprit de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, l'IRSN s'efforcera d'optimiser les moyens consacrés à ses travaux de recherche tout en favorisant les coopérations avec des équipes françaises ou internationales et les partenariats universitaires.

Ses moyens comprennent en 2010 :

- 1566 ETPT permanents en poste et mis à disposition, auxquels se rajoutent 112 emplois non-permanents (thésards, doctorants, post-doctorants) ;

- un budget d'environ 294 M€, dont les recettes proviennent à 83 % de l'État par le biais de la subvention versée par le programme 190 et à 14,9 % de ressources propres. Les dépenses de masse salariale représentent environ 40 % des dépenses totales de l'institut, soit 136,4 M€.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche dans le domaine des risques	237 419	237 419	243 022	243 407	213 395	213 395
Subventions pour charges de service public	237 419	237 419	243 022	243 407	213 395	213 395
Total pour ce programme	237 419	237 419	243 022	243 407	213 395	213 395
Programme 212 : Soutien de la politique de la défense	3 115	3 115	3 399	3 399	3 438	3 438
Subventions pour charges de service public	3 115	3 115	3 399	3 399	3 438	3 438
Total	240 534	240 534	246 421	246 806	216 833	216 833

La subvention pour charges de service public versée dans le cadre du programme 190 sera complétée, à compter du 1er janvier 2011, du produit d'une redevance versée à l'IRSN par les exploitants nucléaires, pour financer les expertises réalisées sur certains dossiers déposés à l'ASN. La prévision de recette annuelle est d'environ 30 M€. La dotation budgétaire intègre le financement des dépenses de démantèlement supportées par l'IRSN.

Le montant de la subvention versée au titre du programme 212 « Soutien de la politique de la Défense » est stable sur l'année 2011 par rapport à 2010.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	119 962	136 381	Ressources de l'État	212 439	222 790
Fonctionnement	173 134	157 645	- subventions de l'État	212 439	222 790
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	4 062	440
			Ressources propres et autres	55 795	56 899
Total des dépenses	293 096	294 026	Total des recettes	272 296	280 129
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	20 800	13 897
Total : équilibre du CR	293 096	294 026	Total : équilibre du CR	293 096	294 026

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	10 245	5 045	Capacité d'autofinancement		
Investissements	33 835	44 615	Ressources de l'État	24 981	22 894
			Autres subv. d'investissement et dotations	194	1 300
			Autres ressources	131	16 705
Total des emplois	44 080	49 660	Total des ressources	25 306	40 899
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	18 774	8 761

Les autres ressources de 16,705 M€ correspondent à une augmentation des dettes financières.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 669	1 678	1 684
- sous plafond opérateurs	1 664	1 670	1 669
- hors plafond opérateurs	5	8	15

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

La totalité des emplois hors-plafond de l'IRSN sont financés par des activités commerciales à l'international. En 2011, l'IRSN bénéficie d'une augmentation de 7 ETP hors plafond au titre de la croissance des prestations commerciales réalisées sur le marché international.

LCPC - LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique. Il est rattaché à l'action n°12 du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables » et aux deux premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement.

Pour ce faire, l'établissement a notamment vocation à :

- conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais, des expertises in situ et élaborer un avis ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;
- associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche ;
- mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique, la normalisation, le développement de logiciels et de matériels d'essais ;
- orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des centres d'études techniques de l'équipement (CETE).

Pour tous ces domaines, il occupe donc une position spécifique, entre recherche « académique » et expertises « opérationnelles ».

Les recherches menées par le LCPC associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrains. Elles sont réalisées en partenariats nationaux et internationaux, avec des entreprises, productrices de biens ou de services, des établissements de recherche et des universités.

Les travaux du LCPC bénéficient à l'ensemble des acteurs de ses domaines d'activités, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou gestionnaires d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, producteurs de matériaux ou d'équipements. Les attentes sur la qualité des travaux du LCPC sont d'autant plus fortes qu'ils concernent des objets ayant une longue durée de vie, un caractère souvent public et une exigence forte de sécurité.

Le LCPC produit des connaissances nouvelles, des méthodologies de conception, de mesure ou d'évaluation, qui comportent des logiciels, des matériels de mesure ou d'essais, des matériels d'évaluation ou d'auscultation pour des produits et des ouvrages. Il a une importante activité d'expertise, y compris au niveau européen, qui concourt à la pertinence des priorités de recherches.

Ses moyens en 2010

- 617 emplois budgétaires sous plafond, auxquels se rajoutent 36 emplois hors plafond
- Un budget de 56,029 M€ qui se répartit entre 3 grands types de dépenses : masse salariale (41,480 M€) représentant 74,0 % du budget, fonctionnement et investissement non programmé (14,049 M€) représentant 25,1 % et investissement programmé (0,500 M€) représentant 0,9 %
- Les recettes proviennent de l'État pour un montant de 44,728 M€ (subvention pour charges de service public) et des recettes propres pour 11,301 M€

Ses programmes font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la recherche et du développement durable. Le contrat d'objectifs 2010-2013 en cours de signature intègre notamment les priorités fixées par le Grenelle de l'environnement et par la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI).

Trois thèmes prioritaires sont inscrits dans ce nouveau contrat :

- économie d'énergie et de ressources naturelles,
- durabilité risques et nuisances,
- sécurité routière et efficacité des infrastructures de transport.

Le LCPC développe les recherches partenariales dans les domaines du génie civil et de l'équipement au niveau européen (appels d'offres en particulier sur le champ de la sécurité routière, notamment par l'utilisation d'aides à la conduite), au niveau national en répondant aux appels d'offres de l'ANR et en participant aux pôles de compétitivité (Advancity, et MOVE'O en particulier). Il a bénéficié du label Carnot, compte tenu du développement de son activité partenariale avec le monde industriel. Par ailleurs, il a établi des contrats cadre avec de grands institutionnels (IRSN, EDF, Météo-France, SNCF, ...).

Ses partenariats sont renforcés par l'existence d'unités mixtes de recherche : Navier partagée avec l'ENPC et le CNRS, LIVIC et LEPSIS partagés avec l'INRETS.

Ces partenariats seront renforcés fin 2012 par la participation du LCPC au projet du MEEDDM de regrouper plusieurs de ses organismes de recherche dans l'Est parisien dans un pôle scientifique et technique dédié à la ville durable.

Dans le cadre des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques, le processus de rapprochement du LCPC et de l'INRETS a été engagé pour aboutir en 2011.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 12 : Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	44 141	44 141	44 883	44 954	45 799	45 799
Subventions pour charges de service public	44 141	44 141	44 883	44 954	45 799	45 799
Total	44 141	44 141	44 883	44 954	45 799	45 799

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Personnel	38 394	41 480
- activités conduites par les unités de recherche	28 693	31 537
- actions communes	2 158	2 192
- fonctions support	7 543	7 751
Fonctionnement et investissement non programmé	16 659	13 549
- activités conduites par les unités de recherche	9 309	7 730
- actions communes	2 106	1 490
- fonctions support	5 244	4 329
Investissement programmé et autres opérations en capital	1 169	500
- actions communes	962	250
- fonctions support	207	250
Hors agrégats		500
Total des dépenses	56 222	56 029

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	44 141	44 728
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	5 422	5 350
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	4 178	5 070
Autres subventions et produits	833	881
Total des recettes	54 574	56 029
Charges calculées	5 802	5 600
Produits calculés	3 739	4 100
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	6 761	0

Le budget prévisionnel 2010 du LCPC est à l'équilibre pour un montant de 56,029 M€ en diminution de 0,3% par rapport à l'exécution 2009.

Les charges de personnel sont en augmentation, notamment du fait de la hausse du taux du CAS, du point d'indice, ainsi qu'à la hausse des recrutements hors plafond en cohérence avec le développement des recettes de recherches. Les prévisions en matière de charges de fonctionnement et d'investissement non programmées sont en diminution de 18% par rapport à l'exécution 2009 traduisant l'effort de gestion de l'établissement.

La subvention pour charge de service public progresse de 1,3%. Le montant des ressources propres estimées pour l'année 2010 connaît une augmentation de 8,3% par rapport à l'exécution 2009, tenant notamment à la progression continue de la part recherche contractuelle et partenariale et du soutien de certaines collectivités territoriales (régions Ile-de-France et Pays de Loire) pour le renforcement d'équipement et le versement d'allocations doctorales et post-doctorales.

— DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Diagnostic et maintenance des infrastructures	9 292	3 147		112	12 551
Économies de ressources non renouvelables	11 656	3 948		141	15 745
Environnement et risques naturels	9 084	3 077		109	12 270
Méthodes et outils innovants pour le génie civil	5 102	1 728		61	6 891
Sécurité routière	6 346	2 150		77	8 573
Total	41 480	14 050		500	56 030

— CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	647	653	659
- sous plafond opérateurs	616	617	617
- hors plafond opérateurs	31	36	42

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

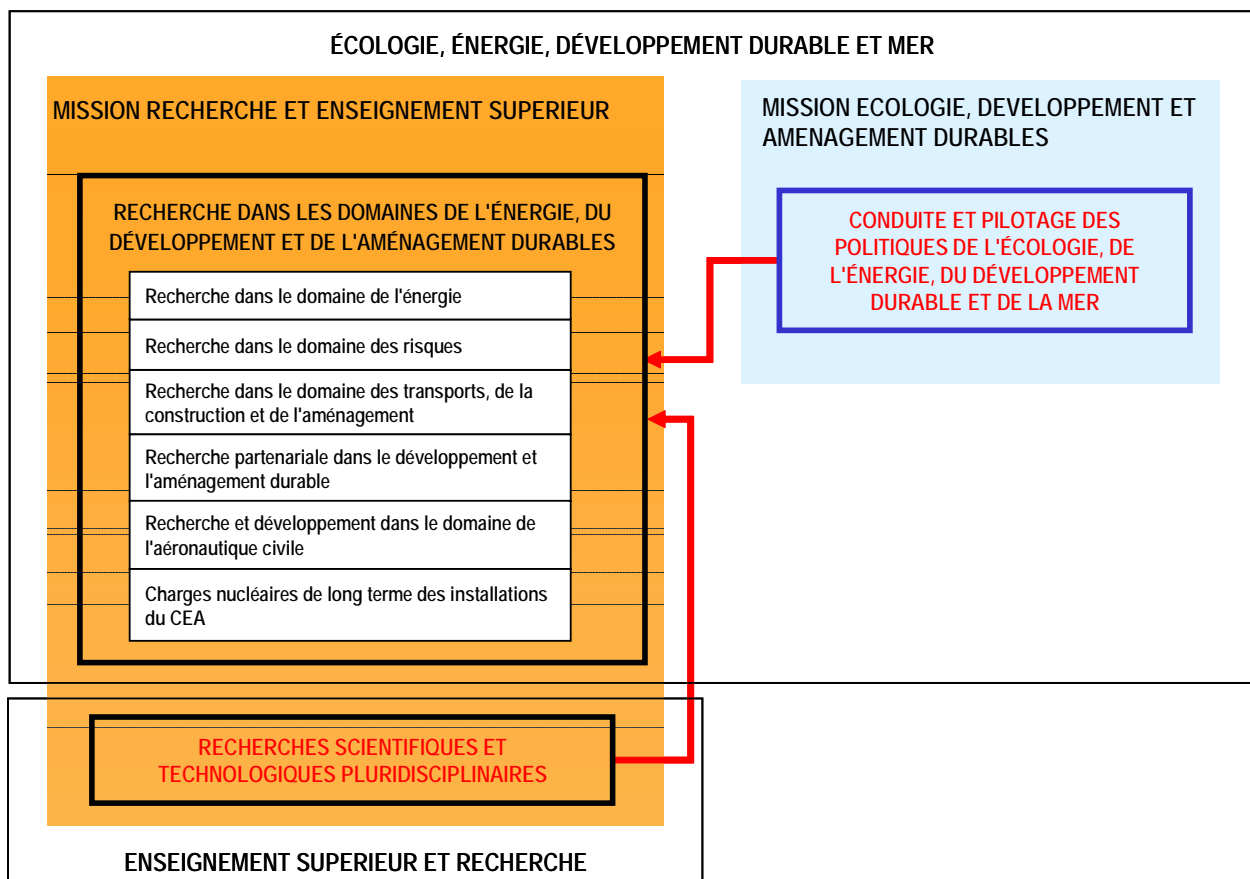
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche dans le domaine de l'énergie	664 082 655		+15 691 774	679 774 429	687 637 751
Recherche dans le domaine des risques	221 694 399		+5 275 061	226 969 460	259 598 338
Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	112 867 151		+3 106 038	115 973 189	116 930 037
Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	58 410 525		+1 361 711	59 772 236	69 079 389
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	148 193 731		+5 762 564	153 956 295	204 580 206
Charges nucléaires de long terme des installations du CEA (nouveau)	169 000 000		+3 993 343	172 993 343	
Total	1 374 248 461		+35 190 491	1 409 438 952	1 337 825 721

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-35 190 491
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-30 778 601
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-4 411 890

OBSERVATIONS

PRÉSENTATION DES FONCTIONS DE SOUTIEN

Elles proviennent :

- du programme ministériel de soutien 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » :

Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer » du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes dont le MEEDDM a la charge à travers ses actions thématiques et contribue, à ce titre, à la mise en œuvre du programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables ».

Les personnels de la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) représentent une centaine de personnes dont les rémunérations sont inscrites sur le programme 217 : 51 ETP de la DRI contribuent directement au programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts. Les autres agents de la DRI sont rémunérés sur le programme 217 et répartis comme l'ensemble des autres agents de ce programme sur les autres programmes au prorata des ETP.

- du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » comporte les crédits d'intervention et de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un appui à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », conduisant à un déversement de ces crédits en comptabilité d'analyse des coûts.

- Pour mémoire, les personnels de la sous-direction de la programmation de l'aviation civile ne sont plus imputés sur le présent programme, ils sont rémunérés sur le budget annexe de la direction générale de l'aviation civile et ne peuvent donc être imputés sur les autres programmes de l'État.

MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS DE SOUTIEN

Elles sont spécifiques à chaque programme :

- pour le programme ministériel de soutien 217 «Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer» :

Le choix des critères de déversement privilégie les effectifs comme élément discriminant. Cette approche exclut des déversements du programme de soutien les programmes pour lesquels aucun ETP n'est affecté.

Pour le PLF 2011, les principes généraux de la CAC du ministère en vigueur pour les PAP et RAP précédents, sont conservés. L'analyse des coûts s'appuie sur l'identification des ETP des programmes des actions dites « miroirs » du programme de soutien dont le montant est calculé en prévision sur la base du plafond autorisé d'emplois par service, valorisé par le coût moyen par agent selon les macro-grades. La ventilation par action du programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables » des dépenses provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » s'effectue en fonction du montant de chacune des actions du présent programme.

- pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le déversement en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » correspond aux crédits effectivement mobilisés et rattachables aux actions du programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables ».

Ces modalités de ventilation sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

PROGRAMME 192

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	540
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	542
Présentation du programme et des actions	547
Objectifs et indicateurs de performance	555
Justification au premier euro	562
Opérateurs	578
Analyse des coûts du programme et des actions	595

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services

Responsable du programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

La recherche industrielle et l'innovation constituent des leviers de renforcement de la compétitivité, et donc de croissance et de développement de l'emploi, pour faire face à une concurrence internationale accrue. En l'absence de matières premières abondantes, le niveau d'innovation et de maîtrise des technologies est un déterminant majeur de la compétitivité de l'économie. Les moyens de soutien financier de l'État qui y sont consacrés visent, de façon ciblée pour les crédits budgétaires et de façon plus horizontale pour le crédit d'impôt recherche, à améliorer la part de la R&D réalisée par les entreprises qui reste inférieure à celle de nos principaux concurrents (1,3% du PIB contre 1,9% aux États-Unis, 2,7% au Japon, 1,8% en Allemagne) alors que la R&D publique place la France aux premiers rangs des pays de l'OCDE. Les créneaux les plus innovants et à forte croissance constituent des priorités fortes.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie, selon trois axes :

- Le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle (Fonds de compétitivité des entreprises) : les pôles de compétitivité regroupent, dans une démarche partenariale qui a trop longtemps constitué une faiblesse de la France, entreprises, centres de formation et unités de recherche, sur des projets communs et innovants et avec l'objectif d'atteindre une taille critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés.

Ils visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. En s'appuyant sur son réseau régional, la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), conjointement avec la délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale (DATAR), est en charge de l'animation et du soutien des 71 pôles de compétitivité, dont 7 mondiaux et 11 à vocation mondiale.

Après l'audit réalisé par deux cabinets indépendants sur l'activité des pôles en 2006-2008, qui a mis en évidence les résultats positifs déjà atteints, une seconde phase a été engagée pour une nouvelle période de trois ans, récemment portée à quatre ans (2009-2012), à laquelle l'État a décidé d'affecter spécifiquement 600 millions d'euros entre 2009 et 2011 dans le cadre du Fonds unique interministériel (495 millions d'euros sous forme d'aides aux projets de R&D collaboratifs des pôles et un maximum de 105 millions d'euros d'appui à la mise en place de plates-formes d'innovation). Cette phase 2 vise ainsi à faire des pôles de compétitivité de véritables écosystèmes de l'innovation, autour de projets collaboratifs de recherche et développement mais également par la réalisation de projets structurants renforçant les moyens et l'ancrage territorial des pôles.

Par ailleurs, la France participe aux programmes européens de soutien à la R&D stratégique au travers notamment des clusters Euréka qui permettent de développer des coopérations technologiques en Europe.

Enfin, le soutien à la R&D industrielle porte spécifiquement sur le maintien de l'excellence de la filière nanoélectronique française dont l'existence contribue notamment à l'émergence de technologies logicielles génériques pour les systèmes électroniques et informatiques.

- Le soutien au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation vise au renforcement de la compétitivité de l'ensemble des PME et des entreprises de taille intermédiaire, notamment au travers des deux programmes d'OSEO innovation : le programme « Innovation stratégique industrielle » (ISI), destiné notamment aux entreprises de taille intermédiaire impliquées dans la compétition technologique internationale, demeure un axe

prioritaire en 2011, et le programme « Aide à l'innovation » (AI), qui soutient des projets plus modestes portés par des PME, se poursuit.

Le dispositif d'exonérations fiscale et sociale à destination des jeunes entreprises innovantes (JEI) permet également de soutenir l'effort de recherche et d'innovation des jeunes entreprises ainsi que la création ou le maintien corollaire de l'emploi. Afin d'améliorer l'efficacité des dépenses budgétaires en faveur de l'innovation des petites et moyennes entreprises (PME), le dispositif d'exonération de cotisations sociales est recentré à partir de 2011 sur les premières années des JEI.

- Les écoles de formation supérieure et de recherche, écoles de formations d'ingénieurs et de chercheurs, participent au développement économique et à l'amélioration des performances des entreprises, notamment par des partenariats avec les entreprises sur les technologies de pointe les plus porteuses d'avenir, en particulier au sein des pôles de compétitivité.

Les cinq objectifs de performance retenus dans le cadre du programme traduisent ces axes d'action prioritaires :

- le premier concerne la politique des pôles de compétitivité ;
- les deuxième et cinquième éclairent l'action des organismes de formation supérieure et de recherche du programme ;
- les troisième et quatrième sont relatifs à l'innovation.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité
INDICATEUR 1.1	Impact de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises et les territoires
■ OBJECTIF 2	Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche
INDICATEUR 2.1	Part des ressources relatives à la recherche apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 2.2	Part des montants des contrats de recherche et des partenariats sur les ressources des écoles consacrées à la recherche
INDICATEUR 2.3	Bibliométrie des écoles
■ OBJECTIF 3	Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes
INDICATEUR 3.1	Ecart du taux de croissance sur trois ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires
INDICATEUR 3.2	Taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles
■ OBJECTIF 4	Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation
INDICATEUR 4.1	Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10
■ OBJECTIF 5	Développer l'efficacité et l'attractivité des formations d'écoles du programme
INDICATEUR 5.1	Coût unitaire de formation par étudiant
INDICATEUR 5.2	Taux d'insertion des élèves diplômés des écoles après leur sortie de formation
INDICATEUR 5.3	Ratio ressources propres sur ressources totales des Ecoles des Mines, de l'Institut Télécom et de Supélec

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	99 752 400	200 226 278	4 460 310		304 438 988	1 260 000
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		50 400 000	368 900 000		419 300 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique			364 000 000		364 000 000	
Total	99 752 400	250 626 278	737 360 310		1 087 738 988	1 260 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	99 752 400	200 226 278	4 460 310	1 000 000	305 438 988	1 260 000
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		50 400 000	368 900 000		419 300 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique			352 100 000		352 100 000	
Total	99 752 400	250 626 278	725 460 310	1 000 000	1 076 838 988	1 260 000

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	98 363 363	198 664 254	0	3 173 704	40 000 000	340 201 321	1 260 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000		279 165 000		330 655 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique				363 186 141		363 186 141	
Total		98 363 363	250 154 254	0	645 524 845	40 000 000	1 034 042 462	1 260 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	98 363 363	198 664 254	0	3 173 704	1 000 000	301 201 321	1 260 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000		279 165 000		330 655 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique				305 626 794		305 626 794	
Total		98 363 363	250 154 254	0	587 965 498	1 000 000	937 483 115	1 260 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 2. Dépenses de personnel	98 363 363	99 752 400	98 363 363	99 752 400
Rémunérations d'activité	64 763 474	63 969 313	64 763 474	63 969 313
Cotisations et contributions sociales	32 999 924	35 297 159	32 999 924	35 297 159
Prestations sociales et allocations diverses	599 965	485 928	599 965	485 928
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	250 154 254	250 626 278	250 154 254	250 626 278
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 431 250	4 497 719	4 431 250	4 497 719
Subventions pour charges de service public	245 723 004	246 128 559	245 723 004	246 128 559
Titre 5. Dépenses d'investissement	0		0	
Titre 6. Dépenses d'intervention	645 524 845	737 360 310	587 965 498	725 460 310
Transferts aux ménages	3 123 704	4 460 310	3 123 704	4 460 310
Transferts aux entreprises	554 836 141	620 800 000	511 376 794	612 260 000
Transferts aux autres collectivités	87 565 000	112 100 000	73 465 000	108 740 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	40 000 000		1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	40 000 000		1 000 000	1 000 000
Total hors FDC et ADP prévus	1 034 042 462	1 087 738 988	937 483 115	1 076 838 988
FDC et ADP prévus	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	1 035 302 462	1 088 998 988	938 743 115	1 078 098 988

DÉPENSES FISCALES¹⁰

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (10)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2009	Chiffre pour 2010	Chiffre pour 2011
320139	Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 150 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2007 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 219-1-a quater</i>	760	800	800
110218	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 76 960 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1996 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : 2011 - Fin du fait générateur : 2010 - CGI : 199 terdecies-0 A-VI</i>	118	110	110
230604	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes (existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013) et les jeunes entreprises universitaires Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (jeunes entreprises)</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 600 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2007 - Fin d'incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2013 - CGI : 44 sexies A</i>	18	18	20
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 100 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2009 - CGI : 44 undecies</i>	2	2	3
160102	Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 % Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 93-2</i>	1	1	1

¹⁰ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
150711	Exonération des plus-values de cession de titres de jeunes entreprises innovantes ou de jeunes entreprises universitaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Favoriser la transmission du capital des entreprises innovantes récentes</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2007 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 150-0 A-III-7</i>	€	1	1
300207	Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR) Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Fin d'incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2008 - CGI : 208 D</i>	€	€	€
160103	Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1979 - Dernière modification : 1979 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 156-I bis</i>	€	€	€
140124	Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR) Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 163 quinquies C bis</i>	€	€	€
230504	Exonération des plus-values de cession : - d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ; - de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1960 - Dernière modification : 1972 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 40 sexies 2ème et 3ème alinéas</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales¹¹		899	932	935

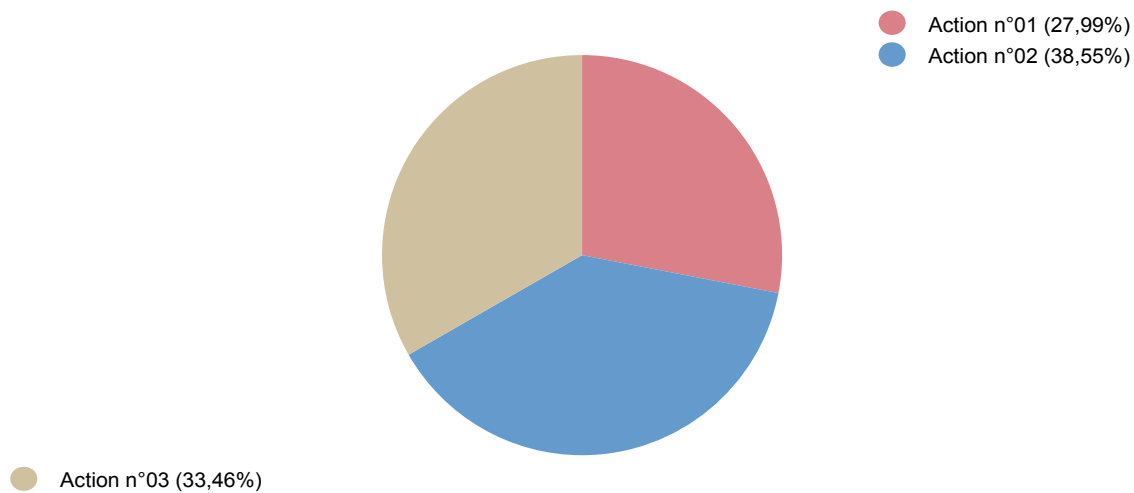
¹¹ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	304 438 988	305 438 988
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	419 300 000	419 300 000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	364 000 000	352 100 000
Total		1 087 738 988	1 076 838 988

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à accroître la compétitivité de l'industrie française, et donc l'emploi, par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle a pour finalité l'émergence de nouveaux produits ou services qui créent de la croissance et impactent notre environnement et nos conditions de vie. Soutenir l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler plus rapidement de nouveaux savoirs dans un monde en évolution où la concurrence est mondiale.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation doivent être encouragés au moyen des outils présentant les effets de leviers les plus importants.

Ce programme est complémentaire du programme 134 « Développement des entreprises et de l'emploi » de la mission « Économie », qui intervient sur les autres aspects du développement des entreprises (création et transmission des entreprises, réglementation, financement, rayonnement international, reconversion, commerce...).

Acteurs et pilotage du programme

Ce programme est placé sous la responsabilité du directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Il est mis en œuvre :

- pour l'action 1, par les organismes de formation supérieure et de recherche : écoles des Mines, Institut Télécom (ex Groupe des Écoles des Télécommunications), École supérieure d'électricité (SUPELEC), École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), Groupe des Écoles nationales d'économie et statistique (GENES) ;
- pour les actions 2 et 3, par les services de la DGCIS et par l'opérateur OSEO Innovation.

L'accomplissement de ces deux dernières actions passe par :

- le développement des pôles de compétitivité, instruments de dynamisation de secteurs innovants sur certains territoires et de synergie locale entre grandes entreprises, PME et centres de recherche d'un même secteur avec le soutien financier de l'État et des collectivités territoriales. La politique des pôles de compétitivité vise à mobiliser en réseau les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projets communs à fort contenu innovant et à haute valeur ajoutée ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies, le soutien à l'innovation associant des partenaires français et européens, principalement au travers des « clusters » Eurêka ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaire ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques, y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »), statut de jeune entreprise innovante et de fonds commun de placement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation.

Le programme comprend trois BOP placés sous la responsabilité du DGCIS, de la mission de tutelle des écoles (MTE) du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du secrétariat général du GENES (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique).

Présentation de la structuration du programme en actions

Le programme se décline selon trois actions correspondant aux différentes phases de la recherche, qui œuvrent en synergie :

- Organismes de formation supérieure et de recherche ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Organismes de formation supérieure et de recherche



L'action regroupe l'ensemble des financements apportés aux différents organismes de formation supérieure et de recherche sous la tutelle, exclusive ou non, du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : Institut Télécom¹, Ecoles des Mines², Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), l'Ecole supérieure d'électricité (SUPELEC) et l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI-Les Ateliers).

Ces différents organismes sont présentés de façon détaillée dans la partie « Opérateurs », à l'exception du GENES, centre de responsabilité dépendant de l'INSEE, qui comprend, outre le centre d'études des programmes économiques (CEPE), centre de formation continue, et le centre de recherche en économie statistique (CREST), deux écoles :

- L'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), qui constitue une école scientifique originale dans le système des grandes écoles françaises. À l'ENSAE, la maîtrise des outils mathématiques est le fondement de la double compétence en statistique et en économie, socle à partir duquel les élèves choisissent ensuite de se spécialiser. Les métiers exercés à la sortie sont également variés ; la plupart des élèves non fonctionnaires optent pour les secteurs des services, et plus spécifiquement la banque, l'assurance, le conseil et l'audit. Ils y exercent les métiers d'ingénieur financier, d'actuaire, de spécialiste de la gestion du risque ou d'économiste ;
- L'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), qui forme des cadres de haut niveau qualifiés dans le traitement et l'analyse de l'information. Issus du cycle ingénieur ou du cycle fonctionnaire, les élèves possèdent en fin de cursus une double compétence « statistique – informatique ».

Toutes les écoles de ce programme ont des activités variées, tant de formation que de recherche, au service du développement des entreprises, dans le cadre d'une ouverture et de partenariats à l'international sans cesse renforcés. Elles contribuent directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats ont été noués, à la création d'activités, à l'essor des territoires, à la diffusion de l'innovation et au transfert technologique.

Créées pour fournir au monde industriel et à l'Etat des ingénieurs et des cadres de haut niveau scientifique, possédant aussi des connaissances technologiques correspondant à l'état de l'art, et formés à la vie et aux méthodes de l'entreprise, les écoles ont naturellement développé avec le monde professionnel des liens étroits dans de nombreux domaines. Elles font largement appel à des représentants d'entreprises pour orienter l'évolution de l'enseignement et de la recherche, que ce soit dans les conseils d'administration ou dans des instances plus spécialisées (conseils d'orientation). Le monde de l'entreprise est aussi largement représenté dans les associations d'anciens élèves des écoles, elles-mêmes très impliquées dans le rayonnement de ces écoles. Ces liens favorisent l'insertion des jeunes diplômés, l'adéquation des formations académiques aux besoins des entreprises et le développement des écoles.

Ces établissements forment des ingénieurs et des cadres possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau, reconnues dans tous les secteurs d'activité, parmi lesquels des ingénieurs et des cadres pour l'administration (ingénieurs des mines, ingénieurs de l'industrie et des mines, administrateurs et attachés de l'INSEE, contrôleurs des assurances), qui représentent des effectifs réduits. De très nombreux professionnels viennent enseigner dans les écoles. De plus, la formation d'ingénieurs fait largement appel aux stages en entreprise. Ces écoles offrent également des formations conduisant au diplôme national de master, des formations doctorales, ainsi que des formations spécialisées (à bac +6) conduisant à la délivrance de mastères accrédités par la Conférence des grandes écoles.

¹ ex Groupe des Ecoles des Télécommunications : Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom SudParis et Télécom Ecole de management

² Ecoles des Mines de Paris, Saint-Etienne, Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes, à l'exclusion de l'Ecole des Mines de Nancy sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les écoles ont aussi développé une activité de formation continue qu'elles proposent aux entreprises, sous forme de formations inter ou intra-entreprises. Des formules de formation longue et qualifiante ont aussi été créées en collaboration entre les écoles et les entreprises.

Les écoles constituent des pôles de recherche finalisée en France, dans des domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société. Leur recherche est principalement menée de façon partenariale autour de thèmes répondant aux besoins des entreprises. Les Ecoles des Mines et l'Institut Télécom ont obtenu à ce titre la reconnaissance du label Carnot. Leur excellence académique leur permet également de développer des actions de recherche en partenariat avec d'autres organismes de recherche nationaux ou internationaux, dans le cadre des pôles de compétitivité, dans des programmes de l'Agence Nationale de la Recherche et du programme-cadre européen de recherche et de développement (PCRD).

Les écoles participent au développement des entreprises et à l'essor des territoires, en développant des actions de création d'entreprises ou d'activités, ainsi qu'en mettant en place des « incubateurs » et des « pépinières » d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles.

Les écoles d'ingénieurs jouent un rôle particulièrement actif dans la mise en place et le développement des « pôles de compétitivité », notamment dans les grands domaines technologiques et pluridisciplinaires qui concernent les activités des entreprises industrielles et de service : technologies de l'information et de la communication, télécommunications, logiciels et systèmes complexes, microélectronique, énergie, matériaux avancés, matériels et systèmes de transport, optique physique et technologies du vivant... Le management de l'innovation et du risque technologique, question clé pour le développement des entreprises est également au cœur de leurs compétences.

Les écoles sont également très impliquées dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) des régions dans lesquelles elles sont implantées. Ainsi Mines ParisTech, Telecom ParisTech et l'ENSAE sont membres fondateurs du pôle de recherche et d'enseignement supérieur ParisTech, aux côtés d'autres grandes écoles parisiennes, Supélec du PRES UniverSud Paris, ces écoles étant aussi très actives dans le projet de campus de Paris Saclay. Les Ecoles des Mines de Saint-Etienne, Douai et Nantes sont également membres fondateurs des PRES Université de Lyon, Université Lille Nord de France et Universités Nantes-Angers-Le Mans, Télécom Bretagne du PRES Université Européenne de Bretagne.

ACTION n° 02

Soutien et diffusion de l'innovation technologique

38,5 %



L'action vise à accroître les capacités d'innovation dans les entreprises industrielles et de services installées en France, en particulier les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en accompagnant financièrement leurs projets et en facilitant la diffusion large des technologies et des process innovants dans le tissu économique. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'innovation et de croissance.

Du fait de leur réactivité et de leur capacité de progression, les PME constituent une catégorie d'acteurs spécifique, motrice de l'innovation industrielle globale. Toutefois, la taille réduite des PME françaises et leur plus grande exposition au risque constituent des faiblesses qui limitent fortement leur accès aux financements privés classiques, notamment pour appuyer leurs démarches d'innovation. Ces limites peuvent être compensées par des interventions appropriées de l'État.

Éléments caractéristiques des activités, moyens mobilisés et partenariats

L'action repose sur la mobilisation des services et opérateurs de l'État (DGCIS et réseau déconcentré des DIRECCTE, groupe OSEO...), en liaison et partenariat avec les réseaux territoriaux et organismes dédiés (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies [CRITT], centres techniques industriels [CTI], instituts Carnot, sociétés de recherche contractuelle, réseau européen Enterprise Europe Network [EEN], etc.).

Les activités et moyens suivants sont mobilisés :

- l'accompagnement financier et en conseil des projets d'innovation technologique et industrielle, au travers des programmes dédiés à l'innovation du groupe OSEO (société OSEO innovation) : programme « Innovation stratégique

industrielle » (ISI) pour les entreprises de moins de 5000 salariés, programme « Aide à l'innovation » (AI) pour les PME, aides au transfert de technologie, aides aux primo-innovants (PTR)... Il s'agit pour l'Etat d'accroître le nombre de projets en assurant une partie du risque pris par l'entreprise pour développer une nouvelle technologie ou un nouveau produit ou service, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de véritables ruptures. La volonté du gouvernement de favoriser l'émergence d'entreprises à fort potentiel de croissance a conduit à recentrer les interventions d'OSEO Innovation sur les entreprises de taille moyenne et sur le soutien à des projets risqués ;

- la stimulation de la diffusion des technologies de l'électronique et des microsystèmes dans les produits des PME de tous les secteurs, au travers du programme national CAP'TRONIC. Le développement, le transfert et la diffusion des technologies et services innovants auprès des PME représentent, en effet, un enjeu très important pour l'ensemble de l'économie en constituant un débouché pour les entreprises qui réalisent ces innovations et une condition de rentabilité sur le long terme pour les autres ;

- le dispositif d'aide aux projets de jeunes entreprises innovantes (JEI) a été mis en place en janvier 2004. Ce dispositif réservé aux PME permet, sous conditions, à de jeunes entreprises créées depuis moins de 8 ans et indépendantes qui consacrent au moins 15 % de leurs charges annuelles à des projets de R&D, de bénéficier d'allègements fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales patronales, pour les personnels participants aux projets de recherche de l'entreprise. Cette exonération de charges sociales est compensée par l'État aux organismes de sécurité sociale.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche (CIR) diminue l'impôt sur les sociétés des entreprises qui réalisent des dépenses de R&D. Cet instrument, se caractérisant par son caractère transversal à tous les secteurs d'activité, relève du programme n°172 « Orientation et pilotage de la recherche ». Sa profonde réforme en 2008 en a renforcé notablement le caractère incitatif, notamment pour localiser et développer en France ce type d'activité.

Depuis le 1er janvier 2008, le crédit impôt recherche consiste, en effet, en un crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et 5% au-delà. Les entreprises entrant pour la première fois dans le dispositif bénéficient d'un taux de 50 % la première année, puis de 40 % la deuxième année. En outre, pendant une période de 5 ans, les nouvelles entreprises peuvent bénéficier de la restitution immédiate du crédit d'impôt (en l'absence de bénéfice imposable suffisant pour permettre une déduction directe). Les jeunes entreprises innovantes et les PME de croissance dites « gazelles » peuvent, quant à elles, bénéficier de cette restitution pendant toute la période où elles répondent aux conditions fixées par la loi. Il est prévu dans le cadre de ce projet de loi de finances d'étendre le bénéfice de la restitution immédiate à toutes les PME.

ACTION n° 03

Soutien de la recherche industrielle stratégique

33,5 %



Finalités spécifiques de l'action

L'action vise à soutenir les projets de recherche les plus stratégiques des secteurs et des entreprises en termes technologiques et industriels, qui ne se développeraient pas aussi vite et de façon aussi collaborative sans soutien public. Elle correspond à la mise en œuvre d'une politique volontariste destinée à soutenir les secteurs clés de la croissance et de l'emploi d'aujourd'hui et de demain.

Elle permet de ce fait d'accroître le positionnement d'entreprises françaises comme leaders technologiques européens, voire mondiaux, et l'attractivité de la France, tout en concourant à faciliter l'accès des laboratoires ou des entreprises installées en France à des programmes de recherche et des financements nationaux ou communautaires.

Mise en œuvre de l'action

Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un acteur isolé.

Cette action s'articule autour des principes suivants :

- très forte sélectivité et effet de levier maximal. Les secteurs, objets du soutien, sont sélectionnés essentiellement sur la base de trois critères impératifs : importance des effets d'entraînement sur l'économie nationale, rapidité de l'évolution technologique et positionnement privilégié vis-à-vis de la concurrence des pays à faibles niveaux de coûts, de technologies ou d'intensité en capital ;
- projets coopératifs amont associant notamment de grands groupes industriels (même concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets précompétitifs. Ils démultiplient ainsi les économies d'échelle, ainsi que les transferts technologiques. Cette logique coopérative permet de développer les synergies entre l'industrie et les laboratoires publics et renforce la mobilisation de ces derniers au profit de l'industrie nationale. Les travaux apportent également une contribution très

importante à l'établissement de standards au niveau mondial. Enfin, la mobilisation des collectivités locales autour de ces projets est fortement recherchée ;

- optimisation de l'emploi des fonds publics. La focalisation très poussée des actions de soutien contribue à une optimisation maximale des ressources publiques et évite les risques de dilution.

La DGCIS, forte des expertises qu'elle rassemble dans les domaines des stratégies industrielles et des enjeux technologiques, assure le pilotage du FCE (Fonds de compétitivité des entreprises) et contrôle l'efficacité et la pertinence des choix opérés. Elle a par ailleurs un rôle clef dans la mise en œuvre et le déploiement des pôles de compétitivité :

- elle assure, aux côtés de la DATAR, le secrétariat du groupe de travail interministériel (GTI) qui a préparé l'appel à projets conduisant à la sélection de 71 pôles de compétitivité, dont 17 mondiaux ou à vocation mondiale ;

- elle assure la responsabilité finale, au sein du FCE, support du Fonds unique interministériel des pôles de compétitivité (créé par le CIIACT de mars 2006), de l'ensemble des financements apportés par l'État aux projets de R&D des pôles sélectionnés à partir d'appels à projets interministériels. Le transfert à OSEO Innovation des appels à projets relatifs aux pôles de compétitivité à compter de 2010 a été décidé le 23 juin 2009. Une convention précisant les modalités de ce transfert a été signée le 22 mars 2010 entre l'Etat et OSEO Innovation. L'expertise et la sélection des dossiers sont désormais réalisées par les experts des ministères concernés, éventuellement assistés par des experts techniques ou financiers complémentaires proposés par OSEO, ainsi que par le groupe de travail interministériel (GTI). Le GTI établit la liste des projets qu'il propose aux ministres de retenir et détermine l'enveloppe maximale d'aides dont bénéficiera chaque projet. La mise en œuvre des conventionnements relève d'OSEO Innovation. Le stock des dossiers en cours demeure géré par la DGCIS et les appels à projets relatifs aux plateformes d'innovation demeurent gérés par la DGCIS.

Description des bénéficiaires de l'action

Sans exclure d'autres secteurs, le soutien à la recherche industrielle vise aujourd'hui prioritairement trois domaines :

- les technologies de l'information et de la communication (composants électroniques et nanotechnologies, logiciels, télécommunications, société de l'information et multimédia) ;
- les biotechnologies et la santé ;
- les thématiques de l'environnement et du développement durables (écotechnologies, transports, matériaux y compris nanomatériaux et procédés ...).

Les projets de R&D des pôles de compétitivité, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des unités de recherche et des centres de formations, sont financés, à partir du fonds unique interministériel, après un processus de sélection rigoureux, par appels à projets. Les critères de sélection des premiers appels à projets interministériels ont porté sur :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois ;
- le contenu technologique innovant et la nature stratégique du projet pour les entreprises ;
- les perspectives commerciales et le positionnement sur les marchés visés ;
- la cohérence des projets avec la stratégie du pôle.

Modalités d'action

L'instrument privilégié de l'action est le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), élargi depuis mars 2006 en tant que fonds unique interministériel pour les projets de R&D des pôles de compétitivité. Le FCE intervient uniquement sous forme de subventions et présente un effet levier significatif (supérieur, par exemple, à celui des fonds du programme cadre de recherche et développement européen -PCRD- où les taux d'aide atteignent 50%). Son taux d'intervention a été adapté à compter de 2009 pour tenir compte de la réforme du crédit d'impôt recherche. Il est compris entre 25% pour les grandes entreprises et 45% pour les PME situées dans la zone de R&D des pôles de compétitivité.

Le déploiement du FCE s'effectue dans le cadre de trois principaux outils structurés :

- le soutien aux pôles de compétitivité permettant la mise en synergie, sur la base de programmes de R&D coopératifs ambitieux, d'un tissu d'entreprises, de capacités de recherche et de centres de formation, dans une vision stratégique partagée du développement d'un territoire et d'un secteur d'activité dominant, ainsi que le développement d'infrastructures mutualisées de R&D (plateformes d'innovation) au sein des pôles;

- les « clusters » Eurêka concentrant l'essentiel des financements du programme intergouvernemental européen Eurêka sur les grands domaines stratégiques et mettant en réseau les entreprises les plus performantes, afin de constituer des masses critiques au niveau européen. Ce dispositif est complété, depuis 2008, par les Initiatives technologiques conjointes (ITC), qui associent les industriels, les Etats membres et la Commission européenne, particulièrement dans les secteurs des composants nanoélectroniques et du logiciel ;
- la R&D dite « stratégique sur le territoire », correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles par la mobilisation, dans un délai souvent très court, de moyens financiers appropriés pour soutenir l'offre du site France (en lien avec l'Agence française pour les investissements internationaux). C'est dans ce cadre qu'ont pu être développés, par exemple, le complexe de Crolles dans le domaine de la nanoélectronique ou la définition des standards de la télévision à haute définition.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité ont pour objectif, dans une zone géographique et un domaine technologique donnés, d'assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle innovante en jouant des synergies entre celle-ci et le potentiel local de R&D. Depuis 2006 se déploie cette stratégie industrielle et territoriale de compétitivité. Le CIADT du 12 juillet 2005 avait labellisé 67 pôles de compétitivité, les évolutions avaient porté ce nombre à 71 au début de l'année 2010. Après la réception de nouvelles candidatures et la fusion de pôles déjà labellisés, le CIIACT du 11 mai 2010 a labellisé 6 nouveaux pôles du secteur des éco technologies et 6 pôles ont été délabellisés. Le nombre de pôle de compétitivité est ainsi toujours de 71.

La dynamique ainsi créée renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, de développement et d'innovation, en amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs.

L'indicateur de performance associé à l'objectif vise à mesurer le différentiel en termes de potentiel de développement existant entre les entreprises appartenant à un pôle et les autres, à travers deux paramètres stratégiques et emblématiques de leur essor, d'une part la croissance de la valeur ajoutée des entreprises (PME de moins de 250 salariés) et, d'autre part, celle du nombre d'emplois de cadres dans les territoires des pôles. Mis en place dans le cadre du PAP 2010, cet indicateur permet de rendre compte de la dynamique territoriale ainsi créée depuis 2005 par les pôles de compétitivité.

Par ailleurs, dans le prolongement des préconisations énoncées par le Comité interministériel d'audit des programmes au terme de son audit 2010 du présent programme, un travail d'évolution du suivi de la performance des pôles a été initié. La définition d'un « portefeuille d'indicateurs de développement » qui permettrait d'appréhender la performance des pôles fait l'objet d'échanges entre les services de la DGCIS et les pôles. Dès lors que, désormais, les pôles de compétitivité entament une phase de maturité tant en terme de reconnaissance internationale que d'approfondissement de leurs démarches scientifiques, des éléments de ce "portefeuille" pourraient être inclus dans un prochain projet annuel de performances.

INDICATEUR 1.1 : Impact de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises et les territoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ecart entre le taux de croissance depuis 2005 de la valeur ajoutée des entreprises de moins de 250 personnes membres d'un pôle de compétitivité et celui des entreprises des mêmes secteurs	Points	>0*	>0*	>0		>0	>0,5
Ecart entre le taux de croissance depuis 2005 du nombre d'emplois de cadres dans les établissements membres des pôles et celui de la France métropolitaine "à structure comparable" en termes de secteur d'activité et de taille des établissements	Points	3	>0*	>0		>0	>0

Précisions méthodologiques

Les évolutions de valeur ajoutée et du nombre de cadres correspondent aux évolutions pour les entreprises qui étaient des PME en 2005.

La comparaison entre les PME des pôles de compétitivité et les PME de l'ensemble de l'économie est faite à structure équivalente à celle des pôles en termes d'activité et de taille de l'entreprise pour l'année 2005.

Les classes choisies sont :

- le secteur d'activité selon la nomenclature économique de synthèse NES 114.
- le nombre d'employés (moins de 10 salariés, moins de 50 salariés, moins de 250 salariés).

L'évolution de l'emploi a été calculée sur les entreprises pérennes entre 2005 et 2007.

Sous-indicateur « Valeur ajoutée »

Source des données : la valeur ajoutée des entreprises et établissements membres des pôles est fournie par la DGFIP (base Ficus). Elle est disponible avec un décalage d'environ deux ans par rapport à l'année de référence (ex : données de l'année n-2 disponibles durant l'été de l'année n).

Sous-indicateur « Emploi »

Source des données : liste des établissements membres des pôles issue de l'enquête annuelle DGCIS auprès des structures de gouvernance des pôles, emploi des cadres dans les pôles et au niveau national fourni par l'INSEE.

(*) compte tenu de la refonte de la production de statistiques d'entreprises en cours actuellement par l'INSEE, les données sont en attente de retraitement. Elles figureront dans les documents budgétaires dès que possible.

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche

L'activité de recherche des écoles est largement orientée vers les préoccupations des entreprises, auxquelles elles entendent répondre par une démarche scientifique de haut niveau, se traduisant notamment par la production de résultats scientifiques donnant lieu à des publications de premier rang international. Les financements des entreprises s'ajoutent à ceux apportés par l'Etat, qui assurent la base essentielle du budget des écoles, ainsi qu'aux apports des collectivités et aux financements publics nationaux et européens sur projets.

Les activités de recherche et de transfert de technologies sont développées dans les laboratoires des établissements qui ont noué des liens étroits avec les entreprises. Cette recherche technologique, mobilisée au profit du développement industriel, vise à allier la production de connaissances académiques et leur valorisation industrielle.

L'évaluation des partenariats et des retombées industrielles fournit une mesure pertinente des actions engagées et permet d'apprécier les contributions effectuées à ce titre à la croissance et à la compétitivité technologique.

Cet objectif est associé à l'action « Organismes de formation supérieure et de recherche ». Les indicateurs associés à cet objectif concernent les écoles des mines (Ecoles des Mines de Paris, Saint-Etienne, Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes, ainsi que l'association Armines), l'Institut Télécom (Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom SudParis et Télécom Ecole de management et ses filiales Institut Eurecom et Télécom Lille1) ainsi que Supélec.

INDICATEUR 2.1 : Part des ressources relatives à la recherche apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des ressources relatives à la recherche apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	0,28	1,7	-	0,35	0,4	0,5

Précisions méthodologiques

Nouvel indicateur pour le PLF 2011, remplaçant l'indicateur redevances sur brevets rapportées aux dépenses de propriété intellectuelle.

Mode de calcul :

Montant des redevances sur titres de propriété intellectuelle (brevets et redevances pour logiciels) obtenues en année n, divisé par les ressources en recherche de ces organismes (ressources propres et part de la subvention de l'Etat affectée à la recherche).

Les brevets et logiciels visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES.

Limites et biais connus : Les redevances des brevets sont, pour les Ecoles des Mines et l'Institut Télécom, des revenus fortement irréguliers. Les taux élevés constatés en 2009 s'expliquent par la conjonction de fortes redevances reçues par l'Institut Télécom sur les brevets des turbocodes (dont la propriété est partagée avec France Télécom) et par la cession par l'Ecole des Mines de Paris d'un brevet important sur le captage de CO₂.

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.2 : Part des montants des contrats de recherche et des partenariats sur les ressources des écoles consacrées à la recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
a) Part du montant des contrats de recherche et des partenariats rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche	%	44	47	40	44	42	> 40
b) Part du montant des contrats de recherche sur financement privé dans les ressources consacrées à la recherche	%	14	14	13	13	13	15
c) Part des contrats de recherche sur financement de l'Union européenne	%				(*)	(*)	(*)

Précisions méthodologiques

Indicateur légèrement modifié à partir de 2011, pour prendre en compte l'ensemble des ressources en recherche, dont les contrats constituent l'essentiel et pour ajouter le sous-indicateur lié aux contrats sur financement de l'Union européenne (notamment PCRDT).

Les ressources incluent les ressources obtenues au travers de partenariats des écoles des mines avec l'association Armines et de l'Institut Télécom avec les GIE Eurecom et Télécom Lille 1.

(*) Ce sous-indicateur lié aux contrats sur financement de l'Union européenne est créé à l'occasion du PAP 2011. Ces prévisions sont en cours d'élaboration et seront renseignées dans les prochains documents.

Mode de calcul

L'ensemble des ressources consacrées à la recherche comprend d'une part les ressources propres en recherche, d'autre part la partie de la subvention pour charge de service public du programme 192, ainsi que la partie du titre 2 du programme 192, qui sont affectées aux activités de recherche des écoles.

Les ressources propres en recherche comprennent les ressources sur financement privé et les ressources propres sur financement public (financement public des projets de recherche par l'ANR, l'Etat ou les collectivités locales dans les pôles de compétitivité, par l'Union européenne dans le PCRDT, abondement Institut Carnot, etc.). Les ressources propres sur financement privé (indicateur 2.2b) comprennent principalement des contrats de recherche avec les entreprises, des recettes de valorisation de la recherche, les dotations apportées aux écoles par des fondations et le financement de chaires de recherche par les entreprises.

Cet indicateur ne prend pas en compte les données financières des écoles relevant du GENES, puisque services de l'Etat, elles ne disposent pas de personnalité juridique de plein exercice.

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.3 : Bibliométrie des écoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre moyen de publications scientifiques de rang "A" rapporté au nombre de chercheurs (ETP)	nombre	2	1,9	2	2*	2*	> 2*

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer la visibilité de la recherche des Ecoles des Mines et de l'Institut Télécom dans des publications scientifiques du meilleur niveau international et de la comparer à celle d'organismes de recherche reconnus.

Mode de calcul :

Publications scientifiques de rang « A » annuelles, rapportées au nombre de chercheurs compté en ETP (NB : un enseignant chercheur est compté comme 0,5 en ETP recherche).

(*) Les données concernant les écoles relevant du GENES seront consolidées dès que possible, quelques éléments méthodologiques sont en phase de finalisation.

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

L'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services des entreprises sont des garants de leur compétitivité. Les indicateurs retenus présentent deux facettes importantes des actions qui contribuent à cet objectif. Le premier insiste sur l'impact des aides d'OSEO Innovation. Le second porte sur l'impact de l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les écoles notamment au travers d'incubateurs ou de pépinières en liaison avec les collectivités locales, les universités ou d'autres écoles ne relevant pas de ce programme. Ces actions financières (bourse, avance...) ou non financières (soutien en logistique, apport technique, méthodologique ou scientifique, médiation...) permettent aux porteurs de projets d'aller jusqu'au bout du processus de création d'entreprises.

INDICATEUR 3.1 : Ecart du taux de croissance sur trois ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ecart entre le taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation et celui des entreprises similaires	Points	4,13	1,43	>0	>0	>0	> 1

Précisions méthodologiques

L'indicateur a vocation à mesurer l'impact de l'intervention d'OSEO Innovation sur le chiffre d'affaires (CA) quelques années après l'aide en comparant ce CA à celui d'entreprises « similaires » non aidées par OSEO Innovation. Un traitement par stratification de la population d'entreprises est nécessaire pour garantir cette similitude en fonction de critères choisis. L'indicateur est exprimé en point de pourcentage de croissance.

Mode de calcul :

La population des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat est stratifiée en fonction de 3 critères : l'âge, la taille et le secteur d'activité.

En fonction des effectifs des cellules obtenues, un travail est entrepris pour réaliser des regroupements en strates représentatives. Le taux de croissance, entre les années n-4 et n-1, du CA des entreprises aidées en année n-8 (engagement) par OSEO Innovation est obtenu par la sommation des taux de croissance de chaque strate, pondérés par la part du CA des entreprises de chaque strate dans le total du CA des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat.

Le taux de croissance des entreprises similaires est obtenu avec les pondérations visées à l'alinéa précédent, sur la base des taux de croissance de chaque strate d'une population d'entreprises françaises de stratification identique.

L'indicateur est égal à la différence entre le taux de croissance de la population « OSEO » et le taux de croissance de la population des entreprises similaires.

Source de données : Le calcul est effectué par OSEO sur la base d'information fournie par les services statistiques.

INDICATEUR 3.2 : Taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles	%	96	95		90	90	90

Précisions méthodologiques**Mode de calcul :**

Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'aide des incubateurs des écoles en année n-3 et toujours en activité en année n, divisé par le nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées.

A titre d'information, les derniers éléments disponibles à ce jour auprès de l'INSEE (enquête SINE 2002) concernent la démographie des entreprises créées en 2002, celle concernant les entreprises créées en 2005 est encore attendue. L'enquête SINE 2002 indique un taux de pérennité à trois ans de l'ordre de 65,5 % pour l'ensemble des entreprises créées en 2002 et de 67,8% pour les entreprises industrielles hors industrie agro-alimentaire créées en 2002.

L'indicateur est nouveau en PAP 2011, ce qui explique l'absence de prévision 2010 PAP 2010.

OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

La DGCIS a confié à OSEO Innovation un rôle spécifique dans le dispositif de soutien direct à l'innovation. Un contrat quadriennal entre cette agence et l'Etat formalise les engagements réciproques et définit les indicateurs qui seront suivis et notamment ceux présentés ci-après.

INDICATEUR 4.1 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-10.	%	47,05*	56,8	52	>52	>53	>55

Précisions méthodologiques

(*) Le chiffre ci-dessus correspond à l'indicateur "taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7" qui était précédemment dans le PAP 2009. L'analyse des échéanciers de remboursement a conduit à revoir les modalités de calcul de l'indicateur. Le taux n'est, ainsi, plus calculé 7 ans après le début du versement des aides mais 10 ans après.

Il rapporte le total des remboursements perçus par OSEO Innovation jusqu'en année n sur les avances remboursables (hors aide au développement technologique-ADT) versées par OSEO Innovation dont le dossier a été clos en année n aux versements faits sur les mêmes dossiers.

En règle générale les dossiers réussis d'avance remboursable, clos en année n, ont fait l'objet de versement depuis l'année n-10 jusqu'à l'année n-7 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO Innovation.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO Innovation.

OBJECTIF n° 5 : Développer l'efficacité et l'attractivité des formations d'écoles du programme

L'enseignement supérieur est de plus en plus compétitif au niveau international. Il convient d'offrir des formations de haut niveau à même de conserver en France les meilleurs étudiants et d'attirer les meilleurs enseignants-chercheurs et étudiants étrangers, sachant que ces deux dimensions sont liées.

Les indicateurs de performance associés à cet objectif concernent les écoles des mines, l'Institut Télécom (ex Groupe des écoles des Télécommunications), SUPELEC et l'ENSCI (Ecole nationale supérieure de création industrielle). Il est à noter que l'attractivité des écoles d'ingénieurs relevant de la tutelle du ministère dépend pour une part essentielle du niveau général de recrutement, de la qualité du corps enseignant, de leur positionnement à l'international et de leur activité de recherche (cf. objectif 2). L'intégration progressive de données et de résultats concernant les écoles du GENES permettra une vision agrégée de la performance des écoles.

L'évolution du coût par étudiant des formations dispensées par les écoles rattachées au programme constitue une exigence importante de bonne utilisation des deniers publics et fait l'objet de l'indicateur 5.1.

La qualité de la réponse aux besoins des entreprises peut s'évaluer par le taux de placement des élèves diplômés ainsi que par la part des doctorants employés dans des entreprises, qui sont révélateurs de la qualité des relations avec les acteurs économiques locaux, nationaux ou internationaux et du niveau de confiance que ces acteurs accordent aux formations mises en place. C'est l'objet de l'indicateur 5.2.

La capacité des écoles d'ingénieurs du programme à développer leurs ressources propres (c'est-à-dire autres que la subvention pour charge de service public) fait l'objet de l'indicateur 5.3. Celui-ci complète l'indicateur 2.2 ci-dessus, qui est lui limité au périmètre des activités de recherche.

INDICATEUR 5.1 : Coût unitaire de formation par étudiant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Coût unitaire de formation par étudiant	indice				100		97

Précisions méthodologiques

Nouvel indicateur, remplaçant l'évolution de la productivité des formations. L'année 2010 est prise comme année de référence.

Mode de calcul :

Le coût unitaire en euros par étudiant est établi en divisant l'ensemble des ressources consacrées par les écoles à la formation (obtenues à partir de la comptabilité analytique) par le nombre total d'étudiants en formation (ingénieur, master, mastère spécialisé, doctorat, etc., hors auditeurs libres et stagiaires en formation continue non diplômante).

L'indicateur est obtenu en divisant le coût en euros par étudiant de l'année n par le coût par étudiant de l'année 2010, corrigé de l'inflation (indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages).

Sources des données : Les écoles, sur la base du nombre de leurs élèves diplômés et de leur budget.

INDICATEUR 5.2 : Taux d'insertion des élèves diplômés des écoles après leur sortie de formation

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95	91,4		92	92	> 92
Taux d'insertion des diplômés dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme	%				(*)	(*)	(*)
Part des docteurs formés dans les écoles employés par une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit le doctorat	%	59	58		60	60	> 60
Part des docteurs formés dans les écoles employés par une entreprise ou un établissement industriel dans les 2 ans qui suivent le doctorat	%				(*)	(*)	(*)

Précisions méthodologiques

Ces indicateurs sont calculés sur la base de réponses obtenues aux enquêtes « premier emploi » des écoles, qui ne sont pas exhaustives, mais les taux de réponse sont supérieurs à 50%. Pour l'indicateur 5.2.a (resp. 5.2.b), les enquêtes sont réalisées en moyenne 6 mois (resp. 18 mois) après l'obtention du diplôme, mais ce délai est variable entre les écoles et influence le taux de placement mesuré.

L'indicateur 5.2.d, nouvellement introduit en 2010, n'a pas pu être renseigné.

Mode de calcul

Taux d'insertion des diplômés : nombre d'ingénieurs diplômés au cours de l'année (indicateur 5.2.a) et de l'année précédente (indicateur 5.2.b) ayant trouvé un emploi à la date de l'enquête premier emploi, rapporté au nombre de diplômés de la même promotion ayant un emploi ou en cherchant un.

Part des docteurs formés dans les écoles employés par une entreprise ou un établissement industriel : nombre de docteurs formés par les écoles des Mines, de l'Institut Télécom et de Supélec au cours de l'année n-1 (indicateur 5.2.c) ou n-2 (indicateur 5.2.d) occupant un emploi dans une entreprise ou un établissement industriel à la date de l'enquête de l'année n, rapporté au nombre de docteurs de la même promotion

Source des données : informations fournies par les écoles

INDICATEUR 5.3 : Ratio ressources propres sur ressources totales des Ecoles des Mines, de l'Institut Télécom et de Supélec

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ratio [ressources propres sur ressources totales des Ecoles des Mines, de l'Institut Télécom et de Supélec consacrées à la formation]	%	35	36	37	37	37	40

Précisions méthodologiques

A titre informatif, à ce jour les écoles relevant du GENES étant des services de l'État, elles ne disposent pas de la personnalité juridique de plein exercice. Le calcul de ce ratio n'est donc pas possible.

Source des données : la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées à leur tutelle sur la base de l'analyse de leurs comptes.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	99 752 400	204 686 588	304 438 988	99 752 400	205 686 588	305 438 988
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		419 300 000	419 300 000		419 300 000	419 300 000
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		364 000 000	364 000 000		352 100 000	352 100 000
Total	99 752 400	987 986 588	1 087 738 988	99 752 400	977 086 588	1 076 838 988

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/ 2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Catégorie A+	500	495	-5	46 744 988
Catégorie A	301	304	+3	19 173 752
Catégorie B	210	254	+44	14 595 014
Catégorie C	299	281	-18	13 330 025
Total	1 310	1 334	+24	93 843 779

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	63 969 313
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	35 297 159 25 289 816
Prestations sociales et allocations diverses	485 928

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A+	34	24	33	6	27	0
Catégorie A	78	60	79	4	73	0
Catégorie B	10	1	9	6	1	0
Catégorie C	8	1	9	5	4	0
Total	130	86	130	21	105	0

Le plafond d'emplois 2011 du programme s'élève à 1 316 ETPT avant transferts et à 1 334 ETPT après transferts, dont 37,11 % de catégorie A+, 22,79 % de catégorie A, 19,04 % de catégorie B et 21,06 % de catégorie C.

Les coûts moyens des agents du programme sont de 68 434 euros pour un agent de catégorie A+, 47 608 euros pour un agent de catégorie A, 40 594 euros pour un agent de catégorie B et 33 695 euros pour un agent de catégorie C.

Ces coûts s'entendent rémunérations indiciaires, indemnitaires et cotisations sociales comprises, mais hors contributions employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales.

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois par rapport à 2010 de + 24 ETPT. Ce solde résulte de :

- la création de 6 ETPT au titre d'un ajustement de la comptabilisation des emplois dans Chorus, sans impact réel sur les emplois

- l'effet des transferts, soit 18 ETPT au titre du dispositif suivant :

Transferts entrants	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Transfert de 8 administrateurs et de 10 attachés provenant du programme 220 « Statistiques et études économiques »	8	10			18
Transferts sortants					
Libellé					
Solde	8	10			18

Pour l'année 2011, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

HYPOTHESES DE SORTIES

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	6	4	6	5	21
Autres départs définitifs	27	73	1	4	105
Autres départs	0	2	2	0	4
Total des sorties	33	79	9	9	130
dont contractuels	9	12	1	2	24

Toutes catégories confondues, 130 départs sont prévus, dont 21 au titre des départs en retraite, 105 au titre des autres départs définitifs et 4 au titre des autres départs.

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les départs en dehors du ministère des agents d'un autre ministère ou d'une autre administration qui avaient été accueillis en détachement, les démissions d'agents titulaires, les démissions d'agents contractuels et les fins de contrat non suivies d'un renouvellement.

Les autres départs sont relatifs aux départs en détachement des agents du ministère, aux départs effectués dans le cadre d'une mobilité interne au ministère induisant un changement de programme, aux départs en congé de longue durée (CLD), en congé formation, en congé parental, en disponibilité.

Les dates moyennes de sortie sont estimées au 30 juin pour toutes les catégories.

HYPOTHESES D'ENTREES

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
recrutements	24	60	1	1	86
autres entrées	10	18	9	7	44
Total des entrées	34	78	10	8	130
dont contractuels	0	2	4	2	8

Toutes catégories confondues, 86 entrées sont prévues par voie de concours ou de recrutement initial. Les 44 autres entrées prévues comportent les détachements entrants en provenance d'autres ministères ou administrations, l'accueil d'agents du ministère dans le cadre de la mobilité impliquant un changement de programme, les retours de

détachements, les réintégrations de congés longue durée, les retours de congé parental, de congé formation et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées au 30 juin pour toutes les catégories.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	343
Services régionaux	0
Services départementaux	0
Services à l'étranger	0
Autres	991
Total	1 334

Les personnels « Autres » correspondent aux Ecoles des Mines.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Organismes de formation supérieure et de recherche	1 334
Total		1 334

Le programme comprend 1 334 ETPT.

L'action n° 01 « Organismes de formation supérieure et de recherche » comporte la totalité des 1 334 ETPT du programme, correspondant aux emplois des écoles des mines (991 ETPT) et du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES : 343 ETPT).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		1 366
Effectifs gérants	31,9	2,34 %
administrant et gérant	17,7	1,30 %
organisant la formation	4	0,29 %
consacrés aux conditions de travail	3,6	0,26 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	6,6	0,49 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA)
96,7 %	3,2 %	0 %	0 %	0 %

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	74,4
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	74,1
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	0,6
<i>Débasage/rebasage dépenses non reductibles</i>	-0,3
Impact du schéma d'emplois	-0,5
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	0
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	-0,5
Mesures catégorielles	0,2
Mesures générales	0,2
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	0,1
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0
GIPA	0,1
<i>Mesures bas salaires</i>	0
GVT solde	0,4
<i>GVT positif</i>	0,8
<i>GVT négatif</i>	-0,4
Autres	-0,3
Total	74,5

Les coûts moyens d'entrée et de sortie en année pleine sont estimés comme suit. Ces coûts s'entendent hors contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Catégorie A+	59 897	67 295
Catégorie A	40 491	51 502
Catégorie B	29 629	36 354
Catégorie C	26 994	28 645

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2011 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 55,5635 € au 1^{er} janvier 2011. En outre, une enveloppe de 0,135 M€ a été provisionnée au titre de l'extension en année pleine sur 2011 de la revalorisation du point 2010.

Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 s'élève à 55 200 €.

Enfin, l'enveloppe prévue en 2011 au titre du rachat de jours de compte-épargne temps (CET) est de 0,217 M€.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Mesures statutaires			132 100	201 100
<i>Nouveau statut des enseignants</i>	383	07	50 000	100 000
<i>Réforme de la grille indiciaire de la catégorie B (MTE)</i>	146	01	80 000	80 000
<i>réforme de la grille indiciaire de la catégorie B (GENES)</i>		12	2 100	21 100
Mesures indemnitaires			62 000	62 000
<i>Réforme indemnitaire des corps de l'INSEE (B et C)</i>		01	62 000	62 000
Total			194 100	263 100

Une enveloppe de 0,194 M€ a été prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles (hors CAS).

Cette enveloppe vise notamment à financer :

- la réforme du statut des enseignants prévue dans le cadre de la création d'un nouvel Institut rassemblant l'ensemble des écoles des mines et des télécommunications (Conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010) ;
- la mesure statutaire interministérielle de refonte de la grille indiciaire des corps de catégorie B ;
- le régime indemnitaire des personnels INSEE (B et C) du GENES.

MESURES INDIVIDUELLES

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -0,384 M€ est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants, soit une diminution de 0,5 % de la masse salariale 2010. Seule la population remplacée a été valorisée.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif des agents présents a été provisionnée pour 0,807 M€ représentant 1,09 % de progression de masse salariale.

Le GVT solde du programme s'établit donc à 0,423 M€ et 0,57 %.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	22 725 007	25 289 816
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	22 725 007	25 289 816
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

S'agissant des cotisations sociales employeur :

- le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de 5,4%) est de 2,527 M€.
- le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de 0,215 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » est estimé à 25,29 M€ au titre des pensions des personnels civils (taux de 65,39 %) et de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,33 %).

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée	2	35 055
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	23	23 169
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	399	134 632
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi	5	52 131
Autres	11	240 941
Total		485 928

Ces crédits de titre 2 sont estimés à 0,486 M€. Ce montant correspond notamment aux congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), accidents de service/accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi, allocations aux parents d'enfants handicapés et remboursement du ministère de la Défense d'agents ex-GIAT mis à disposition dans les Ecoles des Mines et capital décès.

ACTION SOCIALE

Par ailleurs, l'action sociale ministérielle et interministérielle (aide aux familles, logement, restaurations, secours ...) est portée par le Secrétariat Général ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engage- ments à couvrir après 2011
01 Organismes de formation supérieure et de recherche	15 000 000	4 210 000	4 210 000	3 500 000	3 500 000	0
Total	15 000 000	4 210 000	4 210 000	3 500 000	3 500 000	0

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
3 500 000	0

Les six écoles des mines ont été autorisées à contracter dans le cadre des contrats de projets État - Région 2007 / 2013.

Les objets, montants et calendriers d'engagement sont propres à chaque école et relèvent de la décision de leur conseil d'administration.

Les crédits correspondants sont inclus dans leur dotation pour charge de service public (titre 3) sans engendrer d'apport spécifique de la part de l'État.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	1 086 181 383 987 818 020		938 179 562 839 816 199		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
1 076 367 035 1 076 367 035	1 087 738 988 987 986 588	299 744 702 299 744 702	777 094 286 677 341 886	1 076 838 988 977 086 588	1 032 070 503 1 032 070 503
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					284 500 000 284 500 000
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					200 900 000 200 900 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					546 670 503 546 670 503

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009, d'un montant prévisionnel de 1 076 367 035 € correspondent pour 2,880 000 € aux engagements restant à couvrir pour la construction du Centre de microélectronique de Provence (CMP) et pour la grande majorité aux aides accordées aux projets de recherche et développement sur le fonds de compétitivité des entreprises. Alors que les aides font l'objet d'un engagement global pour la totalité du projet, qui se déroule sur une durée moyenne de 36 mois, les versements s'échelonnent sur au moins quatre exercices budgétaires, dans la mesure où les versements, à l'exception de l'avance à notification, ne peuvent intervenir qu'après la réalisation et la justification des travaux, par partenaire pour les versements intermédiaires, et pour l'ensemble des partenaires pour le solde des aides.

Il est à noter que sur la demande d'AE 2011 s'élevant à 1 087,7 M€, 723,7 M€ sont versés sous forme de dépenses de personnel et de subventions pour charges de service public, c'est-à-dire en AE=CP.

Sur la base d'une prévision d'engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2011 de 1 032,1 M€, les estimations des CP en 2011 et 2012 correspondent aux prévisions de versements sur le FCE, et au solde de l'opération CMP (évalué à 1,9 M€).

Concernant le FCE, les estimations de CP s'élèvent à 284 M€ en 2012, dont 133 M€ environ pour les engagements effectués avant 2010, 64 M€ pour les engagements effectués en 2010 et 87 M€ pour les engagements 2011. En 2013, elles s'élèvent à 201 M€, dont 69 M€ environ pour les engagements antérieurs à 2010, 42 M€ pour les engagements 2010 et 90 M€ pour les engagements 2011.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	99 752 400	204 686 588	304 438 988
Crédits de paiement	99 752 400	205 686 588	305 438 988

EFFECTIFS

Catégories d'emploi	ETPT 2011
A +	495
A	304
B	254
C	281
TOTAL	1 334

L'action n° 01 « Organismes de formation supérieure et de recherche » comporte 1 334 ETPT qui correspondent à 100 % des ETPT du programme. Ils regroupent les emplois des écoles des mines (991 ETPT) et du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES : 343 ETPT).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 497 719	4 497 719
Subventions pour charges de service public	195 728 559	195 728 559

Les dépenses de fonctionnement regroupent deux types de dotations :

- des dotations pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Groupe des écoles nationales de l'économie et de la statistique (GENES) ;
- des subventions pour charge de service public pour les Ecoles des mines, l'Institut Télécom, Supélec et l'ENSCI, opérateurs du programme.

La dotation de fonctionnement du GENES (catégorie 31) s'élève à 4 497 719 euros (AE=CP).

La dotation du GENES permet aux deux grandes écoles de l'INSEE, dont la fonction dépasse la seule mission de formation des cadres supérieurs de l'INSEE, de former des professionnels de très haute qualification pour les entreprises françaises et européennes. L'ENSAE, dont les débouchés sont l'économie, la finance et l'assurance se classe parmi les dix premières écoles scientifiques en termes de recrutement et de salaires. L'ENSAI, école d'ingénieurs implantée en Bretagne depuis 1996, offre des débouchés dans les applications de la statistique à la gestion, à l'industrie et à la santé. Les compétences acquises par ses élèves dans le domaine des sciences du traitement de l'information sont fortement valorisées par le marché du travail. La dotation bénéficie également au centre de recherche (le CREST) qui couvre les domaines de recherche des écoles et de l'INSEE. En économie, ce centre se place parmi les trois premiers centres français et les dix premiers en Europe.

Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses informatiques du Groupe des Écoles nationales de l'économie et de la statistique (1,2 M€ en AE et en CP) traduisent la nécessité pour les écoles de se maintenir à la pointe des technologies, en particulier par la mise au point d'un centre d'accès sécurisé aux données sensibles pour les chercheurs.

Les subventions pour charges de service public aux écoles, opérateurs du programme, s'élèvent en 2011 à 195 728 559 € (AE=CP), selon la décomposition suivante :

Opérateurs	AE	CP
Écoles des mines	75 491 940	75 491 940
Institut Télécom	109 426 869	109 426 869
SUPELEC	9 236 500	9 236 500
ENSCI	1 573 250	1 573 250
TOTAL	195 728 559	195 728 559

Pour les écoles des mines, qui bénéficient par ailleurs de crédits de titre 2 pour rémunérer 991 ETPT (PEA) en poste dans les écoles, la majorité de la dotation permet de rémunérer les personnels de recherche sous contrat de droit public, le solde permettant de financer les dépenses de fonctionnement ainsi que les petits et moyens équipements.

Pour les autres écoles, les dotations permettent de couvrir les charges de service public, pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement (personnel et autres dépenses de fonctionnement), Supélec bénéficiant également d'une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une description détaillée des missions et budgets de ces 4 opérateurs est présentée dans la partie « opérateurs » de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	4 460 310	4 460 310

Les crédits d'intervention permettent, à hauteur de 2 820 160 euros pour les écoles des mines et 1 224 000 euros pour l'Institut Télécom, d'octroyer des bourses sociales aux élèves ingénieurs justifiant de ressources insuffisantes. Les élèves bénéficiaires représentent environ 30 % de l'effectif total.

Jusqu'en 2010, les crédits destinés aux bourses de l'Institut Télécom étaient inclus dans la subvention pour charges de service public (titre 3). A compter de 2011, ces crédits sont identifiés et inscrits en titre 6 ; ceci permettra notamment d'améliorer la lisibilité du dispositif.

416 150 euros sont prévus pour couvrir les bourses d'entretien, attribuées selon les mêmes critères, et les aides aux élèves non fonctionnaires des écoles du GENES.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres		1 000 000

Des crédits de paiement à hauteur de 1 M€ permettent de financer la poursuite de la deuxième phase de construction du Centre de Microélectronique de Provence George Charpak à Gardanne. La contribution de l'Etat à cette réalisation s'élèvera à cinq millions d'euros entre 2007 et 2012. Les autorisations d'engagement correspondantes ont été ouvertes entre 2007 et 2009.

ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		419 300 000	419 300 000
Crédits de paiement		419 300 000	419 300 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	50 400 000	50 400 000

Le montant des **subventions pour charges de service public** s'élève à 50,4 M€ (AE=CP). Ce montant correspond à la dotation versée à l'opérateur OSEO innovation, afin de financer :

- le **fonctionnement de l'agence OSEO innovation**, pour un montant de 46,8 M€. Près de 74 % de la dotation sont consacrés à la couverture des charges de personnel (436 ETP en 2009). 60 % de l'effectif est affecté, au niveau des délégations régionales, à l'instruction et au suivi des financements sur projet, ainsi qu'aux missions de conseil et d'expertise auprès des PME. 40 % des effectifs exercent, au niveau national, des fonctions supports ainsi que des missions d'expertise et de veille nationale et européenne et d'instruction des dossiers les plus importants. La dotation de fonctionnement permet de faire face aux charges liées à la mise en œuvre du programme « aides à l'innovation » (AI), correspondant à l'activité historique de l'agence (ex-ANVAR), du programme « innovation stratégique industrielle » (ISI), correspondant à l'activité de l'ex-Agence de l'innovation industrielle, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2008 à OSEO innovation, ainsi que de la gestion des aides aux projets de R&D des pôles de compétitivité soutenus par le Fonds unique interministériel (FUI). L'activité de l'opérateur est guidée par le contrat de performance 2009-2012 d'OSEO, signé le 6 mars 2009 entre l'opérateur et l'Etat. Ce contrat fixe les grandes orientations d'OSEO sur ses trois métiers : innovation, financement et garantie.

- les **réseaux régionaux de développement technologique** (RDT), instruments de coopération essentiels au niveau régional en matière d'innovation dont l'État assure 50 % du financement, pour un montant d'environ 2,7 M€. L'essentiel de cette dotation couvre des frais de fonctionnement et, pour 5 %, sont affectés à la couverture de coûts externes nationaux (supports et outils communs des RDT). Les coûts salariaux de l'animation et du pilotage sont inclus dans le budget de fonctionnement d'OSEO innovation ;

- le **secrétariat français d'Eurêka**, pour un montant estimé à environ 0,9 M€. Les dépenses sont constituées de frais de personnel et des frais de fonctionnement associés.

La répartition effective de la dotation sera fixée par le conseil d'administration de l'opérateur en fin d'année 2010, aussi les montants indiqués ne sont, à ce stade, qu'indicatifs.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	365 000 000	365 000 000
Transferts aux autres collectivités	3 900 000	3 900 000

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 368,9 M€ (AE = CP).

Dispositifs	AE	CP
OSEO innovation	285 000 000	285 000 000
Jeunes entreprises innovantes	80 000 000	80 000 000
CAP'TRONIC	3 900 000	3 900 000
Total	368 900 000	368 900 000

Ils recouvrent :

1) Une dotation de **285 M€ (AE=CP) destinée à financer les interventions d'OSEO innovation**. Cette dotation est en augmentation par rapport à 2010 en raison de la fin du financement extrabudgétaire de ces actions. Les moyens résiduels de l'Agence de l'innovation industrielle, fusionnée avec OSEO au 1^{er} janvier 2008, avaient en effet permis de couvrir une partie des dotations d'interventions en 2008, 2009 et 2010. Ces reliquats de dotation étant épuisés, la dotation d'intervention d'OSEO sera désormais inscrite en totalité sur le programme 192, à compter de 2011. Les moyens d'intervention d'OSEO innovation s'élèvent donc à 285 M€ qui permettront de financer :

- le programme « **aides à l'innovation** » (AI) qui est orienté prioritairement vers les PME de plus de 50 salariés et les projets d'innovation de rupture, conformément au contrat de performance 2009-2012 d'OSEO ;
- le programme « **innovation stratégique industrielle** » (ISI) qui soutient des projets de recherche collaborative portant sur des innovations de rupture pour des montants d'aide de 3 et 10 M€ par projet. Les entreprises de moins de 5 000 salariés (PME et ETI) sont la cible privilégiée de ce programme.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

2) **une dotation destinée à l'ACOSS, fixée à 80 M€** (en AE=CP), au titre de la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales pour les personnels participant aux projets de recherche **des jeunes entreprises innovantes (JEI)**.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les jeunes entreprises indépendantes (PME) qui consacrent plus de 15 % de leurs charges à des dépenses de recherche et développement bénéficient d'une exonération de cotisations sociales pour les emplois de personnels de recherche et d'appui à la recherche. L'État compense à l'ACOSS les cotisations sociales qu'elle ne perçoit pas.

En 2011, afin de prendre en compte l'amplification du soutien à l'innovation liée à la réforme du crédit d'impôt recherche intervenue au 1^{er} janvier 2008 et d'améliorer l'efficacité des dépenses budgétaires en faveur de l'innovation des petites et moyennes entreprises (PME), ce dispositif sera modifié en introduisant 3 leviers permettant une meilleure modulation :

- un plafond de rémunération mensuelle brute par personne ;
- un plafond annuel de cotisations éligibles par établissement ;
- une diminution progressive des exonérations au cours de la vie de l'entreprise.

Cette diminution progressive permettra notamment d'éviter les sorties brusques du dispositif qui se produisent actuellement lorsque les entreprises atteignent leur huitième année et peuvent conduire à des déséquilibres de trésorerie. Ce principe de sortie progressive rejoint, en outre, celui qui est en application pour les dégrèvements fiscaux dont bénéficient les mêmes entreprises (exonération totale sur trois ans, puis à hauteur de 50 % les deux années suivantes).

3) une dotation de **3,9 M€ (AE=CP) est prévue pour la mise en œuvre du programme CAP'TRONIC**, dans le cadre des actions de diffusion de la politique d'innovation. Ce programme apporte aux PME des prestations de conseil et d'expertise pour renforcer l'intégration de solutions électroniques à leurs produits, afin d'accroître leur compétitivité. En 2009, 494 PME ont bénéficié de prestations de conseil, 260 PME ont bénéficié d'un contrat d'appui technique en collaboration avec des centres de compétence en électronique et 364 PME ont bénéficié d'un suivi de leurs projets, certaines d'entre elles bénéficiant des deux derniers types d'assistance.

ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		364 000 000	364 000 000
Crédits de paiement		352 100 000	352 100 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	255 800 000	247 260 000
Transferts aux autres collectivités	108 200 000	104 840 000

Les interventions de cette action relèvent intégralement du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), sous la responsabilité de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). Il permet de soutenir, par le biais de subventions, la recherche et le développement réalisés au sein de projets partenariaux public/privé, dont la vocation est de faire sauter des verrous technologiques. Il intervient dans deux domaines :

- pour des projets de recherche et développement stratégiques, relevant du secteur industriel. Le FCE finance les partenaires français participant aux projets du programme européen Eurêka, au titre de clusters, organisés par grands domaines stratégiques : micro et nano électronique avec CATRENE (anciennement MEDEA+), micro systèmes, interconnexion et packaging avec EURIPIDES, logiciel « middleware » avec ITEA2 et télécommunications avec CELTIC. Ce dispositif est complété, depuis 2008, par les Initiatives technologiques conjointes (ITC), nouvelles formes de partenariats public-privé associant les industriels, les Etats membres et la Commission européenne, dans les secteurs de la nanoélectronique (ENIAC) et des systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS). Des soutiens exceptionnels sont également apportés, soit dans le cadre d'appels à projets sur des thématiques spécifiques (aéronautique en 2007, écotechnologies en 2009), soit à des projets de R&D dite « stratégique sur le territoire », au titre de laquelle est soutenue l'opération « Nano 2012 » à Crolles dans le domaine de la nanoélectronique ;

- pour l'ensemble des projets de recherche et développement des 71 pôles de compétitivité labellisés depuis 2005 par le biais du Fonds unique interministériel (FUI). Les projets soutenus sont sélectionnés dans un cadre interministériel à l'issue d'appels à projets (2 appels à projets sont lancés chaque année) et font l'objet d'une instruction interministérielle commune.

	AE	CP
Fonds de compétitivité des entreprises – hors FUI	177.000.000	172.100.000
FCE –FUI (fonds unique interministériel)	187.000.000	180.000.000

Les autorisations d'engagement et une partie des crédits de paiement du FUI (hors plateformes d'innovation, qui représentent une enveloppe maximale de 35 M€ par an) sont transférés à OSEO, qui assure depuis l'appel à projet

lancé fin 2009, la gestion des aides à la R&D des projets collaboratifs des pôles, conformément à la décision prise par le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre 2007.

Les interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) étant destinées à des projets associant des partenaires privés (grandes entreprises et PME) et des laboratoires publics, les dotations relèvent :

- de la catégorie budgétaire « transferts aux entreprises » à hauteur de 80 % pour le FCE hors FUI et de 75 % pour le FUI ;
- de la catégorie budgétaire « transferts aux autres collectivités » à hauteur de 20 % pour le FCE hors FUI et de 25 % pour le FUI.

La répartition par catégorie à prendre en compte est par conséquent différente de celle indiquée ci-dessus, qui fait suite à une erreur de saisie, et doit être corrigée de la manière suivante :

	AE	CP
Transferts aux entreprises	281 850 000	272 680 000
Transferts aux autres collectivités	82 150 000	79 420 000

Les interventions du FCE se font uniquement sous forme de subventions, à un taux compris entre 25 et 30 % pour les entreprises et couvrant au maximum les coûts marginaux pour les laboratoires publics. Les PME répondant à la définition communautaire, qui effectuent des travaux dans la zone de R&D du pôle de compétitivité qui a labellisé le projet, bénéficient d'un taux bonifié (45 %).

337 projets de recherche et développement, dont notamment 200 au titre des pôles de compétitivité et 36 au titre des clusters Eurêka, ont été soutenus en 2009 pour un montant de 369,5 M€ hors plan de relance et 34,1 M€ dans le cadre du volet numérique du plan de relance.. Sur l'ensemble du FCE, le nombre moyen de partenaires financés par projet est de 4,2 (dont 1,3 grandes entreprises ou entreprises de taille intermédiaire, 1,5 PME et 1,2 laboratoire public, les autres structures représentant 0,2%). Les entreprises bénéficient de 67 % du montant total des aides.

Pour les clusters Eurêka et les projets relevant d'appels à projets thématiques ou de la R&D stratégique sur le territoire, le montant moyen d'aide est de 3,7 M€, soit une aide par partenaire de 0,8 M€ en moyenne.

Pour les projets des pôles de compétitivité, le soutien à la participation des PME est important : elles bénéficient de plus de 21 % des aides accordées sur le FUI et de plus de 37 % des aides aux entreprises. Par ailleurs, en tenant compte de l'ensemble des financements publics, notamment ceux apportés par les collectivités territoriales et OSEO, la part relative des PME est au final significativement plus élevée.

Fonds de compétitivité des entreprises – hors pôles de compétitivité

En 2010, 113 M€ devraient être consacrés à l'opération « Crolles » (ce montant intégrant les crédits Eurêka /CATRENE), 50 M€ au soutien des projets Eurêka hors CATRENE, 10 M€ à un nouvel appel à projets dans le domaine des écotechnologies et 10 M€ à des projets de R&D stratégique.

Avec une dotation de **177 M€ en autorisations d'engagement**, la programmation du FCE hors pôle permettra :

- de poursuivre l'effort français au sein d'Eurêka et des initiatives technologiques conjointes (ITC). Ces programmes contribuent, par leur complémentarité, à la constitution de masses critiques de niveau européen dans des domaines technologiques stratégiques, tels que la nanoélectronique et le logiciel, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'innovation et la valeur ajoutée de nombreux secteurs économiques (télécommunications, aéronautique ou automobile) ;

- de maintenir la capacité d'intervention en faveur de la R&D dite « stratégique sur le territoire » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles. Des moyens importants ont été affectés au développement du pôle nanoélectronique de Crolles à Grenoble, où sont prévus, entre 2008 et 2012, plus de deux milliards d'euros de dépenses de recherche et développement dans le domaine des technologies les plus avancées pour la conception et la production des circuits intégrés ;

- de lancer des appels à projets thématiques sur les sujets qui ont été identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme stratégiques. Les financements apportés à des projets coopératifs doivent permettre aux entreprises nationales de renforcer leurs compétences dans les domaines de la chimie verte, du contrôle des pollutions locales (air, sol), du recyclage des produits, ainsi que dans le domaine de l'éco-conception des produits, incluant les process de fabrication.

Fonds de compétitivité des entreprises – fonds unique interministériel

Les pôles de compétitivité visent à mobiliser les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projets communs à fort contenu innovant. L'originalité de l'approche réside dans la coopération effective de trois types d'acteurs : entreprises, centres de recherche publics et organismes de formation.

La politique des pôles de compétitivité avait été lancée en 2005 pour une première période de trois ans. En 2008, l'évaluation du dispositif national, confiée à deux cabinets de conseil extérieurs à l'administration (Boston Consulting Group et CM International), a permis d'éclairer le gouvernement dans le choix des modalités de la poursuite de cette politique pour une deuxième phase lancée en 2009.

Les résultats de cette évaluation ont confirmé que cette politique ambitieuse de l'État, à laquelle sont associés de nombreux partenaires, produit des résultats prometteurs conduisant à la maintenir dans ses grands principes. La dynamique forte ainsi créée renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, de développement et d'innovation, en amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer de nombreux liens et à développer des projets communs : le nombre d'adhérents aux pôles de compétitivité, comme l'implication des PME dans le dispositif, n'ont cessé de croître. Elle a conduit à un rassemblement, un décloisonnement et une coopération des acteurs-clés des territoires au sein des pôles : grands groupes, PME, laboratoires, universités, et tous les acteurs locaux (État en Régions, collectivités territoriales de tous niveaux, réseaux consulaires...).

Une nouvelle phase (2009-2011), appelée « Pôles 2.0 », a été engagée à l'initiative du Président de la République et du gouvernement afin d'aider les pôles à progresser sur la voie de l'excellence. Cette phase a été prolongée jusqu'à fin 2012 par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010.

Dans cette nouvelle phase, l'Etat a souhaité inciter et appuyer les pôles dans leur mobilisation sur l'ensemble des autres questions et dimensions cruciales pour leur développement et leur croissance autour de trois axes essentiels :

- le pilotage stratégique des pôles, avec la réévaluation des feuilles de route à 3 ou 5 ans des pôles et la signature de contrats de performance ;
- le développement de projets structurants, notamment les plates-formes d'innovation auxquelles 35 M€ au maximum sont consacrés chaque année entre 2009 et 2011 ;
- le développement d'un écosystème d'innovation et de croissance, notamment le recours plus important aux financements privés et la recherche de meilleures synergies territoriales et à l'international.

En cumulé, l'ensemble des appels à projets ont permis de soutenir 886 projets depuis 2005. Ces projets représentent un montant de dépenses de R&D de près de 4,5 milliards d'euros, 15 000 chercheurs, et un financement public de 1,7 milliard d'euros dont 1,1 milliard d'euros par l'Etat.

Les 187 M€ d'autorisations d'engagement au titre des pôles de compétitivité sur le FUI correspondent à la traduction de ces engagements. Sur les 1,5 milliard d'euros prévus pour la période 2009-2011, 600 M€ proviennent du fonds unique interministériel, soit une mobilisation de 200 M€ par an. Les dotations prévues sur le programme 192 en loi de finances (187 M€ par an) seront abondées par le ministère de la Défense, en gestion, comme pour la période 2006-2008, à hauteur de 13 M€ par an. Les autres financements relèvent des procédures usuelles de divers établissements publics (OSEO, ANR et Caisse des Dépôts).

Sur les 200 M€ de dotation du FUI (transfert « Défense » compris), une enveloppe de 35 M€ maximum sera affectée au cofinancement de plateformes d'innovation, projets structurants qui ont pour objectif de mettre à disposition des acteurs des pôles de compétitivité, et tout particulièrement des entreprises, des équipements et offres de services mutualisés leur permettant de renforcer leur capacité d'innovation. Ces moyens nouveaux devraient constituer des

facteurs puissants de structuration des pôles en facilitant la réalisation de projets coopératifs, en accroissant l'attractivité des pôles et en ancrant sur leur territoire les capacités de recherche et de production.

Les crédits de paiements permettront d'effectuer les versements aux partenaires des projets sur les nouveaux engagements (avances à notification, dont le taux varie de 5 %, pour les grandes entreprises, à 30 % pour les entreprises de moins de 2000 personnes et les laboratoires) et sur les projets soutenus en cours de réalisation (acomptes et soldes).

	Avances à notification (montant)	Avances à notification (taux)	versements intermédiaires et soldes	TOTAL
FCE hors FUI	23 M€	13 %	149 M€	172 M€
FUI	28 M€	15 %	152 M€	180 M€

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	245 723 004	245 723 004	246 128 559	246 128 559
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	40 000 000	1 000 000		1 000 000
Transferts (titre 6)	172 764 000	172 764 000	289 044 160	289 044 160
Total	458 487 004	419 487 004	535 172 719	536 172 719

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Ecoles des mines	970	830	130		985	837	135		991	843	130	
Institut Télécom		1 069	414			1 109	339			1 109	414	
OSEO Innovation		436				449				442		
Total	970	2 335	544		985	2 395	474		991	2 394	544	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (4)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle <i>224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>		58				60				60		
SUPELEC - Ecole supérieure d'électricité <i>150 Formations supérieures et recherche universitaire</i>		313	98			307	54			307	56	
Total		371	98			367	54			367	56	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ECOLES DES MINES

Six écoles des mines sont des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie : les écoles nationales supérieures des mines (ENSM) de Paris et de Saint-Étienne et les écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines (ENSTIM) d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes. Ces écoles ont constitué avec l'école des mines de Nancy une association (Groupe des écoles des mines – GEM), pour mutualiser certaines activités et porter la marque « Mines ». Outre leur activité de formation, ces écoles développent une forte activité de recherche et participent au développement économique, à la création d'activités et d'entreprises, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent ainsi directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont noués.

Le développement des écoles des mines s'inscrit dans le cadre du plan stratégique intitulé OSEM 2 (Orientations stratégiques des écoles des mines) dont les principaux axes sont :

- le développement de la présence à l'international,
- la stratégie d'alliances et de partenariats en matière de recherche,
- l'élaboration d'une politique scientifique et de recherche commune dans le cadre de l'institut Carnot M.I.N.E.S. et le renforcement de la place du doctorat,
- le développement des relations avec les entreprises et les territoires,
- l'ouverture sociale et la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- la mise en place d'une gouvernance adaptée à une stratégie coordonnée du Groupe des écoles des mines.

La stratégie des écoles des mines s'inscrira également dans la stratégie d'ensemble élaborée à l'occasion du regroupement des écoles des mines et de l'Institut Télécom, confirmé par le Conseil de modernisation des politiques publiques le 30 juin 2010.

Formation : Les écoles des mines forment des ingénieurs entrepreneurs, possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau, bien préparés à l'internationalisation du management des entreprises, aptes à prendre rapidement des responsabilités dans tous les domaines de la vie des entreprises et à maîtriser des systèmes technologiques complexes.

Ces écoles développent des cursus classiques d'ingénieurs par la formation initiale ou continue, des formations à bac + 6 conduisant à la délivrance de diplômes d'ingénieurs spécialisés, de diplômes nationaux de masters ou de masters spécialisés. Elles assurent aussi la formation d'élèves chercheurs au sein de formations doctorales réputées. Au-delà de la formation de chercheurs destinés à l'industrie et aux centres de recherche publics et privés, la formation d'élèves ingénieurs est étroitement liée à la recherche et s'appuie sur elle.

En partenariat avec les branches professionnelles, les écoles des mines de Saint-Étienne et de Douai forment des ingénieurs dans la spécialité « Productique » par la voie d'apprentissage. Les écoles des mines d'Albi-Carmaux et d'Alès développent, depuis la rentrée 2008, des cursus par apprentissage, respectivement sur les bases des compétences du diplôme délivré par la formation sous statut étudiant pour la première et pour les spécialités « Informatique et Réseaux » et « Conception et Management de la Construction » pour la seconde.

Les écoles de Paris, Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes forment en outre des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines pour la première, ingénieurs de l'industrie et des mines pour les autres).

La politique de recrutement à l'international vise au recrutement d'étudiants étrangers venant de pays cibles comme la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil.

L'ensemble des six écoles des mines propose de nombreuses formations adaptées aux besoins des personnes en activité. La plupart des cycles de formation sont accessibles grâce à une reconnaissance et une validation des acquis professionnels ou académiques. Des formations sur mesure sont aussi réalisées à la demande des entreprises, des administrations ou des collectivités. Les écoles développent également une politique résolue d'ouverture sociale

Concernant le doctorat, un cursus obligatoire de formation a été mis en place par l'ensemble des six écoles des mines depuis la rentrée 2007 : des séminaires scientifiques, un cursus professionnalisant, des cours d'anglais pour les Français et des cours de français pour les étrangers et, en option, la formation « sciences et entreprises ». Ce label suppose que le sujet de thèse soit un véritable projet de recherche finalisée, en réponse à une demande d'entreprise.

Recherche et innovation : Les écoles des mines mènent une recherche partenariale exemplaire en association avec ARMINES dans le cadre de l'Institut Carnot M.I.N.E.S. (Méthodes innovantes pour l'entreprise et la société). En 2009, les ressources contractuelles provenant de la recherche orientée à finalité industrielle, du transfert technologique et d'actions de formation continue, représentent un montant de l'ordre de 54 millions d'euros.

De par la qualité et la spécificité de leur recherche et du réseau de leurs partenaires industriels, les écoles des mines se sont facilement intégrées dans les travaux de conception, de mise en œuvre et de gouvernance des pôles de compétitivité mis en place en 2005. Les écoles des mines sont partenaires de 35 pôles de compétitivité, dont 5 des 7 pôles mondiaux et 7 des 11 pôles à vocation mondiale.

Les liens des laboratoires et des centres de recherche des écoles des mines avec le monde industriel, en partenariat avec Armines, se concrétisent aussi dans le domaine de la propriété intellectuelle par le dépôt de brevets et la mise sur le marché de logiciels scientifiques. Transvalor SA, filiale de valorisation d'Armines, intervient principalement dans le développement et la commercialisation à l'international de logiciels de mise en forme des matériaux (Transvalor) et de la géostatistique (Géovariances, filiale de Transvalor), avec un chiffre d'affaire cumulé pour ces deux sociétés de l'ordre de 5 M€ en 2009. Transvalor contribue également au préamorçage de spin-offs sur des thématiques issues des centres.

Plusieurs autres familles de logiciels scientifiques et bases de données font l'objet de licences actives (calcul de structures, analyse d'image, géochimie, données solaires, prévisions éoliennes, sécurité industrielle, etc.).

Soutien à la création d'entreprise : les écoles des mines favorisent également la création d'entreprises, soit par le transfert de savoir-faire de certains de leurs laboratoires vers des entités à caractère commercial, soit en aidant de jeunes créateurs à élaborer leurs projets par une aide scientifique, technologique et logistique. Les écoles des mines accueillent actuellement environ une centaine d'entreprises en incubation et ont également permis à près d'une centaine d'entreprises de naître et de perdurer depuis plus de trois années.

Chiffres clés pour 2009

- 1 901 diplômes délivrés en 2009, dont 1 150 diplômes d'ingénieurs, 187 diplômes nationaux de master, 344 masters spécialisés et diplômes de formation spécialisés, 220 doctorats;
- 6 039 étudiants (année 2009-2010), dont 4 497 élèves ingénieurs (parmi lesquels 738 apprentis et 171 élèves en formation continue sous statut salarié), 198 élèves en formation de diplôme national de master, 404 étudiants en masters spécialisés ou formations spécialisées, ainsi que 940 doctorants ;
- plus de 54 M€ de ressources propres en recherche (y compris Armines) ; 604 publications dans des revues de rang A et 9 brevets déposés ;
- activité recherche mobilisant plus de 2 350 personnes (dont 940 doctorants),
- l'effectif total des écoles des mines au 31 décembre 2009 était de 1 945 ETP, dont 130 CDD sur ressources propres (hors personnel de l'association Armines) ; il devrait atteindre 1 957 en 2010, dont 135 CDD sur ressources propres.

Elaboration d'une stratégie d'ensemble et regroupement des Ecoles des Mines et l'Institut Télécom

Dans un contexte de forte évolution du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'accroissement des enjeux de la performance de notre écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pour

l'économie, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a souhaité dégager et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour ces écoles, allant au-delà des stratégies de chaque établissement.

Après une mission exploratoire et une étude de faisabilité conduites par le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, associant les écoles et l'Institut Télécom, une démarche a été retenue, consistant à regrouper l'ensemble des écoles au sein d'un institut faisant référence en matière de développement de nouvelles technologies, de politiques publiques et de régulation économique, de formation d'entrepreneur, ainsi que de création d'activités et d'entreprises nouvelles. Cet institut sera un établissement public qui intégrera les écoles des télécommunications, comme le fait actuellement l'Institut Télécom, les écoles des mines lui étant rattachées. Cette démarche doit permettre à chacune des écoles de répondre à une double ambition :

- contribuer de manière déterminante au développement économique, technologique et scientifique du pays dans les domaines relevant du ministère par un enseignement supérieur et des activités de recherche d'excellence ;
- s'engager pleinement dans la dynamique des partenariats locaux, voulue par le Gouvernement et visant à renforcer notre système d'enseignement supérieur et de recherche face aux exigences de compétitivité de notre économie et à la concurrence internationale.

Le regroupement des écoles des mines et des télécommunications a été confirmé par le Conseil de modernisation des politiques publiques le 30 juin 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	72 361	73 451	77 140	78 140	78 312	79 312
Subventions pour charges de service public	68 786	69 876	74 376	74 376	75 492	75 492
Dotations en fonds propres	950	950		1 000		1 000
Transferts	2 625	2 625	2 764	2 764	2 820	2 820
Total	72 361	73 451	77 140	78 140	78 312	79 312

Les moyens alloués par l'Etat aux Ecoles des mines comprennent, outre ces dotations, les crédits en titre 2 correspondant à la rémunération des agents de l'Etat affectés dans ces établissements (74 739 k€ en exécuté 2009, 78 588 k€ en LFI 2010 et 77 932 k€ en LFI 2011).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	46 505	50 545	Ressources de l'État	57 463	58 937
Fonctionnement	54 755	58 556	- subventions de l'État	57 463	58 937
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	8 561	8 263
			Ressources propres et autres	39 382	42 245
Total des dépenses	101 260	109 101	Total des recettes	105 406	109 445
Résultat : bénéfice	4 146	344	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	105 406	109 445	Total : équilibre du CR	105 406	109 445

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 382	516
Investissements	22 122	24 255	Ressources de l'État	13 184	12 735
			Autres subv. d'investissement et dotations	7 571	5 684
			Autres ressources	564	2 484
Total des emplois	22 122	24 255	Total des ressources	25 701	21 419
Apport au fonds de roulement	3 579		Prélèvement sur le fonds de roulement		2 836

Dans le budget des établissements (donc hors personnels mis à disposition par l'État), les charges de personnel représentent 46 % des dépenses de fonctionnement.

Aux ressources propres enregistrées dans les budgets des établissements s'ajoutent les ressources provenant des activités de recherche gérées par l'association Armines, soit 45,7 M€ en 2009.

Les prélèvements sur fonds de roulement visent à financer des opérations lourdes d'investissement (extension de bâtiments et travaux de mise en sécurité notamment dans les écoles de Douai et d'Albi).

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	50 545	40 406		24 255	115 206

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	960	972	973
- sous plafond opérateurs	830	837	843
- hors plafond opérateurs	130	135	130
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	975	990	996
- rémunérés par l'État par ce programme	970	985	991
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	5	5	5

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Le plafond d'emplois, pour l'ensemble des six écoles des mines, est fixé à 843 pour 2011. Il augmente en 2011 (+ 6 ETP) suite à un transfert de 11 ETP sur deux ans d'allocataires de recherche du MESR vers les écoles des mines. Les crédits correspondants seront directement versés aux établissements par une subvention du programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire).

ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

Créée en 1982, l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) a, depuis le décret du 26 octobre 1984, le statut d'un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'industrie et de la culture.

Bien que située au sein de l'action « organismes de formation supérieure et de recherche » du programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », l'ENSCI est opérateur principal rattaché à l'action « soutien à l'enseignement supérieur et insertion professionnelle » au sein du programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « culture ».

La subvention pour charges de service public allouée à l'établissement par le ministère chargé de l'industrie s'élevait à 1,518 M€ en 2010. Le montant prévisionnel pour 2011 s'élève à 1,573 M€ sur un montant total de subvention pour charge de service public de 5,456M€.

L'ENSCI a pour mission d'enseigner la création industrielle et le design, sur la base de projets concrets appelés à s'inscrire dans les contraintes de la gestion d'entreprises. Aussi la pédagogie de l'école repose pour une grande partie sur des « ateliers de projets », mais également sur des cours théoriques et pratiques, ainsi que sur des stages en entreprise. L'école propose une formation fortement individualisée en création industrielle à bac+5, inscrite au répertoire national des certifications (RNCP) au niveau I, ainsi qu'une formation de designer textile dans le cadre de l'Atelier national d'art textile (ANAT) et un mastère spécialisé « création en nouveaux médias » accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles. Les diplômes de créateur industriel et de designer textile vont prochainement être habilités au grade de master à la suite de l'avis favorable émis par le CNESER le lundi 19 juillet 2010.

En 2009, 274 élèves et stagiaires étaient inscrits à l'ENSCI au titre des trois formations :

- création industrielle : 235 élèves dont environ 12 stagiaires étrangers chaque semestre ;
- design textile : 26 élèves dont 1 stagiaire ;
- mastère spécialisé « création et technologie contemporaine » : 14 stagiaires.

L'ENSCI contribue à la réalisation de l'objectif n°6 « Développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles » du programme 192, avec comme indicateurs, l'évolution de la productivité des écoles d'ingénieurs et le taux de placement des élèves diplômés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	1 473	1 473	1 550	1 550	1 573	1 573
Subventions pour charges de service public	1 473	1 473	1 550	1 550	1 573	1 573
Total pour ce programme	1 473	1 473	1 550	1 550	1 573	1 573
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 795	3 795	3 979	3 979	3 883	3 883
Subventions pour charges de service public	3 795	3 795	3 847	3 847	3 883	3 883
Dotations en fonds propres			132	132		
Total	5 268	5 268	5 529	5 529	5 456	5 456

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	58	60	60
- sous plafond opérateurs	58	60	60

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

INSTITUT TÉLECOM

Établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des communications électroniques, l'Institut TELECOM (ex groupe des écoles des télécommunications) est l'un des principaux acteurs français de la formation, de la recherche et de l'innovation dans le domaine des télécommunications et plus largement des sciences et technologies de l'information et de la communication. Il est composé de 4 grandes écoles :

- TELECOM ParisTech située à Paris et Sophia Antipolis ;
- TELECOM Bretagne implantée à Brest et Rennes ;
- TELECOM SudParis (école d'ingénieurs) et TELECOM École de Management, ces deux écoles étant regroupées sur un même campus à Evry (anciennement INT).

Il est également membre fondateur de deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche créés sous forme de GIE : Télécom Lille 1 (en partenariat avec l'Université de Lille) et l'Institut EURECOM implanté à Sophia-Antipolis, regroupant différents partenaires académiques européens (école polytechnique fédérale de Lausanne, Politecnico de Turin, universités technologiques de Munich et d'Helsinki) et une dizaine d'industriels.

Deux plans stratégiques successifs ont permis de consolider la croissance de l'Institut depuis 2000 (+ 40% pour les effectifs en formation, + 90% pour les ressources propres, avec un doublement des contrats de recherche). La stratégie adoptée pour la période 2008-2012 vise à ce que le groupe soit reconnu au niveau international pour l'excellence de ses formations de niveau master et doctorat, comme un moteur de la recherche académique dans le champ des STIC pour le domaine des communications, ainsi qu'un centre de prospective et d'expertise sur le développement technologique, économique et social de la société de la connaissance et de la vie numérique et, enfin, comme une référence pour l'innovation et le soutien à la création d'entreprise. Cette stratégie se décline prioritairement en cinq projets d'investissement majeurs :

1. Contribuer pleinement à l'essor du campus de Saclay en y développant l'implantation de Télécom ParisTech ;
2. Créer une nouvelle formation dédiée aux STIC dans le domaine de la santé et de l'environnement en partenariat avec l'université à Montpellier et l'école des mines d'Alès ;
3. Créer une activité « développement durable, TIC et amélioration de l'efficacité énergétique » sur le campus de Rennes ;
4. Accroître d'un tiers les promotions de TELECOM Ecole de Management à Evry et renforcer sa reconnaissance internationale,
5. Renforcer le transfert à destination des PME sur le campus d'Evry à partir de 2012.

Enfin, l'Institut TELECOM se concentrera sur six défis scientifiques majeurs dans le domaine des TIC : santé, développement durable, sécurité globale, réseaux du futur, services/contenus, usages/organisations. Ces défis et les besoins croissants des entreprises motivent l'accroissement du volume de diplômés et du potentiel de recherche et d'enseignement, ce qui nécessiterait une augmentation du nombre d'enseignants chercheurs.

Formation : En matière de formation, l'Institut TELECOM se positionne comme une fédération d'écoles à taille humaine et complémentaires. Ces écoles forment des élèves ingénieurs dotés à la fois d'une culture scientifique orientée vers l'innovation dans le domaine des STIC et de compétences managériales. Télécom Ecole de management forme des managers capables de gérer des projets impliquant les technologies de l'information et de la communication.

Ces écoles proposent également des formations au diplôme national de master et des mastères spécialisés. Pour augmenter la reconnaissance internationale de ses formations, l'Institut TELECOM a ouvert des programmes de «master of science» spécifiquement conçus pour des élèves non francophones, dont la plupart (notamment ceux de Telecom ParisTech) conduisent au diplôme national de master. Avec 37 % de diplômés étrangers, les écoles de l'Institut TELECOM se placent en tête des grandes écoles françaises.

Par ailleurs, ces écoles proposent une activité de formation continue qui accueille chaque année plus de 4 000 stagiaires, correspondant à un chiffre d'affaires de 7,4 M€ en 2009. Elles offrent des formations inter et intra entreprises, diplômantes et qualifiantes, des dispositifs d'enseignement à distance et de validation des acquis de l'expérience.

Recherche et Innovation : Conduisant des activités de recherche fondamentale et appliquée, qui contribuent également à la formation par la recherche, l'Institut TELECOM est un des tout premiers organismes de recherche public dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, complémentaire des autres grands organismes publics comme le CNRS, l'INRIA et le CEA. Il se positionne comme un organisme public de recherche unique, doté d'une direction scientifique au niveau du groupe, regroupant les laboratoires de ses écoles.

La recherche est structurée en projets regroupés dans cinq programmes couvrant l'ensemble des disciplines, aussi bien les technologies de base, le traitement de l'information, les réseaux, l'informatique, les logiciels, que les aspects économiques, sociaux, juridiques, les stratégies industrielles, les nouveaux services et usages. Les partenariats de recherche de l'Institut TELECOM lui ont permis de tisser des liens étroits avec les autres organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IFREMER) et de nombreuses universités et grandes écoles, françaises et étrangères.

L'Institut TELECOM est très impliqué dans les recherches partenariales avec les grandes entreprises et les PME. Depuis mars 2006, avec sa filiale EURECOM, il est labellisé Carnot par le ministère de la recherche en reconnaissance du niveau et de la qualité de sa recherche partenariale.

L'Institut participe à 5 pôles de compétitivité de niveau mondial, notamment System@tic (logiciel et systèmes complexes) et Cap Digital (multimédia) en Ile de France et Images & Réseaux en Bretagne. Il est également très impliqué dans le programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) de l'Union européenne ; le bilan du 6e PCRD est de 40 participations à des projets dans le cadre du volet IST (Information Society Technologies) et de 2 coordinations de réseaux d'excellence : Euro-NG/FGI et BIOSECURE.

Depuis décembre 2009, l'Institut Télécom est membre fondateur de l'alliance ALLISTENE, et contribuera ainsi à la définition de la stratégie nationale de la recherche en STIC et des programmes de recherche soutenus par l'État dans ce domaine.

Soutien à la création d'entreprise : L'engagement particulièrement fort de l'Institut TELECOM dans la promotion de l'entrepreneuriat a permis de créer 57 entreprises en 2009 et près de 400 depuis la création des incubateurs en 1997. Ses écoles proposent un dispositif complet, comprenant la sensibilisation de tous les étudiants, des cursus spécialisés et le soutien aux projets de création d'entreprise, chaque école disposant de son propre incubateur ; enfin, l'Institut a mis en place un système de bourses à la création d'entreprises pour soutenir les meilleurs projets accueillis dans ses incubateurs. Par ailleurs, l'Institut TELECOM est l'un des investisseurs-fondateurs du fonds T-Source via sa filiale TELECOM Valorisation SAS, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignation, d'AXA et de l'INRIA ; il a souscrit également au fonds I-Source 3.

Chiffres clés pour 2009

- 1 494 diplômes délivrés en 2009 : 893 diplômes d'ingénieurs ou de managers, 159 doctorats, 70 diplômes nationaux de master, 65 masters of science et 307 mastères spécialisés de la conférence des grandes écoles ;
- 5 446 étudiants (année 2009-2010), dont 3721 élèves ingénieurs ou managers et 794 doctorants ;
- budget total en recherche 76 M€ (y compris GIE), dont 29 M€ de ressources propres ; 441 publications dans des revues de rang A et 57 brevets déposés ;
- activité recherche mobilisant 1 690 personnes (600 enseignants-chercheurs, 800 doctorants et post doc, 290 ingénieurs techniciens et administratifs ;
- chiffre d'affaires en formation continue : 5,8 M€ ;
- ressources : 150,56 M€ dont 104,72 M€ de subvention de l'Etat et plus de 25 % de ressources propres ;
- personnels permanents : 1 024 ETP au 31 décembre 2009 ; 460 CDD (46 sur subvention et 414 sur ressources propres), soit au total 1 483 emplois.

L'Institut TELECOM contribue principalement à la réalisation des objectifs n°2 « Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche » et n° 5 « Développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles » du programme 192, ainsi qu'au sous objectif 3.2 (pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles).

Elaboration d'une stratégie d'ensemble et regroupement des Ecoles des Mines et l'Institut Télécom

Dans un contexte de forte évolution du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'accroissement des enjeux de la performance de notre écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pour l'économie, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a souhaité dégager et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour ces écoles, allant au-delà des stratégies de chaque établissement.

Après une mission exploratoire et une étude de faisabilité conduites par le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, associant les écoles et l'Institut Télécom, une démarche a été retenue, consistant à regrouper l'ensemble des écoles au sein d'un institut faisant référence en matière de développement de nouvelles technologies, de politiques publiques et de régulation économique, de formation d'entrepreneur, ainsi que de création d'activités et d'entreprises nouvelles. Cet institut sera un établissement qui intégrera les écoles des télécommunications, comme le fait actuellement l'Institut Télécom, les écoles des mines lui étant rattachées. Cette démarche doit permettre à chacune des écoles de répondre à une double ambition :

- contribuer de manière déterminante au développement économique, technologique et scientifique du pays dans les domaines relevant du ministère par un enseignement supérieur et des activités de recherche d'excellence ;
- s'engager pleinement dans la dynamique des partenariats locaux, voulue par le Gouvernement et visant à renforcer notre système d'enseignement supérieur et de recherche face aux exigences de compétitivité de notre économie et à la concurrence internationale.

Le regroupement des écoles des mines et des télécommunications a été confirmé par le Conseil de modernisation des politiques publiques le 30 juin 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	103 002	104 720	149 207	110 207	110 651	110 651
Subventions pour charges de service public	103 002	104 720	109 207	109 207	109 427	109 427
Dotations en fonds propres			40 000	1 000		
Transferts					1 224	1 224
Total	103 002	104 720	149 207	110 207	110 651	110 651

A compter de 2011, les crédits destinés aux bourses sociales allouées aux élèves sont distingués, alors qu'ils étaient antérieurement inclus dans la SCSP (titre 3). Ils sont dorénavant inscrits en titre 6.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	97 516	100 026	Ressources de l'État	104 720	105 714
Fonctionnement	51 847	47 572	- subventions de l'État	104 720	105 714
Intervention		1 020	- ressources fiscales		
			Autres subventions	5 833	5 156
			Ressources propres et autres	40 011	38 595
Total des dépenses	149 363	148 618	Total des recettes	150 564	149 465
Résultat : bénéfice	1 201	847	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	150 564	149 465	Total : équilibre du CR	150 564	149 465

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 792	6 491
Investissements	13 425	13 461	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	1 632	
Total des emplois	13 425	13 461	Total des ressources	10 424	6 491
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	3 001	6 970

A partir de 2010 les dépenses relatives aux bourses sociales allouées aux élèves sont inscrites dans le tableau « compte de résultat » en « intervention ».

Les charges de personnel représentent 67 % des dépenses de fonctionnement.

Les dotations aux GIE Eurécom et Télécom Lille 1 s'élèvent à 5,22 M€.

Le prélèvement sur le fonds de roulement vise notamment à financer la construction du « Campus des STIC » à Sophia –Antipolis, de la « Maison de l'innovation et des sciences de la société » à Evry et des travaux de maintenance sur le site de Télécom Bretagne (Brest).

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	100 026	39 770	1 020	13 461	154 277
Total	100 026	39 770	1 020	13 461	154 277

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 483	1 448	1 523
- sous plafond opérateurs	1 069	1 109	1 109
- hors plafond opérateurs	414	339	414
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		25	25
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		25	25

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Le plafond d'emploi – opérateur pour l'ensemble des écoles de l'Institut Télécom est fixé pour 2011 à 1 109.

- Il baisse de 5 ETP par rapport à 2010 du fait de la troisième et dernière tranche du transfert des élèves fonctionnaires ingénieurs sur le programme 134 ;

- Il augmente en 2011 (+ 5 ETP) suite à un transfert de 11 ETP sur deux ans d'allocataires de recherche du MESR vers l'Institut Télécom. Les crédits correspondant seront directement versés à l'Institut Télécom par une subvention du programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire).

OSEO INNOVATION

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO innovation s'est vu confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO innovation, approuvés par le décret n° 2005-766 du 8 juillet 2005). Cette mission s'articule avec celles confiées à l'Agence nationale de la recherche (ANR) et au fonds de compétitivité des entreprises (FCE).

Les orientations données à OSEO sont précisées dans son contrat de performance 2009-2012, signé avec l'Etat le 6 mars 2009.

L'intervention de l'opérateur est réalisée au travers de deux programmes principaux :

- Le programme « aides à l'innovation » (AI) correspond à l'activité historique de l'ex ANVAR. Il consiste principalement en un accompagnement personnalisé du porteur de projet innovant, de l'idée initiale au prototype précédant le lancement commercial du produit ou service innovant, et en un soutien financier (subventions intervenant principalement dans la phase amont du projet, avances à taux zéro, remboursables en cas de succès, lorsque le projet est plus avancé, en phase de démonstration de faisabilité notamment). Le contrat de performance précise que les aides distribuées par OSEO doivent désormais être prioritairement ciblées sur les entreprises moyennes (c'est-à-dire de plus de 50 salariés) et sur les entreprises porteuses d'un projet d'innovation particulièrement risqué (innovation de rupture).
- L'émergence d'entreprises de taille européenne ou mondiale est une priorité du Gouvernement et les entreprises de taille intermédiaire sont aujourd'hui au centre des politiques publiques en faveur de la R&D industrielle. Avec l'intégration de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII) au sein d'OSEO innovation le 1er janvier 2008 et la création du programme Innovation stratégique industrielle (ISI), l'activité a été recentrée sur les projets collaboratifs présentant une innovation de rupture, portés par des entreprises de moins de 5 000 personnes (PME et ETI). En apportant des aides de 3 à 10 M€ par projet, ce programme vise à soutenir le développement des entreprises leur permettant ainsi de développer des capacités d'innovation suffisantes pour devenir visibles à l'international.

Suite à la décision du comité de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, OSEO s'est également vu confier en 2010 la gestion des appels à projets de recherche et développement du fonds unique interministériel (FUI), qui finance des projets labellisés par les pôles de compétitivité et sélectionnés par l'Etat.

Par ailleurs, un projet de fusion des entités juridiques du groupe OSEO (OSEO innovation, OSEO financement, OSEO garantie et OSEO Bretagne) est actuellement en cours de discussion au Parlement, la fusion effective devant intervenir début 2011.

Le développement des missions d'OSEO en matière d'innovation doit permettre à l'opérateur de renforcer son expertise et de s'organiser pour appuyer le développement de l'innovation dans les entreprises. OSEO Innovation interviendra en outre au nom de l'État en tant qu'opérateur de l'action « projets de R&D structurant des pôles de compétitivité » dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Action du programme :

OSEO innovation est rattaché à l'action n°2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » du présent programme.

Chiffres Clés :

Il est prévu d'attribuer en 2011 à OSEO Innovation à partir du présent programme une dotation de fonctionnement de 50,4 M€ et une dotation d'intervention de 285,0 M€ . Cette dernière dotation, en forte hausse par rapport à 2010, tient compte de l'épuisement des reliquats de la dotation initiale de l'AII, qui avaient été mobilisés entre 2008 et 2010.

Le montant des aides effectivement accordées par OSEO sur la base de cette dotation d'intervention sera, comme chaque année, supérieur à son montant, compte tenu du fait que les avances remboursables octroyées permettent un

effet de levier, la dotation de l'État couvrant uniquement les pertes liées aux avances qui ne seront pas remboursées par les entreprises (taux historique constaté de 45 % pour AI, fixé à 85 % pour ISI).

Programme AI :

Les ressources seront principalement utilisées suivant les axes prioritaires cités ci-dessus. Pour ce faire, l'opérateur dispose d'une large palette de produits : aide pour le développement de l'innovation, au transfert de technologie, à la création d'entreprises innovantes, au partenariat technologique, aux jeunes pour l'innovation, aide « prestation technologique réseau (PTR) ». En synergie avec les autres composantes du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO garantie), l'opérateur propose également : le prêt participatif d'amorçage, le contrat de développement innovation, le fonds de garantie innovation, la mobilisation du « crédit impôt recherche », ainsi que la qualification « entreprise innovante » au titre des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).

En 2009, OSEO innovation a accordé des aides à 3 778 projets pour un total de 410,6 M€. Pour leur plus grande part, ces aides ont été accordées grâce à une dotation de l'Etat, la part complémentaire provenant d'autres partenaires (régions, fonds européens...).

Programme ISI :

Les principales orientations du programme « innovation stratégique industrielle » sont les suivantes :

- les aides attribuées par projet sont comprises dans une gamme allant de 3 à 10 M€ ;
- les projets ISI sont coopératifs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un supplément de R&D significatif ;
- complémentaire au champ d'intervention actuel d'OSEO innovation, ce nouvel outil soutient majoritairement les entreprises de moins de 5000 personnes.

L'instruction de ces projets est confiée à une équipe dédiée au niveau national et les décisions d'aide relèvent du Président-Directeur-général d'OSEO innovation, après avis du Comité de l'innovation stratégique industrielle auquel sont invités les ministères de l'industrie, de l'économie, de la recherche et le ou les autres ministères concernés par les projets présentés. Les aides sont attribuées sous forme de subventions (phases de recherche industrielle) et d'avances remboursables (phases de développement expérimental) assorties d'intérêts et d'intéressement, conformément au régime cadre d'aide notifié auprès de la Commission pour l'ex-All. Globalement, les aides sont équilibrées entre subventions et avances remboursables.

En 2009, le programme ISI a permis l'attribution de 150 M€ d'aides à 21 nouveaux projets, regroupant 78 entreprises et 53 laboratoires publics. L'intégralité de ces aides a été accordée grâce à une dotation de l'Etat.

Programmes sur financements partenaires :

D'autres partenaires publics (Conseils régionaux et Commission européenne en particulier) confient à OSEO la gestion de dotations d'intervention, ce qui permet à l'opérateur d'accroître ses soutiens et de renforcer les accompagnements des entreprises en fonction des spécificités locales.

Le Concours de création d'entreprises innovantes est par ailleurs cofinancé par la dotation d'intervention versée depuis le programme 192 et par le ministère de la Recherche.

Enfin, d'autres financements de l'Etat viennent compléter les interventions d'OSEO. En particulier, OSEO reçoit 1 M€ par an de dotation du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour financer des projets liés aux industries agro-alimentaires et gère une dotation du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (direction générale de l'aviation civile [DGAC]) destinée au soutien à des entreprises de la filière aéronautique.

Nature des liens avec l'opérateur

Depuis juillet 2005, OSEO innovation (ex-ANVAR), société anonyme soumise au contrôle de l'État (contrôle général économique et financier), filiale de l'établissement public OSEO, est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le chef du service de la compétitivité et du développement des

PME de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services en est le commissaire du gouvernement.

Les orientations et objectifs d'OSEO sont inscrits dans son contrat de performance 2009-2012 signé avec l'Etat, comme précisé ci-après,

Principaux objectifs et indicateurs

L'opérateur OSEO innovation contribue à la performance du programme en participant à la réalisation de deux objectifs du projet annuel de performance :

- 1) « Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes » via l'indicateur « Ecart du taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires ».
- 2) « Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation » via l'indicateur « Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées en année n-10 ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique	158 889	158 889	221 490	221 490	335 400	335 400
Subventions pour charges de service public	50 389	50 389	51 490	51 490	50 400	50 400
Transferts	108 500	108 500	170 000	170 000	285 000	285 000
Total	158 889	158 889	221 490	221 490	335 400	335 400

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	32 117	36 900	Ressources de l'État	483 059	434 500
Fonctionnement	23 144	24 790	- subventions de l'État	483 059	434 500
Intervention	574 758	496 400	- ressources fiscales		
			Autres subventions	70 228	50 500
			Ressources propres et autres	90 766	70 000
Total des dépenses	630 019	558 090	Total des recettes	644 053	555 000
Résultat : bénéfice	14 034		Résultat : perte		3 090
Total : équilibre du CR	644 053	558 090	Total : équilibre du CR	644 053	558 090

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	318 875	307 130	Capacité d'autofinancement		
Investissements	308 253	348 660	Ressources de l'État	282 866	345 080
			Autres subv. d'investissement et dotations	13 125	30 000
			Autres ressources	159 366	155 599
Total des emplois	627 128	655 790	Total des ressources	455 357	530 679
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	171 771	125 111

L'insuffisance d'autofinancement correspond à la somme du résultat de l'année et des différentes provisions, dont on retranche les amortissements de l'année, et en particulier les interventions.

La ligne « investissements » correspond en très grande majorité aux aides décaissées.

Le montant des ressources d'État correspond principalement aux ressources d'intervention versées à OSEO innovation, soit directement par l'État, soit par prélèvement sur des ressources disponibles dans l'EPIC OSEO.

La ligne « autres subv. d'investissement et dotations » correspond aux dotations partenaires.

Les « autres ressources » correspondent aux remboursements d'avances remboursables et à la prise en compte de non valeurs, constats d'échecs et d'abandons de créances.

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	36 900	23 700	292 000		352 600

Le montant d'intervention, qui correspond à la part de financement Etat destinée aux aides attribuées dans l'année, est à mettre en regard de la ligne « investissements » du tableau de financement abrégé. Cette différence de dénomination provient des variations entre les méthodes de comptabilité d'Oséo et de l'Etat.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	436	449	442
- sous plafond opérateurs	436	449	442

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

■ CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Prévision de consommation en 2011	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
300 000	300 000			80 000	80 000

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Les montants affichés ci-dessus sont établis sur la base des conventions d'attribution signées mais pas encore publiées à ce jour au Journal officiel.

SUPELEC - ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

L'École supérieure d'électricité (Supélec) est une école d'ingénieurs intervenant dans le domaine des sciences de l'information, de l'énergie et des systèmes : informatique, télécommunications, électronique, traitement du signal, automatique et génie électrique.

Le statut d'association loi de 1901 de Supélec et son implantation géographique sur trois campus délivrant un même diplôme (Gif-sur-Yvette, Rennes et Metz) la particularisent parmi les grandes écoles d'ingénieurs. Supélec est placée sous la double tutelle des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de l'industrie, chacun contribuant pour environ 25 % à son budget. L'École est liée par une convention de fonctionnement avec l'État (industrie, enseignement supérieur et défense), EDF, la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) et le Syndicat des sociétés d'études et de conseil (Syntec) ; elle fait également l'objet de contrats d'objectifs.

Après un contrat 2002-2005 centré sur la croissance des promotions d'ingénieurs (portées de 360 à 440), le contrat 2006-2009 mettait l'accent sur l'internationalisation des formations dans le contexte européen du LMD et prévoyait une croissance des effectifs en formation de 1600 à 2000, reposant essentiellement sur l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et de doctorants. Le contrat quadriennal 2010-2013 devrait être définitivement finalisé à l'été 2010, pour adapter les ambitions aux moyens prévus dans le budget triennal de l'Etat. Les grands axes de ce contrat devraient être :

- le rapprochement avec Centrale Paris, prolongeant « l'Alliance » annoncée fin 2008 et complétant notamment le partenariat créé dans l'institut Carnot C3S ;
- la participation active aux politiques de site, particulièrement au Campus de Saclay (rénovation de l'implantation de Supélec sur site, participation au futur collège des sciences de l'ingénieur du PRES UniversSud Paris avec notamment Centrale, ainsi qu'aux RTRA Digitéo et Triangle de la physique).
- le renforcement du potentiel scientifique, notamment dans les sciences des systèmes, en achevant sa structuration et en développant les partenariats au niveau national et international ;
- la poursuite de la rénovation des formations, notamment en renforçant les formations par et à la recherche (DN Master et doctorat) et en développant l'internationalisation des formations.

Formation : Supélec forme principalement des ingénieurs, admis sur un concours commun avec les écoles centrales, sur titre (environ 10 %) ou dans le cadre d'échange avec des universités étrangères ; une voie de formation d'ingénieur par apprentissage, conduisant au diplôme d'ingénieur de l'école, a été ouverte à la rentrée 2008 et s'est développée avec le recrutement de 19 apprentis en 2009, ce qui contribue à l'ouverture sociale de l'école.

Supélec est habilitée, avec des universités partenaires (Paris Sud, Rennes, Metz et Nancy), à délivrer des diplômes de Master Recherche en « Information, Energie et Système » dans 11 spécialités.

Par ailleurs Supélec propose des formations continues diplômantes (mastères spécialisés de la conférence des grandes écoles) ou des formations qualifiantes, en inter ou intra entreprises, correspondant à un chiffre d'affaires de 1,86 M€.

Disposant de partenariats avec plus de 70 universités d'Europe, des Etats-Unis (notamment Georgia Tech) et du Canada, Supélec met l'accent sur son ouverture à l'international : les deux tiers des élèves ont acquis une expérience significative à l'étranger, un élève sur trois terminant ses études avec un double diplôme d'une université étrangère. Plus d'un diplômé de Supélec sur cinq est étranger.

Recherche : Académique ou industrielle, la recherche effectuée par Supélec est marquée par ses liens étroits avec la formation et son contenu technologique, la valorisation industrielle étant un objectif prioritaire. Supélec dispose d'équipes propres et d'unités mixtes avec le CNRS et des universités partenaires (Paris 6 et 11, Metz). Supélec participe également à 5 écoles doctorales avec ses partenaires universitaires (Paris-Sud 11, universités de Rennes 1, Nancy 1 et 2 et Metz) et a accueilli 243 doctorants en 2009.

Supélec est membre fondateur de deux réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) : Digitéo (en sciences et technologies de l'information) et Triangle de la physique, qui ont été labellisés en octobre 2006. Le RTRA Digitéo dont les autres membres fondateurs sont le CEA, le CNRS, l'INRIA, l'École polytechnique et l'université Paris-Sud 11, se positionne comme un centre de recherche amont du pôle de compétitivité System@tic Paris-région, dans lequel Supélec est également engagée.

Supélec participe aussi au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université européenne de Bretagne et au pôle de compétitivité Images et Réseaux.

L'institut Carnot C3S : Supélec et l'École Centrale de Paris se sont regroupées au sein du consortium C3S (Centrale-Supélec Science des Systèmes), auquel est associé le CNRS sous forme d'un GIS. Cet ensemble, qui couvre les domaines de technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et des procédés a reçu en 2007 le label Carnot attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Chiffres clés pour 2009 :

- Supélec a délivré 405 diplômes d'ingénieur Supélec, 9 diplômes de spécialisation, 75 diplômes de Master Recherche (essentiellement comme double diplôme à des élèves ingénieurs, ainsi qu'à une dizaine d'étudiants étrangers) et 54 diplômes de mastères spécialisés ; 63 thèses de doctorants ont été soutenues.
- 1 967 étudiants (année 2009-2010), dont 1 332 élèves ingénieurs présents à l'école, 136 étudiants en mastères spécialisés et 243 doctorants ;
- ressources au titre de la recherche : 9,8 M€, dont 7 M€ de contrats, 1,2 M€ de crédit d'impôt recherche et d'abondement Carnot ;
- chiffre d'affaires en formation continue : 1,87 M€ ;
- 313 permanents en CDI au 31/12/2009, dont 170 (ETP) enseignants chercheurs et 98 CDD financés essentiellement sur ressources propres en recherche.

Supélec contribue à la réalisation des objectifs n°2 « Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche » et n° 5 « Développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles » du programme 192.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	8 655	8 655	9 100	9 100	9 237	9 237
Subventions pour charges de service public	8 655	8 655	9 100	9 100	9 237	9 237
Total pour ce programme	8 655	8 655	9 100	9 100	9 237	9 237
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	9 165	9 165	8 800	8 800	8 931	8 931
Subventions pour charges de service public	9 165	9 165	8 800	8 800	8 931	8 931
Total	17 820	17 820	17 900	17 900	18 168	18 168

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	25 970	27 054	Ressources de l'État	17 820	19 111
Fonctionnement	10 606	10 913	- subventions de l'État	17 820	19 111
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 997	
			Ressources propres et autres	19 210	18 856
Total des dépenses	36 576	37 967	Total des recettes	39 027	37 967
Résultat : bénéfice	2 451		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	39 027	37 967	Total : équilibre du CR	39 027	37 967

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 877	2 280
Investissements	2 820	3 172	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	420	
			Autres ressources		892
Total des emplois	2 820	3 172	Total des ressources	3 297	3 172
Apport au fonds de roulement	477		Prélèvement sur le fonds de roulement		

Dans le budget 2010 révisé en juin, la subvention de l'Etat a été ajustée au montant notifié.

Les charges de personnel représentent 71 % des dépenses de fonctionnement.

■ DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	27 054	8 633		3 172	38 859
Total	27 054	8 633		3 172	38 859

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	411	361	363
- sous plafond opérateurs	313	307	307
- hors plafond opérateurs	98	54	56

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Les effectifs sont donnés à titre indicatif, SUPELEC relevant du programme 150 (programme chef de file).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

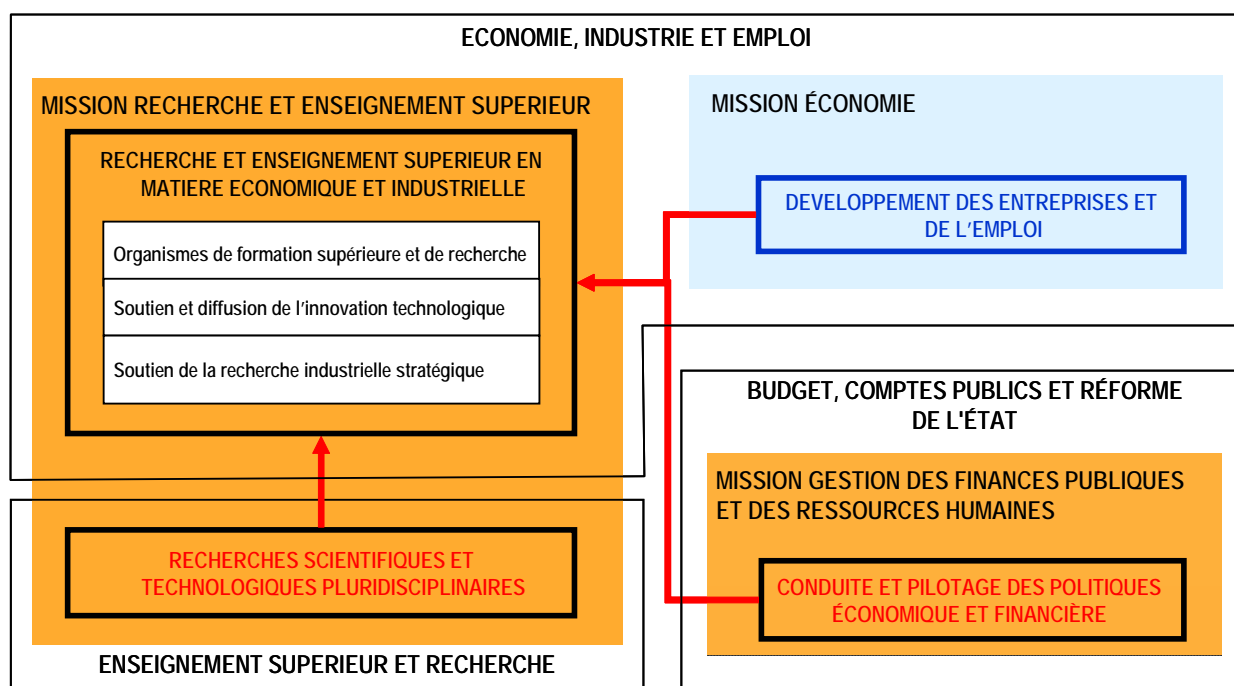
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Organismes de formation supérieure et de recherche	306 698 988		+41 191 754	347 890 742	352 790 679
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	419 300 000		+93 679 763	512 979 763	428 664 237
Soutien de la recherche industrielle stratégique	352 100 000		+80 387 810	432 487 810	392 252 468
Total	1 078 098 988		+215 259 327	1 293 358 315	1 173 707 384

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Programme n° 192

ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-215 259 327
Développement des entreprises et de l'emploi (Mission « Économie »)	-39 765 207
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-168 119 805
Conduite et pilotage des politiques économique et financière (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-7 374 315

OBSERVATIONS**MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE ET MODALITÉS DE VENTILATION**

Compte tenu du mode de fonctionnement de la DGCIS qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes 134 « Développement des entreprises et de l'emploi », 223 « Tourisme » et 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces programmes a été rattaché au premier. Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGCIS, à quelques exceptions près, exercent des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête « unités d'œuvre ». La part des crédits de personnel de la DGCIS contribuant à la mise en œuvre du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » est ventilée en conséquence sur le fondement de la dernière enquête réalisée.

Par ailleurs, en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), une part des crédits du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » est déversée vers le présent programme. Il s'agit des crédits d'intervention et de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants.

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION

Les crédits des actions « État-major, médiation et politiques transversales », « Promotion des politiques économique, financière et de l'emploi » et « Prestations d'appui et de support » sont ventilés dans les différents programmes de politique publique du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE). Toutefois, notamment en application des recommandations du CIAP, ne sont pas réparties les fonctions d'état-major (cabinets ministériels, secrétariat général, service des achats de l'État, médiateur, haut fonctionnaire de défense et de sécurité, agence du patrimoine immatériel de l'État [APIE] et service à compétence national TRACFIN), les fonctions de pilotage, le personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MEIE ou du MBCPRE.

De même les crédits des actions « Expertise, audit, évaluation et contrôle » et « Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités sont destinées à une multitude de bénéficiaires et couvrent des montants peu significatifs.

La part des crédits du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » concourant à la mise en œuvre du programme est calculée en fonction de clés de répartition et des dépenses spécifiques réalisées, décrites dans le PAP du programme 218.

COMMENTAIRE DE RÉSULTATS

A ce stade il apparaît délicat de tirer les enseignements de l'évolution du périmètre du programme qui accueille désormais les écoles du Genes. Mais il peut être observé la part prépondérante des déversements en provenance du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », qui représentent 13 % de l'ensemble des crédits après ventilation alors que les crédits support des programmes 134 « Développement des entreprises et de l'emploi » et 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financière » n'en représentent que 4 %.

PROGRAMME 191

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)

MINISTRE CONCERNÉ : HERVÉ MORIN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	600
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	601
Présentation du programme et des actions	604
Objectifs et indicateurs de performance	609
Justification au premier euro	611
Opérateurs	622
Analyse des coûts du programme et des actions	626

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent COLLET-BILLON

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » s'inscrit dans la politique menée par l'État dans le domaine de la recherche civile et militaire, qui vise à renforcer les liens du ministère de la défense avec la recherche civile et à utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche.

Cette stratégie générale a été réaffirmée par les ministres chargés de la défense et de la recherche lors du comité de l'énergie atomique d'avril 2007. Le programme concerne des domaines de recherche dont les applications sont autant civiles que militaires. Il vise à maximiser les retombées civiles de la recherche de Défense, et, inversement, à faire bénéficier la Défense des avancées de la recherche civile.

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs du programme pour leurs activités dans ce domaine (hors activité contractuelle).

Les opérateurs du programme 191 sont :

- le centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- le commissariat à l'énergie atomique (CEA), pour les actions « Recherche duale en sciences du vivant », « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » et « Autres recherches et développement technologiques duaux ». Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA est fléchée pour contribuer au programme de recherche interministériel de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Le programme 191 a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par les opérateurs cités ci-dessus. Il vise à maintenir le lien entre la Défense et les bénéficiaires du programme (le CNES et le CEA) et à obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par une implication dans la préparation du programme de recherche des organismes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense
INDICATEUR 1.1	Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées
OBJECTIF 2	Soutenir le développement des PME duales susceptibles de travailler pour les besoins de la défense
INDICATEUR 2.1	Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2011
01 Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228	
Total	196 868 745	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2011
01 Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228	
Total	196 868 745	

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Recherche duale en sciences du vivant	12 088 074	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 931 081	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 157 095	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	18 377 804	
Total	196 554 054	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2010
01 Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228	
Total	196 868 745	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

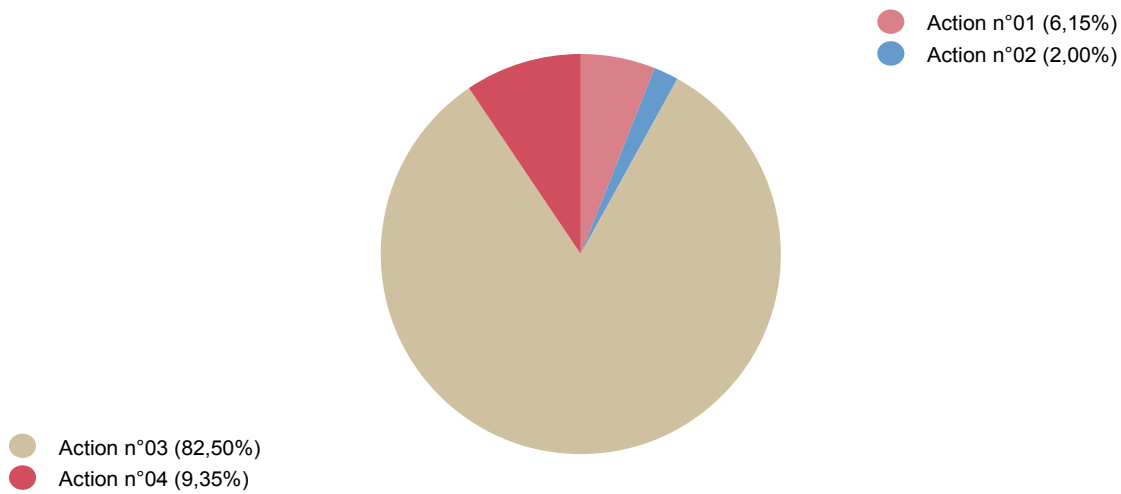
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	196 554 054	196 868 745	196 868 745	196 868 745
Subventions pour charges de service public	196 554 054	196 868 745	196 868 745	196 868 745
Total	196 554 054	196 868 745	196 868 745	196 868 745

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	12 107 428
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	3 937 375
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	162 416 714
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228	18 407 228
Total		196 868 745	196 868 745

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 191 « Recherche duale » intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit. Il répond par ailleurs à une préoccupation permanente du Gouvernement d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». Il est composé de quatre actions conduites par la direction générale de l'armement (DGA) et définies avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- action 1 « Recherche duale en sciences du vivant » ;
- action 2 « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » ;
- action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- action 4 « Autres recherches et développements technologiques duaux » ;

et s'exécute selon trois ensembles de travaux qui sont :

- le programme NRBC au CEA ;
- les activités CEA hors NRBC ;
- l'activité CNES.

Le pilotage est conduit selon des modalités similaires pour toutes les actions et l'ensemble de travaux. En association avec les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, un programme annuel de recherche duale est défini. Les projets et les objectifs technologiques qui y sont associés sont identifiés. L'avancement des études ainsi que l'avancement des projets sont suivis trimestriellement. Depuis 2003, la DGA a conduit ou participé à diverses actions pour mettre en place des structures de pilotage des trois ensembles de travaux. Il s'agit de l'accord-cadre de collaboration entre la direction générale pour l'armement (DGA) et le CEA pour la recherche duale hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel pour le programme de recherches NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

Plus précisément :

Programme NRBC au CEA

Les activités fléchées NRBC de ce programme constitue la contribution du ministère de la défense au programme interministériel de lutte contre le terrorisme NRBC dont l'organisation de la gouvernance a été fixée au début de l'année 2005. Elle comporte un comité de pilotage interministériel, présidé par le directeur de la protection et de la sécurité de l'État du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et constitué par les représentants des ministères concernés. Le comité de pilotage s'est réuni le 3 juin 2010 et prévoit de valider à l'automne 2010 les nouvelles études à lancer en 2011. Ce comité s'appuie sur une cellule exécutive et un comité scientifique.

La cellule exécutive est constituée de représentants de la DGA et du CEA. Ses missions portent sur :

- l'élaboration du plan d'actions du programme qui définit les objectifs techniques et calendaires, en fonction des besoins exprimés dans le cadre du comité de pilotage interministériel ;
- le suivi du bon déroulement technique, calendaire et financier de l'exécution du plan d'actions ; à ce titre la cellule exécutive se réunit trimestriellement pour constater l'avancement des travaux et permettre les paiements des appels de fonds du CEA.

Activités CEA (hors NRBC)

La pertinence, au vu des intérêts de la Défense, de l'affectation du financement dual sur les thématiques scientifiques est examinée régulièrement par le comité de coordination de l'accord cadre de collaboration CEA-DGA. Cet accord

cadre traduit l'objectif du CEA et de la DGA de structurer leurs échanges, d'étudier des orientations communes de travail sur le long terme tant au plan national qu'international et de mener en synergie des actions identifiées. Le comité de coordination de cet accord se réunit au moins une fois par an. Par ailleurs, un séminaire thématique annuel de recherche duale permet la présentation par le CEA des travaux effectués dans l'année, d'une part, et l'orientation par la DGA des travaux futurs, d'autre part. Ces orientations DGA (fléchage thématique) sont ensuite diffusées au CEA et validées par le comité de coordination de l'accord-cadre. Lors de ces journées, les orientations données par la DGA, en particulier celles découlant du document de politique et d'objectifs scientifiques de la DGA, visent à resserrer l'éventail des thèmes étudiés et à renforcer ainsi la visibilité des actions duales conduites. La dernière journée DGA-CEA a eu lieu le 16 septembre 2010 au CEA à Saclay.

Activité CNES

Pour la part CNES, le contrat pluriannuel État-CNES inclut un domaine d'activités « Sécurité et défense », dont les orientations stratégiques et leur déclinaison dans le plan budgétaire à moyen terme (PMT), régulièrement mis à jour, constituent le cadre de référence. Ce contrat pluriannuel porte un engagement de performance du CNES à l'égard de l'État et de transparence dans le bon emploi des budgets affectés, conformément à l'objectif de qualité au titre de la LOLF. L'utilisation de la subvention par le CNES est suivie, plus précisément, dans le cadre du protocole DGA-CNES relatif à l'exécution du programme 191 (subvention au CNES). Il s'appuie pour le lancement et le suivi des programmes CNES duaux (labellisés « défense ») sur le comité de pilotage de l'équipe défense au CNES, composée d'ingénieurs de l'armement et d'officiers de l'état-major des armées, à temps partiel, et du conseiller militaire du président du CNES. Cette démarche pragmatique a conduit à une coopération DGA-CNES sur les projets actuels suivants, financés par la subvention versée au titre du programme Recherche duale : ELISA (démonstrateur ROEM), Pleiades (observation optique), Altika (océanographie altimétrique), Athéna-Fidus (télécoms haut-débit), Musis CSO (actions préparatoires post-Hélios), CERES (programme ROEM, en phase d'étude préliminaire), programme de R&T Sécurité et Défense.

Les activités « systèmes orbitaux » et « lanceurs » font d'autre part l'objet de comités de suivi dédiés mis en place par l'accord cadre DGA/CNES.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche duale en sciences du vivant

6,2 %



L'action 1 regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la Défense) dans le domaine des sciences du vivant.

Les sciences du vivant susceptibles d'actions duales incluent notamment les disciplines suivantes :

- la biologie et la microbiologie,
- la pharmacie,
- l'ergonomie et les facteurs humains,
- les technologies pour la santé,

et présentent des applications dans les domaines suivants :

- la lutte (prévention, protection) contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC),
- les biotechnologies,
- la protection du combattant face aux agressions,
- l'interaction homme - machine ou homme - système complexe,
- l'imagerie médicale,
- la télémédecine.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Pour ce qui concerne la sécurité et la menace NRBC réparties entre l'action n°1 et n°4, ces recherches sont menées par le CEA avec d'autres établissements de recherche (CNRS, fondations, etc.), les laboratoires universitaires et des PME-PMI. Le financement de ces recherches constitue la contribution de la Défense au programme interministériel de recherche pour faire face à la menace terroriste NRBC piloté par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

ACTION n° 02

Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

2 %



L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la Défense) dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Les sujets intéressant la communauté civile et celle de défense sont les suivants :

- l'ingénierie et l'optimisation des systèmes complexes,
- les réseaux de télécommunications et leur sécurité,
- le génie logiciel, les méthodes de développement et de vérification de grands logiciels,
- l'informatique, incluant celle embarquée ou en temps réel,
- la robotique et la microrobotique,
- l'interaction homme-machine (aspect humain), la modélisation du dialogue homme-machine et la modélisation du comportement d'opérateurs.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDSN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, INRIA), les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

ACTION n° 03**82,5 %****Recherche duale dans le domaine aérospatial**

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la Défense) dans le domaine aérospatial, et notamment en ce qui concerne :

- les systèmes orbitaux,
- l'environnement spatial,
- les télécommunications,
- les microsattelites,
- les horloges.

Ces recherches sont menées par le CNES, en partenariat avec le SGDSN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, et d'autres établissements de recherche.

ACTION n° 04**9,4 %****Autres recherches et développements technologiques duaux**

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la Défense) dans les domaines autres que ceux traités dans les trois premières actions du programme. Il s'agit, par exemple, des domaines scientifiques et technologiques suivants :

- les micro- et nanotechnologies,
- les matériaux et les procédés,
- les technologies de l'énergie,
- la connaissance de l'environnement,
- l'optique et la physique,
- l'environnement et le développement durable.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense

Il s'agit en premier lieu, dans le cadre d'une concertation et d'une coopération du ministère de la défense avec la recherche civile, et également avec les deux opérateurs bénéficiaires du programme, d'élaborer des projets de recherche duale d'intérêt défense bien identifiés, notamment par des orientations données à des programmes civils ou par l'adaptation de technologies civiles, pour répondre à des besoins défense à court et moyen terme.

Le programme contribue également au cofinancement d'activités d'études et de recherche à caractères scientifique et technologique qui permettent à la Défense de connaître très en amont les avancées de la recherche civile susceptibles d'être exploitées à plus ou moins long terme dans les systèmes d'armes.

INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	88,1	87	90	90	90	90

Précisions méthodologiques

L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants. Pour mémoire, le solde de la subvention finance des actions de veille technologique au profit de la Défense, non structurées en projets. Il est donc normal de ne pas chercher à atteindre une cible de 100 %.

Commentaires techniques :

Pour le CEA (hors NRBC), l'ensemble des projets soutenus sont considérés d'intérêt pour la Défense, dans la mesure où les financements sont un apport financier partiel à un ensemble de projets d'intérêt dual.

Pour le CNES, les montants des projets labellisés "défense" sont évalués en conformité avec le protocole DGA-CNES relatif au suivi d'exécution du programme 191, et sur la base des documents de suivi budgétaire présentés en Conseil d'administration.

Source des données :

Les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

OBJECTIF n° 2 : Soutenir le développement des PME duales susceptibles de travailler pour les besoins de la défense

Les valeurs cibles sont fixées en cohérence avec les cibles générales de la DGA en matière d'action en direction des PME-PMI. Cet indicateur a fait l'objet d'un ajustement de périmètre suite aux difficultés rencontrées pour identifier les PME sous-traitantes d'un rang supérieur à 1.

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI	%	5,1	5,3	8,0	5,5	5,5	5,5

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques

Montant annuel des travaux contractualisés par le CEA, le CNES avec des PME-PMI, rapporté au montant total de la subvention.
La nouvelle définition des PME-PMI est celle retenue dans l'ordonnance du code des marchés publics n°2004-559 du 17 juin 2004.

L'état des relations contractuelles entre les grands maîtres d'œuvre industriels et les opérateurs ne permet pas à ces derniers de tracer les sous-traitances aux PME de rang supérieur à 1.

Il a donc été décidé de limiter le périmètre de calcul de cet indicateur aux PME parfaitement identifiables en tant que titulaire, co-traitante ou sous-traitante à paiement direct, la cible indiquée résulte de ce nouveau périmètre.

Source des données :

Les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche duale en sciences du vivant		12 107 428	12 107 428		12 107 428	12 107 428
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		3 937 375	3 937 375		3 937 375	3 937 375
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial		162 416 714	162 416 714		162 416 714	162 416 714
04 Autres recherches et développements technologiques duaux		18 407 228	18 407 228		18 407 228	18 407 228
Total		196 868 745	196 868 745		196 868 745	196 868 745

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Acteurs et catégorie de coût LPM / thèmes	Actions en M€ (AE=CP)				Total
	Recherche duale / Sciences du vivant	Recherche duale / Information Communication	Recherche duale / Aérospatial	Recherche duale / R&D duaux ⁽¹⁾	
CNES			162,42		162,42
CEA (hors NRBC)	3,81	3,94		11,71	19,45
CEA - Programme interministériel NRBC du SGDSN	8,30			6,70	15,00
Total	12,11	3,94	162,42	18,41	196,87

(1) Recherche et développements technologiques duaux recouvrent les domaines : micro et nanotechnologies, matériaux et procédés, énergie, environnement et développement durable, optique, physique, etc.

ÉCHÉANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS T2

Les échéanciers de paiement ci-dessous (ventilés ensuite à l'action) associés aux hypothèses d'engagements 2010 et 2011 sont construits sur la base d'une ressource incluant les crédits ouverts en loi de finances initiale, les fonds de concours ou attributions de produits attendus et les reports de crédits issus des gestions précédentes. Ces échéanciers ne préjugent pas de l'exécution effective des années concernées.

	Engagements			Paiements					Total
	Eng restant à payer à fin 2009	Eng 2010	Eng 2011	2010	2011	2012	2013	>2013	
Programme 191	0			0	0	0	0	0	
		196,6		196,6	0	0	0	0	196,6
			196,9		196,9	0	0	0	196,9
Total	0	196,6	196,9	196,6	196,9	0	0	0	393,4
	Somme des eng :	393,4		Somme des paiements :	393,4				

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
<i>196 554 054</i> <i>196 554 054</i>		<i>196 868 745</i> <i>196 868 745</i>			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
<i>0</i> <i>0</i>	196 868 745 196 868 745	<i>0</i> <i>0</i>	<i>196 868 745</i> <i>196 868 745</i>	196 868 745 196 868 745	0 0
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					<i>0</i> <i>0</i>
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					<i>0</i> <i>0</i>
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					<i>0</i> <i>0</i>

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		12 107 428	12 107 428
Crédits de paiement		12 107 428	12 107 428

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	12 107 428	12 107 428

OPERATION STRATEGIQUE : RECHERCHE DUALE

I - DESCRIPTION

Cette action finance le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), hors programme NRBC, pour les thématiques suivantes : biopuces, imagerie médicale, post-génomique, métagénomique, bioinformatique, modélisation du vivant (3,8 M€).

Par ailleurs, l'action recouvre une partie du programme de lutte NRBC du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Il s'agit de poursuivre le financement du programme de recherche interministériel pour la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) :

- détection nucléaire et dosimétrie ;
- détection d'agents chimiques et biologiques ;
- thérapies contre les effets des agents d'origine biologique (toxines, bactéries et virus).

Ce programme de recherche (15 M€, dont 8,3 M€ au titre de cette action) est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le SGDSN, une cellule exécutive associant la DGA (présidence), le CEA (secrétariat) et un conseil scientifique qui évalue la qualité scientifique de tous les projets permettant ainsi le cas échéant une réorientation des travaux.

II- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

niveau	Description	Prévision de crédits 2011	
		AE	CP
ACT	Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428	12 107 428
	Total	12 107 428	12 107 428

Commentaires

En 2011, l'accent sera mis sur la métagénomique, les approches post-génomiques en biotechnologie, notamment le criblage de molécules bioactives, la chimie combinatoire pour une application souhaitée en virologie, fièvres hémorragiques ; la biologie structurale ; les micronanotechnologies pour la biologie ; l'analyse de traces d'ADN ; les capteurs en interface avec le vivant et les capteurs embarqués pour une application à la physiologie de l'extrême, ou en complément à la télémédecine ; la bioinformatique ; les questions de cognition et de dynamique cérébrale associée ; et enfin la modélisation du vivant.

Pour le volet NRBC, l'effort devrait porter tout particulièrement sur la détection et l'identification rapides d'anomalies et de sources radioactives dans des lieux communs, la détection d'agents pathogènes dans le cadre d'intervention pré et post attentat (levée de doute et premières identifications), la décontamination par gel de tout type de surface et le traitement thérapeutique d'une contamination par des toxines. Les travaux en détection biologique viseront à identifier le potentiel de technologies innovantes prometteuses, dans la perspective d'orientations optimisées pour la défense. Pour les contre-mesures médicales, le travail en synergie des acteurs français visera à apporter les éléments d'aide à la décision en matière de développement pour les investissements futurs.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 1

Opération stratégique	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche Duale	12,1	0,0	0,0	12,1	12,1	0,0	0,0	12,1
Total	12,1	0,0	0,0	12,1	12,1	0,0	0,0	12,1

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Description	Engagements (M€)			Paiements (M€)					Total
	Eng restant à payer à fin 2009	Eng 2010	Eng 2011	2010	2011	2012	2013	>2013	
Recherche Duale	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		12,1		12,1	0,0	0,0	0,0	0,0	12,1
			12,1		12,1	0,0	0,0	0,0	12,1
Total	0,0	12,1	12,1	12,1	12,1	0,0	0,0	0,0	24,2
	Somme Eng. :		24,2	Somme des Paiements :					24,2

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		3 937 375	3 937 375
Crédits de paiement		3 937 375	3 937 375

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	3 937 375	3 937 375

OPERATION STRATEGIQUE : RECHERCHE DUALE

I – DESCRIPTION

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique, etc.), objets communicants (logiciels, télécommunications), outils et logiciels pour la sécurité des systèmes d'information ou des systèmes embarqués (génération automatique de tests, analyse de codes, etc.).

II- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

niveau	Description	Prévision de crédits 2011	
		AE	CP
ACT	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375	3 937 375
	Total	3 937 375	3 937 375

Commentaires

Les axes majeurs d'approfondissement devraient concerner les réseaux de capteurs, la radio logicielle, l'analyse de textes, la gestion des hauts flux de données, la fusion de données, le calcul embarqué, les outils et logiciels pour la sécurité des systèmes d'information ou des systèmes embarqués (génération automatique de tests, analyse de codes, etc.).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 2

Opération stratégique	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche Duale	3,9	0,0	0,0	3,9	3,9	0,0	0,0	3,9
Total	3,9	0,0	0,0	3,9	3,9	0,0	0,0	3,9

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATÉGIQUE

Description	Engagements (M€)			Paiements (M€)						
	Eng restant à payer à fin 2009	Eng 2010	Eng 2011	2010	2011	2012	2013	>2013	Total	
Recherche Duale	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
		3,9		3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	
			3,9		3,9	0,0	0,0	0,0	3,9	
Total	0,0	3,9	3,9	3,9	3,9	0,0	0,0	0,0	7,8	
Somme Eng. :			7,8	Somme des Paiements :						7,8

ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		162 416 714	162 416 714
Crédits de paiement		162 416 714	162 416 714

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	162 416 714	162 416 714

OPERATION STRATEGIQUE : RECHERCHE DUALE

I - DESCRIPTION

La subvention pour charges de service public versée au centre national d'études spatiales (CNES) finance deux types d'activité : d'une part des projets individualisés, d'autre part une participation à l'ensemble des activités de recherche-études duales du CNES, donnant à la Défense un droit de regard sur l'ensemble des projets conduits par le CNES.

Les projets individualisés sont des programmes duaux labellisés d'intérêt « sécurité et défense » par l'entité de gouvernance, le comité de pilotage de l'équipe Défense au CNES. Il s'agit soit de programmes d'initiative défense et/ou à usage défense, soit de programmes civils prenant en compte certaines contraintes destinées à satisfaire une demande sécurité ou défense clairement exprimée et impactant significativement la définition, ou dont l'utilisation via l'industrie ou d'autres agences sera utile à la défense, ou qui présente un intérêt politique (outil de souveraineté) ou pour le maintien de compétences industrielles stratégiques. Les programmes concernent, pour une part prépondérante du budget, des démonstrateurs en vol qui contribuent à la préparation des capacités futures et au développement de la base technologique et industrielle.

Ces projets, qui impliquent la recherche et le développement de satellites, sont par nature pluriannuels. La consommation budgétaire de chacun est suivie dans le cadre des documents présentés au conseil d'administration du CNES, notamment le plan moyen terme.

La consommation budgétaire sur subvention 2011 de ces projets individualisés, en coûts complets, est estimée à 141 M€.

II- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

niveau	Description	Prévision de crédits 2011	
		AE	CP
ACT	Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714	162 416 714
	Total	162 416 714	162 416 714

Commentaires

Les projets individualisés prévus en 2011 sont les suivants :

- **PLEIADES** : ce programme est constitué de deux satellites d'observation optique de la Terre. Initié en 2001, il constitue la contribution française à l'accord franco-italien ORFEO. Il est prévu de valoriser commercialement les images produites, sous réserve du droit de programmation prioritaire des satellites dont dispose la Défense. Le lancement du premier satellite devrait être repoussé à 2011 suite aux délais de SOYOUZ en Guyane.
- **MUSIS/CSO** : le programme *Multinational Space-based Imaging System for Surveillance* (MUSIS) est un programme Défense en coopération européenne, destiné à fournir une capacité multicapteur d'observation de la Terre (optique, radar). Dans le cadre d'une convention CNES-DGA, le CNES est en charge de la composante spatiale optique (CSO). La conception puis la réalisation (phases C/D) doivent se dérouler de 2010 à 2014, l'objectif étant un lancement du premier satellite CSO en 2016.
- **ATHENA** : ce projet offrira à la Défense une capacité de télécommunications haut-débit par satellite, complémentaire aux systèmes militaires hautement sécurisés. Il est issu de savoir-faire antérieur du CNES dans le domaine civil de l'accès Internet par satellite. Le projet fait l'objet de coopération avec l'Italie, entre ministères de la défense, et entre le CNES et l'ASI (agence spatiale italienne). Le déroulement est conforme à un achèvement de phase B (définition) au premier trimestre 2011. L'objectif est un lancement en 2013.
- **ALTIKA** : ce satellite est destiné à fournir des données d'océanographie altimétrique, susceptibles d'utilisation dans des modèles océaniques, en surface et sous-marins. Ces données intéressent civils et militaires pour la validation et la calibration de leurs modèles. Le projet fait l'objet d'une coopération avec l'agence spatiale indienne

(ISRO). Si, au niveau français, le développement de la charge utile altimétrique (responsabilité CNES) se poursuit comme prévu, la définition de la plateforme, du ressort de l'ISRO, a pris du retard, qui entraîne le report du lancement à 2011.

- **ELISA** : ELISA est un démonstrateur de constellation de satellites, pour une mission de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), orienté vers les fréquences radar. Le lancement du premier satellite devrait être repoussé à 2011 à la suite de délais dûs à SOYOUZ en Guyane.
- **CERES** : CERES est une mission de ROEM opérationnel, dont la réalisation doit bénéficier du démonstrateur ELISA. Des coopérations européennes sont recherchées. Le programme est en phase A (faisabilité).
- **Sécurité maritime** : des études de phase A (faisabilité) sont en cours, pour étudier une capacité spatiale permettant de mettre en place un service opérationnel réactif pour l'établissement des situations maritimes globales et régionales.

Le lancement de nouveaux projets est par ailleurs en cours d'étude entre la Défense et le CNES, dans le cadre des priorités données par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, en faveur de capacités d'alerte avancée et d'écoute.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 3

Opération stratégique	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche Duale	162,4	0,0	0,0	162,4	162,4	0,0	0,0	162,4
Total	162,4	0,0	0,0	162,4	162,4	0,0	0,0	162,4

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATÉGIQUE

Description	Engagements (M€)			Paiements (M€)					
	Eng restant à payer à fin 2009	Eng 2010	Eng 2011	2010	2011	2012	2013	>2013	Total
Recherche Duale	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		162,2		162,2	0,0	0,0	0,0	0,0	162,2
			162,4		162,4	0,0	0,0	0,0	162,4
Total	0,0	162,2	162,4	162,2	162,4	0,0	0,0	0,0	324,6
Somme Eng. :		324,6		Somme des Paiements :				324,6	

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		18 407 228	18 407 228
Crédits de paiement		18 407 228	18 407 228

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	18 407 228	18 407 228

OPERATION STRATEGIQUE : RECHERCHE DUALE

I - DESCRIPTION

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action (11,7 M€) permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : capteurs de détection (assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés), nouvelles sources d'énergie (énergies embarquées), techniques laser innovantes et modélisation-simulation. Cette action comporte également un volet du programme NRBC (6,7 M€).

II- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

niveau	Description	Prévision de crédits 2011	
		AE	CP
ACT	Autres recherches et développements duaux	18 407 228	18 407 228
	Total	18 407 228	18 407 228

Commentaires

En 2011, plusieurs grandes thématiques seront abordées.

Le premier thème concerne l'assemblage et la mise en œuvre de matériaux avancés, avec les matériaux et multimatériaux pour environnement sévère, les nanomatériaux pour leurs propriétés mécaniques et fonctionnelles (électriques, thermoélectriques, optiques), les matériaux pour le génie énergétique, les aspects durabilité et durée de vie ainsi que l'autocicatrisation ; enfin, l'élaboration et les propriétés spécifiques des nanoparticules, ainsi que les aspects de sécurité liés à leur utilisation.

Le deuxième grand thème concerne les nouvelles sources d'énergie et les énergies embarquées, à savoir les micro-sources d'énergie (micro-batteries, technologies de récupération d'énergie : photovoltaïque, thermoélectricité), les batteries au lithium, le stockage d'hydrogène sous pression pour des applications pile à combustibles, et enfin la gestion intelligente de l'énergie.

Le troisième thème s'intéresse aux capteurs de détection, qu'il s'agisse de capteurs MEMS (*micro electrical mechanical system*) pour des applications de communication radiofréquence, le guidage et la navigation, l'analyse de substances chimiques, comme source d'énergie ou comme capteurs de grandeurs physiques en environnement sévères, ou de capteurs pour l'imagerie, notamment l'infrarouge non refroidie ou dans le domaine térahertz et de manière générale l'imagerie « pénétrante ».

Le quatrième thème concerne les techniques laser innovantes et notamment les lasers haute puissance et les mesures innovantes par laser pour la détection de substances chimiques ou dangereuses.

Enfin, des travaux devraient être menés sur la simulation multiéchelle et multiphysique de systèmes (écoulements, thermohydraulique, transfert thermique et radiatifs).

Pour le volet NRBC, l'effort portera tout particulièrement sur les méthodes physiques de détection biologique, la détection d'explosifs avec des temps de réponses courts (protection des sites, contrôle des bagages et colis) et la détection à distance (3 à 5 m) d'un large spectre de contaminations chimiques pour pré-identification en quelques secondes.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 4

Opération stratégique	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche Duale	18,4	0,0	0,0	18,4	18,4	0,0	0,0	18,4
Total	18,4	0,0	0,0	18,4	18,4	0,0	0,0	18,4

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Description	Engagements (M€)			Paiements (M€)					Total
	Eng restant à payer à fin 2009	Eng 2010	Eng 2011	2010	2011	2012	2013	>2013	
Recherche Duale	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		18,4		18,4	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4
			18,4		18,4	0,0	0,0	0,0	18,4
Total	0,0	18,4	18,4	18,4	18,4	0,0	0,0	0,0	36,8
Somme Eng. :			36,8	Somme des Paiements :				36,8	

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	196 554 054	196 868 745	196 868 745	196 868 745
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	196 554 054	196 868 745	196 868 745	196 868 745

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (4)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives <i>172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>		11 527	1 156			11 637	1 027			11 637	1 027	
CNES - Centre national d'études spatiales <i>193 Recherche spatiale</i>		2 373	256			2 417	285			2 417	256	
Total		13 900	1 412			14 054	1 312			14 054	1 283	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

Missions de l'opérateur

Créé en 1945, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme public à caractère industriel et commercial. Il intervient dans trois grands domaines : énergie, technologies pour l'information et la santé, défense et sécurité.

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » contribue à des actions du CEA conduites dans le domaine civil. Les budgets, les emplois et les missions du CEA dans le domaine civil sont présentés dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Actions de rattachement

Les missions du CEA sont décrites dans le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les crédits des actions 1, 2 et 4 du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » contribuent au financement de travaux civils du CEA susceptibles d'intéresser la défense.

Nature des liens avec l'opérateur

La tutelle du CEA est assurée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant	19 726	19 726	12 088	12 108	12 108	12 108
Subventions pour charges de service public	19 726	19 726	12 088	12 108	12 108	12 108
Action n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 774	3 774	3 931	3 937	3 937	3 937
Subventions pour charges de service public	3 774	3 774	3 931	3 937	3 937	3 937
Action n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux	11 500	11 500	18 378	18 407	18 407	18 407
Subventions pour charges de service public	11 500	11 500	18 378	18 407	18 407	18 407
Total	35 000	35 000	34 397	34 452	34 452	34 452

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	12 683	12 664	12 664
- sous plafond opérateurs	11 527	11 637	11 637
- hors plafond opérateurs	1 156	1 027	1 027

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires).

CNES - CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Missions de l'opérateur

Le centre national d'études spatiales (CNES) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en œuvre. À ce titre, il « invente » les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Les crédits militaires versés au CNES contribuent au financement ou cofinancement de projets duaux. Les programmes concernent, pour une part prépondérante du budget, des démonstrateurs en vol qui contribuent à la préparation des capacités futures et au développement de la base technologique et industrielle.

Ces financements permettent notamment de maintenir des capacités d'expertise de pointe et indépendantes, au service de la DGA, dans le domaine clé de l'aérospatiale, de prouver des concepts via la mise en œuvre de démonstrateurs, de créer des opportunités de rapprochement, voire d'identification de synergies possibles, avec la recherche civile. Un protocole entre le ministère de la défense et le CNES précise les modalités d'orientation, de suivi et de versement de la subvention de recherche duale.

Actions de rattachement

Le CNES est imputé sur le programme 193 « Recherche spatiale » (programme chef de file) de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » (action n°03 « Recherche duale dans le domaine aérospatial »).

Nature des liens avec l'opérateur

La tutelle du CNES est assurée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la défense et le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État. Le contrat entre l'État et l'établissement est en cours de mise à jour pour fixer les orientations pour la période 2011-2016, ainsi que les objectifs et indicateurs pour en assurer le suivi de l'exécution. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, il s'agira en particulier de mettre en œuvre, à la demande et pour le compte du ministère de la défense, les composantes spatiales des projets financés par la loi de programmation militaire, dans le cadre notamment de la nouvelle fonction stratégique « connaissance et anticipation » du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Les domaines pourront concerner l'observation de la Terre, l'écoute électromagnétique, les télécommunications par satellite, la navigation, l'alerte avancée.

Le CNES a d'autre part été retenu comme opérateur intermédiaire pour le thème « Espace » du programme 326 « Projets thématiques d'excellence » dans le cadre de la mise en œuvre des dépenses d'avenir (emprunt national), qui a été crédité de 500 M€ par la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010. La convention entre l'État et le CNES, préparée en relation avec le commissariat général à l'investissement, a été publiée le 5 août 2010 au journal officiel de la République française. Le ministère de la défense est représenté dans les instances de gouvernance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000	165 000	162 157	162 417	162 417	162 417
Subventions pour charges de service public	165 000	165 000	162 157	162 417	162 417	162 417
Total	165 000	165 000	162 157	162 417	162 417	162 417

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	2 629	2 702	2 673
- sous plafond opérateurs	2 373	2 417	2 417
- hors plafond opérateurs	256	285	256

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (193 Recherche spatiale).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

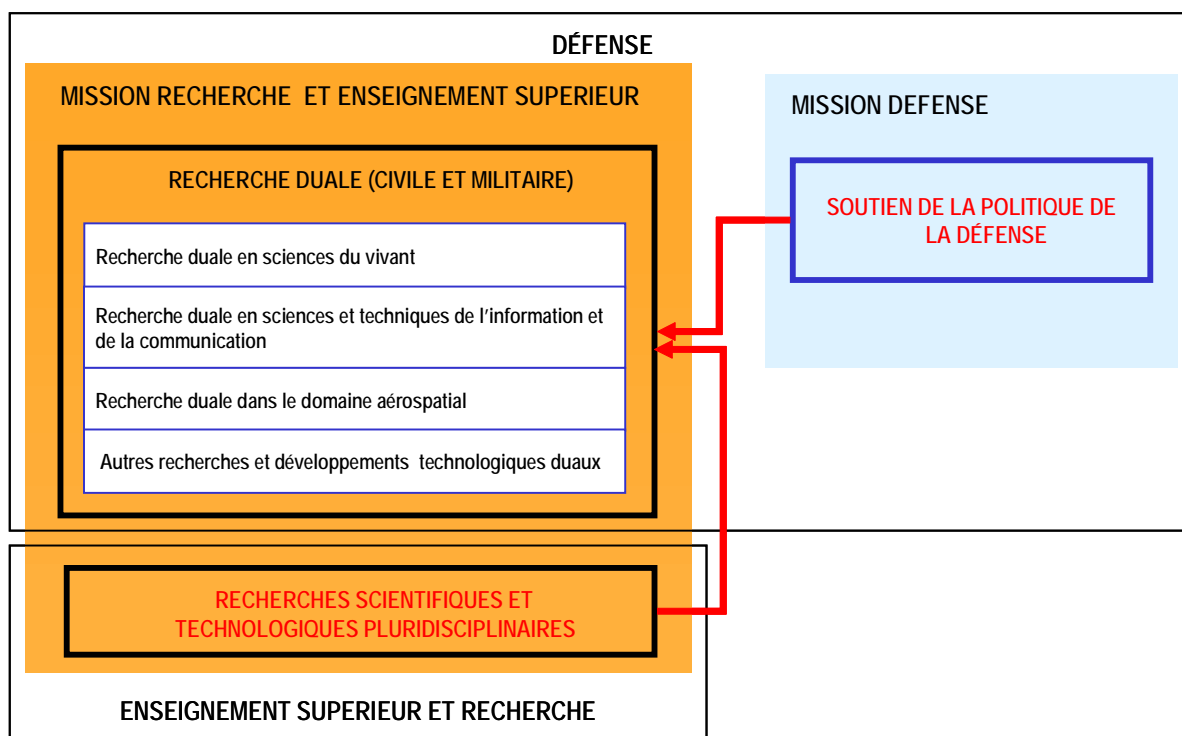
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche duale en sciences du vivant	12 107 428		+98 408	12 205 836	12 212 966
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	3 937 375		+32 003	3 969 378	3 971 696
Recherche duale dans le domaine aérospatial	162 416 714		+1 320 121	163 736 835	163 832 473
Autres recherches et développements technologiques duaux	18 407 228		+149 614	18 556 842	18 567 681
Total	196 868 745		+1 600 146	198 468 891	198 584 816

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 600 146
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 357 005
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-243 141

OBSERVATIONS

Les efforts de la DGA au bénéfice de la recherche et de l'innovation se traduisent concrètement dans la loi de programmation militaire qui prévoit également le financement du programme « recherche duale (civile et militaire) » au profit du CNES et du CEA sur les quatre actions de politique publique du programme :

- l'action « recherche duale en sciences du vivant »,
- l'action « recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication »,
- l'action « recherche duale dans le domaine aérospatial »,
- l'action « autres recherches et développements technologiques duaux ».

En application d'une recommandation du comité interministériel d'audit des programmes, le programme « recherche duale (civile et militaire) » fait l'objet d'un déversement depuis le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Les modalités sont explicitées dans le projet annuel de performances de ce programme.

Il bénéficie également d'un déversement du programme 212 « soutien de la politique de défense » au titre de son action « communication ».

L'écart entre la LFI 2010 et le PLF 2011 après ventilation est de moins 115 K€, soit 0,06 %. Cet écart n'appelle pas de commentaire particulier.

PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : FRÉDÉRIC MITTERRAND, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	630
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	632
Présentation du programme et des actions	635
Objectifs et indicateurs de performance	640
Justification au premier euro	643
Opérateurs	653
Analyse des coûts du programme et des actions	658

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie VESQUE-JEANCARD

Secrétaire Générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » vise, d'une part, à promouvoir auprès du public le plus large la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture.

Ce programme, qui relève de la politique transversale de l'État en faveur de la recherche, repose sur deux grands axes d'actions.

PREMIER AXE : LA POLITIQUE DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la recherche, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action, au sein de ce programme, est conduite par **Universcience, le nouvel établissement public issu de la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie** (EPPDCSI) créé au 1^{er} janvier 2010 par regroupement des deux opérateurs précédents suite à la décision du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. Universcience constitue le pôle national de référence pour rendre accessible à tous la culture scientifique et technique. A travers cet opérateur, le programme a pour ambition de favoriser le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société, d'assurer la mise en œuvre d'actions éducatives, de contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques, de participer à la diffusion de la culture scientifique et technique aux niveaux national et international, en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine. Il vise également à concourir à la recherche scientifique et à en diffuser les résultats dans les domaines de l'histoire des sciences et des techniques, de la muséologie, des rapports entre science et société et entre science et art.

Cette partie du programme correspond à l'action N° 03 « Culture scientifique et technique ».

DEUXIEME AXE : LA POLITIQUE DE RECHERCHE AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions.

Elle vise :

- à contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, ethnologie, musicologie, architecture, création artistique, sociologie et économie de la culture ;
- à développer les recherches appliquées concernant la conservation et la valorisation du patrimoine culturel national;
- à favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et du spectacle vivant ;
- à contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales et grâce à la mise en place d'outils d'aide à la décision.

Le ministère poursuit l'intégration de ses travaux de recherche aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats, et **l'intégration de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur** sous sa tutelle ou sous son contrôle pédagogique (architecture, arts

plastiques...), en lien avec l'organisation des cycles Licence/Master/Doctorat. Le ministère vise également au développement de l'interdisciplinarité entre le domaine des sciences de l'homme et de la société et la physique, la chimie, les sciences des matériaux, les sciences de l'environnement, ou encore les sciences et technologies de l'information et de la communication. Ce développement est indispensable à la progression des connaissances et à leur mise en réseau.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le **partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur**. L'accord-cadre avec le CNRS, qui couvre les années 2008-2012, et fait l'objet d'un avenant annuel, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels et des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenariats autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère. Dans ce cadre, le ministère de la culture et de la communication s'est également fixé pour objectif le renforcement de la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et travaille en collaboration avec l'ANR et avec l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) depuis leur création pour l'intégration de la recherche culturelle dans les dispositifs nationaux de soutien et d'évaluation.

Ces politiques sont portées par l'action N°01 du programme, qui s'oriente également vers les recherches transversales. Elle permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique en lien étroit avec des unités mixtes de recherche (UMR) et des réseaux de partenaires tant français qu'europpéen.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication sont les suivants:

- promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience
■ OBJECTIF 2	Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres
INDICATEUR 2.1	Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	4 490 556	384 652	4 462 841	9 338 049	245 000
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	112 494 985			112 494 985	
Total		116 985 541	384 652	4 462 841	121 833 034	245 000

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	4 490 556	384 652	4 462 841	9 338 049	245 000
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	112 194 985			112 194 985	
Total		116 685 541	384 652	4 462 841	121 533 034	245 000

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	4 409 141	485 067	4 457 826	9 352 034	134 000
02	Recherche en faveur de la création (ancien)	0		0	0	
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	115 744 985			115 744 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme (ancien)	0		0	0	
Total		120 154 126	485 067	4 457 826	125 097 019	134 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	4 409 141	485 067	4 457 826	9 352 034	134 000
02	Recherche en faveur de la création (ancien)	0		0	0	
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	113 194 894			113 194 894	
04	Recherches transversales et pilotage du programme (ancien)	0		0	0	
Total		117 604 035	485 067	4 457 826	122 546 928	134 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

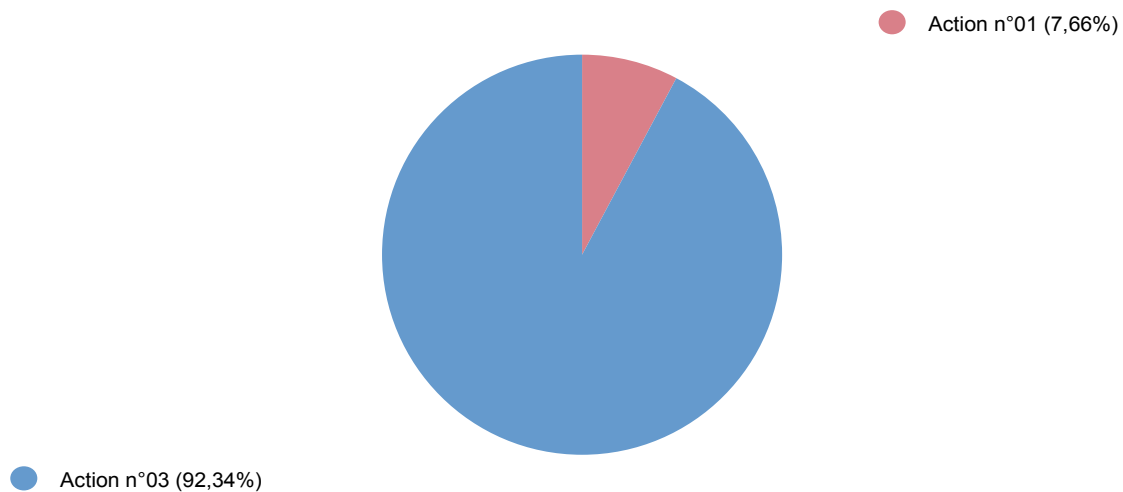
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	120 154 126	116 985 541	117 604 035	116 685 541
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 436 558	2 517 973	2 436 558	2 517 973
Subventions pour charges de service public	117 717 568	114 467 568	115 167 477	114 167 568
Titre 5. Dépenses d'investissement	485 067	384 652	485 067	384 652
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	485 067	384 652	485 067	384 652
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 457 826	4 462 841	4 457 826	4 462 841
Transferts aux entreprises		132 000		132 000
Transferts aux collectivités territoriales	1 141 034	1 141 094	1 141 034	1 141 094
Transferts aux autres collectivités	3 316 792	3 189 747	3 316 792	3 189 747
Total hors FDC et ADP prévus	125 097 019	121 833 034	122 546 928	121 533 034
FDC et ADP prévus	134 000	245 000	134 000	245 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	125 231 019	122 078 034	122 680 928	121 778 034

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche culturelle (libellé modifié)	9 338 049	9 338 049
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)	112 494 985	112 194 985
Total		121 833 034	121 533 034

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La réalisation du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » nécessite une coordination transversale de l'action du ministère, tant dans ses services centraux et déconcentrés que dans les établissements publics et les institutions qui en relèvent. Le programme intervient en cohérence avec les moyens affectés aux trois programmes de la mission « Culture » : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

L'unique opérateur du programme est, depuis le 1^{er} janvier 2010 Universcience.

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Dans le cadre de la préparation du PLF 2011 et de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication, le périmètre budgétaire du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » a été revu, avec pour conséquence le transfert dès 2011 de plusieurs enveloppes :

- les crédits déconcentrés de l'action N°01 « Recherche en faveur des patrimoines » correspondant aux fouilles programmées en région sont transférés sur le programme 175 « Patrimoines » de la mission Culture ;
- les crédits relatifs au Livre et correspondant aux subventions recherche de la BPI (Bibliothèque Publique d'information) et de la BNF (Bibliothèque nationale de France) sont transférés sur le programme 180 « Presse, livre et industries culturelles » de la mission « Media, livre et industries culturelles » ;
- l'ensemble des crédits relevant du titre 2 au sein du programme 186 sont transférés vers l'action N°07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche culturelle
- ACTION n° 03 : Culture scientifique et technique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Recherche culturelle

7,7 %



L'action de recherche dans le champ culturel se décompose en trois sous-actions :

- la recherche en faveur des patrimoines
- la recherche en faveur de la création artistique
- et les recherches pluridisciplinaires

Les crédits correspondants, auparavant répartis entre trois actions, sont regroupés à compter de 2011 au sein de cette action par souci de cohérence et de lisibilité.

La **recherche en faveur des patrimoines** comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des outils de la recherche et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Les recherches concernées par cette action s'effectuent dans des services centraux et des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle ou co-tutelle (Institut national d'histoire de l'art, Institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart à Grenoble), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de projets européens, soutenus grâce aux financements mis en place par la commission européenne (programme-cadre européen de recherche et développement - PCRD), et au sein desquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

La **recherche en faveur de la création** s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, et s'appuie sur les relations avec les organismes de recherche (universités, CNRS, etc) qui se développent dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur l'impact des œuvres dans la transformation du cadre de vie, sur les modes d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.) et des méthodes spécifiques, comme par exemple pour la danse ou la musique. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise le développement de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires, etc). Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de création et des pratiques musicales (cf. par exemple les recherches menées à l'IRCAM, Institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à

d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif des coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

Cette action regroupe également les **recherches transversales interdisciplinaires** dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales appliquées à la culture et aux industries culturelles, des technologies de l'information et de la communication et de la conservation du patrimoine.

Ces recherches sont menées principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais se caractérisent également par leur caractère pluridisciplinaires et font appel aux sciences « exactes » et aux sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec la communauté scientifique nationale, universités et grands organismes de recherche : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED) notamment.

La structuration de réseaux de partenaires s'appuie également sur la participation à des projets interministériels et à des programmes nationaux (ANR) et des réseaux européens (comme les era-net) soutenus par la Commission européenne (programme cadre de recherche et développement - PCRD).

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC 2008-2012.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes culturels. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques, ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc. Des institutions nationales (INSEE), européennes (EUROSTAT) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques culturelles et leur relation avec la cohésion sociale et le dialogue interculturel, dans un contexte de mondialisation et d'évolution sociétale. Ces recherches transversales visent également à éclairer au plus près les collectivités publiques en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

ACTION n° 03

92,3 %

Culture scientifique et technique

Universcience, le nouvel établissement public issu de la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, créé le 1^{er} janvier 2010, constitue le pôle national de référence pour l'accès à tous de la culture scientifique et technique. Ses missions seront les suivantes :

- favoriser le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société ; offrir à tous les publics les outils de compréhension des enjeux de la recherche scientifique et de l'innovation dans la société et des débats qui y sont liés ; contribuer à accroître la place de la recherche et de l'innovation dans les médias ; apporter son expertise aux scientifiques et aux chercheurs dans leur activité de diffusion de la recherche en direction du public
- assurer la conception, la production et la diffusion de contenus muséologiques in situ et en ligne, la production d'expositions, la mise en œuvre d'actions éducatives, la conception et la réalisation de médiations et d'animations scientifiques et techniques, la présentation d'expériences et de simulations scientifiques, les rencontres du public avec les acteurs de la recherche et de l'industrie, l'organisation de conférences et de débats, la présentation de l'actualité scientifique et technique, l'accueil de manifestations scientifiques, industrielles et culturelles, l'information sur les métiers et les filières, la mise à disposition de ressources documentaires et de services sous

toutes formes et tous supports, la participation à des activités de recherche et de formation et en particulier la contribution à l'enseignement des sciences à l'école ;

- mettre en valeur les démarches de la science, stimuler la curiosité et l'initiation des élèves et des jeunes publics à la démarche d'expérimentation scientifique et contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques ; développer, dans ce cadre, des innovations pédagogiques et contribuer à la formation des enseignants et des formateurs ;
- participer à la diffusion de la culture scientifique et technique aux niveaux national et international en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine ; à cet effet, développer des liens étroits avec les universités, les organismes de recherche, les entreprises et le monde de l'innovation ainsi qu'avec les autres centres de science, en France, en Europe et dans le monde ; contribuer ainsi à l'émergence d'une dynamique européenne de la culture scientifique.
- concourir à la recherche scientifique et en diffuser les résultats dans les domaines de l'histoire des sciences et des techniques, de la muséologie, des rapports entre science et société et entre science et art.

Ces choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permettra de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes seront suivies et étudiées par un observatoire des publics.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF n° 1 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique**

Au 1^{er} janvier 2010, les opérateurs de la culture scientifique et technique, Cité des Sciences et de l'industrie (CSI) et Palais de la découverte ont été fusionnés en un établissement public unique : *Universcience*. Les indicateurs de performance présentés ont été modifiés en ce sens. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer tant la fréquentation des sites Internet que la fréquentation physique des lieux. Le niveau de satisfaction des publics est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

La fréquentation physique ou virtuelle (connexions aux sites) est satisfaisante et dépend fortement de la programmation des opérateurs. La fréquentation physique de la Cité des sciences en 2009 est supérieure par rapport à l'année 2008 (+16 000 entrées) et à l'année 2007 (+27 000 entrées). Concernant la fréquentation payante (1 705 000 visiteurs payants), l'année 2009 s'inscrit parmi les meilleures années de fréquentation de la Cité depuis son ouverture. Ces résultats sont en grande partie dus au succès de la nouvelle Cité des enfants 5/12 ans, qui a ouvert ses portes le 31 mars 2009. La fréquentation physique du Palais de la découverte a connu une légère baisse en 2009 (moins de 5% de diminution). Il est également à noter que la part du jeune public au Palais de la découverte constitue plus de la moitié des visiteurs. Au total des 2 établissements, désormais fusionnés, la fréquentation physique est stable entre 2008 et 2009. Les cibles pourront être modifiées en fonction du projet culturel d'Universcience en cours de définition, la fréquentation virtuelle, par exemple, risquant d'être impactée par la refonte du site Internet. En ce qui concerne la visite virtuelle, le niveau de fréquentation de la Cité des sciences et de l'industrie est en légère diminution (5% environ) essentiellement du fait de la non prise en compte dans les indicateurs des chiffres de fréquentation générés par les réseaux sociaux et les sites de visibilité (250 000 vidéos vues en 2009 uniquement pour la "chaîne" Dailymotion de la Cité) mais aussi du fait de l'essoufflement global de l'ancien site, en cours de refonte suite à la fusion de la Cité et du Palais. Il est par ailleurs important de remarquer, dans les études menées, une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes.

Les résultats obtenus par le Palais de la découverte, en matière de fréquentation du site internet, montrent une tendance très encourageante puisqu'elle apparaît en hausse de plus de 9%, grâce à la qualité des contenus proposés. Par ailleurs, ces bons niveaux de fréquentation s'accompagnent de bons résultats en terme de satisfaction des visiteurs. La CSI affiche en effet, après analyse de son enquête, un taux de plus de 74% de visiteurs satisfaits, taux conforme à celui de 2008 et également conforme à la cible attendue. Il est à noter que la satisfaction des visiteurs peut bien sûr fluctuer en fonction des expositions ou selon les différents travaux et rénovations de l'établissement. La fusion des deux opérateurs sera l'occasion d'homogénéiser les pratiques dans le domaine de l'évaluation de la satisfaction des visiteurs, tout en tentant de ne pas entraîner de coût supplémentaire dû à la mise en place d'enquêtes.

Enfin, on peut noter que les deux établissements accueillent une part très importante de jeune public. En 2009, ils ont accueilli en moyenne 36 % de public scolaire, jouant ainsi pleinement leur rôle dans la démocratisation de l'accès à la culture scientifique et technique.

Les chiffres présentés sont donc la fusion des données élémentaires de la Cité et du Palais, les cibles et les prévisions ont été revues en conséquence, mais il est à noter que la tendance déterminée au cours des précédents exercices reste valable.

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Fréquentation physique	nombre de millions	3,585	3,587		3,6	3,6	> ou = 3,7
Taux d'évolution de la fréquentation physique (pour info)	%	+ 1,9	+ 0,1		+ 0,4	=	+ 2,8
Fréquentation des sites Internet	Nombre en millions	8,074	7,756		8	8	> ou = 8,2
Taux d'évolution de la fréquentation des sites Internet (pour info)	%	+ 1,6	- 3,9		+ 3	=	+ 3

Précisions méthodologiques

La fusion au 1^{er} janvier 2010 de la CSI et du Palais de la découverte en un établissement unique a impliqué la modification des sous-indicateurs concernés.

Il est nécessaire de prendre en compte que la jauge de la Cité ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de visiteurs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Sources des données : direction des publics d'Universcience

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	77,2	74,1		> 75	> 75	> 75

Précisions méthodologiques

On calcule ici la part des visiteurs de l'ex-CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences. Une homogénéisation de ces pratiques d'enquêtes de satisfaction est en cours dans le cadre de la fusion de la CSI et du Palais de la découverte. Les données relatives au Palais seront intégrées dès que disponibles.

Sources des données : direction des publics d'Universcience

OBJECTIF n° 2 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

Les performances des deux établissements sont très satisfaisantes en matière de ressources puisqu'elles dépassent, pour l'opérateur fusionné *Universcience* les 21%. Les valeurs affichées au PLF 2010 distinguaient les 2 établissements aujourd'hui fusionnés, en raison d'une homogénéisation de mode de calcul entre la Cité et le Palais (exclusion notamment des reprises de provisions au numérateur), les valeurs 2008 ne sont plus aujourd'hui pertinentes. Le taux de ressources propres de l'ex-CSI s'établit à 22,2% et celui du Palais de la découverte à 14,9% en 2009. Les actions de communication, la recherche de partenariats, par exemple, via la Fondation Vilette, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions ont permis d'influer favorablement sur ce taux.

Il est à noter, afin de mieux interpréter les cibles fixées, que seule une partie des activités de l'établissement sont en accès payant ; la part de gratuité (touchant 1,5 million de visiteurs pour la partie Cité des Sciences) pèse dans le budget global et ne génère que peu de ressources propres.

Pour la CSI, environ un quart des dépenses de fonctionnement concerne l'entretien et l'exploitation du bâtiment : ces dépenses par définition ne génèrent aucune ressource propre, lesquelles sont liées à l'accueil des publics, aux mécénats, aux activités commerciales. L'élasticité est donc faible malgré de très bons résultats.

Les hypothèses de cibles, déjà ambitieuses, fixées pour le PLF 2010, sont maintenues et constituent une performance d'autant plus importante du fait de la fusion. Cette cible, affichée sous forme de fourchette signifie que les attentes en termes de ressources propres s'établissent au-delà de 20,5% mais qu'il n'est pas, à ce stade demandé à l'établissement de dépasser un taux de 22%. Certaines contraintes sont toutefois à prendre en compte : la 4^{ème} travée n'ouvrira qu'en 2011 ; l'élasticité des tarifs est contrainte (maintien de prix accessibles) ; les produits diffusés au niveau régional doivent également garder des tarifs abordables ; les travaux de ravalement du Palais, qui touchent à leur fin, ont fortement perturbé l'accueil du public.

INDICATEUR 2.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Universcience	%		21,1		entre 20,5 et 22	entre 20,5 et 22	entre 20,5 et 22

Précisions méthodologiques

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

En raison de l'homogénéisation des méthodes de calcul lors de la fusion, les données 2008 ne sont plus aujourd'hui pertinentes.

Le calcul correspond à la formule suivante : (produits et prestations de services, marchandises + autres produits de gestion courante + produits financiers + produits exceptionnels) / total des ressources ; c'est aussi le calcul utilisé dans le tableau de bord du ministre de la culture.

Sources des données : Direction financière d'Universcience.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche culturelle (libellé modifié)		9 338 049	9 338 049		9 338 049	9 338 049
03	Culture scientifique et technique (libellé modifié)		112 494 985	112 494 985		112 194 985	112 194 985
Total			121 833 034	121 833 034		121 533 034	121 533 034

Précisions méthodologiques

Les crédits de titre 2 du ministère de la culture et de la communication sont désormais inscrits sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Ils étaient auparavant répartis sur les trois programmes de la mission culture : 175 « Patrimoines », 131 « Création » et 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », ainsi que sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission recherche et enseignement supérieur.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	125 097 019 125 097 019		122 546 928 122 546 928		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
6 432 488 6 432 488	121 833 034 121 833 034	4 422 500 4 422 500	117 110 534 117 110 534	121 533 034 121 533 034	9 282 579 9 282 579
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					2 034 485 2 034 485
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					3 556 985 3 556 985
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					3 691 109 3 691 109

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La prévision de consommation de CP en 2011 sur AE engagées antérieurement (5) s'élève à 4 422 500 €, soit 4 % des CP demandés en 2011. Cette prévision concerne uniquement la dotation d'investissement d'Universciences et correspond à la forte couverture prévue en 2011 des AE engagées antérieurement sur la phase 1 de la rénovation du Palais de la découverte d'une part, et sur les subventions spécifiques de la CSI (rénovation de l'offre culturelle et réhabilitation technique) d'autre part.

La prévision des restes à payer à fin 2011 (8) s'élève à 9 282 579 €. Représentant toujours un montant mineur, le niveau des restes à payer augmente de 44 % entre 2009 et 2011 en raison :

- de l'engagement d'AE en 2010 sur la dotation d'investissement d'Universciences au titre de la phase 1 de la rénovation du Palais de la découverte ;
- l'engagement d'AE en 2011 sur la dotation d'investissement d'Universciences pour la phase 2 du plan de rénovation de l'accueil de la Cité des Sciences.

Il est prévu dans les perspectives triennales pour 2011 à 2013 de limiter les engagements sur la dotation d'investissement d'Universciences et de couvrir plus rapidement qu'au dernier triennal les engagements pluriannuels.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche culturelle

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		9 338 049	9 338 049
Crédits de paiement		9 338 049	9 338 049

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 517 973	2 517 973
Subventions pour charges de service public	1 972 583	1 972 583

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des **trois services à compétence nationale (SCN)** suivants : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) et des **services centraux** (direction générale des patrimoines - DGP - et service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation – SCPCI).

	AE	CP
LRMH	0,64	0,64
C2RMF	0,48	0,48
DRASSM	0,57	0,57
Sous-direction de l'archéologie (DGP)	0,12	0,12
Service des archives (DGP)	0,09	0,09
SCPCI	0,63	0,63
Total	2,52	2,52

Le LRMH, créé en 1970, est un SCN du ministère de la culture et de la communication spécialement dédié à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Le laboratoire est installé dans les communs du château de Champs-sur-Marne. Il reçoit aussi des crédits à partir du programme 175 « Patrimoines » de la mission « Culture ». La mission principale du LRMH est d'apporter une aide aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleurs remèdes, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire. Le LRMH, soit en tant qu'institution, soit par le biais de ses chercheurs, est associé aux grands organismes internationaux traitant de la conservation des biens culturels : Comité de conservation du conseil international des musées (ICOM), Institut international de conservation (IIC), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Corpus Vitrearum ; il participe régulièrement aux congrès nationaux et internationaux. Il est régulièrement partie prenante de programmes de recherche soutenus par la Commission Européenne.

Créé en 1998 par regroupement du laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) et des services de restauration des musées de France, **le C2RMF** est un SCN du ministère de la culture et de la communication qui a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique de la direction des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées. Il est également financé par le programme 175 « Patrimoines » de la mission « Culture ».

Créé en 1966, **le DRASSM** est compétent pour toutes les recherches archéologiques nécessitant le recours à la plongée. Il est chargé de la réglementation sur les recherches et découvertes archéologiques sous-marines et de la mise en œuvre de la loi sur les biens culturels maritimes. Le DRASSM était installé depuis 1966 dans le fort Saint-Jean à Marseille où le musée national des civilisations d'Europe et de Méditerranée (MuCEM) doit bientôt s'implanter. Les nouveaux locaux du DRASSM se trouvent sur le site de l'ancien stade de l'Estaque à Marseille.

Transfert interne au programme

Un transfert de 100 415 € en faveur du fonctionnement du DRASSM est effectué depuis les crédits de titre 5 de l'ex-sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS) afin de prendre en charge la hausse des frais de fonctionnement liée au déménagement du DRASSM et les coûts de premier équipement liés à la construction du nouveau bateau de recherche « André Malraux ».

Les crédits de fonctionnement dédiés à **la DGP** concernent :

- le développement d'outils numériques pour la mise à disposition des fonds d'archives. Ils permettront des évolutions de portails archivistiques ainsi que diverses études portant notamment sur le standard d'échange et les caractéristiques des formats d'encodage de données pour l'archivage numérique ;
- l'organisation de divers séminaires, le fonctionnement de divers conseils nationaux et une aide au fonctionnement du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) à Tours.

Les crédits de fonctionnement dédiés au **SCPCI**, auparavant inscrits sur l'action 04, concernent :

- les moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie (DREST) ;
- le soutien à la diffusion des résultats de la recherche culturelle : colloques, publications papier comme la revue « Culture et recherche » (pour 0,05 M€ - 4 numéros par an), publications en ligne, des bases de données pour un public spécialisé et une production multimédia, élaborée par le pôle recherche multimédia, également destinée à un plus large public (pour 0,15 M€). La valorisation des résultats de la recherche est un élément majeur de la politique de recherche du ministère de la culture et de la communication.

Transferts externes à la mission

Un transfert de 19 000 € en AE=CP a été réalisé vers le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » au titre de l'intégration des abonnements à des revues de recherche du SCPCI dans le cadre d'un marché global existant sur le programme 224.

Pour mémoire : dans le cadre des **évolutions de la maquette budgétaire du ministère de la culture et de la communication**, tous les crédits déconcentrés (de fonctionnement et d'intervention, soit 2 M€) inscrits auparavant sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » ont été transférés sur le programme 175 « Patrimoines » de la mission « Culture ».

Les subventions pour charges de service public

Les crédits prévus pour l'**Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)** permettront de soutenir ses actions collectives de recherche, ses projets collectifs de recherche et sa participation aux unités mixtes de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Les crédits prévus pour **Institut national d'histoire de l'art (INHA)** permettront d'encourager la réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques).

Les crédits prévus pour la **Réunion des musées nationaux (RMN)** permettront de soutenir les publications de catalogues scientifiques.

Les crédits alloués aux **écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)**, auparavant inscrits sur l'action 02, permettront de poursuivre le soutien de base accordé par le ministère de la culture et de la communication aux unités de recherche des écoles et de dynamiser la recherche relative à l'amélioration du cadre de vie, au devenir des villes et aux enjeux du développement durable.

Les crédits prévus dans le cadre des appels à projet concernant **les écoles nationales d'art**, auparavant inscrits sur l'action 02, répondent aux objectifs suivants :

- contribuer à l'apport de connaissances dans le domaine de l'art contemporain, sur la création et sur son environnement ;
- favoriser la constitution d'équipes de recherche en art contemporain et, notamment, des équipes associant les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- fournir des éléments de réflexion et d'orientation pour la politique conduite par la DGCA.

	AE	CP
INRAP	0,53	0,53
INHA	0,36	0,36
RMN - Publications	0,10	0,10
Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)	0,96	0,96
Ecoles nationales supérieures d'art	0,02	0,02
Total	1,97	1,97

Transferts externes à la mission

Pour mémoire : dans le cadre des **évolutions de la maquette budgétaire du ministère de la culture et de la communication**, les subventions de recherche à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque publique d'information (soit 0,14 M€) ont été transférées sur le programme 180 « Presse, livre et industries culturelles » de la mission « Media, livre et industries culturelles ».

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	384 652	384 652

Les dépenses d'investissement concernent l'achat d'équipement des trois SCN déjà présentés.

	AE	CP
DRASSM	0,06	0,06
LRMH	0,18	0,18
C2RMF	0,15	0,15
Total Titre 5	0,38	0,38

Transfert interne au programme

Un transfert de 100 415 € en faveur du fonctionnement du DRASSM est effectué vers les crédits de titre 3 de l'ex-sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS) afin de prendre en charge la hausse des frais de fonctionnement liée au déménagement du DRASSM et les coûts de premier équipement liés à la construction du nouveau bateau de recherche « André Malraux ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	132 000	132 000
Transferts aux collectivités territoriales	1 141 094	1 141 094
Transferts aux autres collectivités	3 189 747	3 189 747

Suite aux évolutions de la maquette budgétaire des programmes du ministère de la culture et de la communication et par souci d'une meilleure lisibilité des activités menées sur ce programme, les dépenses d'intervention de l'action 01 « Recherches culturelles » regroupent au PLF 2011 toutes les dépenses d'intervention qui étaient auparavant inscrites sur les actions 01, 02 et 04. Ces crédits s'élèvent au total à 4,46 M€ en AE=CP. Ils se répartissent ainsi :

	AE	CP
Recherche en faveur des patrimoines	1,48	1,48
Catégorie 62	0,03	0,03
<i>Autres actions de recherches architecturales et urbaines</i>	0,03	0,03
Catégorie 63	1,14	1,14
<i>Secteur de l'archéologie, recherches liées au patrimoine et à l'inventaire</i>	0,66	0,66
DRASSM	0,48	0,48
Catégorie 64	0,31	0,31
CICRP	0,21	0,21
<i>Autres actions de recherches architecturales et urbaines</i>	0,10	0,10
Recherche en faveur de la création artistique (Catégorie 64)	0,97	0,97
<i>Projets de recherche avec les écoles territoriales d'art</i>	0,10	0,10
IRCAM	0,72	0,72
<i>Autres recherches sur les outils et les processus de la création artistique</i>	0,15	0,15
Recherches pluridisciplinaires	2,02	2,02
Catégorie 62	0,10	0,10
Catégorie 64	1,92	1,92
<i>Accord cadre CNRS/MCC</i>	1,00	1,00
<i>Recherches en sciences sociales dans le champ de la culture et de la communication</i>	0,57	0,57
<i>Recherches thématiques menées par les structures</i>	0,30	0,30
<i>Valorisation/diffusion des travaux de recherches pluridisciplinaires</i>	0,05	0,05
Total Dépenses d'intervention	4,46	4,46

Sous-action 10 : Recherches en faveur des patrimoines

Les crédits prévus en faveur des patrimoines concernent :

- la valorisation et la publication de la recherche, avec le soutien d'une dizaine d'éditeurs scientifiques et de recherche, avec des aides allant de 1 000 € à 15 000 € ;
- le financement de recherches archéologiques sur le terrain destinées à des associations ou à des collectivités territoriales ;
- une subvention au Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine.

Le **Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)** assure des missions de service public contribuant à la connaissance, la préservation et la restauration de biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et la restauration du patrimoine culturel relevant du domaine public ou du domaine privé protégé au titre des Monuments Historiques. Ses missions s'exercent notamment sous forme de conseil et d'assistance scientifique et technique auprès des responsables de collections publiques et des collectivités locales. Le CICRP est géré par un groupement d'intérêt public à caractère culturel constitué de l'État (ministère de la culture et de la communication), de la Ville de Marseille, du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Créé par décision d'un comité interministériel d'aménagement du territoire, il est implanté sur 7 500 m² des anciennes Manufactures des tabacs de Marseille.

Sous-action 11 : Recherches en faveur de la création

Les appels à projets concernant les écoles territoriales d'art poursuivent les mêmes objectifs que ceux lancés dans les écoles nationales supérieures d'art. 0,1 M€ en AE=CP sont prévus en 2011.

Fondé par Pierre Boulez, **l'IRCAM** est associé au Centre Pompidou sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Il est aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique. Il développe ses trois axes principaux – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'une saison parisienne, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger. C'est un centre de recherche à la pointe des innovations scientifiques et technologiques dans les domaines de la musique et du son. Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme – machine), musicologie, cognition musicale. Ces travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports...). En 30 ans, l'institut est devenu le principal pôle de recherche sur la création musicale en Europe.

En 2011, les grands axes de la politique de l'IRCAM définis pour 2010 seront maintenus. Ils porteront en particulier sur :

- la modélisation pour la synthèse et le traitement sonore : modèles de signaux (projet Astree), synthèse par modélisation physique ;
- le signal et la symbolique : projet Mutec, analyse et modélisation multimodale de l'interprétation ;
- l'écriture du temps et de l'interaction ;
- l'ingénierie des connaissances : perception et design sonore, technologies de préservation.

Les autres recherches sur les outils et les processus de la création artistique seront menées en 2011 par :

- **le laboratoire Informatique et création artistique (ICA) de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INP)**, qui mène des recherches portant sur le développement d'outils d'écriture et de création destinés aux compositeurs et aux créateurs, en lien avec l'Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression (ACROE), et en partenariat avec les universités de Grenoble. Les principaux axes de recherche de l'ICA/INPG concernent la synthèse sonore par modélisation physique, domaine dans lequel il est pionnier, le geste instrumental (contrôle en temps réel avec système à retour d'effort), et la simulation multisensorielle haptique et visuelle. La subvention prévue pour 2011 est de 0,075 M€ afin de participer aux principaux projets suivants : plate-forme générique de simulation multisensoirelle interactive (logiciel Telluris), simulateur haptique transportable Ergos, environnement pour le

mouvement et l'image animée (logiciel Mimesis), coopération haptique/tactile, interfaces homme/machine (programme Enaction) ;

- le **Studio de création et de recherche en informatique et musique électroacoustique (SCRIME)**, une structure de recherche rassemblant des artistes et des scientifiques, issue d'une convention de coopération entre le Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux, l'École nationale supérieure d'électronique, d'informatique et de radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB) et l'université Bordeaux 1. Le SCRIME est rattaché au Laboratoire bordelais de recherche en informatique de l'université de Bordeaux 1. Ses activités de recherche concernent le développement d'outils d'aide à l'écriture musicale, de captation, de traitement et de diffusion du son et d'outils pédagogiques. Elles traitent principalement de la modélisation du son et de la musique en vue du traitement en temps différé et en temps réel, et de la synthèse sonore. La subvention prévue pour 2011 est de 0,075 M€ afin de participer aux principaux projets suivants : méthodes de classification et d'indexation des signaux musicaux (projet ANR Simbals), plate-forme de recherche sur les interfaces de contrôle et d'écriture (projet ANR Virage), plate-forme de programmation interactive multimodale (projet 2PIM), contrôle et de captation du geste (Percussion aérienne), construction d'interfaces basées sur la réalité virtuelle et l'interaction 3D.

Sous-action 12 : Recherches pluridisciplinaires

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux **programmes transversaux de recherche** menés dans les domaines de compétence du ministère de la culture et de la communication : recherches sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherches sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture. Ces recherches sont menées au sein de l'équipe de recherche de l'accord cadre CNRS/MCC, dans des universités, des grandes écoles, des établissements publics et des associations.

Ces crédits soutiennent également :

- les projets retenus dans le cadre des programmes de recherche propre aux besoins de la recherche culturelle à moyen terme (2 à 4 ans),
- ainsi que des actions liées à des programmes européens du 7e Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) :
 - participation aux réseaux de recherche européen (Era-net) : NET HERITAGE (octobre 2008 à octobre 2011) sur la recherche appliquée à la préservation du patrimoine culturel matériel (prévision de 64 000 € de fonds de concours en 2011) ; DC Net (décembre 2009 à décembre 2011) sur le patrimoine culturel numérisé ;
 - participation conjointe avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'initiative conjointe de « JPI Cultural Heritage and Global Change : a new challenge for Europe ».

L'accord cadre CNRS/MCC, renouvelé en mai 2008 pour une période de 4 ans, permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs entre le MCC et le CNRS et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les deux institutions. En 2010, il a permis de soutenir **26 unités en co-tutelle** avec le MCC dont :

- 22 unités mixtes de recherche (UMR) (dont 11 en archéologie, 3 en architecture, 1 sur la conservation du patrimoine, 4 en histoire de l'art, musicologie et musique et 1 sur les sciences et techniques),
- 1 unité mixte de service et de recherche (USR) sur la conservation du patrimoine,
- 1 unité mixte de service (UMS) pour la datation carbone 14,
- 1 laboratoire européen associé (archéologie des Balkans),
- et 1 groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur la conservation des supports numériques.

Il a également contribué au soutien de 6 groupements de recherche (GDR-GDRI), de 5 conventions pour des publications scientifiques communes et une trentaine de programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et du CNRS.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		112 494 985	112 494 985
Crédits de paiement		112 194 985	112 194 985

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	112 494 985	112 194 985

L'action 03 comporte uniquement la subvention pour charges de service public au bénéfice d'**Universcience**, nouvel opérateur issu de la fusion du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie depuis le 1^{er} janvier 2010.

	AE	CP
Universcience	112 494 985	112 194 985
<i>Fonctionnement</i>	<i>99 638 000</i>	<i>99 638 000</i>
<i>Investissement</i>	<i>12 856 985</i>	<i>12 556 985</i>

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « Opérateurs ».

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	117 717 568	115 167 477	114 467 568	114 167 568
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	117 717 568	115 167 477	114 467 568	114 167 568

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (3)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés	sous plafond
Universcience		1 165			1 192				1 187	
Total		1 165			1 192				1 187	

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

UNIVERSCIENCE

Missions

L'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé au 1^{er} janvier 2010, par le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009, conformément aux décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. Cet établissement, dont le nom d'usage est Universcience, est issu du rapprochement de deux anciens établissements :

- la Cité des sciences et de l'industrie (EPIC créée en 1985 placée sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication) dont les missions fondamentales s'articulent autour de la diffusion et de la médiation scientifique ;
- le Palais de la découverte (EPSCP placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche) dont la mission fondamentale est de participer à la formation culturelle de toutes les catégories de la population dans le domaine des sciences et de leurs applications.

Ces deux établissements reçoivent à eux deux plus de 3,5 millions de visiteurs.

L'objectif de ce rapprochement est de renforcer la qualité et la complémentarité des offres entre les établissements et de dégager des synergies. Cet opérateur, présent sur deux sites (Grand Palais et La Villette), a pour ambition d'être un opérateur national de référence dans les domaines de la culture scientifique et technique.

Le projet culturel et scientifique du nouvel établissement est en cours de finalisation. A ce jour, les grands axes suivants sont envisagés :

- mettre en valeur fondamentaux et démarches scientifiques : mettre l'expérience au cœur de l'offre muséologique, disposer d'expositions de référence sur les sciences fondamentales ;
- éclairer les changements du monde et accompagner ses mutations : expérimenter et comprendre les progrès scientifiques et techniques, organiser des débats (scientifiques), susciter des vocations scientifiques chez le jeune public ;
- décroïsonner les savoirs et mettre la science en culture : rendre accessible à tous la connaissance, offrir une place fructueuse à la relation « arts et sciences », créer des liens étroits entre les sciences fondamentales et les sciences humaines et sociales (histoire etc.) ;
- favoriser la créativité et la prise de risque : faire une large place à l'histoire des grandes découvertes, associer les visiteurs à la conception des offres.

Action de rattachement

L'établissement est rattaché à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRE). A ce titre il concourt à l'objectif n° 3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique.

L'établissement participe également à l'objectif de développement d'un accès équitable à la culture à travers l'action 4 « action en faveur des publics spécifiques » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture.

Nature des liens avec l'opérateur, contractualisation et orientations stratégiques

Une démarche de contractualisation sera amorcée en fin d'année 2010. Il est en effet nécessaire que l'établissement ait achevé sa phase transitoire de mise en place (définition de l'organisation pérenne, procédures internes, transitions sociales...) afin de pouvoir établir un premier diagnostic et définir des objectifs propres au nouvel établissement, cohérents avec sa création et indépendants des anciennes structures.

Présentation du budget / justification au premier euro

La masse salariale correspond à 54,4 % du budget de fonctionnement pour un plafond d'emplois de 1 192 ETPT.

Les crédits de fonctionnement sont concentrés pour 14,9 % sur les offres culturelles, 10,8 % sur l'accueil des publics et la communication, 25,3 % sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment et 4% sur la diffusion et la valorisation en dehors de la Cité (le reste correspondant aux écritures non décaissables qui représentent 29,6 % du budget).

En matière d'investissement, les principales opérations 2010 concernent le début de la rénovation du Palais de la découverte, la poursuite de la rénovation de l'offre culturelle de la Cité (médiathèque, espace mobilité, début du lancement de l'Argonaute ...), la poursuite de la réhabilitation technique de la Cité et la phase 1 de la rénovation de l'accueil Nord de la Cité.

Les ressources propres de fonctionnement sont constituées essentiellement des recettes de billetterie (42%), de mécénat et partenariat liées à l'offre culturelle (9,8 %), de la vente d'expositions (11,21%), de la location d'espaces (13,7%) et des concessions (8%).

Indicateurs	BP 2010
Part des charges de personnel/dépenses du compte de résultat	54,4 %
Part de la subvention de l'État dans les charges du compte de résultat	79,24 %
Coût d'un jour de fonctionnement	339 622 €
Part de l'investissement pris en charge par l'État	37,4 %

Perspectives 2011

L'année 2011 sera principalement marquée par la finalisation de la renégociation des accords d'entreprise et par la 1^{ère} année de fonctionnement de la nouvelle organisation définitive qui sera arrêtée d'ici la fin 2010.

Les principaux investissements concerneront la poursuite du plan de rénovation en cours : accueil (phase 1 : parvis Nord et lancement de la phase 2 : partie sud du bâtiment) et les surfaces annexes (rénovation de la Galerie basse et de l'air de pique-nique), travaux de mise aux normes de sécurité sur les deux sites, 1^{ère} phase de la rénovation du Palais de la découverte (bâtiment intermédiaire sud accueillant notamment les espaces « Énergies » et « Mobilité »).

En matière d'offre culturelle, en dehors de la poursuite de la rénovation des espaces permanents, les opérations nouvelles concerneront le lancement des projets « Arts et sciences » (création d'une galerie dédiée sur les deux sites et participation à la Biennale de Grenoble) et « Innovations » (mise en place d'une salle de simulation immersive dédiée entre autre à l'architecture, atelier de prototypage d'objets physiques...), s'inscrivant dans le cadre du projet culturel et scientifique du nouvel établissement.

L'exposition phare sera « Sciences (et) fiction, aventures croisées » (qui débutera en octobre 2010 sur le site de la Villette).

Les travaux d'aménagement de la 4^{ème} travée devraient commencer en 2011. Le titulaire Apsys est définitivement engagé, les clauses résolutoires à l'AOT sont tombées suite au désistement de MK2 de son recours et du jugement rendu sur le recours du comité d'entreprise début avril. Néanmoins, cet investisseur n'a toujours pas de partenaire financier à ce stade ce qui reste une incertitude pour la suite du projet.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Culture scientifique et technique	114 557	112 134	115 745	113 195	112 495	112 195
Subventions pour charges de service public	114 557	112 134	115 745	113 195	112 495	112 195
Total	114 557	112 134	115 745	113 195	112 495	112 195

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	63 982	67 432	Ressources de l'État	100 343	98 231
Fonctionnement	77 042	80 021	- subventions de l'État	100 343	98 231
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	95	
			Ressources propres et autres	50 732	47 278
Total des dépenses	141 024	147 453	Total des recettes	151 170	145 509
Résultat : bénéfice	10 146		Résultat : perte		1 944
Total : équilibre du CR	151 170	147 453	Total : équilibre du CR	151 170	147 453

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10 100	2 553
Investissements	14 739	29 307	Ressources de l'État	11 792	10 958
			Autres subv. d'investissement et dotations	4	
			Autres ressources	4 227	3 291
Total des emplois	14 739	29 307	Total des ressources	26 123	16 802
Apport au fonds de roulement	11 384		Prélèvement sur le fonds de roulement		12 505

La subvention d'investissement a été abattue au BP 2010 de 1 M€ (net de gel) : ces crédits ont été versés directement par le ministère à l'EPGPCE dans le cadre des travaux qu'il réalise pour le compte du Palais de la découverte en tant que maître d'ouvrage du bâtiment Grand Palais.

L'exécution 2009 du compte de résultat et du tableau de financement correspond à la consolidation des comptes financiers des deux anciens établissements : CSI et Palais de la découverte.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	67 432	56 529		29 307	153 268

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 165	1 192	1 187
- <i>sous plafond opérateurs</i>	1 165	1 192	1 187
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	14	0	0
- <i>rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	14	0	0

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

L'écart ente 2010 et 2011 s'explique par la contribution de la CSI à la maîtrise des emplois publics (-5 ETP).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

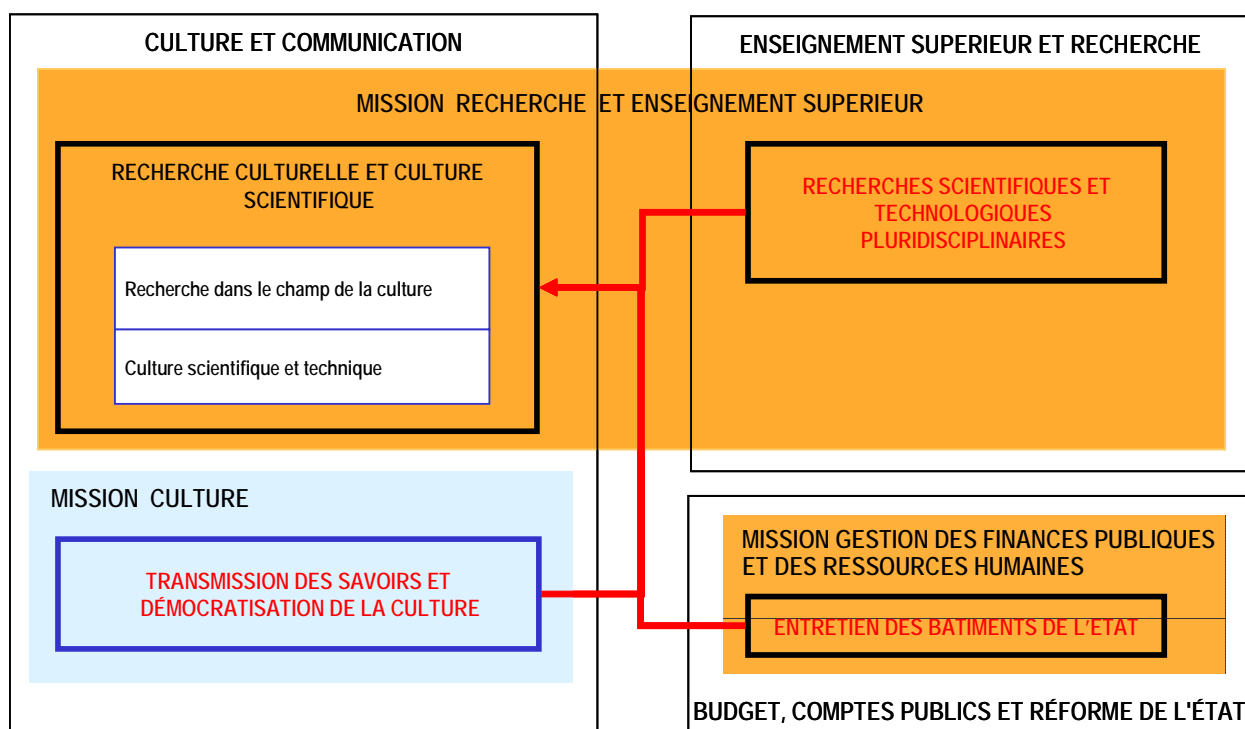
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche culturelle (libellé modifié)	9 583 049		+29 663 292	39 246 341	41 778 093
Recherche en faveur de la création (ancien)					0
Culture scientifique et technique (libellé modifié)	112 194 985		+5 362 148	117 557 133	118 959 310
Recherches transversales et pilotage du programme (ancien)					0
Total	121 778 034		+35 025 440	156 803 474	160 737 403

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-35 025 440
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 591 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Mission « Culture »)	-30 182 231
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-252 209

OBSERVATIONS

ANALYSES DES CREDITS COMPLETS

Les crédits directs du programme 186 représenteront 121,8 M€ en 2011 contre 160,3 M€ en 2010 (LFI initiale). Cette forte diminution s'explique d'une part par le transfert de la totalité de la masse salariale du programme 186 sur l'action 07 du programme 224 (35,5 M€ en 2010) et d'autre part par le regroupement des actions 01, 03 et 04 en une action unique 186.01 " Recherche dans le champ de la culture ".

Après retraitement de la LFI 2010 selon la nouvelle maquette 2011, l'écart entre 2010 et 2011 est moins conséquent (le programme 186 en LFI 2010 retraitée représentant 122,7 M€), même si on note une légère diminution des crédits directs en 2011.

Après déversements en provenance de l'action 224.07 "Fonctions de soutien du ministère " (30,2 M€), du programme 309 " Entretien des bâtiments de l'Etat " (0,25 M€) et du programme 172 " Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires " (4,6 M€), les crédits complets du programme 186 s'élèveront en 2011 à 156,8 M€.

L'action 03 " Culture scientifique et technique " (Universcience) représente 92,1% des crédits du programme avant déversements et 75,0 % des crédits du programme après déversements.

L'action 01 " Recherche dans le champ de la culture " représente 7,9% des crédits du programme avant déversements 25,0 % des crédits du programme après déversements en raison principalement du déversement de crédits de masse salariale.

DESCRIPTION DES DÉVERSEMENTS EN PROVENANCE DE L'ACTION 224.07 DE LA MISSION CULTURE

Justification du déversement :

L'action 224.07 contient l'ensemble des crédits de masse salariale et des fonctions de soutien du ministère. Ces crédits ont pour vocation de permettre la réalisation des projets et des politiques du ministère. Leur ventilation a posteriori sur l'ensemble des actions des missions Culture, Médias, livre et industries culturelles et Recherche et enseignement supérieur dans le périmètre du ministère est nécessaire afin de mieux appréhender les crédits complets des actions et, ainsi, les crédits réels de mise en œuvre des politiques. Seuls les crédits relatifs à l'Etat major et les crédits non imputables à un programme de la direction générale des médias et industries culturelles restent sur l'action 07 sur les recommandations de la direction du budget et du CIAP.

Nature des crédits déversés :

La masse salariale et les fonctions de soutien du ministère ont été regroupées dans l'action 07 du programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les crédits se répartissent comme suit :

1 - Masse salariale (Titre 2) : la masse salariale représente plus de 85% des crédits déversés depuis l'action 07. Il s'agit de l'ensemble des crédits de rémunération des agents du ministère ;

2 - Fonctionnement (Titre 3) : les crédits de fonctionnement prennent en compte les crédits de fonctionnement centraux et déconcentrés (tels que les crédits informatiques, de communication, de formation, d'action sociale, juridiques, d'études, ...);

3 - Investissement (Titre 5) : composé de crédits d'investissement des fonctions de soutien des services déconcentrés et centraux du ministère, des crédits de numérisation, la prise en compte de travaux, des investissements informatiques (sécurité, anti-virus...);

4- Les fonds de concours : il s'agit essentiellement de participations de tiers aux opérations de communication engagées par le ministère.

Modalités de déversement

Le ministère a déterminé 3 clés de répartition principales (affinées selon les besoins et les crédits à ventiler) :

- imputation au prorata du poids des effectifs par action. Ce mode de déversement représente plus de 90% des déversements de l'action 07 qui est composée à plus de 85% de crédits de personnel,
- imputation directe (lorsque les montants sont isolables). Ce mode de déversement représente environ 5% des déversements,
- imputation au prorata du poids direct des actions. Ce mode de déversement représente moins de 2% des déversements.

DESCRIPTION DES DÉVERSEMENTS EN PROVENANCE DE PROGRAMMES D'AUTRES MISSIONS

Un seul programme d'une autre mission a une incidence sur le programme 186 :

Mission	Programme déversant	Justification du déversement	Modalités du déversement
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	309 : Entretien des bâtiments de l'Etat	Le regroupement des crédits d'entretien des bâtiments de l'Etat propriétaire comprend les immeubles de bureaux des services du ministère de la culture et de la communication.	Répartition sur les actions de tous les programmes de la Mission Culture au prorata des effectifs affectés aux dites actions.

PROGRAMME 142

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	664
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	666
Présentation du programme et des actions	670
Objectifs et indicateurs de performance	674
Justification au premier euro	677
Opérateurs	692
Analyse des coûts du programme et des actions	702

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marion ZALAY

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Pour 2011, les orientations stratégiques pour l'enseignement supérieur agricole portent sur trois axes.

1- La poursuite de la politique de contractualisation, aussi bien avec les établissements publics que privés. Le calendrier de contractualisation des établissements publics a été organisé en tenant compte des vagues d'évaluation par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Concernant les écoles privées, le cadre réglementaire de contractualisation a été rénové en 2010. Il prévoit désormais que le calcul de la dotation intègre une part variable liée aux résultats définis selon des orientations stratégiques arrêtées avec chaque école, et mesurés par des indicateurs.

2- Les travaux de coordination des moyens et des compétences vont désormais se poursuivre en s'appuyant pleinement sur les outils mis en place depuis 2005, regroupements d'écoles, pôles de compétence, PRES, pôles de compétitivité, et en 2009 le consortium « Agreenium » qui a pour mission de renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et développement dans les champs de compétences du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. La coordination, avec des partenaires locaux ou nationaux, est un des éléments forts sur lesquels doit s'appuyer la démarche stratégique des écoles, établie à l'occasion de la contractualisation et dont la réalisation est suivie annuellement dans le cadre d'entretiens stratégiques entre le responsable de programme et la direction de chaque école. Un des aspects importants porte notamment sur la coordination avec l'enseignement technique agricole. Le renforcement de ces synergies fait partie des axes retenus dans le cadre des Assises de l'enseignement public agricole tenues fin 2009, et il est intégré dans la part des dotations liée aux résultats.

3- L'ouverture des écoles d'enseignement supérieur.

Il s'agit là d'une part, de l'ouverture sociale, avec l'implication de certains établissements dans les « Cordées de la réussite » pour permettre aux jeunes issus de milieux modestes d'accéder à l'enseignement supérieur. C'est également l'un des objectifs poursuivis avec un autre levier, le développement de l'apprentissage, en particulier pour la formation d'ingénieurs, et également de paysagistes. L'autre approche de l'ouverture concerne l'accessibilité des écoles, avec la poursuite de travaux engagés, conformément aux dispositions prévues par la loi de 2005 relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces opérations sont conduites dans le prolongement du plan de relance qui avait permis de lancer les premiers chantiers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion des diplômés
OBJECTIF 2	Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service
INDICATEUR 2.1	Coût unitaire de formation par étudiant

- **OBJECTIF 3** **Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques**
- INDICATEUR 3.1 Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Enseignement supérieur	174 876 775	44 407 723	39 638 506	258 923 004	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	3 644 497	24 983 873	10 069 898	38 698 268	
Total	178 521 272	69 391 596	49 708 404	297 621 272	

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 Enseignement supérieur	174 876 775	46 929 723	39 638 506	261 445 004	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	3 644 497	24 983 873	10 069 898	38 698 268	
Total	178 521 272	71 913 596	49 708 404	300 143 272	

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Enseignement supérieur	167 165 737	51 214 556	38 356 820	256 737 113	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	3 768 453	27 304 984	11 593 952	42 667 389	
Total		170 934 190	78 519 540	49 950 772	299 404 502	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Enseignement supérieur	167 165 737	54 654 557	38 356 820	260 177 114	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	3 768 453	27 304 984	11 778 108	42 851 545	
Total		170 934 190	81 959 541	50 134 928	303 028 659	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 2. Dépenses de personnel	170 934 190	178 521 272	170 934 190	178 521 272
Rémunérations d'activité	100 264 659	103 051 035	100 264 659	103 051 035
Cotisations et contributions sociales	69 637 311	74 555 023	69 637 311	74 555 023
Prestations sociales et allocations diverses	1 032 220	915 214	1 032 220	915 214
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	78 519 540	69 391 596	81 959 541	71 913 596
Subventions pour charges de service public	78 519 540	69 391 596	81 959 541	71 913 596
Titre 6. Dépenses d'intervention	49 950 772	49 708 404	50 134 928	49 708 404
Transferts aux ménages	10 569 737	11 983 036	10 569 737	11 983 036
Transferts aux entreprises	400 000		400 000	
Transferts aux autres collectivités	38 981 035	37 725 368	39 165 191	37 725 368
Total	299 404 502	297 621 272	303 028 659	300 143 272

DÉPENSES FISCALES¹²**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2002</i> <i>- Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 206-5</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales¹³		0	0	0

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 1 081 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne -</i> <i>Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée -</i> <i>Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 199 quater F</i>	190	200	200
Coût total des dépenses fiscales		190	200	200

¹² Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

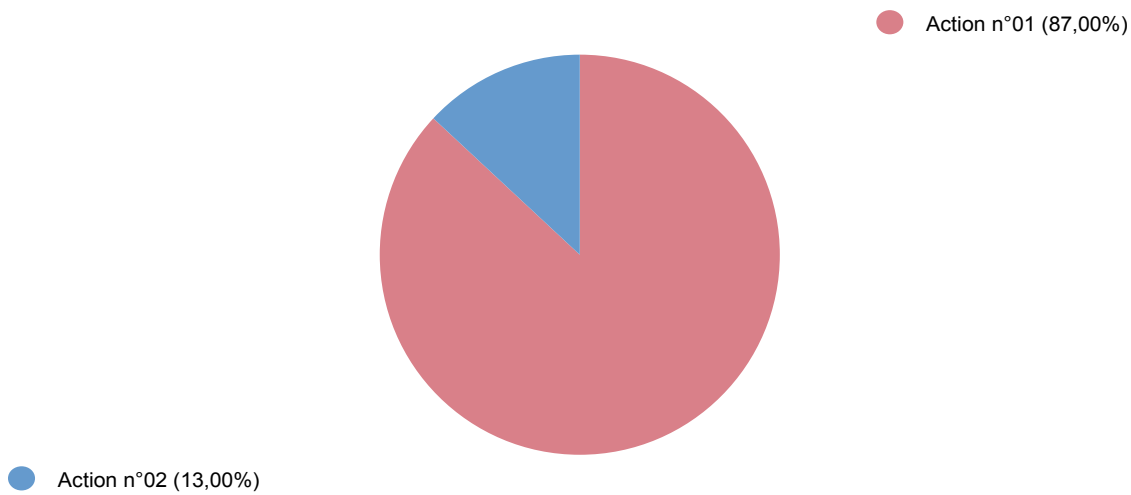
¹³ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Enseignement supérieur	258 923 004	261 445 004
02	Recherche, développement et transfert de technologie	38 698 268	38 698 268
Total		297 621 272	300 143 272

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

L'action 1 du programme (« Enseignement supérieur ») couvre : l'enseignement supérieur public, la formation initiale des agents de l'État, l'enseignement supérieur privé, et les aides aux étudiants (public et privé).

Au 31 janvier 2010, l'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 19 établissements (12 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 11 000 étudiants. Ces établissements sont répartis en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation d'enseignants). Ils forment des docteurs vétérinaires et des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire, de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Leur activité de recherche est reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et, au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), par la création d'unités mixtes de recherche (UMR) ou d'unités sous contrat (USC).

Les établissements sont aujourd'hui organisés autour de 7 pôles de compétences, mis en place entre 2005 et 2006. Sur une même zone géographique, un pôle regroupe les compétences en formation, en recherche et en développement, en sciences et technologies du vivant et en environnement.

Dans le cadre de l'action 2 du programme (« Recherche, développement, et transfert de technologie »), les interventions du MAAP portent sur :

1) La recherche finalisée en appui aux politiques publiques, pour laquelle le MAAP assure :

- Le financement d'organismes sous cotutelle : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement (CEMAGREF) pour des missions de recherche et d'appui scientifique et technique ;
- L'attribution de soutiens de programme aux unités de recherche auxquelles les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur agricole participent. Ces unités sont soit des unités propres des établissements d'enseignement supérieur, soit des unités mixtes ou sous contrat avec les organismes de recherche et les universités.

2) Le développement agricole, avec :

- L'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA -Association de coordination technique agricole-) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA -Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire-), en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;
- La mise en place de réseaux thématiques qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels, notamment dans le cadre des licences professionnelles.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

■ ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Enseignement supérieur

87 %

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur agricole long, relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP). L'effectif est en augmentation de 4,5 % par rapport à l'année universitaire 2008/2009.

Famille de formations	2009-2010
I. Enseignement public	6937
Écoles d'ingénieurs	4627
Écoles vétérinaires	1924
Formation de paysagistes	221
Formation d'enseignants	165
II. Enseignement privé	4704
Écoles d'ingénieurs en agriculture	4704
Total I et II	11 641

Les principaux financements mobilisés par l'État en faveur de l'enseignement supérieur agricole sont attribués selon les modalités décrites ci-dessous.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

La dotation est établie sous forme d'une contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur. Le contrat, établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. Le calendrier de contractualisation suit le calendrier d'évaluation par l'AERES de manière à pouvoir prendre en compte les recommandations pour arrêter les orientations stratégiques des contrats.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3ème cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Formation initiale des agents de l'État

Le MAAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs des ponts, des eaux et forêts, ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Enseignement supérieur privé

Le financement de l'enseignement supérieur agricole privé résulte des dispositions du décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2009-791 du 23 juin 2009 relatif aux contrats entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur privé. Un nouveau cadre de contractualisation a été adopté en 2010. Il intègre un volet contractuel financé sur la base d'objectifs étayés par des indicateurs de performance. L'aide financière de l'État comprendra une part fixe, destinée à couvrir les charges d'enseignement et de fonctionnement pédagogique des

filières de formation des établissements, et une part variable, correspondant à la réalisation d'objectifs fixés par le contrat dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, du transfert, de la valorisation et du développement international.

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le code de l'éducation et le code rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

Le MAAP a également mis en œuvre une politique d'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur, coordonnée avec la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle repose sur plusieurs mesures, en particulier l'ouverture de formations par la voie de l'apprentissage et la labellisation des établissements par le dispositif « Cordées de la réussite ». Dès à présent, les établissements de l'enseignement supérieur agricole accueillent plus de 31% d'étudiants boursiers.

ACTION n° 02

Recherche, développement et transfert de technologie



Cette action se partage entre l'appui à la recherche, d'une part, et les aides au transfert de technologie et au développement agricole, d'autre part.

Appui à la recherche

Outre les crédits de rémunération des personnels mis à disposition du CEMAGREF (missions d'appui scientifique et technique au MAAP), les moyens mobilisés concernent les subventions aux établissements publics de recherche et les aides à la formation par la recherche.

Le MAAP assure la cotutelle d'organismes exerçant des missions de recherche : l'INRA et le CEMAGREF.

Le ministère participe à la définition de la politique de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, notamment par le biais des contrats quadriennaux, pour qu'une réponse optimale soit apportée à des problèmes scientifiques et techniques, mais aussi qu'un appui aux politiques publiques soit réalisé.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, 6 à 7 % des étudiants sont amenés à suivre une formation par la recherche (ou doctorat) pour compléter leur formation initiale. Le plus souvent, cette formation par la recherche est dispensée au sein d'unités de recherche bénéficiant d'un soutien de programme.

Transfert de technologie et développement agricole

Les financements concernent principalement les instituts et centres techniques agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

A ce titre, le MAAP mène une politique incitative en attribuant des crédits à l'ACTA et à l'ACTIA. En contrepartie, ces têtes de réseaux élaborent des plans d'orientation stratégique et les crédits permettent de renforcer les structures qui, après évaluation, auront démontré la qualité de leurs programmes et de leurs résultats. Ceci inclut leur implication dans les diverses formes de partenariat que promeut le MAAP (pôles de compétence, unités mixtes technologiques, réseaux mixtes thématiques, projets transversaux à plusieurs filières de production...).

Le caractère appliqué des travaux de recherche financés est particulièrement souhaité. Enfin, l'action 2 contribue aux transferts de technologie effectués par les Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), regroupant la formation scolaire en lycée, la formation pour adulte, la formation par apprentissage, une exploitation agricole, et parfois, un atelier technologique, notamment dans le cadre de la mission d'animation des territoires ruraux que leur confie la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

L'efficacité socio-économique de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire est appréciée, notamment, par le taux d'insertion professionnelle. L'objectif pour les années 2010 et 2011 est de maintenir le taux d'insertion malgré le contexte de tension sur le marché de l'emploi, notamment celui des cadres, avant de revenir à des valeurs en augmentation pour l'horizon 2013.

Pour compléter cet indicateur, l'enseignement supérieur agricole réalise, tous les quatre à cinq ans, une enquête complémentaire d'insertion 4 ans après l'obtention du diplôme.

Il est à noter que seul le sous-indicateur « taux d'insertion des diplômés dans les douze mois suivant l'obtention du diplôme » sera remonté au niveau de la mission. Cela permettra en effet d'avoir un indicateur mission unique, commun aux programmes 192 et 142, présentant le taux d'insertion des diplômés.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'insertion des diplômés dans les 18 mois suivant l'obtention du diplôme	%	91,5	89,5	91,6	89,5	89,5	90,5
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	76,2	73,6		73,6	73,6	74,5

Précisions méthodologiques

Sources des données : enquête annuelle adaptée de l'enquête « Conférence des Grandes Ecoles », effectuée par les écoles. Les anciens étudiants sont interrogés en début d'année, soit 15 à 18 mois après la sortie pour les diplômés l'année n-2, et 3 à 6 mois après la sortie pour les diplômés n-1.

Mode de calcul : pour une année de sortie enquêtée, l'indicateur donne le rapport entre le nombre de diplômés occupant un emploi au moment de l'enquête, sur la population totale des diplômés de la même année qui sont en emploi ou en recherche d'emploi, hors poursuite d'études et volontariat international.

Remarque : pour le taux d'insertion dans les douze mois, l'information « 2010 Prévision PAP 2010 » n'est pas renseignée car ce sous-indicateur ne figurait pas dans le PAP 2010.

OBJECTIF n° 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

Les formations concernées sont les cursus principaux des écoles : ingénieurs, vétérinaires et paysagistes.

Le coût de formation est composé des dépenses du programme en subventions aux écoles et rémunération des personnels. Le responsable du programme et les écoles peuvent intervenir sur trois des quatre paramètres du coût unitaire : la répartition des subventions, la répartition des emplois, le recrutement des étudiants.

En revanche ils ne peuvent agir sur le quatrième paramètre, le niveau de rémunération des personnels. Or celui-ci, sous l'effet de plusieurs facteurs (évolution du point d'indice de la fonction publique et du GVT, revalorisation catégorielles), s'inscrit dans une tendance haussière.

L'objectif du pilotage du programme est d'optimiser les moyens de sorte que l'impact des trois leviers d'action ait un effet de stabilité sur le coût de formation par étudiant, voire le diminue. C'est ce que qu'indiquent les prévisions et cibles ci-dessous, calculées à effectif étudiant stable, et incluant une hausse attendue en 2010 du fait de certaines revalorisations catégorielles.

INDICATEUR 2.1 : Coût unitaire de formation par étudiant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ingénieurs	€	14 631	14 394	15 700	14 700	14 700	14 700
Vétérinaires	€	15 470	15 842	16 100	16 100	16 100	16 100
Paysagistes	€	15 749	17 151	16 500	17 200	17 200	17 200

Précisions méthodologiques

Sources des données : données de comptabilité matière transmises par les écoles au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur donne la dépense de fonctionnement du programme pour les différentes catégories de formés, par année de formation. Il s'agit du coût de formation au sens strict : les dépenses consacrées à la recherche, réalisée par les enseignants-chercheurs des écoles, ne sont pas comptabilisées.

Les coûts de rémunération pris en compte sont ceux correspondant aux coûts standards par catégorie d'agents.

OBJECTIF n° 3 : Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques

L'objectif consistant à mobiliser les connaissances scientifiques vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche se rapporte à l'action 2 du programme 142. Dans un contexte général tendant à orienter l'emploi des chercheurs vers la recherche académique, l'objectif est de maintenir une part suffisante de l'activité en faveur de l'appui aux politiques publiques et des secteurs professionnels. Cela concerne plusieurs opérateurs :

- L'INRA, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;
- Le CEMAGREF, qui effectue par convention des travaux concernant la gestion durable de l'agriculture, des espaces ruraux et de la forêt, le développement des territoires ruraux, les services publics locaux, l'eau, l'agriculture et l'hydraulique de l'espace rural, la qualité des milieux aquatiques, l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants, la santé et la sécurité des opérateurs agricoles, la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments, les systèmes d'information et la traçabilité, la gestion des compétences, la diffusion et le transfert ;
- Les établissements d'enseignement supérieur agricole, pour leur activité de recherche ;
- Les instituts techniques, à l'interface entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires.

Compte tenu du fait que plusieurs structures interviennent en faveur de cet objectif, la construction d'un indicateur d'ensemble est délicate, car la nature des productions attendues de la part de ces acteurs est diverse. Aussi l'indicateur présenté en loi de finances est-il centré sur la part principale des crédits de l'action 2, portant sur le CEMAGREF.

INDICATEUR 3.1 : Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques	%	25,8	23,1	27	26	27	28

Précisions méthodologiques

Sources des données : CEMAGREF.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Explications sur la construction de l'indicateur : les publications sont comptabilisées selon différentes catégories. Celles destinées aux secteurs professionnels (articles techniques, articles de vulgarisation, ouvrages techniques) et à l'appui aux politiques publiques (rapports d'études) sont rapportées au nombre total de publications.

Explication des prévisions : la hausse de la valeur de l'indicateur affichée en prévision est permise par une réorganisation des activités qui doit substituer à certaines tâches du temps consacré principalement aux productions pour les secteurs professionnels.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Enseignement supérieur	174 876 775	84 046 229	258 923 004	174 876 775	86 568 229	261 445 004
02 Recherche, développement et transfert de technologie	3 644 497	35 053 771	38 698 268	3 644 497	35 053 771	38 698 268
Total	178 521 272	119 100 000	297 621 272	178 521 272	121 622 000	300 143 272

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/ 2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
A administratifs	74	70	-4	7 217 030
A techniques	507	505	-2	38 454 753
B et C administratifs	289	283	-6	13 392 369
B et C techniques	772	777	+5	33 919 409
Enseignants	1 034	1 041	+7	85 537 711
Total	2 676	2 676	0	178 521 272

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	103 051 035
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	74 555 023 57 059 212
Prestations sociales et allocations diverses	915 214

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
A administratifs	5		5	2	2	0
A techniques	24		24	11	8	0
B et C administratifs	7		7	7	0	0
B et C techniques	34		34	17	12	0
Enseignants	41		41	23	14	0
Total	111		111	60	36	0

Le plafond d'emplois du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » s'élève pour 2011 à 2 676 ETPT, dont 2,6 % en catégorie A administratifs, 18,9 % en catégorie A techniques, 10,6 % en catégorie B et C administratifs, 29 % en catégorie B et C techniques et 38,9 % d'enseignants.

Le programme connaît une stabilité de son plafond d'emplois.

Il n'est pas prévu de suppression d'emplois sur ce programme en 2011, conformément au principe de maintien des effectifs au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Le chiffre des primo-recrutements dépend des mobilités inter-ministères, des retours de détachement et disponibilités prioritaires sur les recrutements nouveaux et peut varier dans de fortes proportions. Les dialogues de gestion n'étant pas réalisés à la date de publication du présent document, cette information n'est pas disponible.

HYPOTHÈSES DE SORTIES ET D'ENTRÉES

Les entrées et les sorties prévues s'entendent hors transferts et mesures de périmètre

Les sorties

Toutes catégories confondues, 111 départs sont prévus dont 60 au titre des départs en retraite. Les autres mouvements correspondent à des départs en détachements, disponibilités, congés parentaux, congés longue durée, etc.

Les dates moyennes de sortie estimées sont les suivantes :

catégorie A administratifs : juillet
catégorie A techniques : juillet
catégorie B et C administratifs : août
catégorie B et C techniques : juillet
catégorie enseignants : septembre

L'évolution des dates moyennes de sorties est liée aux décisions individuelles des agents quant à leur date de départ à la retraite et aux modifications de fonctionnement des établissements d'enseignements supérieurs (création des grands établissements, année universitaire exprimée en semestre) qui permettent des mobilités d'agents plus fréquentes en dehors de la période habituelle du mois de septembre.

Les entrées

L'évolution du fonctionnement des établissements d'enseignements supérieurs (création des grands établissements, année universitaire exprimée en semestre) impacte très clairement les besoins en qualification des personnels. Le programme des recrutements 2011 n'est pas encore arrêté avec les directeurs des établissements.

Les dates moyennes d'entrée estimées sont les suivantes :

catégorie A administratifs : juillet
catégorie A techniques : juillet
catégorie B et C administratifs : juillet
catégorie B et C techniques : juillet
catégorie enseignants : septembre

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	0
Services régionaux	0
Services départementaux	0
Services à l'étranger	0
Autres	2 676
Total	2 676

Le plafond d'emplois du programme 142, soit 2 676 ETPT, est réparti uniquement dans la catégorie « Autres » qui correspond aux personnels des établissements d'enseignement supérieur agricoles et de recherche.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Enseignement supérieur	2 628
02	Recherche, développement et transfert de technologie	48
Total		2 676

Le programme est composé de 2 actions :

- L'action 01 "Enseignement supérieur" qui regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public et comptabilise 98,2 % des effectifs, soit 2 628 ETPT.
- L'action 02 "Recherche, développement et transfert de technologie" qui regroupe les personnels de la recherche et compte 48 ETPT, soit 1,8 % des effectifs.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	119,4
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	119,6
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-0,2
Impact du schéma d'emplois	0
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	0
Mesures catégorielles	0,4
Mesures générales	0,4
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	0,3
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0
<i>GIPA</i>	0,1
<i>Mesures bas salaires</i>	0

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
GVT solde	0,7
<i>GVT positif</i>	2,1
<i>GVT négatif</i>	-1,4
Autres	0,5
Total	121,5

Le montant des dépenses de personnel hors CAS s'établit à 121,5 M€. Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale concernent :

- la ligne *débasage/rebasage dépenses non reconductibles* prend en compte la dépense 2010 de la GIPA et du CET soit 0,2 M€.
- la catégorie "autres" regroupe essentiellement les rachats de jour de CET 2011 (0,5 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
A administratifs	44 586	54 781
A techniques	37 698	60 320
B et C administratifs	25 584	27 105
B et C techniques	23 887	26 485
Enseignants	32 084	52 183

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2011 a été construit avec une hypothèse de valeur moyenne du point d'indice de la fonction publique de 55,56 €. L'impact 2011 de l'EAP de la hausse du point fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2010 (+0,5%) s'élève à 0,3 M€ hors CAS. Par ailleurs, le coût de la mise en œuvre du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) s'élève à 0,12 M€.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2010			65 939	
Mesures statutaires			166 019	472 322
<i>Nouvelle grille de catégorie B pour le secteur formation recherche</i>	277	09	153 152	459 455
<i>IPEF : amélioration du ratio promus/promouvables</i>	109	01	12 867	12 867
Mesures indemnitaires			63 472	63 472
<i>Indemnitaires IPEF</i>	115	01	56 552	56 552
<i>Poursuite de l'harmonisation indemnitaire des ISPV et des techniciens</i>	26	01	6 920	6 920
Transformations d'emploi (requalification)			84 899	84 899
<i>Poursuite du plan de requalification</i>	14	01	84 899	84 899
Total			380 329	620 693

Les mesures catégorielles mises en œuvre par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ont pour objectif la reconnaissance de l'engagement des agents et de l'augmentation de leur niveau de qualification et des

responsabilités qu'ils exercent, dans le cadre de l'effort de réduction d'effectifs mené depuis plusieurs années par le MAAP. Cette orientation sera maintenue en 2011. Il s'agit notamment de la mise en place du nouvel espace indiciaire de la catégorie B.

Des plans de requalification pluriannuels contribuent en outre à cet objectif :

- 1) **Plan en faveur des B administratifs** : amélioration de l'accès au corps des attachés pour le corps des secrétaires administratifs.
- 2) **Plan en faveur des C techniques** : il s'agit de la requalification d'adjoints techniques en techniciens supérieurs.
- 3) **Plan de requalification de la filière administrative de catégorie C** : amélioration des ratios de promotion au sein de la catégorie C.

Mesures liées à la réorganisation des services de l'Etat : la levée de freins à la mobilité qui rendent difficiles l'optimisation de l'allocation des moyens humains nécessaires pour soutenir l'effort de réduction et mettre en œuvre les réformes de structure décidées dans le cadre de la RGPP passe en particulier par la poursuite de l'harmonisation indemnitaire notamment entre les secteurs et filières d'emploi du ministère.

Elles s'inscrivent dans le cadre du retour aux agents de la moitié des économies liées au non-remplacement de départs.

MESURES INDIVIDUELLES

Le GVT solde est estimé à +0,8% en 2011 (soit 717 984 €), dont +1,9% de GVT positif (soit 2 122 518 €), et -1,07% de GVT négatif (-1 404 534 €).

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	52 844 781	57 059 212
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	52 844 781	57 059 212
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

LES CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions, dont le taux est de 65,39%, est de 57,1 M€ au titre des personnels civils (y compris ATI).

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 411 666 € en 2011.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée	14	260 108
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	52	156 410
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		0
Remboursement domicile travail	316	229 594
Capital décès	2	80 095
Allocations pour perte d'emploi	12	81 773
Autres		107 234
Total		915 214

LES PRESTATIONS SOCIALES

AE = 915.214 €

CP = 915.214 €

Ces crédits alloués aux prestations sociales participent notamment aux dépenses effectuées au titre des crédits affectés aux congés de fin d'activité et au titre des crédits affectés aux congés de longue durée.

l'action sociale interministérielle

Aides à la famille

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : son montant est de 21,27 € par jour et par enfant (aucune condition de ressources n'est exigée pour cette allocation).

Séjours d'enfants

Le montant des allocations suivantes est variable en fonction du montant des ressources :

- Séjours en centre de vacances avec hébergement,
- Séjours en centre de loisirs sans hébergement,
- Séjours en maison familiale de vacances et gîte de France,
- Séjours dans le cadre éducatif,
- Séjours linguistiques.

Enfance Handicapée

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans : son montant est de 148,85 € par mois et par enfant ;
- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans : son montant est de 116,76 € par mois et par enfant ;
- Séjours en centre de vacances spécialisés : l'allocation est de 19,48 € par jour et par enfant.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engage- ments à couvrir après 2011
01 Enseignement supérieur	23 200 000	13 800 000	9 010 000	1 200 000	2 796 667	11 393 333
02 Recherche, développement et transfert de technologie	10 300 000	2 911 000	2 377 000	1 363 000	1 541 000	6 382 000
Total	33 500 000	16 711 000	11 387 000	2 563 000	4 337 667	17 775 333

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
4 337 667	17 775 333

Action 01 « Enseignement supérieur »

Les crédits sont consacrés aux opérations d'investissements financées au titre des CPER (rénovation et construction de bâtiments) et correspondent à la programmation des engagements de l'État retenue par le MAAP.

Pour 2011, la demande vise notamment à solder le maximum d'opérations en cours afin de ne pas faire peser sur les établissements des risques financiers liés à l'insuffisance de CP.

Action 02 « Recherche et transfert de technologie »

Les crédits demandés permettront, d'une part, le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole (0,363 M€ en AE=CP), en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires.

Le montant de ces bourses sera en principe majoré à hauteur de 50%, le cofinancement étant apporté par les collectivités régionales.

D'autre part, il s'agira de soutenir l'innovation dans la filière agroalimentaire, grâce au cofinancement avec les collectivités territoriales, de projets de recherche et de développement dans le cadre des CPER (1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP).

Les crédits relatifs à la recherche sur la qualité des produits alimentaires sont toutefois transférés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) au 1^{er} janvier 2011. Ces crédits ne sont pas inscrits sur le budget du programme 142 mais sur celui du programme 206, « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

L'écart entre le montant initial et la prévision de dépense sur la période 2007-2013 s'explique par l'application de la règle de cadrage transversale (seuls 75% des CPER seront exécutés).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	300 214 505 129 280 315		303 743 370 132 809 180		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
17 792 988 17 792 988	297 621 272 119 100 000	182 595 939 182 595 939	117 547 333 -60 973 939	300 143 272 121 622 000	11 742 123 11 742 123
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					0 0
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					0 0
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					11 742 123 11 742 123

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le montant prévisionnel des engagements non couverts à fin 2011 présenté dans l'échéancier correspond au montant théorique. Il se décompose en :

- 8 787 696 € d'AE non couvertes en CP sur des programmes pluriannuels (subventions aux établissements supérieurs publics (HCPER et CPER) ;
- 1 071 000 € d'AE non couvertes en CP sur des conventions de recherche pluriannuelles ;
- 397 787 € de reports de charges prévisibles fin 2011 vis-à-vis des établissements supérieurs privés, résultant des engagements non couverts par des CP. Le décret n° 2009-791 du 23 juin 2009, mettant en place un nouveau dispositif contractuel entre ces établissements et l'État devrait permettre une stabilisation de ce report.
- 714 333 € liés aux programmes de recherche sur la qualité des produits alimentaires.

A compter du PLF 2011, les crédits relatifs à cette action sont transférés au programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	174 876 775	84 046 229	258 923 004
Crédits de paiement	174 876 775	86 568 229	261 445 004

EFFECTIFS

L'action 01 comprend 2 628 ETPT. Elle regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public. Pour cette action, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à 174.876.775 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	44 407 723	46 929 723

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 sont versés aux 12 établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour la réalisation des missions décrites dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performance du programme. Des éléments de justification complémentaires figurent également dans cette partie.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS : AE : 44 407 723 € CP : 46 929 723 €

Fonctionnement des établissements : AE : 21 101 948 € CP : 21 101 948 €

Le MAAP a élaboré un système de calcul et de répartition des dotations de fonctionnement finançant la formation initiale et continue diplômante. Les Critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur (CERES) reposent sur des critères objectifs et quantitatifs.

Les paramètres intervenant dans le calcul sont :

- 9 000 étudiants accueillis en établissements (8 145 étudiants pris en compte dans le calcul correspondant à des pondérations selon les cursus suivis) ;
- 335 862 heures de formation nécessaires ;
- 223 860 heures assurées par les enseignants-chercheurs et enseignants des établissements publics ;
- 561 948 m² de bâtiments d'enseignement et de recherche, dont près d'un quart (127 617 m²) est consacré à la recherche.

Moyens de la contractualisation avec l'État : AE : 13 372 002 € CP : 13 372 002 €

À la différence de la subvention de fonctionnement de base, qui s'appuie sur des critères identiques pour tous les établissements, les paramètres pris en compte dans la contractualisation sont propres à chaque contrat et aux actions définies avec les établissements. Les actions le plus souvent retenues relèvent de la pédagogie, de la vie étudiante, de la formation continue, de l'international, de la politique scientifique ou de la prise en compte de missions spécifiques

confiées à certains établissements (Potager du Roi à l'École Nationale Supérieure du Paysage, missions d'appui au système éducatif).

Pôles et structures : AE : 400 000 € CP : 400 000 €

Certaines structures bénéficient d'un financement en application d'engagements contractuels dans le cadre du soutien à la mise en place des 7 pôles de compétences afin de soutenir la dynamique de leurs développements : 4 de ces pôles regroupent plus de 7 partenaires, 2 plus de 5 et 1 plus de 4 partenaires.

Les actions soutenues visent à développer la visibilité internationale de l'enseignement supérieur agricole sous des thématiques communes "Sciences et techniques du vivant et de l'environnement".

Gestion des étudiants : AE : 700 000 € CP : 700 000 €

Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 77,77 € en moyenne par étudiant, soit 700 000 € en 2011 pour 9 000 étudiants.

Gestion des élèves fonctionnaires : AE : 664 620 € CP : : 664 620 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, Écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles et École nationale de formation agronomique) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité et des frais de déplacement en stage.

Missions spécifiques des établissements : AE : 552 000 € CP : 552 000 €

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique.

Prévention et santé des étudiants : AE : 250 000 € CP : 250 000 €

L'absence de médecine préventive et d'aide sociale dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite qu'un dispositif soit mis en œuvre. Cette politique de prévention répond à une directive gouvernementale de protection de la jeunesse dans la mesure où les comportements à risque se développent de manière significative dans la population étudiante.

La somme a été calculée sur la base de 8 333 étudiants et de 30 € environ par étudiant.

Investissements hors CPER : AE : 5 787 153 € CP : 6 712 486 €

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment suite à l'intervention des commissions de sécurité), de maintenance des bâtiments ainsi que la mise en œuvre des directives sur leur accessibilité en tant qu'établissements recevant du public.

Investissements CPER : AE : 1 200 000 € CP : 2 796 667 €

Les opérations financées dans le cadre des CPER (2^{ème} tranche de la campagne 2007-2013) portent principalement sur la mise aux normes internationales des écoles par la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées en 2011 n'est pas encore arbitré.

La dotation en crédits de paiement en 2010 a été destinée à financer en partie les opérations déjà engagées (18 opérations pour 3,2 M€). Les crédits de paiements 2011 permettront d'achever le financement des opérations engagées avant 2009.

Les crédits 2011 seront à la fois réservés au financement des tranches d'opérations engagées en 2010 et au lancement des travaux d'études concernant les nouvelles opérations à ouvrir en 2011.

CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur : AE : 380 000 € CP : 380 000 €

Les crédits du programme 142 concernant les "emplois gagés" rémunérés au sein des établissements d'enseignement supérieur sont délégués directement à ces établissements.

Le MAAP s'est engagé à résorber ces postes « gagés » de l'enseignement supérieur par transfert au budget de l'État. Ce plan permet :

- d'apurer une situation juridique complexe et socialement sensible ;
- aux établissements de rétablir leur fonds de roulement (atténuation de charges).

Ce plan prévoit la résorption progressive des 124 emplois (base 2006) par tranche de 20 emplois par an.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	11 620 036	11 620 036
Transferts aux autres collectivités	28 018 470	28 018 470

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

AE : 11 620 036 €

CP : 11 620 036 €

Aides aux étudiants :

AE : 11 620 036 €

CP : 11 620 036 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de **2 catégories de bourses** :

1) Les **bourses sur critères sociaux (BCS)** sont attribuées à 3 858 étudiants (2 615 pour le public et 1 243 pour le privé). 1 375 étudiants (966 pour le public et 409 pour le privé) bénéficient de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et se répartissent entre les 6 échelons de bourse. Les étudiants boursiers se situent majoritairement à l'échelon le plus élevé (échelon 5).

Les BCS représentent une dépense prévisionnelle de 7,09 M€ pour 2011, à laquelle s'ajoutent 1,44 M€ au titre de l'exonération des droits de scolarité et de sécurité sociale, 0,31 M€ au titre des aides d'urgence, 0,53 M€ au titre de bourses de mérite et 1,49 M€ au titre de diverses autres aides aux étudiants soit un montant total **10 860 036 €**. Cette dotation globale 2011 est en hausse afin de tenir compte des mesures nouvelles en matière d'aides aux étudiants.

2) Les bourses de coopération internationale (BCI)

- Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de bourses pour des stages professionnalisants à l'étranger. Ces stages sont d'une durée minimale de six semaines.

- **71 500 €** sont réservés aux programmes concertés (BRA FAGRI, CHIL FAGRI, GéCO).

- Pour la mobilité individuelle, **688 500 €** sont prévus. Ces crédits permettent de financer 1 530 bourses dont le montant moyen est de 450 euros.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 28 018 470 €

CP : 28 018 470 €

Enseignement supérieur privé :

AE : 24 380 820 €

CP : 24 380 820 €

En application des articles R. 813-63 à R. 813-66 du code rural, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés peuvent demander à passer avec l'État un contrat quadriennal destiné à financer une partie des filières de formation d'ingénieurs qu'elles mettent en œuvre.

L'aide financière de l'État versée au titre des contrats et prévue par le décret 2009-791 du 23 juin 2009 se compose d'une part fixe, correspondant à un nombre d'heures d'enseignement pris en compte par le contrat multiplié par un coût théorique horaire, et d'une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs dans les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert, la valorisation et le développement international. Le montant de la part variable qui est notifiée chaque année par le ministre chargé de l'agriculture, après avis d'une commission consultative, est compris entre 10 à 25 % du montant de la part fixe.

La dotation 2011 de 24,4 M€ se décompose en 21,06 M€ versés au titre de la part fixe, sur la base de 75 750 heures d'enseignement. 3 32 M€ pourront au maximum être versés au titre de la part variable, soit près de 16% du montant de la part fixe.

Le montant global est ainsi de **24 380 820 €** en 2011.

Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes : AE : 3 637 650 € CP : 3 637 650 €

Le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) est un organisme intergouvernemental, avec des centres implantés dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen. En France, l'Institut agronomique méditerranéen (IAM), établi à Montpellier et qui fait partie d'Agropolis, appartient au CIHEAM. Les centres du CIHEAM ont une mission de formation supérieure (niveau Master of Sciences), de recherche et de développement.

Dans le cadre de la RGPP, il a été décidé que les attributions techniques et opérationnelles du MAEE (DGCID) seraient transférées aux ministères techniques compétents dans le cadre de leur action à l'international. A ce titre, le CIHEAM est rattaché au programme 142 depuis le 1^{er} janvier 2009. Par traité international, la France s'est engagée à doter annuellement le secrétariat général du CIHEAM. En outre, la France doit financer le centre du CIHEAM établi en France, soit l'IAM de Montpellier. La subvention de base de l'IAM est négociée chaque année.

ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	3 644 497	35 053 771	38 698 268
Crédits de paiement	3 644 497	35 053 771	38 698 268

EFFECTIFS

L'action 02 comprend 48 ETPT. Elle regroupe les personnels de la recherche mis à disposition.

Pour cette action les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à : 3.644.497 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	24 983 873	24 983 873

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLIC AE : 24 983 873 € CP : 24 983 873 €

Centre national du machinisme agricole, du Génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) AE : 22 651 120 € CP : 22 651 120 €

Les moyens demandés serviront au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAAP ainsi qu'au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole :

- rémunérations d'emplois de personnel technique et administratif et de personnels mis à disposition ;
- subvention pour le soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

Mesures d'emplois

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le CEMAGREF et l'État, signé le 22 janvier 2009 pour la période 2009-2012.

Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques*Fonctionnement*

La subvention doit permettre le financement des actions de formation continue et d'action sociale des agents.

Financement des activités scientifiques et techniques

Le contrat quadriennal prévoit que l'État accompagnera les dotations de soutien de base « en tenant compte de l'ensemble des effectifs permanents, quelle que soit leur origine ».

Pour 2011, l'impact de la revalorisation du taux de contribution aux charges de pension civile, soit un coût évalué à 451 000 €, est pris en compte sur le programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la MIREs.

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) AE : 1 652 753 € CP : 1 652 753 €

Ces crédits sont destinés à couvrir la rémunération de 84 agents qui assurent pour le compte du MAAP des missions régaliennes déléguées à l'institut :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales ;
- système d'information support des schémas de sélection animale ;
- inventaire et cartographie des sols.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance du programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », sur lequel ces deux établissements de recherche finalisée sont opérateurs principaux.

Dans la partie « opérateurs » du présent programme, sont rappelés pour mémoire :

- les subventions allouées au titre des charges de service public ;
- la reprise du tableau des emplois figurant dans le programme 187.

Organismes de développement (têtes de réseaux) AE : 680 000 € CP : 680 000 €

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) d'un montant de 0,68 M€ en AE et CP. Cette subvention permet à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Cette dépense de fonctionnement est en baisse de 0,34 M€ par rapport au PLF 2010, la marge ainsi dégagée a été réaffectée à des dépenses d'intervention au sein de ces mêmes organismes. Ce transfert, décidé en accord avec ces organismes, ne remet pas en cause leur activité mais permet de renforcer leur rôle d'initiation, d'animation et de coordination dans la politique de qualification des instituts.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	363 000	363 000
Transferts aux autres collectivités	9 706 898	9 706 898

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

AE : 363 000 €

CP : 363 000 €

Équipements scientifiques et bourses de thèses :

AE : 363 000 €

CP : 363 000 €

La dotation permettra le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets État-Régions 2007-2013.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 9 706 898 €

CP : 9 706 898 €

Formation par la recherche

AE : 3 700 000 €

CP : 3 700 000 €

Ces crédits sont destinés à soutenir l'activité visant à développer le lien formation-recherche dans les établissements d'enseignements supérieurs agricoles.

Quelques indicateurs peuvent être fournis pour démontrer la forte implication des établissements dans cette démarche :

- 32 masters co-habilités avec l'Université ;
- 5 écoles habilitées à délivrer le doctorat ;
- plus de 750 étudiants inscrits en formation par la recherche ;
- plus de 150 unités de recherche labellisées ;
- 866 cadres scientifiques.

Il doit de plus être signalé que de nombreux chercheurs d'établissements publics, principalement à l'INRA, sont présents dans les écoles. Pour 2011, le MAAP a engagé une réflexion visant une réforme de l'allocation de cette dotation de soutien à la recherche dans l'optique d'attribuer une part significative de ces crédits sur la base d'indicateurs de performance.

Organismes de développement

AE : 5 356 898 €

CP : 5 356 898 €

Afin de renforcer le développement d'innovations, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAAP établit une procédure de qualification (ou labellisation), associant le ministère chargé de la recherche et des instituts et centres techniques qui s'impliqueront de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

À ce titre, la dotation demandée pour 2011 permettra :

- le financement des différents dispositifs en lien avec la qualification des structures du développement (UMT et RMT) pour 3,71M€ en AE = CP ;
- la qualification des Instituts agro-industriels pour 1,65 M€ en AE=CP.

Le rôle des structures "têtes de réseau" (ACTA et ACTIA) pour le soutien des filières agricole et agroalimentaire est ainsi confirmé par le transfert mentionné plus haut dans la partie fonctionnement. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)

AE : 650 000 €

CP : 650 000 €

Une convention a été signée en 2007 entre le MAAP et OSEO afin de financer le développement d'un fonds spécifique pour compléter et élargir les actions en faveur des Industries agro-alimentaires (IAA). Ces crédits visent également à soutenir des projets partenariaux de recherche et de développement, sources d'innovation au bénéfice des IAA, qui sont déterminants pour le maintien de la compétitivité des entreprises.

Enfin, il convient de préciser que les crédits dédiés à la recherche appliquée au domaine agroalimentaire (AE : 1 000 000 € et CP : 1 178 000 €) sont transférés en PLF 2011 au programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ». Les actions relatives à la sélection végétale (400 000 € en AE=CP) sont quant à elles transférées sur le CAS DAR.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	78 519 540	81 959 541	69 391 596	71 913 596
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	23 272 000	21 772 000	24 813 036	23 313 036
Total	101 791 540	103 731 541	94 204 632	95 226 632

L'évolution des subventions pour charges de service public (SCSP) entre 2010 et 2011 est due, en AE et en CP, à la mise en œuvre de la mesure intergouvernementale de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les crédits de transferts sont toutefois en progression entre 2010 et 2011 et se décomposent en :

- formation pour la recherche (3,7 M€) ;
- actions dans le cadre de l'ACTA et l'ACTIA (3,71 M€), en augmentation par rapport à 2010 par réaffectation, d'une part, des crédits de fonctionnement de l'ACTA et de l'ACTIA ; et, d'autre part, d'une réaffectation des crédits du PNDIAA ;
- bourses (11,62 M€), y compris celles à l'étranger (effort nettement supérieur à 2010) ;
- PNDIAA (0,65 M€) ;
- apport du CAS DAR (3,7 M€ en AE et 2,2 M€ en CP) ;
- transferts en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » (1,07 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	1	0	44	0	1	0	46	0	1	0	45	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 605	889	385		2 652	908	326	0	2 652	917	326	0
Total	2 606	889	429	0	2 653	908	372	0	2 653	917	371	0

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (4)			Prévision 2011		
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)	
		sous plafond	hors plafond		contrats aidés	sous plafond		hors plafond	contrats aidés
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) <i>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</i>	0	1 020	231	0	1 050	125	0	1 050	231
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA) <i>187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources</i>	0	9 037	940	0	10 034	744	0	10 014	940
Total	0	10 057	1 171	0	11 084	869	0	11 064	1 171

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et de centres techniques, agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies ».

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur d'Etat (MEIE) et un représentant de l'Etat (MAAP). Les ministères chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

Deux contrats d'objectifs (un pour chacune des deux associations) ont été signés en 2008.

Le MAAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation. A cet effet, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAAP a élaboré une procédure de qualification des instituts et centres techniques et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (UMT et RMT). L'Etat soutiendra financièrement les structures s'engageant dans ces démarches.

Concernant le domaine agroalimentaire, ces crédits s'inscrivent dans le cadre du PNDIAA qui vise à soutenir la filière.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	6 123	6 123	7 500	7 500	6 037	6 037
Subventions pour charges de service public	953	953	1 020	1 020	680	680
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	5 170	5 170	6 480	6 480	5 357	5 357
Total pour ce programme	6 123	6 123	7 500	7 500	6 037	6 037
Programme 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	6 878	5 806	3 700	2 200	3 700	2 200
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	6 878	5 806	3 700	2 200	3 700	2 200
Total	13 001	11 929	11 200	9 700	9 737	8 237

Pour ce qui concerne la catégorie "transferts", le montant inscrit au titre du Programme national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA), soit 0,65 M€, inclut dans le montant total de 5,36 M€ a été réduit pour tenir compte de la réalité de l'exécution de la convention passée avec OSEO et permet ainsi de renforcer, par réaffectation de ces crédits, le rôle de têtes de réseaux des associations de coordination.

De même, la baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP) a été décidée en accord avec les opérateurs. Cela permet d'augmenter la part dédiée aux transferts au bénéfice des unités mixtes technologiques et des réseaux mixtes technologiques (UMT/RMT) et de renforcer ainsi le rôle des opérateurs en matière de soutien aux projets de recherche de ces entités, sans pour autant pénaliser leur fonction de tête de réseau. Pour mémoire, depuis la LFI 2009 les crédits en provenance du CAS DAR, programmés sur le seul programme 776, viennent renforcer la politique ci-dessus décrite. Ces crédits, destinés à appuyer les projets annuels étant finalisés dans le courant de l'année 2011 (février), il est proposé une reconduction des montants 2010 par mesure de précaution compte tenu des incertitudes sur la réalité des recettes 2011 du CAS DAR.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	2 993	3 000	Ressources de l'État	6 758	7 100
Fonctionnement	3 215	2 888	- subventions de l'État	6 758	7 100
Intervention	3 468	3 590	- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	491	270
			Ressources propres et autres	2 433	2 320
Total des dépenses	9 676	9 478	Total des recettes	9 682	9 690
Résultat : bénéfice	6	212	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	9 682	9 690	Total : équilibre du CR	9 682	9 690

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	193	18
Investissements	0	0	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	0
Total des emplois	0	0	Total des ressources	193	18
Apport au fonds de roulement	193	18	Prélèvement sur le fonds de roulement		

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 OPÉRATEURS

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
TOTAL	3 000	2 885	3 590	0	9 475

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	44	46	45
- hors plafond opérateurs	44	46	45
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	2	2	2
- rémunérés par l'État par ce programme	1	1	1
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	1	1

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

CEMAGREF - CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

Le CEMAGREF fait l'objet d'une présentation détaillée au sein du programme 187 (chef de file).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	23 077	23 077	23 352	23 352	22 651	22 651
Subventions pour charges de service public	23 077	23 077	23 352	23 352	22 651	22 651
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0
Total	23 077	23 077	23 352	23 352	22 651	22 651

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	1 251	1 175	1 281
- sous plafond opérateurs	1 020	1 050	1 050
- hors plafond opérateurs	231	125	231

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources).

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

Politique de restructuration de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire

Le ministère chargé de l'agriculture a initié en 2004 une vaste politique de rénovation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire avec pour objectif de lui donner plus de visibilité, nationale et internationale, en le rapprochant de la recherche et en favorisant, là où c'était possible, les regroupements d'établissements.

À cette fin, 7 pôles, dits *pôles de compétences en sciences et technologies du vivant et de l'environnement*, ont été identifiés sur le territoire afin de permettre aux organismes chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement (au sens de transfert de connaissances) de travailler en synergie au sein de structures souples ayant un statut de GIS (Groupement d'intérêt scientifique).

Ces pôles ont joué leur rôle de creusets et permis la création, par regroupement, de six grands établissements. Au 1^{er} janvier 2010, le dispositif d'enseignement supérieur rassemble ainsi douze établissements publics nationaux. Il en comptait 18 lors du lancement de la rénovation en 2004. Il accueille environ 13 000 étudiants.

Le dispositif d'enseignement supérieur du MAAP est complété par sept établissements privés, subventionnés par convention.

Présentation des établissements d'enseignement supérieur agricole publics

Tous les établissements publics placés sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture sont des établissements d'enseignement supérieur au sens des articles L.123-1 et suivants du code de l'éducation. Ils exercent des missions d'enseignement et de recherche dans les domaines définis à l'article L.812-2 du code rural et de la pêche maritime : formation d'ingénieurs en sciences et techniques agronomique, environnementale, agroalimentaire, horticole et forestière ; de cadres spécialisés ; d'enseignants ; de vétérinaires et de paysagistes D.P.L.G (diplômés par le Gouvernement).

Ils constituent une catégorie particulière d'établissements publics créés en application de l'article L.812-3 du code rural et de la pêche maritime. Un certain nombre revêt la forme d'établissement public à caractère administratif (EPA) et sont régis par les articles R. 812-3 à R. 812-24 du code rural et de la pêche maritime.

Les regroupements d'écoles ont pris la forme d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui constituent une catégorie particulière d'EPA. Ces établissements adoptent la forme de « grand établissement », au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation, et leurs règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par un décret spécifique en Conseil d'État.

Les douze établissements d'enseignement supérieur agricole publics, énumérés à l'article D. 812-1 du code rural, se répartissent comme suit :

- Six « grands établissements » :

- 1° L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;
- 2° Le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) ;
- 3° L'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro Campus Ouest) ;
- 4° L'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) ;
- 5° L'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) ;
- 6° L'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS).

- Six établissements régis par le code rural et de la pêche maritime :

- 7° L'École nationale vétérinaire d'Alfort ;
- 8° L'École nationale vétérinaire de Toulouse ;
- 9° L'École nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- 10° L'École nationale de formation agronomique de Toulouse ;

- 11° L'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux ;
12° L'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont principalement financés par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme 142. Cette action regroupe les crédits destinés à soutenir le fonctionnement et les investissements dans les établissements publics (action 1-10), les investissements en cofinancement avec les Contrats de projets État - Région – CPER (action 1-12), les subventions aux établissements privés (action 1-14) et les bourses destinées aux étudiants (actions 1-15 et 1-16).

Le MAAP accompagne ses établissements par des subventions d'investissement, destinées principalement aux travaux de mise en sécurité et de maintenance des bâtiments. Il cofinance également les rénovations et constructions, réalisées essentiellement dans le cadre des CPER. Des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Enfin, il convient d'indiquer que les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche. Ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR). Ces subventions sont inscrites sur l'action 2, « recherche, développement et transfert de technologie ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Enseignement supérieur	58 135	61 454	61 386	64 827	56 018	58 540
Subventions pour charges de service public	48 011	51 330	51 214	54 655	44 398	46 920
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	10 124	10 124	10 172	10 172	11 620	11 620
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	4 040	4 040	4 400	4 400	4 063	4 063
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	4 040	4 040	4 400	4 400	4 063	4 063
Total pour ce programme	62 175	65 494	65 786	69 227	60 081	62 603
Programme 143 : Enseignement technique agricole	4 494	4 494	1 053	1 053	1 073	1 073
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0		
Dotations en fonds propres	0	0	0	0		
Transferts	4 494	4 494	1 053	1 053	1 073	1 073
Total	66 669	69 988	66 839	70 280	61 154	63 676

La part dédiée à la dotation de fonctionnement de base des établissements d'enseignement agricole a été calibrée, en 2011, de manière à ne pas pénaliser l'activité d'enseignement des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. La part dédiée aux investissements hors CPER qui a été réduite par priorisation des opérations à mener en 2011. L'activité de recherche de ces établissements ne sera pas pénalisée de manière trop importante. Enfin, les transferts en provenance du programme 143 sont stabilisés.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	47 397	50 658	Ressources de l'État	56 039	56 604
Fonctionnement	105 605	112 423	- subventions de l'État	52 891	52 967
Intervention	10 124	5 778	- ressources fiscales	3 148	3 637
			Autres subventions	18 655	17 954
			Ressources propres et autres	93 986	94 582
Total des dépenses	163 126	168 859	Total des recettes	168 680	169 140
Résultat : bénéfice	5 554	281	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	168 680	169 140	Total : équilibre du CR	168 680	169 140

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	0	32	Capacité d'autofinancement	13 790	8 384
Investissements	31 393	39 448	Ressources de l'État	16 438	17 208
			Autres subv. d'investissement et dotations	3 165	8 159
			Autres ressources	1 303	1 468
Total des emplois	31 393	39 480	Total des ressources	34 696	35 219
Apport au fonds de roulement	3 303		Prélèvement sur le fonds de roulement		4 261

Outre les subventions de l'État, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient de subventions de la part des collectivités publiques.

Enfin, la catégorie des ressources propres et autres regroupe les recettes liées aux inscriptions, à l'organisation des concours, aux produits des exploitations (agricoles ou viticoles), aux prestations de service (hébergement, restauration, formations, cliniques dans les écoles vétérinaires) et aux amortissements.

S'agissant des dépenses

Pour les dépenses de personnel, (prévision 2009 de 45,8 M€ pour une exécution de 47,4 M€), avec des effectifs en stabilité, la prévision pour 2010 (50,7 M€) est donc cohérente, compte tenu de l'évolution mécanique de ce poste de dépenses et, en particulier, du GVT.

De même, pour les dépenses de fonctionnement, la prévision était de 99,1 M€ pour une exécution de 105,6 M€. La prévision pour 2010 (100M€) est en baisse. Pour mémoire, ces dépenses comprennent entre autres : les frais généraux des établissements, l'entretien du parc immobilier, la vie étudiante, les publications,...

En ce qui concerne les investissements, l'évolution très importante par rapport à 2009 (+25 %) s'explique par des investissements importants (à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort notamment) ne pouvant être lancés qu'à la toute fin de l'année 2010, puis poursuivis en 2011.

S'agissant des ressources

Les points remarquables sur l'évolution entre 2009 et 2010 sont :

- des recettes fiscales, en légère hausse pour tenir compte de la réalité de la situation économique à la fin 2009 ;
- une ligne « autres subventions » en très légère baisse (les principaux engagements régionaux sont maintenus) ;
- des ressources propres et autres revues en très légère progression, pour lesquelles la situation économique n'a pas l'impact escompté.

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
TOTAL	50 658	77 490	11 983	39 448	179 579

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 274	1 234	1 243
- sous plafond opérateurs	889	908	917
- hors plafond opérateurs	385	326	326
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	2 605	2 952	2 952
- rémunérés par l'État par ce programme	2 605	2 652	2 652
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	300	300

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Pour mémoire, les emplois « rémunérés par les autres collectivités ou organismes » ont été mal imputés en 2009 et rétablis en 2010 ainsi que dans le RAP 2009. En effet, ils avaient été comptabilisés en double. Les emplois du programme 142 sur le triennal sont stabilisés (hors transfert ci-après précisé) conformément à la politique de l'emploi pour la MIREs.

La répartition entre l'enseignement et la recherche (mises à disposition) a quant à elle été rééquilibrée en faveur de la recherche sans pénaliser pour autant l'activité d'enseignement des établissements du supérieur publics. En effet, en gestion 2010, 10 emplois avaient été réaffectés vers ces établissements en provenance de l'action 02. Par ailleurs, il convient de noter qu'un transfert a lieu en PLF 2011. Il s'agit d'un ajustement de plafond d'emplois, au titre des allocataires de recherche qui sont transférés au plafond d'emplois des établissements les accueillant. Toutefois, ces allocataires restent financés par une subvention du programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire ». Les crédits sont simplement basculés du T2 vers le T3 de ce programme. Il n'y a donc pas de transfert de crédits associé vers le programme 142. Ces transferts augmentent le plafond 2011-2013 d'AgroParisTech (+9 ETP) et de Montpellier Supagro (+5 ETP).

INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

L'INRA fait l'objet d'une présentation détaillée au sein du programme 187 (chef de file).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	2 896	2 896	2 933	2 933	1 653	1 653
Subventions pour charges de service public	2 896	2 896	2 933	2 933	1 653	1 653
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0	0
Total	2 896	2 896	2 933	2 933	1 653	1 653

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **	9 977	10 778	10 954
- <i>sous plafond opérateurs</i>	9 037	10 034	10 014
- <i>hors plafond opérateurs</i>	940	744	940

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

** Selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme **chef de file** pour cet opérateur (187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

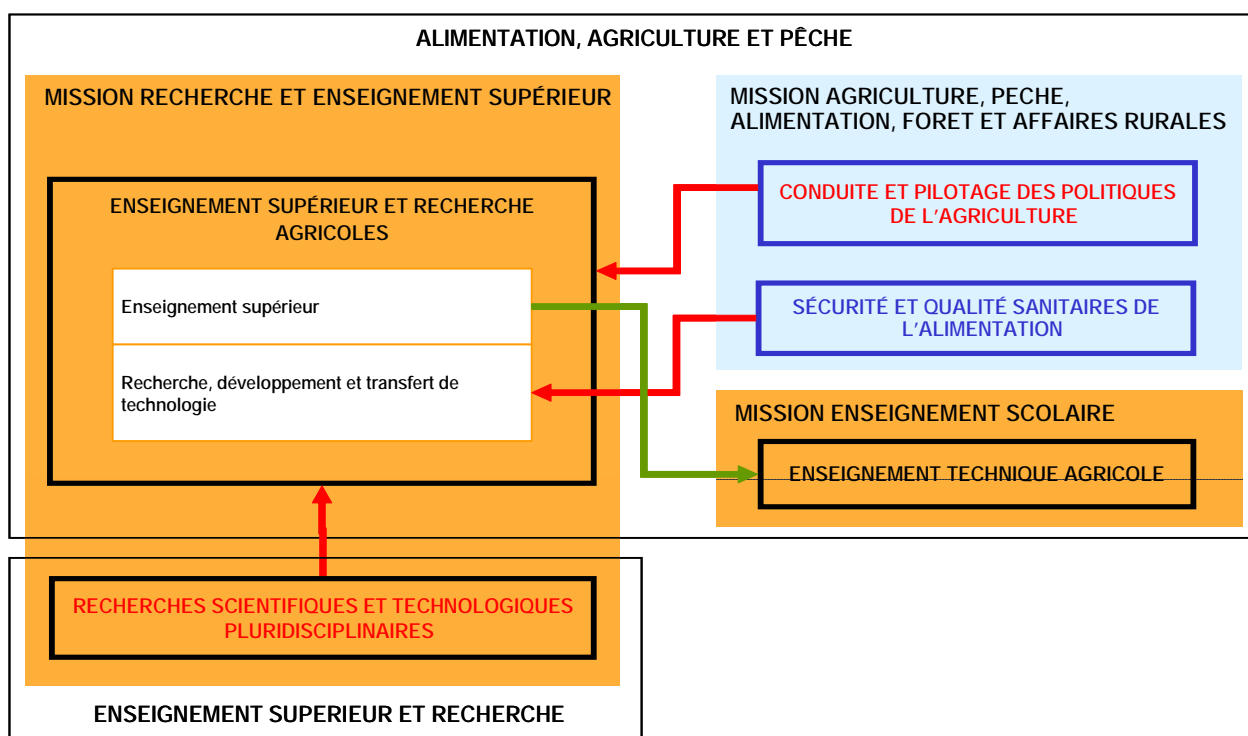
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Enseignement supérieur	261 445 004		-9 367 530	252 077 474	250 636 665
Recherche, développement et transfert de technologie	38 698 268		+3 743 315	42 441 583	46 339 007
Total	300 143 272		-5 624 215	294 519 057	296 975 672

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+5 624 215
Enseignement technique agricole (Mission « Enseignement scolaire »)	+16 714 849
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 046 204
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-1 100 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-8 944 430

OBSERVATIONS

Les actions de ce programme intègrent l'ensemble des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement liées à la gestion et à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.

Le programme comprend notamment les crédits des établissements d'appui à l'enseignement technique agricole rattachés à des écoles supérieures : le Centre national de promotion rurale (CNPR) rattaché à AgroSupDijon, Florac rattaché à Montpellier Sup Agro et Fouesnant rattaché à Agrocampus Ouest. Les moyens de ces établissements, inscrits sur l'action « Enseignement supérieur », sont déversés vers le programme « Enseignement technique agricole ».

Le présent programme bénéficie d'une quote-part des crédits en provenance des actions « Moyens de l'administration centrale » et « Moyens communs » du programme soutien « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Cette quote-part est estimée à 1% de l'ensemble des ventilations externes opérées depuis le programme soutien pour 2011.

Un déversement est également opéré depuis le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentaire » vers l'action « Recherche, développement et transfert de technologie ». Il reflète les prestations de recherche de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) correspondant à la convention passée au titre de l'étude « alimentation totale » et à la masse salariale du laboratoire équin de Dozulé.

Le programme reçoit aussi une partie des moyens de l'action « Agence nationale de la recherche » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Ce déversement intègre des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR. Ce financement bénéficie intégralement à l'action « Enseignement supérieur ».

Les crédits directs du PLF 2011 s'élèvent à 300,1 M€. Les ventilations minorent ces crédits de 5,6 M€, solde du déversement opéré vers le programme « Enseignement technique agricole » pour un montant estimé à 16,7 M€ et des déversements en provenance du programme soutien estimé à 8,9 M€, du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (1,1 M€) et du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (1M€).

Par ailleurs, les crédits directs du PLF 2011 sont inférieurs de 2,9 M€ à ceux de la LFI 2010 tandis que l'écart sur les dépenses complètes prévisionnelles est de - 2,5 M€.